



## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

incluant le Rapport financier annuel de la BFCM

# SOMMAIRE

MESSAGE DE NICOLAS THÉRY & DANIEL BAAL	2
CHIFFRES CLÉS 2019	4
MODÈLE D'AFFAIRES	6
STRATÉGIE	8

## 1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 11

1.1 Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	12
1.2 Le groupe Crédit Mutuel	16
1.3 Présentation des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	20
1.4 Historique	33

## 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL 37

2.1 Environnement économique et réglementaire en 2019	38
2.2 Activités et résultats 2019 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	40
2.3 Activités et résultats consolidés 2019 de la BFCM	56
2.4 Activités et résultats sociaux 2019 de la BFCM	66

## 3 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE 71

3.1 Préambule	72
3.2 Note méthodologique	113
3.3 Informations relatives aux exigences réglementaires	118
3.4 RSE du pôle technologique	119
3.5 RSE du pôle presse	132
3.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	137

## 4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 141

4.1 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	142
4.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	161

## 5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 187

Introduction	189
Glossaire	190
5.1 Chiffres clés	190
5.2 Facteurs de risque	195
5.3 Gestion des risques [EU OVA]	202
5.4 Champ d'application du cadre réglementaire	211
5.5 Fonds Propres	214
5.6 Indicateurs prudentiels	218
5.7 Adéquation du capital	224

5.8 Risque de crédit	226
5.9 Risque de contrepartie	266
5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit	273
5.11 Titrisation	277
5.12 Risque des activités de marché	282
5.13 Risque de gestion de bilan	286
5.14 Risque opérationnel <sup>v</sup>	295
5.15 Risques industriels et environnementaux	298
5.16 Informations sur les actifs grevés et non grevés	299
5.17 Risque actions	301
5.18 Capital-développement	301
5.19 Rémunération	301
Annexes	302
Index des tableaux	320

## 6 ÉLÉMENTS FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 325

6.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	326
6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	332
6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	403

## 7 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL 407

7.1 États financiers consolidés de la BFCM	408
7.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	414
7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	483

## 8 ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM 489

8.1 États financiers de la BFCM	490
8.2 Renseignements relatifs aux filiales et participations	518
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	522

## 9 CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES DE LA BFCM 527

9.1 Capital social	528
9.2 Actionnariat	528
9.3 Dividendes	529
9.4 Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2020	530
9.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	532
9.6 Renseignements divers	535

## 10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 539

10.1 Documents accessibles au public	540
10.2 Responsable de l'information	540
10.3 Responsable du document	540
10.4 Responsables du contrôle des comptes	541
10.5 Tables de concordance	542
10.6 Glossaire	547

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

incluant le Rapport financier annuel de la BFCM

---

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et celles du groupe BFCM.

Ce document a vocation à servir à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (Programme Euro Medium Term Notes ; U.S Medium Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables).

---



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 27 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.





# Message de Nicolas Théry & Daniel Baal

# La preuve d'une performance collective durable

Face à la crise liée à la pandémie de Covid-19, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est mobilisé pour apporter une protection maximale à ses collaborateurs, tout en accompagnant ses clients et sociétaires au plus près de leurs besoins. Dans cette période difficile, la devise du Crédit Mutuel « Aider et servir » prend tout son sens.

Au terme de l'An 1 du plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche des résultats records qui illustrent la pertinence de sa stratégie de bancassurance de détail.

En 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 14 569 millions d'euros, en hausse de 3,5 %, en ligne avec l'objectif du plan stratégique malgré un contexte de taux bas et de forte pression réglementaire. Le résultat net évolue de 5,1 % pour s'établir à 3 145 millions d'euros.

Le dynamisme commercial de nos réseaux et filiales s'illustre notamment par la progression significative du nombre de clients (+5,5 %) et par l'accélération de la diversification de l'offre. Il s'accompagne d'une amélioration de l'efficacité opérationnelle de 50 points de base, avec un niveau de coefficient d'exploitation à 61,4 %, l'un des meilleurs du secteur bancaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce sa solidité avec un niveau de solvabilité bien supérieur aux exigences SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*) notifiées avec un ratio CET1 de 17,3 %, en hausse de 70 points de base par rapport à l'année dernière.

Ces résultats record confirment une nouvelle fois la force du modèle de bancassurance mutualiste qui conjugue proximité et responsabilité (95 % des décisions de crédit sont prises localement) et s'appuie sur son maillage territorial composé

de 4 400 points de vente au sein desquels les clients disposent d'un conseiller attiré.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'efficacité de l'action collective doit être jugée au-delà des seuls critères financiers. Elle doit s'inscrire dans l'exigence d'une performance collective durable.

Convaincus que la responsabilité sociale et mutualiste est un facteur clé de croissance durable, nous portons des engagements sociaux et sociétaux forts en matière d'inclusion (augmentation du nombre d'alternants avec une attention particulière pour ceux issus des quartiers prioritaires de la ville), de parité (renforcement de la politique en faveur de l'égalité femme-homme) ou d'accompagnement des collaborateurs à la transformation digitale des métiers (plus de 6,6 % de la masse salariale consacrée à la formation). Nous agissons également au service d'une transition énergétique de l'économie, par le renforcement continu de nos politiques sectorielles, par le respect d'une politique stricte de déplacements professionnels et par la mise en place d'un système de management de l'énergie exigeant.

La construction d'une performance durable passe également par la nécessaire protection des libertés individuelles. C'est pourquoi, au-delà de la protection des données, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à préserver l'intimité numérique des clients et sociétaires et réalise, à cet effet, des investissements importants (création d'un *cloud* privé et sécurisé, construction de nouveaux *data centers* visant le plus haut niveau de certification *Tier IV Build*).

Grâce à la mobilisation de ses collaborateurs et élus, et en conjuguant performance économique et responsabilité sociale, environnementale et territoriale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue d'inscrire son action au service de ses clients et sociétaires.

**Nicolas Théry**  
Président

**Daniel Baal**  
Directeur général



# Chiffres clés 2019



## Activité



[1] Depuis janvier 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 13 fédérations, 4 400 points de vente et 72 000 collaborateurs.

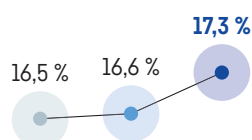
## Résultats financiers

### Compte de résultat

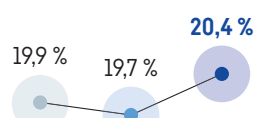
(en millions d'€)	Déc.-19	Déc.-18	Déc.-17
Produit net bancaire	14 569	14 070	14 009
Résultat brut d'exploitation	5 627	5 356	5 551
Résultat net	3 145	2 993	2 427
Coefficient d'exploitation	61,4 %	61,9 %	60,4 %

### Capital

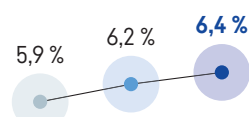
#### # Ratio CET1



#### # Ratio global de solvabilité



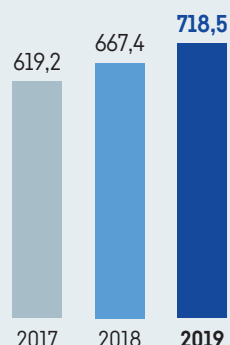
#### # Ratio de levier



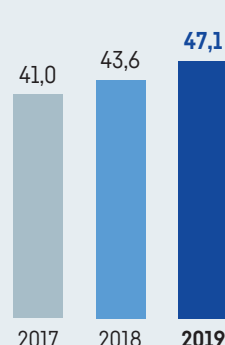
Données calculées sans mesures transitoires.

### Bilan

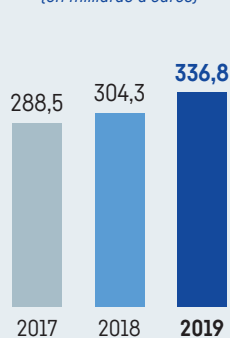
#### TOTAL BILAN (en milliards d'euros)



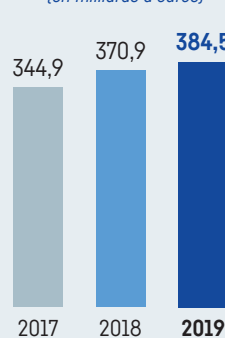
#### CAPITAUX PROPRES (en milliards d'euros)



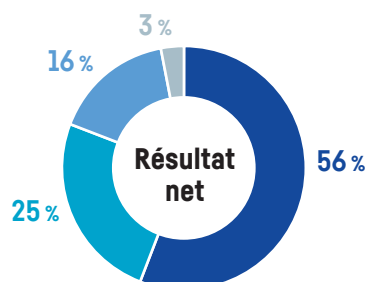
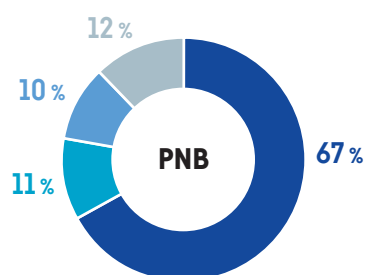
#### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE (en milliards d'euros)



#### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (en milliards d'euros)



## Répartition du PNB et du résultat net par activité



● Banque de détail ● Assurances  
● Métiers spécialisés ● Autres métiers

## Notations

	Standard & Poor's Au 25/11/2019	Moody's Au 04/11/2019	Fitch Ratings Au 30/03/2020*
Contrepartie LT/CT**	A+/ A-1	Aa2/ P-1	AA↗
Émetteur/Dette senior préférée LT	A	Aa3	AA↗
Perspective	Stable	Stable	Négative↘
Dette senior préférée CT	A-1	P-1	F1+↗
Notation intrinsèque***	a↗	a3	a+

\* La note « Issuer Default Rating » est stable à A+.

\*\* Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

\*\*\* La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile [SACP] » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Ratings » chez Fitch.

Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

Moody's : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## Modèle d'affaires

# L'exigence d'une performance collective durable

### Une banque solide qui appartient à ses clients

# Capital détenu par les clients et sociétaires sous forme de parts sociales

26,3 millions CLIENTS    4,8 millions SOCIÉTAIRES    81% SOCIÉTARIAT <sup>[1]</sup>

# Une éthique de développement de long terme *via* le réinvestissement des résultats en fonds propres

47,1 Md€ CAPITAUX PROPRES    17,3% RATIO CET1 <sup>[2]</sup>

# Efficacité opérationnelle et solidité, pour mieux construire l'avenir

61,4% COEFFICIENT D'EXPLOITATION    6,4% RATIO DE LEVIER <sup>[2]</sup>

### Une banque de proximité au service du développement des territoires

# La caisse locale et l'agence, au cœur de l'organisation décentralisée

4 338 <sup>[3]</sup> POINTS DE VENTE    71 800 <sup>[3]</sup> COLLABORATEURS

95% DES CRÉDITS OCTROYÉS LOCALEMENT

# Un engagement au plus près des territoires

11 <sup>[3]</sup> FÉDÉRATIONS CRÉDIT MUTUEL    76% PRODUIT NET BANCAIRE RÉALISÉ EN FRANCE EN 2019  
+ LE CIC ET SES 5 BANQUES RÉGIONALES

### Des activités et des services diversifiés pour répondre à l'ensemble des besoins

# Une stratégie multiservice pour répondre à tous les besoins des clients

# Une large gamme de produits et services déployée par les réseaux bancaires et qui s'appuie sur l'expertise des filiales métiers

- Banque de détail
- Assurances
- Banque de financement et d'investissement
- Crédit à la consommation
- Téléphonie mobile
- Protection du domicile
- Affacturage et Crédit bail
- Immobilier
- Gestion d'actifs
- Épargne salariale
- Banque privée
- Capital-investissement et Activités de marchés
- Monétique
- S.I., Technologie & Innovation
- CCS, centre de conseil et de service

## Notre création de valeur

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une politique de responsabilité sociale et mutualiste qui associe la performance financière à des ambitions sociales, sociétales et environnementales majeures.

[1] Calculé d'après les clients éligibles. [2] Sans mesures transitoires. [3] Depuis janvier 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 13 fédérations, 4 400 points de vente et 72 000 collaborateurs.



Banque coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le pari de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité et démontre sa capacité à construire collectivement un bien commun. Elle définit le sens de son action par des engagements forts qui répondent à l'évolution de la société et aux besoins de ses clients.

## Le choix de la technologie au service de l'humain

Une relation augmentée client-conseiller avec la protection des données personnelles comme priorité.

Une démarche structurée en trois axes conjuguant innovation, industrialisation et décentralisation avec un conseiller dédié au centre de la relation.

### # Le meilleur de la relation à distance

- Des applications mobiles **Crédit Mutuel et CIC** qui facilitent le quotidien des clients et concilient autonomie et sécurité
- De nouvelles fonctionnalités développées régulièrement pour compléter l'offre de banque à distance



### # Le développement de l'intelligence artificielle dans tous les métiers

- 35 000 collaborateurs utilisant chaque jour l'**intelligence artificielle** (analyseurs d'emails, assistants virtuels)
- Des solutions innovantes (solutions cognitives, reconnaissance optique des caractères, analyse et utilisation pertinente des données)

### # La protection absolue de l'intimité numérique du client

- Une architecture informatique commune à l'ensemble des métiers et filiales et hautement sécurisée
- Des investissements importants (cloud privé, data centers)
- Un refus absolu de commercialiser les données des clients

## # Performance économique et financière

**14,6 MDE**

DE PRODUIT NET BANCAIRE  
[+3,5 % évol. annuelle]

**3 145 M€**

DE RÉSULTAT NET  
[+5,1 % évol. annuelle]

- ▀ 384,5 milliards d'euros d'encours crédits à la clientèle
- ▀ 336,8 milliards d'euros d'encours dépôts à la clientèle
- ▀ Près de 232 000 entreprises financées sur les territoires en 2019
- ▀ 422 millions d'euros investis au capital de PME-ETI sur l'ensemble du territoire à travers Crédit Mutuel Equity

## # Performance sociétale et environnementale

- ▀ 2 450 projets financés en énergies renouvelables pour 96 millions d'euros
- ▀ 1,6 milliard d'euros de montants autorisés pour les financements de projets d'énergies renouvelables
- ▀ Encours ISR : 1,8 milliard d'euros
- ▀ 16,6 millions d'euros de micro crédits souscrits
- ▀ 14 % des revenus versés en impôts et taxes
- ▀ Intégration des critères ESG dans l'octroi de crédit et les politiques d'investissements



# LE PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE

Taux durablement bas, profondes mutations des usages et des comportements, pression réglementaire croissante et arrivée des multinationales du numérique et des néo-banques dans le secteur financier... les défis auxquels les banques sont confrontées sont majeurs.

Le plan stratégique ensemble#nouveaumonde répond à ces enjeux de développement et de transformation. Il fixe le cap et les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 2019-2023 par le choix de la technologie au service de l'humain tout en maintenant les sociétaires et clients au cœur de ses priorités.

## LES TROIS ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE

### #1. RELATION

Être la banque **relationnelle** de référence dans un monde digital

**Transformer l'expérience et la relation client**

### #2. ENGAGEMENT

Être une banque **engagée et adaptée** au nouveau monde

**Simplifier notre organisation et accompagner tous les salariés**

### #3. INNOVATION

Être une banque **innovante et multiservice**

**Se diversifier et accompagner les projets de tous nos clients**

# 2019 : l'An 1 du plan stratégique ensemble#nouveau monde

*Des actions concrètes au service de nos ambitions stratégiques*

## LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ COMMERCIALE

### Une relation client-conseiller augmentée grâce au digital

- mise en place du Serveur vocal interactif en langage naturel ;
- déploiement de l'Interface relationnelle client-conseiller sur site et mobile ;
- développement des fonctionnalités de la banque à distance ;
- renforcement de l'outil de pilotage de la relation du conseiller ;
- déploiement de nouveaux assistants virtuels et de la reconnaissance optique des caractères.

### Une diversification qui se poursuit

- déploiement d'une offre box complétant l'offre téléphonie ;
- renforcement des offres d'assurances aux professionnels et entreprises : assurance flotte automobile, prévoyance travailleurs non salariés et assurance de responsabilité civile décennale.

### Une architecture de marque simplifiée

- mise en place d'une nouvelle architecture de marque qui renforce la visibilité des marques amirales Crédit Mutuel et CIC et rend plus lisibles les expertises métiers du groupe ;
- renforcement des métiers de gestion d'actifs avec la création de Crédit Mutuel Investment Managers.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS DANS LA TRANSFORMATION

- 6,6 % de la masse salariale consacrée à la formation ;
- de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement au digital et de détection des potentiels ;
- renforcement de la politique en faveur de l'égalité femme-homme.
- politique d'ouverture active avec le recrutement chaque année de 3 500 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ;
- augmentation du nombre d'alternants avec un objectif de +40 % sur trois ans (dont 25 % issus des quartiers prioritaires de la ville) avec à la clé un CDI proposé dans 80 % des cas.

## L'EXIGENCE D'UNE PERFORMANCE COLLECTIVE DURABLE

### Lutte contre le réchauffement climatique

- renforcement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels.

### Protection de l'intimité numérique

- déploiement d'un *cloud* privé et sécurisé au sein des sites de production de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- construction de nouveaux centres de données équipés des dernières technologies et visant le plus haut niveau de certification *Tier IV Build*.





Le Class40 Crédit Mutuel, skippé par Ian Lipinski et Adrien Hardy, a remporté la 14<sup>e</sup> édition de la Transat Jacques Vabre, un trajet de 7 000 kms du Havre à Salvador de Bahia au Brésil. Un fantastique exploit pour cette première, formidable défi sportif, humain et technologique qui met au premier plan les couleurs de Crédit Mutuel.



# 1

## PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

---

<b>1.1</b>	<b>ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>12</b>	<b>1.3</b>	<b>PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>20</b>
1.1.1	Le pôle mutualiste ou périmètre réglementaire	14	1.3.1	La banque de détail, le premier métier du groupe	21
1.1.2	Le pôle capitalistique ou BFCM périmètre consolidé	15	1.3.2	L'assurance	26
<b>1.2</b>	<b>LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL</b>	<b>16</b>	1.3.3	Les métiers spécialisés	27
1.2.1	Les groupes régionaux	16	1.3.4	L'informatique, la logistique et la presse	32
1.2.2	La Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16	<b>1.4</b>	<b>HISTORIQUE</b>	<b>33</b>
1.2.3	Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du pôle mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	17	1.4.1	Les origines du Crédit Mutuel	33
			1.4.2	Les principales dates	33

---

## 1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale<sup>(1)</sup> regroupe deux pôles : le pôle mutualiste – également appelé périmètre réglementaire – composé de caisses locales et régionales, de 13 fédérations à compter du 1er janvier 2020, et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le pôle capitalistique – périmètre consolidé BFCM – qui porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* les 13 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

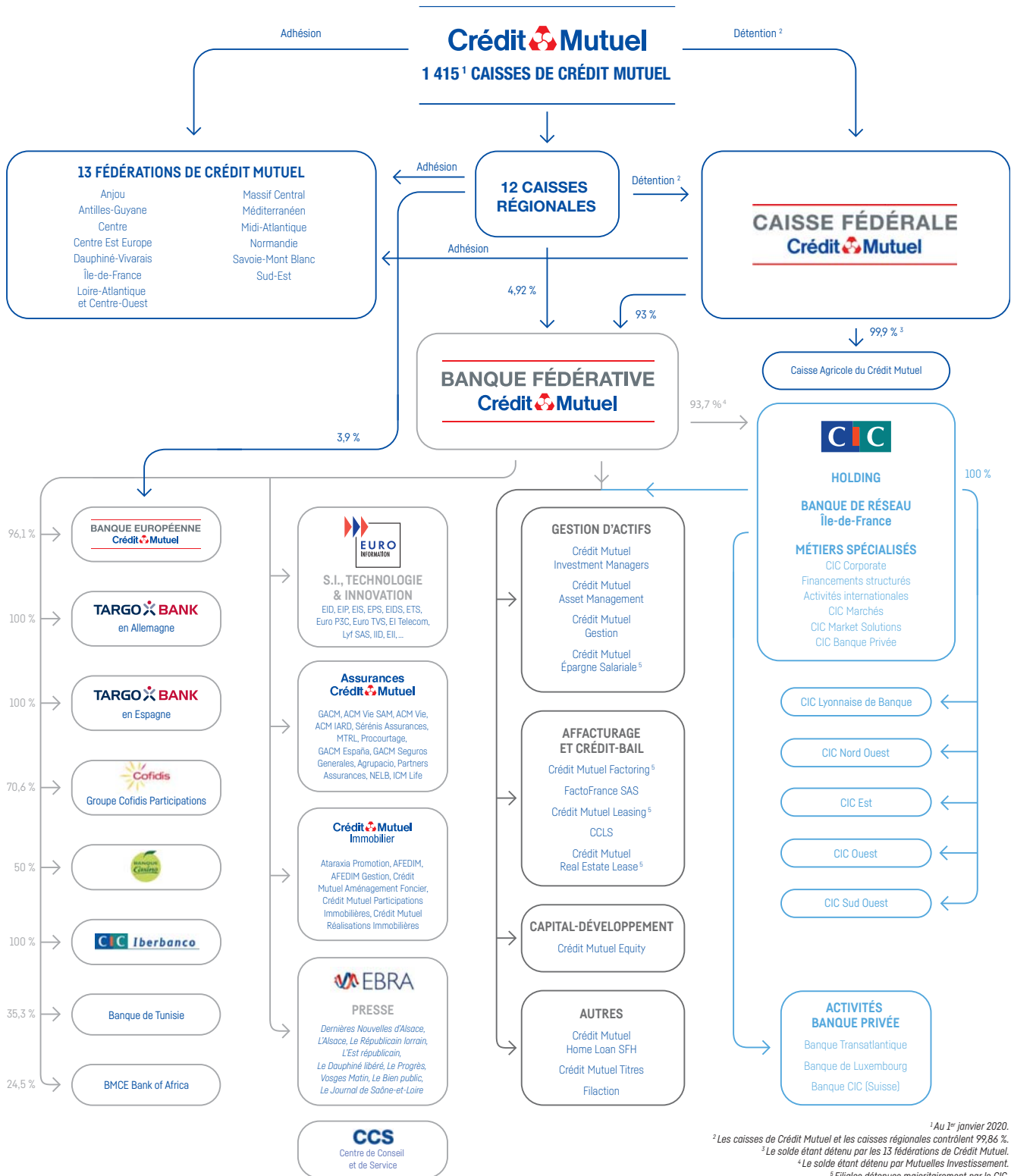
Les deux pôles sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du périmètre consolidé BFCM par le pôle mutualiste, les caisses de Crédit Mutuel des 13 fédérations du périmètre mutualiste constituent un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM, ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés *via* le versement de commissions aux caisses.

Les éléments financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale offrent une vision économique complète des activités du groupe, en incluant des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM : réseau mutualiste, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE Centre de Conseil et de Services (CCS).

Au 31 décembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 26,3 millions de clients, 4 338 points de vente et emploie 71 825 collaborateurs.

*(1) Dans la suite du document, le mot « groupe » peut être employé seul mais devra s'entendre comme l'ensemble formé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*





<sup>1</sup>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
<sup>2</sup>Les caisses de Crédit Mutuel et les caisses régionales contrôlent 99,86 %.  
<sup>3</sup>Le solde étant détenu par les 13 fédérations de Crédit Mutuel.  
<sup>4</sup>Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.  
<sup>5</sup>Filiales détenues majoritairement par le CIC.

## 1.1.1 Le pôle mutualiste ou périmètre réglementaire

Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, les treize fédérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) forment le pôle mutualiste.

### Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 - Moselle, 67 - Bas Rhin, 68 - Haut-Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous les autres départements), constituent le socle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce sont des établissements de crédit selon le Code monétaire et financier dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois sociétaires et clients. Juridiquement autonomes, les caisses locales exercent les fonctions de banque de proximité : elles collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers. Les représentants sont élus au cours des assemblées générales par les sociétaires.

Le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel compte 1 347 caisses locales et 1 920 points de vente, 7,1 millions de clients dont 4,8 millions de sociétaires.

### Les fédérations

Les fédérations sont des entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement. Organes politiques, elles déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses. Elles représentent le Crédit Mutuel dans leur région.

Le périmètre du pôle mutualiste regroupe les fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par les instances de tutelle et qui ont abouti à faire de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devenue la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la caisse commune aux 13 groupes de Crédit Mutuel formés par : le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Île-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (Valence), le Crédit Mutuel Anjou (Angers) et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 le Crédit Mutuel Massif Central (Clermont-Ferrand) et le Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Fort de France).

### La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) est une société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La CFCM centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés...).

Initialement au service des caisses de la fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la CFCM a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2012, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses des 12 autres fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

De plus, elle répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R.511-3 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la CFCM assure pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail...)

La CFCM est détenue conjointement par les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations.

## 1.1.2 Le pôle capitalistique ou BFCM périmètre consolidé

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (caisses locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

### 1.1.2.1 Les activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- Elle assume la fonction de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers. La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale<sup>[1]</sup> repose sur un calibrage pertinent des ressources à court terme et à moyen et long terme avec l'objectif de refinancer le groupe de manière efficace et prudente. Elle se formalise par des émissions publiques et des placements privés sur les marchés nationaux et internationaux ainsi que par la détention d'une réserve de liquidité adaptée au respect des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à la résistance du groupe à un stress sévère.
- Elle assure les relations avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur les flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière.
- Elle exerce la fonction de dépositaire des organismes de placement (OPC). Dépositaire d'OPC : OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) et OT (Organismes de Titrisation), elle a, à ce titre, trois missions réglementaires : la garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs), confiée aux structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ; le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC et le suivi des flux de liquidités ou *Cash Monitoring*. En outre, la BFCM peut exercer la mission contractuelle de tenue du passif des OPC, traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle lorsque celle-ci lui est déléguée par la société de gestion. Cette activité est traitée par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. De surcroît, elle assume la responsabilité du dépositaire qui consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts des OPC en s'assurant de la régularité des décisions prises par l'OPC et mène son plan de contrôle adapté en permanence aux évolutions réglementaires. La BFCM est également dépositaire de fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement du groupe.

- Elle porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Dans son rôle de holding, elle détient le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 100 % – détention directe et indirecte – holding du CIC et banque de tête de réseau, qui exerce également les activités d'investissement, de financement et de marché. Elle détient également le GACM SA à hauteur de 47,6 % qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes et d'assurance-vie. Enfin, elle détient les établissements spécialisés par métier présents en France et à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Groupe Cofidis Participations, Targobank en Allemagne et en Espagne, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Factoring...).

### 1.1.2.2 Gouvernance d'entreprise au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent parmi ces membres leur représentant au district, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le président du district devient de plein droit membre du conseil d'administration de la fédération. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernance d'entreprise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM », présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[1] Hors Targobank en Allemagne et en Espagne et en dehors des filiales et succursales du CIC hors de France.



## 1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Bancassureur de premier plan en France, le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous l'organe central du réseau : la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM est en charge de la défense des intérêts du groupe Crédit Mutuel dont la Caisse centrale est l'outil de finance.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il appartient à ses sociétaires qui détiennent son capital et orientent sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

### 1.2.1 Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué d'une fédération du Crédit Agricole et Rural (CMAR) – et de 5 groupes régionaux comprenant 18 fédérations :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale englobant 13 fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses deux fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- le groupe régional Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- le groupe régional Nord Europe (Lille) ;
- le groupe régional Océan (La Roche-sur-Yon).

La caisse fédérale peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération de sa région. La fédération est l'organe de stratégie et de contrôle qui représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités ainsi que des prestations de services techniques et informatiques. Fédérations et caisses fédérales sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

### 1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) lui sont affiliées.

La CNCM a continué à faire évoluer son fonctionnement et sa gouvernance conformément à la demande de la Banque Centrale Européenne (BCE), son superviseur. Après la modification des statuts et la clarification du mécanisme de solidarité nationale en 2016, l'adoption en 2017 de nouveaux textes sur l'organisation de l'audit interne et de la conformité ainsi que l'approbation d'une charte de l'administrateur et d'un règlement intérieur du conseil, l'année 2018 a vu l'adoption par la CNCM d'une charte de déontologie de l'audit interne et d'une procédure cadre relative à la marque Crédit Mutuel. En 2019, elle a poursuivi le renforcement des équipes dédiées au contrôle (périodique, permanent et conformité).

La CNCM représente le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. Garante de la cohésion du réseau, elle assure la défense et la promotion de la marque Crédit Mutuel, ainsi que la défense et la promotion des intérêts du groupe Crédit Mutuel. Elle a par ailleurs, en charge de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés et de veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires. À ce titre, elle exerce un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion. Ce rôle d'organe central a été confirmé en octobre 2019 par la Cour de Justice de l'Union européenne ; la cour a également jugé que le Crédit Mutuel remplissait bien les conditions posées par la réglementation pour être reconnu comme un groupe soumis à la surveillance prudentielle du fait de l'existence d'un mécanisme de solidarité.

La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales.

## 1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du pôle mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance [article L.511-31 du Code monétaire et financier]. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

### Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du pôle mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend appui sur l'article R.511-31 du Code monétaire et financier, indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'ACPR a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au fonds de solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du produit net bancaire. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au fonds de solidarité est par principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

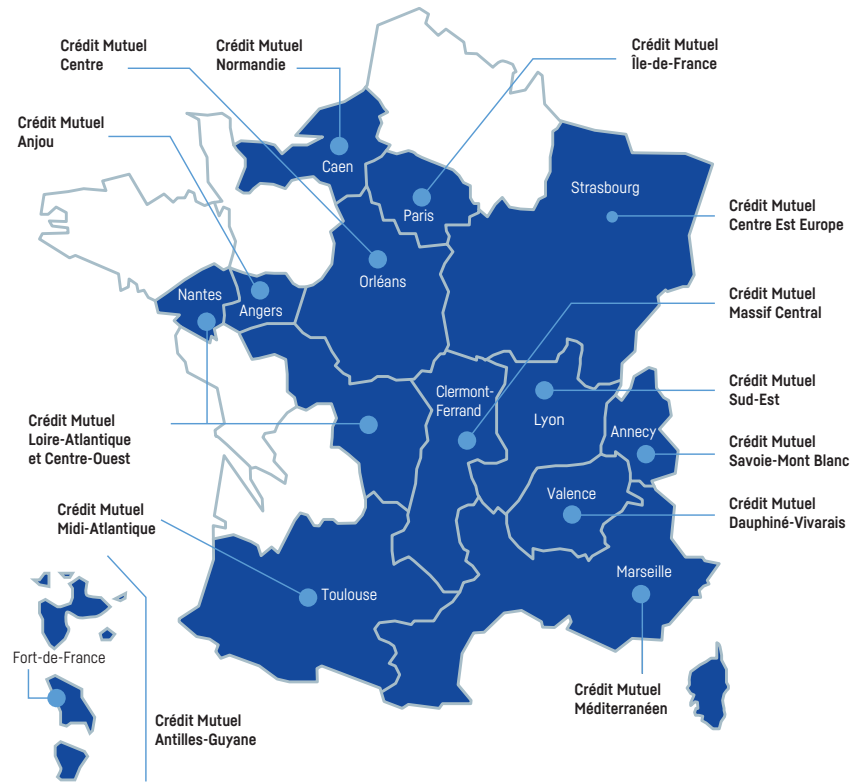
Ces subventions sont remboursables dès « retour à meilleure fortune ». Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

### Dispositions adoptées au niveau national

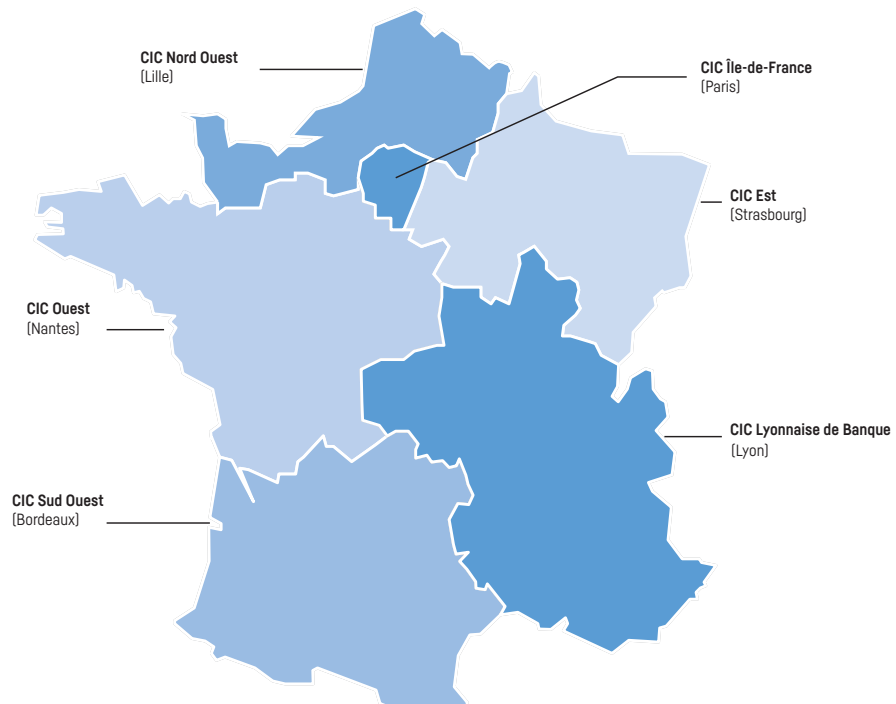
La Confédération Nationale du Crédit Mutuel, notamment chargée de veiller à la cohésion de son réseau s'assure du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau [art. L.511-31 du Code monétaire et financier].

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

**LES 13 FÉDÉRATIONS DE CRÉDIT MUTUEL DU PÔLE MUTUALISTE**

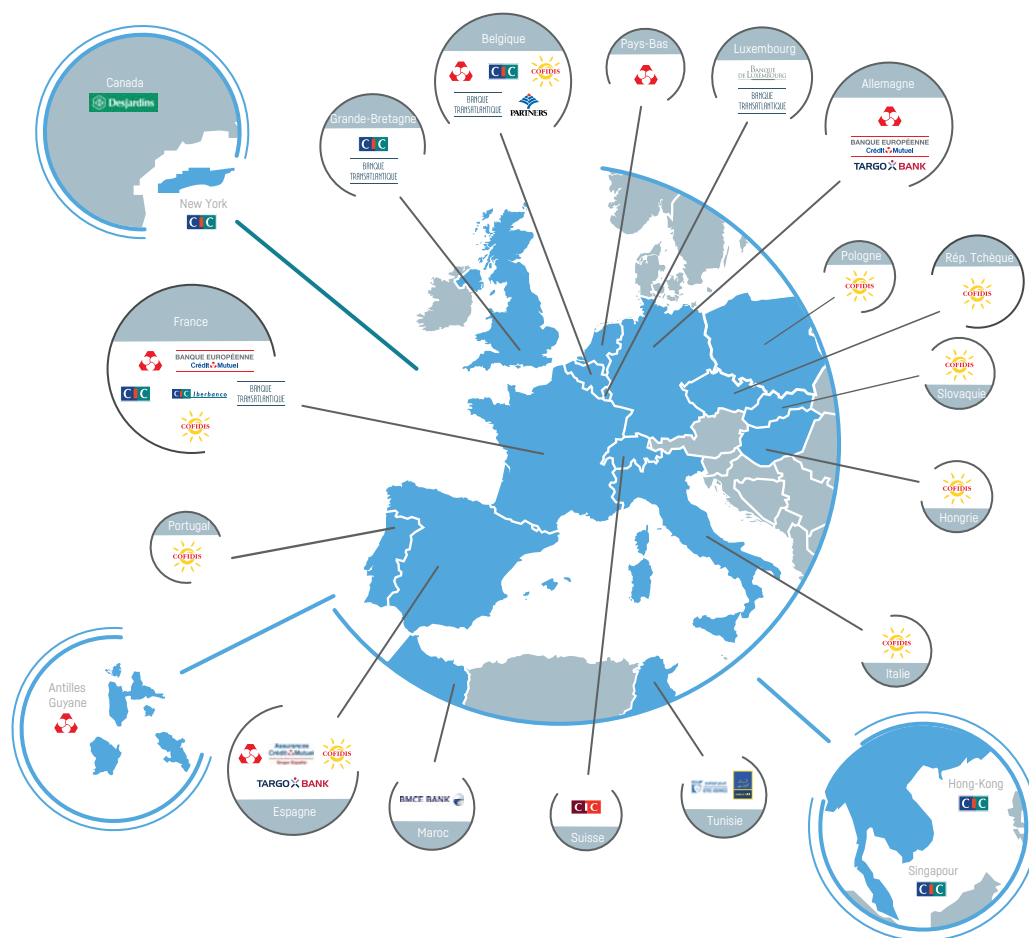


**LES BANQUES RÉGIONALES DU CIC**





CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE : L'IMPLANTATION INTERNATIONALE ET LES PARTENARIATS EN 2019



**ALLEMAGNE**

- BECM Düsseldorf, Francfort, Hambourg, Munich et Stuttgart
- Crédit Mutuel Leasing GmbH
- Targobank en Allemagne
- Crédit Mutuel Equity

**BELGIQUE**

- Crédit Mutuel Leasing Benelux
- Banque Transatlantique Belgium
- Partners Assurances
- North Europe Life Belgium (NELB) [assurances]
- COFIDIS Belgique
- Succursale CIC (Bruxelles)

**CANADA**

- Desjardins Assurances
- Banque Transatlantique\*
- Crédit Mutuel Equity

**ESPAGNE**

- Targobank en Espagne
- COFIDIS Espagne
- Banque Transatlantique\*
- Crédit Mutuel Leasing, Sucursal en España
- GACM España [assurances]

**HONGRIE**

- COFIDIS Hongrie

**ITALIE**

- COFIDIS Italie

**POLOGNE**

- COFIDIS Pologne

**PAYS-BAS**

- Crédit Mutuel Leasing Benelux

**LUXEMBOURG**

- Banque de Luxembourg
- Banque Transatlantique Luxembourg
- ICM Life [assurances]

**MAROC**

- BMCE Banque of Africa

**SINGAPOUR et HONG-KONG**

- Succursales CIC
- Banque Transatlantique\*

**PORTUGAL**

- COFIDIS Portugal
- Margem

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

- COFIDIS République Tchèque

**ROYAUME-UNI**

- Banque Transatlantique London Branch
- Succursale CIC (Londres)

**SLOVAQUIE**

- COFIDIS Slovaquie

**SUISSE**

- Banque CIC (Suisse)
- Crédit Mutuel Equity

**TUNISIE**

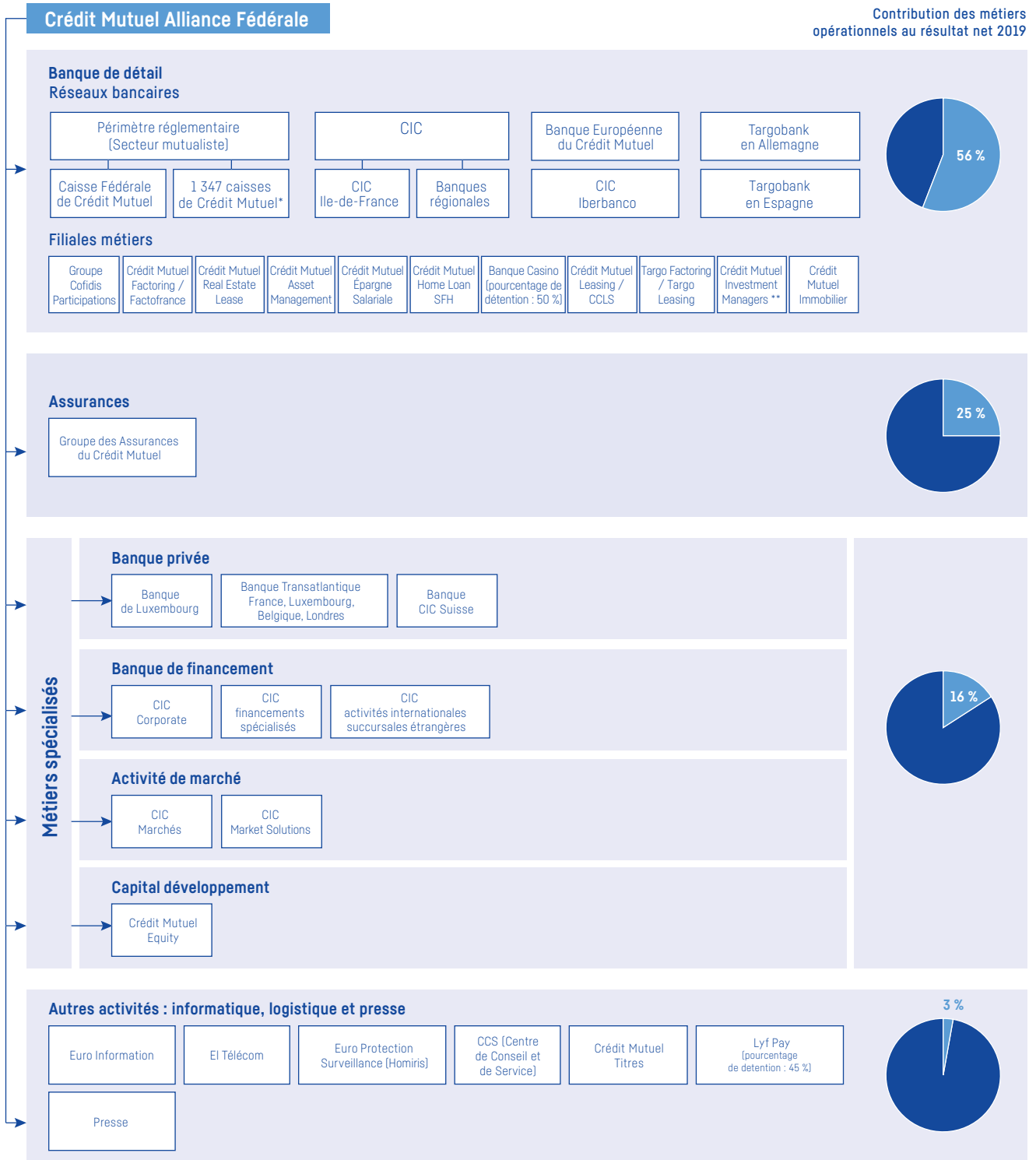
- Banque de Tunisie

**ETATS-UNIS**

- Succursale CIC (New York)
- Banque Transatlantique\*
- Crédit Mutuel Equity

\* Bureau de représentation.

## 1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



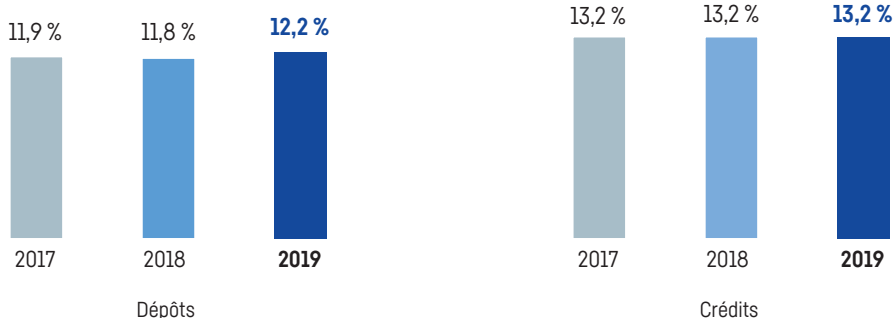
\* Périmètre au 31 décembre 2019 soit 11 fédérations adhérentes.

\*\* Lancement au 14 janvier 2020.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via ses 13 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

Le positionnement concurrentiel<sup>[1]</sup> est analysé au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent ainsi respectivement à 12,2 % (+0,4 point) et 13,2 % (stable). De son côté, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,1 % de part de marché en crédits bancaires et 15,9 % de part de marché en dépôts.

#### PARTS DE MARCHÉ \*



\* Source : Centralisations Financières Territoriales - Banque de France.

### 1.3.1 La banque de détail, le premier métier du groupe

Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la banque de détail représente 67 % de son produit net bancaire. Elle regroupe le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, le réseau de bancassurance du CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, ventes et gestion immobilières.

En 2019, les réseaux de banque de détail présentent une activité soutenue grâce à une bonne dynamique commerciale et à la vente croisée de nouveaux produits et services pour s'adapter aux besoins des clients et au contexte de taux d'intérêt durablement bas. Sur l'ensemble de l'année, l'activité commerciale de la banque de détail est en hausse. La collecte de ressources ressort à près de 280 milliards d'euros en 2019, contre 267,5 milliards d'euros en 2018. Les encours de crédits accordés à la clientèle s'établissent à 317,3 milliards en 2019, en progression de 7 % sur un an.

#### 1.3.1.1 Les réseaux de bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en banque de détail

##### 1.3.1.1.1 Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel<sup>[2]</sup>

S'appuyant sur le savoir-faire de 17 275 collaborateurs, le réseau des caisses locales de Crédit Mutuel accompagne 7,128 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs et associations dans la réalisation de leurs projets. La banque de détail couvre ainsi, pour tous les clients, leurs besoins en matière de tenue de compte-courant, de moyens de paiement, d'épargne, de financement et d'assurance. À ses 6,2 millions de clients particuliers, le Crédit Mutuel propose des produits

spécifiques, adaptés à chaque étape de la vie comme le financement du permis de conduire, la location ou l'achat du premier appartement, la souscription d'une assurance-vie, mais répond également aux besoins du quotidien avec une gamme de services pratiques comprenant la téléphonie mobile, l'abonnement internet ou encore la télésurveillance. Les 503 000 artisans, commerçants et professions libérales qui constituent la clientèle professionnelle bénéficient également de solutions dédiées, à destination de leurs dirigeants ou des collaborateurs en matière d'épargne salariale, de prévoyance ou encore de santé. Pour accompagner le développement des exploitations agricoles, le Crédit Mutuel leur propose des offres destinées à l'achat ou à la location de leur matériel agricole. Les 84 000 clients agriculteurs peuvent aussi s'assurer en cas de sinistre climatique ou encore gérer l'exposition au prix de certaines récoltes. Les besoins spécifiques des associations, fondations, comités d'entreprise et organismes à but non lucratif, qui représentent 4 % des clients de la banque de détail, sont également couverts. Les produits distribués couvrent leurs besoins spécifiques en matière d'encaissement de dons ou encore de cotisations, en partenariat avec HelloAsso, un outil gratuit destiné à recevoir des paiements sur internet.

En tant que banque coopérative non cotée en bourse, le Crédit Mutuel appartient à chacun de ses clients-sociétaires qui peuvent participer à l'assemblée générale de leur caisse. Le nombre de sociétaires atteint 4,78 millions, 81 % des clients étant sociétaires de leur caisse. Pour répondre à leurs besoins, les clients disposent d'un réseau de 1 920 points de vente, complété d'un dispositif omnicanal dédié : téléphone, application mobile et site internet permettent l'accès aux services proposés à tout moment.

En 2019, les encours de dépôts à la clientèle atteignent 120,8 milliards d'euros, en hausse de 8 %. Les encours d'assurance-vie poursuivent leur croissance et s'établissent à 40,4 milliards d'euros en 2019, contre 38,2 milliards d'euros en 2018. Les encours de crédits progressent de 5,8 % à 134,5 milliards d'euros, portés par les crédits habitat et les crédits à la consommation. La diversification des revenus se poursuit sur l'exercice comme l'illustre la progression des stocks des services

[1] Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

[2] Les données chiffrées reprises dans ce paragraphe sont sur le périmètre du 31 décembre 2019 soit 11 fédérations.



complémentaires vendus : +3,8 % pour l'assurance de risque, +6,4 % pour la téléphonie mobile et +4,1 % pour la protection vol avec Homiris.

En 2019, le Crédit Mutuel est de nouveau élu meilleur groupe bancaire français par le magazine *Global Finance*, pour la cinquième année consécutive, et par le magazine *World Finance*, pour la huitième fois.

### 1.3.1.1.2 Réseau de bancassurance du CIC

Cœur de métier du CIC, la banque de détail regroupe le réseau bancaire – composé de cinq banques régionales et du CIC en Île-de-France – et les métiers spécifiques dont les produits sont commercialisés par celui-ci : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, ventes et gestion immobilières. S'appuyant sur le savoir-faire de ses 20 092 collaborateurs, le réseau de banque de détail du CIC répond aux besoins et attentes de 5,22 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs, organismes à but non lucratif et entreprises.

Soucieuse d'établir une relation de proximité avec ses clients, CIC leur offre un dispositif omnicanal performant, efficace et moderne. Les clients ont le choix d'avoir recours à leur conseiller au sein de 1 874 points de vente en France ou d'utiliser des outils technologiques – sites internet et applications mobiles – pour plus d'autonomie. Soucieux de la qualité du service client proposé, CIC reçoit, en 2019, le premier prix de la Relation Client au Podium BearingPoint Kantar dans le secteur banque.

À chaque instant, le réseau poursuit l'accompagnement de ses clients et contribue au financement de leurs projets. En 2019, les engagements du réseau progressent de 5,9 % sous l'impulsion des crédits à l'habitat (+6,1 %) et des crédits d'investissements (+7,9 %). Dans le même temps, les encours de dépôts terminent en hausse de 11,5 % grâce aux comptes créditeurs, dépôts sur livrets et dépôts à terme détenus principalement par les entreprises et professionnels. L'activité d'assurance-vie affiche une nette augmentation des encours dans un contexte concurrentiel élevé. Sur les secteurs de diversification, la vente de produits et services au bénéfice de la clientèle poursuit sa dynamique commerciale avec notamment une progression du nombre de contrats en banque à distance (+8,7 %), en protection vol Homiris (+4,4 %), en téléphonie (+5,7 %) et en terminaux de paiement électroniques (+3,6 %).

Dans la continuité des développements réalisés en 2018, CIC poursuit l'amélioration de certaines fonctionnalités à distance permettant aux clients d'être toujours plus autonomes (e-déclaration de sinistres, souscriptions de crédits en ligne). Parmi les autres améliorations technologiques, CIC lance une nouvelle version de CIC e-facture, son offre de gestion de factures électroniques, qui rencontre un fort intérêt de la part des entreprises.

En 2019, CIC renforce ses offres pour chaque segment de clientèle :

- l'assurance décennale qui complète la gamme d'assurances proposée aux professionnels du bâtiment ;
- la digitalisation de CICAGRI et CIC-APPRO qui sécurise et développe les relations avec les partenaires ;
- le produit PayAsso, solution d'encaissement à destination des associations, qui se caractérise notamment par la gratuité<sup>(1)</sup> du service de collecte de dons ;
- l'offre dédiée aux start-up et entreprises innovantes qui s'enrichit de CIC Start Export pour les aider dans leur développement à l'international et de CIC Start ComFi pour leurs besoins de communication lors des levées de fonds.

(1) Offre limitée à 1 500 dons par exercice civil.

Déjà partenaire de la Fédération Française de Natation et la Fédération Nationale de la Plaisance et Pêches de Mer, CIC poursuit sa démarche en signant cette année de nouveaux partenariats avec la Fédération Française de Cyclisme et la Fédération Française de Jeu Vidéo. CIC accompagne également ceux qui entreprennent dans le sport en soutenant, pour sa deuxième édition, les CIC Esport Business Awards, et en signant un nouveau partenariat avec la Ligue Française de League of Legends. Depuis maintenant dix ans, CIC soutient les associations Union des Auto-Entrepreneurs et Moovje qui accompagnent à la création d'entreprise.

### 1.3.1.1.3 Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

Spécialisée sur le marché des entreprises et des sociétés foncières en France et en Allemagne ainsi que sur le marché de la promotion immobilière en France, la Banque Européenne du Crédit Mutuel est une banque à taille humaine dont les valeurs reposent sur la proximité et la réactivité. La BECM apporte à l'ensemble des entreprises une technicité et une forte valeur ajoutée. Les 423 collaborateurs disposent de compétences dédiées pour accompagner les clients dans leur stratégie et leurs problématiques de financement, et notamment le financement de leurs investissements.

La BECM offre un accompagnement dédié aux entreprises allemandes présentes en France et aux filiales allemandes de groupes français, en s'appuyant sur sa connaissance fine des marchés locaux. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

La BECM a pour vocation d'accompagner près de 21 900 clients sur l'ensemble de leurs besoins, en France et au-delà des frontières. Elle dispose pour cela d'un réseau commercial de 54 points de vente dont 45 en France ainsi qu'une filiale à Monaco. L'ouverture récente de nouvelles agences à Annecy, à Aix-en-Provence et d'une seconde agence à Paris permet d'augmenter la présence de la banque sur les territoires, et participe à l'accroissement de la production en 2019.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle sont en progression de 8 % à 16,4 milliards d'euros en 2019. Les ressources comptables sont en forte augmentation de 28,7 % à 16,9 milliards d'euros. Le produit net bancaire est en hausse de 7,6 % à 323 millions d'euros.

En 2019, la migration vers un système informatique upgradé en Allemagne permet d'ouvrir de nouvelles opportunités de renforcement et de diversification des activités en matière de flux, de financements structurés, de financements internationaux et de gestion d'actifs avec une clientèle institutionnelle.

### 1.3.1.1.4 CIC Iberbanco

Banque ouverte sur deux mondes, CIC Iberbanco répond aux besoins en banque de détail des particuliers, associations, professionnels et entreprises ayant un attachement à la culture ibérique ou latino-américaine. Grâce à ses 185 collaborateurs – bilingues, voire trilingues – présents dans 40 points de vente en France, CIC Iberbanco propose en complément des services de bancassurance, la possibilité de financer et assurer un bien acheté dans la péninsule ibérique. CIC Iberbanco met au service des entreprises de capital ibérique ou ayant des intérêts entre la France, l'Espagne ou le Portugal, ses équipes de spécialistes, au fait des particularités de ces pays.

En 2019, CIC Iberbanco est au service de 63 176 clients. Les encours de dépôts s'établissent à 859 millions d'euros en progression de 9,7 %. Les encours de crédits atteignent 1 135 millions d'euros en hausse de 15,5 %.

L'année 2019 voit l'accélération de la mise en place d'outils digitaux dans le réseau CIC Iberbanco. Ces solutions renforcent et améliorent la relation à distance avec nos clients. Elles aident au quotidien nos clients (devis assurance et déclaration de sinistre en ligne) et nos conseillers via des solutions cognitives pour la gestion des emails notamment. Par ailleurs, le plan de développement du réseau se poursuit, avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Clamart [92], pour renforcer notre proximité avec nos clients et futurs clients.

### 1.3.1.1.5 Targobank en Allemagne

Implantée dans les 250 principales villes allemandes et disposant de 337 points de vente, Targobank en Allemagne répond aux besoins de ses 3,9 millions de clients – particuliers et entreprises – en leur proposant des solutions en banque, assurance ainsi qu'en affacturage et en crédit-bail. Leader du marché dans les domaines du crédit à la consommation et de l'affacturage, Targobank combine les avantages d'une banque en ligne avec ceux d'une banque de réseau pour offrir à ses clients un service rapide, efficace et un conseil personnalisé en agence, à domicile ou par téléphone.

L'activité de la banque est particulièrement dynamique en 2019. Les encours de crédits affichent une progression de 9,0 %<sup>[1]</sup> à 20,0 milliards d'euros, notamment grâce au développement [+13 %] des parts de marché en crédit amortissable qui s'établissent à 10,2 % en 2019 contre 9,0 % en 2018. Les volumes de dépôts clientèle atteignent 18,9 milliards d'euros en 2019, en hausse de 11,2 %.

L'offre de produits destinée aux clients professionnels, jusqu'ici limitée aux entreprises individuelles et aux professions libérales, est dorénavant étendue aux structures juridiques plus complexes (entreprises pluripersonnelles et sociétés de capitaux).

En 2019, Targobank est de nouveau distinguée par l'enquête annuelle menée par l'Institut allemand pour la qualité des services (DISQ), auprès de quelque 10 000 clients participants. Comme l'an passé, la banque se classe en deuxième position des établissements à couverture nationale en termes de satisfaction clientèle.

En matière de ressources humaines, la banque est certifiée par l'institut *Top Employers* pour la qualité de vie au travail qu'elle offre à ses 7 400 salariés. Une nouvelle campagne qui vise à développer l'image de la marque employeur Targobank – « BANK.ECHT.ANDERS » ou banque authentique et différente – est par ailleurs déployée.

Enfin, l'année 2019 est marquée par le développement de solutions d'intelligence artificielle pour l'automatisation et l'optimisation des traitements de back-office, la prévention des fraudes et voit l'introduction de méthodes agiles dans le pilotage des projets du centre de service de la banque.

### 1.3.1.1.6 Targobank en Espagne

Détenue à 100 % par la BFCM, Targobank en Espagne est une banque généraliste ouverte aux particuliers, professionnels et entreprises. Disposant de 88 points de vente répartis sur les principales zones d'activité économique du pays, Targobank propose à ses 125 600 clients une large gamme de produits et services de bancassurance. Le dispositif est complété d'un réseau de conseillers bilingues ainsi que d'une application mobile en français destinés à la clientèle francophone.

Les encours de crédits bruts se stabilisent à 2,4 milliards d'euros en 2019 alors que les encours de dépôts de la clientèle atteignent 2 milliards d'euros, en augmentation de 100 millions d'euros par rapport à 2018.

En 2019, une restructuration importante a été menée afin de poursuivre le déploiement de la nouvelle organisation du réseau suivant une logique de croissance multicanale. Cette approche se traduit par la mise en place d'un compte courant 100 % digital, du lancement du nouveau site internet et par de nombreuses évolutions sur l'application mobile comme la gestion du budget, la gestion des cartes bancaires et une meilleure ergonomie dans la restitution des informations.

## 1.3.1.2 Les filiales métiers d'appui de la banque de détail

### 1.3.1.2.1 Le crédit à la consommation – Groupe Cofidis Participations

Groupe Cofidis Participations est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans le crédit à la consommation et la banque mobile. Présent en France et dans huit pays en Europe, le Groupe Cofidis Participations déploie son activité à travers trois marques commerciales qui accompagnent leurs clients exclusivement à distance : Cofidis, Créatis et monabanq.

Avec deux millions de clients et 350 enseignes partenaires, Cofidis est depuis plus de 30 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation en France [crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurance, rachat de créances et financements en magasin et *on line*]. Acteur fortement engagé dans l'accompagnement de ses clients, Cofidis s'appuie sur un conseil personnalisé, des outils et services innovants et sur la pédagogie du crédit pour faire du consommateur un acteur de son budget, informé et responsable. L'excellence de sa relation client est régulièrement primée dans les différents pays où il est implanté. Cofidis a ainsi été élu en 2019 « Élu Service Client de l'Année » dans la catégorie « Organisme de crédit » pour la septième année consécutive. Cofidis contribue également au dynamisme commercial des enseignes de distribution et sites e-commerce grâce à des solutions performantes et sur-mesure en matière de facilités de paiement.

Le Groupe Cofidis Participations propose également des services de banque à distance sous la marque monabanq, ainsi que des services de rachat de créances via sa marque Créatis.

Engagé sur le bien-être de ses 5 262 collaborateurs, le Groupe Cofidis Participations s'est vu décerner huit certifications « Great Place to Work » et figure également au palmarès européen « Europe's Best Workplaces 2019 ».

En 2019, le Groupe Cofidis Participations a poursuivi sur sa dynamique de croissance. La production à fin d'exercice est en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent à 7 511 milliards d'euros. L'encours de crédits progresse de 10 % par rapport à fin 2018 et s'établit à 14 872 milliards d'euros à fin décembre 2019.

Cofidis, entreprise innovante, est un des premiers acteurs du crédit à proposer de nouvelles solutions digitales pour souscrire plus rapidement et facilement à un financement comme : des parcours *full on line* avec signature électronique, un *Chatbot* qui permet de souscrire à travers un agent conversationnel ou encore l'*openbanking* qui permet au client de partager ses comptes lors d'une demande de financement. Cofidis, engagé dans une dynamique commerciale orientée 100 % client et 100 % collaborateur, cherche à optimiser sans cesse la qualité des parcours client lors de chaque interaction avec la marque.

[1] Dans ce paragraphe, les données de progression sont calculées sur la base des chiffres pro forma de l'activité, c'est-à-dire activités retail + entreprises (crédit-bail, affacturage et crédits d'investissement).

Cofidis est la première entreprise labellisée « Symétrie des attentions » (ce label ayant vocation à montrer la symétrie dans la relation d'une marque avec ses clients et celle d'une marque avec l'ensemble de ses collaborateurs), convaincue qu'une « Équipe heureuse fait des clients heureux ».

### 1.3.1.2.2 L'affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France est articulée autour de Crédit Mutuel Factoring (anciennement dénommée CM-CIC Factor), le centre de métier historique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour le financement et la gestion du poste clients et de FactoFrance, société d'affacturage acquise auprès de General Electric France en juillet 2016. La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale représente 23 % de parts de marché au 30 septembre 2019 [source ASF].

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient dans le financement court terme de près de 14 000 clients entreprises et professionnels, en France et à l'international. Elle propose une large gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées (Daily). Ces offres sont assorties de services complémentaires, notamment en matière de suivi du poste clients, de recouvrements, d'encaissements et garantie contre l'insolvabilité ; FactoFrance propose également un produit de financement sur stocks adossé au contrat d'affacturage.

En 2019, porté par un marché de l'affacturage toujours en progression [+11 %<sup>[1]</sup> en France au 30 septembre 2019], le volume de créances achetées de l'ensemble de la filière superforme le marché et est en progression de 11,8 %. À fin d'exercice, les encours de la filière affacturage s'établissent à 12,4 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires à l'export de la filière représente désormais 25,1 % du chiffre d'affaires global.

En 2019, Crédit Mutuel Factoring a lancé l'offre d'affacturage paneuropéen destinée aux groupes français ayant une ou plusieurs filiales à l'étranger et désireux de centraliser leurs contrats affacturage sur la maison mère. Le périmètre d'intervention couvre à ce jour 9 pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Suisse (via le CIC Suisse), Espagne, Italie et Portugal).

### 1.3.1.2.3 Le crédit-bail en France

#### Crédit-bail mobilier

Crédit Mutuel Leasing (anciennement dénommé CM-CIC Bail), et CCLS, société acquise auprès de General Electric en juillet 2016, constituent la filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avec une part de marché supérieure à 14 % sur son marché national, la filière est un acteur majeur du financement locatif d'équipements en France.

Spécialisé depuis plus de 50 ans dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location, Crédit Mutuel Leasing propose des solutions locatives adaptées aux projets d'investissement des particuliers, des associations, des professionnels et des entreprises sous la marque Crédit Mutuel Leasing dans le réseau Crédit Mutuel.

En France, Crédit Mutuel Leasing s'appuie sur une organisation largement décentralisée au plus proche des réseaux et de ses clients, pour leur mettre à disposition une technologie de pointe, une expertise complète et un conseil de qualité. Ses équipes bilingues et biculturelles au Benelux, en Allemagne et en Espagne mettent leur savoir-faire au service des clients entreprises grâce aux solutions locatives dédiées mais également au travers de convention-cadres répondant aux besoins de la maison mère et de ses filiales.

CCLS est spécialisée dans le financement des biens d'équipement professionnels et opère principalement via un réseau de partenaires sur les marchés de la bureautique, de l'informatique, des matériels roulants, de levage ou encore médicaux. Via ses activités de financement et de gestion des équipements, CCLS travaille en étroite collaboration avec les distributeurs et les constructeurs de matériels et leur permet de développer leurs ventes grâce à des programmes de financement sur mesure, tout en conservant l'exclusivité de leur relation commerciale. CCLS bénéficie de la garantie du Fonds Européen d'Investissement, ce qui lui permet de proposer ses solutions de financement à un grand nombre de TPE et PME.

En 2019, dans un environnement toujours favorable à la location qui séduit de plus en plus de jeunes, la filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi son développement sur un rythme très dynamique. Sa production globale s'établit à plus de 5,9 milliards d'euros, en progression de 5,3 % par rapport à 2018. L'encours à fin 2019 s'élève à 11,5 milliards d'euros. L'activité à l'international continue à croître et représente près de 17 % de l'activité globale à fin 2019.

Pour accompagner l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la transition énergétique de ses sociétaires et clients, Crédit Mutuel Leasing lance, en 2019, une offre « Eco-mobilité » pour les particuliers : elle permet aux clients des réseaux bancaires d'acquérir ou de renouveler leurs voitures pour rouler plus écologique en proposant la location de véhicules hybrides ou électriques à des tarifs attractifs. Cette offre est élargie aux professionnels depuis septembre 2019.

La filière poursuit sa conversion digitale en développant pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale un parcours totalement digitalisé de configuration automobile et de proposition de financements sur les sites Web et applications mobiles du CIC et du Crédit Mutuel. Il donne ainsi accès en toute autonomie à une gamme de plus de 7 000 modèles et permet d'obtenir une offre de location modulable selon les besoins du client (durée, apport, kilométrage et budget).

Pionnier du déploiement de la signature électronique pour le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location, CCLS continue la digitalisation de ces processus en proposant la signature électronique sur les conventions avec ses partenaires.

#### Crédit-bail immobilier

Acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France, Crédit Mutuel Real Estate Lease (anciennement dénommé CM-CIC Lease) répond aux besoins d'investissements immobiliers des entreprises, professionnels, acteurs de l'économie sociale ou institutions, clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par des solutions de financement en crédit-bail immobilier adaptées à l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels de toute nature : locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore établissements de santé, bureaux ou hôtels. Crédit Mutuel Real Estate Lease s'appuie sur l'expertise technique, juridique, fiscale, financière et réglementaire de ses spécialistes en régions en collaboration étroite avec les caisses de Crédit Mutuel sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease, et les agences CIC sous la marque CIC Real Estate Lease.

Les outils digitaux mis en place au cours de l'année dans les réseaux bancaires permettent à Crédit Mutuel Real Estate Lease de mieux s'adapter aux attentes de ses clients grâce à la réalisation instantanée des études de financement en crédit-bail immobilier.

Fort de son expertise, Crédit Mutuel Real Estate Lease a octroyé en 2019 plus de 900 millions d'euros de financements portant ses encours à fin d'exercice à 5,3 milliards d'euros.

[1] Source : Association Française des sociétés financière – statistique 2019.



### 1.3.1.2.4 La gestion collective et l'épargne salariale

#### Crédit Mutuel Investment Managers

Lancé en janvier 2020, Crédit Mutuel Investment Managers est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dédié à la gestion d'actifs. Crédit Mutuel Investment Managers regroupe l'ensemble des équipes commerciales des entités de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin d'assurer la commercialisation de l'ensemble des solutions d'investissement proposées par ces entités. Celles-ci conservent leur autonomie et indépendance de gestion.

Crédit Mutuel Investment Managers a pour vocation de promouvoir, au travers d'un modèle « multi-entité », les solutions d'investissement de six structures de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui totalisent plus de 90 milliards d'euros d'encours. Les entités partenaires du centre d'expertise sont : Crédit Mutuel Asset Management, BLI – Banque de Luxembourg Investments, CIC pour les émissions de produits structurés conduites par CIC Market Solutions, Cigogne Management, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Son objectif est d'accompagner les réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les distributeurs externes (banques privées, sélectionneurs de fonds...), les investisseurs professionnels et les entreprises en leur proposant une offre large de produits et des solutions adaptées à leurs besoins.

S'appuyant sur 52 collaborateurs, dont 30 commerciaux, Crédit Mutuel Investment Managers, installé en France et au Luxembourg, intervient dans six pays en Europe.

Crédit Mutuel Investment Managers a pour ambition d'augmenter les encours de gestion hors fonds monétaires de +40 % à horizon de 5 ans.

#### Crédit Mutuel Asset Management

Avec près de 60 milliards d'euros d'encours à fin 2019, Crédit Mutuel Asset Management (anciennement dénommé CM-CIC Asset Management) est la 4<sup>e</sup> société de gestion française [1]. Elle propose une large gamme de fonds et de solutions de gestion d'actifs pour compte de tiers. Présente sur toutes les classes d'actifs et tous les styles de gestion, Crédit Mutuel Asset Management déploie une stratégie fondée prioritairement sur l'équilibre entre la recherche de performance et la maîtrise du risque afin de répondre aux attentes des différents segments de clientèle notamment les particuliers, les entreprises et les institutionnels. Elle dispose également d'une importante gamme de fonds d'épargne salariale.

Crédit Mutuel Asset Management intègre dans sa stratégie de gestion les critères extra-financiers – environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise – et d'éthique, avec une offre de gestion de 15 fonds labellisés, de fonds solidaires et de fonds de partage. Ainsi, en 2019, est commercialisé le premier fonds à formule ESG créé par la société, avec une collecte de près de 140 millions d'euros.

L'expertise des équipes de Crédit Mutuel Asset Management, composées de plus de 250 collaborateurs dont une cinquantaine de gérants, est reconnue à plusieurs reprises. Ainsi, au cours de l'exercice, la société reçoit trois trophées d'or décernés par le journal *Le Revenu* : meilleure gamme de fonds sur trois ans, meilleure gamme de fonds diversifiés sur trois ans et meilleure gamme de fonds obligataires sur trois ans. Le magazine *Mieux Vivre votre Argent* a également primé trois fonds au regard de leur performance. Enfin, Crédit Mutuel Asset Management remporte le prix de la Pédagogie lors de la 19<sup>e</sup> Cérémonie des Investor Awards 2019.

En mai 2019, la reprise des fonds gérés par Milleis Investissements, société de gestion d'actifs de Milleis Banque, est finalisée. Cette reprise permet d'élargir la gamme d'OPC avec des expertises ciblant les clients patrimoniaux, la banque privée et les institutionnels. En parallèle, Crédit Mutuel Asset Management signe un partenariat avec Milleis Banque permettant aux clients de cette dernière d'avoir accès à une sélection de fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management.

Crédit Mutuel Asset Management, fait évoluer fin 2019, sa communication et ses *reportings* de gestion de fonds, avec la création d'un nouveau sceau « Finance Responsable » renforçant ainsi sa visibilité de gérant d'actifs engagé vers une finance responsable et durable. Marqueur du savoir-faire de l'entreprise, ce sceau figure sur les documentations, communications et *reportings* relatifs à la finance responsable. Poursuivant cette dynamique, Crédit Mutuel Asset Management continue son œuvre de pédagogie en diffusant une nouvelle saga intitulée « Corentin et la finance responsable » dont le 1<sup>er</sup> épisode est mis en ligne depuis septembre 2019.

#### Crédit Mutuel Épargne Salariale

Crédit Mutuel Épargne Salariale (anciennement dénommé CM-CIC Épargne Salariale) est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans la gestion et la tenue de compte d'épargne salariale. Il propose un accompagnement dédié et personnalisé des entreprises et de leurs salariés dans la constitution de leur épargne salariale et retraite. Les offres proposées sont distribuées par l'ensemble des points de vente, ainsi que par un réseau de cabinets d'expertise comptable. Crédit Mutuel Épargne Salariale intervient sur tous les marchés, mais se singularise également par une offre clé en main dédiée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Crédit Mutuel Épargne Salariale totalise plus de 1,34 million de comptes d'épargne salariale et 59 775 entreprises clientes pour un montant global d'encours gérés de 9,6 milliards d'euros. La distribution des contrats est en croissance de 22,3 %, soit 15 754 nouveaux contrats souscrits. La collecte brute atteint un niveau historique de 1 484,7 millions d'euros (+10,6 %) dont 325,5 millions d'euros (+22,5 %) pour les versements sur les nouveaux contrats.

La qualité et les performances de la gamme de Fonds Communs de Placement d'Entreprise proposée ont permis à Crédit Mutuel Épargne Salariale de remporter la Corbeille long terme Mieux Vivre Votre Argent 2019.

Les investissements dans le digital se sont poursuivis au cours de l'exercice. Tous les sites internet sont désormais *responsive*. Les épargnants bénéficient dorénavant d'un accès à une plateforme d'e-learning pour se former sur le fonctionnement de l'épargne salariale et mieux en comprendre les principes et spécificités. Crédit Mutuel Épargne Salariale propose également un *robo-advisor* qui, en fonction du profil de l'épargnant [âge, projets, sensibilité aux risques, etc.], lui délivre des conseils personnalisés en allocation d'actifs.

[1] Source : Six, Décembre 2019.

### 1.3.1.2.5 Autres

#### Crédit Mutuel Immobilier

Crédit Mutuel Immobilier (anciennement dénommé CM-CIC Immobilier) et ses sept filiales<sup>[1]</sup> constituent la filière d'expertise immobilière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle rassemble l'ensemble des activités immobilières sur le territoire national et compte 279 collaborateurs au 31 décembre 2019. Crédit Mutuel Immobilier s'inscrit dans une démarche d'innovation afin de proposer de nouvelles sources de développement.

Crédit Mutuel Immobilier :

- réalise et commercialise des opérations immobilières de logements en résidence principale et en investissements locatifs ;
- acquiert des fonciers pour développer des zones d'aménagement concerté et produire des terrains à bâtir ;
- réalise des opérations immobilières en co-promotion avec des promoteurs clients des réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participe à des tours de table dans des opérations de promotion.

Crédit Mutuel Immobilier commercialise des biens immobiliers neufs aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par l'intermédiaire d'AFEDIM, l'agence immobilière de la filière, qui s'appuie sur AFEDIM Gestion pour les activités de location et gestion des biens immobiliers. Plus de 40 % des acquéreurs via AFEDIM ont signé en 2019 un mandat de gestion auprès d'AFEDIM Gestion. En 2019, AFEDIM a par ailleurs lancé en test une offre de vente de biens immobiliers dans l'ancien afin d'accompagner ses clients et de permettre au réseau d'élargir son offre avec des services immobiliers innovants.

## 1.3.2 L'assurance

Acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel couvre les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises. Fort d'une expérience de la bancassurance de près de 50 ans, l'activité portée par le GACM est pleinement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La distribution s'effectue par les réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC et via certaines filiales en France, en Espagne et en Belgique. Le GACM accompagne ses assurés au quotidien dans la protection de leur famille, de leur patrimoine, de leur activité professionnelle ou de leur entreprise.

En assurance-vie, le GACM propose à ses clients des solutions pour diversifier son épargne, financer des projets, préparer sa retraite ou transmettre du capital à travers une gamme de services de gestion comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage.

En assurance de biens, le GACM commercialise des produits couvrant tant les biens personnels (automobile, habitation) que l'activité professionnelle (locaux, matériel, véhicule, responsabilité civile professionnelle et protection juridique). Les assurés peuvent déclarer leur sinistre auto ou habitation en quelques clics à tout moment grâce à l'e-déclaration. En 2019, plus de 400 000 e-déclarations sont effectuées représentant plus d'une déclaration de sinistres enregistrées sur quatre.

Crédit Mutuel Immobilier crée en 2019 une nouvelle structure Valorisation Immobilière basée à Paris dont l'activité est de valoriser les informations foncières émanant des clients du réseau bancaire et d'alimenter en nouvelles opérations ses filiales de production ainsi que ses clients (promoteurs/constructeurs).

#### Crédit Mutuel Home Loan SFH

Crédit Mutuel Home Loan SFH (anciennement dénommée Crédit Mutuel CIC Home Loan SFH) est la filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en charge de lever des fonds auprès des investisseurs internationaux. Son objet est d'emprunter sur les marchés financiers en émettant des obligations à l'habitat notées AAA par les agences de notation dans la mesure où elles sont garanties par des crédits immobiliers du réseau.

Pénalisé par les tensions commerciales USA/Chine et par les craintes d'un Brexit non négocié, le contexte économique mondial de 2019 a obligé les principales banques centrales à reprendre la main. Dans ces conditions, la BCE a rapidement rassuré les marchés par des annonces favorables à la liquidité suivies de mesures concrètes en septembre.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Home Loan SFH réalise en janvier 2019 une émission double tranche à 5 ans et à 10 ans. Cette formule inédite, qui permet d'optimiser la taille finale de l'opération en s'adressant à une palette élargie d'investisseurs, rencontre un large succès avec 2 milliards d'euros émis (1 milliard sur chaque tranche). Par ailleurs, 2 milliards d'euros (1 milliard à 9 ans et 1 milliard à 11 ans) sont mis en place en avril et souscrits par la BFCM dans le cadre de son dispositif de secours en cas de fermeture des marchés.

Crédit Mutuel Home Loan SFH fait partie intégrante du dispositif de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et est amenée à émettre sur les marchés en 2020.

En matière d'assurance de personnes, l'assurance santé propose des couvertures en adéquation avec les profils et les besoins de ses assurés. Tous les contrats bénéficient de l'accès à la Carte Avance Santé qui permet de régler les frais de santé sans être débité immédiatement. Afin d'anticiper les conséquences de la dépendance ou l'organisation des obsèques, l'offre prévoyance propose une gamme de produits incluant notamment une rente ou des prestations d'assistance.

En assurances des emprunteurs, le GACM prend en charge les crédits contractés par les particuliers, professionnels et entreprises en cas d'imprévu.

En 2019, l'activité assurance couvre plus de 12,5 millions d'assurés, en augmentation de 2,7 % et génère un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros, en hausse de 1,2 %. En assurance-vie, la collecte brute enregistre un repli pour s'établir à 6,7 milliards d'euros. La stratégie du groupe visant une meilleure diversification des contrats d'assurance-vie de ses assurés, à la fois sur la collecte mais aussi sur l'encours, s'est poursuivie en 2019.

S'agissant des assurances de biens, le chiffre d'affaires est en croissance porté par la production en assurance habitation et en assurance automobile. Le marché des professionnels et entreprises continue également sa montée en puissance avec plusieurs nouvelles offres déployées, parmi lesquelles une assurance responsabilité civile décennale et des produits revus en flotte automobile et en santé collective. Les assurances de personnes représentent un axe fort de développement et un relais de croissance pour le GACM. Soutenue par

[1] Liste des sept filiales : Aménagement/lotissement : Crédit Mutuel Aménagement Foncier ; distribution de biens et services immobiliers : AFEDIM et AFEDIM Gestion ; promotion immobilière : ATARAXIA Promotion ; co-promotion immobilière : Crédit Mutuel Réalisations Immobilières ; tours de table : Crédit Mutuel Participations Immobilières ; valorisation immobilière : Valorisation Immobilière.

la nouvelle offre santé individuelle déployée en avril 2018 et la refonte en 2019 de l'offre en prévoyance à destination des travailleurs non-salariés, l'exercice 2019 clôture avec un chiffre d'affaires en progression. L'assurance des emprunteurs poursuit également son développement sous l'effet de la commercialisation d'une offre repensée et adaptée au nouvel environnement réglementaire et concurrentiel.

En 2019, pour l'ensemble des branches d'activité, le GACM a poursuivi sa stratégie d'amélioration des produits et services rendus aux assurés. Les sites internet et applications mobiles continuent d'être enrichis de nouvelles fonctionnalités. En prévoyance, il est désormais possible de réaliser un devis et de souscrire un contrat Garantie des Accidents de la Vie à partir d'une application mobile. En assurance des emprunteurs, l'avantage exclusif GACM du maintien de l'acceptation médicale en cas

de nouveau prêt à la suite d'un changement de résidence principale, bénéficie déjà à plus de 100 000 personnes. Depuis fin 2019, les assurés en prévoyance individuelle et emprunteurs peuvent également déclarer en ligne la prolongation de leur arrêt de travail et consulter le suivi de leur demande. L'assurance habitation bénéficie en 2019 de l'amélioration des services en cas de sinistres, notamment pour la réparation en nature et l'expertise à distance.

Enfin, des innovations technologiques permettent de répartir les appels entrants des clients de façon plus efficace entre les différents centres de gestion et de réduire les temps d'attente grâce à une prise en charge personnalisée. Ces développements s'inscrivent dans la stratégie de simplification des démarches d'assurance pour les clients du GACM, afin de leur offrir un service efficace, de qualité et fidélisant.

### 1.3.3 Les métiers spécialisés

#### 1.3.3.1 La banque de financement

La banque de financement répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement propose des solutions de financements spécialisés et de développement à l'international adaptées aux besoins de chaque client. Elle vient également en appui de l'action des réseaux entreprises pour leur grande clientèle.

##### 1.3.3.1.1 CIC Corporate : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

CIC Corporate est le point d'entrée et de contact pour les grands comptes clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qu'il accompagne dans leur développement, dans le cadre d'une relation de long terme. CIC Corporate intervient ainsi auprès des clients grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères (entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros), des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite...) et des organismes publics ou parapublics (grandes associations ou organismes sociaux). Organisée en secteurs économiques, l'équipe CIC Corporate composée de collaborateurs commerciaux titulaires d'un portefeuille client, conseille et propose des solutions personnalisées adaptées à chaque besoin, activité et secteur, en s'appuyant sur l'expertise des différents métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont elle coordonne l'intervention.

##### 1.3.3.1.2 Financements structurés

La direction des financements structurés du CIC accompagne les projets des clients entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à travers quatre lignes de métier : financement d'acquisitions, financement de projets, financements d'actifs et titrisation. CIC propose des solutions d'accompagnement adaptées à chaque type de transaction, en France ainsi qu'à l'international en s'appuyant sur les succursales de New York, Londres, Hong Kong et Singapour. CIC propose également une activité de gestion pour compte de tiers *via* la société de gestion CIC Private Debt.

La ligne de métier de financement d'acquisitions de CIC accompagne les clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement. Elle apporte son expertise et son savoir-faire en matière de structuration avec des financements adaptés à chaque type de transaction.

En matière de financement de projets, CIC propose des montages financiers sur mesure, après une analyse approfondie des projets. Il s'appuie sur l'expertise et l'expérience d'une équipe dédiée d'analystes de projets. CIC intervient notamment sur des financements de projets dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Il dispose d'une expertise spécifique dans les énergies renouvelables, aussi bien en éolien terrestre et maritime, qu'en énergie solaire, ou encore biomasse. Si l'Europe est prédominante dans la répartition géographique des encours (2/3 des encours en 2019), CIC intervient également régulièrement sur des projets à l'international, en Asie Pacifique et Amériques notamment. En 2019, CIC a notamment été co-arrangeur et agent du refinancement des parcs de Boralex, le plus grand refinancement jamais effectué en France en matière d'énergies renouvelables pour un montant total de 1,1 Md€.

La ligne de métier de financement d'actifs du CIC propose son expertise aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger, notamment dans les secteurs de l'aéronautique – financements de flottes d'avions – du transport maritime – financements de navires de transport (porte-conteneurs, vraquiers, tankers...) et passagers (ferries, croisière), de conteneurs et de l'énergie (financement de méthaniers et unités de production pétrolière offshore). La ligne métier a également relancé l'activité de financement du secteur ferroviaire en 2019.

La ligne métier titrisation du CIC s'est dotée en 2019 de son propre conduit de refinancement « Satellite ». Ce dernier permet au CIC de refinancer les opérations de titrisation de la banque avec sa clientèle corporate.

CIC Private Debt (anciennement dénommé CM-CIC Private Debt) est un acteur de référence du financement désintermédié à destination des PME et ETI européennes. Elle s'appuie sur une équipe réactive et indépendante d'une vingtaine de collaborateurs. CIC Private Debt propose une gamme complète de dette privée avec quatre solutions de financement : mezzanine et unitranche, dette senior midcap, dette senior largecap et dette infrastructure. Avec neuf fonds sous gestion, CIC Private Debt gère 2,3 milliards d'euros d'actifs à fin 2019. Investisseur responsable, CIC Private Debt a adopté une Charte ESG qui s'applique à l'ensemble de l'équipe et des fonds sous gestion. CIC Private Debt est également signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et de la Charte France Invest.

### 1.3.3.1.3 Les activités internationales et les succursales étrangères

L'international étant un des moteurs de la croissance de ses clients entreprises, CIC, *via* sa direction des activités internationales, met à disposition une gamme complète d'offres pour répondre à leurs problématiques de développement à l'international. CIC accompagne les entreprises depuis la France à travers ses cinq succursales et 32 bureaux de représentation à l'international, permettant de couvrir une cinquantaine de pays.

CIC offre des services et produits bancaires destinés à garantir, sécuriser et financer les transactions de commerce international : lettres de crédits documentaires, garanties internationales, gestion des flux et du risque de change, financement des opérations et du besoin en fonds de roulement. Géré par un centre de métier unique (ISO 9001), le traitement des opérations à l'international est réparti en France en cinq pôles régionaux afin d'assurer une collaboration de proximité avec les agences entreprises. En 2019, l'outil de gestion des opérations documentaires en ligne, Trade Services, apporte de nouvelles fonctionnalités qui simplifient et facilitent le traitement dématérialisé des opérations : vue synthétique des tâches à réaliser, gestion des lettres de crédit imports, échéanciers, statistiques, reporting.

En complément des métiers traditionnels d'intermédiaire de confiance dans les transactions de commerce international, CIC Aidexport, filiale spécialisée du CIC, propose à ses clients une offre d'accompagnement et de conseil personnalisée et modulable de développement à l'international. Les collaborateurs spécialistes travaillent en étroite proximité avec les chargés d'affaires du réseau et s'appuient sur les succursales et bureaux de représentation à l'international pour élaborer un ciblage multi marché, une sélection de partenaires, une assistance à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir une analyse fine et réaliste du marché visé. Au cours de l'année 2019, plus de 200 entreprises sont accompagnées par CIC Aidexport.

En complément des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale présents en Allemagne, en Espagne et en Suisse, l'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les succursales et bureaux de représentation du CIC à l'international et sur des partenariats stratégiques. Les cinq succursales implantées en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, à Hong Kong, à Singapour et, depuis 2019, en Belgique et les 32 bureaux de représentation à l'international mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, contribuant ainsi au développement de leurs activités à l'international. Les succursales ont pour objectif d'accompagner et financer les clients entreprises dans les zones stratégiques du monde. Les bureaux de représentation – et les quatre bureaux de développement international installés dans les succursales – ont principalement pour mission d'assister la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs projets de développement, d'entretenir des relations efficaces avec les banques locales, de répondre aux demandes et besoins des clients (informations sur le marché, recherche d'un distributeur, d'un fournisseur, d'un agent commercial...) et d'intervenir en local pour le compte d'autres métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en étroite collaboration avec la filiale CIC Aidexport. Enfin, l'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur des partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque marocaine du Commerce extérieur et la Banque de Tunisie.

### 1.3.3.2 Les activités de marché

Les opérations de marché prises en charge par le CIC et la BFCM sont exercées dans le cadre d'une gestion saine et prudente, tant pour les besoins propres de refinancement ou d'investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, que pour sa clientèle. Les opérations de marché sont organisées autour de trois métiers : la gestion de la trésorerie du groupe, les activités commerciales de marché et l'investissement pour les activités taux-actions-crédits. Les équipes sont localisées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres et Singapour.

Le métier de gestion de la trésorerie groupe est effectué pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, incluant le CIC. S'agissant d'une activité de gestion du bilan des banques, ses résultats sont inclus dans ceux des autres activités du groupe ou à défaut dans ceux de la holding.

Le métier commercial, sous l'appellation CM-CIC Market Solutions, apporte principalement des services à la clientèle des banques du groupe, et à ce titre leur reverse l'essentiel de la rentabilité dégagée.

Le métier investissement représente in fine l'essentiel du résultat net des activités de marché tel qu'il est repris dans cette présentation. Les compétences développées pour compte propre sont proposées à la clientèle par CM-CIC Market Solutions au travers de fonds gérés par la filiale Cigogne Management SA.

#### 1.3.3.2.1 Refinancement

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance du groupe à des stress sévères.

Le marché de la dette a été favorable tout au long de l'année 2019 et a permis le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans de bonnes conditions.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés via la Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM) et sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH, ressort à 143,6 milliards d'euros à fin décembre 2019, soit une progression de 4,0 % par rapport à la fin 2018.

Les émissions sous un format public représentent en 2019 une contre-valeur de 12,0 milliards d'euros.

#### 1.3.3.2.2 Commercial (CIC Market Solutions)

CIC Market Solutions (anciennement CM-CIC Market Solutions) est la direction du CIC en charge des activités de marché et de post-marché au service des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. CIC Market Solutions propose aux corporates et aux institutions financières des solutions qui s'inscrivent dans le cadre de la relation globale avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Avec 2,0 milliards d'euros d'EMTN structurés émis en 2019, CIC Market Solutions offre à ses clients corporates et institutions financières une offre originale et performante de produits de placement, utilisant les programmes d'émission d'EMTN du CIC et de Stork Acceptance SA. Les sous-jacents de ces produits peuvent être des instruments de taux, de crédit ou d'actions. Cette offre est principalement commercialisée auprès des clients entreprises et particuliers des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



CIC Market Solutions conseille et accompagne également les corporates et les institutions financières dans leurs problématiques de couverture de risque en taux, change et matières premières. Après analyse de leurs besoins, CIC Market Solutions fournit à ses clients aussi bien des solutions classiques de couverture que des solutions sur-mesure totalement personnalisées. En 2019, plus de 100 000 opérations de couverture ont été traitées par les clients corporates. CIC Market Solutions intervient sur une trentaine de devises livrables et une vingtaine de devises non livrables. Elle couvre par ailleurs les principales matières premières : pétrole et dérivés du pétrole, métaux industriels et matières premières agricoles.

Centre de métier du groupe pour les opérations de financement de marché et autres opérations financières, CIC Market Solutions a participé en 2019 à 50 opérations primaire, obligataire et action. CIC Market Solutions propose également aux corporates des prestations de corporate brokerage (contrat de liquidité, rachat d'actions, exécution corporate, reclassement de participations), de service aux émetteurs (tenue de registre actionnaires, préparation et tenue d'assemblées générales, services financiers sur OST) et de communication financière et market access (conseil en communication financière, listing sponsor, analyse financière et roadshows sponsorisés).

CIC Market Solutions dispose aussi d'une gamme de prestations dédiées aux institutions financières, qu'elles soient sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels : solutions d'aide à la décision d'investissement, solutions d'exécution et de post-marché et solutions de tenue de compte-conservation et de dépositaire d'OPC. Avec plus de 130 sociétés de gestion déposées et plus de 31 000 comptes clients administrés, CIC Market Solutions est leader sur le segment des sociétés de gestion de portefeuilles et d'OPC indépendantes en matière de tenue de compte-conservation et de fonction dépositaire.

S'appuyant sur l'expertise de ses analystes - économie et stratégie, action et crédit -, et sur le partenariat européen ESN LLP (European Securities Network), CIC Market Solutions accompagne les institutions financières dans leur décision d'investissement, en leur proposant notamment une large couverture de 350 sociétés européennes. Enfin, CIC Market Solutions intervient du conseil à l'exécution sur une gamme d'instruments financiers variés : couverture, obligations, actions, ETF, dérivés. CIC Market Solutions, Inc., filiale broker-dealer du CIC est le chaperon broker aux Etats-Unis des activités d'intermédiation actions de la direction des activités de marché, CIC Market Solutions en France.

En 2019, CIC Market Solutions a poursuivi sa stratégie digitale et développé de nouvelles fonctionnalités pour son application mobile. Lancée en juillet 2018, l'application mobile donne aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale un accès audio-vidéo, en direct et en « replay », à l'expertise des économistes, analystes et opérateurs de marché de CIC Market Solutions.

### 1.3.3.2.3 Investissement taux-actions-crédits (ITAC)

Les activités d'investissement en taux-actions-crédits recouvrent essentiellement des achats et ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que des opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés. Ces opérations, réalisées par CIC Marchés dans son bilan, donnent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale une maîtrise des principaux produits de marchés utile pour sa clientèle et pour lui-même. La stratégie d'investissement vise à obtenir une performance positive en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités. L'expertise ainsi déployée est par ailleurs mise au service de la société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Cigogne Management SA, pour laquelle CIC intervient en tant que conseil en investissement.

Le métier Investissement taux-actions-crédits couvre une large gamme d'instruments financiers. Il est organisé autour de trois desks : desk taux (*Fixed Income*), desk actions (M&A, opérations spéciales et hybrides) et desk crédit (ABS/MBS, crédit corporates et institutions financières, trésorerie titres). Ces activités s'organisent elles-mêmes en spécialités définies dans le Corps de Règles. Les équipes en charge de ces activités réalisent ces opérations dans un cadre précis de limites.

En 2019, les résultats de l'activité en France et à l'international sont en phase avec les prévisions budgétaires et en net progrès par rapport à 2018 qui avait subi l'élargissement des spreads de crédit en fin d'année. Les performances de Cigogne Management SA sont en progrès par rapport à 2018 et se comparent favorablement sur la période aux indices des classes d'actifs comparables. Les performances du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, sont également en ligne avec les indices comparables mais avec une volatilité plus faible.

### 1.3.3.3 La banque privée

L'activité banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Elle repose sur plusieurs entités qui disposent chacune d'un positionnement spécifique. En France, l'activité est portée par CIC Banque Privée et Banque Transatlantique. CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises. Banque Transatlantique propose des prestations sur mesure de banque privée et de *stock-options* ; elle propose notamment des prestations dédiées à la clientèle des Français à l'étranger. À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse et la Belgique.

Ces enseignes proposent, tant en France qu'à l'étranger, à plus de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Chaque entité peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

L'activité banque privée<sup>[1]</sup> totalise 150 milliards d'euros de capitaux sous gestion et 23 milliards d'euros de crédits.

#### 1.3.3.3.1 CIC Banque Privée

Avec 400 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne, depuis plus de 150 ans, les familles patrimoniales et les dirigeants d'entreprise dans le développement de leur patrimoine personnel et professionnel.

CIC Banque Privée propose des services à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et patrimoniale, de l'allocation d'actifs et de la gestion financière. Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, les banquiers privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier leurs besoins, définir avec eux la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée et proposer des solutions adaptées - en synergie avec les métiers experts dans l'accompagnement des entreprises du réseau. CIC Banque Privée bénéficie du maillage territorial national et international du réseau CIC et de ses bureaux de représentation dans le monde.

En octobre 2019, CIC Banque Privée a lancé une vaste campagne de communication dans la presse autour de trois thèmes - l'agilité, la proximité et la vision - afin d'augmenter la visibilité de son expertise d'accompagnement de ses clients. Cette campagne a également fait l'objet d'une déclinaison digitale sur le thème « Et demain » qui s'appuyait notamment sur des vidéos animées par un Youtubeur

[1] Données sur l'ensemble de l'activité banque privée (CIC Banque Privée, Groupe Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et CIC Suisse).

influent interrogeant des jeunes sur le monde de demain. En 2019 est lancée la nouvelle application mobile CIC Banque Privée, permettant à ses clients de réaliser leurs opérations bancaires avec leur smartphone en bénéficiant des meilleurs standards digitaux. En juin 2019, CIC Banque Privée s'est vu décerner le Trophée d'Argent de la meilleure banque privée affiliée lors du Sommet du Patrimoine et de la Performance.

### 1.3.3.2 Groupe Banque Transatlantique

Le Groupe Banque Transatlantique est une des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en charge de la gestion privée des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Depuis plus d'un siècle, le Groupe Banque Transatlantique a acquis, par la spécificité de ses services et de ses métiers, la confiance de sa clientèle : cadres dirigeants, entrepreneurs, français en poste à l'étranger, investisseurs, grandes fondations et associations. Acteur de premier plan, la Banque Transatlantique les accompagne dans la gestion, l'optimisation et la transmission de leur patrimoine. Elle possède un savoir-faire reconnu en banque privée, en gestion d'actifs, *via* sa filiale Dubly Transatlantique Gestion, et dans la gestion des plans d'actionnariat managers et des stocks options. Elle met au service des non-résidents des experts formés à la fiscalité et au droit international. La Banque Transatlantique assiste également ses clients dans la concrétisation de leurs projets en intégrant leur démarche philanthropique à leur stratégie patrimoniale.

Ses 425 collaborateurs apportent leur expertise à Paris et en région, ainsi que dans dix grandes villes à travers le monde. Les expertises de la Banque Transatlantique sont régulièrement récompensées. En septembre 2019, Dubly Transatlantique Gestion remporte le Trophée de la meilleure gestion actions sur un an dans la catégorie « Sociétés de gestion » décerné par le magazine Mieux vivre votre argent à l'occasion des Corbeilles d'Or. Le Magazine Décideurs classe de nouveau la Banque Transatlantique comme banque "incontournable" dans la catégorie "banques privées affiliées". Début 2020, la Banque Transatlantique est, une nouvelle fois, récompensée pour la qualité de son accompagnement dédié aux expatriés : le Cercle Magellan lui décerne le Quality Label pour le champ : "Banque, patrimoine et comptes d'expatriés".

Par ailleurs, en 2019, dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la Banque Transatlantique décerne, pour la première fois, trois BT Awards récompensant trois collaborateurs pour leurs compétences professionnelles et interpersonnelles.

Avec de nombreux appels d'offres emportés tout au long de l'année dernière, la Banque Transatlantique renforce son rôle de leader dans la gestion de plans d'actionnariat (stock-options et actions gratuites) pour les cadres et cadres dirigeants de grandes entreprises françaises et internationales.

Le Fonds de Dotation Transatlantique, qui fonctionne comme un incubateur philanthropique à la destination des clients de la banque, continue son développement au service de projets d'intérêt général dans les domaines de la santé, de la culture et de la réinsertion professionnelle.

### 1.3.3.3 Banque de Luxembourg

Banque de référence en Europe, notamment au Luxembourg et en Belgique, avec plus de 1 000 collaborateurs, Banque de Luxembourg accompagne ses clients dans la gestion de leur patrimoine au travers de cinq métiers : la banque privée, la gestion d'actifs, les financements, l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs et la banque professionnelle.

À travers ses services de banque privée, Banque de Luxembourg propose une offre intégrée pour répondre aux besoins souvent complexes de sa clientèle sur la préservation, la gestion et la transmission du patrimoine familial. Elle accompagne également les familles sur les questions ayant trait à la gouvernance familiale, ou à la mise en place de projets philanthropiques. Le métier gestion d'actifs est assuré par Banque de Luxembourg Investments, la société de gestion de la banque. L'activité de financements propose aux clients de Banque de Luxembourg une offre complète de solutions pour les projets privés, professionnels ou entrepreneuriaux. Banque de Luxembourg accompagne les entrepreneurs et professionnels de l'immobilier actifs au Luxembourg dans le financement de leurs projets et dans la gestion de leur patrimoine professionnel. Pionnière dans le développement d'un pôle de compétences consacré aux fonds d'investissement, la banque professionnelle fournit ainsi aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs véhicules d'investissement, à leur administration centrale et à leur distribution internationale. Elle propose également un accompagnement complet aux gestionnaires indépendants qui délèguent leurs tâches administratives à la banque, pouvant ainsi se consacrer entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce. Banque responsable et engagée, Banque de Luxembourg concentre ses efforts au Luxembourg sur l'investissement responsable, la promotion de la philanthropie, le soutien d'acteurs sociaux et culturels locaux et une gestion humaine de ses ressources.

En mars 2019, Banque de Luxembourg est récompensée à plusieurs reprises pour sa gestion d'actifs à travers sa société de gestion BLI et pour la performance de ses fonds. Ainsi, elle reçoit le prix UK Lipper Fund Awards 2019 dans la catégorie Best Overall Small Group, décerné par Refinitiv et le trophée European Funds Trophy attribué par FUNDCLASS dans la catégorie meilleur Asset Management luxembourgeois. D'autre part, le fonds SRI Sustainable Horizon reçoit le label Luxflag ESG reflétant l'engagement ESG de Banque de Luxembourg au sein de sa politique d'investissement.

En 2019, pour répondre aux évolutions des besoins de ses clients souhaitant prolonger leur expérience en temps réel, Banque de Luxembourg renforce ses canaux digitaux Web ou mobiles et les outils digitaux dédiés aux conseillers. En outre, elle procède à une refonte de son site Web et de celui de ses filiales. Elle améliore les fonctionnalités de l'outil conseiller et démontre la sécurité d'une messagerie sécurisée destinée aux conseillers et aux clients dans le cadre d'un POC (*Proof of Concept*). Elle axe ses priorités digitales sur la signature digitale, la robotisation et l'*electronic document management*. Enfin, elle développe un outil Crédit avec CIC Suisse.

Au cours de l'année, Banque de Luxembourg lance des nouveaux produits. Ainsi, elle met en place un mandat de gestion ISR (*Sustainable & Responsible Investments*), elle consolide l'offre de *private equity* afin de compléter la gamme de solutions à l'attention spécifique des Grands Clients. Enfin, elle propose une nouvelle offre *personal banking* et met en place nouveau produit d'épargne B Save dont le lancement est prévu en 2020.

### 1.3.3.4 Banque CIC (Suisse)

Établie en Suisse depuis plus de 100 ans et présente sur neuf sites, la Banque CIC (Suisse) est une banque multicanal alliant tradition et esprit d'innovation, efficacité et flexibilité.

La Banque CIC (Suisse) est une banque axée sur les entreprises, les entrepreneurs et les personnes privées ayant des besoins financiers complexes. La Banque CIC (Suisse) se distingue des autres banques par son engagement en faveur de l'action entrepreneuriale, ses circuits de décision courts, sa stabilité financière, son conseil axé sur la valeur ajoutée et la mise à disposition de solutions sur mesure. Sa stratégie consiste à combiner conseil personnel et solutions numériques telles que Clevercircles et CIC eLounge, la nouvelle solution d'e-banking lancée en 2019.

Le canal de service en ligne CIC eLounge aide les clients à agir en entrepreneurs et avec efficacité, quelle que soit l'heure et indépendamment du lieu où ils se trouvent. Grâce à l'application mobile et à la version pour ordinateur, les clients ont à tout moment une vue d'ensemble de l'évolution de leurs valeurs patrimoniales. Ils ont également accès à des informations sur les marchés et peuvent sans problème valider des paiements ou effectuer des transactions sur titres même lorsqu'ils sont en déplacement. Par ailleurs, CIC eLounge inclut des services qui réduisent la charge administrative, tant pour le client que pour la banque.

Parallèlement aux solutions numériques, le client bénéficie toujours d'un conseil global à une seule adresse : qu'il s'agisse de financements, de placements ou de transactions, le conseiller à la clientèle fait en sorte que les besoins de son client soient satisfaits de la manière la plus directe possible.

### 1.3.3.4 Le capital-développement

Crédit Mutuel Equity (anciennement dénommé CM-CIC Investissement) regroupe l'ensemble des activités de capital investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : capital-développement, capital transmission et capital innovation. Depuis près de 40 ans, Crédit Mutuel Equity accompagne en capital les dirigeants, à tous les stades de développement de leur entreprise – de l'amorçage à la transmission – en leur donnant les moyens et le temps nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets de transformation. Crédit Mutuel Equity réunit ainsi plus de 350 dirigeants de start-up, de PME, et d'ETI, partageant leurs convictions et leurs interrogations au sein d'un véritable réseau d'entrepreneurs qui offre à chacun, quelle que soit la nature de son projet, l'assurance de bénéficier de l'expérience des autres. Crédit Mutuel Equity investit ses propres capitaux, ce qui lui permet de financer les projets des entreprises selon des horizons de temps adaptés à leur stratégie de développement, et ce aussi bien en France, *via* ses 8 implantations régionales, qu'à l'international (Allemagne, Suisse, Canada, USA).

L'année 2019 est très dynamique dans l'ensemble des métiers de l'investissement et dans le conseil en fusions-acquisitions. En gestion pour compte propre, 422 millions d'euros sont investis dont 280 millions d'euros dans 42 nouvelles sociétés parmi lesquelles notamment GP Group (société Hardis : Services numériques et édition de logiciels), Aster Développement (société Alpina Savoie : Transformation de blé dur et fabrication de pâtes, de couscous et de produits céréaliers), Keen Eye (Solutions d'analyse d'images dématérialisées) ; et à l'international, Chemoform AG (Fabrication et distribution d'accessoires de piscine et SPA), Icentia (Détection d'anomalies du rythme cardiaque : fibrillation auriculaire).

La rotation du portefeuille est une nouvelle fois active. Les désinvestissements permettent de dégager 131 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant une nouvelle fois la qualité des actifs en portefeuille. Les principaux désinvestissements portent sur Foncière Roy Emera (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), Prochitech (Fabrication de films techniques) et Belledonne Développement (Groupe Routin : Production de sirops). À fin 2019, le portefeuille pour compte propre représente près de 2,6 milliards d'euros d'encours investis avec plus de 350 participations bien diversifiées.

Par ailleurs, le déploiement international nécessaire pour poursuivre l'accompagnement des entreprises en portefeuille et développer les participations s'accélère. À fin 2019, l'investissement des sept implantations de Crédit Mutuel Equity situées à l'international représente 182 millions d'euros d'encours.

En gestion pour compte de tiers pilotée par Crédit Mutuel Capital Privé, l'encours des fonds sous gestion s'élève à 98,3 millions d'euros. En 2019, CIC Conseil réalise 17 opérations de conseil lui permettant d'effectuer une bonne année en commissions.

En 2019, Crédit Mutuel Equity annonce l'élargissement de son offre à travers la création d'une nouvelle activité liée aux infrastructures. Crédit Mutuel Equity fait le choix de rester généraliste tout en se positionnant plus fortement sur deux verticales principales : la première liée à la transition énergétique, la deuxième à la mobilité et au transport. L'objectif est d'accompagner des projets économiques structurants au plus près des territoires, en cohérence avec le modèle d'investissement à long terme et les principes RSE qui caractérisent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La nouvelle structure est gérée par Crédit Mutuel Capital Privé.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Innovation, filiale spécialisée dans les investissements en capital-risque historiquement tournée vers le secteur des sciences de la vie, s'ouvre également vers le digital. En 2019, l'équipe s'est ainsi renforcée de 5 nouvelles personnes pour accélérer sa croissance avec un objectif de 250 millions d'euros d'encours à horizon de 3 ans.

Dans cette dynamique de digitalisation, Crédit Mutuel Equity s'apprête à renforcer les interactions de son portefeuille de 350 participations à travers le lancement d'un service en *open innovation*. Ce dernier permettra de mettre en relation les dirigeants avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation pouvant répondre à leurs problématiques.

### 1.3.4 L'informatique, la logistique et la presse

Ce pôle rassemble les sociétés informatiques, les structures à vocation logistique et l'activité presse du groupe.

#### Euro-Information Telecom (EIT)

Euro-Information Telecom est le premier agrégateur de réseau mobile et le premier opérateur alternatif de téléphonie en France. Partenaire des trois opérateurs télécoms historiques, EIT propose des offres sur les trois réseaux mobiles ainsi qu'une offre internet/TV/Téléphonie. Il opère sur le marché grand public sous 5 marques (Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Telecom et Cdiscount mobile). EIT propose aux entreprises et aux professionnels des offres mobiles sous leur propre marque, en gérant totalement ou en partie, l'ensemble de la chaîne de production.

Euro-Information Telecom a dépassé le cap des 2 millions de clients en 2019, en croissance aussi bien auprès de la clientèle BtoB que BtoC. L'offre Box Très Haut Débit, lancée en début d'année, affiche une belle performance commerciale avec près de 30 000 ventes réalisées.

#### Euro Protection Surveillance (EPS)

Euro Protection Surveillance propose un service de télésurveillance résidentielle et professionnelle distribué sous la marque Homiris. Son service est commercialisé, principalement par l'intermédiaire des réseaux bancassurance, sous la forme d'un abonnement « tout compris ». EPS est le numéro 1 de la télésurveillance résidentielle en France avec environ 31 % de parts de marché (source : Atlas 2019 En toute sécurité).

En 2019, Euro Protection Surveillance poursuit son développement avec la signature de plus de 31 000 nouveaux contrats et compte désormais plus de 505 000 abonnés.

Au cours de l'année 2019, EPS s'affirme sous une nouvelle marque Homiris dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC et, via l'offre « Senior assistance » avec un nouveau médaillon de Téléassistance, une nouvelle offre de Téléassistance intégrant la détection de fumée, deux boutons d'assistance et, en option, la détection de monoxyde de carbone. EPS est élue meilleure entreprise de télésurveillance par *UFC Que Choisir* en juin 2019 et fait partie des meilleures enseignes 2020 dans la catégorie télésurveillance selon une étude du journal *Capital* pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

#### Le portefeuille électronique Lyf Pay

Lyf Pay est la première application multi-services de paiement mobile en France répondant aux nouveaux usages de consommation liés à la digitalisation des supports et des services dans les univers du paiement et d'achat. Lyf Pay est une Fintech au cœur des nouvelles expériences de paiement et d'achat capitalisant sur l'omniprésence du smartphone dans le quotidien des consommateurs. Ses services s'adressent aux commerçants (dématérialisation des paiements et services de fidélité associés) et aux consommateurs (paiement en magasin, cagnottes, dons).

L'application Lyf Pay a été téléchargée par plus de 2,7 millions de personnes au total, avec 1,3 million de comptes créés depuis son lancement en 2017.

En 2019, Lyf Pay lance plusieurs nouveaux services permettant de répondre encore plus aux besoins de paiement et d'achat des consommateurs tels que la cagnotte entre amis gratuite, le paiement Paylib NFC, le service de Scan & Go (afin de permettre à un utilisateur à partir de l'application Lyf Pay de scanner dans son magasin les produits qu'il souhaite acheter, de les payer en un clic sans avoir à passer par la caisse), l'intégration des fonctionnalités de paiement de Lyf Pay dans une application marchande (*i.e.* applications mobiles Casino, Leader Price...), l'intégration du paiement Alipay dans le réseau d'acceptation Lyf Pay chez les marchands, le déploiement de Lyf Pay chez de nombreuses enseignes (Franprix, Marionnaud, Etam...) et les travaux de certification de l'application mobile auprès du Gie CB afin d'obtenir la délégation d'authentification des émetteurs français.

#### La presse

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un pôle de presse quotidienne régionale composé de neuf titres : Vosges Matin, Le Dauphiné Libéré, Le Bien Public, L'Est Républicain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Progrès de Lyon, Le Républicain Lorrain, Le Journal de Saône et Loire.

Avec 900 000 exemplaires papiers diffusés par mois, le groupe reste le leader de la presse quotidienne régionale imprimée en France. En moyenne, chaque mois, les sites internet et les applications mobiles des titres comptent, en cumulé, 107 millions de visites et 424 millions de pages vues.

En 2019, les offres d'abonnement sont simplifiées et revues (4 offres sont maintenant proposées pour l'ensemble des titres). Tous les sites Web rédactionnels sont reloués avec une nouvelle charte graphique apportant également de nouvelles fonctionnalités comme la possibilité pour le lecteur de choisir son édition digitale locale. Il est également possible d'accéder, en avant-première dès 21 h 30 au format digital, à l'édition du soir du journal publié le lendemain, et ce pour chaque département. Enfin 2019 est également l'année du déploiement de l'organisation et des outils informatiques permettant aux rédactions de produire leurs contenus en *digital first*.



## 1.4 HISTORIQUE

### 1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel

À la fin du XIXe siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires ;
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires ;
- une organisation démocratique : une personne égale une voix, la libre adhésion, le bénévolat des administrateurs ;
- des circonscriptions géographiques limitées ;
- l'excédent financier n'est pas distribué ;
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

### 1.4.2 Les principales dates

- |             |   |             |  |
|-------------|---|-------------|--|
| <b>1882</b> | Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.  | <b>2001</b> | Acquisition par la BFCM de 23 % du CIC détenus par Groupama.   |
| <b>1885</b> | Création des premières fédérations : Basse-Alsace et Haute-Alsace.  | <b>2002</b> | Partenariat CMCEE et CMCSE avec le Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF). Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC.  |
| <b>1897</b> | Création de la fédération de Lorraine.  | <b>2004</b> | Création par Euro Information, en partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, de deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).<br><br>Prise de participation de 10 % du CIC dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE).   |
| <b>1905</b> | Création de la fédération d'Alsace-Lorraine.  | <b>2007</b> | Acquisition, en mars, de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par CIC Private Banking-Banque Pasche et en avril, du Groupe Républicain Lorrain.<br><br>Création de la filiale CM-CIC Covered bonds et lancement d'un programme EMTN ( <i>Euro Medium Term Notes</i> ) de 15 milliards d'euros.   |
| <b>1933</b> | Création, le 1er juin, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sous la dénomination de Banque Mosellane.   | <b>2008</b> | Acquisition de 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español par la BFCM.<br><br>Prise de la majorité du capital de l'Est Républicain <i>via</i> la société France Est par la BFCM.<br><br>Acquisition de 100 % du capital de Citibank Allemagne par la BFCM, le 5 décembre.  |
| <b>1958</b> | Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national. La fédération d'Alsace-Lorraine devient la fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).   | <b>2009</b> | La fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, désormais commune à cinq fédérations.<br><br>Prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations par la BFCM et 3 Suisses International (« 3SI »). Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51 % de COFIDIS Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67 % par la BFCM. |
| <b>1971</b> | Création des Assurances du Crédit Mutuel. Ouverture du centre de formation du Bischenberg.  | <b>2010</b> | Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne) avec la création d'un réseau avec Banco Popular.   |
| <b>1972</b> | Élargissement à la Franche-Comté, le groupe prend le nom de fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté.  |             |  |
| <b>1992</b> | Restructuration des entités de siège : fusion de l'ex-Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe ; transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Économie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM ; changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.<br><br>Naissance du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté d'une part et de Bourgogne-Champagne d'autre part. |             |  |
| <b>1993</b> | Partenariat CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud-Est (CMSE).  |             |  |
| <b>1998</b> | Acquisition de 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros par la BFCM.   |             |  |

- 2011** Les fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 fédérations.
- Partenariat du groupe avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers via la Banque Casino.
- 2012** Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Anjou à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune à 11 fédérations de Crédit Mutuel.
- 2013** Création de la société Monético International par le groupe Crédit Mutuel CM11 et le mouvement Desjardins – premier groupe financier coopératif du Canada.
- Signature d'un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63 %.
- Partenariat par l'intermédiaire d'Euro-Information, avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50 % de gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implantés en Espagne.
- 2014** Le groupe Crédit Mutuel CM11 a cédé en mars sa participation de 7 % dans Banca Popolare di Milano. Le groupe a également porté sa participation dans Banque de Tunisie à 34 %.
- 2015** Après l'intégration d'Agrupació en 2012, acquisition d'Atlantis par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Acquisition par le Groupe COFIDIS Participations de la société Banif spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et de la société Centax spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, en Italie.
- 10e année d'activité dans la téléphonie. Nouveau partenariat avec Bouygues qui permet à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).
- La BFCM entre en négociations exclusives pour acquérir les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne.
- 2016** Détention à 51,02 % de Targobank Espagne par la BFCM.
- Cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.
- Acquisition, le 20 juillet, par la BFCM des activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France, sous les noms de « CM-CIC Leasing Solutions » et « Factofrance », en Allemagne sous le nom de « Targo Commercial Finance ».
- 2017** Absorption par la BFCM de CM Akquisitions GmbH après avoir racheté en 2016 à [CMA] 100 % des actions Targo Deutschland GmbH qu'elle détenait.
- Rachat par la BFCM de 16 % du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63 %.
- Création de Lyf Pay, issu de la fusion des portefeuilles électroniques soutenus par le groupe Crédit Mutuel CM11 (Fivory) et BNP Paribas (Wa !).
- Acquisition par la BFCM de 48,98 % du capital de Targobank Espagne auprès de Banco Popular.
- Cession, le 6 juin, par la BFCM de l'intégralité de la participation de Banco Popular Español [BPE], (3,95 %) à Banco Santander, suite à la résolution.
- Retrait de l'action CIC de la cote, le 11 août, après prise de contrôle par la BFCM et la société Mutuelle Investissement suite à une offre publique d'achat (OPA) simplifiée.
- Vente par le CIC des activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong à Indosuez Wealth Management. Le CIC demeure pleinement présent en Asie avec ses activités de *Corporate Banking*, des financements structurés et des services aux institutionnels.
- 2018** Fusion-absorption, le 1<sup>er</sup> janvier, de Nord Europe Assurances (NEA) et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).
- Modifications statutaires, entre septembre et octobre, approuvées par les sociétaires des 30 caisses locales du Crédit Mutuel Massif Central permettant leur rattachement à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, à effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Changement de nom du groupe Crédit Mutuel CM11 qui devient Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le 9 novembre, confirmant ainsi le dynamisme de l'alliance qui regroupe 11 fédérations de Crédit Mutuel, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales.
- Lancement, le 13 novembre, par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de son plan stratégique pour 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde*, co- construit avec les administrateurs et les salariés. Ce plan fixe le cap et les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en mettant les sociétaires et clients au cœur de sa stratégie et la technologie au cœur de ses priorités.
- 2019** Crédit Mutuel Alliance Fédérale franchit une nouvelle étape de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde* en faisant évoluer l'architecture de ses marques. L'objectif est de renforcer la visibilité de ses deux principaux réseaux, Crédit Mutuel et CIC, et de ses filiales métiers.
- 2020** Adhésion, le 1<sup>er</sup> janvier, de Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Crédit Mutuel Massif Central à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune désormais à 13 fédérations de Crédit Mutuel et rassemblées au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Lancement, en janvier, de Crédit Mutuel Investment Managers, centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il est organisé selon un modèle multi-entité en s'appuyant sur les forces existantes au sein des différentes entités de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, afin de mieux promouvoir et valoriser les diverses compétences dont le groupe dispose dans plusieurs classes d'actifs.







Depuis 1997, Cofidis s'est imposée comme l'un des plus anciens sponsors du cyclisme professionnel. L'enseigne a choisi le cyclisme, sport populaire, qui véhicule des valeurs de courage, de dépassement de soi et d'esprit d'équipe. Fidèle aux associations qu'elle soutient historiquement, Cofidis donne, en 2020, l'occasion à Neuf de Cœur et DigestScience de figurer sur le maillot de la team.



# 2

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

---

<b>2.1</b>	<b>ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2019</b>	<b>38</b>	<b>2.3</b>	<b>ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2019 DE LA BFCM</b>	<b>56</b>
2.1.1	Environnement économique	38	2.3.1	Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé	56
2.1.2	Environnement réglementaire	39	2.3.2	Évolutions récentes et perspectives	65
<b>2.2</b>	<b>ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2019 DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>40</b>	<b>2.4</b>	<b>ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX 2019 DE LA BFCM</b>	<b>66</b>
2.2.1	Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière	40	2.4.1	Activités de la BFCM	66
2.2.2	Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	41	2.4.2	Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	67
2.2.3	Évolutions récentes et perspectives	55			

---

## 2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2019

### 2.1.1 Environnement économique

#### Malgré de nombreuses turbulences, l'année 2019 finit sur une note positive

L'année 2019 s'est déroulée en deux temps. Jusqu'à la fin de l'été, l'intensification des facteurs de risque (Brexit et protectionnisme notamment) a dégradé la visibilité pour les agents économiques et pesé sur la dynamique de croissance mondiale par la contraction de l'activité industrielle. Dans ce contexte, les banquiers centraux ont tour à tour changé leur fusil d'épaule et assoupli considérablement leur politique monétaire, entraînant les taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles. Néanmoins, les principaux sujets d'inquiétudes se sont sensiblement réduits en fin d'année, avec la confirmation que les États-Unis et la Chine étaient parvenus à un accord commercial de « phase 1 » et la réduction des craintes d'un Brexit sans accord avec la large victoire de Boris Johnson aux élections législatives britanniques. Ces deux éléments ont largement alimenté l'optimisme sur les marchés financiers sur la fin de l'année et contribué à la stabilisation de la croissance.

#### Des facteurs de risque qui ont tardé à se dissiper tout au long de l'année

La guerre commerciale menée par Donald Trump a alimenté la volatilité sur les marchés financiers et pesé sur l'activité économique en 2019. Si le président américain a multiplié les fronts (Japon, Union européenne, Iran, Mexique, Canada...), c'est surtout l'affrontement avec la Chine, notamment par la mise en place de droits de douane sur plus de la moitié des importations de produits chinois, qui a entraîné un coup d'arrêt du commerce mondial et fortement pénalisé l'investissement. Néanmoins, les deux pays ont fini par s'entendre et l'annonce de l'accord de « phase 1 » [signé le 15 janvier 2020 à Washington] a permis de redonner de la visibilité aux acteurs économiques et d'éviter une aggravation du ralentissement de la croissance. D'autres bonnes nouvelles se sont aussi succédées sur le second semestre avec un accord partiel signé avec le Japon, la conclusion du nouvel accord USMCA avec le Mexique et le Canada dont la ratification est prévue en 2020, et la validation du budget de l'année 2020.

L'Europe a aussi été le théâtre de ce climat d'incertitudes avec les nombreux rebondissements autour de la Grande-Bretagne. La démission de Theresa May, a laissé la place à Boris Johnson en juillet et sa rhétorique belliqueuse a ravivé les craintes d'une sortie de l'Union européenne sans accord. Néanmoins, le nouveau Premier ministre a réussi à renégocier l'accord de sortie avec Bruxelles, lui permettant d'obtenir davantage de soutien populaire. Sa large victoire lors des élections législatives anticipées le 12 décembre, avec l'assurance que tous les députés conservateurs voteront pour son texte, a nettement réduit les craintes d'une sortie sans accord et évité un nouveau choc négatif sur la croissance, même si les questions sur la relation économique future restent entières.

#### La croissance mondiale a perdu un palier important en 2019

En zone euro, la croissance a nettement ralenti en 2019, fragilisée par l'aggravation des facteurs d'incertitude mais aussi en raison d'éléments plus structurels (difficultés du secteur automobile, ralentissement chinois, tensions politiques dans certains pays). Au troisième trimestre, le taux de croissance s'est stabilisé (+1,2 % en glissement annuel) grâce à la résilience de la demande domestique et de l'investissement permettant de compenser la contribution toujours très négative du commerce extérieur. Si le contexte politique s'est progressivement amélioré depuis le mois d'octobre, les effets positifs ne se sont matérialisés que graduellement sur l'activité économique en fin d'année. Les craintes concernant le cycle de croissance et la faiblesse de l'inflation ont conduit la BCE à opérer un virage majeur dans sa politique monétaire afin d'acter des mesures de soutien supplémentaires à l'économie (baisse du taux de rémunération des dépôts, reprise du programme d'achats d'actifs, nouveaux TLTRO<sup>(1)</sup> et instauration d'un système de *tiering*<sup>(2)</sup>). L'institution a aussi appelé les États qui disposaient de marges de manœuvre budgétaires à les employer pour soutenir la croissance et maintenir les taux souverains. Néanmoins, les plans de relance adoptés pour l'année 2020 ne sont finalement que modestes.

Aux États-Unis, la guerre commerciale menée par Donald Trump avec la majorité de ses partenaires commerciaux a fortement pesé sur la croissance qui a ralenti tout au long de l'année, de +2,9 % en 2018 à +2,1 % au T3-2019, pénalisée par la contribution négative du commerce extérieur et la faiblesse de l'investissement. Cependant, la dissipation des incertitudes politiques et géopolitiques sur la seconde partie de l'année a alimenté la poursuite du cycle de croissance américain. Ce cycle peut toujours compter sur la résilience de la consommation (viguer du marché du travail, accélération des salaires, inflation faible) et la montée en puissance du secteur immobilier afin de compenser la faiblesse durable de l'industrie (difficultés persistantes dans le secteur de l'aéronautique et de l'énergie). Le contexte incertain, avec les risques pesant sur la croissance et l'inflation, a incité la Réserve fédérale (Fed) à ajuster sa politique monétaire en procédant à trois baisses de taux directeurs (-75 pb au total) tout en reprenant la hausse de son bilan afin de réduire les tensions apparues durant l'année sur le marché monétaire. Par ce changement, elle a contribué à faire reculer significativement les taux souverains.

En Chine, le ralentissement structurel de la croissance, estimée « aux alentours de 6 % » par le gouvernement, a été accentué par l'impact négatif des taxes américaines, contraignant les autorités à multiplier les mesures de soutien budgétaires et monétaires. Les plans de relance massifs ont permis d'éviter une chute brutale de la croissance, mais avec un coût de plus en plus élevé pour les finances publiques et l'équilibre du système financier. De plus, la demande domestique peine à monter en puissance et reste pénalisée par la forte accélération de l'inflation du fait des prix du porc. Concernant les autres pays émergents, les sorties de capitaux ont cessé mais le ralentissement de la croissance s'est poursuivi, conduisant les banques centrales à baisser leurs taux directeurs, alimentant ainsi la baisse des taux souverains.

[1] Opérations de refinancement bon marché pour les banques.

[2] Système visant à exempter une partie des réserves excédentaires des banques de l'application du taux de rémunération des dépôts (-0,5 %).

Du côté des cours du pétrole, l'accentuation des coupes de production décidée par les membres de l'OPEP+ et les efforts additionnels annoncés par l'Arabie Saoudite, ont largement soutenu le prix du baril de Brent (performance annuelle de + 22 % à 66 \$/b). Les cours ont également été soutenus par la persistance d'un risque géopolitique au Moyen-Orient, avec notamment l'attaque d'installations pétrolières saoudiennes en septembre et une escalade particulièrement forte entre l'Iran et les États-Unis depuis la fin de l'année. Néanmoins, le prix du baril de Brent reste en dessous du niveau qui était le sien avant la chute marquée fin 2018, toujours pénalisé par un ralentissement de la dynamique de croissance mondiale.

## 2.1.2 Environnement réglementaire

Depuis dix ans, de nombreuses instances de régulation et de supervision tant nationales qu'internationales travaillent sur des règles destinées à limiter l'exposition aux risques, renforcer la solvabilité, protéger les clients, créanciers et investisseurs des établissements bancaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à ce cadre législatif et réglementaire très large marqué par un caractère évolutif et une complexité croissante.

Ces mesures réglementaires en provenance des différentes autorités au plan international, européen et/ou au niveau de chacun des pays dans lesquels opère le groupe, sont susceptibles d'impacter significativement et à différents titres Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cela exige la mobilisation de moyens humains et matériels très importants pour se mettre en conformité avec les règles pouvant concerner tous les métiers, activités, thèmes, marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces mesures et contraintes peuvent notamment :

- accroître les exigences de fonds propres et réduire la capacité du groupe à allouer et affecter ses ressources de capital et de financements ;
- limiter la capacité à diversifier les risques ;
- réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité ;
- augmenter le coût du financement ;
- augmenter les coûts de mise en conformité des activités ;
- augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts ;
- influencer sur l'organisation des activités, conduire à des réorganisations internes ou des changements structurels ;
- obérer la capacité à exercer certaines activités ;
- affecter la compétitivité et la rentabilité avec pour corollaire un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels, la solvabilité et les notations du groupe.

Si certaines mesures sont déjà mises en œuvre et stabilisées, d'autres, nombreuses, sont encore en discussion et susceptibles de faire l'objet d'amendements non définis à ce stade notamment lors de leur transposition en droit européen dans le cadre notamment de la révision

### En France, la croissance résiste mais l'exécutif reste sous pression

Malgré un environnement toujours compliqué et marqué par les grèves, la croissance française s'est montrée résiliente en 2019 (stable à + 1,4 % en glissement annuel au 3<sup>e</sup> trimestre). La demande domestique reste soutenue par les mesures de soutien au pouvoir d'achat prises par le gouvernement, l'inflation faible et le dynamisme du marché du travail tandis que les investissements sont restés sur un rythme de croissance élevé. Par ailleurs, la France a moins souffert du ralentissement de la demande extérieure. En effet, par rapport à ses voisins, la France exporte des produits majoritairement moins sensibles à court terme aux ralentissements de l'investissement mondial.

du « paquet bancaire européen » CRR3/CRD 6. Cette incertitude, outre qu'elle complique le pilotage des activités et de la stratégie, rend souvent difficile l'évaluation précise des conséquences réelles et le chiffrage des impacts futurs qui sont le plus souvent répartis sur des périodes de transition très significatives. Ces mesures réglementaires, en vigueur ou programmées, sont susceptibles d'avoir des effets sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à savoir :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle III, y compris la *Fundamental Review of the Trading Book* et l'initiative IRB Repair (dont la nouvelle définition des défauts) ;
- les réglementations européennes encadrant la gestion des créances non performantes (*Non-Performing Loans*) notamment leurs règles de provisionnement ;
- la recommandation faite aux banques françaises par le Haut Commissariat pour la stabilité financière (HCSF) afin d'encadrer davantage l'octroi des crédits habitats couplée à la mise en place d'un coussin contracyclique en France ;
- les mesures encadrant les dispositifs de rétablissement de résolution à mettre en place dans les établissements bancaires (BRRD – *Bank Recovery and Resolution Directive*), notamment les exigences associées en termes de ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) à respecter et de contribution au financement du Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- les réglementations encadrant la qualité et la protection des données (dont le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel dit « RGPD » ou les exigences prévues par les principes du BCBS 239) ;
- les réglementations relatives à la conformité bancaire notamment celles encadrant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et la protection de la clientèle ;
- les réglementations encadrant les activités de marchés (dont EMIR et MIFID 2).

Au sein de cet ensemble, les mesures qui constituent les facteurs de risque principaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont présentées dans la partie « Facteurs de risque » dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 ».

## 2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2019 DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

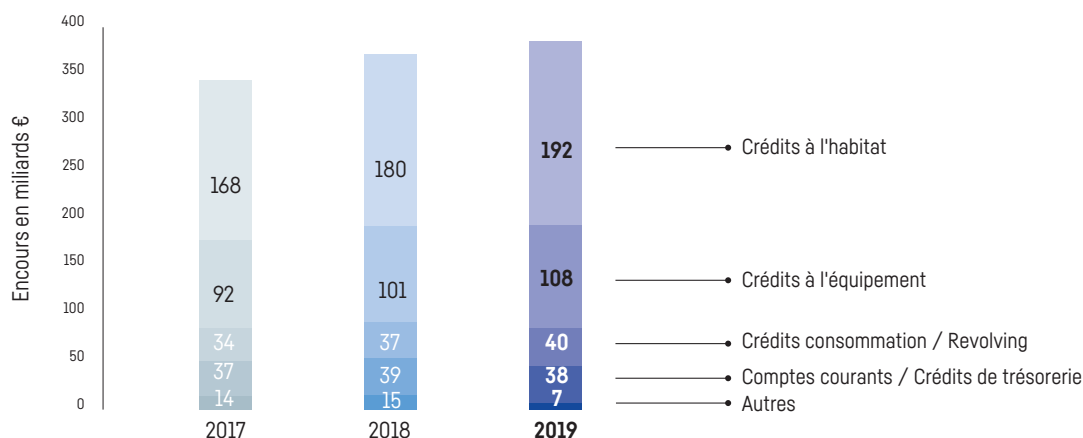
### 2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

#### Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La banque de détail contribue avec régularité à près des trois quarts du produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (67 % en 2019). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la banque privée et le capital-développement, représente une part relativement faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent également clients de la banque de détail (les réseaux bancaires du groupe en

banque de détail commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire, celui-ci s'efforçant de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services). Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce au versement de commissions aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

Les prêts à l'habitat représentent près de la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis par Crédit Mutuel Alliance Fédérale au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.



Les revenus nets d'intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprennent essentiellement les marges générées par les comptes d'épargne réglementée (livret A et livret Bleu), qui représentent 10 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2019. La majeure partie des dépôts effectués par la clientèle sur ces comptes est transférée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), institution financière détenue par l'État français, qui a pour mission de financer des programmes

publics comme la construction de logements sociaux. La CDC paye une marge fixe qui s'ajoute au taux d'intérêt servi sur ces comptes d'épargne. Dans la mesure où cette marge est fixe, la part des dépôts sur les comptes d'épargne réglementée dans le total des dépôts de la clientèle du groupe peut avoir un impact sur les marges moyennes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



## Coûts de structure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, si possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise le même système d'information, ce qui génère des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par type de produits. En conséquence des efforts déployés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le coefficient d'exploitation s'est maintenu à un niveau inférieur à la moyenne des cinq plus grandes banques françaises, malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale.

## Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de Targobank en Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

## Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son capital est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les « parts B »). En général, la part du résultat net portée en réserve s'élève à plus de 95 % et le solde est distribué au titre des parts sociales.

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre 5 "Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3".

## 2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.2.1 Précisions méthodologiques

À la suite du reclassement comptable en 2019 de certaines opérations de pensions, les évolutions des encours clientèle au coût amorti sont calculées hors pensions :

Encours de crédits à la clientèle <i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution	
			en %	en M€
<b>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (A)</b>	<b>384 535</b>	<b>370 886</b>	<b>+ 3,7 %</b>	<b>+ 13 649</b>
dont pensions * (B)	915	9 236	ns	- 8 321
<b>Crédits à la clientèle hors pensions (A) - (B)</b>	<b>383 620</b>	<b>361 650</b>	<b>+ 6,1 %</b>	<b>+ 21 970</b>

\* Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

Encours de dépôts à la clientèle <i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution	
			en %	en M€
<b>Dettes envers à la clientèle au coût amorti (A)</b>	<b>336 806</b>	<b>304 319</b>	<b>+ 10,7 %</b>	<b>+ 32 487</b>
dont pensions * (B)	3	2 024	ns	- 2 021
<b>Dépôts de la clientèle hors pensions (A) - (B)</b>	<b>336 803</b>	<b>302 295</b>	<b>+ 11,4 %</b>	<b>+ 34 508</b>

\* Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

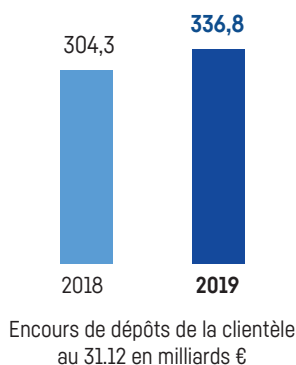
### 2.2.2.2 Évolution de l'activité en 2019

Les encours des dépôts de la clientèle s'établissent à 336,8 milliards d'euros à fin décembre 2019, en progression sensible de 11,4 % tirés par la forte croissance des dépôts à vue (+ 12,1 % à 150,1 milliards d'euros) et des dépôts négociés (13,7 milliards d'euros de collecte). Les encours d'épargne réglementée évoluent également favorablement de 8,2 % pour les livrets Bleu et A et de 5,3 % pour les autres comptes sur livrets.

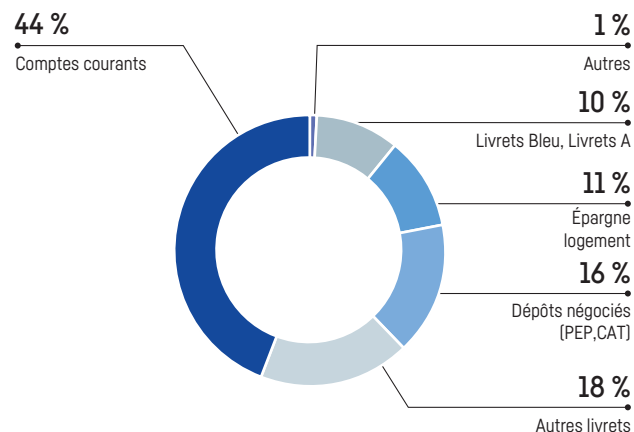
Ces livrets représentent 28 % des encours de dépôts (10 % pour les livrets Bleu et A et 18 % pour les autres livrets) soit un montant global de 92,6 milliards d'euros.

L'épargne logement conserve des flux positifs de 1,4 milliard d'euros portant les encours à 36,3 milliards d'euros à fin 2019.

#### DÉPÔTS CLIENTÈLE



#### STRUCTURE DES DÉPÔTS AU 31/12/2019



Les encours de crédits à la clientèle s'établissent à 384,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 enregistrant une hausse de 6,1 %.

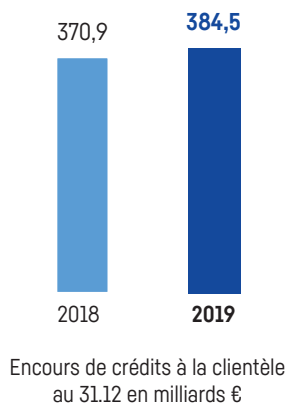
La hausse des encours de crédits à l'habitat est de 6,7 % portant les encours à 191,6 milliards d'euros (50 % du total des encours de crédits).

L'encours des crédits à la consommation est de 40,1 milliards d'euros à fin décembre 2019 en hausse de 8 % sur un an. Les filiales spécialisées du groupe, Cofidis et Targobank en Allemagne représentent 67 % des encours de cette catégorie et se positionnent favorablement avec des encours en progression respectives de + 8,8 % et + 11 %. Crédit Mutuel

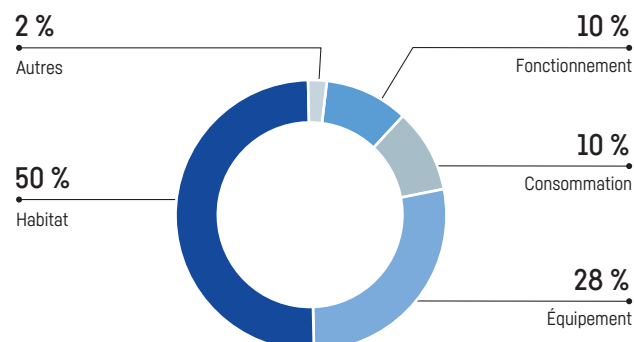
Alliance Fédérale prend ainsi sa place pour accompagner et fidéliser ses clients particuliers en finançant leurs dépenses d'équipement et d'aménagement ou d'acquisition automobile.

L'accompagnement de la clientèle des entreprises et professionnels présente également un bon dynamisme que ce soit par l'intermédiaire des réseaux avec des crédits d'équipement dont les encours évoluent à la hausse de 7 % à 92,5 milliards ou *via* des filiales spécialisées de crédit-bail dont les encours (15,3 milliards d'euros à fin 2019) croissent de 7,3 %.

#### CRÉDITS CLIENTÈLE

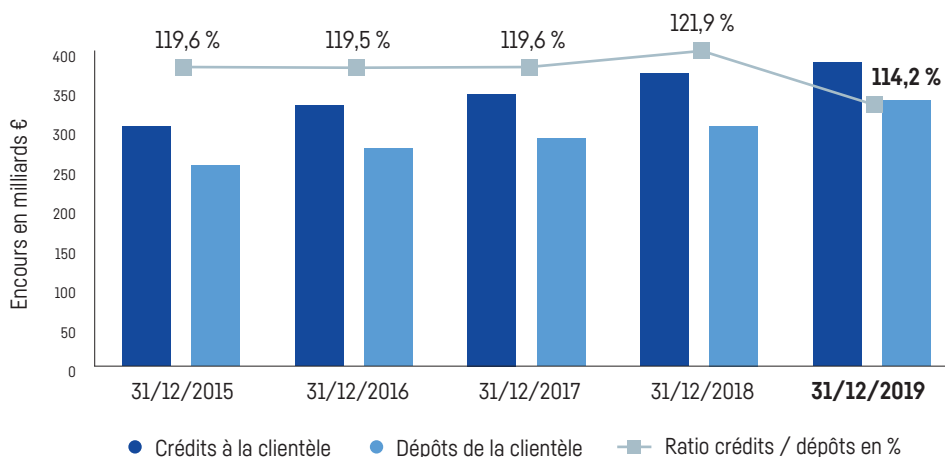


#### STRUCTURE DES CRÉDITS AU 31/12/2019



En 2019, la croissance des encours de dépôts supérieure à celle des crédits (+ 11,4 % contre + 6,1 %) permet une amélioration de 7,7 points du ratio crédits/dépôts qui s'est établi à 114,2 % à fin décembre 2019.

### ÉVOLUTION DU RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

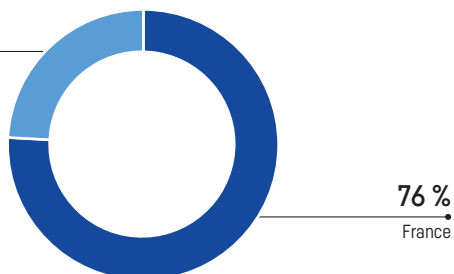


### 2.2.2.3 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente plus des trois quarts du produit net bancaire du groupe (76 % en 2019). À l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong-Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent environ un quart (24 %) du produit net bancaire du groupe.

#### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 31/12/2019

24 %  
Étranger  
dont 12 % en Allemagne



Poids PNB	France	Étranger
31.12.2019	76 %	24 %
31.12.2018	77 %	23 %
31.12.2017	78 %	22 %
31.12.2013	79 %	21 %
31.12.2008	94 %	6 %

### 2.2.2.4 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En millions d'euros

	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>14 569</b>	<b>14 070</b>	<b>+ 3,5 %</b>
Frais de fonctionnement	- 8 942	- 8 714	+ 2,6 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 627</b>	<b>5 356</b>	<b>+ 5,1 %</b>
Coût du risque	- 1 061	- 904	+ 17,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 566</b>	<b>4 452</b>	<b>+ 2,6 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>[1]</sup>	86	111	- 22,3 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 652</b>	<b>4 563</b>	<b>+ 2,0 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 1 507	- 1 569	- 4,0 %
<b>Résultat net</b>	<b>3 145</b>	<b>2 993</b>	<b>+ 5,1 %</b>
Intérêts minoritaires	314	298	+ 5,2 %
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 832</b>	<b>2 695</b>	<b>+ 5,1 %</b>

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

## Produit net bancaire (PNB)

En 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 14 569 millions d'euros. Le PNB des réseaux bancaires en France, en Allemagne et en Espagne augmente de 3,1 %.

Produit net bancaire des métiers opérationnels <i>(en millions d'euros)</i>	Évolution			
	2019	2018	en %	en M€
<b>Banque de détail</b>	<b>10 537</b>	<b>10 284</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>+ 253</b>
<i>dont réseaux bancaires</i>	8 631	8 371	+ 3,1 %	+ 260
<b>Assurance</b>	<b>1 778</b>	<b>1 822</b>	<b>- 2,4 %</b>	<b>- 44</b>
<b>Métiers spécialisés</b>	<b>1 557</b>	<b>1 468</b>	<b>+ 6,1 %</b>	<b>+ 89</b>
Banque privée	572	551	+ 3,8 %	+ 21
Banque de financement	383	395	- 3,0 %	- 12
Activités de marché	337	244	+ 38,0 %	+ 93
Capital développement	265	278	- 4,7 %	- 13
<b>Informatique, logistique et presse</b>	<b>1 806</b>	<b>1 712</b>	<b>+ 5,5 %</b>	<b>+ 94</b>

Le produit net bancaire de la banque de détail atteint 10 537 millions d'euros en 2019, il représente la part la plus importante (67 %) des revenus des métiers opérationnels. Il progresse de 2,5 % sur un an grâce au bon développement de l'activité des réseaux et de Cofidis qui a permis de compenser l'effet négatif des taux bas sur la marge d'intermédiation.

Le produit net assurance à 1 778 millions d'euros est en recul de 2,4 %. Malgré une activité dynamique, les revenus ont été pénalisés par une charge de sinistres en hausse liée aux événements naturels et à la baisse des taux d'actualisation conduisant à un recul des marges d'exploitation.

Les activités de marché réalisent en 2019 un produit net bancaire de 337 millions d'euros en hausse de 38 %. Au-delà d'une bonne performance de l'exercice, cette variation s'explique notamment par la base de comparaison 2018 dont la chute des marchés financiers au dernier trimestre 2018 avait pénalisé ces activités.

Le produit net bancaire de la banque privée (4 % des revenus des métiers opérationnels) progresse de 3,8 % sur un an à 572 millions d'euros.

Le produit net bancaire de l'activité capital-développement (- 4,7 % à 265 millions d'euros) reste à un niveau élevé.

## Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement atteignent, en 2019, 8 942 millions d'euros contre 8 714 millions en 2018, leur hausse est contenue à + 2,6 %, en deçà de celle du produit net bancaire de 3,5 %, malgré une hausse sensible de la cotisation au Fonds de résolution unique (FRU) de 12 % à 155 millions d'euros.

Cet effet de ciseau positif permet une amélioration de 0,5 point du coefficient d'exploitation qui s'établit à 61,4 % en 2019 contre 61,9 % en 2018.

Le résultat brut d'exploitation, à 5 627 millions d'euros, enregistre une progression de 5,1 % contre une baisse de 3,5 % en 2018.

## Coût du risque et créances douteuses

Le coût du risque subit une hausse de 157 millions d'euros en raison principalement d'un provisionnement exceptionnel sur un dossier de place en banque de financement.

Hors banque de financement, le coût du risque est en légère augmentation de 1,1 % reflétant la bonne qualité des actifs du portefeuille de la banque de détail.

Rapporté aux engagements, le coût du risque clientèle est en légère hausse (27 points de base contre 22 en 2018). Il se maintient à un niveau bas inférieur à 30 points de base depuis 5 ans.

Le taux de créances douteuses ressort à 3,07 % à fin 2019 contre 3,05 % à fin 2018 et le taux de couverture est de 53,6 % à fin 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	392 979	378 995
Créances douteuses brutes	12 079	11 577
Provisions pour dépréciation des créances	8 444	8 109
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux</i>	6 471	6 264
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains</i>	1 973	1 845
Part des douteux dans les crédits bruts	3,07 %	3,05 %
Taux de couverture sur encours douteux	53,6 %	54,1 %



## Résultat d'exploitation et résultat avant impôt

Le résultat d'exploitation est en hausse de 2,6 % à 4 566 millions d'euros en 2019.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre en 2019 un produit de 86 millions d'euros intégrant d'une part, la plus-value de cession de la participation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dans la compagnie RMA – Royale Marocaine d'Assurance – et de l'autre, la quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence telles que Banque Casino, Banque de Tunisie et Astrée.

En 2018, ce poste (111 millions d'euros) comptabilisait la quote-part du résultat de BMCE Bank of Africa qui est depuis sortie du périmètre de consolidation, les titres étant reclassés en titres de placement.

Le résultat avant impôt est en hausse de 2 % sur un an et s'établit à 4 652 millions d'euros.

## Résultat net

Le résultat net de l'année 2019 s'inscrit en hausse de 5,1 % à 3 145 millions d'euros contre 2 993 millions en 2018. Il bénéficie d'une évolution des revenus supérieure à celle des charges de fonctionnement en dépit d'un coût du risque en augmentation essentiellement sur un dossier ponctuel.

## 2.2.2.5 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.2.5.1 La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 537</b>	<b>10 284</b>	<b>+ 2,5 %</b>
Frais de fonctionnement	- 6 607	- 6 495	+ 1,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 929</b>	<b>3 789</b>	<b>+ 3,7 %</b>
Coût du risque	- 913	- 867	+ 5,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 016</b>	<b>2 922</b>	<b>+ 3,2 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>[1]</sup>	- 4	6	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 012</b>	<b>2 928</b>	<b>+ 2,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 1 042	- 1 039	+ 0,2 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 971</b>	<b>1 889</b>	<b>+ 4,3 %</b>

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

En 2019, la banque de détail représente, comme en 2018, 67 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les réseaux de banque de détail poursuivent leur dynamique de conquête et d'équipement. Ils affichent des taux élevés de croissance des encours de crédits et de dépôts.

Les encours de crédits de la banque de détail marquent une progression de 7 % sur un an à 317,3 milliards d'euros. Les encours des dépôts s'accroissent de 11 % à près de 280 milliards.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail progresse de 2,5 % par rapport à 2018 et s'établit à 10 537 millions d'euros. Il représente 67 % des revenus des métiers opérationnels. La hausse des commissions (+ 1,1 %) et de la marge d'intérêt (+ 3,6 % hors éléments non récurrents) ont soutenu cette progression.

L'évolution des frais de fonctionnement est limitée à 1,7 % grâce à la poursuite de la transformation digitale de la relation client et la modernisation du réseau. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'améliore de 0,5 point à 62,7 % et le résultat brut d'exploitation à 3 929 millions d'euros contre 3 789 millions en 2018 est en hausse de 3,7 %.

La hausse du coût du risque est de 46 millions d'euros sur un an (913 millions d'euros contre 867 millions) après un point historiquement bas en 2018. En pourcentage des engagements, il est stable à 29 points de base.

Le résultat net de la banque de détail s'améliore de 4,3 % à près de 2 milliards d'euros (1 971 millions) en 2019 contre 1 889 millions en 2018.

### Réseaux bancaires

Le produit net bancaire du **réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel** s'apprécie de 3,6 % à 3 083 millions d'euros. En dépit de taux bas pénalisants, le réseau Crédit Mutuel a maintenu son niveau de marge d'intérêt (+ 0,9 % hors éléments non récurrents) grâce aux volumes et développé ses commissions (+ 1,5 %).

La hausse des frais de fonctionnement est de 1,7 %.

Le coût du risque est en forte baisse (58 millions d'euros en 2019 contre 90 millions en 2018) sous l'effet du coût du risque non avéré qui recule de 36 millions d'euros tandis que le coût du risque avéré augmente de 4 millions.

Le résultat avant impôt est ainsi en progression de 15 % et le résultat net de 15,6 % à 509 millions d'euros.

Le produit net bancaire du **réseau de bancassurance du CIC** s'apprécie de 2,2 % à 3 501 millions d'euros. Toujours pénalisé par des niveaux de taux bas, le réseau des agences du CIC a maintenu la progression de sa marge d'intérêt (+ 5 %) grâce au développement des volumes et à la baisse du coût des ressources. Les commissions diminuent légèrement (- 1,3 %) sous l'effet des commissions financières.

Les frais de fonctionnement sont maîtrisés (- 0,2 %).

Le coût du risque est en hausse de 7,9 % (+ 13 millions d'euros sur un an). Le coût du risque avéré augmente de 14 millions d'euros et le coût du risque non avéré recule de 1 million.

Le résultat avant impôt est en progression de 4,8 %.

Le produit net bancaire de la **BECM** est en progression de 7,6 % à 323 millions d'euros. Les frais généraux sont en hausse de 5,2 % en lien notamment avec le renforcement des investissements en Allemagne. Le coût du risque atteint 19,2 % du résultat brut d'exploitation. Le résultat net, à 115 millions d'euros, est en progression de 4,3 %.

Le produit net bancaire de **Targobank en Allemagne** s'affiche à 1 664 millions d'euros à + 3,9 %, progression que l'on retrouve dans celle du résultat net qui est de 354,7 millions d'euros (+ 3,2 %).

### Les métiers d'appui de la banque de détail

Les métiers d'appui de la banque de détail regroupent Cofidis et les autres filiales spécialisées qui commercialisent leurs produits via leur propre outil et/ou via les caisses locales ou agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : affacturage et mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective, épargne salariale et immobilier.

En 2019, Groupe Cofidis Participations a poursuivi sa dynamique de croissance. La production à fin d'exercice est en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent à 7,5 milliards d'euros. L'encours de crédits progresse de 10 % par rapport à fin 2018 et s'établit à 14,9 milliards d'euros à fin décembre 2019. Le produit net bancaire s'établit à 1 355 millions d'euros (+ 4,6 %) ; le résultat net progresse de 5,1 % à 212 millions d'euros.

### 2.2.2.5.2 L'assurance

En 2019, l'assurance représente 11 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2018 et 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net assurance</b>	<b>1 778</b>	<b>1 822</b>	<b>- 2,4 %</b>
Frais de fonctionnement	- 629	- 584	+ 7,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 149</b>	<b>1 238</b>	<b>- 7,2 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	97	28	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 246</b>	<b>1 267</b>	<b>- 1,6 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 374	- 423	- 11,6 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>873</b>	<b>844</b>	<b>+ 3,4 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) s'inscrit en repli du fait de dotations de provisions importantes liées à la baisse des taux d'actualisation d'une part, et d'une forte charge de sinistres liée aux événements naturels d'autre part. Les aléas climatiques ont en effet été nombreux : grêle, inondations, tremblement de terre et surtout sécheresse, totalisant une charge supérieure à 180 millions d'euros, sensiblement plus élevée qu'en 2018. En assurance des emprunteurs et en prévoyance, la hausse de la sinistralité en incapacité et invalidité constatée ces dernières années a continué de peser sur les résultats en 2019.

Ces éléments sont compensés par une hausse significative du résultat financier apprécié aux normes comptables internationales (IFRS) à la suite de la remontée des marchés en 2019, et par la plus-value de 86 millions d'euros dégagée par la vente des titres de participation de RMA (Royale Marocaine d'Assurance).

Le résultat contributif assurance aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche ainsi une hausse de 3,4 % et s'établit à 873 millions d'euros. Le résultat net du GACM est de 886 millions d'euros contre 855 millions d'euros, soit une progression de 3,6 %.

### 2.2.2.5.3 La banque de financement et les activités de marché

En 2019, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier banque de financement et activités de marché pour les exercices 2018 et 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>720</b>	<b>639</b>	<b>+ 12,7 %</b>
Frais de fonctionnement	- 347	- 324	+ 7,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>373</b>	<b>316</b>	<b>+ 18,3 %</b>
Coût du risque	- 141	8	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>232</b>	<b>323</b>	<b>- 28,2 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 19	- 86	- 78,5 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>214</b>	<b>237</b>	<b>- 10,0 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

### La banque de financement

L'activité de la banque de financement se caractérise par une forte collecte de ressources, des engagements en progression sur toutes les lignes de métiers des financements structurés et un recul des encours tirés des grands comptes.

Les encours de dépôts progressent de plus de 4 milliards d'euros à 10,7 milliards à fin 2019 et ceux des crédits s'apprécient de 2,4 % à 20,6 milliards.

Le produit net bancaire de la banque de financement est en retrait de 3 % en 2019 dans un environnement de taux difficile qui pèse sur la marge, les taux bas ayant un impact pénalisant sur la collecte de ressources et les conditions de crédit.

Les charges sont en hausse : les frais de fonctionnement progressent de 7,8 %. Le coût du risque, à -139 millions d'euros, subit des provisionnements exceptionnels essentiellement sur un dossier de place.

Le résultat net, à 133 millions d'euros, recule de 38,5 %.

### Les activités de marché

Le produit net bancaire est en hausse de 38 % à 337 millions d'euros. Les revenus ont bénéficié du rebond des valorisations des portefeuilles qui compensent une fin d'année 2018 difficile sur les marchés financiers.

Les frais de fonctionnement s'accroissent de 6,8 %. Le résultat brut d'exploitation progresse de 79 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 80 millions d'euros contre 20 millions en 2018, après le versement de 75 millions d'euros de commissions aux réseaux.

#### 2.2.2.5.4 La banque privée

En 2019, la banque privée représente 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de banque privée pour les exercices 2018 et 2019.

(en millions d'euros)	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>572</b>	<b>551</b>	<b>+ 3,8 %</b>
Frais de fonctionnement	- 413	- 375	+ 10,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>159</b>	<b>176</b>	<b>- 9,6 %</b>
Coût du risque	6	- 16	ns
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>165</b>	<b>160</b>	<b>+ 2,9 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>[1]</sup>	2	26	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>166</b>	<b>186</b>	<b>- 10,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 33	- 47	- 30,2 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>133</b>	<b>139</b>	<b>- 4,2 %</b>

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'activité des filiales de banque privée a été soutenue en 2019 avec un très bon niveau de collecte qui a porté les encours d'épargne à 124,1 milliards d'euros en fin d'année, en progression de 12,6 %. Cette hausse concerne autant les dépôts (+ 7,3 %) que l'épargne financière (+ 13,9 %).

L'encours de crédits s'établit à 14,5 milliards d'euros, en hausse de 7,3 %. Les revenus de la banque privée (572 millions d'euros) augmentent de 3,8 % par rapport à 2018 du fait du maintien des marges et d'un bon niveau de commissions perçues (+ 3 % soit + 9 millions d'euros) en lien avec le développement.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 413 millions d'euros et augmentent de 10,1 % par rapport à 2018.

Ils sont en ligne avec la politique de recrutement menée et les investissements digitaux engagés pour s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires.

Le coût du risque affiche une reprise nette de 6 millions d'euros en 2019 contre une dotation de 16 millions en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort donc en hausse de 2,9 % à 165 millions d'euros.

Le résultat net est lui en retrait de 4,2 % en raison de revenus non récurrents en 2018 sur la ligne « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ».

#### 2.2.2.5.5 Le capital-développement

En 2019, le capital-développement représente 2 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les exercices 2018 et 2019.

(en millions d'euros)	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>265</b>	<b>278</b>	<b>- 4,7 %</b>
Frais de fonctionnement	- 51	- 50	+ 3,6 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>214</b>	<b>229</b>	<b>- 6,5 %</b>
Coût du risque	0	1	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>214</b>	<b>230</b>	<b>- 6,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 1	1	ns
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>213</b>	<b>231</b>	<b>- 7,6 %</b>

Un bon niveau d'investissement a été réalisé en 2019 avec 422,1 millions d'euros investis. Le portefeuille investi s'élève au 31 décembre 2019 à 2,6 milliards d'euros sur plus de 350 participations.

À fin 2019, l'investissement des sept implantations de Crédit Mutuel Equity situées dans 4 pays à l'international représente 182 millions d'euros d'encours.

Le produit net bancaire montre une grande solidité et s'établit à 265 millions d'euros en 2019. Les frais de fonctionnement passent de 50 millions d'euros à 51 millions en 2019.

Le résultat net s'affiche à 213 millions d'euros.

### 2.2.2.5.6 Informatique, logistique, presse & Holding

Ces activités sont constituées de deux secteurs distincts.

Le premier (informatique, logistique et presse) rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la

presse et des médias implantées dans l'est de la France, El Telecom, qui fournit des services de téléphonie mobile aux clients de la banque de détail, Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télésurveillance aux particuliers, Lyfpay le portefeuille électronique du groupe. Il comprend également les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de Centre de Conseil et de Service - CCS, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des caisses locales d'autres fédérations.

Le second (holding) regroupe les activités de coordination et de portage des filiales ainsi que les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales et enfin la quote-part de mise en équivalence d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier informatique, logistique et presse & Holding pour les exercices 2018 et 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 652</b>	<b>1 330</b>	<b>+ 24,2 %</b>
Frais de fonctionnement	- 1 850	- 1 722	+ 7,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 198</b>	<b>- 392</b>	<b>- 49,5 %</b>
Coût du risque	- 13	- 30	- 58,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 210</b>	<b>- 422</b>	<b>- 50,1 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	- 9	50	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 219</b>	<b>- 372</b>	<b>- 41,0 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 39	25	ns
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 258</b>	<b>- 346</b>	<b>- 25,4 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire issu des activités informatique, logistique et presse & holding ressort à 1 652 millions d'euros en 2019 contre 1 330 millions d'euros en 2018. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

- l'activité « informatique, logistique et presse » du groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 1 806 millions d'euros en 2019 contre 1 712 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 5,5 % (+ 94 millions). Cette progression résulte principalement de la croissance affichée par Euro Information, Euro Information Développement, Euro Protection Surveillance et El Telecom. La contribution du secteur presse est en légère hausse de 0,2 % à 274 millions d'euros ;
- les activités « holding » du groupe génèrent un produit net bancaire négatif de 154 millions d'euros en 2019 incluant notamment le coût de portage des emplois immobilisés, le coût des fonds propres et des plans de développement.

Les frais généraux augmentent de 7,4 %, passant de 1 722 millions d'euros en 2018 à 1 850 millions d'euros en 2019 en lien avec la poursuite de la transformation digitale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du plan stratégique *ensemble#nouveau monde* et le développement des relais de croissance.

Le coût du risque de ce métier ressort à - 13 millions d'euros en 2019 ; il est constitué des impayés enregistrés au niveau de El Telecom et de provisions pour risques divers.

Le poste « gains/pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre en 2019 une charge de 9 millions d'euros correspondant à la quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence dont Banque de Tunisie, Caisse Centrale de Crédit Mutuel ou Lyfpay.

Les activités informatique, logistique et presse & holding affichent un résultat net négatif de - 258 millions d'euros en 2019 contre - 346 millions d'euros en 2018.

## 2.2.2.6 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.2.6.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 114,2 % au 31 décembre 2019 contre 121,9 % en 2018 ;



- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 ». Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 142,8 % en moyenne sur l'année 2019 ;
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente un excédent de ressources stables de 52,6 milliards d'euros sur les emplois stables. Cette situation résulte d'une politique axée depuis plusieurs années sur le renforcement des dépôts et l'allongement de la dette de marché.

Le ratio créances douteuses/total des crédits à la clientèle passe de 3,05 % au 31 décembre 2018 à 3,07 % au 31 décembre 2019. En outre, le ratio de couverture des créances douteuses du groupe s'établit à 53,6 % au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à 47,1 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à près de 39 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 sans mesures transitoires ressort à 17,3 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global sans mesures transitoires s'élève à 20,4 % et le ratio de levier avec application de l'acte délégué sans mesures transitoires à 6,4 % contre 6,2 % en 2018 (le ratio de levier publié en 2018 était de 6 % sans exemption de l'encours centralisé d'épargne réglementée qui est désormais admise selon décision du Tribunal de l'UE du 13 juillet 2018).

## Actifs

*Synthèse.* Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 718,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 667,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (+ 7,7 %).

Cette hausse de 7,7 % du total des actifs (+ 51,2 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 13,6 milliards soit + 3,7 %), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 13,3 milliards) et des avoirs en caisse/banques centrales (+ 14,5 milliards).

*Actifs financiers à la juste valeur par résultat.* Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-développement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018 en raison du transfert dans ce poste de certaines opérations de pensions. En effet, le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de *trading* ou visant à refinancer un book de *trading*. Les opérations de *banking book* restent logées dans le portefeuille au coût amorti. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2019.

*Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.* Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 19,6 milliards d'euros et des effets publics pour 10,3 milliards d'euros.

*Prêts et créances sur les établissements de crédit.* Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 40,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 44,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

*Prêts et créances sur la clientèle.* Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 384,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 370,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit une hausse brute de 3,7 %. Hors pensions sur titres sur les deux exercices, la hausse est de 6,1 %.

## Passifs (hors capitaux propres)

*Synthèse.* Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 671,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 623,8 milliards au 31 décembre 2018 (+ 7,6 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019 et 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2019 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 32,5 milliards d'euros (+ 10,7 %) et des passifs financiers à la juste valeur par résultat de 14,5 milliards d'euros.

*Passifs financiers à la juste valeur par résultat.* Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018 en raison du transfert dans ce poste de certaines opérations de pensions. En effet, le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de *trading* ou visant à refinancer un book de *trading*. Les opérations de *banking book* restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

*Dettes envers les établissements de crédit.* Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de 17,2 milliards d'euros (- 32 %) pour s'établir à 36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

*Dettes envers la clientèle.* Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 336,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 304,3 milliards au 31 décembre 2019. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants, des comptes à terme et des comptes sur livrets.

*Dettes représentées par un titre au coût amorti.* Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 124,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 en hausse de 4,3 % par rapport au 31 décembre 2018.

*Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.* Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 125,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 115,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 8,4 %.

## Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 43,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 40,3 milliards d'euros au 31 décembre 2018, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 3 305 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 3 320 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 2.2.2.6.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou buffer de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés et permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international à travers des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance à des stress sévères.

En 2019, le contexte économique mondial, fortement pénalisé par les tensions commerciales USA/Chine et les craintes d'un Brexit non négocié, a obligé les principales banques centrales à reprendre la main.

Dans ce contexte la Banque centrale européenne (BCE) a rapidement rassuré les marchés par des annonces favorables à la liquidité suivies par des mesures concrètes en septembre 2019 (baisse du taux de dépôt de - 0.40 % à - 0.50 %, mesures de *tiering* concernant 6 fois les réserves obligatoires des banques, reprise du *Quantitative Easing* pour 20 milliards d'euros par mois et mise en place d'une nouvelle opération de refinancement à trois ans des banques de la zone euro ou « TLTRO 3 »).

Globalement, le marché de la dette a été favorable tout au long de l'année et a permis le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans de bonnes conditions.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés via la BFCM et sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH, ressort à 143,6 milliards d'euros à fin décembre 2019, soit une progression de 4,0 % par rapport à la fin 2018.

Les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 52,0 milliards d'euros à fin 2019 et progressent de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 36 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une proportion stable par rapport à l'an passé. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via la BFCM et CIC, dispose de tous les programmes d'émission à court terme (NeuCP, ECP, London cd's) nécessaires à la bonne diversification de ses ressources.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 91,6 milliards d'euros à fin 2019, soit un accroissement de 3,6 % par rapport à l'année 2018. En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 16,3 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (*covered bonds*) bénéficiant du

meilleur échelon de notation par les agences. 71,2 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde (soit 28,8 %), en devises étrangères (dollar US, yen, livre sterling, franc suisse), illustrant ainsi la bonne diversification de la base d'investisseurs. La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 74 % et 26 %.

La durée moyenne des ressources à moyen long terme levées en 2019 a été de 5,7 ans proche de celle constatée en 2018 (5,5 ans).

#### Programme de refinancement 2019

En 2019, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 12,0 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
  - 3,75 milliards d'euros à + 4 ans et 7 ans, émis en janvier, avril et juillet,
  - 1,15 milliard de livres sterling à 5 et 7 ans, émis en janvier, juin et octobre,
  - 525 millions de francs suisses (une émission de 200 millions à + 6 ans en avril, une émission de 125 millions à 7 ans en juin et deux émissions de 100 millions chacune à 5 et 10 ans réalisées en avril et en novembre),
  - 1,5 milliard de dollars US à 3 et 5 ans, émis en novembre sous un format US144A,
  - 130,0 milliards de yens à 5, 7 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samourai ;
- BFCM sous format EMTN NPS (émission inaugurale) : 1 milliard d'euros à 10 ans, émis en mars ;
- BFCM sous format EMTN subordonné Tier 2 : 1 milliard d'euros à 10 ans, émis en juin ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 2 milliards d'euros sur deux tranches de 1 milliard chacune à 5 ans et 10 ans réalisées en janvier.

Par ailleurs 2 milliards d'euros (1 milliard à 9 ans et 1 milliard à 11 ans) ont été mis en place en avril et souscrits par la BFCM dans le cadre de test de son dispositif de secours en cas de fermeture des marchés.

#### LCR et buffer de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2019 de 142,8 % (vs 131,2 % en 2018) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (*High Quality Liquid Asset*) de 85,9 milliards d'euros, dont 71 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale [en milliards d'euros]	31/12/2019
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	66,4
Titres LCR (après haircut LCR)	26,4
dont titres HQLA Level 1	21,1
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	41,8
<b>TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ</b>	<b>134,6</b>

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

**Opérations de refinancement ciblées**

Dans le cadre de l'enveloppe « Prêts pour PME & ETI II » allouée par la Banque européenne d'investissement (BEI) en 2018, la BFCM a procédé en novembre 2019 au tirage de la seconde tranche (Tranche B) pour 100 millions d'euros sur une durée de sept ans.

Deux nouvelles lignes de financement ont été approuvées en 2019 avec une signature prévue en 2020 :

- une enveloppe « Prêts pour PME & ETI III » d'un montant de 250 millions d'euros utilisables en deux tranches (150 et 100 millions d'euros) ;
- une enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » d'un montant de 100 millions d'euros dédiée aux PME & ETI des secteurs agricoles et de la bio-économie avec une contribution minimale de 50 % sur le changement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de partenariat entre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la BEI signé fin 2018 (« Crédit Mutuel Alliance Fédérale Co-Financing ») pour 150 millions d'euros, un premier contrat a été signé avec la contrepartie NACON (ex-BIGBEN INTERACTIVE) en décembre 2019 pour 6 millions d'euros (deux fois 3 millions d'euros) sur une durée de cinq ans.

**2.2.2.6.3 Solvabilité**

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élevaient à 47,1 milliards d'euros contre 43,6 milliards fin 2018, en hausse de 3,5 milliards grâce au report des résultats.

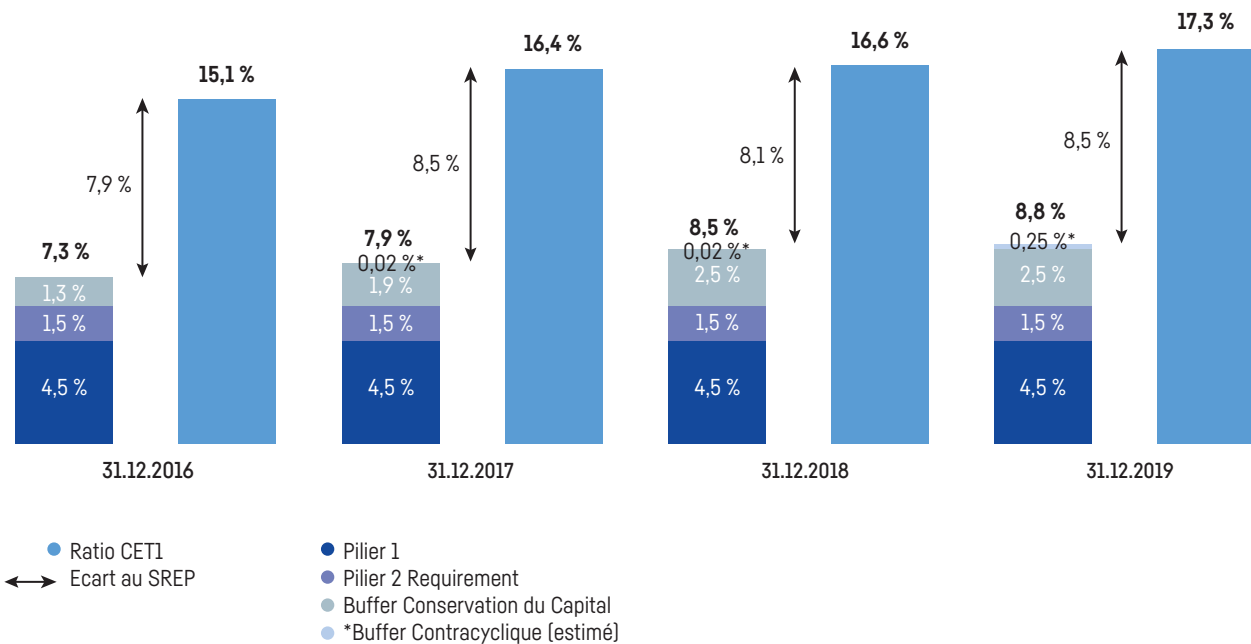
À fin décembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 17,3% <sup>(1)</sup> en hausse de 70 points de base sur un an. Le ratio Tier 1 s'établit à 17,3% à fin décembre 2019 et le ratio global de solvabilité atteint 20,4%.

Les fonds propres prudentiels atteignent près de 39 milliards d'euros et évoluent de 9,9% grâce au report du résultat et à l'émission de parts sociales.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 225,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (contre 214 milliards à fin décembre 2018 soit + 5,4%). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 90% du total, à 203,2 milliards d'euros.

La forte génération de capital du groupe, portée par la mise en réserve de la quasi-totalité du résultat, permet d'absorber la pression réglementaire et d'augmenter depuis plusieurs années la distance aux exigences SREP (Supervisory Review and Evaluation Process).

**EXIGENCES CET1 SREP ET ÉCART AU RÉEL [en %]**



[1] Sans mesures transitoires.

#### 2.2.2.6.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT **	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Standard & Poor's	A+/A- 1	A	Stable	A- 1	a ↗	25/11/2019
Moody's	Aa2/P- 1	Aa3	Stable	P- 1	a3	4/11/2019
Fitch Ratings *	AA- ↗	AA- ↗	Négative ↘	F1+ ↗	a+	30/03/2020

\* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

\*\* Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

\*\*\*La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch.

Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

Moody's : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le 30 mars 2020, l'agence Fitch a amélioré d'un cran les notes Senior Préférées LT et CT de A+/F1 à AA-/F1+ ainsi que la note Derivative Counterparty de A+ à AA-, considérant que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale devrait être en mesure de respecter son exigence MREL sans recours à la dette Senior Préférée, dans un horizon de 3 à 5 ans. Cette amélioration fait suite à un changement de la méthodologie de l'agence récemment entré en vigueur. La notation pivot « Issuer Default Rating » est restée inchangée à A+. Par ailleurs, Fitch a réalisé, entre fin mars et début avril, des actions de notations négatives sur la quasi-totalité des banques européennes dans le contexte de crise du Covid-19, ce qui s'est matérialisé par : i) des placements sous surveillance négative pour les banques les plus exposées à une dégradation de leurs notes, ii) des mises sous perspective négative pour les banques dont les notations sont jugées plus résilientes, comme celles du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le 16 octobre 2019, l'agence Standard & Poor's a relevé d'un cran la note de solidité intrinsèque [« SACP »] du groupe Crédit Mutuel, de « A- » à « A », note de très bon niveau puisque seulement un tiers des banques parmi les 100 plus grandes banques mondiales notées par Standard & Poor's, affiche une note intrinsèque supérieure ou égale à « A ».



## 2.2.2.7 Indicateurs alternatifs de performance

### INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
<b>Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits</b> <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
<b>Coût du risque</b>	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
<b>Crédits à la clientèle</b>	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
<b>Coût du risque non avéré</b>	Pertes attendues à 12 mois [S1] + pertes attendues à maturité [S2] voir note annexe. Application de la norme IFRS 9. Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel	Mesure le niveau de risque non avéré
<b>Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables</b>	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
<b>Épargne assurance</b>	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion [compagnie d'assurance]	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
<b>Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée</b>	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
<b>Épargne totale</b>	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
<b>Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion</b>	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
<b>Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt</b>	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> <li>■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> </ul>	Mesure représentative de la rentabilité
<b>Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement</b>	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
<b>Taux de couverture</b>	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
<b>Part des douteux dans les crédits bruts</b>	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

**INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES**

<b>Coefficient d'exploitation</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais généraux	- 8 942	- 8 714
Produit net bancaire	14 569	14 070
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION</b>	<b>61,4 %</b>	<b>61,9 %</b>

<b>Coefficient d'exploitation de la banque de détail</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais généraux de la banque de détail	- 6 607	- 6 495
Produit net bancaire de la banque de détail	10 537	10 284
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DÉTAIL</b>	<b>62,7 %</b>	<b>63,2 %</b>

<b>Coût du risque/résultat brut d'exploitation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Coût du risque	- 1 061	- 904
Résultat brut d'exploitation	5 627	5 356
<b>COÛT DU RISQUE/RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>18,9 %</b>	<b>16,9 %</b>

<b>Résultat net/actifs réglementaires</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Résultat net	3 145	2 993
RWA	225 713	214 048
<b>RÉSULTAT NET/ACTIFS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>1,39 %</b>	<b>1,40 %</b>

<b>Crédits/dépôts</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Crédits nets à la clientèle	384 535	370 886
Dépôts de la clientèle	336 806	304 319
<b>CRÉDITS/DÉPÔTS</b>	<b>114,2 %</b>	<b>121,9 %</b>

<b>Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Coût du risque clientèle	- 1 071	- 829
Crédits bruts à la clientèle	392 979	378 995
<b>COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS</b>	<b>0,27 %</b>	<b>0,22 %</b>

<b>Taux de couverture</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dépréciations (S3)	6 471	6 263
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	12 077	11 577
<b>TAUX DE COUVERTURE GLOBAL</b>	<b>53,6 %</b>	<b>54,1 %</b>

<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 077	11 577
Crédits bruts à la clientèle	392 979	378 995
<b>TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>3,07 %</b>	<b>3,05 %</b>

## 2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

### 2.2.3.1 Événements postérieurs à la clôture

Un événement important postérieur au 31 décembre 2019 est la situation de crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus COVID-19. Dans ce cadre, les priorités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont de protéger l'ensemble des collaborateurs ainsi que leurs proches, et d'apporter un soutien de proximité aux clients et sociétaires. Ainsi, en mesure de soutien immédiat à l'économie, les crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs accordés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent faire l'objet d'une suspension des échéances sans frais et sans conditions jusqu'à fin septembre 2020. Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettra également en œuvre dans les meilleurs délais les dispositifs d'accompagnement des pouvoirs publics à sa clientèle. Sur cette base, le Comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les mesures nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires. Pour assurer la priorité de continuité des activités essentielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les méthodes de travail ont été adaptées notamment :

- déploiement des Plans d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) dans les différentes activités ;
- mise en œuvre du télétravail, lorsque cela est possible avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance.

### 2.2.3.2 Perspectives

En 2019, l'An 1 du plan stratégique ensemble#nouveau monde, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est traduit par une hausse conjuguée du produit net bancaire et du résultat net. Elle est la preuve de la force de la relation de proximité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de ses réseaux bancaires et de ses filiales avec ses clients et sociétaires. Cette performance illustre la pertinence de sa stratégie de bancassurance de détail.

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend poursuivre sa performance mutualiste au service de ses clients et sociétaires. Une performance qui se réalise au plus près des territoires et autour d'engagements collectifs pour construire l'avenir : s'engager contre le réchauffement climatique, promouvoir la parité, la diversité et la formation et enfin protéger l'intimité numérique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale démarre l'An 2 de son plan stratégique ensemble#nouveau monde avec pour objectif l'affirmation de ses performances et de son positionnement : être une banque responsable, au service de l'humain.

Fortement ancré dans son identité mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé d'inscrire ses ambitions dans les faits en faisant adopter sa raison d'être dans ses statuts.

Plus qu'une simple inscription juridique, la raison d'être sera accompagnée de l'inscription concrète des missions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans ses statuts : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le CIC deviendront entreprises à mission.

### Objectifs financiers du plan stratégique - impacts crise sanitaire

Les objectifs financiers et extra-financiers du plan stratégique ensemble#nouveau monde énoncés lors du lancement, le 13 novembre 2018, concernaient les indicateurs ci-dessous, définis pour le groupe dans sa globalité, à environnement économique et réglementaires stables et à euros constants. Le caractère récent et inédit de la crise sanitaire rend impossible toute estimation de ses conséquences sur l'activité, la situation financière, les résultats et l'évolution des risques des exercices 2020 et suivants et de facto est de nature à remettre en cause ces objectifs.

#### Objectifs financiers :

- Produit net bancaire +3 % par an.
- Coefficient d'exploitation inférieur à 60 %.
- Résultat net supérieur à 4 milliards d'euros.
- Rentabilité sur actifs réglementaires supérieure à 1,5 %.
- Ratio CET1 supérieur à 18 %.

#### Ambitions de développement humain et mutualiste :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation.
- Égalité femmes / hommes pour les postes d'encadrement et de gouvernance.
- Taux de sociétariat supérieur à 90 %.
- +30 % de financements de projets à fort impact climatique.
- Réduction de l'empreinte carbone du groupe supérieure à 30 %.

## 2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2019 DE LA BFCM

### 2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé

#### 2.3.1.1 Précisions méthodologiques

À la suite du reclassement comptable en 2019 de certaines opérations de pensions, les évolutions des encours clientèle au coût amorti sont calculées hors pensions :

Encours de crédits à la clientèle <i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution	
			en %	en M€
<b>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (A)</b>	<b>250 142</b>	<b>244 000</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>+ 6 142</b>
dont pensions * (B)	915	9 381	ns	- 8 466
<b>CRÉDITS À LA CLIENTÈLE HORS PENSIONS (A) - (B)</b>	<b>249 227</b>	<b>234 619</b>	<b>+ 6,2 %</b>	<b>+ 14 608</b>

Encours de dépôts à la clientèle <i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution	
			en %	en M€
<b>Dettes envers à la clientèle au coût amorti (A)</b>	<b>217 103</b>	<b>193 459</b>	<b>+ 12,2 %</b>	<b>+ 23 644</b>
dont pensions * (B)	3	2 024	ns	- 2 021
<b>DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE HORS PENSIONS (A) - (B)</b>	<b>217 100</b>	<b>191 435</b>	<b>+ 13,4 %</b>	<b>+ 25 665</b>

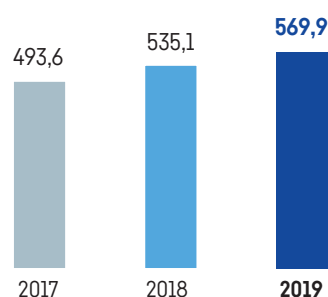
\* Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

#### 2.3.1.2 Chiffres clés

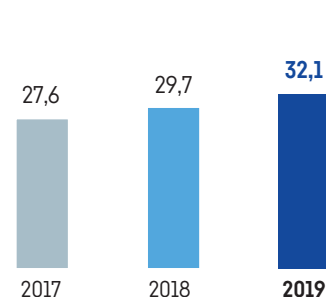
<i>En millions d'euros</i>	2019	2018	2017
Produit net bancaire	10 865	10 354	10 422
Résultat d'exploitation	3 641	3 498	3 660
Résultat net	2 663	2 440	1 824
Résultat net part du groupe	2 282	2 084	1 549
Coefficient d'exploitation <sup>(1)</sup>	57,3 %	58,4 %	57,4 %

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

**TOTAL BILAN**  
*(en milliards d'€ au 31 décembre)*

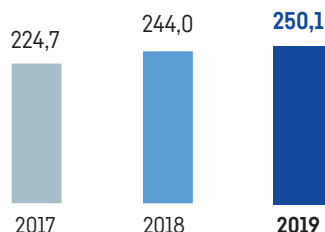


**CAPITAUX PROPRES**  
*(en milliards d'€ au 31 décembre)*

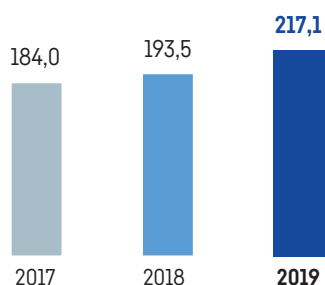




### CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE (en milliards d'€ au 31 décembre)



### DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE (en milliards d'€ au 31 décembre)



#### 2.3.1.3 Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS de la BFCM est de 569,9 milliards d'euros en 2019 contre 535,1 milliards au 31 décembre 2018 (+ 6,5 %).

Les encours des dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 217,1 milliards d'euros à fin décembre 2019 en progression de 13,4 % par rapport à 2018 (hors pensions), compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+ 11,4 milliards) et des comptes à terme (+ 13,6 milliards).

L'encours total des crédits nets à la clientèle s'établit à 250,1 milliards d'euros à fin 2019, en hausse de 6,2 % (hors pensions) par rapport à 2018. Les encours des crédits à l'équipement progressent de 8,6 % à 71,6 milliards d'euros.

L'activité assurance présente un chiffre d'affaires de 11,2 milliards d'euros en recul de 1,5 %.

Au passif, la hausse provient essentiellement des dettes envers la clientèle (+ 23,6 milliards d'euros) et des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance (+ 8,3 milliards).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 18,9 milliards d'euros en 2019, contre 4,4 milliards au 31 décembre 2018 en raison du transfert dans ce poste de certaines opérations de pensions. En effet, le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de *trading* ou visant à refinancer un *book de trading*. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 39,9 milliards d'euros contre 62,2 milliards un an plus tôt (- 22,3 milliards).

Le poste « Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 13,4 % (hors pensions) pour atteindre 217,1 milliards à fin 2019. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 77,9 % de ce total, soit 169,2 milliards, tandis que Targobank en Allemagne contribue à hauteur de 8,7 % (18,8 milliards) et la BECM pour 7,9 % (17,2 milliards).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 125,1 milliards d'euros en progression de 4,5 % sur un an. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 66,8 milliards d'euros, suivis par les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (56,4 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, représentatifs des avoirs auprès des assurés, s'élèvent à 111,2 milliards d'euros (+ 8,1 %), dont 58,7 milliards sont constitués par l'épargne des clients.

Les intérêts minoritaires au passif, 4,3 milliards d'euros fin 2019, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes du groupe Cofidis.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 27,8 milliards d'euros, en hausse de 9,9 % (+ 2,5 milliards) sur un an.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs auprès de la Banque Centrale pour 64,8 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 51,7 milliards.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 244 milliards à 250,1 milliards (+ 6,2 % hors pensions) à fin 2019.

Les crédits sont accordés à 75,4 % par l'intermédiaire des entités du CIC (188,5 milliards). Les encours de Targobank en Allemagne (18,6 milliards d'euros) contribuent à hauteur de 7,4 % de l'encours global suivi de la BECM (16 milliards) et du groupe Cofidis (12,9 milliards).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 32,1 milliards d'euros contre 18,3 milliards l'an passé en raison du transfert dans ce poste de certaines opérations de pensions. En effet, le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de *trading* ou visant à refinancer un *book de trading*. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,0 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres Targobank Allemagne en décembre 2008 (2,9 milliards), de la prise de participation dans le groupe Cofidis (457 millions) début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres FactoFrance SA acquis en juillet 2016 (68 millions).

### 2.3.1.4 Analyse du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 865</b>	<b>10 354</b>	<b>+ 4,9 %</b>
Frais de fonctionnement	- 6 226	- 6 051	+ 2,9 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 639</b>	<b>4 303</b>	<b>+ 7,8 %</b>
Coût du risque	- 998	- 805	+ 23,9 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 641</b>	<b>3 498</b>	<b>+ 4,1 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	145	167	- 12,8 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 786</b>	<b>3 664</b>	<b>+ 3,3 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 1 124	- 1 224	- 8,2 %
<b>Résultat net</b>	<b>2 663</b>	<b>2 440</b>	<b>+ 9,1 %</b>
Intérêts minoritaires	380	356	+ 6,9 %
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 282</b>	<b>2 084</b>	<b>+ 9,5 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

#### Produit net bancaire (PNB)

En 2019, le produit net bancaire du périmètre consolidé de la BFCM atteint 10 865 millions d'euros en hausse de 4,9 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution	
			en %	en M€
<b>Banque de détail</b>	<b>7 449</b>	<b>7 302</b>	<b>+ 2,0 %</b>	<b>+ 147</b>
<i>dont réseaux bancaires</i>	5 545	5 312	+ 4,4 %	+ 233
<b>Assurance</b>	<b>1 723</b>	<b>1 720</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>+ 3</b>
<b>Métiers spécialisés</b>	<b>1 557</b>	<b>1 468</b>	<b>+ 6,1 %</b>	<b>+ 89</b>
Banque privée	572	551	+ 3,8 %	+ 21
Banque de financement	383	395	- 3,0 %	- 12
Activités de marché	337	244	+ 38,0 %	+ 93
Capital-développement	265	278	- 4,7 %	- 13
<b>Informatique, logistique et presse</b>	<b>264</b>	<b>266</b>	<b>- 0,9 %</b>	<b>- 2</b>

Le produit net bancaire de la banque de détail atteint 7 449 millions d'euros en 2019, il représente la part la plus importante (68 %) des revenus des métiers opérationnels. Il progresse de 2 % sur un an grâce au bon développement de l'activité des réseaux et de Cofidis qui a permis de compenser l'effet négatif des taux bas sur la marge d'intermédiation.

Le produit net assurance à 1 723 millions d'euros est en hausse de 0,2 %. Malgré une activité dynamique, les revenus ont été pénalisés par une charge de sinistres en hausse liée aux événements naturels et à la baisse des taux d'actualisation conduisant à un recul des marges d'exploitation.

Les activités de marché réalisent en 2019 un produit net bancaire de 337 millions d'euros en hausse de 38 %. Au-delà d'une bonne performance de l'exercice, cette variation s'explique notamment par la base de comparaison 2018 dont la chute des marchés financiers au dernier trimestre 2018 avait pénalisé ces activités.

Le produit net bancaire de la banque privée (5 % des revenus des métiers opérationnels) progresse de 3,8 % sur un an à 572 millions d'euros.

Le produit net bancaire de l'activité capital-développement (- 4,7 % à 265 millions d'euros) reste à un niveau élevé.

## Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement atteignent, en 2019, 6 226 millions d'euros contre 6 051 millions en 2018, leur hausse est contenue à + 2,9 %, en deçà de celle du produit net bancaire de 4,9 %, malgré une hausse sensible de la cotisation au Fonds de résolution unique (FRU) de 12 % à 124 millions d'euros.

Cet effet de ciseau positif permet une amélioration de 1,1 point du coefficient d'exploitation qui s'établit à 57,3 % en 2019 contre 58,4 % en 2018.

Le résultat brut d'exploitation, à 4 639 millions d'euros, enregistre une progression de 7,8 % contre une baisse de 3,1 % en 2018.

(en milliards d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	257,3	250,8
Créances douteuses brutes	10,1	9,5
Provisions pour dépréciation des créances	7,2	6,8
<i>dont provisions pour dépréciation sur encours douteux</i>	5,6	5,3
<i>dont provisions pour dépréciation sur encours sains</i>	1,6	1,5
Part des douteux dans les crédits bruts	3,9 %	3,8 %
Taux de couverture sur encours douteux	55,0 %	55,9 %

## Résultat d'exploitation et résultat avant impôt

Le résultat d'exploitation est en hausse de 4,1 % à 3 641 millions d'euros en 2019.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre en 2019 un produit de 145 millions d'euros intégrant d'une part, la plus-value de cession de la participation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dans la compagnie RMA – Royale Marocaine d'Assurance – et de l'autre, la quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence telles que Banque Casino, Euro Information, Banque de Tunisie et Astrée.

En 2018, ce poste (167 millions d'euros) comptabilisait la quote-part du résultat de BMCE Bank of Africa qui est depuis sortie du périmètre de consolidation, les titres étant reclassés en titres de placement.

Le résultat avant impôt est en hausse de 3,3 % sur un an et s'établit à 3 786 millions d'euros.

## Résultat net

Le résultat net de l'année 2019 s'inscrit en hausse de 9,1 % à 2 663 millions d'euros contre 2 440 millions en 2018. Il bénéficie d'une évolution des revenus supérieure à celle des charges de fonctionnement en dépit d'un coût du risque en augmentation essentiellement sur un dossier ponctuel.

## Coût du risque et créances douteuses

Le coût du risque subit une hausse de 193 millions d'euros en raison principalement d'un provisionnement exceptionnel sur un dossier de place en banque de financement.

Hors banque de financement, le coût du risque est en augmentation de 5,6 % reflétant la bonne qualité des actifs du portefeuille de la banque de détail.

Rapporté aux engagements, le coût du risque clientèle est en légère hausse (39 points de base contre 30 en 2018).

Le taux de créances douteuses ressort à 3,9 % à fin 2019 contre 3,8 % à fin 2018 et le taux de couverture est de 55 % à fin 2019.

## Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En 2019, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de - 177 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CF de CM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 382 millions d'euros en 2019 contre 416 millions d'euros en 2018. Les commissions nettes sont stables à - 37 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 467 millions d'euros en 2019 contre des charges nettes de 463 millions d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2019, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 32,1 milliards d'euros.

### 2.3.1.5 Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

#### 2.3.1.5.1 La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 449</b>	<b>7 303</b>	<b>+ 2,0 %</b>
Frais de fonctionnement	- 4 373	- 4 298	+ 1,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 077</b>	<b>3 005</b>	<b>+ 2,4 %</b>
Coût du risque	- 855	- 776	+ 10,1 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 222</b>	<b>2 229</b>	<b>- 0,3 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	- 8	5	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 214</b>	<b>2 233</b>	<b>- 0,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 752	- 786	- 4,3 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 461</b>	<b>1 448</b>	<b>+ 0,9 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail progresse de 2 % par rapport à 2018 et s'établit à 7 449 millions d'euros. Il représente 68 % des revenus des métiers opérationnels.

L'évolution des frais de fonctionnement est limitée à 1,7 % grâce à la poursuite de la transformation digitale de la relation client et la modernisation du réseau. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'améliore de 0,1 point à 58,7 % et le résultat brut d'exploitation à 3 077 millions d'euros contre 3 005 millions en 2018 est en hausse de 2,4 %.

La hausse du coût du risque est de 79 millions d'euros sur un an (855 millions d'euros contre 776 millions) après un point historiquement bas en 2018.

Le résultat net de la banque de détail s'améliore de 0,9 % à 1,5 milliard d'euros (1 461 millions) en 2019 contre 1 448 millions en 2018.

#### 2.3.1.5.2 L'assurance

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net assurance</b>	<b>1 723</b>	<b>1 720</b>	<b>+ 0,2 %</b>
Frais de fonctionnement	- 600	- 553	+ 8,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 123</b>	<b>1 167</b>	<b>- 3,7 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	97	28	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 220</b>	<b>1 195</b>	<b>+ 2,1 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 362	- 389	- 7,1 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>859</b>	<b>806</b>	<b>+ 6,6 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation du GACM s'inscrit en repli du fait de dotations de provisions importantes liées à la baisse des taux d'actualisation d'une part, et d'une forte charge de sinistres liée aux événements naturels d'autre part. Les aléas climatiques ont en effet été nombreux : grêle, inondations, tremblement de terre et surtout sécheresse, totalisant une charge supérieure à 180 millions d'euros, sensiblement plus élevée qu'en 2018. En assurance des emprunteurs et en prévoyance, la hausse de la sinistralité en incapacité et invalidité constatée ces dernières années a continué de peser sur les résultats en 2019.

Ces éléments sont compensés par une hausse significative du résultat financier apprécié aux normes comptables internationales (IFRS) à la suite de la remontée des marchés en 2019, et par la plus-value de 86 millions d'euros dégagée par la vente des titres de participation de RMA (Royale Marocaine d'Assurance).

Le résultat contributif assurance aux résultats du périmètre consolidé de la BFCM affiche ainsi une hausse de 6,6 % et s'établit à 859 millions d'euros.



### 2.3.1.5.3 La banque de financement et les activités de marché

En 2019, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 7 % des revenus des métiers opérationnels du périmètre consolidé de la BFCM. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier banque de financement et activités de marché pour les exercices 2018 et 2019.

(en millions d'euros)	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>720</b>	<b>639</b>	<b>+ 12,7 %</b>
Frais de fonctionnement	- 347	- 324	+ 7,2 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>373</b>	<b>316</b>	<b>+ 18,3 %</b>
Coût du risque	- 141	8	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>232</b>	<b>323</b>	<b>- 28,2 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 19	- 86	- 78,5 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>214</b>	<b>237</b>	<b>- 10,0 %</b>

#### La banque de financement

Le produit net bancaire de la banque de financement est en retrait de 3 % en 2019 dans un environnement de taux difficile qui pèse sur la marge, les taux bas ayant un impact pénalisant sur la collecte de ressources et les conditions de crédit.

Les charges sont en hausse : les frais de fonctionnement progressent de 7,8 %. Le coût du risque, à - 139 millions d'euros, subit des provisionnements exceptionnels essentiellement sur un dossier de place.

Le résultat net, à 133 millions d'euros, recule de 38,5 %.

#### Les activités de marché

Le produit net bancaire est en hausse de 38 % à 337 millions d'euros. Les revenus ont bénéficié du rebond des valorisations des portefeuilles qui compensent une fin d'année 2018 difficile sur les marchés financiers.

Les frais de fonctionnement s'accroissent de 6,8 %. Le résultat brut d'exploitation progresse de 79 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 80 millions d'euros contre 20 millions en 2018, après le versement de 75 millions d'euros de commissions aux réseaux.

### 2.3.1.5.4 Banque privée

En 2019, la banque privée représente 5 % des revenus des métiers opérationnels du périmètre consolidé de la BFCM. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de banque privée pour les exercices 2018 et 2019.

En millions d'euros	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>572</b>	<b>551</b>	<b>+ 3,8 %</b>
Frais de fonctionnement	- 413	- 375	+ 10,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>159</b>	<b>176</b>	<b>- 9,6 %</b>
Coût du risque	6	- 16	ns
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>165</b>	<b>160</b>	<b>+ 2,9 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	2	26	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>166</b>	<b>186</b>	<b>- 10,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 33	- 47	- 30,2 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>133</b>	<b>139</b>	<b>- 4,2 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les revenus de la banque privée (572 millions d'euros) augmentent de 3,8 % par rapport à 2018 du fait du maintien des marges et d'un bon niveau de commissions perçues (+ 2,9 % soit + 9 millions d'euros) en lien avec le développement.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 413 millions d'euros et augmentent de 10,1 % par rapport à 2018. Ils sont en ligne avec la politique de recrutement menée et les investissements digitaux engagés pour s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires.

Le coût du risque affiche une reprise nette de 6 millions d'euros en 2019 contre une dotation de 16 millions en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort donc en hausse de 2,9 % à 165 millions d'euros.

Le résultat net est lui en retrait de 4,2 % en raison de revenus non récurrents en 2018 sur la ligne « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ».

### 2.3.1.5.5 Capital-développement

En 2019, le capital-développement représente 2 % des revenus des métiers opérationnels du périmètre consolidé de la BFCM. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les exercices 2018 et 2019.

<i>[en millions d'euros]</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>265</b>	<b>278</b>	<b>- 4,7 %</b>
Frais de fonctionnement	- 51	- 50	+ 3,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>214</b>	<b>229</b>	<b>- 6,5 %</b>
Coût du risque	0	1	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>214</b>	<b>230</b>	<b>- 6,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	- 1	1	ns
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>213</b>	<b>231</b>	<b>- 7,6 %</b>

Un bon niveau d'investissement a été réalisé en 2019 avec 422,1 millions d'euros investis. Le portefeuille investi s'élève au 31 décembre 2019 à 2,6 milliards d'euros sur plus de 350 participations.

Le produit net bancaire montre une grande solidité et s'établit à 265 millions d'euros en 2019.

Les frais de fonctionnement passent de 50 millions d'euros à 51 millions en 2019.

Le résultat net s'affiche à 213 millions d'euros.

### 2.3.1.5.6 Informatique, logistique, presse & Holding

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier informatique, logistique et presse & Holding pour les exercices 2018 et 2019.

<i>[en millions d'euros]</i>	2019	2018	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>223</b>	<b>- 60</b>	<b>- 474,5 %</b>
Frais de fonctionnement	- 530	- 529	+ 0,2 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 307</b>	<b>- 589</b>	<b>- 47,9 %</b>
Coût du risque	- 7	- 22	- 65,8 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 314</b>	<b>- 611</b>	<b>- 48,5 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	55	107	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 260</b>	<b>- 503</b>	<b>- 48,4 %</b>
Impôt sur les bénéfices	42	83	ns
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 217</b>	<b>- 420</b>	<b>- 48,3 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les activités Informatique, logistique et presse & Holding affichent un produit net bancaire de 223 millions d'euros en 2019 contre - 60 millions d'euros en 2018. Le résultat net est négatif de 217 millions d'euros en 2019 contre - 420 millions d'euros en 2018.

### 2.3.3.1.6 Indicateurs alternatifs de performance

#### INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
<b>Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits</b> <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
<b>Coût du risque</b>	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
<b>Crédits à la clientèle</b>	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
<b>Coût du risque non avéré</b>	Pertes attendues à 12 mois [S1] + pertes attendues à maturité [S2] voir note annexe. Application de la norme IFRS 9. Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel	Mesure le niveau de risque non avéré
<b>Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables</b>	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
<b>Épargne assurance</b>	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion [compagnie d'assurance]	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
<b>Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée</b>	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
<b>Épargne totale</b>	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
<b>Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion</b>	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
<b>Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt</b>	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> <li>■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> </ul>	Mesure représentative de la rentabilité
<b>Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement</b>	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
<b>Taux de couverture</b>	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
<b>Part des douteux dans les crédits bruts</b>	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

**INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES**

<b>Coefficient d'exploitation</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais généraux	- 6 226	- 6 051
Produit net bancaire	10 865	10 354
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION</b>	<b>57,3 %</b>	<b>58,4 %</b>

<b>Coefficient d'exploitation de la banque de détail</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais généraux de la banque de détail	- 4 373	- 4 298
Produit net bancaire de la banque de détail	7 449	7 303
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DÉTAIL</b>	<b>58,7 %</b>	<b>58,8 %</b>

<b>Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Coût du risque clientèle	- 991	- 753
Crédits bruts à la clientèle	257 341	250 839
<b>COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,30 %</b>

<b>Taux de couverture</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dépréciations (S3)	5 562	5 310
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	10 108	9 491
<b>TAUX DE COUVERTURE GLOBAL</b>	<b>55,0 %</b>	<b>55,9 %</b>

<b>Taux de créances douteuses</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	10 108	9 491
Crédits bruts à la clientèle	257 341	250 839
<b>TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>3,9 %</b>	<b>3,8 %</b>

## 2.3.2 Évolutions récentes et perspectives

### 2.3.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Un événement important postérieur au 31 décembre 2019 est la situation de crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus COVID-19. Dans ce cadre, les priorités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont de protéger l'ensemble des collaborateurs ainsi que leurs proches, et d'apporter un soutien de proximité aux clients et sociétaires. Ainsi, en mesure de soutien immédiat à l'économie, les crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs accordés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent faire l'objet d'une suspension des échéances sans frais et sans conditions jusqu'à fin septembre 2020. Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettra également en œuvre dans les meilleurs délais les dispositifs d'accompagnement des pouvoirs publics à sa clientèle. Sur cette base, le Comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les mesures nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires. Pour assurer la priorité de continuité des activités essentielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les méthodes de travail ont été adaptées notamment :

- déploiement des Plans d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) dans les différentes activités ;
- mise en œuvre du télétravail, lorsque cela est possible avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance.

### 2.3.2.2 Perspectives

En 2019, l'An 1 du plan stratégique *ensemble#nouveau monde*, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est le pôle capitalistique s'est traduit par une hausse conjuguée du produit net bancaire et du résultat net. Elle est la preuve de la force de la relation de proximité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de ses réseaux bancaires et de ses filiales avec ses clients et sociétaires. Cette performance illustre la pertinence de sa stratégie de bancassurance de détail.

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend poursuivre sa performance mutualiste au service de ses clients et sociétaires. Une performance qui se réalise au plus près des territoires et autour d'engagements collectifs pour construire l'avenir : s'engager contre le réchauffement climatique, promouvoir la parité, la diversité et la formation et enfin protéger l'intimité numérique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale démarre l'An 2 de son plan stratégique *ensemble#nouveau monde* avec pour objectif l'affirmation de ses performances et de son positionnement : être une banque responsable, au service de l'humain.

Fortement ancré dans son identité mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé d'inscrire ses ambitions dans les faits en faisant adopter sa raison d'être dans ses statuts.

Plus qu'une simple inscription juridique, la raison d'être sera accompagnée de l'inscription concrète des missions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans ses statuts : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le CIC deviendront entreprises à mission.

### Objectifs financiers du plan stratégique - impacts crise sanitaire

Les objectifs financiers et extra-financiers du plan stratégique *ensemble#nouveau monde* énoncés lors du lancement, le 13 novembre 2018, concernaient les indicateurs ci-dessous, définis pour le groupe dans sa globalité, à environnement économique et réglementaires stables et à euros constants. Le caractère récent et inédit de la crise sanitaire rend impossible toute estimation de ses conséquences sur l'activité, la situation financière, les résultats et l'évolution des risques des exercices 2020 et suivants et de facto est de nature à remettre en cause ces objectifs.

#### Objectifs financiers :

- Produit net bancaire +3 % par an.
- Coefficient d'exploitation inférieur à 60 %.
- Résultat net supérieur à 4 milliards d'euros.
- Rentabilité sur actifs réglementaires supérieure à 1,5 %.
- Ratio CET1 supérieur à 18 %.

#### Ambitions de développement humain et mutualiste :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation.
- Égalité femmes / hommes pour les postes d'encadrement et de gouvernance.
- Taux de sociétariat supérieur à 90 %.
- +30 % de financements de projets à fort impact climatique.
- Réduction de l'empreinte carbone du groupe supérieure à 30 %.



## 2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX 2019 DE LA BFCM

### 2.4.1 Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière ;
- elle porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités.

#### Fonction de centrale de refinancement

Voir le paragraphe « 2.2.2.6.2 Liquidité et refinancement » du présent chapitre.

#### Fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif

Le rôle du dépositaire d'OPC, OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières), FIA (fonds d'investissement alternatifs) et OT (organismes de titrisation), consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts d'OPC. Dans ce cadre, il exerce trois missions réglementaires :

- la garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette mission est confiée aux structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion ;
- le suivi des flux de liquidités ou *cash monitoring*.

Il peut également exercer la mission contractuelle de tenue du passif si celle-ci lui est confiée par la société de gestion. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les principaux éléments relevés pour l'exercice 2019 sont les suivants :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a couvert son plan de contrôle avec efficacité, s'imprégnant des travaux réalisés dans le cadre de la norme ISAE 3402 Type 1 obtenue en 2018 ;
- poursuivant cette évolution, le contrôle dépositaire a confirmé son niveau d'expertise en obtenant la norme ISAE 3402 Type 2 pour la période allant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;

- le dépositaire a fait face aux adaptations réglementaires, notamment dans le domaine des OPC monétaires, avec Money Market Fund, et des OT ;
- le dépositaire a renforcé son dispositif de contrôle interne en élargissant le périmètre et augmentant la fréquence des tâches supervisées ;
- la BFCM propose des axes d'évolutions et accompagne les entités spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans la recherche de nouveaux clients ;
- à la demande du régulateur, le dépositaire a établi la fiche de renseignement annuelle sous sa nouvelle version normée ;
- la BFCM participe aux réunions du Groupe Dépositaire de l'AFTI, Association Française des Professionnels des Titres.

A fin décembre 2019, la BFCM est dépositaire de 954 OPC totalisant 68,7 milliards d'euros d'actifs. Le nombre d'OPC est stable, l'encours augmente de 2,7 % par rapport à fin 2018. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des encours des fonds d'épargne salariale en hausse de 16,1 % sur la période.

La très grande majorité des OPC déposés à la BFCM (80,5 % en nombre, 87 % en encours) sont gérés par les sociétés de gestion du groupe, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Capital Privé, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Les autres OPC déposés, essentiellement spécialisés dans le capital investissement et la titrisation, sont répartis entre une vingtaine de sociétés de gestion externes à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Grands comptes et financements structurés

CIC Corporate est le point d'entrée et de contact pour les grands comptes clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qu'il accompagne dans leur développement, dans le cadre d'une relation de long terme.

CIC Corporate intervient ainsi auprès des clients des grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères (entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros), des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite...) et des organismes publics ou parapublics (grandes associations ou organismes sociaux).

La direction des financements structurés de CIC accompagne les projets des clients entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à travers quatre lignes de métier : financement d'acquisitions, financement de projets, financements d'actifs et titrisation.

CIC propose des solutions d'accompagnement adaptées à chaque type de transaction, en France ainsi qu'à l'international en s'appuyant sur les succursales de New York, Bruxelles, Londres, Hong Kong et Singapour. CIC propose également une activité de gestion pour compte de tiers via la société de gestion CIC Private Debt.

## 2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM<sup>[1]</sup>

### 2.4.2.1 Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2019 totalise 192,0 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 72,9 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (25,1 milliards d'euros) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (10 milliards d'euros). Les emprunts à terme aux organismes du groupe se montent à 33,4 milliards d'euros dont la majorité est issue de ressources collectées par sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH (26,3 milliards d'euros) et par le CIC et ses banques régionales (6,6 milliards d'euros).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 11,2 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (4,4 milliards d'euros) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (6,7 milliards d'euros).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 83,2 milliards euros et sont composées de titres du marché interbancaire (4,6 milliards d'euros), de titres de créances négociables (31,2 milliards d'euros), d'emprunts obligataires et d'EMTN monétaires (47,4 milliards d'euros).

Le montant des titres super subordonnés (TSS) est de 1 milliard d'euros. Il n'y a eu aucun remboursement durant l'exercice comptable.

Les fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des capitaux propres (incluant les titres supersubordonnés) et assimilés ressort à 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (intégrant le résultat 2019 de 2 003,5 millions d'euros) contre 10,9 milliards d'euros fin 2018.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 114,6 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 31,2 milliards d'euros, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (4,5 milliards d'euros), au CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (53,8 milliards d'euros), au groupe Cofidis (11,3 milliards d'euros), au groupe FactoFrance (4,6 milliards d'euros), et à d'autres filiales (2,8 milliards d'euros). La BFCM refinance également 1,2 milliard d'euros de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 2,2 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM. Par ailleurs, un montant de créances douteuses figure dans ce poste pour un encours net de 22 millions d'euros après déduction de provisions pour un montant de 7,3 millions d'euros.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (29,2 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 16,1 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans Targobank en Allemagne (5,7 milliards d'euros), le CIC (4,1 milliards d'euros), FactoFrance (1,5 milliard d'euros), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,3 milliard d'euros) et le groupe Cofidis (1,3 milliard d'euros). Le montant des titres de participation est stable (0,4 milliard d'euros).

### 2.4.2.2 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du code de commerce, les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

#### FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (en euros)

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures	18					18
Montants	410 769,82	0,00	0,00	0,00	0,00	410 769,82
Pourcentage du total	0,39 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,39 %

#### FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT EN COURS D'EXERCICE (ARTICLE D.441- 4 § II) :

Il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2019.

[1] L'ensemble des évolutions en pourcentage est communiqué à périmètre constant.

### 2.4.2.3 Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 4,15 milliards d'euros (formés à hauteur de 3,7 milliards d'euros par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilés ressortent à 4,2 milliards (2,7 milliards d'euros d'intérêts servis aux établissements de crédit et 1,2 milliard d'euros sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de - 46,3 millions d'euros, contre - 83 millions d'euros en 2018.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 1,929 milliard d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (1,909 milliard d'euros).

Les impacts positifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour 20,3 millions d'euros sont principalement issus de gains de change sur actifs libellés en devises (9,2 millions d'euros) et de reprises nettes de provisions sur le portefeuille obligataire swappé (11,2 millions d'euros) liées aux variations de taux.

Les reprises (nettes des dotations) de provisions pour dépréciation (46,7 millions d'euros), constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (90,1 millions d'euros).

Après comptabilisation des commissions et d'autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 2 milliards d'euros, contre 1,1 milliard d'euros en 2018.

Les frais généraux en légère baisse [-3,4%], totalisent 69,3 millions d'euros (contre 71,8 millions en 2018).

En 2019, le coût du risque enregistre un montant (dotations) de 7,2 millions d'euros suite à une dégradation du risque sur certaines créances clientèle. En 2018, le coût du risque enregistrait un produit (305 millions) mais il était corrélatif à des reprises de provisions sur des engagements de garantie sur crédits accordés par la BFCM en 2017. Ces crédits avaient été remboursés au cours de l'exercice 2018.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de 81,9 millions d'euros est constitué :

- d'un mali de confusion consécutif à la transmission universelle de patrimoine d'une société liée ;
- de plus et moins-values réalisées et latentes sur nos titres de participations, correspondant principalement à des ajustements de valorisation.

Le poste impôt sur les sociétés pour 0,141 million d'euros est constitué pour l'essentiel d'une régularisation d'impôts sur exercices antérieurs.

### 2.4.2.4 Les propositions du conseil à l'assemblée

Finalement, la BFCM affiche en 2019 un bénéfice de 2 003,5 millions d'euros.

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2019 : 2 003 541 913,11 euros ;
- report à nouveau : 601 163,29 euros ;
- soit un total de : 2 004 143 076,40 euros.

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 8,90 € à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète, soit une distribution de 300 558 251 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 1 703 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 584 825,40 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2016	2017	2018
Montant en euros	3,85 €	2,40 €	3,85 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

## 2.4.2.5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	2015	2016	2017	2018	2019
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital Social	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	33 770 590 <sup>(1)</sup>	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	505 953 887,37	466 909 335,69	593 256 096,24	1 105 048 350,22	1 998 597 811,55
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	410 762 894,39	903 621 214,10	451 465 440,48	1 606 289 203,09	1 866 736 070,27
c) Impôts sur les bénéfices	- 35 214 634,44	250 799,70	- 476 290,93	1 955 240,36	141 414,89
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	65 752,38	97 960,46	130 512,29	112 693,25	164 089,45
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	342 644 532,10	269 287 297,83	- 162 400 325,59	991 617 934,79	2 003 541 913,11
f) Résultat distribué	140 147 948,50	130 016 771,50	81 049 416,00 <sup>(2)</sup>	130 016 771,50	300 558 251,00
<b>3. RÉSULTATS PAR ACTIONS</b>					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	13,20	26,75	13,38	47,50	55,27
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,15	7,97	- 4,81	29,36	59,33
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	4,15	3,85	2,40 <sup>(2)</sup>	3,85	8,90
<b>4. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	32	68	67	69
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 325 581,38	6 111 275,25	8 148 624,87	7 933 548,00	7 815 574,59
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 256 273,16	2 672 813,48	3 665 236,87	3 528 052,07	3 521 611,95

(1) 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 31 juillet 2015.

(2) Le dividende distribué en 2017 a été prélevé sur les réserves.

NB : Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03 qui s'applique à compter de l'exercice 2001.

Déjà investi dans le financement de la transition énergétique dans le cadre de ses activités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage également avec Voltalia – producteur d'énergies renouvelables – pour réduire son empreinte carbone de 30 % d'ici 2023. Au-delà de son approvisionnement en énergie verte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne Voltalia en vue de construire de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables.





# 3

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

---

<b>3.1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>72</b>	<b>3.4</b>	<b>RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE</b>	<b>119</b>
3.1.1	Présentation du périmètre, du modèle d'affaires et du plan de vigilance	73	3.4.1	Données quantitatives	119
3.1.2	Orientation stratégique et positionnement RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	88	3.4.2	Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)	122
3.1.3	Note sur les politiques sectorielles RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	111	<b>3.5</b>	<b>RSE DU PÔLE PRESSE</b>	<b>132</b>
<b>3.2</b>	<b>NOTE MÉTHODOLOGIQUE</b>	<b>113</b>	3.5.1	Données quantitatives	132
3.2.1	Périmètre des indicateurs	113	3.5.2	Rapport spécifique pôle presse	135
3.2.2	Périmètre des entités	114	<b>3.6</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL</b>	<b>137</b>
3.2.3	Principales règles de gestion	116			
<b>3.3</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>118</b>			

---

## 3.1 PRÉAMBULE

En application de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu d'établir au titre de l'exercice 2019 une déclaration consolidée de performance extra-financière conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires <sup>[1]</sup>, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Cette déclaration intègre les informations requises par les articles L.225-102-1, R.225-105-1 et R.225-105, les articles 70 et 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'article 14 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'article L.225-102-4 issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017.

*[1] Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est décrit aux pages 6-7 et 76 du présent document d'enregistrement universel.*

## 3.1.1 Présentation du périmètre, du modèle d'affaires et du plan de vigilance

### 3.1.1.1 Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Regroupés sous le terme Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé BFCM) sont complémentaires et liés. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est la société holding du groupe. Son capital est détenu par les caisses et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Elle gère la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient sur les marchés financiers. Elle intervient auprès des entreprises et des collectivités territoriales dans le traitement des flux, des activités de crédit ainsi que des opérations de financements spécialisés et assure la correspondance avec les partenaires internationaux. Elle gère les participations détenues dans toutes les filiales spécialisées qui soutiennent l'activité des caisses.

Eu égard à notre organisation, les informations requises dans la déclaration de performance extra-financière sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'agrément collectif (code banque 10 278) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du code de commerce.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale inclut des sociétés qui ne sont pas soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- pour les banques régionales du CIC et le groupe CIC, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel ;
- pour le pôle technologie :
  - Euro-Information Services,
  - Euro-Information Développements,
  - Euro-Information Production ;
- pour le pôle presse :
  - Le Dauphiné libéré,
  - Groupe Progrès,
  - L'Est républicain,
  - Dernières Nouvelles d'Alsace,
  - Est Bourgogne Médias,
  - L'Alsace,
  - Le Républicain lorrain,
  - Liberté de l'Est.

En cohérence avec l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe et de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La liste complète des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des pôles presse et technologie figurent en annexe, en fin de rapport.

Le périmètre retenu pour la collecte et la consolidation du présent rapport représente 97,3% du périmètre financier total. De façon générale, sont exclues du périmètre les entités sans consommation énergétique, ni effectif et les filiales du CIC à l'étranger sauf la Banque de Luxembourg et Banque de Luxembourg Investment SA.

## Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la caisse interfédérale dénommée Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique, de crédit-bail.

En application du Code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une fédération, d'une caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le périmètre réglementaire regroupe 11 fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et qui ont abouti à la création de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg) ;
- le Crédit Mutuel Île-de-France – CMIDF – (Paris) ;
- le Crédit Mutuel Midi-Atlantique – CMMA – (Toulouse) ;
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy) ;
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon) ;
- le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest – CMLACO – (Nantes) ;
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen) ;
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille) ;
- le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois – CMDV – (Valence) ;
- le Crédit Mutuel Centre – CMC – (Orléans) ;
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers).

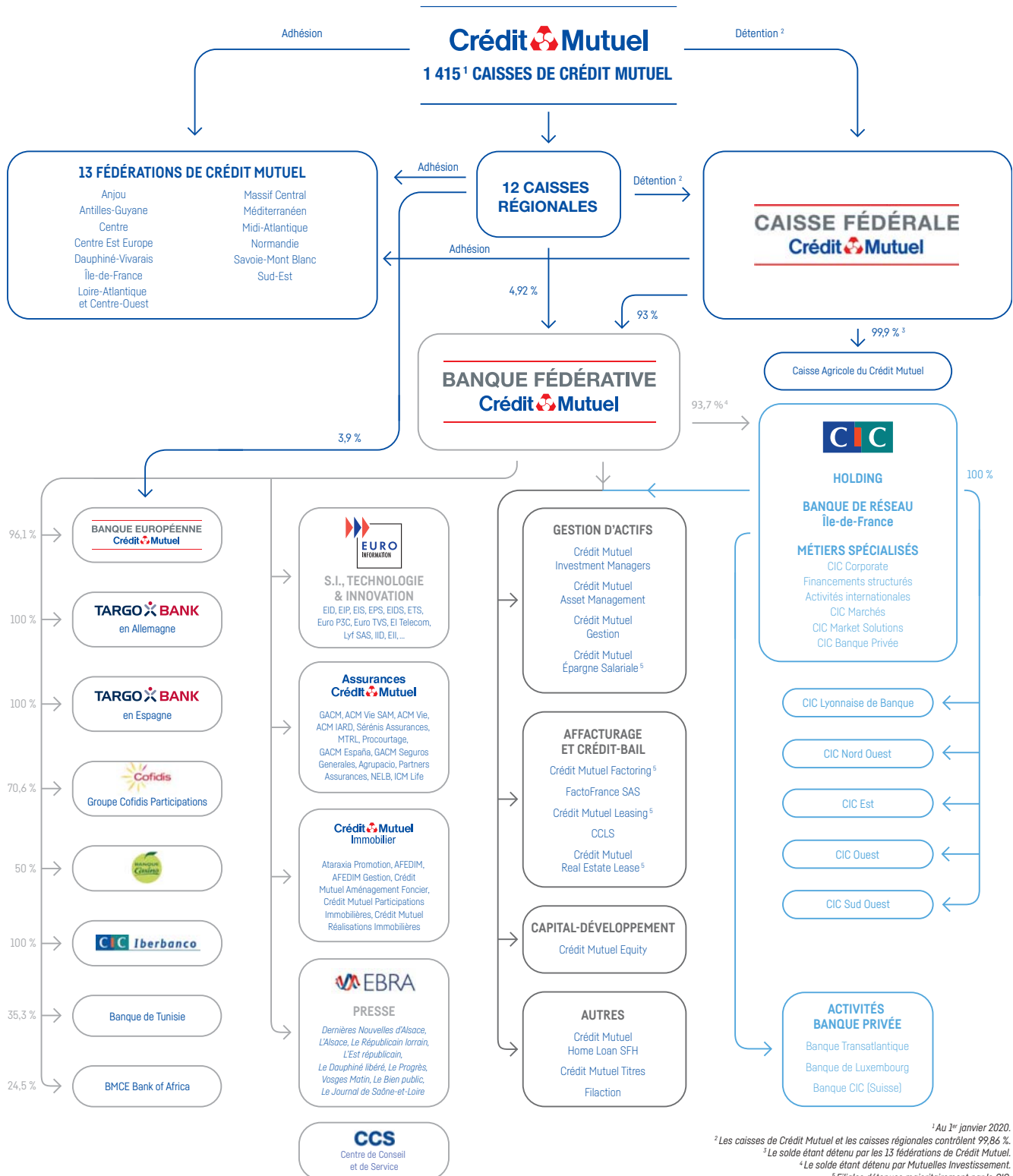
Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son implantation géographique et chaque fédération est autonome sur son territoire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les 11 fédérations précisées ci-dessus ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), Targobank, Cofidis, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Banque Transatlantique et CIC Iberbanco.

Ce périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale correspond à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : Rapport annuel – Document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale franchit une nouvelle étape de son plan stratégique 2019/2023 *ensemble#nouveau monde* en faisant évoluer l'architecture de ses marques. L'objectif est de renforcer la visibilité de ses deux principaux réseaux, Crédit Mutuel et CIC, et de ses filiales métiers. Trente structures voient leur appellation évoluer au profit de « Crédit Mutuel » ou « CIC » suivi du nom de leur métier. Au-delà de leur dénomination sociale, certaines filiales adoptent également deux marques commerciales : l'une dédiée au réseau Crédit Mutuel ; l'autre au réseau CIC.

Par ailleurs, les Fédérations Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Massif-Central (Clermont-Ferrand) du Crédit Mutuel ont rejoint, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Banque coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 13 fédérations du Crédit Mutuel qui font le pari de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité et démontrent leur capacité à construire collectivement un bien commun.



<sup>1</sup>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
<sup>2</sup>Les caisses de Crédit Mutuel et les caisses régionales contrôlent 99,86 %.  
<sup>3</sup>Le solde étant détenu par les 13 fédérations de Crédit Mutuel.  
<sup>4</sup>Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.  
<sup>5</sup>Filiales détenues majoritairement par le CIC.



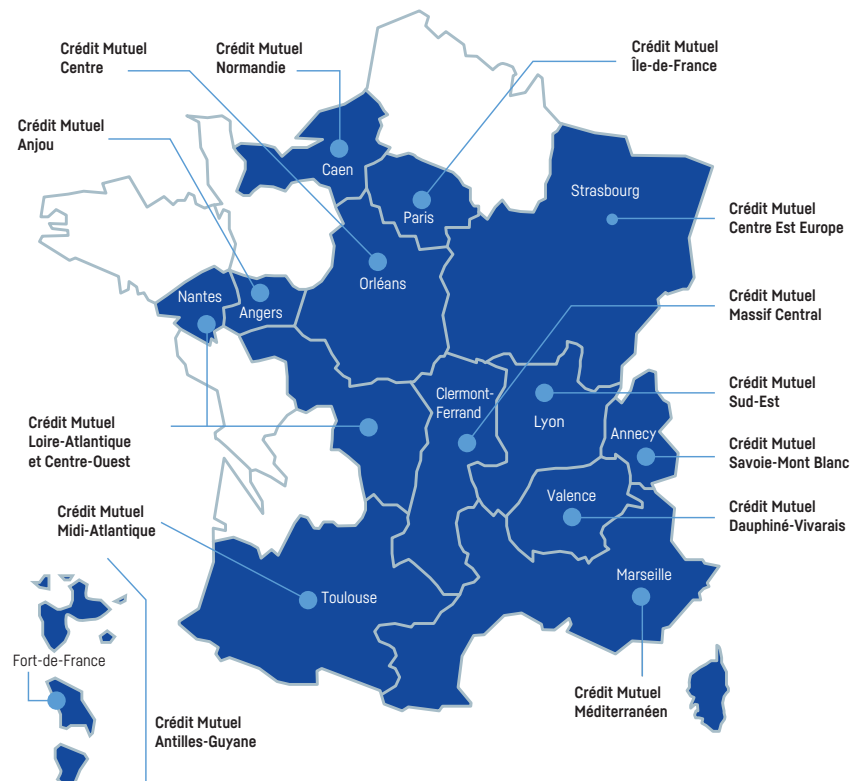
### 3.1.1.2 Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale place l'innovation au service des hommes et des territoires au cœur de sa stratégie de développement. Il met son expertise des métiers de la finance et des services à la disposition de 26,3 millions de clients. Collectivement, le groupe mise sur l'engagement, la responsabilité et l'autonomie, valeurs fortes partagées avec les 4,8 millions de sociétaires.

Grâce au très fort maillage territorial des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC, le groupe dispose aujourd'hui de 4 338 points de vente implantés sur tous les territoires et au sein desquels 95 % des décisions d'octroi de crédit sont prises.

Crédit Mutuel, acteur de référence de la bancassurance et des services de proximité place comme priorité absolue le service au sociétaire, au client et le soutien aux acteurs du développement des territoires. Plus de 70 000 collaborateurs apportent disponibilité, simplicité, proximité et expertise grâce à une organisation décentralisée et omnicanale.

#### LES 13 FÉDÉRATIONS DE CRÉDIT MUTUEL <sup>(1)</sup>



(1) Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 3.1.1.3 Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une cartographie des risques permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La démarche mise en place, en 2018, (inspirée par le guide méthodologique *reportings* RSE publié par le Medef) s'appuie sur un travail collaboratif des équipes risques et RSE qui a consisté à identifier les facteurs de risque pour chaque domaine ESG. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les noter en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité en termes d'impacts et de leur possibilité de non-détection. L'échelle de notation de 1 (risque très significatif) à 5 (risque non significatif) est celle utilisée pour la cartographie des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale et appliquée aux enjeux ESG. Ces travaux ont permis de mettre en exergue une synthèse des risques significatifs ESG présentant également les mesures de prévention et d'atténuation du risque ainsi que les principaux indicateurs de performance. Une démarche a été entreprise en 2019 avec les équipes risques des Assurances du Crédit Mutuel (ACM) pour identifier les risques et enjeux spécifiques liés au métier de l'assurance. La méthode utilisée est identique à celle décrite précédemment. Les risques et indicateurs de performance spécifiques au métier de l'assurance ont été ajoutés à la cartographie des risques ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale complétant ainsi ceux déjà identifiés.

La cartographie des risques significatifs ESG est validée par le comité des risques (organe exécutif) et le comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter que, comme le risque juridique, le risque de réputation défini comme risque non quantifiable issu d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs etc.) vis-à-vis de la banque, est vu comme la conséquence des autres risques (financier, opérationnel, crédit, commercial notamment). Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère le risque de réputation par l'intermédiaire des autres risques. Toutefois, les menaces d'atteinte à la réputation peuvent avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue avec soin les conséquences possibles des différents risques (mesures préventives) et s'assure lors de la survenance d'un risque de réputation avéré du bon fonctionnement de la cellule de crise.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS ESG

### SYNTHÈSE

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Mesures de prévention
<b>GOUVERNANCE</b>		
Défaut de formation des élus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation dédié à chaque profil d'élus</li> </ul>
Manque d'attractivité du sociétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de remise en cause du modèle mutualiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation de la vie coopérative</li> <li>Encourager l'implication des élus dans la vie locale</li> </ul>
Défaut de conseil à la clientèle Biens et services vendus inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de perte de clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures régulières de la qualité</li> <li>Enquête de satisfaction</li> <li>Adaptation des offres proposées</li> </ul>
<b>SOCIAL</b>		
Transformation des compétences Défaut de formation des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget de formation significatif (&gt;6% de la masse salariale)</li> <li>Formations spécifiques liés aux produits d'assurance</li> <li>Accompagnement de tous les collaborateurs dans la transformation digitale</li> </ul>
Démobilisation des collaborateurs (Management, reconnaissance professionnelle, QVT ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de non respect des procédures</li> <li>Risque de défaut de conseil aux clients/prospects – Perte de PNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs (entretiens réguliers, chartes et accords groupe, mesures pour améliorer la QVT ...)</li> </ul>
<b>SOCIÉTAL</b>		
Absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achat du groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de non respect du plan de vigilance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la politique d'achat</li> <li>Signature de la Charte Fournisseurs</li> </ul>
Malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de fraude interne et/ou externe</li> <li>Risque de conflits d'intérêts</li> <li>Risque de vol d'informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des procédures de contrôles des opérations bancaires et d'assurance</li> </ul>
Défaillance de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'indisponibilité des systèmes d'information de la banque</li> <li>Risque de cybercriminalité</li> <li>Risque de non respect de la réglementation générale de la protection des données clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de sécurité des systèmes d'information</li> <li>Certification ISO 27 001</li> <li>Formation des collaborateurs à la RGPD</li> </ul>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>		
Non respect des procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation régulière des collaborateurs</li> <li>Contrôle interne</li> </ul>
<b>DROITS DE L'HOMME</b>		
Controverses sur le non respect des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'exposition au travers des activités bancaires et d'assurance</li> <li>Risque de non-respect du plan de vigilance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clauses contractuelles</li> <li>Dispositif de gestion de crise</li> <li>Veille assistée par un outil de <i>scoring</i></li> <li>Reporting mensuel et établissement d'une liste des titres exclus pour la gestion d'actifs</li> <li>Communication du plan de vigilance</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENTALE</b>		
Absence de gouvernance RSM dédiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque réglementaire (mauvaise application des textes réglementaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale</li> <li>Validation des décisions par les conseils d'administration des organes faitiers</li> <li>Organisation dédiée avec des correspondants dans chaque entité</li> </ul>
Non prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de réputation</li> <li>Risque réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme de compensation de l'empreinte carbone</li> <li>Processus de certification ISO 50001 (management de l'énergie)</li> </ul>
Non prise en compte dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements de règles spécifiques sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de perte de clientèle et d'attractivité (impacts PNB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques sectorielles &amp; intégration de critères ESG dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements</li> </ul>
Absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque financier (dépréciation des valeurs controversées en portefeuille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de la stratégie Climat pour les activités carbon et hydrocarbures non conventionnels</li> </ul>
Non prise en compte des risques liés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de transition</li> <li>Risque physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche exploratoire de l'évaluation des risques climatiques : Mise en place de limites par pays intégrant les risques climatiques et ESG</li> </ul>

Informations extra-financières	Indicateurs de performance
<b>GOVERNANCE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de formation des élus [Chapitre 3.1.2.2]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de formation des élus : 49,46 %</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de sociétariat [Chapitre 3.1.2.2 - GOUV62; GOUV63; GOUV65]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de sociétariat : 77,18 % (Stable)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Baromètre Posternak Ifop<sup>[1]</sup> [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Indicateur de suivi des réclamations [Chapitre 3.1.2.2]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Indicateur de suivi des réclamations : 695 47 réclamations enregistrées en 2019</li> </ul>
<b>SOCIAL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Indicateurs Formations [Chapitre 3.1.2.2 - SOC46; SOC47; SOC48; SOC50]</li> <li>■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Taux de formation à la transformation [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Taux de rotation de l'emploi [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Indicateur d'absentéisme : Variation du nombre de jours d'absence [Chapitre 3.1.2.2 - 3.4.1 - 3.5.1 - SOC38; SOC39; SOC40; SOC41]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Indicateurs Formations SOC46 : montant de la masse salariale investie dans la formation : 171,2 € (+ 8 % versus 2018) SOC47 : pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation : 5,56 % SOC50 : nombre d'heures consacrées à la formation : 2,4 MH</li> <li>■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance : 77 % des formations assurance ont été certifiées en 2019 (21 651 formations délivrées)</li> <li>■ Taux de formation à la transformation : 34 % des collaborateurs inscrits à la formation « le passeport digital » ont été certifiés</li> <li>■ Taux de rotation de l'emploi : 2,3 % (Hors filiales étrangères et Cofidis)</li> <li>■ Indicateur d'absentéisme - Variation du nombre de jours d'absence : 693 909 (baisse de 1,2 % versus 2018)</li> </ul>
<b>SOCIÉTAL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de chartes fournisseurs signées [Chapitres 3.1.1.4 - 3.1.2.2]</li> <li>■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Taux de disponibilité des principales application TP<sup>[2]</sup> [Chapitre 3.1.1.4]</li> <li>■ Impact des sinistres &gt; 1 000 € [Chapitres 3.1.1.4 - 3.4.2.2]</li> <li>■ Taux de formation à la RGPD [Chapitre 3.1.1.4]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de chartes fournisseurs signées : près de 2 080 chartes ont été signées par les fournisseurs de CCS et de Euro Information</li> <li>■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne : la fraude interne et externe atteint 42,7 M€ et représente 45,8 % du total des sinistres</li> <li>■ Au niveau des ACM : plus de 1 200 dossiers frauduleux. La fraude porte sur 6 % des sinistres</li> <li>■ Taux de disponibilité des principales application TP<sup>[2]</sup> : 99,54 % (99,63 % en 2018)</li> <li>■ Impact des sinistres &gt; 1 000 € : 298 sinistres ( 239 en 2018)</li> <li>■ Taux de formation à la RGPD : 81 % des collaborateurs ont suivi dans son intégralité un e-learning sur la RGPD</li> </ul>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption [Chapitre 3.1.1.4]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption : 53 % des formations ont été effectuées par les collaborateurs concernés en 2019</li> </ul>
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi "faculté de signalement" [Chapitre 3.1.1.4 - Données auditées mais non publiées]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi "faculté de signalement" : Données auditées mais non publiées</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 5 Indicateurs RSM intégrés au plan stratégique "ensemble#nouveau monde 2019-2023" : Indicateurs Humains et Mutualistes [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Emission de GES : Objectif à 5 ans de réduction de 30 % de l'empreinte carbone des entités du groupe [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables [Chapitre 3.1.2.2]</li> <li>■ Evolution des encours pour les activités charbon et hydrocarbures non conventionnels groupe</li> <li>■ hydrocarbures</li> <li>■ Suivi trimestriel des limites par pays</li> </ul>	<p>L'avancée des projets est détaillée dans les chapitres identifiés notamment dans la partie Ambition Environnementale. Par ailleurs, il est à noter que sont toujours menés des travaux complémentaires pour affiner les méthodologies de mesure des différents indicateurs de performance.</p>

[1] Baromètre Ifop-Posternak : <https://presse.creditmutuel.com/le-credit-mutuel-reste-ndeg1-des-banques-au-barometre-posternak-ifop-1/>.

[2] TP : Transaction Processing - Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

### 3.1.1.4 Plan de vigilance

#### Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est la loi dite « devoir de vigilance ».

Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un « plan de vigilance », destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable.

Cette obligation, qui s'applique aux sociétés (filiales comprises) employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les entités qui le composent dont CIC et ses filiales.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité et au comité d'audit et des comptes représentant l'organe de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est accessible aux collaborateurs de chaque entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment par le biais de l'Intranet. Il pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure des avancées en la matière et intégrer des spécificités de certains métiers.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) et consultable sur le site dédié <sup>[1]</sup>.

#### Présentation du plan de vigilance du groupe

##### Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » [cf. article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2017-399].

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de responsabilité sociale mutualiste – RSM – qui est mise en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

##### Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

##### Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- les droits inhérents à la personne humaine : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents :
  - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
  - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,

- le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
- le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice ;
- les droits sociaux, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public ;
- les droits liés à l'environnement qui affirment le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (filiales et salariés) ou les partenaires (fournisseurs et intermédiaires) sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

##### La santé et la sécurité des personnes

###### Définitions

L'OMS définit la santé comme l'« état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».

La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

###### Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Activité physique (travail sur écran, lombalgies...), bruit, cancers professionnels, chimiques (amiante...), déplacements, risques psychosociaux (agression et violence externe, épuisement professionnel ou *burn out*, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

###### Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise mais aussi en dehors de l'entreprise

En interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail.

En externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients et de toutes autres personnes.

##### L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités.

Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;
- la santé environnementale (l'impact de l'environnement sur la santé humaine).

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>



### Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités du groupe ou de la relation commerciale notamment avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Il s'agit des employés, des travailleurs temporaires, du personnel (détaché ou non) des fournisseurs, sous-traitants, des clients et de toutes autres personnes impliquées.

Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices (actives ou passives) ou bien victimes.

En schématisant, il est à distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale sur ses collaborateurs ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur les clients *via* l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et services proposés ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires...) et tiers ;
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires...) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

### Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

### La cartographie des risques sociaux et environnementaux

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

Les objectifs recherchés consistent à :

#### 1. Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés (de l'entreprise ou des fournisseurs), les clients et les tiers.

#### 2. Analyser les risques

Le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

#### 3. Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel.

**Le risque brut** <sup>[1]</sup> tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle. Sa cotation est établie en fonction des 5 niveaux suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de 5 niveaux de risque suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	<b>Couverture défailante :</b> risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement	<b>Couverture insuffisante :</b> risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	<b>Couverture moyenne :</b> risque couvert mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	<b>Couverture satisfaisante :</b> risque couvert par un dispositif adéquat [organisation, procédures, contrôles...]	<b>Couverture très satisfaisante :</b> risque couvert par un dispositif maîtrisé

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;

- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé ;
- s'agissant de l'environnement, le risque de pollution, l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine.

[1] Le risque brut est défini sans prendre en compte l'environnement de contrôle.

## Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs hors groupe avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers du groupe.

Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en catégories dont les principales sont « fournisseurs essentiels » et/ou « sensibles » (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de leur transmettre le lien vers la localisation internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs ESN (Entreprises de Services du Numérique). Euro-Information en effectue une réactualisation régulière.

L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe (politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations essentielles externalisées/cf. *infra*). Par exemple, Euro-Information intègre la charte fournisseurs dans ses appels d'offres.

### La collecte des documents et informations sur les fournisseurs hors groupe

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

- Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :
  - au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance,
  - autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément CNAPS <sup>[1]</sup> dirigeant (sécurité), carte professionnelle des agents de sécurité...,
  - les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILI (entreprises, associations, entrepreneurs individuels),
  - pour les fournisseurs référencés dans un applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels...,
  - la charte fournisseur signée pour toute nouvelle entrée en relation avec les centres de métiers internes,
- Les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique...) sont renseignées dans l'applicatif – PIEFOU – outil de gestion des factures fournisseurs ;
- Les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsqu'il est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

[1] Conseil national des activités privées de sécurité.

### La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

- Pour les banques de détail, l'application PRESC dédiée aux IOBSP (intermédiaires en opérations de banque et services de paiement) permet de recenser les documents suivants : inscription ORIAS, assurance responsabilité civile, garantie financière, mandat, etc. ;
- En complément, chaque banque de détail, ou métier spécialisé, établit une procédure de référencement des IOBSP qui permet de formaliser le recueil des informations exigées et la mise en place de certains contrôles ;
- Pour les activités de marché, le groupe met en œuvre une politique de sélection des établissements financiers, courtiers ou autres intermédiaires auxquels les ordres des clients sont confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers. Les entités sélectionnées doivent disposer de procédures et de mécanismes d'exécution des ordres qui correspondent aux objectifs fixés dans la politique d'exécution du groupe (disponible sur internet) et notamment à certains critères (règles de bonne conduite, modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements). La sélection des intermédiaires peut être modifiée en fonction de grilles d'évaluation et des contrôles effectués;
- En complément, chaque banque de détail ou chaque entité du groupe concernée (cas notamment des sociétés de gestion) est responsable de l'agrément des courtiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation avec ceux-ci. À cet effet, l'entité :
  - formalise une procédure d'entrée en relation, incluant notamment la lutte contre le blanchiment,
  - établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle,
  - met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

### L'externalisation des prestations essentielles groupe et hors groupe

- Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des activités dites « essentielles », élaboré par les fonctions centrales de contrôle permanent et de conformité du groupe, comprend la politique, la procédure et ses annexes. Ces documents sont actualisés en tant que de besoin.
- Le cadre procédural du groupe prévoit que l'entité du groupe mettant en place un dispositif de sous-traitance établit un contrat écrit avec le prestataire. Lorsqu'il s'agit de prestations essentielles externalisées, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel reprenne les exigences réglementaires, notamment relatives au niveau de qualité, aux mécanismes de secours, à la protection des informations confiées, à l'accès pour l'ACPR aux informations liées à l'externalisation et plus généralement se conforme aux lois et règlements applicables à l'entité.
- À partir de 2019, chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs (exigences RSE/RSM) pour chaque activité essentielle externalisée.
- Chaque année, la partie Externalisation du rapport sur le contrôle interne (RACI) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est actualisée.

### Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

#### Dans la relation avec les clients

##### *Des relations basées sur l'éthique et la déontologie*

Des règles de bonne conduite existent au sein du groupe pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités Crédit Mutuel Alliance Fédérale et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, le code d'éthique et de déontologie et la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail. Le code d'éthique et de déontologie, qui est un document public, vient coiffer ce dispositif.

##### *Protection des données personnelles*

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et stocker un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel.

- Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales;
- L'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique notamment sur :
  - l'identité du responsable du traitement,
  - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques,
  - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse,
  - les destinataires de cette information,
  - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte.

Le 27 avril 2016 a été adopté par le Parlement européen et le Conseil, le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, vient renforcer la protection des données personnelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD<sup>[1]</sup>. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

[1] Règlement général pour la protection des données.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une charte de sécurité – gestion des données personnelles, diffusée sur son site internet.

En 2019, près de 81 % des collaborateurs du groupe ciblés par Cap Compétences ont suivi dans son intégralité un *e-learning* sur le règlement général de protection des données personnelles (RGPD).

##### *Système de management de la sécurité informatique*

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est portée à tous les aspects de la sécurité du système d'information qui évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Un système de management de la sécurité de l'information a été déployé sur l'ensemble des sites de production et d'hébergement permettant ainsi à Euro-Information d'obtenir la certification ISO 27001 en 2017.

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données ;

Auxquels viennent s'ajouter :

- traçabilité de l'information ;
- identification/authentification des personnes qui accèdent à l'information.

Différents indicateurs de suivi sont mis en place tels que le taux de disponibilité des principales applications Transaction Processing (TP) dre de près de 100 % en 2019, et les sinistres informatiques, dont le coût est supérieur à 1 000 euros, sont très faibles – au nombre de 298 – pour l'exercice 2019.

Les collaborateurs sont aussi formés et sensibilisés aux fraudes les plus courantes et aux règles déontologiques applicables notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Un nouvel onglet « Infos Sécurité » a été créé en 2019 sur la page d'accueil de l'Intranet dans lequel paraissent des informations relatives à la sécurité des opérations bancaires, des personnes et des biens, à la sécurité informatique, des alertes « Fraude », des mises en garde... Par ailleurs, une newsletter sur la sécurité informatique publiée par Euro-Information est diffusée sur l'Intranet de tous les salariés du groupe.

##### *Protection des clients dans la conception des nouveaux produits*

- Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoient des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité des nouveaux produits ou des transformations significatives apportées aux produits existants, incluant un avis écrit du responsable de la conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients. Le processus d'examen des nouveaux produits peut être réalisé dans le cadre du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou délégué à l'entité concernée avec information de la direction de la conformité ;
- Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Le comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

## Personnes fragiles et vulnérables

L'action soutenue des autorités (Banque de France et Observatoire de l'inclusion bancaire – OIB) en matière d'inclusion bancaire se poursuit depuis août 2017. Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif d'inclusion bancaire pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la réglementation y afférant :

- en adoptant une Politique d'engagements en faveur de la clientèle fragile ou vulnérable : elle décrit les actions menées et en cours au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis fin 2017 pour assurer la protection des clientèles fragiles financièrement, vulnérables (notamment, les majeurs protégés) et valoriser leur accompagnement dans l'objectif de répondre aux attentes des Autorités (OIB-BDF-ACPR) et des pouvoirs publics ;
- en se dotant d'un organe de gouvernance centrale dédié, le comité clientèle fragile ou vulnérable, afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable.

Les travaux se sont poursuivis courant 2019 pour répondre aux préconisations de l'OIB – Banque de France (exprimées dans le courrier de décembre 2018 du Gouverneur de la Banque de France et cahier des charges OIB, les Bons usages professionnels FBF du 3 septembre 2018 et 21 décembre 2018).

C'est sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable que les préconisations de l'OIB – Banque de France concernant l'inclusion bancaire et plus spécifiquement la clientèle fragile ont été mises en œuvre pour :

- augmenter la volumétrie de détection des personnes en situation de fragilité financière par la mise en place de nouveaux critères de détection ;
- optimiser l'attractivité de l'Offre Clientèle Fragile (OCF) pour assurer la progression du taux d'équipement (l'offre a été enrichie par l'octroi d'une 2<sup>e</sup> carte pour le co-titulaire du compte joint, la possibilité de bénéficier de la carte Avance Santé et de souscrire un forfait téléphonie spécifique) ;
- mettre en place le gel tarifaire 2019 ;
- implémenter dans les délais imposés par les engagements professionnels, le plafonnement des frais d'incidents :
  - de 25 €/mois dès le 2 janvier 2019 pour les clients détectés en situation de fragilité financière et,
  - de 20 €/mois et 200 €/an au 1<sup>er</sup> avril 2019 pour les clientèles fragiles titulaires de l'OCF, (étendu aux titulaires des Services de Base Bancaires (SBB) sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- assurer la promotion de l'OCF ;
- améliorer les communications en interne et en externe ;
- favoriser l'accompagnement des personnes fragiles : un partenariat avec une association externe (CRESUS) a été acté pour compléter l'action du réseau.

En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé aux reportings réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable (à l'ACPR au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire).

En outre, dans le cadre de sa participation aux travaux de la FBF, Crédit Mutuel Alliance Fédérale suit les travaux de place diligents par le pôle commun APCR-AMF concernant la détection du déclin des facultés cognitives des populations vieillissantes. L'objectif étant d'adapter les pratiques commerciales, concernant essentiellement la vente de produits financiers et d'assurance-vie, à cette typologie de clientèle.

## Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Par ailleurs, 97 % des GAB sont accessibles aux malvoyants.

Des relevés de compte en braille sont mis à disposition et Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapés ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, un service d'interprétation de la langue des signes à distance est mis à disposition des clients déficients auditifs. Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par *chat* ou par visio, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence. Par ailleurs, les clients sourds ou malentendants ayant souscrit un abonnement téléphonique, peuvent désormais bénéficier d'une heure gratuite par mois de traduction, conformément à la réglementation.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge de développement informatique. Certains collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, audient sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients.

Dans un autre domaine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires. Enfin, des glossaires du comité consultatif du secteur financier et des guides d'éducation financière (« Les clés de la banque ») de la Fédération bancaire française sont accessibles sur le site institutionnel.

## Le traitement des réclamations clients

Le dispositif de traitement des réclamations mis en œuvre dans le réseau commercial des entités du groupe comprend les trois niveaux suivants :

- les conseillers clientèle et les directeurs d'agence sont chargés de traiter les réclamations en premier niveau. Elles sont ainsi analysées à l'endroit où la connaissance du client est la meilleure afin d'apporter la réponse la plus adaptée possible à sa demande ;
- dans chaque région, un service de relation clientèle (SRC) spécialisé apporte un recours au client si la réponse obtenue en premier niveau n'est pas satisfaisante ;
- après avoir épuisé le recours précédent, le client peut s'adresser au médiateur de la consommation du groupe. Ce dernier s'appuie sur le secrétariat de la médiation au niveau confédéral.

Le client est informé de l'existence du dispositif et de son organisation par l'intermédiaire notamment des sites internet.

Depuis cette année, les clients peuvent saisir des réclamations à destination de leur agence/caisse via leur espace personnel banque à distance qui sont réceptionnées par l'agence/caisse du client et traitées de la même façon que les réclamations saisies en point de vente. Ce nouveau dispositif permet d'améliorer la traçabilité des réclamations adressées par les clients.

Des consoles de pilotage opérationnel sont à disposition des agences (Console directeur) et des équipes de suivi relation clientèle (Console SRC). Ces outils sont enrichis d'alertes sur le respect des délais réglementaires et sur la documentation de l'outil des envois effectués aux clients.

À ce titre, l'outil de gestion des réclamations (SARA) a été enrichi d'un champ « date de réception » pour assurer le respect des délais de traitement des réclamations.

#### Le processus de médiation

La médiation de la consommation, en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne (à l'adresse : <https://www.lemediateur-creditmutuel.com>). Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

#### L'intégration de critères ESG dans les métiers

##### Politiques sectorielles

Des politiques sectorielles sont formalisées pour les secteurs des énergies fossiles, la défense et sécurité, l'énergie nucléaire civile et les mines.

En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de réduire à zéro l'exposition de ses portefeuilles de financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 pour tous les pays du monde.

De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de stopper les financements de projets liés à l'exploration, la production, les infrastructures de transport ou la transformation de :

- pétrole de schiste ou gaz de schiste ;
- pétrole issu de sables bitumineux ;
- pétrole lourd et extra-lourd ;
- pétrole extrait en Arctique.

De plus, une attention particulière est portée à certains secteurs d'activités qui ne sont pas visés par les exigences d'une politique sectorielle du groupe. Ces secteurs sous surveillance (au nombre de 8) concernent les industries de la chimie et les produits dérivés (y compris l'industrie pharmaceutique), l'industrie du tabac, l'exploitation forestière, l'agroalimentaire, les matières premières agricoles, les transports, les industries du fer et de l'acier ainsi que le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Par ailleurs, le groupe a choisi de renforcer les règles liées à l'application de ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques à chaque secteur d'activité. Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières.

D'autres politiques liées à la banque privée, le crédit à la consommation, les achats et relations fournisseurs ou encore la politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables complètent cette liste. Elles sont toutes consultables sur les sites du CIC et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Les financements de projets <sup>(1)</sup>

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'Équateur ».

- Projets de catégorie A – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.
- Projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
- Projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de *due diligences* externes incluant un volet relatif à son impact environnemental et prenant en considération les critères d'utilité sociale (le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Le département financement de projets choisit de participer à des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (i.e. des « pays désignés » au sens des Principes de l'Équateur). Quand le financement d'un projet intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes de l'Équateur ou d'organismes multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au cours de la vie du projet).

#### La prise en compte de l'impact environnemental dans les financements en crédit-bail immobilier aux entreprises

Crédit Mutuel Real Estate Lease demande aux preneurs une étude environnementale se déclinant en différentes phases suivant les cas :

- en « phase amont » : un avis environnemental réalisé sur des bases documentaires ;
- en « phase 1 » : un avis environnemental comportant *a minima* une étude documentaire et une visite du site par un expert permettant de détecter les éventuels facteurs de risque propres au site ;
- en « phase 2 » : un avis environnemental comportant une investigation approfondie du site pouvant conduire à la réalisation de sondages du sol, au contrôle éventuel des eaux souterraines, etc.

#### Capital-développement et critères ESG

La responsabilité sociale de Crédit Mutuel Equity est intégrée dans sa doctrine d'investissement. Un questionnaire d'évaluation de la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale est soumis dès la sélection des entreprises du portefeuille. Ce questionnaire est analysé lors des études de projet d'investissement. Les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation.

(1) « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.



## Investissement socialement responsable

Les stratégies d'investissement des filiales d'*asset management* du groupe reposent sur des démarches actives et rigoureuses de sélection des sociétés et des émetteurs souverains. Ainsi, Crédit Mutuel Asset Management a opéré une refonte de la classification de sa gamme Finance Responsable afin d'accroître la visibilité de son offre. Désormais, la gamme se structure en deux volets :

- Intégration ESG : comprenant l'ensemble des fonds dont la gestion repose sur des critères extra-financiers aux côtés de critères financiers, permettant d'identifier les opportunités de marchés dans le respect des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de limiter les risques (physiques, financiers et de marchés, réglementaires, de réputation). Ce dispositif s'accompagne d'un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques ;
- ISR : comprenant les fonds gérés selon les principes du label d'état ISR, incluant une forte sélectivité des valeurs en portefeuille et une transparence accrue au travers de *reportings* dédiés.

## Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs

### Politique d'achat du groupe

Une politique d'achats s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'entreprise. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires incluent une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. Dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail. Crédit Mutuel Alliance Fédérale porte une attention particulière au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes notamment concernant les pratiques en matière de cadeaux et autres avantages.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi, le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs d'Euro-Information leur notifiant du respect lié aux obligations en termes de politique sectorielle d'achats.

### La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance (accès à la « faculté de signalement ») et de corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Chacun d'entre eux doit signer ce document. Dans un premier temps, un recensement des chartes signées a été entrepris pour les principaux fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 million d'euros. En 2019, ce recensement a été élargi à tous les fournisseurs.

## Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, Sofedis et Euro-Information.

L'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le code du travail (notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé) ;
- l'inclusion de paragraphes *ad hoc* sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

La gestion de la relation fournisseurs au sein de la structure d'Euro-Information fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFAQ. En complément, un comité « Suivi Fournisseurs » veille à :

- obtenir les notations financières et de qualité pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France étendues aux fournisseurs étrangers en 2019 ;
- obtenir les rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs chaque année.

Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

## Dans la relation avec les salariés

### Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement, affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés s'applique au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions portant sur :

- Les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite qui sont fixés par le règlement intérieur, ses trois annexes ainsi que le code d'éthique et de déontologie ;
- Le bilan d'application du Code d'éthique et de déontologie qui est réalisé par les réseaux ainsi qu'un questionnaire complémentaire dédié à l'examen d'une règle spécifique de déontologie. Pour l'exercice 2019, le comité d'éthique et de déontologie a décidé de refondre en profondeur ce bilan et de l'élargir aux sièges et métiers des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France. L'outil dédié, dénommé ETHIK, a été totalement transformé et rendu plus complet et convivial. Il s'agit d'un questionnaire qui est saisi par les présidents et directeurs de caisse, les directeurs d'agence et les responsables de siège ou métier concernés, avec la participation volontaire et souhaitée de l'ensemble des collaborateurs.

En 2019 a été retenu le thème relatif à la lutte contre les discriminations, en relation avec la règle sur le respect de la personne et en lien avec le plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'enquête #laluttecontrelesdiscriminations adressée aux 44 000 salariés du périmètre France reposait sur un questionnaire anonyme composé d'une dizaine de questions transmis par courriel à chacun des salariés par le prestataire externe mandaté ;

- Le dispositif de formation qui vient compléter et enrichir la culture des salariés en matière de respect des droits humains et notamment au travers de nouvelles sessions telles que :
  - le module sur la « déontologie »,
  - le module sur « Bien travailler ensemble/Lutter contre les discriminations »,
  - les modules sur le « handicap invisible » en 2019.

#### Les mesures mises en œuvre

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque (atteinte aux droits de l'Homme, risque en matière de santé et sécurité, d'environnement) que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

#### Prévention des atteintes envers les salariés<sup>[1]</sup> et mesures mises en œuvre

- Violences et harcèlement : le règlement intérieur et la « charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe » ;
- Sécurité et santé : CHSCT, médecine du travail, etc. ;
- Accord de groupe sur l'accompagnement des salariés dans l'usage des outils numériques et le droit à la déconnexion (signé en avril 2018) ;
- Incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV ;
- Agressions et hold-up : procédure « vol à main armée » ;
- Libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque... ;
- Droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque... ;
- Droit d'alerte : procédure « faculté de signalement » ;
- Protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL ;
- Protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance, RGPD, etc. ;
- Corruption et trafic d'influence : dispositif anti-corruption interne au groupe ;
- Lutte contre la discrimination : actions spécifiques [campagne 2019 sur le « Handicap invisible », enquête #laluttecontrelesdiscriminations, etc.], charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.

#### Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

De par son activité, les mesures de prévention portent essentiellement sur la réduction de la consommation de papier et sur le recyclage des déchets :

- Gaspillage du papier : dématérialisation de nombreux documents (simulation de crédit ou devis et souscription de produits en ligne, signature électronique, messagerie électronique, etc.) ;
- Gestion des déchets : procédure « collecte des cartouches imprimantes usagées », dispositif de tri sélectif (recyclage des papiers, récupération des batteries usagées...).

#### La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un système d'alertes professionnelles mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

Les signalements s'étendent à tous les domaines (corruption, fraude, etc.) et notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle prévoit le recours aux autorités externes en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé par la direction de la conformité qui en assure le reporting régulier.

#### Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment<sup>[2]</sup>. Les indicateurs de suivi et leurs résultats liés aux traitements des réclamations et de la médiation, à la clientèle fragile et vulnérable, aux signatures des chartes fournisseurs, aux financements de projet, et à l'ISR sont décrits dans le chapitre 3.1.2.1 traitant des 5 ambitions de la démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Bilan 2019 d'application du code d'éthique et de déontologie

Globalement, le taux de respect des règles de bonne conduite se maintient à un niveau élevé (entre 90 % et 100 % selon les règles). Le bilan 2019 a été marqué par une participation supérieure à 98 % des 3 300 collaborateurs concernés par le questionnaire. Il a permis de vérifier que les règles de bonne conduite énoncées dans le code d'éthique et de déontologie (respect des valeurs et des textes, devoir de confidentialité, devoir de réserve, respect de la personne, prévention des conflits d'intérêts, etc.) étaient globalement respectées (avec des évaluations allant de 3,9 à 4,9 sur une échelle graduée de 0 à 5 et une moyenne générale de 4,6 sur 5). Il a mis en valeur les difficultés de mise en œuvre qui pouvaient être rencontrées sur certains thèmes tels que la formation (gestion des calendriers) et d'identifier les axes d'amélioration possibles.

[1] Liste non exhaustive.

[2] Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la Conformité est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.

Les règles faisant l'objet d'un *reporting* sont les suivantes :

- respect de la personne ;
- devoir de bonne gestion ;
- devoir de confidentialité ;
- devoir de réserve ;
- bénévolat et indépendance ;
- devoir de formation des élus ;
- devoir de formation des salariés ;
- conflits d'intérêts ;
- respect des valeurs et des textes.

L'enquête qui complète le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie a été adressée aux 43 400 salariés de l'ensemble des entités (réseaux, sièges et métiers). Elle a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les salariés en matière de lutte contre les discriminations et de porter un regard critique sur ses propres pratiques. Deux supports d'information comportant une présentation de l'enquête et un module de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ont été transmis aux responsables hiérarchiques à des fins de communication vers leurs collaborateurs.

Le taux de participation est de 69 %, preuve de l'intérêt des collaborateurs pour les mesures mises en place sur la politique de lutte contre les discriminations au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Néanmoins, la lutte contre les discriminations peut être renforcée en communiquant davantage auprès des salariés par des actions d'information et de formation afin de mieux adapter les comportements de chacun.

Par ailleurs, parmi les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits en 2019 à la formation sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption, 53 % avaient terminé la formation fin 2019.

### 3.1.2 Orientation stratégique et positionnement RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE volontairement renommée en 2016 « responsabilité sociale et mutualiste » (RSM) s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité de chacune des entités du groupe.

Afin de renforcer la stratégie RSM du groupe, un travail de mise en regard de ces cinq ambitions avec les objectifs de développements durables (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies a démarré en 2019. L'ambition est d'identifier les ODD correspondant aux objectifs stratégiques du groupe et ceux sur lesquels un important levier d'action est possible. L'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(périmètre France) ont été sollicitées, sur base volontaire, pour participer à ce projet d'entreprise.

La première étape a consisté à développer un questionnaire mettant en corrélation les catégories des 17 ODD avec les actions menées dans le cadre de la stratégie RSM afin d'évaluer le niveau de contribution à chaque ODD.

L'analyse de ce questionnaire a permis de sélectionner 6 ODD (numéros 3, 4, 5, 8, 9 et 13) dont l'analyse des enjeux était cohérente avec les engagements de la démarche RSM du groupe. Ces résultats seront soumis à un vote auprès des parties prenantes du groupe afin de hiérarchiser cette sélection et de définir ceux qui seront intégrés à la stratégie RSM.

Enfin, le choix des ODD sera ensuite validé par les instances dirigeantes et délibérantes puis intégrés dans la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale après validation par les conseils d'administration concernés.



#### 3.1.2.1 La RSM, fonction intégrée à la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance du groupe de s'assurer que les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux doivent être identifiés comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie de développement du groupe. L'équipe dédiée RSM travaille en étroite collaboration avec son réseau de correspondants experts présent dans chacune des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, au plus haut niveau de la hiérarchie, la démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs bénévoles contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La Chambre syndicale et interfédérale, organe de décision réunissant *a minima* deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux du groupe valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 3.1.2.2 Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions



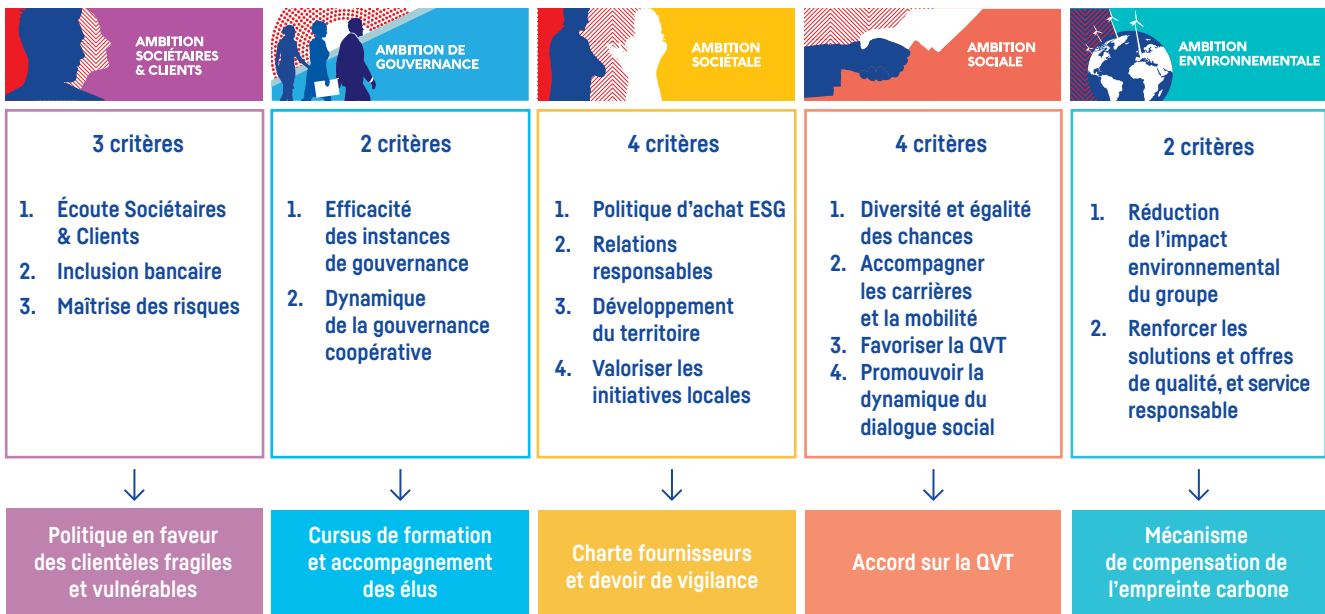
- Ambition sociétaires et clients.
- Ambition de gouvernance.
- Ambition sociétale.
- Ambition sociale.
- Ambition environnementale.

La démarche RSM, centrée autour de cinq ambitions et déclinées en 15 engagements porte les valeurs du groupe et met en exergue les priorités environnementale, sociale et sociétale. C'est pourquoi, chaque entité adopte, adapte en fonction de ses métiers et déploie les engagements de la politique RSM sur son territoire. C'est en s'appuyant sur cette mobilisation collective basée sur la responsabilité et l'autonomie que le développement de la stratégie RSM garantit la cohérence des actions au plus proche des territoires.

Au cours de l'exercice 2019, les équipes ont pu collaborer ensemble sur des projets spécifiques du plan stratégique coordonné par les équipes RSM.

La démarche RSM, intégrée au plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde*, est un vecteur de performance et de solidité durable qui se concrétise par cinq engagements humains et mutualistes :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;
- taux de sociétariat supérieur à 90 % ;
- des financements de projets à fort impact climatique en hausse de 30 % ;
- une réduction de l'empreinte carbone groupe de plus de 30 %.



### Évolution de la notation extra-financière

En parallèle, et au-delà de l'obligation de la déclaration de performance extra-financière, le groupe sollicitera chaque année auprès d'une agence de notation extra-financière une notation de ses actions environnementales, sociales et de son modèle de gouvernance sur un principe d'amélioration continu. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi l'agence de notation extra-financière, Vigéo Eiris. Au 31 octobre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale obtient la note A1 basée sur un score global de 63/100. Crédit Mutuel Alliance Fédérale figure dans le top 2 % des entreprises notées par Vigéo Eiris dans le monde (4 876 au total) et au 5<sup>e</sup> rang dans le secteur des Banques diversifiées en Europe.

### NOTATION EXTRA FINANCIERE BFCM\*

	VIGEO EIRIS	SUSTAIN ANALYTICS	MSCI	ISS-OEKOM
Echelle	0 à 100	0 à 100	AAA à CCC	A+ à D-
2018	56	NC	BBB	C-
<b>2019</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>AA</b>	<b>C-</b>

\* Les agences de notation extra-financière notent les entités BFCM et CIC en prenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale



## L'écoute des sociétaires et clients

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et sociétaires. L'objectif est de s'assurer que les sociétaires reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des clients en toutes circonstances et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, le groupe met en place des actions qui permettent d'être à l'écoute des clients (en lui permettant de s'exprimer sur des canaux diversifiés qu'il soit satisfait ou non, en allant requérir son avis lors de parcours clients, en l'associant à des réflexions sur des créations de produits).

Les équipes commerciales et marketing mesurent la satisfaction de chaque nouveau client des réseaux. Pour 2019, les résultats sont en croissance avec un score NPS (*Net Promoter Score*) de 55,7 % pour les fédérations Crédit Mutuel, et de 51,8 % pour le réseau du CIC. Ces bonnes performances ont crû respectivement de 2 points pour les fédérations du Crédit Mutuel et de 3 points pour le réseau du CIC.

De même, une enquête de satisfaction dédiée aux services, produits d'assurance et gestion de sinistres a été déployée auprès d'un portefeuille de plus de 4 000 clients pour mesurer la perception globale des assurés et calculer un NPS.

Les résultats confirment la qualité des services proposés et l'exigence de traitements dans la gestion des sinistres avec des taux de satisfaction oscillant entre 85 % (branche santé) et 93 % (branche habitation). Au global, le NPS est nul mais le détail montre des NPS très élevés pour la gestion de sinistre automobile (55), la gestion de sinistre habitations et des progrès à réaliser pour la gestion de sinistre Santé (24).

Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifo<sup>[1]</sup>, classement trimestriel de l'image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2019 le *leadership* du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 63.

En 2019, dans le cadre d'une étude menée par l'Institut F.A.Z ; Targobank a été élue meilleure banque à réseau d'Allemagne. Trois critères ont été retenus pour évaluer les établissements et établir le classement final : la satisfaction globale (60 %), la qualité de conseil (25 %) et la responsabilité sociale (15 %).

Afin de maintenir ces performances et fidéliser la clientèle des réseaux, les équipes commerciales et marketing mènent des études ciblées auprès d'échantillon de sociétaires-clients. L'objectif de ces études est de cartographier la satisfaction client afin de promouvoir les bonnes pratiques, les points de progrès et les attentes des clients. Ces études permettent également d'enrichir les services de réclamations clients.

Afin d'être encore plus proactifs, les équipes commerciales et marketing interrogent les clients venant de souscrire un crédit. Le client s'exprime en attribuant une note globale, une note de rapidité et une note de simplicité. L'analyse de ces enquêtes s'effectue au fil de l'eau grâce à une équipe dédiée. Lorsqu'un client exprime un mécontentement au travers de ce canal, une prise en charge est assurée pour répondre systématiquement à la demande du client.

## Le traitement des réclamations

Le dispositif de traitement des réclamations mis en œuvre dans le réseau commercial des entités du groupe comprend les trois niveaux suivants :

- les conseillers clientèle et les directeurs de caisse/agence sont chargés de traiter les réclamations en premier niveau. Elles sont ainsi analysées à l'endroit où la connaissance du client est la meilleure afin d'apporter la réponse la plus adaptée possible à sa demande ;
- dans chaque région, un service de relation clientèle (SRC) spécialisé apporte un recours au client si la réponse obtenue en premier niveau n'est pas satisfaisante ;
- après avoir épuisé le recours précédent, le client peut s'adresser au médiateur de la consommation du Crédit Mutuel.

Ce dernier s'appuie sur le secrétariat de la médiation au niveau confédéral.

Le client est informé de l'existence du dispositif et de son organisation par l'intermédiaire notamment des sites internet. Il peut y trouver les coordonnées du Service Relation Client régional ainsi qu'un numéro d'appel spécifique non surtaxé. Il peut aussi y consulter la charte de la médiation. L'ensemble de ces éléments est également disponible en caisse/agence sur demande.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

En 2019, 69 547 réclamations ont été enregistrées (périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors entités étrangères à l'exception de Targobank Espagne) dont 64 478 ont été clôturées. Le délai moyen de traitement des réclamations est de 19 jours.

Un nouvel outil de suivi des réclamations client a été mis en place en septembre 2019 permettant aux clients de déposer une réclamation sur leur espace personnel de la banque à distance et de suivre l'évolution du traitement de sa réclamation. Cet outil répond aux exigences réglementaires de l'ACPR et facilite le dépôt des réclamations des clients. Il offre également une sécurité et une traçabilité des réclamations effectuées par les clients.

Afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques de commercialisation et de protection de la clientèle, la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a acté fin 2019 la création d'un comité dédié à l'analyse des réclamations clients agissant pour l'ensemble des entités du groupe. Les membres de ce comité, qui se réunira *a minima* 1 fois par an, sont les directeurs commerciaux et marketing, conformité, ressources humaines, communication, RSE et les directeurs généraux des réseaux et du métier de l'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'objectif de ce comité est de statuer sur les actions à déployer pour améliorer le dispositif de traitement des réclamations et dysfonctionnements opérationnels observés.

[1] Le baromètre Posternak-Ifo a été créé il y a 19 ans afin d'aider les entreprises à analyser les réactions du citoyen et les comportements du consommateur. <https://presse.creditmutuel.com/le-credit-mutuel-reste-ndeg1-des-banques-au-barometre-posternak-ifo-1/>



### L'inclusion bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Dans le cadre de cette démarche, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engagent au travers d'un plan d'actions concrètes dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié en novembre 2018 une politique en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables. L'objectif est d'aider et servir en ayant une éthique et une démarche responsable.

Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales. Crédit Mutuel Alliance Fédérale va au-delà de la loi pour ses clients en situation de fragilité et s'est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre des engagements en faveur de l'inclusion bancaire. La diffusion de l'offre spécifique pour les clients en situation de fragilité a été fortement accrue (+35 % en un an) et le plafonnement des frais a été rapidement mis en œuvre. Sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce sont au total plus de 340 000 personnes détectées « fragiles » qui ont pu bénéficier du plafonnement des frais.

En 2019, l'offre aux clients fragiles a été complétée par l'ajout d'une deuxième carte bancaire pour le co-titulaire d'un compte joint, par des prélèvements, chèques de banque et virements en nombre illimités. Cette offre propose également pour les personnes ayant contractualisé un contrat de mutuelle santé auprès des Assurances du Crédit Mutuel de pouvoir bénéficier de la carte « Avance Santé » permettant l'avance des frais de soins. De plus, un forfait de téléphone mobile, bloqué et sans engagement, à 3,99 euros par mois incluant téléphonie, SMS et données est disponible pour les bénéficiaires de l'offre.

En parallèle, un module de formation *[e-learning]* dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité a été déployé et suivi par plus de 26 000 collaborateurs des réseaux.

Au-delà des offres de services de base dédiées aux personnes en situation fragile, le groupe prévient le risque de surendettement en proposant un outil simple de gestion du budget et grâce à un partenaire, des modules de formation à l'éducation financière.

Cofidis, dans le cadre de la prévention du surendettement, organise des actions de formations dans le cadre de son partenariat avec CRESUS. Un jeu de plateau ludique est utilisé pour former et sensibiliser aux questions liées à la gestion budgétaire dans une logique d'échanges, d'inclusion et de responsabilisation individuelle et collective. En 2019, 22 collaborateurs ont été formés à ce jeu permettant de mettre en place des sessions d'éducation à la gestion budgétaire en lien avec les associations locales du territoire. Ce dispositif est systématiquement proposé aux jeunes recrues et intègre le cursus de formation.

### La maîtrise des risques

Le groupe assure un niveau élevé de formation en continu à ses collaborateurs pour lui assurer une bonne connaissance des mesures de prévention liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et développe des solutions technologiques, notamment cognitives, renforçant leur efficacité. S'ajoute à cela la volonté du groupe de permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêts et/ou de corruption par une bonne connaissance des pratiques actives et/ou passives d'acteurs privés comme d'agents publics.

En complément des mesures déjà mises en place, le groupe a mis en œuvre un plan de vigilance<sup>[1]</sup> destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de ses activités. Les actions sont identifiées notamment vis-à-vis des clients (financements de projets, politiques sectorielles...), des fournisseurs (politique d'achat groupe, charte des relations fournisseurs...) et des salariés (procédures internes et moyens préventifs).

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.

### Le recueil de déontologie du groupe

Il est mis en œuvre par chaque entité du groupe. Ce document de référence, annexé au règlement intérieur et révisé en 2018 au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Il y est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de « sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité.

Il est à noter que le montant des sinistres lié à la fraude interne et externe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint 42,7 millions d'euros en 2019. Le pourcentage des sinistres par rapport au total des sinistres est de 3,5 % pour la fraude interne et 40 % pour la fraude externe.

[1] Plan de vigilance détaillé au paragraphe 3.1.1.4 de ce Chapitre 3.

## Focus sur le dispositif de lutte contre la corruption

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) et qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes et d'actions spécifiques :

- une cartographie des risques de corruption et de conflits d'intérêts ;
- un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

L'engagement de lutter contre toute corruption dans le groupe et de ne tolérer aucun acte de ce type est porté à la connaissance des collaborateurs, de la clientèle et des partenaires commerciaux. Il figure dans la « politique de lutte contre la corruption » qui s'applique à tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2019, 53 % des formations sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption et/ou à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La direction de la conformité est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents, les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La direction de la conformité, hiérarchiquement rattachée à la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de l'indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

## Focus sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, comprenant un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écartier toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;

- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute relation directe ou indirecte avec des sociétés de domiciliation *offshore* ou avec des cabinets de conseil proposant des structures *offshore*. Il interdit également de conseiller de tels sociétés ou cabinets à la clientèle.

## Focus sur le dispositif de lutte contre l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est établi, l'ensemble des réglementations visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale de ses clients, dont notamment :

- la réglementation américaine dite FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) mise en œuvre via des accords intergouvernementaux (*InterGovernmental Agreement - IGA*) signés par les États-Unis avec les autres États, dont notamment l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14/11/2013 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers, qui a été approuvée par la loi n° 2014-1098 du 29/09/2014 ;
- l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers entre les États signataires de l'accord multilatéral signé à Berlin le 29/10/2014 dont la France qui l'a approuvée par la loi n° 2015-1778 du 28/12/2015 ;
- la directive (UE) 2018/822 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration [« directive DAC 6 »], qui a été adoptée par le Conseil le 25/05/2018 et que notamment la France a intégrée dans son droit interne par ordonnance n° 2019-1068 du 21/10/2019 au travers des articles 1649 AD à 1649 AH du code général des impôts (CGI).

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté de politiques sectorielles dont une politique concernant la clientèle banque privée

1. qui rappelle que les opérations liées à la structuration du patrimoine des clients ne doivent pas favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale et, plus largement, que les activités transfrontières, notamment de conseil et de commercialisation, sont exercées dans le strict respect des lois et normes en vigueur dans le pays de résidence du client et,
2. qui impose le respect de procédures de connaissance client (*Know Your Customer, KYC*) renforcées en présence de clients non-résidents, avec exigence d'une attestation de conformité fiscale dans leur pays de résidence.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute entrée en relation avec une personne domiciliée dans un État qui ne met pas en œuvre l'échange automatique de renseignements susvisé sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée.

### Absence d'implantation dans des États ou territoires non coopératifs à des fins fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un Etat ou territoire non coopératif à des fins fiscales, tant de la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du code général des impôts que de celle établie par l'Union européenne.

### Respect de la réglementation en matière de prix de transfert

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre tant en France que dans les États étrangers où il est implanté, l'ensemble des législations et réglementations fiscales en matière de prix de transfert, c'est-à-dire l'obligation, en vertu d'un principe établi par l'OCDE, d'appliquer un prix de « pleine concurrence » aux opérations réalisées entre entités du groupe établies dans des États différents :

- Établissement de la déclaration pays par pays conformément aux standards OCDE (cf. *Base Erosion and Profit Shifting – BEPS action 13* – cf. article 223 quinquies C du CGI en France), que les autorités fiscales peuvent échanger automatiquement, par application de l'Accord multilatéral signé par la France le 27/01/2016 ;
- Établissement annuel de documentations prix de transfert conformes aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale de l'État d'établissement (cf. article L 13 AA du CGI en France).

### Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées comme la prostitution ou la pornographie, les sectes, la voyance ou l'astrologie, le commerce des armes, etc.

Plus généralement, la banque ne poursuit pas de relations avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale, n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

### Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés « sensibles » a été renforcé depuis 2016. La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein du groupe des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte [risque faible], orange [risque standard] et rouge [risque élevé et procédure renforcée]. L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

Les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un pays de la liste rouge ne sont pas autorisées dans tous les cas.

### Les représentants d'intérêts

La loi Sapin II a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, supervisé par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de se déclarer sur un répertoire numérique *ad hoc* destiné à informer les citoyens de leurs activités ;
- l'établissement d'un rapport annuel.

Ces dispositions sont entrées en vigueur 1<sup>er</sup> juillet 2017. La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Ainsi pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, quelques entités sont potentiellement concernées. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique de la HATVP ainsi que l'envoi à la HATVP des rapports annuels respectifs.



### L'efficacité des instances de gouvernance

Les données présentées dans les ambitions de gouvernance ont pour but de refléter le mode de fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- le bilan mutualiste, saisi du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2020 par les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les directeurs des caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en concertation avec les élus. Ce bilan a pour but d'établir un diagnostic de l'année écoulée, sur les sujets institutionnels de la caisse. Pour la saisie réalisée début 2020 sur l'exercice 2019, 1 321 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1 350 caisses, soit un taux de réponse de 98,58 % ;
- les données administratives des élus : mandats, fonctions, âge etc. Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat ;
- la formation des élus : un applicatif commun est utilisé pour les 11 fédérations. Il fournit des données sur les formations suivies, le taux de présence, les durées des formations. Pour les fédérations n'utilisant pas cet outil, les données sont les mêmes, mais gérées au sein du secrétariat général de chaque fédération. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les « Élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités ». À ce titre, un catalogue de formation est proposé aux élus, sur des thématiques multiples, et notamment sur les sessions rappelant les devoirs et responsabilités fondamentales pour exercer correctement son mandat tels que : l'élu, acteur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - la découverte de la gestion de la caisse - le mutualisme au quotidien - l'action des présidents de conseil d'administration et de conseil de surveillance - la vie de la caisse et du groupe - les marchés et les produits, etc. ;
- le bilan post assemblée générale : les directeurs des caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générales, leur coût, le taux de présence, les sujets traités, etc. ;
- enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

### Le sociétariat, adhésion volontaire

(source : Bilan mutualiste + contrôle de gestion, données 2019)

Le taux de clients sociétaires des 11 fédérations est stable, et représente 77,18 % des clients éligibles <sup>(1)</sup>.

En 2019, les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont accueilli 299 414 nouveaux sociétaires et ont enregistré le départ de 196 774 sociétaires. Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

#### Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, 70,48 % des caisses expliquent le modèle mutualiste, facteur différenciant dans son mode de fonctionnement et les valeurs coopératives. En parallèle, les salariés sont également sensibilisés et c'est 70,93 % des caisses qui réalisent cette formation.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les caisses, 57,99 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques comme des réunions d'accueil pour les informer de leur rôle et responsabilité (18,85 %) et/ou envoi des informations spécifiques notamment sur la tenue de l'assemblée générale (48,75 %).

#### Les conseils - Contrôle démocratique

En 2019, les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 1 125 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses. La durée moyenne d'un mandat est en légère augmentation et se situe à huit ans et quatre mois pour les administrateurs des conseils de surveillance et à sept ans et dix mois pour les conseils d'administration.

Les données relatives aux mandats sont saisies par les directeurs de caisse, tout au long de l'année et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans (56 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes).

De plus, il est à noter que 45,68 % des caisses mènent des actions pour améliorer la féminisation des conseils d'administrations et/ou de surveillance. Certaines caisses placent cet objectif comme une priorité (603 caisses).

### CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ÉLUS EN 2019

	2019	2018
Agriculteurs exploitants	686	692
Artisans - commerçants - chefs d'entreprise	1 728	1 723
Cadres professions supérieures	3 802	3 771
Professions intermédiaires	1 702	1 722
Employés	1 439	1 394
Ouvriers	288	299
Retraités	5 241	5 471
Autres personnes sans activité professionnelle	350	368

(1) Définition du taux de sociétariat : nombre de sociétaires/nombre de clients particuliers majeurs + personnes morales.

### La dynamique du sociétariat

L'animation de la vie coopérative s'appuie sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires. La volonté est de renforcer l'attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs, et de profiter des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique mutualiste, pour favoriser de véritables espaces d'échanges. De plus, le rôle des conseils d'administration est de permettre la validation des choix d'orientations de la caisse locale et d'assurer la représentation de la collectivité des sociétaires.

Afin que chaque nouveau client du Crédit Mutuel puisse pleinement participer au projet collectif du groupe, il lui est toujours proposé de devenir sociétaire. Les sociétaires sont encouragés à devenir administrateurs. La formation des élus est une priorité.

Les principales actions à mener :

- animer la vie coopérative en s'appuyant sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires ; renforcer l'attractivité, notamment auprès des jeunes actifs, des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique, et en faire de véritables espaces d'échanges ; conforter le rôle des conseils d'administration dans le choix des orientations de la caisse locale et dans la représentation de la collectivité des sociétaires ;
- renforcer la diversité, sous tous ses aspects, des sociétaires et de leurs représentants élus dans les conseils d'administration et de surveillance ;
- développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations ciblées et personnalisables qui s'appuient sur leur expérience, notamment professionnelle ;
- encourager l'implication des élus dans les événements de la vie locale, aux côtés du directeur de caisse et des salariés.

### Données quantitatives

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
GOUV63	Nombre total de sociétaires	4 780 287	4 676 766
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	6 193 315	6 058 181
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	77,18 %	77,19 %

### Les conseils – Contrôle démocratique

#### COMPOSITION

	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en 2019 – Distinction Femmes/Hommes	5 598	9 638
	CA	CS
Nombre d'élus en 2019 – Distinction conseil d'administration/conseil de surveillance *	10 655	4 581

\* Ne concerne que les fédérations CMCEE, CMDV, CMN, CMSE et CMSMB. Données au 31/12/2019.

### Cursus de formation et accompagnement des élus

Le modèle mutualiste du groupe impose une transparence sur les procédures attachées à la nomination des membres des conseils d'administration, des conseils de surveillance et à la vie institutionnelle du groupe. Au-delà du suivi de la tenue des conseils, de l'assiduité de ses membres et de la mise en place de commissions dédiées, le groupe s'assure que les membres des conseils peuvent assumer leur mission dans les meilleures conditions et à ce titre développe un parcours de formation personnalisé tenant compte des compétences et expériences professionnelles de chaque membre.

L'objectif est de développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations ciblées et personnalisables. Ces parcours (sept domaines de connaissances) doivent se décliner suivant les différents profils et missions de chacun des élus : administrateurs et censeurs des structures faitières, administrateurs fédéraux, présidents de conseil d'administration et/ou conseil de surveillance, élus de caisse de Crédit Mutuel et de caisses locales. Ces cycles de formations parfois qualifiantes vont au-delà des obligations réglementaires et renforcent le sens de l'engagement des élus. Crédit Mutuel Alliance Fédérale encourage la validation universitaire des acquis de l'expérience.

De plus, une attention particulière est portée à l'accompagnement des jeunes élus dans les premières années de leur mandat en leur dédiant un parcours de formation approfondie sur les métiers du groupe. L'enjeu majeur est de réussir leur intégration dans la vie mutualiste du groupe et les fidéliser dans la durée.

La communication de ces nouveaux parcours de formation est effectuée par les correspondants de formation, les référents siégeant à la commission fédérale et interfédérale de formation.

En 2019, le taux de formation des élus est de 49,46 % en baisse de 8 points par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par un changement de méthodologie. En 2019, chaque module de formation est comptabilisé au temps réel et non plus estimé. L'impact est une revalorisation du temps consacré à chacune des formations.



## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

	2019	2018
Sociétaires présents et représentés aux assemblées générales	252 888	245 772
Total des sociétaires dans les fédérations	4 780 287	4 676 766
Taux de participation	5,29 %	5,26 %

Le taux de participation des sociétaires est stable entre 2018 et 2019.

Coût moyen par personne présente à l'AG en 2019	Coût moyen par personne présente à l'AG en 2018	Évolution
55 €	51,75 €	6%

Source : bilan post AG réalisé mi 2019 sur les AG 2019.

Le coût moyen par personne présente aux AG 2019 est en hausse de 6 % entre 2018 et 2019 principalement dû à des célébrations de jubilé de certaines fédérations qui ont généré une augmentation des coûts.

## Éducation et formation

### DÉVELOPPEMENT DU SOCIÉTARIAT

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients ?	Oui pour 931 caisses (70,48 %)
Des documents sont-ils remis ?	Oui pour 734 caisses (55,56 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux sociétaires ?	Oui pour 480 caisses (18,85 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG ?	Oui pour 644 caisses (48,75 %)

### FORMATION DES ÉLUS

Comptes rendus des formations faits en réunion de conseil	Oui pour 1 176 caisses (89,77 %)
Formations ayant répondu aux attentes	Oui pour 1 209 caisses (93,07 %)
Des suggestions de nouveaux thèmes de formation sont-elles transmises au président de la Commission des élus ?	Oui pour 417 caisses (32,18 %)

## Inter-coopération

### VIE ASSOCIATIVE

Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Actions auprès des associations : nombre de caisses allouant un budget
257 962	1 205 (soit 28,92 %)

## AUTRES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2019	Valeur 2018
Nombre de nouveaux administrateurs – caisses locales	GOUV14	Nb	1 125	926
Nombre de nouveaux administrateurs – femmes – caisses locales	GOUV15	Nb	542	446
Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales	GOUV56	Nb	38 748	101 987



### Politique d'achat ESG

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie groupe. La politique achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes. Il favorise les relations de proximité et dans la durée.

### Relations responsables

Le groupe renforce cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la politique achats pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Au travers de la signature de cette charte, le fournisseur s'engage à respecter les droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et de l'environnement, les droits des salariés dans le cadre des activités avec les entités du groupe. Il s'engage à respecter les législations applicables à la protection des données personnelles et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le fournisseur s'engage à disposer de procédures internes destinées à assurer la conformité de son activité au regard des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, les fournisseurs ont la capacité de signaler les manquements au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en utilisant l'adresse mail dédiée.

En 2018, l'objectif était d'assurer la signature des chartes auprès des principaux fournisseurs des trois centres de métiers (EI, CCS et Sodéfis) dont le chiffre d'affaires était supérieur à 1 million d'euros. En 2019, le périmètre a été élargi à tous les fournisseurs. Plus de 2 000 chartes ont été signées.

### Développement du territoire

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région. Il poursuit en direct ou en partenariat la distribution d'offres de microcrédits personnels et professionnels pour favoriser le développement d'activités en région.

### Soutenir la distribution des offres de micro-crédit personnel et professionnel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier en développant des partenariats avec plusieurs associations comme l'ADIE, Initiative France, France Active pour favoriser l'octroi de micro-crédits. Les objectifs liés à la distribution de micro-crédits sont de créer et consolider les emplois pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...).

En 2019, la Fédération Crédit Mutuel Centre Est Europe et l'ADIE ont signé une convention pour renforcer l'inclusion par l'entrepreneuriat. Ce partenariat permettra à l'ADIE d'accorder un million d'euros supplémentaire de financement par le micro-crédit.

### Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi

Permettre le maintien ou le retour à l'emploi est un des axes privilégiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner les personnes en situation de fragilité. À ce jour plus de 200 conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion sociale dont CCAS, Secours Catholique, UDAF, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Conseils départementaux pour accompagner nos clients et recevoir les conseils adaptés à chaque situation.

Cet engagement de faciliter l'accès à l'emploi en région se matérialise par la signature de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et ou locale afin de compléter les dispositifs déjà en place au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À titre d'exemple, certaines fédérations ont créé une fondation d'entreprise ou une association sous la dénomination « Créavenir » permettant de proposer des prêts d'honneur, des avances remboursables, des subventions et ou des cautionnements pour aider à la création et à l'accompagnement d'activités économiques sur leurs territoires.

À ce dispositif peut s'ajouter également les commissions de solidarité mises en place par les conseils d'administration des caisses locales pour accompagner des sociétaires-clients en difficulté.

### Valoriser les initiatives locales

Fort de son modèle coopératif et mutualiste, le groupe accompagne notamment les associations clientes sociétaires en développant des partenariats (financiers ou matériels) impliquant des élus et des collaborateurs. Il participe également à des opérations de mécénat et *sponsoring* en faveur de projets favorisant l'éducation, le sport, la musique, la culture, la réinsertion professionnelle. Ces actions sont portées par les caisses de Crédit Mutuel, les agences du CIC et l'ensemble des filiales. Le budget global dédié aux mécénats et *sponsoring* est de 53 millions d'euros pour l'exercice 2019 (SOT52) et de 32 millions d'euros pour les 11 fédérations du Crédit Mutuel.

Le groupe a la volonté d'accompagner les associations d'intérêt général dans leur développement et leur mission d'intérêt général. La nouvelle offre Pay Asso déployée en 2019 donne la possibilité aux associations de proximité de proposer aux adhérents de régler par carte bancaire même sans avoir de site internet. Sur le dernier trimestre, période propice pour la collecte de dons par les associations, une campagne de collecte de dons a été organisée sans aucun frais pour les associations et pour les donateurs. Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose aussi l'application mobile Lyf Pro, solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

## **Zoom sur certains partenariats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

### **La Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CM LACO) :**

En association avec d'autres entreprises locales, la Fédération CM LACO pilote les fondations d'entreprises Pro Greffe et Génavie. La fondation Pro Greffe soutient la recherche fondamentale en matière de transplantation d'organes et la fondation Génavie les recherches de l'Institut du thorax sur les maladies cardio-vasculaires. Au travers de sa fondation pour le mécénat, l'opération consistant à déclencher un don de la fondation à chaque ouverture de livrets à des jeunes de moins de 26 ans a été renouvelée.

Par ailleurs, la fédération s'implique fortement dans plusieurs structures du logement social. Sa filiale Atlantique Habitations gère plus de 12 000 logements sociaux. Son rôle est d'apporter des réponses diversifiées aux besoins des personnes à ressources modérées, en leur proposant des solutions adaptées en logements neufs ou réhabilités.

Cette structure produit environ 200 logements par an.

### **La Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France :**

La fédération a lancé en partenariat avec l'association France Alzheimer la première opération de dons sur les distributeurs automatiques de billets en France. Ce premier appel à don est l'occasion d'accroître le nombre de donateurs et de rendre plus accessible la collecte de dons. Il permettra d'informer et d'impliquer un plus grand public autour de cette maladie qui concerne près de 3 millions de personnes en France. Ce dispositif sera étendu progressivement à l'ensemble du territoire en 2020.

### **Les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) :**

Les Assurances du Crédit Mutuel ont noué un partenariat avec la société strasbourgeoise d'imagerie médicale « Visible Patient » à l'origine d'une technologie d'imagerie médicale innovante permettant aux chirurgiens d'obtenir une modélisation 3D de l'organe à opérer à partir de radios ou de scanners, et ainsi améliorer la procédure chirurgicale et multiplier les chances de réussite. Tous les titulaires d'un contrat de complémentaire Santé pourront bénéficier sans aucun frais supplémentaire de cette technologie de pointe non prise en charge par la Sécurité Sociale.

En 2019, les Assurances du Crédit Mutuel ont participé à l'offre optique solidaire visant à permettre aux personnes de plus de 45 ans, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et non bénéficiaires de la CMU complémentaire d'avoir accès à des verres progressifs de haute qualité et de fabrication française avec le meilleur service optique personnalisé. Les Assurances du Crédit Mutuel ont rejoint l'association composée d'opticiens, d'ophtalmologues, de fabricants de verre et d'autres complémentaires santé qui œuvrent en commun pour que le reste à charge des bénéficiaires soit le plus faible possible.

Par ailleurs, les Assurances du Crédit Mutuel poursuivent leur soutien de la lutte contre le cancer de la peau en finançant l'action « Ensemble contre le Mélanome » et en subventionnant l'utilisation de l'application mobile de dépistage Iskin par le biais de :

- la conclusion d'une convention de mécénat entre ACM Vie SA et l'institut Gustave Roussy ;
- le versement d'un montant annuel net de 400 000 euros, complété d'un montant annuel variable de 1 euro par téléchargement de l'application mobile Iskin, dans la limite annuelle de 100 000 euros.

En complément de ce dispositif, la Banque Européenne du Crédit Mutuel mène des actions de mécénat ciblé et soutient la recherche contre le mélanome en partenariat avec le service d'onco-dermatologie de l'institut Gustave Roussy de Villejuif.

## **Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation**

Au service de l'économie réelle et des territoires, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC s'engagent à faciliter le développement des sociétés innovantes et des *startups*.

Ainsi, la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est devient le partenaire fondateur et exclusif pour le secteur banque et assurance d'H7, principal lieu de vie à Lyon des *startups* et de l'innovation. H7 a pour mission d'accompagner et d'accélérer les *startups*, d'être un lieu fédérateur ouvert à tous les entrepreneurs.

Pour renforcer ce partenariat, une filière spécifique dédiée aux *startups* et entreprises innovantes a été mise en place avec des chargés d'affaires formés à l'accompagnement de l'innovation et de la croissance au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC incluant des offres et des mesures spécifiques. Au niveau national, ce sont 57 chargés d'affaires dédiés qui travaillent quotidiennement pour faciliter le développement des clients et sociétaires porteurs de projets en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation dans un esprit de synergie.

Deux dispositifs de communication spécifiques au CIC et au Crédit Mutuel ont été déployés : « Start innovation CIC » et « Semeur d'innovation » pour le Crédit Mutuel.

## Données quantitatives

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2019	Valeur 2018
Sociétal	Encours ISR	SOT28	Mds€	1,8 <sup>(1)</sup>	7,6 <sup>(2)</sup>
	Encours total géré par la société de gestion	SOT28BASE	Mds€	59,7	58,8
	Encours de l'épargne salariale solidaire	SOT37	M€	904	729
	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	SOT40	Nb	400 245	387 650
	Budget total dédié au mécénat et au sponsoring	SOT52	€	52 976 733 <sup>(3)</sup>	40 593 113 <sup>(3)</sup>
	Nombre de dossiers traités – ADIE	SOT16	Nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
	Montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE	SOT17	M€	13,07	Valeur publiée dans le rapport CNCM
	Nombre de nouveaux microcrédits financés – France Active	SOT19A	Nb	108*	Valeur publiée dans le rapport CNCM
	Montants garantis – France Active	SOT20A	M€	3,04*	Valeur publiée dans le rapport CNCM
	Nombre de prêts Nacres décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	SOT 19B	Nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
	Montant prêté – France Active Nacre	SOT20B	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
	Nombre de prêts complémentaires accordés – Initiative France	SOT22	Nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France	SOT23	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	

(1) Dans le cadre du plan stratégique ensemble#nouveau monde, Crédit Mutuel Asset Management fait évoluer sa méthodologie de calcul des encours ISR vers une définition plus restrictive basée sur les principes du label d'État ISR. Pour rappel, les encours ISR de Crédit Mutuel AM au 31/12/2018 de 7,6 milliards d'euros évoluent à 1,470 après correction de la nouvelle méthodologie.

(2) Encours ISR = ISR Best in Class + ESG engagement actionnarial.

(3) Périmètre = 11 fédérations et CIC.

\* Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors CIC.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOT01	Nombre de points de vente de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	4 338 <sup>(1)</sup>	4 455 <sup>(1)(2)</sup>
SOT27 <sup>(3)</sup>	Nombre de crédits de proximité (3,000 €) accordés	1 458 012 <sup>(3)</sup>	1 726 017 <sup>(3)</sup>
SOT26 <sup>(3)</sup>	Montant des crédits de proximité (3,000 €) accordés	769 536 110 <sup>(3)</sup>	1 055 976 981 <sup>(3)</sup>
SOT33	Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	82 261 730 €	89 034 359 €
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	282 654 €	396 620,13 €
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	904 863 039,25 €	729 359 686 €
SOT13	Montant des micros crédits accordés	457 071 €	415 274 €
SOT63	Éco-prêt – nombre de prêts accordés dans l'année	9 302	3 140
SOT65	Montant total des prêts à taux zéro sur l'année	119 910 613 €	56 745 932 €
SOT68	Montant des prêts dans les énergies renouvelables accordés aux professionnels et agriculteurs	95 600 000 €	46 800 000 € <sup>(4)</sup>
SOT83	Encours crédit à la clientèle	384 535 000 000 €	370 886 000 000 €
SOT84	Crédit à l'habitat	191 564 000 000 €	179 539 000 000 €
SOT85	Crédit à la consommation	40 056 000 000 €	37 105 000 000 €
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	52 976 733 <sup>(4)</sup>	40 593 110 <sup>(4)</sup>

(1) Périmètre : Fédérations + CIC.

(2) La donnée 2018 a été modifiée.

(3) Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale + Cofidis France + Targobank Allemagne.

(4) Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale + CIC.



## Diversité et égalité des chances

Crédit Mutuel Alliance Fédérale porte un engagement fort dans l'alternance et l'insertion dans l'emploi.

Dans le cadre du *Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises* (PAQTE) initié en juillet 2018 par le Ministre chargé de la Ville et du Logement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Pôle emploi signent un partenariat inédit en faveur de l'inclusion économique des jeunes des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, acteur majeur du recrutement en France, cette convention s'inscrit dans la continuité de la politique menée en matière d'alternance et d'insertion professionnelle. Concrètement, le groupe mutualiste prend 4 engagements :

- réserver 25 % des postes de stagiaires et des alternants aux jeunes de quartiers populaires et de communes rurales ;
- accroître le recrutement d'alternants, de 900 à 1 300 par an (+40 %), avec une proposition de CDI à l'issue pour 80 % d'entre eux ;
- augmenter de 25 % le nombre de stagiaires annuels, de 1 500 à 2 000 ;
- installer un bénévolat de compétences pour l'accompagnement des jeunes qui rejoignent la banque afin de faciliter leur intégration et les accompagner vers le succès.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficiera de l'expertise de Pôle emploi pour promouvoir des profils, dans un objectif de recrutement toujours plus inclusif. Ce partenariat très opérationnel sera mis en œuvre dans les territoires grâce à l'installation d'une relation de proximité entre les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les directions régionales et territoriales de Pôle emploi.

En parallèle de ces engagements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de créer le centre de Formation des Apprentis (CFA) afin de développer l'alternance et de favoriser l'insertion par l'emploi des jeunes.

En parallèle, Crédit Mutuel Île-de-France est partenaire de l'association « Nos quartiers ont des talents » qui permet d'accompagner l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers sensibles. L'objectif de l'association est d'assister individuellement les jeunes diplômés dans leur accès à la vie professionnelle, notamment par un système de parrainage. Ces jeunes diplômés sont orientés, dans leur recherche d'emploi, par un parrain, collaborateur du Crédit Mutuel Île-de-France.

En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son engagement en faveur de la diversité par la nomination d'un responsable Diversité pour l'ensemble du groupe qui a en charge l'animation du réseau de correspondants Diversité mis en place dans chaque équipe RH. Par ailleurs, une enquête en ligne dédiée à la discrimination a été réalisée fin 2019 auprès des collaborateurs. Traitée confidentiellement par un prestataire externe, elle permettra de faire un état des lieux et de mettre en place une démarche d'amélioration continue. L'enquête s'inscrit ainsi dans le prolongement du bilan annuel d'application fait par les directeurs d'agences et les responsables de services (« ETHIK »). Les collaborateurs seront informés des principaux enseignements de l'enquête début 2020.

Concernant l'égalité de traitement, des mesures sont prises en faveur de l'égalité hommes/femmes. La féminisation des postes d'encadrement est un objectif majeur du groupe qui se matérialise par un des indicateurs humains et mutualiste du plan stratégique *ensemble#nouveau monde* : l'ambition d'atteindre l'égalité hommes/femmes dans les postes d'encadrement (emploi de management notamment pour les postes de directeurs de caisses du réseau Crédit Mutuel et/ou d'agences du réseau CIC) et de gouvernance (membres des comités de direction des 42 entités du groupe répondant aux obligations réglementaires et/ou entités significatives au sein du groupe) d'ici 2023. En ligne avec la recommandation du Haut Conseil à l'égalité, le taux de féminisation du comité des directeurs généraux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est supérieur de 6 points à 26 % (quatre femmes sur 26 membres).

De plus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est une des causes du gouvernement, qui a décidé de mettre en place une obligation de résultats. A partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, les entreprises de 1000 salariés ou plus doivent mesurer et publier leur situation au regard d'une série d'indicateurs dont il ressort une note globale appréciée sur 100 points ; en deçà du seuil de 75 points, elles ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives. Toutes les entreprises du groupe ont une note globale au-delà de 75 points ; près des trois quarts d'entre elles affichent même un score supérieur à 85 points. Conformément à la législation, les notes de chaque établissement sont disponibles sur les sites intranet des entités.

## Handicap

La charte pour le handicap signée en juin 2016 se matérialise par des actions de mobilisation régulière afin de faciliter le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés et de s'assurer qu'ils bénéficient des mêmes conditions que tout autre salarié.

De plus, en septembre 2019 un accord relatif à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées a été signée dans le but de développer des actions en faveur de l'emploi, le maintien de l'emploi et l'adaptation aux mutations technologiques. Un référent handicap au sein de la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été nommé. Il a en charge l'orientation, l'information et l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap ainsi que des actions de sensibilisation sur ce thème.

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, plusieurs événements ont été réalisés dans les différentes entités afin de sensibiliser les collaborateurs au handicap invisible avec des ateliers en ligne, des animations présentielles, et des mesures spécifiques permettant aux collaborateurs d'échanger et de s'informer en toute confidentialité.

Des actions ponctuelles sont également mises en place au sein de certaines fédérations comme au Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest où des sessions de formations sur le handicap ont été proposées à un groupe de managers sur la base du volontariat. De plus, ont également été mises en place des actions à destination des clients en situation de handicap. Les distributeurs de billets sont équipés de dispositifs pour les clients en situation de déficience visuelle ou auditive. Un partenariat a été signé avec la société DEAFI qui propose une assistance avec un opérateur en langage des signes, en RDV ou à distance pour les clients sourds ou malentendants.



### Accompagner les carrières et les mobilités

Le groupe investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer vers d'autres métiers. En 2019, 5,56 % de la masse salariale est consacrée à la formation des collaborateurs. Près de la moitié du budget est allouée à la promotion interne et propose des formations qualifiantes mais également des parcours de formations certifiant qui valorisent le développement personnel des collaborateurs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des collaborateurs du groupe. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours intègrent des connaissances techniques et alternent des mises en situation, des périodes d'expérimentation et de consolidation. Ils sont amenés à évoluer régulièrement en termes de contenus et de durée.

De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe ont accès à la plateforme de formation à distance qui propose des modules diversifiés. Un catalogue est disponible sur l'intranet.

Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier, et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, la plupart des directeurs de caisse de Crédit Mutuel et d'agences du CIC sont issus de parcours internes qui ont été réalisés sur une période de cinq mois, les candidats au poste de directeur étant déchargés de toute activité en dehors de l'apprentissage lui-même à l'école des directeurs et des directrices. Au travers de ce parcours, 1 500 collaborateurs ont été formés au métier de directeur de caisse ou d'agence.

L'objectif du plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde* du groupe est de former 100 % des collaborateurs à la transformation. À fin 2019, 56 % des formations proposées par Cap Compétences en la matière ont été terminées.

La maîtrise et l'exploitation du digital pour renforcer la relation humaine est une nécessité pour tous les collaborateurs du groupe. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2019 le passeport digital pour permettre à chacun de se positionner sur son niveau de maîtrise bureautique et digitale. Les évaluations portent sur la connaissance de l'environnement digital, le traitement des données et informations, la protection dans un environnement digital, les moyens de communication et de collaboration (réseaux sociaux, conférence en ligne, discussion en ligne, etc.). Il s'agit pour les collaborateurs, à partir du diagnostic réalisé à l'aide d'un questionnaire, d'acquérir de nouvelles capacités et de progresser à leur rythme. Ce passeport intègre une certification qui valide un niveau de connaissance. Cette certification permet aux collaborateurs de valoriser leurs compétences, et à Cap Compétences de définir les mesures adéquates pour améliorer la maîtrise du digital des salariés. A fin décembre, plus de 44 000 personnes se sont inscrites au passeport digital. 34 % ont réalisé la certification.

Par ailleurs, un visa relationnel permet aux collaborateurs du réseau de situer leur niveau de maîtrise des outils comme la signature électronique, l'analyseur d'e-mails, les assistants de recherche et de la banque à distance.

Un programme « **Mon Allié Digital** » a également été lancé pour faciliter l'appropriation par tous les collaborateurs des innovations en matière d'outils et services digitaux dans la pratique de leur métier afin qu'ils soient plus proactifs et pertinents dans les réponses apportées aux clients. Ce dispositif de communication vise à aider les collaborateurs dans leur quotidien en améliorant la qualité de la relation avec le client, en créant avec ce dernier une relation augmentée. En plus d'un univers dédié sous intranet, Mon Allié Digital met à disposition des collaborateurs, chaque mois, une vidéo autour d'un thème spécifique.

### Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

Le groupe est engagé dans une démarche de QVT encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale du groupe dans un environnement en pleine mutation reste la priorité.

Cet engagement dépend de plusieurs conditions : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management et aussi de la satisfaction clients sociétales ainsi que d'un bon fonctionnement de l'entreprise. Afin d'installer de telles conditions dans la durée, le groupe intègre ces sujets dans l'agenda stratégique et dans les projets techniques, sociaux et organisationnels de l'entreprise.

Le groupe communique de manière volontaire sur l'ensemble des chartes, accords et règles qui régissent la vie de l'entreprise dans ce contexte de monde du travail en pleine évolution digitale. Pour répondre à la transformation digitale de la société, le groupe a signé en 2018 un accord avec les partenaires sociaux sur le droit à la déconnexion instituant un code de bonne conduite des outils de communication permettant aux collaborateurs de bénéficier d'un accompagnement sur l'utilisation de ces outils et leur conférant la préservation de leur vie privée.

De plus, un accord sur le temps de travail a été signé en 2018 permettant aux différentes entités du groupe d'adapter leur organisation aux besoins des clients en modulant la réduction du temps de travail. Cet accord tient compte de la sécurité et de la santé des collaborateurs et doit lui permettre de concilier vie privée et vie professionnelle.

L'objectif du groupe est de sensibiliser régulièrement les collaborateurs aux projets, de faciliter leur implication et de leur permettre de connaître les procédures à mettre en place pour être écoutés, protégés dans leur fonction tout en adhérant aux règles de déontologie du groupe et au respect de chacun.

Dans le cadre du plan stratégique 2019-2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale place ses collaborateurs au cœur de l'action et du changement. C'est pourquoi, une enquête d'engagement #vousavezlaparole! 2019 a été lancée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et auquel CIC, pour ses activités en France, a participé. Cette enquête avait pour objectif de recueillir le ressenti des collaborateurs sur des sujets liés à l'entreprise dans laquelle il travaille, à leurs conditions et environnement de travail et au groupe en général. 76 % des salariés du groupe ont répondu à cette enquête. Cette forte participation a été enrichie de nombreuses propositions qui vont permettre de répondre aux attentes des collaborateurs avec lesquels les résultats de l'enquête ont été partagés.

## Promotion de la dynamique du dialogue social

L'organisation du dialogue social, les procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

En 2019, un comité social et économique (CSE) a été élu dans la majorité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en remplacement des instances existantes : comité d'entreprise, délégués du personnel, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Un accord groupe signé le 5 décembre 2018 encadre le fonctionnement et l'organisation des comités économiques et sociaux des entités selon les spécificités de ces dernières en termes d'effectifs, de territoire et de nombre de sites. La diversité des entreprises du groupe a pu nécessiter des adaptations ayant alors fait l'objet d'un accord d'entreprise négocié entre les partenaires sociaux avec leurs organisations syndicales représentatives.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le CSE est consulté chaque année sur les trois thèmes récurrents que sont :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;

et ponctuellement sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation, l'introduction de nouvelles technologies, le règlement intérieur, les horaires collectifs de travail. Pour tenir compte des plans de développement pluriannuels définis au sein du groupe, les parties ont convenu de ne procéder à la consultation sur les orientations stratégiques que tous les trois ans, sauf en cas de projet majeur (nouveau plan de développement pluriannuel par exemple), ou de modification majeure de ce projet, qui interviendrait au cours de ces trois années. Un point de suivi sur la réalisation du plan sera fait chaque année où il n'y a pas de consultation.

Par ailleurs, en 2019, de nouveaux accords en été signés avec les partenaires sociaux, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- Accord portant sur le versement d'une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat ;
- Accord portant sur l'organisation des élections professionnelles ainsi que sur l'utilisation du vote par voie électronique ;
- Avenant à l'accord de groupe sur le régime de prévoyance et de frais de santé ;
- Avenant à l'accord de plan d'épargne groupe ;
- Avenant à l'accord de règlement de P.E.R.C.O du groupe.

Les organisations syndicales, afin de fluidifier l'information, ont la possibilité d'utiliser l'outil interne de communication pour publier leur documentation.

## Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Dès 2013, une charte de sécurité est mise en place qui est toujours valable pour les salariés du groupe. Elle précise les conditions de sécurité applicables à tous, tant au niveau des règles d'accès, des contrôles de sécurité que de l'utilisation des outils et matériels mis à disposition.

Pour assurer la protection des salariés du groupe, de nombreuses initiatives sont prises, notamment :

- la mobilisation de la médecine du travail pour la détection de certaines maladies ;
- le déploiement du dispositif de droit à la déconnexion ;
- l'ouverture de négociations sur la qualité de vie au travail et la mise en œuvre d'actions concrètes notamment au travers de tests sur les nouveaux espaces de travail, sur le travail en mobilité et le télétravail.

## Emploi

### Effectif total

Crédit Mutuel Alliance Fédérale emploie 70 953 salariés à fin 2019, en progression de 2 % par rapport à 2018.

### Répartition des salariés par zone géographique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est présent principalement en France métropolitaine, 57 740 salariés travaillant sur le territoire français et 13 213 à l'étranger (SOC01-F205 + SOC01-H215).

### Embauches

Les nouvelles embauches CDI dans le monde bancaire se font principalement dans les caisses du Crédit Mutuel et les agences du CIC par recrutements de jeunes collaborateurs. En 2017, le groupe s'est doté d'un outil RH : Talentsoft. Moderne et interactif, il dynamise les échanges et offre la possibilité aux collaborateurs d'exprimer à tout moment des souhaits de mobilité et de préparer des entretiens professionnels.

Afin de mieux accompagner les salariés dans le cas de mobilité intra- et inter-entreprises, la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé deux contrats-cadres avec les sociétés MUTER-LOGGER et CSE Executive Relocations. S'il n'y a aucune obligation, tant pour l'employeur que pour le salarié, à faire appel à l'une ou l'autre de ces sociétés, ces dernières, en tant que professionnels, disposent d'une expérience, d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus dans les prestations d'assistance à la mobilité professionnelle.

## Données quantitatives

## EFFECTIFS

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2019	Valeur 2018
Social	Effectif inscrit	SOC01_BIS	Nb	70 953	69 640
	Effectif : Femmes cadres en CDI – France	SOC01_F201	Nb	10 118	9 633
	Effectif : Femmes non cadres en CDI – France	SOC01_F202	Nb	20 863	20 955
	Effectif : Femmes cadres en CDD – France	SOC01_F203	Nb	74	105
	Effectif : Femmes non cadres en CDD – France	SOC01_F204	Nb	1 561	1 328
	Effectif : Hommes cadres en CDI – France	SOC01_H211	Nb	13 877	13 492
	Effectif : Hommes non cadres en CDI – France	SOC01_H212	Nb	10 019	10 212
	Effectif : Hommes cadres en CDD – France	SOC01_H213	Nb	77	131
	Effectif : Hommes non cadres en CDD – France	SOC01_H214	Nb	1 151	960
	Effectif : Femmes à l'étranger	SOC01_F205	Nb	7 391	7 147
	dont : Femmes avec responsabilité managériale	SOC01_FM205	Nb	991	946
	dont : Femmes sans responsabilité managériale	SOC01_FNM205	Nb	6 400	6 201
	Effectif : Hommes à l'étranger	SOC01_H215	Nb	5 822	5 677
	dont : Hommes avec responsabilité managériale	SOC01_HM215	Nb	1488	1 446
	dont : Hommes sans responsabilité managériale	SOC01_HNM215	Nb	4 334	4 231

 RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE <sup>(1)</sup>

Code indicateur	Libellé indicateur	Données à fin 2019	Code indicateur	Libellé indicateur	Données à fin 2019
SOC88	Effectifs < 25 ans	4 566	SOC89	Effectifs femmes < 25 ans	2 607
SOC90	Effectifs 25-29 ans	7 616	SOC91	Effectifs femmes 25-29 ans	4 421
SOC92	Effectifs 30-34 ans	9 487	SOC93	Effectifs femmes 30-34 ans	5 673
SOC94	Effectifs 35-39 ans	10 723	SOC95	Effectifs femmes 35-39 ans	6 474
SOC96	Effectifs 40-44 ans	9 556	SOC97	Effectifs femmes 40-44 ans	5 814
SOC98	Effectifs 45-49 ans	8 853	SOC99	Effectifs femmes 45-49 ans	4 837
SOC100	Effectifs 50-54 ans	7 637	SOC101	Effectifs femmes 50-54 ans	4 158
SOC102	Effectifs 55-59 ans	8 295	SOC103	Effectifs femmes 55-59 ans	4 386
SOC104	Effectifs 60 ans et +	3 820	SOC105	Effectifs femmes 60 ans et +	1 637

## EMBAUCHES

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	17 172	17 604
SOC15	Embauches femmes	9 347	9 565
SOC16	Embauches en CDI	5 885	5 875

## LICENCIEMENTS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	4 868	4 543
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	1 023	739

(1) Données disponibles pour les effectifs totaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## RÉMUNÉRATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC73	Masse salariale brute non chargée	3 084,99 M€	2 957,25 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	2 968,60 M€	2 904,7 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 324,71 M€	1 287,10 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	1 643,88 M€	1 617,65 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	1 544,88 M€	1 610,08 M€

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019*	Données fin 2018*
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	62 117	60 725
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 836	8 915

\* Ces données correspondent au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors filiales étrangères du CIC.

## ABSENTÉISME

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC38	Nombre total de jours d'absence	693 909 <sup>(1)</sup>	702 933 <sup>(1)</sup>
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	673 200	678 852
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	20 709	24 081
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	334 423	254 192

(1) La donnée ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.

## FORMATIONS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation)	171,2 M€	158,3 M€
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	5,56 %	5,36 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	68 411	65 336
SOC49	Pourcentage de salariés formés	96,41 %	94,10 %
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	2 429 706	2 136 528

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1 749	1 610
SOC39	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2,46 %	2,31 %
SOC63	Pourcentage de femmes parmi les promotions cadres	37,5 %	36,3 %



### Réduction de l'impact environnemental du groupe

Conscient de son rôle au service de l'économie et du développement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

Le groupe a pris la décision de réduire de 30 % son empreinte carbone au cours de la durée de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde*. Pour répondre à cet objectif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté un cabinet spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche et a choisi d'appliquer la norme ISO 14064 qui fournit un cadre de comptabilisation et de vérifications des gaz à effet de serre. L'empreinte carbone des entités du groupe basées en France est calculée sur la base des données 2018 et sur le périmètre « vie de bureau » pour l'ensemble des scopes et fait apparaître une première estimation de 7TCO2 par collaborateur. Le calcul de l'empreinte carbone s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue : si la première estimation permet de cadrer les enjeux, la méthode de calcul de certains postes d'émission devra au fil du temps être affinée dans l'optique du pilotage de ses réductions d'émissions. Bien que ce premier exercice permette d'ores et déjà de déployer des pistes de réductions, c'est surtout la volonté de structurer une démarche pérenne pour fiabiliser les données nécessaires à l'évaluation de l'empreinte carbone du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale crée un cercle vertueux en incitant ses entités à travailler sur la réduction de leur émission de gaz à effet de serre et développe un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone. Une contribution sera calculée pour l'ensemble des entités en fonction de leur empreinte, basée sur des postes d'émission où les leviers d'actions sont possibles et permettra d'alimenter la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont l'objectif est d'accompagner le financement de projets à fort impact climatique.

### Actions menées pour réduire l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### Certification ISO 50001

Le groupe s'engage dans une démarche de gestion responsable de l'énergie avec la mise en place d'un « système de Management de l'énergie » [SME] et doit faire l'objet d'une certification ISO 50001 en 2020. Cette démarche vise à augmenter la performance énergétique des installations grâce à des plans de suivi et d'action plus efficaces. Cette approche passe par l'amélioration des bâtiments, l'utilisation de nouvelles technologies mais aussi par un comportement éco responsable de l'ensemble des collaborateurs. C'est pourquoi un dispositif d'*e-learning* a été déployé dans l'outil de formation à distance du groupe (FORMAD). Il permettra aux collaborateurs de se sensibiliser aux bons gestes, de connaître la norme et de comprendre l'impact de leur comportement et activité au quotidien.

En cours de déploiement :

- Amélioration systématique de l'isolation thermique lors d'une rénovation ;
- Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) pour un contrôle énergétique régulier et une optimisation des postes consommateurs dans les grands bâtiments ;
- Equipement de ventilation en double-flux ;
- Dans certains points de vente, une coupure automatique de certains circuits électriques (éclairage, prises électriques...) a été programmée la nuit et le week-end ;
- Le remplacement des sources classiques d'éclairage par des LED est engagé autant lors de nouveaux aménagements que dans des locaux existants ;
- Euro information a développé un logiciel spécifique permettant l'extinction des postes de travail à distance. Cet applicatif est déployé sur les sièges et sur la quasi-totalité du périmètre. Elle permet de cibler plus de 30 000 postes.

#### Recommandations sur les consignes de température dans les bâtiments

Elles sont basées sur le code de l'énergie et la norme NF EN ISO 7730 et permettent d'avoir plus de 90 % des collaborateurs en zone de confort. Pour optimiser le confort des occupants, une télécommande d'ambiance permet un décalage de la consigne de  $\pm 2^\circ\text{C}$ .

Les nouvelles consignes permettent un gain d' $1^\circ\text{C}$  en moyenne sur l'année (en intégrant la possibilité de variation de  $\pm 2^\circ\text{C}$ ). Pour l'ADEME cela se traduit par 7% d'économies d'énergie.

### CONSIGNE DE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE

	Hiver		Été	
	En période jour	En période nuit	En période jour	En période nuit
	7-19 h	19-7 h et le week-end	7-19 h	19-7 h et le week-end
Bureau	21 °C	16 °C	25 °C	Dérive de la température limitée à 30 °C
Salle de réunion	21 °C	16 °C	25 °C	Dérive de la température limitée à 30 °C

#### Partenariat avec Voltalia

En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé un partenariat avec Voltalia pour se fournir en électricité verte et s'engage sur un contrat long terme d'achat direct d'électricité renouvelable avec un producteur d'énergie verte permettant la construction en France d'une nouvelle centrale solaire de 10 mégawatts. Concrètement 5 % de la

consommation totale en énergie électrique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera fournie en énergie verte par Voltalia. Le but de cette alliance exclusive est de réduire la consommation d'énergie mais également d'accompagner durablement Voltalia en vue de construire de nouvelles capacités de production renouvelables.



**Politique de déplacements professionnels**

En outre, CCS a entrepris de favoriser la transition énergétique des flottes automobiles de ses adhérents en décidant notamment de ne plus acquérir de véhicule avec une motorisation diesel. En 2019, le taux d'émission de CO<sub>2</sub> de la flotte automobile est en baisse de 2 %.

La charte véhicule d'entreprise intègre des aspects environnementaux : prise en compte dans le choix des véhicules de toutes les énergies, y compris électriques, de certains modèles de véhicules hybrides, présence d'un bonus écologique « RSM » de 3 000 € pour tout véhicule à énergie alternative en plus du bonus gouvernemental. La charte a été revue fin 2019 dans le but d'inciter les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à recourir à des véhicules hybrides et électriques contribuant ainsi à atteindre l'objectif de réduction de 30 % de l'empreinte carbone.

De plus, le groupe a décidé de ne plus acquérir de véhicule avec une motorisation diesel. En 2019, le taux d'émission de CO<sub>2</sub> de la flotte automobile est en baisse de 3 %.

Ces décisions sont appuyées par une campagne de communication interne incitant à la diminution du nombre de kilomètres notamment grâce à la production de reportings et de préconisations pour limiter les déplacements.

En 2019, le nombre de visioconférences organisées a augmenté de 40 % par rapport à 2018 permettant une économie de plus de 179 millions de kilomètres.

De même, la politique interne de déplacement priorise les transports collectifs, le co-voiturage et encourage l'utilisation des vélos. Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale basées sur le site du Wacken à Strasbourg ont participé activement à la 10<sup>e</sup> édition du challenge interentreprises « au boulot à vélo », organisé par la Communauté Urbaine de Strasbourg du 11 au 24 juin. L'objectif est de promouvoir l'utilisation du vélo pour effectuer les trajets domicile travail auprès des 3 500 salariés du site. Ce challenge constitue une opportunité pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale de mobiliser ses salariés autour de la pratique régulière du vélo et de rappeler l'implication du groupe dans la préservation de l'environnement de la transition écologique.

**Gestion des ressources**

Le tri sélectif et participatif pour recyclage est mis en place pour l'ensemble des sites de plus de 250 salariés et une extension aux bâtiments de moins de 250 salariés sera réalisée avant fin juin 2020. Ce projet permet de répondre aux exigences du décret de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, imposant aux entreprises de trier et revaloriser cinq flux : papier, plastique, métal, bois, verre.

Le groupe met également en place une politique de gestion des mails, d'impression papier et d'utilisation de la visioconférence. Un logiciel permettant un nouveau mode de pilotage des périphériques d'impression partagé a été déployé. L'objectif est de mesurer l'empreinte écologique des impressions, de responsabiliser les utilisateurs, de limiter les impressions. En 2019, le papier recyclé gris a été déployé sur l'ensemble des sites. Il s'agit du papier le plus écologique, non désencré, non blanchi.

La lutte contre le gaspillage alimentaire : le restaurant Inter-Entreprises du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières et des déchets issus des repas servis chaque jour. Les bio-déchets sont valorisés en compostage avec une entreprise. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères : saisonnalité, nombre de personnes potentiellement présentes (en tenant compte de données RH : formation, congés et de différents aléas tels que la météo ou autre événement susceptible de réduire la fréquentation du restaurant).

Un univers dédié aux collaborateurs du groupe : « Être éco-citoyen au travail ! ». Il s'agit d'une initiative déployée sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs du groupe pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique du groupe.

L'outil informe également de toutes les initiatives : lancement du papier recyclé gris pour les sièges du groupe, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chéquiers éco-responsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur...

L'accès à l'univers Être éco-citoyen est accessible à l'ensemble des élus.

**Actions menées pour réduire l'empreinte carbone générée par les métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

Néanmoins, si tous les éléments étudiés sont clés pour la transition énergétique et climatique, la majeure partie des émissions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale résident dans les produits et/ou services proposés à ses clients. Ce calcul est réalisé pour le portefeuille de crédit aux entreprises sur l'ensemble des entités du groupe (hors Crédit Mutuel Asset Management et les Assurances du Crédit Mutuel). L'objectif de cette évaluation est d'intégrer les enjeux « carbone » dans les politiques d'investissement du groupe et de mesurer les activités fortement émettrices pour instaurer un dialogue constructif avec les entreprises concernées à l'instar de la stratégie climat annoncée par le groupe.

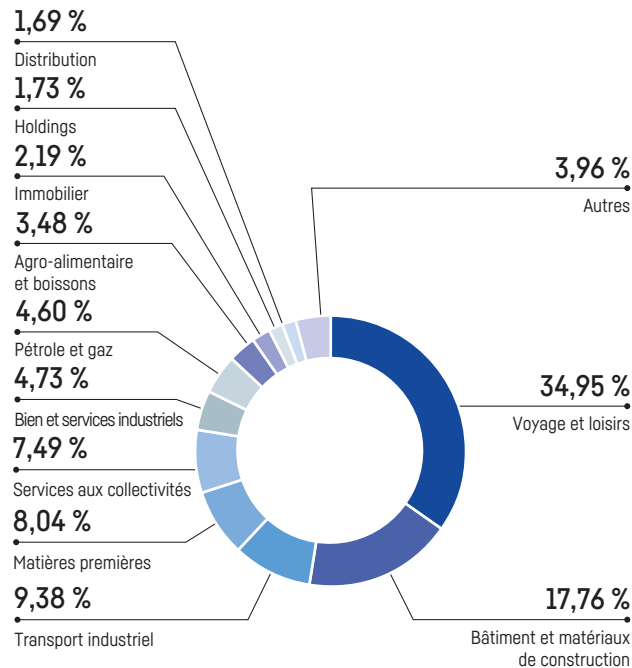
Les résultats<sup>[1]</sup> distinguent deux types d'empreinte carbone exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub>. La première donne une indication de la quantité de carbone que l'entreprise génère dans l'absolu, au *prorata* de la contribution de la banque. La seconde donne une indication relative de la quantité de carbone générée par million d'euros de chiffre d'affaire réalisé et permet ainsi de rendre compte du degré de pollution qu'engendre l'entreprise notamment par rapport à ses concurrents du secteur ou d'un secteur à l'autre.

Au global, l'empreinte carbone des financements émis a baissé de plus de 10 % entre 2018 et 2019 à périmètre constant. Cette baisse s'explique par la diminution des lignes de crédit attribuées aux entreprises identifiées comme les plus émettrices sans pour autant réaliser leurs activités dans les énergies fossiles (qui représentent moins de 5 % de l'empreinte carbone). La répartition géographique est en adéquation avec le profil des entreprises clientes des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentrée sur l'accompagnement des entreprises françaises : 40 % de l'empreinte carbone est concentrée sur des entreprises françaises.

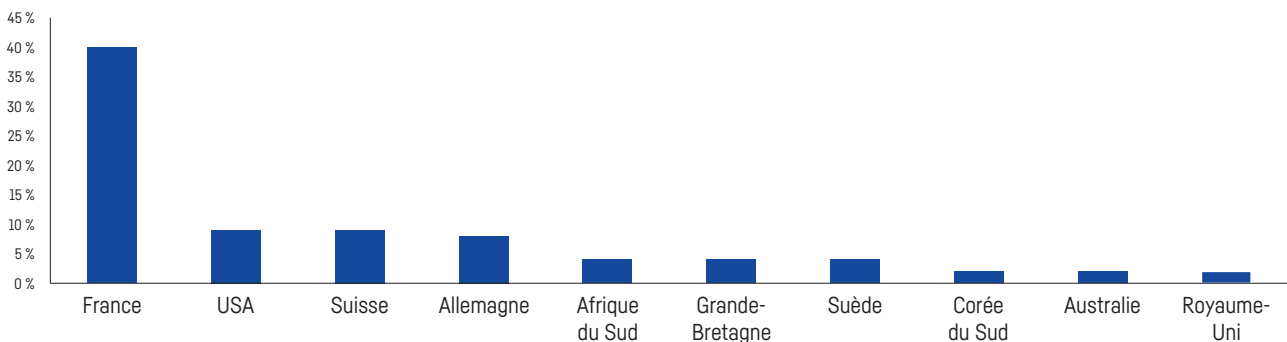
	2018	2019
Empreinte Carbone (t CO <sub>2</sub> /M€ Investis)	348,64	286,05
Intensité Carbone du Portefeuille (Émissions totales/Chiffre d'affaires total)	350,99	288,04
Intensité moyenne de Carbone évaluée (Poids * Intensité)	387,12	286,93

[1] Calculs réalisés et contrôlés par IPLF Inflection Point by La Française <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueEngagementLFAM2018.pdf>

ANALYSE SECTORIELLE



ANALYSE GÉOGRAPHIQUE



**Engagement pour la décarbonisation du portefeuille maritime**

CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a signé les *Poseidon Principles*. Ils prévoient l'introduction de critères d'évaluation climatique dans les décisions de financements maritimes. Ils permettent d'en mesurer l'impact et de pousser les opérateurs vers la décarbonisation significative de l'industrie du transport maritime.

Par cette signature, CIC et sa maison mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale rejoignent les 11 autres grandes banques de financement du transport maritime déjà signataires.

Les *Poseidon Principles* s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cette stratégie vise, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime. À plus long terme, elle s'oriente vers un objectif de zéro émission.

Les *Poseidon Principles* constituent un cadre d'évaluation quantitative de l'alignement des portefeuilles de transport maritime des institutions financières, avec les exigences en matière de climat définies ci-dessus. Les résultats de cette évaluation seront communiqués chaque année dans le cadre du rapport de Responsabilité Sociétale et Mutualiste du CIC et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et permettront d'évaluer les politiques de financement de navires des adhérents.

**Renforcer les solutions et offre de qualité et service responsable**

Le groupe propose des offres et des financements spécifiques au sein des univers de besoins pour accompagner les clients sociétaires et les entreprises dans leur démarche environnementale. Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, le groupe offre des prêts bonifiés pour encourager la croissance et le développement des entreprises adoptant une démarche RSE ou investies dans des actions concrètes pour accompagner la finance durable et la transition énergétique.

À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise depuis le 1er décembre 2018 l'offre Éco-Mobilité à destination des particuliers et des professionnels. L'objectif est d'accompagner nos clients et sociétaires dans la transition écologique et de répondre à leurs besoins de mobilité électrique ou hybride mais également de leur permettre de bénéficier des aides à l'achat d'un véhicule électrique (bonus écologique et/ou prime à la conversion). Depuis le lancement de l'offre c'est plus de 36 000 véhicules hybrides et/ou électriques qui ont été financés par les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

De plus, avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises, le groupe souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus « responsable » et plus performante.

La nouvelle gamme Transition répond à 3 objectifs :

#### ■ Accélérer la transition écologique des entreprises

Le « Prêt Transition Énergétique » permet aux entreprises de financer des investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique et de réduction des coûts. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installation, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif ;

#### ■ Renforcer la démarche RSE des entreprises

Le « Prêt Transition RSE » permet de financer l'ensemble des investissements, corporels et incorporels, inhérents à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant engagé une démarche (audit RSE requis) et permet de financer des actions relevant de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, de l'économie d'énergie, des transports et, au-delà, de toute action bénéfique pour l'environnement ;

#### ■ Accompagner la transformation des modèles économiques

Pour accompagner les clients dans leur démarche de transformation digitale, le « Prêt Transition Numérique » finance des investissements liés à la digitalisation des activités de l'entreprise. Les entreprises peuvent moderniser leurs outils et/ou transformer leur modèle économique avec le numérique, y compris par la création de nouveaux produits ou services utilisant de nouvelles technologies : objets connectés, intelligence artificielle, robotique, etc.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme sa stratégie d'investisseur responsable via sa filiale de gestion d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management en donnant une nouvelle dimension à ses activités de gestion en matière de finance durable. Cette démarche se structure au travers d'un modèle d'analyse extra-financière propriétaire s'appuyant sur plusieurs fournisseurs de données ESG et experts climat, afin d'étoffer sa gamme de fonds ISR et en intégration ESG. Ces engagements se concrétiseront par le lancement de fonds thématiques, notamment sur le climat et la transition énergétique. S'inscrivant dans le cadre des objectifs environnementaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management évaluera l'exposition de ses portefeuilles aux risques climatiques. Enfin, fort du rôle pédagogique de sa société de gestion d'actifs, des actions de sensibilisation auprès des épargnants sont notamment mises en place via une saga de vidéos sur le thème de la finance durable et responsable.

De même, les Assurances du Crédit Mutuel proposent en assurance-vie un nombre croissant de supports en unités de compte labellisés ISR et respectueux de l'environnement et de bonnes pratiques sociales. En 2019, l'offre financière de supports en unités de comptes des contrats d'assurance-vie inclut ainsi sept fonds affichant spécifiquement une démarche ISR ou une thématique responsable et solidaire, et sélectionnés pour leur objectif en faveur de la transition écologique et énergétique, d'une croissance durable et de la création d'emploi.

## Évolution des financements d'énergies renouvelables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, grâce à sa filiale CIC, réalise la première opération d'énergies renouvelables début 2005.

L'encours des projets énergies renouvelables (autorisations cumulées) fin décembre 2019 atteint 1,6 milliard d'euros, constitué principalement de projets éoliens (*onshore* et *offshore*), solaires et biomasse, soit une augmentation de 22 % par rapport à fin 2018.

En 2019, le département Financement de Projets de la filiale CIC a financé 39 projets dont 24 dans les énergies renouvelables se décomposant en :

- 11 projets de parcs éoliens *onshore*, totalisant plus de 1 700 MW (8 projets en France dont notamment le refinancement des parcs Boralex, 2 au Canada et 1 aux USA) ;
- 5 projets de parcs *offshore* en Europe représentant plus de 2 800 MW (dont notamment le parc de Saint Nazaire, premier parc *offshore* en France, 2 parcs en Écosse, 1 en Belgique et 1 aux Pays-Bas) ;
- 8 projets solaires pour une capacité totale de 525 MW (5 en France, 1 en Espagne, 1 au Chili, 1 aux USA), et un projet de centrale biomasse à la Guadeloupe.

S'ajoutent également le financement de 11 projets d'infrastructures, dont 2 lignes à grande vitesse et un réseau fibré en France, un aéroport en Croatie, des autoroutes au Portugal, un métro en Espagne et en Australie. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation et où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (*i.e.* des « pays désignés » au sens des Principes Équateur). Lorsqu'une participation à un financement de projet intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes de l'Équateur ou multilatéraux que l'opération peut se réaliser. Dans chacun de ces projets l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie ; obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au fil de la vie du projet).

En parallèle, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ont réalisé près de 2 500 projets de financements d'énergies renouvelables pour accompagner les clients des marchés professionnels, particuliers, agriculteurs et entreprise. À titre d'exemple, le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest a accompagné le financement d'un parc de 9 éoliennes qui produira de l'électricité pour près de 4 300 foyers. Un parc de panneaux photovoltaïques a également été mis en place permettant d'alimenter 3 000 foyers en électricité.

### Gestion et gouvernance du risque climatique

Acteur du développement des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités. La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux constitue un des axes majeurs de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde* et se concentre autour de décisions majeures :

1. Investissements dans le financement des projets à fort impact climatique ;
2. Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques ;
3. Renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement ;
4. Alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels au travers de sa stratégie climat ;
5. Intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité des risques (organe exécutif) puis au comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour validation et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale.

De plus, ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Pour rappel, les risques financiers liés au changement climatique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont de trois types :

- les risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie-bas-carbone et qui sont sectoriels ;
- un risque de réputation.

En dehors de l'impact sur son propre fonctionnement, les risques identifiés sont les suivants :

- un risque de défaut des emprunteurs : au niveau de la banque de détail et au niveau de la banque de financement (Grands Comptes, financements de projets) ;
- un risque de dépréciation d'actifs pour la banque d'investissement, opérations de marchés (émissions obligataires), la gestion d'actifs et les activités d'assurance de biens et de santé ;
- un risque de responsabilité : de défaut de conseil, de contentieux lié à la responsabilité fiduciaire (gestion d'actifs, activités d'assurance).

Les risques liés au changement climatique, principalement analysés à ce stade dans le cadre des risques opérationnels (dont les conséquences potentielles peuvent être minorées grâce aux PUPA), ont évolué et permis de créer une première démarche pour les implémenter dans le cadre du nouveau dispositif de suivi des limites financières par pays. Cette évaluation, basée en outre sur une notation financière interne permet de définir un encours maximal par pays et génère des alertes de suivi d'encours par pays. C'est un système de surveillance des risques pays.

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, le groupe de travail mandaté sur le projet de l'évaluation des risques climatiques a choisi d'intégrer une composante ESG dans la définition de ses limites pays, c'est-à-dire le plafond d'expositions que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays.

Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice *Notre Dame Global Adaptation Index* » ou ND-GAIN<sup>[1]</sup> qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique (*vulnerability*), basé sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements (*readiness*), basé sur neuf critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Le calcul des limites est dynamique et revu au moins en fonction des mises à jour annuelles de l'indice.

Pour parfaire, des corrections ponctuelles peuvent compléter le système pour tenir compte au plus vite de tout nouveau projet spécifiquement liés à la lutte contre le changement climatique qu'un pays mettrait en place et ne pas pénaliser des pays proactifs qui chercheraient à améliorer leur capacité de résistance aux changements climatiques présents et à venir.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche itérative pour évaluer le suivi des risques climatiques et fera l'objet d'évolutions en fonction des avancées sur les chantiers connexes menés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[1] <https://gain.nd.edu/>

## Intégration des obligations liées à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 pour les activités des assurances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Asset Management

### ACM (Rapport relatif à la loi de transition énergétique)<sup>[1]</sup>

Dans le cadre de ses investissements, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) applique une politique ESG depuis plusieurs années, visant à promouvoir les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Cette politique met en lien différentes directions, en particulier la direction modélisation et risques (à laquelle l'équipe ESG est rattachée), la direction des investissements et la direction de l'assurance-vie. Les responsables des trois directions se réunissent trimestriellement lors du comité financier au cours duquel sont notamment discutées et entérinées les décisions relatives à la politique ESG.

À chaque nouvel investissement sur l'action ou l'obligation d'une entreprise, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse complète des trois critères E, S et G grâce à des données notamment fournies par l'entreprise ISS-OEKOM. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Une approche d'exclusion est également pratiquée afin d'empêcher tout nouvel investissement sur une entreprise n'atteignant pas un score ESG suffisant par rapport à ses concurrents dans le même secteur d'activité.

De plus, le GACM veille particulièrement au bon respect par les entreprises sur lesquelles il investit des principales conventions internationales ainsi que des principes du Global Compact des Nations Unies, qui couvre les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Pour les investissements via des fonds, des questionnaires ESG ad hoc sont envoyés aux sociétés de gestion afin de s'assurer que ces intermédiaires ont une politique ESG compatible avec celle du GACM.

En tant qu'investisseur de long terme, le GACM est soucieux de l'impact sur le climat de ses investissements et du risque que peut constituer le changement climatique sur la valorisation de ses actifs. Ses actions en tant qu'investisseur sont de plusieurs types :

- limiter son exposition et son soutien à certaines activités ou secteurs à fort impact sur l'environnement, comme celui du charbon. Concernant ce dernier le GACM s'est donné pour objectif, en ligne avec la stratégie Climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de ne plus y être exposé d'ici à 2030. Plus de 80 M€ ont été désinvestis en janvier 2020 et le GACM ne détient en portefeuille plus aucune entreprise développant de nouvelles infrastructures liées au charbon ;
- soutenir le développement d'activités favorisant la transition vers une économie bas carbone *via* des investissements « verts ».

### Crédit Mutuel Asset Management (Rapport relatif à la loi de transition énergétique)<sup>[2]</sup>

Crédit Mutuel Asset Management a lancé fin 2018 son projet stratégique « Vers une Finance Responsable et Durable », lequel s'inscrit pleinement dans le plan moyen terme *ensemble#nouveau monde* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Asset Management opère une refonte de la classification de sa gamme Finance Responsable afin d'accroître la visibilité de son offre. Désormais, la gamme se structure en deux volets :

- Intégration ESG : comprenant l'ensemble des fonds dont la gestion repose sur des critères extra-financiers aux côtés de critères

financiers, permettant d'identifier les opportunités de marchés dans le respect des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de limiter les risques (physiques, financiers et de marchés, réglementaires, de réputation). Ce dispositif s'accompagne d'un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques ;

- ISR : comprenant les fonds gérés selon les principes du label d'état ISR, incluant une forte sélectivité des valeurs en portefeuille et une transparence accrue au travers de reportings dédiés.

Dans le cadre de la refonte de cette gamme, Crédit Mutuel Asset Management renforce son dispositif et déploie progressivement un modèle d'analyse ESG propriétaire sur l'ensemble de son univers d'investissement, reposant sur des fournisseurs de données externes et des analyses internes conduites par une équipe expérimentée. La démarche active et rigoureuse de sélection des émetteurs souverains et des sociétés réalisée par Crédit Mutuel Asset Management est ainsi basée sur :

- l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et des armes à sous-munitions (convention d'Ottawa et traité d'Oslo) ainsi que les États ne respectant pas les normes ou conventions internationales ;
- la sélection des entreprises dont l'activité participe au développement durable, par la nature même de la société, ou des produits et/ou services proposés ; en particulier, l'approche ISR Best-in-class de Crédit Mutuel Asset Management repose en premier lieu sur une analyse extra-financière des entreprises selon les critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) complétée par une prise en compte de la politique sociétale et de l'engagement de l'entreprise pour une démarche responsable. Les spécificités sectorielles sont prises en compte et des rencontres régulières avec les dirigeants des entreprises ont lieu. Pour les États, sont pris en compte : le cadre juridique, le respect des libertés fondamentales, l'éducation et la santé, la protection de l'environnement et du cadre de vie, le bien-être économique. Une sélection est alors effectuée en ne retenant que 50 % des valeurs de départ. Puis, un choix est opéré pour composer le portefeuille du fonds en retenant les valeurs présentant le meilleur potentiel de performance boursière ;
- l'activisme actionnarial (veille sur les controverses, dialogue avec les entreprises sur l'amélioration de leur politique de responsabilité sociale, vote systématique aux assemblées générales). La politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management a pour principe de couvrir la totalité des actions détenues pour toutes les sociétés, quelle qu'en soit la taille, la nationalité ou la part de droits de vote détenue. Elle repose sur le respect des droits des actionnaires minoritaires, l'équité entre les actionnaires, la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, la pérennité et l'intégration de la stratégie long terme des entreprises et enfin, le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Depuis fin 2019, l'expression de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management est intégrée dans le *reporting* mensuel des fonds concernés sous la forme d'un pictogramme.

À la suite du rapport d'évaluation annuelle établi par les PRI, Crédit Mutuel Asset Management a obtenu, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, la note la plus élevée A+ (module « Stratégie et gouvernance »). Cette appréciation est la reconnaissance de la stratégie d'intégration par Crédit Mutuel Asset Management des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion de ses gammes de fonds.

[1] Consultable à l'adresse <http://www.acm.fr/fr/document/Rapport-ESG-GACM-2018.pdf>

[2] Consultable à l'adresse <https://www.cmcic-am.fr/partage/fr/CC/CM-CIC-AM/telechargements/ESG-article-173.pdf>



### Données quantitatives

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
ENV05	Consommation totale d'énergie	417 636 599 kWh	456 335 081 kWh

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
ENV32	Nombre de visio-conférences	451 241	323 881

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	5 461 tonnes	4 874 tonnes
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	69 092	88 875

### CONSOMMATION D'EAU

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
ENV04	Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	580 083*	585 860*

\* Toutes les entités hors Targobank Allemagne.

### CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Code	Libellé indicateur	Données fin 2019	Données fin 2018
ENV09	Consommation totale de papier	7 817 tonnes	8 740 tonnes
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	2 423 tonnes	2 659 tonnes
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	5 393 tonnes	6 013 tonnes
ENV15R	Total papier recycle acheté	717 tonnes	802 tonnes

## 3.1.3 Note sur les politiques sectorielles RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En structurant sa stratégie RSM autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de se doter de principes de fonctionnement applicables à l'ensemble des entités du groupe. C'est pourquoi, le groupe soumet systématiquement à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du groupe l'ensemble des politiques sectorielles et leurs évolutions.

Par ailleurs, le groupe a choisi de renforcer les règles liées à l'application de ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques à chaque secteur d'activité (à compléter par les équipes instruisant le dossier et présentée à la commission des engagements). Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières.

Ainsi, le groupe valorise des relations d'affaires éthiques et propose de compléter l'analyse financière des entreprises financées par une analyse objective de leur performance extra-financière et plus particulièrement sur leur engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

C'est une démarche engagée en faveur du financement de la transition énergétique de promouvoir comme élément de décision objectif les performances extra-financières des clients. C'est également une source de dialogue avec les clients pour mieux les accompagner dans leur projet de croissance durable.

De plus, le risque de réputation liée à la non-application des engagements de la stratégie RSM peut engendrer un risque financier important pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'image et l'intégrité du

groupe pourraient être ternies par des polémiques liées à des financements et/ou des investissements accordés à des contreparties qui ne seraient pas en cohérence avec la stratégie RSM, les valeurs éthiques et responsables du groupe notamment en faveur des enjeux de développement durable.

En conséquence, une attention particulière est portée à certains secteurs d'activité qui ne sont pas visés par les exigences d'une politique sectorielle du groupe. Ces secteurs sous surveillance (au nombre de 8) concernent les industries de la chimie et les produits dérivés (y compris l'industrie pharmaceutique), l'industrie du tabac, l'exploitation forestière, l'agroalimentaire, les matières premières agricoles, les transports, les industries du fer et de l'acier ainsi que le secteur du bâtiment et des travaux publics. Ainsi, le groupe a développé une grille d'analyse spécifique permettant aux équipes commerciales de s'assurer du respect des engagements de la démarche RSM du groupe. Cette grille d'aide à la décision intègre également l'étude de la politique ESG de la contrepartie.

En outre, les conseils d'administration des organes faitiers ont validé la politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables. Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales. Un comité en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables est créé afin d'assurer le suivi des projets et de valider les propositions issues du groupe de travail dédié.

## Zoom sur les politiques sectorielles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels et pour accompagner la transition énergétique de l'économie.



### Politiques sectorielles Charbon – Hydrocarbures

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels et pour accompagner la transition énergétique de l'économie et acte la décision de réduire à zéro l'exposition de ses portefeuilles de financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 pour tous les pays du monde.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2020, les entreprises développant leurs activités dans le secteur du charbon<sup>[1]</sup> seront exclues de tout soutien financier sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Au cours du premier trimestre 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sortira de l'ensemble des positions prises par ses filiales d'investissement et de gestion d'actifs desdites entreprises.

De manière générale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale cessera d'accompagner les entreprises dont :

- la production annuelle de charbon est supérieure à 10 mégatonnes ;
- les capacités installées basées sur le charbon sont supérieures à 5 gigawatts ;
- la part de charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 % ;
- la part du charbon dans le mix énergétique est supérieure à 20 %.

Ces critères ne sont pas cumulatifs. Ils ont pour objectif de supprimer totalement le financement de l'énergie charbon à horizon 2030. Ils seront révisés tous les ans pour devenir de plus en plus exigeants.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale conditionnera la continuité de ses soutiens financiers aux entreprises clientes exposées au secteur du charbon à l'engagement d'un plan de fermeture de l'ensemble de leurs actifs charbon d'ici 2030.

Concernant les hydrocarbures non conventionnels et afin d'aligner ses activités avec une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris, Crédit Mutuel Alliance Fédérale décide de stopper les financements de projets liés à l'exploration, la production, les infrastructures de transport ou la transformation de pétrole de schiste ou gaz de schiste, pétrole issu de sables bitumineux, pétrole lourd et extra-lourd et pétrole extrait en Arctique.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mènera dans les prochains mois une analyse pour déterminer des critères applicables aux entreprises incitant à l'abandon progressif des hydrocarbures non conventionnels. Elle entend exclure de tout financement les entreprises qui n'ont pas de plan public et crédible et comportant des échéances précises de sortie des hydrocarbures non conventionnels.



### Politique Minier

Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

- Engagement de ne plus intervenir dans le financement ou les investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques si une des caractéristiques suivante est présente : projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.



### Politique Énergies Nucléaires Civiles

Politique encadrant les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Le groupe s'assure que toute demande s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

- Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



### Politique Défense et Sécurité

Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

- Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.

[1] La liste des entreprises augmentant leur capacité Charbon est extraite de la Global Coal Exit List (GCEL), base de données de référence pour la mise en œuvre de la politique Charbon.

## 3.2 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro-Information Services, Euro-Information, Euro-Information Production, Euro-Information Développements, Euro-Information Telecom, Euro-Protection Surveillance.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsacienne de Portage DNA ; Est Bourgogne Médias ; Groupe Républicain Lorrain Imprimerie (GRLI) ; Groupe Dauphiné Média, Groupe Progrès ; Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) ; La Liberté de l'Est ; La Tribune ; le Dauphiné Libéré ; Le Républicain Lorrain ; Les dernières nouvelles d'Alsace ; L'Est Républicain ; Médiaportage ; Presse Diffusion ; Publiprint Province n° 1 ; Républicain Lorrain - TV news ; Républicain Lorrain Communication ; SAP Alsace ; SCI Le Progrès Confluence ; Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ) ; Société d'investissements médias (SIM).

### 3.2.1 Périmètre des indicateurs

Sauf mention contraire dans le rapport et dans le tableau ci-après, tous les indicateurs s'entendent collectés et consolidés sur la totalité du périmètre de référence (voir en annexe).

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01bis	Effectif PPH	Les données sont manquantes pour : CIC filiales étrangères hors Banque du Luxembourg et Banque du Luxembourg Investments
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	
SOC19 SOC 20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Données manquantes pour ACM Partners
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	
GOUV14	Nombre de caisses locales	Cet indicateur concerne : les 11 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOUV15	Nombre de nouveaux administrateurs femmes – caisses locales	
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; Alliance Fédérale sauf Crédit Mutuel Normandie)	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité (< 3 000 €) accordés	Cet indicateur concerne : les 11 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Targobank Allemagne Cofidis France
SOT28	Encours ISR	Données de la société Crédit Mutuel Asset Management
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion	
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	Cet indicateur concerne : les 11 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale les banques régionales du CIC en France BECM CIC Iberbanco Banque Transatlantique
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au <i>sponsoring</i> <sup>[1]</sup>	Cet indicateur concerne : les 11 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale CIC hors filiales étrangères sauf Banque du Luxembourg et Banque Luxembourg Investment

[1] Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2019, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

La méthodologie de mesure et de reportings, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a fait l'objet en 2018 d'une révision complète des indicateurs afin de fiabiliser la procédure de collecte avec l'ensemble des correspondants du groupe.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales contribuant au *reportings*. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

La période de référence des données collectées (sociales, sociétales et de gouvernance) correspond à l'année civile 2019.

## 3.2.2 Périmètre des entités

Palier	Société
<b>ACM</b>	ACM GIE
	ACM IARD
	ACM Services
	ACM VIE SA
	Agrupacio AMCI d'Assegurances I Reassegurances
	Agrupacio Serveis Administratius
	AMDIF
	AMGEN Seguros Generales Compañia de Seguros Y Reaseguros
	Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis
	Asistencia Avancada Barcelona
	Atlantis Asesores
	Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial
	Atlantis Vida, Compañia de Seguros y Reaseguros
	GACM España
	Groupe des Assurances du Credit Mutuel (GACM)
	ICM Life
	MTRL
	Partners
	Procourtage
	Serenis Assurances
	Targo Seguros Mediacion (ex-Oy Mediacion)
	ACM Vie Mutuelle
	NELL
	NELB
	Targopensiones entidad gestora de fondos de pensiones

Palier	Société
<b>CIC</b>	Banque de Luxembourg
	Banque Transatlantique (BT)
	CIC EST
	CIC Lyonnaise de Banque
	CIC Nord Ouest
	CIC Ouest
	CIC Sud Ouest
	Crédit Mutuel Leasing
	Crédit Mutuel Leasing Espagne
	CIC Conseil
	Crédit Mutuel Épargne Salariale
	Crédit Mutuel Factoring
	Crédit Mutuel innovation
	Crédit Mutuel Equity
	Crédit Mutuel Equity SCR
	Crédit Mutuel Real Estate Lease
	Crédit Industriel et Commercial
	Dubly-Douilhet Gestion
	Transatlantique Gestion
	Crédit Mutuel Capital
<b>Cofidis</b>	Cofidis Belgique
	Cofidis Espagne
	Cofidis France
	Cofidis Hongrie
	Cofidis Italie
	Cofidis Portugal
	Cofidis République Tchèque
	Cofidis SA Pologne
	Cofidis SA Slovaquie
	Creatis
GEIE Synergie	
Monabanq	

Palier	Société
EI	El Telecom
	Euro-Information Production
	Euro Protection Surveillance
	Euro-Information
	Euro-Information Développements
	Euro-Information Services
Fédérations	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
	Caisse Régionale CMA
	Caisse Régionale CMC
	Caisse Régionale CMDV
	Caisse Régionale CMIDF
	Caisse Régionale CMLACO
	Caisse Régionale CMM
	Caisse Régionale CMMA
	Caisse Régionale CMN
	Caisse Régionale CMSE
	Caisse Régionale CMSMB
	Caisses CMA
	Caisses CMC
	Caisses CMCEE
	DRBC
	DRN
	DRO
	DRS
	Caisses CMDV
	Caisses CMIDF
	Caisses CMLACO
	Caisses CMM
	Caisses CMMA
	Caisses CMN
	Caisses CMSE
	Caisses CMSMB
	Fédération CMC
	Fédération CMCEE
	Fédération CMDV
	Fédération CMIDF
	Fédération CMLACO
	Fédération CMM
	Fédération CMMA
	Fédération CMN
	Fédération CMSE
	Fédération CMSMB
Fédération CMA	

Palier	Société	
Filiales	Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	
	Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	
	BECM Francfort	
	BECM Saint Martin	
	Cartes et Crédits à la Consommation	
	CIC Iberbanco	
	Crédit Mutuel Asset Management	
	Crédit Mutuel Gestion	
	Crédit Mutuel immobilier	
	Crédit Mutuel Caution Habitat	
	Centre de conseil et de service	
	CCLS	
	FactoFrance	
	Cofacredit	
	Targo Deutschland GmbH	
	Targo Dienstleistungs GmbH	
	Targo Factoring GmbH	
	Targo Finanzberatung GmbH	
	Targo Technology GmbH	
	Targo Technology GmbH Singapour Branch	
	Targo Leasing GmbH	
	Targo Management AG	
	Targobank AG	
	Targobank Espagne	
	Presse	Affiches d'Alsace Lorraine
		Alsacienne de Portage des DNA
		Est Bourgogne Médias
		Groupement Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)
		Groupe Dauphiné Média
		Groupe Progrès
		Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)
		<i>La Liberté de l'Est</i>
<i>La Tribune</i>		
<i>Le Dauphiné libéré</i>		
<i>Le Républicain lorrain</i>		
<i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace</i>		
<i>L'Est républicain</i>		
Médiaportage		
Presse Diffusion		
Publiprint Province N° 1		
Républicain Lorrain - TV News		
Républicain Lorrain Communication		
SAP Alsace		
SCI Le Progrès Confluence		
Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)		
Société d'Investissements Médias (SIM)		



### 3.2.3 Principales règles de gestion

La collecte des données 2019 a démarré dès septembre 2018 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontée d'informations et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- le Décret 2011-829 du 11 juillet 2011 ;
- le bilan mutualiste ;
- la « loi de transition énergétique pour la croissance verte », promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité [Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017] ;
- la loi Sapin II sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016 ;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017.

### Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs est consacrée à la gouvernance mutualiste du groupe et du réseau des caisses locales. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les directeurs des caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le Bilan Mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les directeurs de caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information « contrôle de gestion », notamment les données sur le sociétariat.

### Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif. Concernant les entités françaises du groupe, les indicateurs de formation comprennent les heures de formations en présentiel et les heures en ligne pré requises aux heures en présentiel. À partir de l'exercice 2018, les heures de formation en *e-learning* sont également comptabilisées.

### Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique groupe « contrôle de gestion ». Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies. En revanche, les indicateurs sociétaux sont largement complétés par des indicateurs qualitatifs prouvant les actions menées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur leur territoire.

### Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatifs. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité. Cependant, ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un système de calcul a été déployé par Centre de Conseil et de Service CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères non intégrées dans le système informatique du groupe, une collecte manuelle a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement la presse, les entités hors France de Cofidis, les entités hors France du GACM, Targobank en Allemagne et Targobank en Espagne.

L'essentiel des données reportées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux, sièges et filiales) est issu des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies.

Les données :

- consommations de chaud et froid issu des réseaux urbains : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs ;
- consommation d'électricité et gaz : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs. Seules les données concernant les régies font encore l'objet d'une saisie manuelle dans l'outil de collecte CONSOS et d'une extrapolation comme les consommations d'eau et celles des autres énergies ;
- consommation d'eau et d'autres énergies : les informations relatives au suivi de certaines consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des bâtiments, un système de calcul a été déployé par CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela est nécessaire. Une extrapolation est effectuée pour compléter :
  - les consommations mensuelles manquantes (proportionnellement aux mois saisis dans l'outil CONSOS) ;
  - les consommations manquantes de certains compteurs (consommation moyenne au m<sup>2</sup> multipliée par la surface du bâtiment). Les données publiées couvrent, dans la majorité des cas, la période du 1er novembre 2018 au 30 juin 2019 ; la période de la collecte a été modifiée en 2019 afin de permettre de garantir une meilleure couverture.

- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par Sofedis (centrale d'achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), de CCS pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de Sofedis, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe : Euro-Information Production et Euro P3C (envois de chèques, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;

- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CCS en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Cinquante-deux indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base d'une revue analytique, de tests substantifs par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants. Ces indicateurs concernent majoritairement la totalité du périmètre de référence, sauf pour certains indicateurs spécifiques, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

## 3.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Informations sur les thématiques nouvellement traitées dans le cadre de la DPEF et exclues du tableau de concordance :

- lutte contre la précarité alimentaire : non applicable ;
- respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable : non applicable ;
- les actions de lutte contre la fraude fiscale : au vu de la publication tardive de la loi [23 octobre 2018], ce thème n'est pas détaillé au sein du document. En revanche, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte ses obligations réglementaires en matière fiscale et assure une vigilance renforcée à la conformité fiscale de ses clients.

Présentation du modèle d'affaires	3.1.1 - Présentation du périmètre, du modèle d'affaires et du plan de vigilance Section : Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Présentation des principaux risques extra-financiers	3.1.1 - Présentation du périmètre, du modèle d'affaires et du plan de vigilance Section : Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Présentation des politiques et indicateurs	3.1.2 - Orientation stratégique et positionnement RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 3.4 RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE

### 3.4.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	41 867
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	64 965 971
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	2 592 326
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	208 981
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	56 403 279
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	4 724 511
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	103 377
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	319,55
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	27,78
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	291
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	3 662
ENV15	Papier usagé recycle en sortie (déchet)	Tonnes	267
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	245
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	1,49
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 292
ENV18	Déplacement professionnel – avion	Kilomètres	5 475 513
ENV19	Déplacement professionnel – train	Kilomètres	8 772 780
ENV20	Flotte automobile de l'entité – nombre de km tous véhicules	Kilomètres	22 772 656
ENV23	Déplacement professionnel – automobile salarié	Kilomètres	390 549
ENV24	Déplacement professionnel – transports collectifs – bus-cars-metro-tram	Kilomètres	304 105
ENV25	Déplacement professionnel – taxi & voiture de location	Kilomètres	692 365
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	276
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	153 746
ENV33	Durée totale des visios	heures centésimales	160 976
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	299
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	59
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	11
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	1
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	4
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	32
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge >= 60 ans	Numérique entier	22
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	4 984
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	5018
SOC01_FM205	Effectif des femmes manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_FNM205	Effectif des femmes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	881
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	337
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	6
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	37

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
SOC01_F205	Effectif femmes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_HM215	Effectif des hommes manager à l'étranger	Personnes Physiques	2
SOC01_HNM215	Effectif des hommes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 692
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	954
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	4
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	105
SOC01_H215	Effectif hommes à l'étranger	Personnes Physiques	2
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	5 016
SOC03	Effectif total CDD + CDI hors France	Personnes Physiques	2
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	3 583
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	1 433
SOC07	Effectif PPH - Femmes	Personnes Physiques	1 261
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	4 864
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 291
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	1 218
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	152
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	96,96
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	760
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	515
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	245
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	609
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	151
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	220
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	31
SOC27	Turnover [démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv.]/(effectif en PPH)	Pourcentage taux	4,06
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	4 854
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	164
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	4
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	38 698
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	36 645
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	2 053
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	8 167
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	60
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	9 071 356
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	4,2
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	4 745
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	94,59
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	heures centésimales	132 846
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	26
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	133
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	53
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	80
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	Numérique entier	26
SOC58	Nombre de femmes dans les comités de direction	Numérique entier	6



Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	887
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	459
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	112
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	24,40
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	89
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	1,77
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	215 568 915
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	43 780
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	32 191
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	47 968
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	27 456 628
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	4 760
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	263
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	59
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	499
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	139
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	824
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	203
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	777
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	181
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	789
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	208
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	764
SOC99	dont femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	199
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	494
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	101
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	444
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	131
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	164
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	40
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	212 950 274
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	171 390 908
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	41 559 366

## 3.4.2 Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)

Comme chaque année, ce document regroupe différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Le périmètre n'a pas changé et les principales filiales d'Euro-Information sont :

- **Euro-Information Développements** qui développe les outils logiciels du groupe ;
- **Euro-Information Production** qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du groupe ;
- **Euro-Information Telecom** qui déploie l'offre téléphonie mobile du groupe ;
- **Euro Protection Surveillance** qui offre des services de télésecurité ;
- **Euro-Information Services (EIS)** qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automate bancaire, téléphone...).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologiques et de responsabilité environnementale.

### Nouvelle réglementation

La nouvelle réglementation nous a amenés à réfléchir concernant la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) en termes de risque en 2019, à définir une cartographie des risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) contenant des scénarios et à définir nos actions concrètes en termes de scénarios.

Les principaux scénarios auxquels Euro-Information doit répondre sont :

- l'absence de gouvernance RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) dédiée ;
- la non prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats ;
- la défaillance du dispositif de sécurité informatique du Système d'Information ;
- la non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe ;
- au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau + papier liés à une activité tertiaire) ;
- au niveau fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets.

De nouveaux indicateurs ont été définis en 2019 et mis en place, visant à répondre à ces scénarios et à permettre un suivi de la gestion de ces risques. Nous pouvons donc pour la première fois voir s'ils sont pertinents, s'il faut les améliorer et sur quelle tendance nous nous situons.

### 3.4.2.1. Les actions par scénarios

#### L'absence de gouvernance RSM dédiée

Le groupe a défini en 2018 un nouveau plan stratégique *ensemble#nouveau monde* dans lequel la RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) s'exprime pleinement. Euro-Information s'inscrit dans ce plan stratégique et a un objectif complémentaire de fournir au groupe le socle informatique nécessaire à cette démarche.

La RSM est donc parfaitement intégrée dans la gouvernance et des indicateurs de développement humain et mutualiste ont été définis et seront suivis. Les filiales EI, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, participent à l'objectif commun de réduction de l'empreinte carbone de 30 %.

Dans ce cadre, nous faisons également évoluer chaque année l'outil de déclaration RSE, ainsi que pour le calage du périmètre de déclaration. En 2018/2019, l'outil a évolué et a été complété par des supports communs pour permettre aux sociétés assujetties de préparer leur BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) et de le saisir sur le site de l'ADEME.

Nous avons également travaillé sur la déclaration RSE en 2019 pour Sofedis afin de reprendre l'existant de leur ancien logiciel GENERIX dans nos outils internes EI. Nous avons intégré certaines propriétés nécessaires à la déclaration RSE dans la fiche produit et travaillons sur le traitement de déclaration qui permettra à Sofedis de fournir de manière automatisée les informations nécessaires à ses clients. Il sera déployé en 2020.

La RSM pilote également les autres documents réglementaires. Les BEGES (Bilan Gaz à Effet de Serre) ont été réalisés sur base d'une approche groupe, validée par les dirigeants et saisis dans l'outil ADEME (EI/EIP, EID, EIS et EPS). Pour les déclarants du Grand EST, le contrôleur de la Dreal a validé nos documents et transmis un mail par entité déclarante pour signaler le détail, l'ambition de la démarche et la qualité de la déclaration.

#### La non-prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

Pour rappel, le processus « Gestion relation fournisseurs » fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFAQ (le dernier audit de renouvellement a eu lieu en juin 2017). En 2019 a eu lieu un audit de suivi qui a été concluant. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation Fournisseur.

Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont les principales sont « fournisseurs essentiels et/ou sensibles » (Aspect réglementaire pour les Fournisseurs Essentiels et importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses Clients pour les fournisseurs Sensibles ; la quasi-totalité des Fournisseurs Essentiels est aussi Sensible). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de nous transmettre le lien vers la localisation internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Nous en effectuons une réactualisation régulière.

En complément, une politique sectorielle d'achats a été élaborée pour le groupe. Elle a été mise en place en 2017 et rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. Euro-Information a bien pris en compte cette politique sectorielle d'Achats dans ses procédures. La politique d'achat inclut la signature d'une charte avec nos fournisseurs et le groupe a décidé d'entamer cette démarche auprès des fournisseurs les plus importants. Ce processus d'adhésion a commencé début septembre 2018 en adressant la charte aux fournisseurs concernés. La signature de la charte fait aussi maintenant partie de la politique d'entrée en relation. Certains fournisseurs refusent de signer la charte en transmettant une politique interne « similaire ». Cette charte remplace la collecte des documents formalisant leur démarche RSE sauf pour les fournisseurs de services (SSII).

En complément, une nouvelle version du règlement intérieur diffusée fin 2018 rappelle un certain nombre d'éléments concernant la politique d'EI en matière de relations avec les fournisseurs. Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs leur rappelant le respect des obligations en termes de politique sectorielle d'achats.

Un comité « Suivi fournisseurs » veille à :

- la récupération des notations pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des « notations financières » pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France ; cela a été étendu en 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs, même si ce fonctionnement est abandonné en 2020 en raison de la signature de la charte par les fournisseurs.

Un bilan pour 2019 sera établi courant du premier trimestre 2020 par le comité de suivi, la cible étant de récolter la totalité des notations « financières » et des notations « qualité ». Nous sommes déjà sur une bonne tendance, avec déjà la quasi-totalité des notations.

En complément, l'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Nous continuons à déployer des équipements de plus en plus économiques en énergie. Le renouvellement constant du parc (voir partie circuit matériel) contribue donc à la réduction de notre consommation énergétique.

### La non-prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe et, au niveau fonctionnement interne des entités du groupe, l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets

Ces deux scénarios sont pris en compte dans plusieurs parties de nos activités. En voici les actions majeures :

#### GT Sobriété Numérique

Fin 2019, le Cigref a décidé de constituer un groupe de travail dont le nom est GT Sobriété Numérique. Il considère que la prise de conscience autour des enjeux énergétiques et environnementaux du numérique est

encore naissante, même si elle progresse et que l'impact croissant du numérique sur l'émission de GES devient alarmant. Le Cigref avait amorcé des réflexions dès 2009 sur les « SI éco-responsables » et a constamment réitéré son engagement sur ce sujet. Avec ce groupe de travail, le Cigref s'engage à accompagner ses membres dans cette transition « techno-énergétique » et à élaborer des outils et des méthodes permettant aux DSI de contribuer de manière opérationnelle à l'agenda bas carbone de leur entreprise.

Euro-Information a répondu présent lors de la constitution de ce groupe et participe donc à la réflexion engagée début décembre 2019.

#### Le circuit matériel

Euro-Information Services (EIS) réalise pour le compte d'Euro-Information les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique et les prestations logistiques associées.

En 2019, plus de 11 700 jours/homme ont été dédiés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, Terminaux de Paiement Électronique, etc.).

Près de 134 223 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 51 524 produits désinstallés ont été reconditionnés et 38 110 orientés vers notre *broker*.

EIS a poursuivi les échanges techniques réguliers avec les structures d'appels du groupe (SAM et STU) pour disposer de diagnostics précis (par la mise en place d'un Outil d'Aide au Diagnostic dit « OAD ») évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs, EIS continue de suivre, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser en 2019 plus de 20 500 déplacements par rapport à 2011. En complément, la baisse du pourcentage de récurrence sur le périmètre des automates bancaires a permis d'économiser 3 845 interventions par rapport à 2010.

L'activité de négoce des matériels informatiques usagés (*broke*) continue à évoluer et permet ainsi d'éviter au maximum la destruction du matériel.

Pour rappel, pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place en 2015 permettant de suivre sur la base d'une situation du parc à un instant, son devenir suite à une intervention. Un appareil qui n'est plus en place est dans l'un des 4 états suivants :

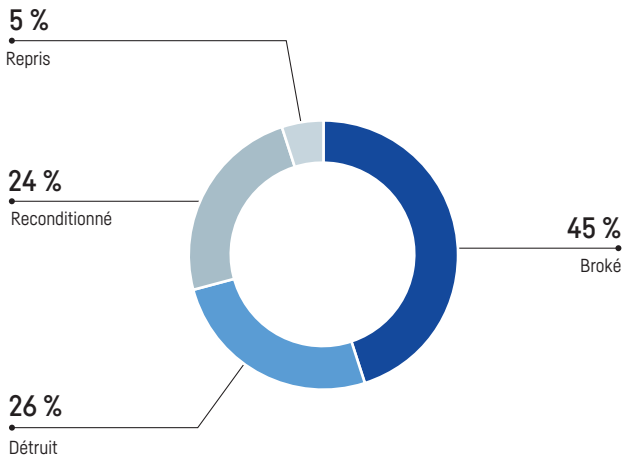
- repris (état initial) ;
- reconditionné (si réparé pour retour dans circuit client) ;
- *broké* (revendu) ;
- détruit (si ni réparable ni revendable).

Le but est de réduire le temps dans l'état « repris » et de transmettre si nécessaire le plus tôt possible au *broker* pour permettre une réutilisation.

Cette analyse peut être faite par familles de produits et par fédérations clientes à partir de janvier 2014. Nous pouvons donc comparer les 5 dernières années et voir le devenir au bout de 2, 3, 4 ou 5 ans. Les entités clientes peuvent aussi faire leur propre analyse.

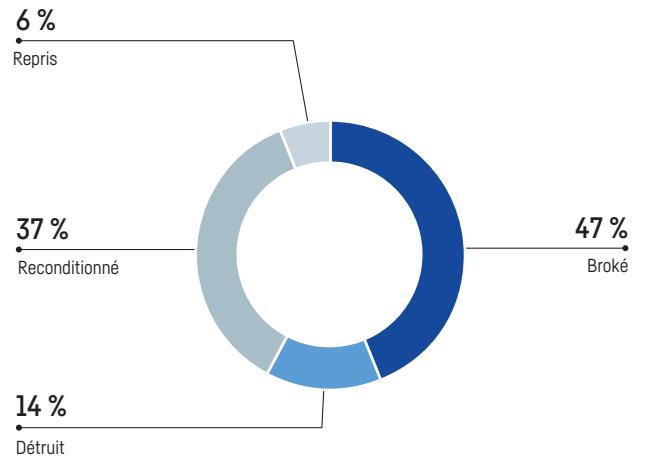
**Analyse tous matériels**

2019 - TOUS MATÉRIELS



Nous constatons une évolution du traitement de la nouvelle génération en 2019. Entre le parc de 2018 et celui de 2019, nous voyons que la répartition Reconditionné/Détruit qui représente 50 % du parc a été beaucoup moins bonne en 2019 qu'en 2018 puisque nous avons 26 % de destruction contre 14 % en 2018.

2018 - TOUS MATÉRIELS

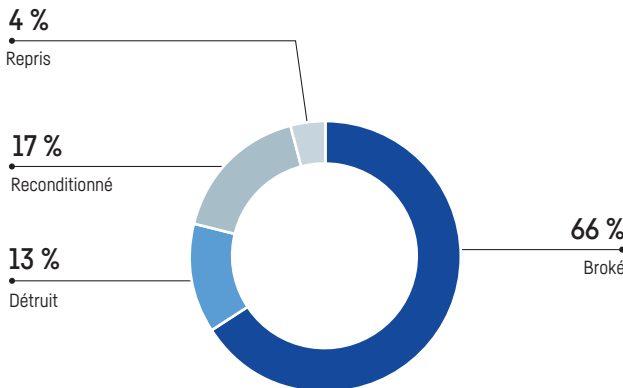


La partie reprise a légèrement diminué, ce qui a pour conséquence globalement de maintenir le gain sur la partie destruction obtenu en 2017 [15 % en 2017, 14 % en 2018]. Par contre, nous progressons de nouveau un peu dans le transfert au *Broker* avec 45 % contre 43 %. L'analyse met en évidence que la modification vient de la famille lecteurs et de la famille carte SIM qui a fortement progressé en 2019 [85 % et 99 % en destruction avec un volume x3.5 et x2]

**Analyse écrans, postes et imprimantes**

La tendance pour les familles importantes de matériels (écrans, postes et portables, imprimantes) qui représentent 50 % des mouvements 2019 est logiquement différente. On passe pour la partie *Broker* de 53 % à 66 %, pour la partie reconditionnement de 33 % à 17 %, la destruction passant quand même de 7 % à 13 %.

2019 - ÉCRANS, POSTES ET IMPRIMANTES

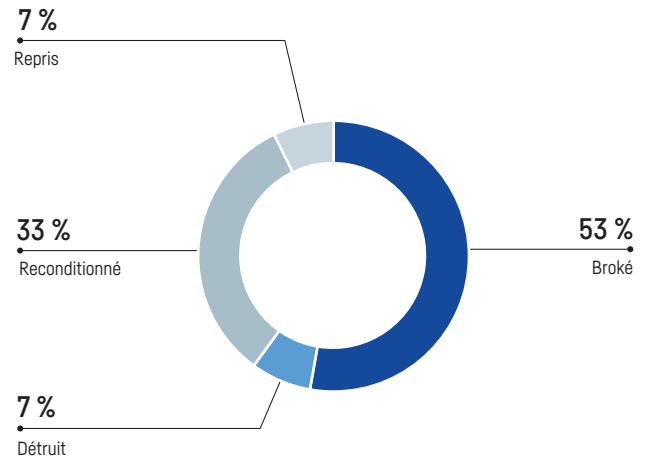


La profondeur de l'historique permet depuis 2018 d'appréhender le devenir d'un parc à 5 ans et donc pour la première fois cette année de comparer 2 générations.

Sur un parc de 630 000 références en 2014, la situation en 2018 est de :

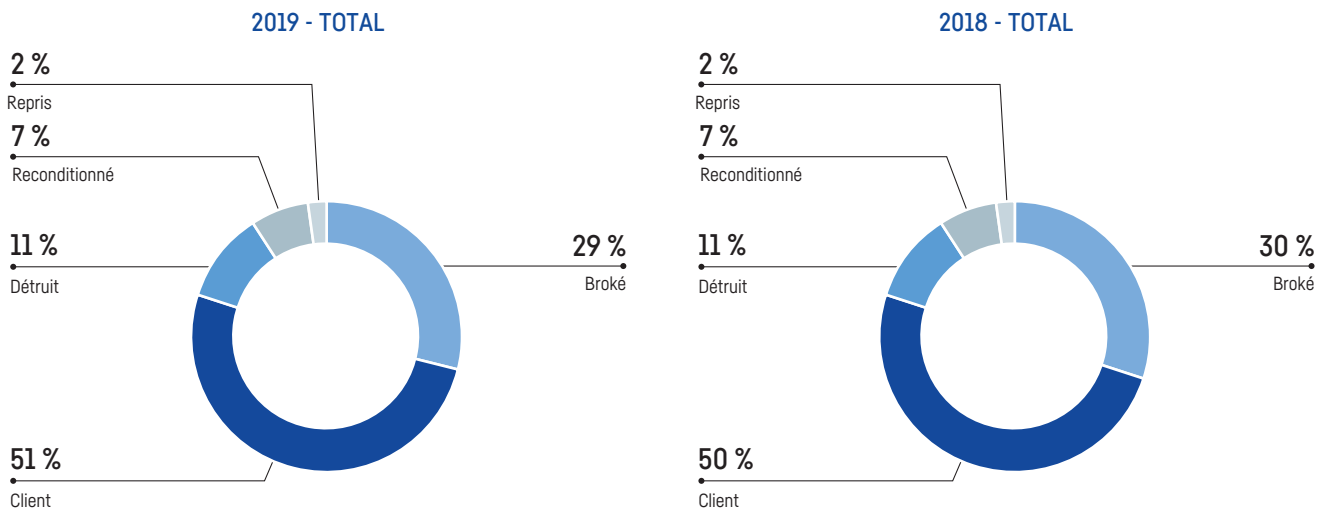
- environ 50 % ont été renouvelées ;
- 30 % ont été revendues aux *brokers* ;
- 11 % détruites ;
- 7 % reconditionnées.

2018 - ÉCRANS, POSTES ET IMPRIMANTES



En 2019, on constate :

- une augmentation du parc géré [parc de départ de 642 000 en 2015] ;
- une stabilité des volumes détruits et repris [11 % et 2 %] ;
- une variation mineure entre le parc client et le parc *broker* [51 %/29 % contre 50 %/30 %] que l'on peut associer à l'allongement de la durée de vie des produits.



On constate toujours une variation sur les familles majeures de produits :

Pour les postes et portables, outils majeurs des collaborateurs du groupe, 82 % ont été renouvelés dans la période de 5 ans avec 70 % vers le *broker*, 5 % reconditionnés et donc seulement 4 % détruits.

À l'inverse, pour la famille écrans ou imprimantes, on voit que seulement environ 37 % du parc est renouvelé avec 20 % vers le *broker*, 6-7 % en reconditionnement et 7-8 % de destruction.

De manière uniforme par contre, 2-3 % des produits sont dans l'état repris qui correspond au matériel en cours d'affectation dans sa nouvelle catégorie.

### Gestion des téléphones IP

Nous avons signé un partenariat avec CONNEXING pour nos achats de téléphones fixes IP. Cette société revend des téléphones IP d'occasion recyclés. Cette société a une démarche éco-responsable. En effet, elle relaie le projet AFIBERIA assuré par l'ONG Planète Urgence et s'engage à planter un arbre par téléphone éco-recyclé acheté ou par téléphone repris à ses clients. CONNEXING a défini trois niveaux de partenariat éco-recyclé :

- Silver, pour 100 arbres plantés ;
- Gold, pour 200 arbres plantés ;
- Platine, pour 500 arbres plantés.

Depuis trois ans, nous obtenons le niveau Platine, 3 850 arbres plantés pour Euro-Information en 2019 (contre 3 848 en 2018 et 3 598 en 2017) soit l'équivalent de 35 998 kg de CO<sub>2</sub> économisés.

Elle s'engage aussi dans l'éducation des enfants [1 commande supérieure à 1 500 euros = 1 heure de soutien scolaire]. Nous avons financé 34 heures de soutien scolaire en 2019 (72 heures en 2018).

Par ailleurs EIS travaille aussi maintenant avec CONNEXING pour la réparation/reconditionnement des postes téléphoniques IP afin de prolonger leur durée de vie.

### Évolution des centres informatiques en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitement et de stockage en constante évolution. Le site lillois d'Euro-Information est en cours d'extension avec la construction d'une nouvelle salle machine. Celle-ci emploiera les techniques de *free chilling* (adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure) et de confinement [disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides] représentant une économie de 3 800 000 kWh pour une charge de 1 000 W/m<sup>2</sup> (soit environ 280 000 € par an).

La mise en œuvre de ces évolutions devrait permettre d'obtenir un PUE (*Power Usage Effectiveness*) inférieur à 1.6 sur cette nouvelle salle.

La livraison immobilière est prévue mi-2020 pour une mise en service en fin d'année.

Le projet suivant sera de remplacer les salles machines de Strasbourg par un nouveau *datacenter* qui lui aussi déploiera les dernières innovations en matière d'optimisation énergétique.

En complément, Euro-Information a mandaté Carbone 4 pour auditer les deux centres informatiques Strasbourg et Lille fin 2018 sur leurs empreintes carbone. Les conclusions ont été rendues en 2019 et confirment les pistes retenues pour optimiser les futures constructions.

La solution étant confirmée, le confinement a commencé à être étendu aux salles existantes pour optimiser l'existant et le sera encore en 2020.

### Optimisation énergétique dans l'approche immobilière

Euro-Information intègre aussi l'approche économie d'énergie dans ses projets immobiliers puisque l'ensemble des collaborateurs de la société Euro-Information Développements basés à Strasbourg et sa périphérie ont été regroupés dans un bâtiment « Wacken 2 ». Ce bâtiment a été livré mi-2019 et est bâti en respectant l'ensemble des nouvelles normes énergétiques avec la cible d'une certification BEPOS, c'est-à-dire une capacité à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme. Les déménagements ont eu lieu majoritairement au dernier trimestre 2019. L'impact énergétique sera donc surtout visible sur 2020 pour cette évolution.

La consommation d'énergie est également améliorée dans le cadre des travaux récurrents avec le déploiement de l'éclairage par LED aussi bien dans les bureaux administratifs que dans les salles de Datacenter.

Nous faisons également partie du périmètre de la certification ISO50001 que le groupe a décidé d'obtenir. Ce projet lancé en 2019 cible les caisses et agences, les sièges et les Datacenter. Nous sommes donc concernés par les deux derniers périmètres. La cible est une certification mi-2020.



## Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

Euro-Information a mené depuis plusieurs années un projet de communication unifiée pour permettre à travers la visioconférence d'organiser des réunions avec des personnes de différentes régions et de différents pays sans déplacement. La montée en charge se poursuit avec les formations et en utilisant ce mode de contact avec le client/sociétaire. Nous continuons à développer la solution qui permet de réaliser des RDV par vidéo avec les clients en utilisant « Skype » Web ou mobile avec les enjeux suivants :

- Proposer un canal complémentaire de communication aux clients ;
- S'adapter aux nouvelles habitudes de communication avec l'image d'une Banque moderne 2.0 ;
- Garder le contact avec les clients moins disponibles ;
- Rencontrer régulièrement les clients délocalisés ou à mobilité réduite ;
- Assister les clients dans leurs démarches sur nos sites de Banque à Distance ;
- Faciliter les rendez-vous tripartite : Client-Conseiller-Expert Métier (Immobilier, Flux, Patrimoine...) à distance pour augmenter ses disponibilités et réduire ses déplacements (agilité, coûts, risques) ;
- Réduire l'impact carbone en réduisant les déplacements physiques.

Les premiers chiffres concernant les rendez-vous vidéo en Caisses/Agences en 2019 :

- 84 pilotes au 31 décembre ;
- 385 RDV vidéo ;
- 55 % des RDV en 1 heure et 80 % des RDV inférieurs ou égaux à 1 heure.

Nous continuons aussi à déployer de nouveaux services pour simplifier l'accès aux visioconférences. Un nouveau service déployé en 2019 permet de rejoindre une visioconférence 'en un clic' dans toutes les salles de visioconférence du Groupe [nouveau service « **Polycom OTD One Touch Dial** »

Il n'est plus nécessaire de composer le préfixe suivi de l'identifiant de conférence pour rejoindre une visioconférence planifiée avec Skype et Outlook. Il suffit de sélectionner la réunion à l'écran et de valider.

## Extinction des PC la nuit

Euro-Information a déployé en caisses et agences une solution d'extinction des PC la nuit depuis plusieurs années. Une nouvelle version a été déployée en 2018 qui permet d'être plus fin dans le planning d'extinction. En effet, l'outil est connecté avec le référentiel caisses/agences qui contient les horaires réels de présence. Cet outil fonctionne chaque jour et plus de 45 000 PC sont concernés.

En parallèle, une version siège a été mise en place à partir du deuxième semestre 2018 (7 300 postes fin 2018) et déployée sur la quasi-totalité du périmètre en 2019 permettant de cibler plus de 30 000 postes.

Pour finir, cette version s'est accompagnée de la construction d'un reporting permettant de mieux connaître l'impact de cette extinction et de permettre de mesurer l'évolution en fonction des actions menées. Les mesures montrent que l'économie maximale possible est d'environ 60 % du temps pour les postes caisses/agences et environ 45 % pour les postes sièges. Le gain réel actuel se situe entre 35 % et 40 %.

L'estimation du gain cumulé groupe en 2019 est de 160 000 euros d'électricité [sièges/caisses/agences], ce qui correspond à environ 265 tonnes de CO<sub>2</sub> non produites.

## Réduction et traitements des déchets non électroniques

Euro-Information se met progressivement en conformité par rapport à la réglementation sur la disparation du plastique dans le respect des directives groupe et améliore son traitement des déchets :

- Gobelets recyclables dans les distributeurs de boissons ;
- Serviettes en papier recyclé ;
- Fournitures de mugs et/ou de bouteilles en verre sur certains sites ;
- Borne de tri des déchets en centralisé avec circuit de recyclage.

## Défaillance de la sécurité informatique

Plusieurs actions concourent à traiter ce scénario, tant sur l'aspect sécurité au sens large que sur les aspects disponibilité ou sécurité des données.

### La sécurité du SI

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du Système d'Information qui évolue donc chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer nos défenses.

Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire.

Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001:2013, un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) est déployé sur l'ensemble de nos sites de production décrits précédemment.

Cette norme ISO 27001:2013 est un référentiel de certification reconnu. Elle apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information dans le temps.

Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du Système d'Information en :
  - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
  - pilotant la sécurité par une approche risque,
  - définissant les règles de sécurité,
  - garantissant l'application de ces règles ;
- d'améliorer continuellement la sécurité du Système d'Information en :
  - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
  - réalisant une veille sécuritaire,
  - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
  - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

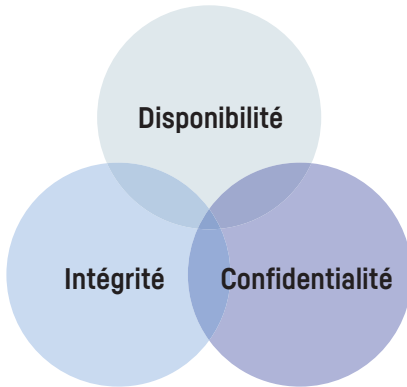
Ce SMSI permet donc :

- d'accroître la confiance envers les parties prenantes (actionnaires, autorités de tutelles, banques, fédérations, partenaires, fournisseurs, personnel d'Euro-Information) ;
- de disposer d'un avantage concurrentiel lors de la réponse aux appels d'offres ;
- de traiter systématiquement les risques de Sécurité informatique sur les périmètres concernés ;
- de piloter la Sécurité au moyen d'indicateurs et non par des mesures d'efforts (coûts, temps, nombre de personnes, etc.).

La certification ISO27001:2013 de ce SMSI acquise le 11 décembre 2017 suite à l'audit initial, a été confirmée lors de l'audit de surveillance qui s'est déroulé du 12 au 16 novembre 2019.

Les principes de base restent les suivants :

- **Disponibilité** : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- **Confidentialité** : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- **Intégrité** : garantir la fiabilité des données ;



auxquels on ajoute :

- **Traçabilité** : la traçabilité d'une information représente le fait de savoir d'où elle vient, par où elle est passée et où elle a terminé sa route ;
- **Identification/authentification** : la sécurité de l'information et de son accès doit passer par l'identification de ceux qui y accèdent et également par leur authentification (le fait qu'une personne prouve qu'elle soit bien celle qu'elle dit être).

La supervision de la sécurité est réalisée par l'intermédiaire de la Tour de Contrôle Sécurité dont les missions peuvent se résumer en trois mots :

- Anticipation ;
- Détection ;
- Réaction.

Pour couvrir ces missions, la Tour de Contrôle Sécurité est constituée :

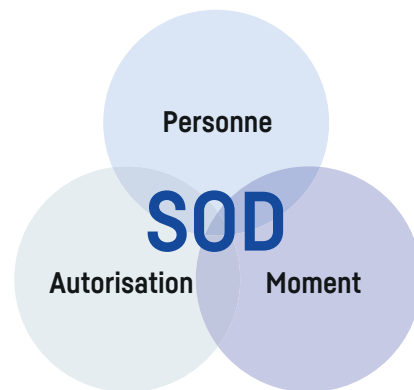
- d'un point de contact unique Sécurité (SPOC Sécurité) ;
- d'un *Security Operations Center* (SOC), véritable « radar » de la sécurité Informatique en charge de tous les aspects liés à la détection des non-conformités ;
- du CERT Crédit Mutuel Euro-Information pour le pilotage de la résolution des incidents de sécurité, la veille ainsi que le renseignement sur les menaces.



La tour de contrôle Sécurité Opérationnelle publie chaque semaine une newsletter Sécurité. Elle présente l'actualité de la semaine passée sur les thématiques liées à la sécurité de manière générale et/ou à l'actualité bancaire sécurité.

La Sécurité liée aux ressources humaines et à l'organisation se base principalement sur :

- une gouvernance sécurité renforcée et claire avec une équipe spécialisée autour du RSSI et un réseau des correspondants sécurité dans les entités et les Centres de Métiers du groupe ;
- une sensibilisation permanente à la sécurité de l'ensemble du personnel d'Euro-Information que ce soit en *e-learning* et/ou en présentiel ;
- une charte Utilisateur associée au règlement intérieur. Cette charte illustre le comportement professionnel, respectueux et responsable que chaque salarié d'Euro-Information doit satisfaire à l'occasion de l'utilisation des ressources du Système d'Information ;
- un plan de formation annuel garantissant le maintien des compétences aux aspects sécurité du personnel d'Euro-Information ;
- une gestion des droits d'accès des Utilisateurs par des outils performants avec des révisions régulières et formalisées,
- la sécurité fonctionne sur les principes du concept SOD (*Segregation Of Duties/Séparation des tâches*) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, CRBF 97-02, etc.) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



Les services internet font partie, par exemple, des domaines où la sécurité est primordiale. Pour cela, le cloisonnement est total entre les environnements internet et intranet. La protection est assurée, dans l'état de l'art, par :

- un dispositif de pare-feu ;
- des passerelles applicatives (*proxies*) ;
- des zones démilitarisées (DMZ) ;
- des WAF (pare-feu applicatifs) ;
- des logiciels antivirus ;
- des filtres BlueCoat ;
- des systèmes de détection d'intrusion (IDS) et de systèmes de prévention d'intrusion (IPS) ;
- une solution hybride de lutte contre le Déni de Services ;
- la préservation des traces ;
- l'exploitation de Q-RADAR, outil permettant de détecter, d'alerter et d'endiguer les attaques de notre système d'information (SIEM : *Security Information and Event Management*) par sa puissance d'analyse et de corrélation des centaines de milliers de traces générées par nos équipements ;

- les tests d'intrusion réalisés chaque année confirment à la fois la solidité de nos infrastructures, la qualité de nos applicatifs et la nécessité de maintenir un haut niveau d'expertise des équipes informatiques pour faire face aux menaces en perpétuelle évolution. De nouveaux outils ont été déployés pour gérer ces tests et en assurer le pilotage et le suivi des vulnérabilités relevées.



Monetico Paiement

L'ensemble des éléments de notre système de sécurité permet notamment à notre solution de paiement commerçant connue sous le nom de Monetico Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI-DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit à nos Clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.

Nous avons décidé d'augmenter le périmètre de certification. Ce projet ambitieux et innovant a vu une première réussite avec l'obtention, le 30 avril 2019, de la certification du lot 1,0 (périmètre acquisition) concrétisant cinq ans de chantiers de la part de plus de 70 équipes Euro-Information et visant à mettre à disposition ce nouvel environnement à près de 300 utilisateurs. La mise en place de ce nouvel environnement de près de 500 machines (dont deux partitions *mainframe*) et 170 applications en fait le plus grand périmètre certifié PCI-DSS en France et l'un des plus grands d'Europe.

Cet environnement dédié est uniquement accessible avec des moyens d'accès très restrictifs. Les applications et systèmes sont soumis à des règles draconiennes de revue de code, de revue des configurations machines, de revue des accès, etc.

Les prochaines étapes :

- Ajouter dans cet environnement les applications d'acquisition restantes ainsi que le LSB (*Libre Service Bancaire*), en plusieurs lots inclus progressivement dans les audits de renouvellements ;
- Uniformiser les processus et méthodes de travail du périmètre PCI DSS Service Monetico Paiement avec le nouveau périmètre ;
- Maintenir les environnements conformes au fil du temps afin de renouveler chaque année les certifications PCI DSS.

Pour parvenir à ces objectifs, Euro-Information a mis en place une équipe « PCI Office » interne, équipe dont la vocation est de s'assurer, en challengeant les équipes au fil de l'année, notamment que tout reste conforme en vue du renouvellement annuel des certifications.

À noter l'arrivée d'un nouvel audit de certification PCI 3DS sur le traitement 3D/Secure, traitement effectué par Euro-Information pour le compte des banques et clients du groupe. Les modalités de ce nouvel audit sont en cours de définition.

En complément pour 2019, nous pouvons signaler :

- La participation du groupe à un exercice de place 2019 « Cyberattaque G7 » permettant de tester la robustesse de nos dispositifs de crise et l'identification des actions d'amélioration continue à mener ;
- Un large programme de sensibilisation et de communication à la cyber-sécurité a été lancé en 2019. L'objectif est de développer une culture cyber au sein du groupe.

### Mise en place de la nouvelle technologie Z14 d'IBM

Nous avons terminé en 2019 le déploiement des Z14 en remplacement de la génération précédente Z13, projet commencé en 2018.

Ce nouvel IBM Z14 était présenté par IBM comme l'ordinateur le plus puissant du monde, capable de gérer plus de 12 milliards de transactions chiffrées par jour. Il permet de crypter automatiquement les données associées à toutes les applications, les bases de données ou les services Cloud. La cryptographie s'étend désormais à toutes les données, réseaux, périphériques externes ou applications entières sans modification des applications.

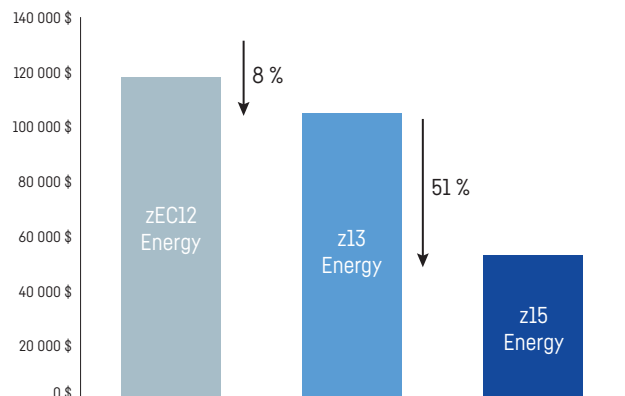
Cette nouvelle technologie amène donc une performance accrue, des capacités supérieures avec un niveau de sécurité majeur.

Nous commencerons en 2020 le test du Z15 qui doit nous amener une meilleure sécurité, résilience et agilité à travers :

- Le chiffrement systématique – Protection des données et garantie de la confidentialité dans des multi-Cloud hybrides. Contrôle des accès aux données via des contrôles basés sur des règles, avec la possibilité de révoquer des droits d'accès au-delà de la partie Z15 ;
- Le développement Cloud natif – Simplification de la tâche des développeurs afin qu'ils gagnent en flexibilité. Intégration plus facile d'IBM Z15 dans un Cloud hybride à l'aide d'un déploiement agile. Modernisation simplifiée des applications ;
- La reprise instantanée – IBM Z15 offre des niveaux optimaux de stabilité et de disponibilité garantissant une exécution continue de nos applications métier vitales. La fonction de reprise instantanée d'IBM Z15 doit diviser par deux le temps nécessaire au retour à nos SLA avant arrêt.

Ces évolutions doivent simplifier notamment les projets à base de technologie de type *blockchain* ou intelligence artificielle.

IBM communique également sur la maîtrise des consommations énergétiques de sa gamme Z (sujet intégré dans ces objectifs stratégiques). Chaque nouvelle génération doit avoir une meilleure efficacité énergétique que la précédente. Les tests de certains organismes annoncent un gain de 14 % entre Z14 et Z15 (51 % entre Z13 et Z15).



### Certification Nouvelle salle Machine

Le projet d'extension du *datacenter* de Lille a pour cible la mise en place du niveau de sécurité Tier-4 (Uptime institute), niveau maximum de sécurité pour un *datacenter* avec un taux de disponibilité de 99,995 % correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0,4 heure. En 2019, nous avons obtenu pour les nouvelles salles de Lille la certification officielle TIER IV design, première partie de la certification. Celle-ci a été publiée sur le site de l'Uptime le 24 avril 2019.

La décision a donc été également prise début 2020 au niveau EI de lancer la certification *Tier-4 operation sustainability* de nos *datacenters* en commençant évidemment par le plus moderne qui va entrer en service. L'objectif est d'être certifié pour fin 2021. Les leçons qui seront tirées du premier projet devront être déclinées également sur tous les DC existants quand ce sera possible.

### Projet Sécurisation des données personnelles

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne RGPD, nous établissons depuis 2018 une mise en conformité complète avec les textes pour l'ensemble des périmètres des entités du groupe.

Elle vise à ce que les Données à Caractère Personnel (DCP) des clients, des prospects et des salariés soient mieux protégées et accroît le contrôle de ces personnes sur leurs propres données.

Cette réglementation a engendré de nouvelles obligations et exigences sur l'information du client, la collecte, l'enregistrement et le stockage de ses données à caractère personnel.

Nous avons décomposé le programme RGPD en 15 projets pour couvrir l'ensemble du périmètre. Ce programme est évalué à environ 24 000 J/h.

Des DPO (*Data Protection Officer*) et CPD (Correspondants à la Protection des Données) ont été désignés en 2018 pour chacune des banques, fédérations et filiales.

Un référentiel de conformité concernant l'ensemble des traitements a été mis en œuvre et est progressivement enrichi.

Une révision complète des archivages et des suppressions de données stockées pour les Clients-Sociétaires ainsi que les prospects (droit à l'oubli) est menée. Le nettoyage a été fait sur l'historique et les processus de suppression et d'archivage sont revus. Le nettoyage se fait aussi bien dans les données de production, du décisionnel que dans les documents GED.

Une formation *e-learning* a été distribuée à l'ensemble des collaborateurs Euro-Information et à l'école des directeurs afin de mieux les sensibiliser et les responsabiliser sur cette nouvelle réglementation. Cette formation sera étendue à l'ensemble du personnel des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Un projet d'amélioration de la maîtrise de la localisation des données à caractère personnel est en cours via le déploiement progressif d'un dictionnaire de données. Nous avons déployé le logiciel META comme dictionnaire des données. Plus de 400 applis devraient l'intégrer d'ici fin 2020.

Une évolution des contrats avec les sous-traitants a été réalisée pour une mise en conformité avec signature d'avenants, stratégie d'audit de ces sous-traitants. Une évolution spécifique a été faite pour les contrats hors UE.

Nous travaillons également sur l'information client avec, par exemple, la mise en ligne de la politique de protection des données personnelles sur les sites internet du Crédit Mutuel et du CIC.

La nouvelle réglementation a aussi entraîné un pic de sollicitations de la clientèle. Nous avons amélioré le processus de suivi des demandes et de réponses.

### Au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau + papier liés à une activité tertiaire)

Ce scénario est aussi traité sous plusieurs aspects.

#### Réduction de la consommation de papier

L'usage de la signature électronique a progressé en 2019, grâce :

- 9,5 millions de signatures (contre 8,4 en 2018) correspondant environ à 7,2 millions de contrats signés (inférieur à cause des contrats avec multi-signataires) ;
- 56 % des contrats sont signés électroniquement cette année (contre 41 % en 2018). Il y a donc plus de contrats électroniques que de contrats papiers.

Ce déploiement a aussi un impact sur la consommation d'énergie (Scope 3) car les documents papiers n'ont plus à circuler en navettes vers les centres de numérisation.

Nous continuons à développer fortement la dématérialisation de nos documents. Ainsi, nous avons dépassé le volume de 4 milliards de documents en GED.

En 2019 nous avons mis en production plusieurs projets dont les contrats de réservation de biens immobiliers, pour la vente de logements (en partenariat avec Bouygues et Legalife) ou l'alimentation du fil d'actualité BAD avec les sessions en attente. Nous déploierons en 2020 les e-mandats et les documents RH.

Le sujet n'est pas que traité en France, nous étendons l'utilisation d'ITSME (Identification électronique Belge) pour Beobank et Cofidis Belgique. Et nous avons un projet de mise en place de signatures électroniques pour les contrats Cofidis en République Tchèque, Slovaquie et Pologne.

Coté stockage GED, un projet est lancé pour l'optimisation du stockage des fichiers de preuve pour la signature avancée.

La dématérialisation du bulletin de paie électronique (BPE) pour tout le groupe est généralisée. 94,1 % des salariés du groupe reçoivent le BPE (94,4 % dans les filiales Euro-Information). Le pourcentage restant correspond à des collaborateurs ayant refusé le bulletin électronique et donc conservé l'option papier.

À fin 2019, la part des documents à usage interne du groupe encore sous format papier diminue fortement passant de 0,72 % à 0,51 %.

#### Impression sur MFP (Imprimantes Multi fonction permettant impression, photocopies, scanner, fax...) par boîtes à lettres virtuelles

Il s'agit d'une nouvelle approche de l'impression réseau (l'impression reste en mémoire de l'imprimante jusqu'à déblocage par l'utilisateur). Ce procédé renforce le niveau de sécurité et permet un gain de papier en évitant les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours.

Ce fonctionnement se base sur un outil Watchdoc qui possède en plus une approche statistique des impressions pour permettre une optimisation des ressources nécessaires. Cet outil permettra de sensibiliser et responsabiliser l'utilisateur quant aux impacts environnementaux et économiques de ses impressions, en précisant sa consommation.

Watchdoc est entièrement déployé pour permettre des impressions sécurisées sur tous les sites du groupe. Des outils statistiques en cours de développement nous permettront d'évaluer de manière précise nos

gains effectués grâce au recto/verso et à la sécurisation mais aussi le potentiel restant.

Les premiers chiffres traduisent des impressions d'environ 40 % en recto/verso avec un gain potentiel restant évalué entre 10 et 15 %. Pour les gains dus à la non-impression finale, le gain moyen est d'environ 2,3 %. On constate des gains très importants et atypiques en mars et novembre, sûrement consécutifs à l'envoi de fichiers beaucoup plus gros que prévu (48 % de gain en février, 17 % en novembre, ce qui représente plus de 10 millions de pages non imprimées). Les chiffres seront affinés dès mise à disposition des développements.

## Papier recyclé non blanchi

La volonté de déployer l'utilisation du papier recyclé non blanchi s'inscrit dans le cadre de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans un premier temps, le périmètre sera limité aux sièges. Il n'est toutefois pas exclu de l'étendre ultérieurement au réseau. Un nouveau type de papier intégrant les contraintes techniques et fonctionnelles et en accord avec notre approche coût a été validé au premier trimestre 2018 et mis au catalogue. La décision d'utilisation ou non est pour l'instant laissée à l'appréciation des sociétés ; les volumes sont encore faibles mais progressent. Cela représente néanmoins plus de 95 tonnes de papier.

En complément en lien avec les scénarios des volets « Social » et « Sociétal », que pilote le groupe nous pouvons signaler les actions suivantes :

- Sur le sujet du déplacement domicile-travail, une nouvelle version d'OPTIMIX pour la gestion du covoiturage permet l'extension aux grandes métropoles françaises via le moteur de calcul d'itinéraires NAVITIA. Nous allons tester un nouvel outil de covoiturage : l'objectif est probablement de substituer OPTIMIX par un outil plus étoffé, probablement « 7° SENS », qui offre des fonctions de covoiturage plus élaborées : déplacements pour formation, déplacements professionnels, extension déplacements domicile-travail à toutes les villes et pas simplement aux seules métropoles.
- Nous participons également aux réflexions permettant de favoriser/maîtriser les nouveaux modes de transports et de déployer sous condition le télétravail. Des nouvelles possibilités ont été ouvertes pour le télétravail avec des adaptations notamment pendant les mouvements sociaux dans les transports.
- Plusieurs sites ont également mis en place, dans le cadre de la semaine du développement durable, des challenges mobilités. Par exemple, le site de Tassin a participé pour la deuxième fois au challenge régional et a obtenu dans sa catégorie la 19<sup>e</sup> place (9<sup>e</sup> pour la métropole) avec près de 46 % de participants.
- La Nuit de l'info se déroule tous les ans, du premier jeudi du mois de décembre, coucher du soleil, jusqu'au lever du soleil le lendemain matin. C'est une compétition nationale qui réunit étudiants, enseignants et entreprises pour travailler ensemble sur le développement d'une application Web. Les participants ont la durée d'une nuit pour proposer, implémenter et packager une application Web 2.0. Durant cette nuit, des partenaires lancent des défis (par exemple : interface Web la plus ergonomique, meilleure architecture du système, meilleure collaboration, etc.) aux équipes participantes, et proposent des prix pour les équipes ayant le mieux réussi. Euro-Information participe depuis plusieurs années. En 2019, le défi était de réaliser l'application Web dans une démarche la plus éco responsable possible. 14 équipes se sont donc affrontées. Il y a eu deux équipes gagnantes.

Voici la formulation du sujet :

« D'abord quelques constats et projections :

- D'après Greenpeace, en 2017 l'industrie du net représentait 7 % de la consommation mondiale d'électricité. En 2025, elle devrait monter à 20 % soit 5,5 % des émissions mondiales de carbone,
- Selon l'Université de Dresde, la consommation d'internet dans le monde en 2030 sera l'équivalent de la consommation de l'humanité en 2008,
- Le poids moyen d'une page Web a été multiplié par 115 entre 1995 et 2015 passant de 14 Ko à 1,6 Mo ! (Notion d'obésité logicielle).

L'objectif du défi est donc de répondre au sujet de la nuit de l'info dans une démarche la plus éco-responsable possible. Il sera demandé :

- de concevoir/programmer le site Web en respectant les bonnes pratiques d'éco conception Web,
- de monter un dossier de soumission virtuel de votre site Web à un organisme de labellisation numérique « Green IT ».
- Une nouvelle fonctionnalité a été mise en test en 2019 : le don sur automate. Cette expérience a été menée avec l'association France Alzheimer entre fin septembre et fin novembre sur les automates du Crédit Mutuel Île-de-France. Le développement offre la possibilité de solliciter le reçu fiscal auprès de l'association :
  - plus de 20 000 euros ont été reçus soit environ 250 dons,
  - 1 à 4 dons par CCM, 125 points de vente sur 177 ont enregistré au moins un don.

France Alzheimer a été très positif sur l'expérimentation et cela ouvre des possibilités importantes. Le processus va être complètement structuré pour pouvoir être déclenché en cas d'évènement majeur et des évolutions de cinématique/ergonomie seront faites pour réduire les erreurs de saisie.



- Nous avons essayé d'intégrer une nouvelle approche dans le cadre des sapins de Noël mis en place dans les sites pour Noël. Sur le site de Fontenay sous-Bois, deux sapins ont été installés fin 2019 en partenariat avec Reforest'Action et ont permis de planter 200 arbres dans une forêt au Brésil.
- Une action importante a été menée dans le cadre de l'intégration des personnes handicapées. Un partenariat a été conclu avec l'organisme COMPETHANCE avec l'attribution de 2 subventions pour former des autistes Asperger souhaitant accéder au métier d'informaticien. Dans le cadre de ce partenariat, Euro-Information Développements a accueilli en 2018 et 2019 :
  - 2 personnes sur le site de Villeneuve-d'Ascq,
  - 1 personne sur le site de Verlinghem,
  - 1 collégien en stage découverte (site de Verlinghem).

Cela correspond à 9,52 équivalent d'emploi de travailleurs handicapés.



■ EIS a mis en œuvre depuis 2012 un dispositif spécifique pour favoriser l'éco-conduite. Cette démarche s'est poursuivie en 2019 et les actions suivantes sont à signaler :

- formation éco-conduite : trois sessions et 17 personnes formées ;
- rappels « éco-conduite » sur les sujets suivants :
  - Comment bien gérer les montées et les descentes,
  - En été, utilisez la climatisation avec modération,
  - Avec les turbos, des précautions s'imposent,
  - Adoptez une conduite apaisée !

■ diminution de la consommation de carburant (6,70 en 2012 au lancement) :

- 6,14 l/100 km en moyenne en 2017,
- 6,10 l/100 km en moyenne en 2018,
- 6.02 l/100 km en moyenne en 2019.

### 3.4.2.2 Les nouveaux indicateurs

Pour suivre nos actions, une réflexion est engagée pour définir les indicateurs pertinents. Concernant l'approche sécurisation du Système d'information, trois angles permettent de suivre :

■ L'angle Disponibilité : le système est fiable et la lettre du SMQ détermine une cible de fonctionnement à 100 %, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un suivi des applications principales est fait avec un objectif de plus de 99 %. On voit que la disponibilité a été au vert 12 mois sur 12 avec une moyenne annuelle de 99,54 % contre 99,63 % en 2018.

#### TAUX DE DISPONIBILITÉ DES PRINCIPALES APPLICATIONS TP

2018-01	2018-02	2018-03	2018-04	2018-05	2018-06	2018-07	2018-08	2018-09	2018-10	2018-11	2018-12
99,47 %	99,16 %	99,77 %	99,81 %	99,83 %	99,82 %	99,86 %	99,77 %	99,86 %	99,60 %	99,32 %	99,34 %
2019-01	2019-02	2019-03	2019-04	2019-05	2019-06	2019-07	2019-08	2019-09	2019-10	2019-11	2019-12
99,40 %	99,35 %	99,58 %	99,52 %	99,44 %	99,68 %	99,61 %	99,72 %	99,42 %	99,60 %	99,57 %	99,53 %

Nous sommes dans des niveaux déjà très importants de disponibilité et, si la moyenne annuelle est légèrement plus faible (- 0,09 %), le taux minimum mensuel est de 99,35 % contre 99,16 % en 2018 (3 mois en 2018 en dessous du *minima* 2019).

■ L'angle Sinistralité : les traitements doivent être fiables et les dysfonctionnements doivent être les moins impactant possibles. Les sinistres informatiques dont le coût est supérieur à 1 000 euros sont analysés. Ce nombre est très faible. Il était de 246 en 2017, de 239 pour 2018 et de 298 pour 2019. L'augmentation de 2019 est due à une sinistralité importante en 2019 sur les GAB, sinistralité avec un coût financier en forte baisse (-21 %) et dont les facteurs extérieurs ne sont pas toujours maîtrisables. Si on regarde un historique un peu plus long (sur 5 ans), on voit que le nombre de sinistre GAB a été au maximum de 322 en 2016.

■ L'angle Sécurité : le système est soumis en permanence à des attaques visant à éprouver sa solidité. Là aussi, les incidents découlant de ses attaques doivent être limités en nombre lorsque la cause est interne (on ne maîtrise pas la volumétrie externe) avec des impacts les plus faibles possible.

Dix catégories d'incidents de sécurité ont été définies en s'appuyant sur les référentiels de l'ENISA (*European Network and Information Security Agency - Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information*) avec par exemple :

■ Intrusion (exploitation de vulnérabilités, comptes ou applications compromis) :

Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent la détection d'une intrusion sur nos systèmes ou dans nos locaux. Cela concerne par exemple :

- la découverte d'un nouveau compte non connu par les administrateurs d'une machine,

- l'exploitation de vulnérabilités,
- des opérations détectées qui ne sont pas expliquées (pas d'AGATE associé, pas d'intervention prévue) ;

■ Atteinte à la disponibilité (DDoS, vol, sabotage etc.) :

Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent l'atteinte à la disponibilité logique ou physique d'un de nos systèmes. Cela concerne par exemple :

- le vol d'un ordinateur portable,
- une attaque en déni de services (DDoS) sur nos réseaux,
- le sabotage d'une salle ou d'un système.

En 2018, on constate par exemple 175 attaques de type « atteinte à la disponibilité » (DDos, vol, sabotage...) et 57 de type « tentatives d'intrusion ».

En 2019, nous avons 277 attaques de type « atteinte à la disponibilité » et 27 « tentatives d'intrusion ».

Ces indicateurs confirment la nécessité de s'équiper pour contrer les attaques de type DDOS. Nous avons donc déployé une solution pour la lutte anti-déni de service distribué (DDOS) qui permet de réagir rapidement en cas d'attaques de ce type et d'améliorer la supervision à travers cet outil, ce qui nous a permis ces derniers mois de réagir rapidement et de parer des attaques de ce type.



## 3.5 RSE DU PÔLE PRESSE

### 3.5.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
ENV01P	Papier journal	Tonnes	51 463
ENV02P	dont papier labellisé	Tonnes	22 636
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	352,43
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	31 344
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	694,26
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	39 441 338
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	153 264
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	68 270
ENV05P	Emballages	Tonnes	193,87
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	27 890 540
ENV06P	Déchets – débuts & fins de bobine	Tonnes	3 512,05
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	11 049 427
ENV07P	Déchets – chute de blanc sur rotatives	Tonnes	520,88
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	27 990
ENV08P	Déchets – retour imprimés	Tonnes	6 968
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	335
ENV09P	Déchets – encarts	Tonnes	765
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	120,62
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	214
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 865
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	6,92
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	97,52
ENV15R	Total papier recycle acheté	Tonnes	0,41
ENV15RP	Papier journal d'origine recycle	Tonnes	46 711
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	2 494
ENV18	Déplacement professionnel – avion	Kilomètres	320 235
ENV19	Déplacement professionnel – train	Kilomètres	1 385 661
ENV20	Flotte automobile de l'entité – nombre de km tous véhicules	Kilomètres	19 306 181
ENV23	Déplacement professionnel – automobile salarié	Kilomètres	3 150 987
ENV25	Déplacement professionnel – taxi & voiture de location	Kilomètres	79 651
ENV29P	Transport transalliance	Tonnes	34 317
ENV30	Émissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	283,37
ENV30P	Transport La poste	Tonnes	1 366
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	11
ENV32	Nombre de visio-conférences	Numérique entier	413
ENV33	Durée totale des visios	Heures centésimales	567,31
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	62,92
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	52
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	10
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	4
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	5

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	19
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	24
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	4 063
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	6251
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	900
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 892
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	47
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	147
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 314
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 726
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	57
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	168
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	6 251
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	2 318
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	3 933
SOC07	Effectif PPH – femmes	Personnes Physiques	2 986
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	5 832
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	3 618
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	2 792
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	419
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	93,29
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	4 723
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	2 082
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	2 641
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	588
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	4 135
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	873
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	140
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 437
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	2 814
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	49 553
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	46 847
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	2 706
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	3 697
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	Numérique entier	14
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	105
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	2 965 825
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	1,50
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	2 329
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	37,25
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	58 786
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	9,4
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	48
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	44
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	4
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	947

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2019
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	40,85
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	166
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	69
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	41,56
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	227
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	3,63
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	194 773 543
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	31 949,56
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	21 942,44
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	48 302,67
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	330 825
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	955
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	224
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	117
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	293
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	136
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	340
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	189
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	507
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	248
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	558
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	276
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	854
SOC99	dont femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	409
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	996
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	464
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	1 277
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	643
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	1 202
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	504
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	186 329 888,60
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	79 387 759,20
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	106 942 129,40

### 3.5.2 Rapport spécifique pôle presse

L'activité presse du Crédit Mutuel regroupe une trentaine de sociétés dont huit sociétés éditrices de neuf journaux de presse quotidienne régionale et départementale et deux sociétés éditrices de trois journaux de presse hebdomadaire régionale, ce qui représente une couverture de l'information sur plus de 24 départements de l'est de la France, plus de neuf cent mille exemplaires vendus par jour, et près de 6 300 salariés<sup>[1]</sup>.

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées directement ou indirectement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Comme l'ensemble du groupe, elles cherchent sans cesse à améliorer les règles et procédures notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Les catégories socioprofessionnelles des sociétés de presse sont les journalistes (1/3 des effectifs des sociétés de presse), les employés, les ouvriers (ou techniciens selon l'entité) et les cadres (administratifs ou techniques).

Les contrats sont principalement à durée indéterminée. Il est également fait appel à des contrats à durée déterminée ou à des intérimaires.

Contrairement aux autres sociétés, les sociétés de portage (APDNA et MEDIAPORTAGE) ont la particularité d'employer majoritairement des personnes à temps partiel. En effet, l'activité consiste à porter le journal le matin, la durée journalière de travail est par conséquent inférieure à 7 heures. Pour ces entités, la proportion de personne à temps partiel par rapport à la population totale s'établit à plus de 98 %.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs projets à différents niveaux.

#### Responsabilité élargie du producteur (REP)

Depuis 2018, les sociétés d'éditions ont adhéré à CITEO, société à but non lucratif née du rapprochement d'Éco-emballages et d'Écofolio, créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Elles se sont réunies pour répondre à l'une des mesures de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui consiste à déclarer annuellement le tonnage de papier mis sur le marché.

Outre les démarches mises en place au cours de l'exercice 2019 comme les publicités pour le tri, un supplément pour sensibiliser au recyclage, la participation aux animations locales, les quatre centres d'impressions du groupe se sont lancés dans une procédure de certification imprimeur PEFC.

L'obtention de ce label garantit au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat il participe à la gestion durable des forêts.

Avec l'accompagnement d'un prestataire extérieur spécialisé dans le domaine, les quatre centres d'impression ont ainsi obtenu le label PEFC avant la fin de l'année.

#### Poursuite des démarches engagées les années précédentes

Bien que la déclaration CITEO et la mise en place de la certification PEFC ont demandé une attention particulière, les sociétés n'en ont pas pour autant abandonné les opérations mises en place les années passées. Au contraire, elles ont poursuivi leurs actions au niveau de l'hygiène et de la sécurité au travail, en poursuivant les formations destinées à la prévention du risque canin et celle du risque routier pour les porteurs de journaux et les commerciaux. Les sociétés ont également mené des actions de prévention des risques psychosociaux, et de sensibilisation aux risques au travail (troubles musculo-squelettiques, campagne de sensibilisation du personnel à l'ergonomie des postes de travail...) :

- au niveau des bâtiments, en modernisant les systèmes d'éclairage, les chaudières ou encore en réalisant des travaux d'isolation dans les agences ;
- au niveau de l'utilisation des matières premières, notamment le papier, l'encre et les plaques qui constituent les produits indispensables à la production d'un journal.

La réduction des macules et de la gâche au moyen de différents procédés (acquisition de matériel plus récent afin de diminuer les risques d'arrêts intempestifs, nouvel adhésif pour le collage des bobines, automatisation du contrôle des registres de coupe, etc.) permet de diminuer la consommation de papier (1 % de gâche en moins correspond à environ 100 tonnes de papier économisé).

Par ailleurs, toutes les chutes de papier (blanc papier...) et les journaux invendus sont vendus à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets (contrat groupe avec la société VEOLIA). Le *Dauphiné libéré* est allé encore plus loin cette année en optimisant les enlèvements des déchets papier pour réduire le nombre de rotations de camions.

Concernant les plaques, deux niveaux d'économies sont réalisés par nos sociétés :

- au niveau de l'eau et de l'énergie électrique en utilisant des plaques spécifiques (plaque PLATINIUM KODAK) ;
- en termes de déchets produits en modifiant les lignes CTP (impression de plaques) ou encore en bloquant les sorties de plaques non autorisées.

Enfin, s'agissant des encres et autres produits chimiques, les journaux recherchent des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement et optimisent les doses de solvants utilisés (pompe doseuse). Ces produits sont également analysés et comparés aux fiches de données de sécurité fournies par la médecine du travail ou envoyés périodiquement à la DRIRE.

[1] Y compris les porteurs de journaux salariés – effectif PPH au 31 décembre 2019.

## Opérations de transformation

2019 a été marquée, d'une part, par la poursuite des plans de sauvegarde de l'emploi au *Républicain lorrain* et à *L'Alsace* suite à la fermeture des centres d'impression respectivement à Woippy et Mulhouse ainsi que les plans de départ volontaire dans les autres journaux du groupe, et, d'autre part, par la présentation de nouveaux projets s'inscrivant dans le plan de transformation du groupe.

Ainsi il a été décidé de créer des régies publicitaires pour le pôle alsacien et le pôle lorrain au moyen d'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité publicité des journaux *L'Alsace*, *DNA*, *L'Est républicain*, *Républicain lorrain* et *La Liberté de l'Est* vers deux nouvelles entités créées à cette fin, EBRA MEDIAS ALSACE et EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE-COMTE.

La décision de constituer ces régies vise à :

- créer la synergie des équipes de commercialisation pub entre les titres ;
- harmoniser les process pour les rendre compétitifs ;
- créer un véritable environnement pour permettre à nos commerciaux de devenir des apporteurs de solutions de communication clients.

Le projet, lancé en mars 2019, s'est achevé le 31 décembre. Environ 170 salariés ont été transférés des services publicité des éditeurs vers les deux nouvelles régies.

Toujours dans un souci de cohésion de groupe et surtout de performance, deux autres projets ont été présentés au cours de l'exercice.

Le premier concerne l'investissement dans une nouvelle installation d'impression sur le site d'Houdemont.

Le projet, soutenu par la BFCM, la BECM et la DGMIC, consiste à construire un bâtiment permettant d'accueillir une nouvelle rotative.

La pertinence économique de cet investissement industriel et de sa mise en œuvre repose sur :

- une réduction des charges fixes de maintenance ; une amélioration des performances industrielles ;
- une réduction de la masse salariale liée à la mise en place d'une organisation industrielle reposant sur un effectif de 55 personnes en équivalents temps plein.

Bien entendu, le projet reposera également sur la construction d'un budget de formation adapté pour l'acquisition des nouvelles méthodes de travail et un effectif suffisant et formé au nouvel outil industriel.

Cette infrastructure devrait être opérationnelle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Le second concerne les services support à la conception du journal et sans lesquels ce dernier ne pourrait pas exister. Il s'agit des services studio graphique, ordonnancement, trafic digital, saisie des annonces classées, centre de relation clients et informatique.

L'objectif consiste à créer un pôle d'expertise, sous la forme d'une entité indépendante, sans rattachement hiérarchique à un titre, permettant d'offrir des prestations de services de qualité et à un prix de marché.

Comme le projet précédent, il s'accompagne d'une réduction de la masse salariale pour aboutir à une organisation cible reposant sur près de 290 personnes.

La mise en service de cette entité est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## 3.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

3

### Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société coopérative [ci-après « entité »], nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité [ci-après le « Référentiel »] dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>[1]</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques : non prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités, non prise en compte dans l'octroi des financements de règles spécifiques sur les secteurs polluants et absence de prévention pour réduire l'empreinte carbone des investissements, non prise en compte des risques liés au changement climatique, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Cofidis, CIC Lyonnaise de Banque, Caisse Fédérale Loire Atlantique Centre Ouest, Groupe CIC ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 39 % des effectifs et 36 % des consommations d'énergie du groupe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de quinze semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions en charge de la définition des politiques, de leur déploiement et de la collecte des informations.

[1] ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 9 avril 2020

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delérable  
Associée développement durable

Marc Charles  
Associé

3

## Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

### INFORMATIONS SOCIÉTALES ET GOUVERNANCE

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Plans de formation des élus
- Taux de sociétariat
- Nombre de caisses locales
- Nombre de nouveaux administrateurs et d'élus dans les caisses locales
- Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- Plan de formation destiné aux élus
- Adaptation des offres

### INFORMATIONS SOCIALES

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Effectifs
- Part des salariés formés à la transformation digitale
- Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation, nombre total d'heures de formation
- Taux de rotation de l'emploi

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- Formation des collaborateurs

### INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET MÉTIERS

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Consommation d'énergie des bâtiments
- Nombre de financements de projets d'énergies renouvelables réalisés par les réseaux
- Encours de financements de projets d'énergies renouvelables réalisés par les réseaux

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- Diminution de l'empreinte carbone des bâtiments du groupe, politique de déplacements propres
- Politiques sectorielles pour l'intégration de règles extra-financières lors des financements
- Actions d'intégration des notations ESG dans l'octroi des financements
- Actions de prise en compte du risque climatique dans les investissements via les limites pays





Tous les ans, la ville d'Aix-en-Provence résonne au son du Festival de Pâques. Grâce à l'implication de passionnés, la musique classique se réinvente et se démocratise. C'est pour cela que CIC a souhaité faire du Festival de Pâques un des axes majeurs de son action de mécénat culturel.

# 4

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

<b>4.1</b>	<b>BFCM – RAPPORT SUR LE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>142</b>	<b>4.2</b>	<b>CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>161</b>
4.1.1	Introduction	142	4.2.1	Introduction	161
4.1.2	Composition des organes de direction au 31 décembre 2019	143	4.2.2	Composition des organes de direction au 31 décembre 2019	162
4.1.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	144	4.2.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	163
4.1.4	Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	156	4.2.4	Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	175
4.1.5	Préparation et organisation des travaux du conseil	156	4.2.5	Préparation et organisation des travaux du conseil	175
4.1.6	Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	159	4.2.6	Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	182
4.1.7	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	159	4.2.7	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	184

---



## 4.1 BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ; cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité ; dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11) ainsi que des orientations conjointes avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF), relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12). Dans sa notice de conformité du 4 juin 2018, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a expliqué aux personnes contrôlées qu'elle entendait se conformer pleinement aux orientations relatives à la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

*« Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.*

*Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :*

- *l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du fit and proper ;*
- *le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

*En application du paragraphe 89b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »*

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.



## 4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2019

### Conseil d'administration

- Nicolas Théry, président
- Michel Vieux, vice-président
- Gérard Bontoux
- CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, représentée par M. Jean-Marc Busnel
- Gérard Cormorèche
- Claude Courtois
- Philippe Gallienne
- Albert Mayer
- Gislhaine Ravanel
- René Schwartz
- Francis Singler
- Alain Têtedoie
- Dominique Trinquet

### Censeurs

- Michel Andrzejewski
- Jean-Louis Bazille
- Pascal David
- Jean-Claude Lordelot
- Christian Muller
- Jacques Simon
- Alain Tessier
- Philippe Tuffreau

### Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

### Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif

## 4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Administrateurs

#### Nicolas Théry

55 ans  
Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission Européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016. Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Nicolas THÉRY est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la promotion «Liberté, Egalité, Fraternité» -, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – Mention Droit des affaires.

#### Président du conseil d'administration

Nomination au conseil : 2014

Echéance du mandat : 2020

#### Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

##### Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

##### Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

##### Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

##### Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

##### Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Membre du conseil de direction

Euro-Information

##### Directeur général

Banque CIC Est

##### Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### Administrateur

Targobank Espagne

Banque Publique d'investissement

##### Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

##### Membre du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

## Michel Vieux

69 ans  
Né le 12 avril 1951

Adresse professionnelle :  
130-132 avenue Victor Hugo  
26009 Valence

MEMBRE ASSOCIÉ DU COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES DU GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Michel Vieux est titulaire d'une licence de mathématiques de l'Université 1 de Grenoble et diplômé de l'Institut d'Etudes Commerciales de Grenoble : maîtrise de Sciences de Gestion, Diplôme d'étude approfondie, option Finance, Etudes de recherche en doctorat de 3ème cycle.

Michel Vieux est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais. Au cours de sa carrière professionnelle, il a occupé des fonctions de professeurs d'économie-gestion, de conseiller en formation continue, de consultant en analyse financière et de directeur d'un organisme de formation.

Il dispose d'une très grande expérience mutualiste au sein du Crédit Mutuel, il y exerce des mandats depuis 1984, d'abord au niveau local et régional avant d'être nommé administrateur confédéral en 2000.

**Vice-président du conseil d'administration**  
Nomination au conseil : 2011  
Fin du mandat : 2020

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais  
Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais  
Caisse de Crédit Mutuel de Pierrelatte  
Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône

### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel  
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

### Administrateur (représentant CRCM Dauphiné-Vivarais)

Assurance de Crédit Mutuel Vie SAM

### Président d'honneur du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

### Co-gérant

Sud-Est Transactions Immobilières

### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

## Gérard Bontoux

70 ans  
Né le 7 mars 1950

Adresse professionnelle :  
6 rue de la Tuilerie  
31130 Balma

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CREDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Gérard Bontoux a débuté sa carrière au service engagement à la banque de l'Union Parisienne. En 1975, il rejoint la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées en tant que chargé de mission puis devient responsable du service Prospective Evaluation et Statistiques en 1995.

Dès 1979, il est élu administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse Saint-Cyprien. Il exerce des mandats au niveau local, régional mais également au niveau confédéral. Il est président de la Fédération et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique depuis 1994. Il est président du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

**Administrateur**  
Nomination au conseil : 2009  
Échéance du mandat : 2021

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique  
Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

### Vice-président du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel  
Caisse Centrale du Crédit Mutuel  
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien

### Représentant permanent de Marsovalor, membre du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

## Jean-Marc Busnel

61 ans

Né le 25 avril 1959

*Adresse professionnelle :*

43 boulevard Volney  
53083 Laval

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel est directeur Industriel du groupe ACOME depuis 2018. Il a débuté sa carrière au sein d'ACOME en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et supply chain (2008) avant de devenir directeur de branche (2015).

Dès 1994, il est élu administrateur de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est Président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, membre du conseil d'administration**  
Nomination au conseil : 2018  
Echéance du mandat : 2021

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président du conseil d'administration

IDEA OPTICAL

### Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët

Caisse de Crédit Mutuel Solidaire

#### Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

#### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

ACOME SA

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

## Gérard Cormorèche

63 ans  
Né le 3 juillet 1957

Adresse professionnelle :  
8 rue Rhin et Danube  
69009 Lyon

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormoreche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

**Administrateur**  
Nomination au conseil : 2001  
Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

C.E.C.A.M.U.S.E

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

#### Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

#### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

#### Représentant permanent de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Censeur

Crédit Industriel et Commercial

## Claude Courtois

66 ans  
Né le 6 janvier 1954

Adresse professionnelle :  
494 avenue du Prado  
13008 Marseille

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'Ecole Nationale de Police de Cannes-Ecluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

**Administrateur**  
Nomination au conseil : 2019  
Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

#### Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

#### Administrateur

Caisse méditerranéenne Financement

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy



## Philippe Gallienne

64 ans

Né le 17 juin 1956

*Adresse professionnelle :*

17 rue du 11 novembre  
14052 Caen

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la Caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la Caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Normandie

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Albert Mayer

65 ans

Né le 17 septembre 1955

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz.

Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

*Mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Sarreguemines

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

#### Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Gérant

Expertise et audit comptable Albert Mayer SAS

Secogem SARL

Pôle d'expertise comptable

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Gislhaine Ravel

68 ans  
Née le 30 septembre 1952

Adresse professionnelle :  
99 avenue de Genève  
74054 Annecy

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gislhaine Ravel est conseillère municipale. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

**Administratrice**  
**Nomination au conseil : 2019**  
**Echéance du mandat : 2022**

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

#### Membre du conseil d'administration et Président du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administrateur

Néant

## René Schwartz

63 ans  
Né le 14 janvier 1957

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

MEMBRE ASSOCIÉ DU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la Société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.

Dès 1992, il est élu président de la Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.

Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et Administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2018**  
**Echéance du mandat : 2021**

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Mulhouse

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

#### Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administrateur

CARPA Mulhouse

## Francis Singler

64 ans  
Né le 18 juillet 1956

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.

Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace [1359].

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2018**  
**Echéance du mandat : 2021**

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président

District des caisses de Crédit Mutuel de Sélestat

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

#### Membre du conseil de surveillance

Euro Information Production

#### Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Alain Têtedoie

66 ans

Né le 16 mai 1954

*Adresse professionnelle :*

10 rue de Rieux  
44040 Nantes

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire.

Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2007

Echéance du mandat : 2021

#### Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

##### Président

Thalie Holding

##### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

##### Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Centre de Conseil et de Service (CCS)

##### Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte

##### Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

##### Président et représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Investlaco

##### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

##### Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

##### Représentant permanent de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

##### Représentant de Thalie Holding

La Fraiseriaie SA

##### Gérant

GFA La Fraiseriaie

SCEA La Fraiseriaie

##### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

##### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

## Dominique Trinquet

70 ans  
Né le 13 novembre 1950

Adresse professionnelle :  
18 rue de la Rochefoucauld  
75009 Paris

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un brevet d'état d'Expert en automobiles, Dominique Trinquet est expert indépendant au sein du Cabinet TRINQUET depuis 1986.

En 2000, il a été élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel du Mantois. Depuis 2002, il est administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île de France, dont il est également le vice-président.

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2019**  
**Echéance du mandat : 2022**

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Mantois

#### Vice-président du conseil d'administration

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Départs en cours d'année 2019 <sup>[1]</sup>

### Étienne Grad

68 ans  
Né le 26 décembre 1952

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Etienne Grad est président de la société Etienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de TECHNAL en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'étude Etienne Grad avant de créer la société Etienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2010**  
**Echéance du mandat : 2019**

Mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président

District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

#### Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

[1] Par soucis de transparence, les administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les mandats au sein de la BFCM ont pris fin en cours d'année 2019 mais détenant par ailleurs des mandats au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, figurent ci-après.

## Damien Liévens

50 ans

Né le 25 juillet 1970

*Adresse professionnelle :*

105 Faubourg Madeleine  
45920 Orléans

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un brevet d'études professionnelles agricoles et d'un brevet de technicien agricole, Damien Liévens exerce au sein de son exploitation agricole familiale depuis 1998. Il est gérant de la SCEA LIEVENS et Membre actif d'un Centre d'études techniques agricoles depuis 2002.

En 2000, il est nommé administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles puis vice-président du conseil d'administration en 2007. Il détient des mandats dans plusieurs entités du Crédit Mutuel, il est ainsi administrateur de la Caisse Agricole de Crédit Mutuel depuis 2015. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre ainsi que de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre. Il est également administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ainsi que de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, censeur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, depuis 2017, depuis 2015 membre du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (Représentant la Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre), représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre au conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M et censeur du CIC. Depuis 2019, il est président du comité de suivi des risques confédéral.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2015

Echance du mandat : 2019

#### Mandats exercés au 31 décembre 2019

##### Président du conseil d'administration

Fédération régionale des caisses de Crédit Mutuel du Centre

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre

##### Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles

##### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

##### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

##### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

##### Représentant de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

##### Gérant

SCEA Lievens

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administrateur et Vice-président du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

##### Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

## Lucien Miara

71 ans  
Né le 17 janvier 1949

Adresse professionnelle :  
494 avenue du Prado  
13008 Marseille

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en gestion des entreprises, Lucien Miara a exercé l'ensemble de sa carrière au sein du Crédit Mutuel. Il a débuté en 1973 en tant qu'adjoint de gestion, jusqu'à devenir directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen en 1995.

Depuis 2006, il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen et exerce des mandats tant au niveau local dans des caisses de Crédit Mutuel qu'au niveau national au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2015  
Échéance du mandat : 2021

Mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen  
Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen  
Caisse de Crédit Mutuel Frontignan  
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado  
Camefi

#### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

#### Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM  
Assurance du Crédit Mutuel Vie

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Banque Marocaine du Commerce Extérieur

#### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  
Crédit Industriel et Commercial

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Villeneuve Loubet  
Caisse de Crédit Mutuel Montpellier Alco  
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Saint Loup

##### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel  
Caisse Centrale du Crédit Mutuel  
Banque Fédérative du Crédit Mutuel

4

## Daniel Rocipon

72 ans  
Né le 17 février 1948

Adresse professionnelle :  
99 avenue de Genève  
74054 Annecy

MEMBRE ASSOCIÉ DU COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES GROUPE DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat en philosophie, d'un baccalauréat mathématique et d'un BEPC, Daniel Rocipon a débuté sa carrière à la SNCF avant de suivre une formation en comptabilité gestion par la Chambre du Commerce de Chambéry. En 1979, il crée une société de papeterie puis en devient le PDG de 1989 à 2009.

En 2011, il est élu président de la Caisse locale de Crédit Mutuel d'Albertville. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2016  
Échéance : 2019

Mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc  
Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc  
Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  
Banque Fédérative du Crédit Mutuel



## Dirigeants

### Daniel Baal

63 ans

Né le 27 décembre 1957

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la Direction Régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la Société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

#### Directeur Général et dirigeant effectif

Nomination au conseil : 2017

Echéance du mandat : 2020

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Euro-Information Production

#### Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président

SAS Les Gâtines

#### Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

#### Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

#### Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

Targobank AG

Targo Manangement AG (fusion dans Targobank AG le 9mai 2028)

#### Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

## Alexandre Saada

55 ans

Né le 5 septembre 1965

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur de institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Economique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

**Directeur général adjoint et dirigeant effectif**  
Nomination au conseil : 2018  
Echéance du mandat : 2021

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Crédit Mutuel Home Loan SFH

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Membre du conseil de surveillance

Targobank AG

Targodeutschland GmbH

#### Administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Banque de Tunisie

#### Censeur

Cofidis France

Cofidis Participations

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## 4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

## 4.1.5 Préparation et organisation des travaux du conseil

### 4.1.5.1 Fonctionnement du conseil d'administration

#### Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts.

#### Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

#### Limite d'âge

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

#### Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

#### Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élu et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Conformément aux orientations communes de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et de l'Autorité Européenne des marchés financiers (AEMF) et aux dispositions du Code monétaire et financier, un nouveau parcours de formation réglementaire a été mis en place en 2019.

Ce parcours a été refondu et va être complété à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, par un programme triennal de formation visant à permettre aux membres des conseils d'administration, de surveillance et des comités réglementaires des structures faitières d'actualiser leurs connaissances et compétences.

#### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Le recueil d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale applicable à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

#### Contrats de service

Il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

#### Déclaration de non condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'ont fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Diversité du conseil d'administration

### ■ Parité

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'est pas soumise aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce. Toutefois, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour ambition de renforcer le nombre de femmes membres de ses organes de surveillance et de direction.

### ■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### ■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

### ■ Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique 2019/2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance.

## Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la BFCM, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles.

■ Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes : ne pas être administrateur ou censeur du conseil d'administration d'une fédération, d'une entité bancaire faitière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;

■ Ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

## Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Les comités faitiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

## 4.1.5.2 Les travaux du conseil en 2019

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2019, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 89 % en ce qui concerne les administrateurs.

### Réunion du 20 février 2019

Le conseil d'administration du 20 février 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation du bilan et des comptes au 31 décembre 2018 ;
- Rapport du comité d'audit et des comptes groupe présentant les éléments suivants : adoption de la modification du règlement intérieur du comité d'audit et des comptes groupe [CACG], présentation de l'auto-évaluation du CACG, synthèse des évaluations externes sur le dispositif de contrôle ;
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 ;
- Création d'une structure de distribution d'*asset management* ;
- Point sur la trésorerie et la liquidité du groupe : autorisation d'émissions ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;
- Validation des corps de règles de la trésorerie groupe 2019 ;
- Validation des corps de règles de CIC Marchés 2019 ;
- Responsabilité sociale et mutualiste : approbation des politiques sectorielles d'Énergie Nucléaire Civile et Défense & Sécurité ;
- Adoption d'une charte de moyens d'exercice des mandats ;
- Examen et autorisation de la poursuite des conventions réglementées précédemment autorisées avec une date de fin au 1<sup>er</sup> juin 2019 ;
- Décision de ne plus rémunérer les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 ;
- Mise en place de l'accord préalable du conseil pour tout investissement supérieur à 100 millions d'euros ;
- Identification des preneurs de risques au niveau des organes de surveillance.

### Réunion du 4 avril 2019

Le conseil d'administration du 4 avril 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Agrément de la cession d'actions BFCM détenues par la Caisse Fédérale Antilles-Guyane aux caisses de Crédit Mutuel Antilles-Guyane ;
- Fixation de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des membres des conseils d'administration et de surveillance des structures faitières du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Présentation du rapport annuel de contrôle Interne ;
- Approbation des propositions de nominations et de renouvellements soumises à l'assemblée générale ;
- Prise d'acte de démissions d'administrateurs et de censeurs et du non renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2019.

### Réunion du 25 juillet 2019

Le conseil d'administration du 25 juillet 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation des comptes consolidés BFCM au 30 juin 2019 ;
- Information sur les comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Rapports des comités d'audit et des comptes groupe des 25 avril 2019 et 24 juillet 2019 présentant les éléments suivants : rapport annuel du contrôle interne, point sur les relations avec les autorités de tutelle, point sur l'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- Arrêté des comptes consolidés BFCM au 30 juin 2019 ;
- Point sur la trésorerie et la liquidité du groupe ;
- Point sur les activités holding de fusion-acquisition ;
- Rapport des comités de suivi et des risques groupe des 11 avril 2019 et 11 juillet 2019 : point sur les relations avec le superviseur, validation des rapports ICAAP, ILAAP et du cadre d'appétence aux risques ;
- Présentation de la synthèse des risques opérationnels ;
- Présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- Approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- Non-renouvellement d'un mandat de censeur ;
- Résultats des élections du comité social et économique.

### Réunion du 15 novembre 2019

Le conseil d'administration du 15 novembre 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation des résultats consolidés IFRS Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2019 ;
- Rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 20 septembre 2019 présentant les éléments suivants : suivi des recommandations émises par le contrôle périodique, lancement de l'autoévaluation du CACG pour 2019, présentation du dispositif d'évaluation des fonctions de contrôle interne (conformité, contrôle permanent, contrôle périodique) ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe du 24 octobre 2019 présentant les éléments suivants : synthèse exécutive du tableau de bord des risques, référentiel mesure et surveillance des risques de crédit, questionnaire d'évaluation de la fonction de gestion des risques, présentation des organigrammes et effectifs de la direction des risques, présentation du dispositif de gestion de crise et de continuité de l'activité ;
- Information sur les risques opérationnels ;
- Relations avec les superviseurs et lettres de suite de la BCE : principaux enjeux de la supervision, projet de courrier SREP de la BCE, présentation de lettres de suite de la BCE ;
- Validation du plan de formation des administrateurs 2020 ;
- Préparation de la chambre syndicale et interfédérale ;
- Activité de trésorerie et de refinancement ;

- Activité de croissance externe/cessions ;
- Examen et autorisation des conventions réglementées : examen des engagements réglementés pris au bénéfice du président et du directeur général par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- Autorisation de la convention de dissolution de Monetico ;
- Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.

### Réunion du 20 décembre 2019

Le conseil d'administration du 20 décembre 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Autorisation d'acquisition par la BFCM d'actions du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

#### 4.1.5.3 Comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Depuis l'adhésion, par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 17 novembre 2017, aux comités des nominations et des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et plus largement à l'ensemble des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les comités faïtières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale rendent compte de leurs travaux au conseil de l'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (voir paragraphe 4.2.5.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel).

#### 4.1.5.4 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect des valeurs et des textes, respect de la personne, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité, devoir de réserve, bénévolat et indépendance des élus, devoir de formation et conflits d'intérêts.

#### 4.1.5.5 Direction générale

##### Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

##### Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

##### Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 6 avril 2017 et du 21 février 2018, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

### 4.1.6 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### 4.1.7 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le président et le directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019 a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

#### Principes directeurs

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs, hors le président du conseil d'administration, ne reçoivent pas de jetons de présence. Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 18 février 2019, d'attribuer à :

- Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Cette rémunération est portée à compter de cette date par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année actuellement, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 ;

- Monsieur Daniel Baal, en rémunération de son mandat social de directeur général, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année actuellement, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

À cet effet, il est rappelé que Monsieur Daniel Baal est salarié de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 1<sup>er</sup> juillet 1979 au 30 septembre 2001 puis du 2 février 2004 à ce jour et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1<sup>er</sup> juin 2017.



Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les rémunérations perçues par les deux mandataires sociaux sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 31 décembre 2019, seul Nicolas Théry détient un emprunt de cette nature.

## RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

2019		Origine	Part fixe	Part variable <sup>(b)</sup>	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel		711 462 <sup>(1)</sup>		11 748	10 462	733 672
	CIC		104 167 <sup>(1)</sup>			505	104 672
Daniel Baal	Crédit Mutuel		808 961 <sup>(2)</sup>		3 881	9 447	822 289

(1) Rémunération annuelle de 725 510 € sur 5 mois (475 510 € pour la partie Crédit Mutuel et 250 000 € pour la partie CIC) et rémunération annuelle de 880 000 € sur 7 mois pour la partie Crédit Mutuel.

(2) Rémunération annuelle de 709 506 € sur 5 mois et rémunération annuelle de 880 000 € sur 7 mois.

2018		Origine	Part fixe (a)	Part variable <sup>(b)</sup>	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel		475 510		11 531	11 649	498 690
	CIC		250 000			1 189	251 189
Daniel Baal	Crédit Mutuel		709 506		3 881	9 262	722 649

(a) il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la CFdeCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voiries de fonction et/ou GSC.

## 4.2 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.2.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ; cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité ; dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11) ainsi que des orientations conjointes avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF), relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12). Dans sa notice de conformité du 4 juin 2018, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a expliqué aux personnes contrôlées qu'elle entendait se conformer pleinement aux orientations relatives à la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

*« Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.*

*Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :*

- *l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du fit and proper ;*
- *le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

*En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »*

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

## 4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2019

### Conseil d'administration

- Nicolas Théry, président
- Gérard Bontoux, vice-président
- Gérard Cormorèche
- Bernard Dalbiez
- Chantal Dubois
- Charles Gerber
- Étienne Grad
- Véronique Hemberger
- Christine Leenders
- Mireille Lefebure
- Jean-Louis Maître
- Élia Martins
- Laurence Miras
- Gérard Oliger
- Frédéric Ranchon
- Agnès Rouxel
- Daniel Schoepf
- Annie Virot

### Administrateurs représentant les salariés

- Audrey Hammerer
- François Troillard

### Censeurs

- Bernard Basse
- Philippe Gallienne
- Jean-François Jouffray
- Damien Lievens
- Gérard Lindacher
- Lucien Miara
- Marc Prigent
- Daniel Rocipon
- Alain Têtedoie
- Philippe Tuffreau
- Didier Vieilly
- Michel Vieux

### Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

### Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

## 4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Administrateurs

#### Nicolas Théry

55 ans  
Né le 22 décembre 1965

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Comités :** SUIVI DES RISQUES GROUPE

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission Européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est Président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Nicolas THÉRY est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la Promotion «Liberté, Egalité, Fraternité» -, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - mention Droit des affaires.

#### Président du conseil d'administration

Nomination au conseil : 2014

Echéance du mandat : 2022

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

#### Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

#### Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

#### Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de direction

Euro-Information

#### Directeur général

Banque CIC Est

#### Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Administrateur

Targobank Espagne

Banque Publique d'investissement

#### Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

#### Membre du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

**Gérard Bontoux**

70 ans

Né le 7 mars 1950

*Adresse professionnelle :*6 rue de la Tuilerie  
31130 Balma**Vice-président du conseil d'administration**

Nomination : 2009

Echéance du mandat : 2021

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

**Administrateur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St-Cyprien

**Représentant permanent de Marsovalor, membre du conseil d'administration**

CIC Sud Ouest

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Comités : RÉMUNÉRATIONS (PRÉSIDENT) | SUIVI DES RISQUES GROUPE | NOMINATIONS

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Gérard Bontoux a débuté sa carrière au service engagement à la banque de l'Union Parisienne. En 1975, il rejoint la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées en tant que chargé de mission puis devient responsable du service Prospective Evaluation et Statistiques en 1995.

Dès 1979, il est élu administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse Saint-Cyprien. Il exerce des mandats au niveau local, régional mais également au niveau confédéral. Il est président de la Fédération et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique depuis 1994. Il est président du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Gérard Cormorèche**

63 ans

Né le 3 juillet 1957

*Adresse professionnelle :*8 rue Rhin et Danube  
69009 Lyon**Administrateur**

Nomination au conseil : 2001

Echéance du mandat : 2022

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

C.E.C.A.M.U.S.E

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

**Vice-président du conseil d'administration**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

**Administrateur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

**Représentant permanent de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

**Gérant**

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

Comité : AUDIT ET COMPTES GROUPE

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

## Bernard Dalbiez

62 ans

Né le 7 août 1958

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado  
13008 Marseille

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.

En 2010, il est élu président de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. Depuis 2018, il est président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2019

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Président

District Centre Est de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

#### Président du conseil de surveillance

Société Actimut

#### Vice-Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

#### Censeur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

4

## Chantal Dubois

68 ans

Née le 8 octobre 1952

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux  
44040 Nantes

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Chantal Dubois a effectué sa carrière au sein de la société Legrand avant de prendre sa retraite en 2012.

Dès 1985, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Bénédictins et est élue présidente de cette caisse ainsi que de la Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Jourdan Colisée en 2004. En 2010, elle est nommée administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest. Elle est présidente de la Fondation du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest depuis 2017.

#### Administratrice

Nomination au conseil : 2017

Echéance au mandat : 2020

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

#### Préside

Fondation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique – Centre Ouest

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Représentante permanente de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

DOM'AULIM ESH



**Charles Gerber**

Comité : AUDIT ET COMPTES GROUPE

66 ans

Né le 3 juin 1954

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

**Administrateur**

Nomination au conseil : 1999

Echéance du mandat : 2021

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Président**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District d'Altkirch-St-Louis

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Étienne Grad**

Comité : AUDIT ET COMPTES GROUPE

68 ans

Né le 26 décembre 1952

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Etienne Grad est président de la société Etienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de TECHNAL en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'étude Etienne Grad avant de créer la société Etienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Administrateur**

Nomination au conseil : 2018

Echéance du mandat : 2021

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Président**

District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

**Vice-président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Administrateur**

Crédit Industriel et Commercial

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Véronique Hemberger**

69 ans

Née le 24 décembre 1951

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg**Administratrice****Nominat au conseil : 2018****Echéance du mandat : 2021***Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Présidente**

CME 67

UNCME

**Représentante permanente de la BFCM, administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Membre du district de la CUS**

District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

**Comité : AUDIT ET COMPTES GROUPE****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un Certificat d'aptitude pédagogique de l'Académie de Strasbourg, Véronique Hemberger a exercé en tant qu'enseignante puis en tant que chargée de direction d'une école maternelle avant de rejoindre l'Association départementale de la coopération à l'Ecole du Bas-Rhin en 1996 et de prendre sa retraite en 2005.

Depuis 2014, elle est présidente de la Caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67 ainsi que de l'UNCME depuis 2017. En 2018 elle a été désignée présidente de la commission fédérale et de la commission interfédérale de formation des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Christine Leenders**

64 ans

Née le 21 février 1956

*Adresse professionnelle :*1 place Molière  
49000 Angers**Administratrice****Nomination au conseil : 2017****Echéance du mandat : 2020***Autres mandats exercés au 31 décembre 2019***Présidente**

Le pied à l'étrier

Ecurie le mors aux dents

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

**Administratrice**

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

**Gérante**

Les Landes

**Comités : SUIVI DES RISQUES GROUPE | RÉMUNÉRATIONS****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation « Coaching and mentoring », Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches sur le Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

## Mireille Lefebure

68 ans

Née le 27 octobre 1952

Adresse professionnelle :

105 faubourg Madeleine  
45920 Orléans

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS de gestion de PME, Mireille Lefebure a exercé les fonctions de directeur administratif et financier puis de directeur général adjoint au sein de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours/Poitiers/Orléans avant de prendre sa retraite en 2013.

Dès 1991, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles, qu'elle préside désormais depuis 2014. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre et membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

**Administratrice**

**Nomination au conseil : 2017**

**Echéance du mandat : 2020**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles

**Administratrice**

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

## Jean-Louis Maître

63 ans

Né le 26 février 1957

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève  
74054 Annecy

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1er Mars 2017.

Elu au sein du conseil d'administration de la Caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du Conseil d'Administration de cette même Caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. Depuis 2000, il est également administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis le 16 Mai 2018. Administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel « Alliance Fédérale » depuis le 10 mai 2019.

**Administrateur**

**Nomination au conseil : 2019**

**Echéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

**Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

## Élia Martins

50 ans

Née le 4 juin 1970

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld  
75009 Paris

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'OREAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haïk.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France.

**Administratrice**

**Nomination au conseil : 2018**

**Echéance du mandat : 2021**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

**Administratrice**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Caisse régionale du Crédit Mutuel Île-de-France

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Laurence Miras**

55 ans  
Née le 4 avril 1965

Adresse professionnelle :  
130-132 avenue Victor Hugo  
26009 Valence

**Administratrice**  
**Nomination au conseil : 2017**  
**Echéance : 2020**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

**Administratrice**

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

**Comité : NOMINATIONS**

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013.

En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Gérard Oliger**

69 ans  
Né le 7 juillet 1951

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2018**  
**Echéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Président**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Bitche

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

**Comités : NOMINATIONS (PRÉSIDENT) | RÉMUNÉRATIONS**

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence en histoire de la faculté de lettres de Strasbourg, Gérard Oliger a exercé en tant que professeur au rectorat de Nancy Metz pendant une trentaine d'années avant de prendre sa retraite en 2011.

Dès 1995, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2006, il est nommé Président du District de Sarreguemines de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il exerce des mandats au niveau local mais également au niveau régional. Il est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Frédéric Ranchon**

54 ans  
Né le 22 juin 1966

Adresse professionnelle :  
61 rue Blatin  
63000 Clermont-Ferrand

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2018**  
**Echéance du mandat: 2021**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Président**

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central

**Gérant**

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de la faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003.

De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).

Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Agnès Rouxel**

62 ans  
Née le 20 avril 1958

*Adresse professionnelle :*  
17 rue du 11 novembre  
14052 Caen

**Administratrice**  
**Nomination au conseil : 2017**  
**Echéance du mandat : 2020**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Représentante permanente de la Caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur**

Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

**Titulaire et Présidente de la Commission élus**

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

**Membre du conseil**

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

**Gérante**

JP2A

Genèse

**Comité :** NOMINATIONS

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENESE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine.

En parallèle de son activité principale, elle est Présidente de la Commission des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil Européen Femmes Entreprises et Commerce. Depuis 2018, elle est présidente de la Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

**Membre du conseil d'administration**

MEDEF Seine Estuaire

**Daniel Schoepf**

65 ans  
Né le 9 mars 1955

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Administrateur**  
**Nomination au conseil : 2018**  
**Echéance du mandat : 2020**

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

**Président**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

**Représentant permanent de la BFCM, administrateur**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

**Comité :** SUIVI DES RISQUES GROUPE (PRÉSIDENT)

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015.

Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

En 2014, il est élu président de la Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Annie Viro**

65 ans  
Née le 6 mars 1955

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Administratrice**  
Nomination au conseil : 2017  
Echéance du mandat : 2020

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

**Présidente**

Union des caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne-Champagne

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

**Vice-présidente du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Comité : RÉMUNÉRATIONS****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Viro a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice. En 2007, elle est élue présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018.

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant

**Administrateurs représentant les salariés****Audrey Hammerer**

42 ans  
Née le 8 janvier 1978

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Administratrice représentant les salariés**  
Nomination au conseil : 2016  
Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

Néant

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil et occupe aujourd'hui le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais. Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant

**François Troillard**

62 ans  
Né le 16 septembre 1958

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Administrateur représentant les salariés**  
Nomination au conseil : 2016  
Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2019

Néant

**Comité : RÉMUNÉRATIONS****Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence en communication de l'Université Paris Sorbonne, François Troillard a exercé l'ensemble de son parcours professionnel au sein du Crédit Mutuel en qualité de journaliste d'entreprise, de chargé d'affaires et de chargé sécurité avant de prendre sa retraite en décembre 2019.

Il a exercé le mandat de délégué syndical national adjoint de la CFDT avant d'être désigné en qualité d'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2016.

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant



## Administrateurs dont les mandats ont pris fin en cours d'année 2019 <sup>[1]</sup>

### Lucien Miara

71 ans

Né le 17 janvier 1949

*Adresse professionnelle :*

494 avenue du Prado

13008 Marseille

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Gestion des entreprises, Lucien Miara a exercé l'ensemble de sa carrière au sein du Crédit Mutuel. Il a débuté en 1973 en tant qu'adjoint de gestion, jusqu'à devenir directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen en 1995.

Depuis 2006, il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen et exerce des mandats tant au niveau local dans des caisses de Crédit Mutuel qu'au niveau national au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2015

Echéance du mandat : 2019

#### Mandats exercés au 31 décembre 2019

##### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado

Camefi

##### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

#### Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Censeur

Crédit Industriel et Commercial

#### Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Assurance du Crédit Mutuel Vie

#### Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateur

Banque Marocaine du Commerce Extérieur

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Villeneuve Loubet

Caisse de Crédit Mutuel Montpellier Alco

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Saint Loup

##### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

### Daniel Rocipon

72 ans

Né le 17 février 1948

*Adresse professionnelle :*

99 avenue de Genève

74054 Annecy

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat en philosophie, d'un baccalauréat Mathém et d'un BEPC, Daniel Rocipon a débuté sa carrière à la SNCF avant de suivre une formation en Comptabilité gestion par la Chambre du Commerce de Chambéry. En 1979, il crée une société de papeterie puis en devient le PDG de 1989 à 2009.

En 2011, il est élu président de la Caisse locale de Crédit Mutuel d'Albertville. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc.

#### Administrateur

Nomination au conseil : 2016

Echéance du mandat : 2019

#### Mandats exercés au 31 décembre 2019

##### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville

##### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

[1] Par soucis de transparence, les administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les mandats au sein de la CFde CM ont pris fin en cours d'année 2019 mais détenant par ailleurs des mandats au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, figurent ci-après.

## Dirigeants

### Daniel Baal

63 ans

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la Direction Régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la Société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

**Directeur général**  
Nomination au conseil : 2017  
Echéance du mandat: 2020

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Participations

Euro-Information Production

#### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Président

SAS Les Gâtines

##### Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

##### Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

##### Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

Targobank AG

Targo Management AG (fusion dans Targobank AG le 9 mai 2018)

##### Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

##### Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

## Éric Petitgand

56 ans

Né le 4 février 1964

### Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Eric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane.

Eric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

### Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Nomination au conseil : 2016

Sans limitation de durée

*Autres mandats exercés au 31 décembre 2019*

#### Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

#### Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Vice-président

Monetico International

#### Directeur général

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information

#### Membre du comité de direction

Euro Information Télécom

#### Membre du conseil d'administration

Centre de Conseil et de Service – CCS

#### Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Administrateur

LYF

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président

Filaction

#### Vice-président

Cemcice Servicios España

#### Membre du conseil d'administration

Cautonnement Mutuel de l'Habitat

#### Membre du conseil de surveillance

Euro Information Production

#### Membre du conseil de direction

Euro Information Direct Services

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

#### Représentant permanent de CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

#### Directeur Général

Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

#### Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

ACM – IARD S.A

## 4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

## 4.2.5 Préparation et organisation des travaux du conseil

### 4.2.5.1 Fonctionnement du conseil d'administration

#### Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts, et est complété par un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 20 février 2019.

#### Missions du conseil d'administration

En particulier et de manière non exhaustive, le conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants : orientations stratégiques ; gouvernance ; contrôle interne et comptes ; gestion des risques ; communication ; rémunération ; rétablissement et résolution.

#### Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, renouvelable par tiers tous les ans.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est également de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

#### Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

#### Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

### Compétence et formation des administrateurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élu et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Conformément aux orientations communes de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) et aux dispositions du Code monétaire et financier, un nouveau parcours de formation réglementaire a été mis en place en 2019.

Ce parcours a été refondu et va être complété à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, par un programme triennal de formation visant à permettre aux membres des conseils d'administration, de surveillance et des comités réglementaires des structures faitières d'actualiser leurs connaissances et compétences.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Le recueil d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale applicable à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel vise à prévenir et le cas échéant gérer les situations de conflits d'intérêts.

### Contrats de service

Il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### Déclaration de non condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'ont fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Diversité du conseil d'administration

### ■ Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de 7 administratrices en 2017 et de 2 administratrices en 2018.

Au 31 décembre 2019, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est de 40 %.

### ■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### ■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

### ■ Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique 2019/2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance.

## Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles.

■ Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes : ne pas être administrateur ou censeur du conseil d'administration d'une fédération, d'une entité bancaire faitière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;

■ Ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

## Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses comités procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations.

### 4.2.5.2 Les travaux du conseil en 2019

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2019, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 94 % en ce qui concerne les administrateurs.

#### Réunion du 20 février 2019

Le conseil d'administration du 20 février 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation du bilan et des comptes au 31 décembre 2018 ;
- Rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 18 février 2019 présentant les éléments suivants : modification du règlement intérieur du comité, auto-évaluation du comité, approbation de la nouvelle organisation du contrôle périodique et du processus de nomination des inspecteurs généraux, synthèse des évaluations externes sur le dispositif de contrôle ;
- Arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2018 ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe du 8 janvier 2019 présentant les éléments suivants : synthèse exécutive du tableau de bord des risques, point sur les relations avec les superviseurs, plan préventif de rétablissement 2018, grille d'analyse RSM à destination de la banque de financement, mise à jour du référentiel engagement, projet de mise à jour concernant le règlement intérieur du CSRG, projets d'évaluation de la fonction de gestion des risques et du CSRG ;
- Point sur les relations avec les superviseurs : priorités de supervision bancaire en 2019 du MSU, synthèse des principales missions de la BCE, échanges avec la BCE et l'ACPR, missions en cours et à venir, projet de courrier SREP ;
- Validation du plan préventif de rétablissement du groupe ;
- Synthèse des risques opérationnels sur l'exercice 2018 ;
- Synthèse des risques de non-conformité sur l'exercice 2018 ;
- Validation des corps de règles de CIC Marchés et de la trésorerie Groupe pour l'exercice 2019 ;
- Point sur l'impact du Brexit et la position de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Responsabilité Sociale et Mutualiste : approbation des politiques sectorielles d'Énergie Nucléaire Civile et Défense & Sécurité ;
- Rapport des comités des nominations du 18 février 2019 présentant les éléments suivants : point sur les comités tenus en 2018, nominations et renouvellements présentés début 2019 ;
- Rapport du comité des rémunérations du 18 février 2019 présentant les éléments suivants : extension du périmètre de compétences du comité des rémunérations au 1<sup>er</sup> janvier 2018, analyse et contrôle de la politique de rémunération Groupe, examen du rapport d'audit interne sur la conformité de la politique de rémunération groupe aux exigences réglementaires, évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique et des pratiques de rémunération des preneurs de risques (MRT), identification des preneurs de risques au niveau des organes de surveillance, examen de la rémunération du président et du directeur général de la Caisse, indemnités des membres des conseils des entités faitières ;

- Conventions réglementées : indemnité de cessation de mandat et engagements de retraite complémentaire et supplémentaire concernant le président du conseil d'administration et le directeur général ;
- Adoption d'un règlement intérieur du conseil d'administration ;
- Adoption d'une charte des moyens d'exercice des mandats.

### Réunion du 4 avril 2019

Le conseil d'administration du 4 avril 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Convergence Fédération Antilles Guyane sous condition suspensive de l'agrément de la Confédération ;
- Point conformité : correspondance bancaire, traitement des alertes SFI, lettre de suite AMF relative à la mission EMiR ;
- Traitement des alertes Sanctions Financières Internationales (SFI) ;
- RSM – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- Validation du cadre de gouvernance de la qualité des données ;
- Rapport du comité des rémunérations du 21 mars 2019 et validation du rapport annuel sur la politique et les pratiques de rémunération des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunérations des preneurs de risques ;
- Répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des membres des conseils d'administration et de surveillance ;
- Rapport des comités des nominations du 21 mars 2019 et du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- Mouvements proposés dans la composition du conseil d'administration ;
- Propositions de nomination d'administrateurs et censeurs aux conseils de la CNCM et de la CCCM ;
- Présentation du rapport de révision coopérative ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2019.

### Réunion du 25 juillet 2019

Le conseil d'administration du 25 juillet 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2019 ;
- Rapport des comités d'audit et des comptes groupe des 25 avril 2019 et 24 juillet 2019 : présentation du rapport annuel du contrôle interne (RACI) 2018, point sur les relations avec les autorités de tutelle ;
- Présentation du rapport d'audit E&Y sur l'évaluation du contrôle périodique ;
- Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2019 ;
- Présentation des travaux du comité de taux et du comité technique du règlement financier ;
- Actualisation des limites de gestion actif/passif (ALM) ;
- Avis du comité d'entreprise fédéral sur la situation économique et financière de l'entreprise ;
- Activités de contrôle et de surveillance des risques groupe ;
- Rapport des comités de suivi et des risques groupe des 11 avril 2019 et 11 juillet 2019 ;
- Présentation du cadre d'appétence aux risques ;

- Présentation de la cartographie des risques et des rapports sur le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et sur le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP) ;
- Présentation de la synthèse des risques opérationnels ;
- Présentation des relations avec le superviseur ;
- Suivi du plan d'action correspondance bancaire ;
- Présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne périmètre consolidé et du rapport annuel sur le contrôle interne périmètre social ;
- Approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT périmètre consolidé et du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT périmètre social ;
- Validation du plan préventif de rétablissement du GACM ;
- Rapports des comités des nominations des 16 avril, 10 mai et 18 juin 2019 : réduction du périmètre du comité des nominations ;
- Rapport du comité des rémunérations du 18 juin 2019 : étude annuelle de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Composition du comité de suivi des risques groupe ;
- Composition du comité d'audit et des comptes groupe ;
- Présentation des administrateurs salariés désignés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- Résultat des élections du comité social et économique.

### Réunion du 15 novembre 2019

Le conseil d'administration du 15 novembre 2019 a notamment porté sur les sujets suivants :

- Résultats consolidés IFRS Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2019 ;
- Rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 20 septembre 2019 : présentation des relations avec le superviseur, lancement de l'auto-évaluation 2019 du comité d'audit et des comptes groupe, présentation du dispositif d'évaluation des fonctions de contrôle interne (conformité, contrôle permanent, contrôle périodique) ;
- Rapport du comité de suivi des risques groupe du 24 octobre 2019 ;
- Information sur les risques opérationnels ;
- Relations avec les superviseurs et lettres de suite de la BCE ;
- Validation du plan de formation des administrateurs 2020 ;
- Préparation de la chambre syndicale et interfédérale ;
- Gestion du risque de taux et du risque de liquidité à fin septembre 2019 ;
- Modification du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- Rapport du comité des nominations ;
- Rapport du comité des rémunérations ;
- Validation de la politique de rémunération ;
- Désignation des membres de la délégation patronale au sein de la commission paritaire ;
- Validation de la date de migration Crédit Mutuel Massif Central ;
- Autorisation de la convention de dissolution de Monetico ;
- Affiliation de nouvelles caisses de Crédit Mutuel.



### 4.2.5.3 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 15 novembre 2019.

Les comités sont composés de trois à six membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur, auxquels peuvent s'ajouter des membres associés, proposés par les conseils d'administration des fédérations pour la durée de leur mandat d'administrateur fédéral. Un membre du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

#### Comité des rémunérations

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, faisant l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, a décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2015 de constituer un comité des rémunérations conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prise en qualité de société mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui en raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, en raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées de comités conformes aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ces comités individuels rendent compte aux comités faitiers de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité des rémunérations prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles des collaborateurs qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- de la politique de rémunération et du niveau des enveloppes allouées, des catégories de personnel spécifiques, aussi appelées preneurs de risques : les dirigeants effectifs, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et dirigeants.

Il analyse et contrôle :

- directement la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la conformité ;
- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risques sur toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement et notamment le respect des règles de différés formulées dans la politique de rémunération.

Il formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'Audit sur la politique de rémunération et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans un but de cohérence au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines, le secrétariat général et la direction des risques.

Pour la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales partenaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de la fédération ou de la caisse régionale, sur proposition du président et après avis du comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avant d'arrêter sa proposition, le président de la fédération ou de la caisse régionale consulte le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Pour la rémunération des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination et de concertation mené par la direction des ressources humaines implique en amont le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le comité des rémunérations rend son avis à l'issue du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

Le comité des rémunérations s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux moyen de participation de 78 %.

Au 31 décembre 2019, le comité des rémunérations se compose d'un président, de quatre membres dont un administrateur salarié et d'un membre associé :

- Président : Gérard Bontoux ;
- Membres : Christine Leenders, Gérard Oliger, François Troillard (administrateur salarié), Annie Viro ;
- Membre associé : Jean-François Jouffray.

## Comité des nominations

Le comité des nominations émet des avis de nomination ou renouvellement et prépare les décisions que le conseil d'administration arrête.

Le comité des nominations a pour mission, sous la responsabilité du conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier (articles L.511-89, L.511-90, L.511-98 à L.511-101) telles qu'elles résultent de la directive CRD IV, de l'Ordonnance de transposition du 20 février 2014 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- de préparer périodiquement et au moins une fois par an l'évaluation de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées, de la soumettre à ce conseil accompagnée de toutes recommandations utiles ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte.
- d'examiner périodiquement les politiques du conseil d'administration, en matière de sélection et de nomination des personnes mentionnées à l'article L.511-13, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ;
- de s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Le comité des nominations s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux moyen de participation de 95 %.

Au 31 décembre 2019, le comité des nominations se compose d'un président, de trois membres et de deux membres associés :

- Président : Gérard Oliger ;
- Membres : Gérard Bontoux, Laurence Miras, Agnès Rouxel ;
- Membres associés : Mireille Gavillon, Jean-François Jouffray.

## Comité d'audit et des comptes groupe

Le comité d'audit et des comptes (CACG) est compétent pour tous les sujets liés au contrôle interne et au contrôle externe ainsi qu'à l'arrêté des comptes et à l'information financière. Il examine également périodiquement l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux risques de toute nature susceptibles d'affecter ses diverses activités.

Le CACG a notamment les missions suivantes :

- contrôle interne et contrôle externe :
  - s'assure de l'existence d'un document décrivant l'organisation et le fonctionnement des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
  - examine le plan d'audit interne une fois par an et demande des éventuels compléments de travaux au contrôle périodique,
  - s'assure d'une bonne couverture du contrôle interne par le contrôle permanent et la conformité,
  - s'assure de l'adéquation des ressources des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
  - prend connaissance d'une synthèse des principales missions du contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
  - reçoit communication du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne,
  - s'assure que la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit interne est effective,
  - est informé des conclusions des contrôles effectués par les autorités de tutelle et suit la mise en œuvre des recommandations formulées par ces autorités,
  - examine les questions posées, le cas échéant, par les autorités financières ou toute autre autorité réglementaire ou judiciaire ainsi que les réponses fournies,
  - s'assure de l'existence de règles de bonne conduite en matière d'éthique et de déontologie,
  - s'assure de la bonne complémentarité des fonctions de contrôle, de conformité et de suivi des risques,
  - s'assure qu'il existe un processus d'alerte ouvert aux salariés, sociétaires ou tiers,
  - s'assure que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie,
  - examine le résultat du processus d'évaluation annuelle du contrôle périodique.
- comptes et information financière :
  - s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes,
  - examine les changements significatifs de méthodes comptables,
  - examine l'évolution, l'adéquation et la pertinence du périmètre de consolidation,
  - examine le traitement comptable d'opérations significatives,
  - examine les estimations retenues dans les tests de perte de valeur,
  - examine périodiquement les litiges et engagements hors bilan significatifs,
  - examine les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),

- examine les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes,
- rencontre les interlocuteurs de la direction financière, préalablement à la diffusion de la communication financière,
- échange périodiquement avec les auditeurs externes, dans les limites prévues par la loi sur le secret professionnel,
- examine les éléments de communication financière relatifs aux comptes (notamment, les hypothèses et estimations retenues par la direction générale si la société communique sur des prévisions ou des tendances),
- présente ses recommandations aux conseils compétents pour la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes,
- examine périodiquement les lettres de mission relatives aux travaux autres que l'audit classique confiés aux contrôleurs légaux,
- examine les conclusions des diligences des commissaires aux comptes,
- examine tous désaccords significatifs entre les commissaires aux comptes et la direction générale,
- examine les rapports complémentaires au comité d'audit établis par les commissaires aux comptes pour les EIP ayant délégué cette disposition réglementaire au CACG,
- examine les lettres de recommandations des commissaires aux comptes et les suites données aux recommandations,
- s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux incompatibilités des missions des commissaires aux comptes,
- s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes.
- risques :
  - examine au moins deux fois par an le coût du risque, les expositions du groupe, les limites de marché et les limites de concentration des crédits, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise,
  - s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et de l'adéquation de ces procédures à une évolution de l'environnement externe et/ou de l'activité,
  - examine la cartographie des risques et les plans d'actions,
  - examine les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction des risques,
  - s'assure de l'existence d'un tableau de bord des risques décrivant de manière détaillée l'exposition aux risques,
  - s'assure de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires,
  - s'assure de l'existence d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies,
  - examine le programme d'assurance.

Le CACG propose, le cas échéant, aux différents organes de surveillance concernés, les améliorations et décisions de nature prudentielle qu'il juge nécessaires par rapport aux constats dont il a pris connaissance, qu'ils émanent du contrôle interne ou de contrôles externes.

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux moyen de participation de 87 %.

Au 31 décembre 2019, le comité d'audit et des comptes se compose d'un président, de quatre membres et de dix membres associés :

- Président : Jean-François Jouffray ;
- Membres : Gérard Cormorèche, Charles Gerber, Étienne Grad, Véronique Hemberger ;
- Membres associés : Jean-Pierre Bertin, Didier Belloir, Christian Fouchard, Patrice Garrigues, Jean-Claude Lordelot, Yves Magnin, Patrick Morel, Jean-François Parra, Alain Pupel, René Schwartz.

### Comité de suivi des risques groupe

Le comité de suivi des risques émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques.

Les missions et attributions du comité de suivi des risques Alliance Fédérale sont notamment les suivantes :

- risques financiers :
  - procéder à une revue exhaustive des risques et des expositions (qualité, notations, concentration, dépréciation) auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques qu'en termes de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger,
  - analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP,
  - examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires (solvabilité et de levier) et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, ainsi que le respect des montants de fonds propres alloués par les organes de surveillance notamment dans le cadre de la procédure ICAAP,
  - examiner l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres,
  - apprécier la qualité du suivi et la maîtrise de tous les risques exposés dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances),
  - assister l'organe de surveillance dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par la direction générale constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements,
  - conseiller l'organe de surveillance sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe de surveillance des modifications sur le dispositif de gestion de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des *reportings* spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général,
  - examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés, les politiques de provisionnement, les méthodologies de mesure des risques, ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les Plans Préventifs de Rétablissement (PPR),

- proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché ;
- risques non-financiers et contrôles :
  - examiner l'évolution des ratings financiers ou non financiers des agences externes,
  - examiner les résultats des contrôles relatifs aux dispositifs de conformité dont celui relatif à lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
  - examiner les alertes ou incidents significatifs portés à sa connaissance et les mesures de réduction mises en œuvre, avec un suivi notamment Sécurité du Système d'Information,
  - examiner de manière annuelle, la cartographie des risques et les plans de contrôle afférents,
  - examiner de manière annuelle, le Plan d'urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA),
  - examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'actions pour y remédier ;
- gouvernance :
  - veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au comité soient adéquates,
  - réaliser, deux fois par an, un focus sur les risques de l'activité du CIC New York au titre d'un « US Risks Committee » tel que demandé par les autorités de supervision locales,
  - s'assurer de la bonne adéquation des ressources affectées aux fonctions de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité,
  - examiner, de manière trimestrielle, le suivi des recommandations émises par les audits du groupe Crédit Mutuel affectées à la fonction de gestion des risques
  - suivre l'avancée des projets réglementaires ayant un impact sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
  - examiner et débattre des lettres de suite reçues des différents superviseurs et prendre connaissance des réponses à ces lettres,
  - s'assurer de la bonne intégration des filiales acquises au sein du dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
  - être informé des conclusions des missions de contrôles effectuées par les différents superviseurs et veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par ces superviseurs,
  - examiner, sans préjudice des missions du comité des rémunérations, si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'entreprise au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Missions principales du responsable de la fonction de gestion des risques :

- Le responsable de la fonction de gestion des risques rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité, opérationnels et de non-conformité ;
- Le responsable de la fonction de gestion des risques informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle de l'ACPR et de la JST (*Joint supervisory team*). Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

Le comité de suivi des risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux moyen de participation de 81 %.

Au 31 décembre 2019, le comité de suivi des risques se compose d'un président, de quatre membres et de huit membres associés :

- Président : Daniel Schoepf ;
- Membres : Gérard Bontoux, Bernard Dalbiez, Christine Leenders, Nicolas Théry ;
- Membres associés : Gilles Berrée, Bernard Basse, Hubert Chauvin, Jean-François Jouffray, Benoît Laurent, Claude Levêque, Daniel Ricipon, Michel Vieux.

#### 4.2.5.4 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect des valeurs et des textes, respect de la personne, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité, devoir de réserve, bénévolat et indépendance des élus, devoir de formation et conflits d'intérêts.

#### 4.2.5.5 Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale en date du 9 décembre 2006 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est composé des membres nommés par la chambre interfédérale, au nombre d'un élu et d'un représentant du personnel par fédération associée :

- les élus sont proposés par le conseil d'administration de leur fédération d'origine parmi les élus de cette fédération participants à la chambre interfédérale ou à défaut parmi les élus siégeant dans les instances fédérales ;
- les représentants du personnel sont proposés, par le comité d'entreprise de leur fédération d'origine parmi les représentants participants à la chambre interfédérale.

Sont associés aux travaux du comité avec voix consultative : le directeur des ressources humaines du groupe, le secrétaire général groupe, l'inspecteur général, les responsables de la conformité et les responsables des relations élus des fédérations.

Le comité est présidé par un élu siégeant à la chambre, représentant les caisses adhérentes. Il est proposé par le conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

#### 4.2.6 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conformes aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine du développement de la maîtrise de la gestion des risques ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent par une rémunération appropriée, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

#### 4.2.5.6 Direction générale

##### Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assurée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

##### Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

##### Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 29 juillet 2016 et du 6 avril 2017, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511- 89 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixent les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 21 février 2018 et du 15 novembre 2019.



Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 109 903 000 euros au titre de 2019.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 g) du règlement UE 575/2013.

## Le choix de la rémunération fixe avec des rémunérations variables strictement cantonnées à quelques activités spécialisées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements structurés, *asset management*, capital investissement, banque privée, crédit à la consommation.

## Une politique de rémunération groupe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2019

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'Article L.511-91 du Code monétaire et financier, créé par l'Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 – art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques, nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les conseils d'administration des entités – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faitier » [Caisse Fédérale de Crédit Mutuel] leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités Assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'Informatique, les GIE et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, CIC Suisse, Targobank en Allemagne, Targobank en Espagne, qui avaient jusqu'ici des comités des rémunérations individuels).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Les délégations des conseils d'administration ont pris effet à partir de début 2018 et les comités réglementaires des entités, à l'exception du comité « faitier » de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont supprimés. Le comité « faitier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités pour les informations qui les concernent.

## Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction effective de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines, la direction des risques et le secrétariat général.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.



## 4.2.7 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

### Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration ne reçoivent pas de jetons de présence. Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 18 février 2019, d'attribuer à :

- Monsieur Nicolas Théry en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Cette rémunération est portée à compter de cette date par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année actuellement, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014;

- Monsieur Daniel Baal, en rémunération de son mandat social de directeur général, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année actuellement, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

À cet effet, il est rappelé que Monsieur Daniel Baal est salarié de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 1<sup>er</sup> juillet 1979 au 30 septembre 2001 puis du 2 février 2004 à ce jour et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les rémunérations perçues par les deux mandataires sociaux sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 31 décembre 2019, seul Nicolas Théry détient un emprunt de cette nature.

## RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

2019 Montants en euros <sup>(a)</sup>	Origine	Part fixe	Part variable <sup>(b)</sup>	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	711 462 <sup>(1)</sup>		11 748	10 462	733 672
	CIC	104 167 <sup>(1)</sup>			505	104 672
Daniel Baal	Crédit Mutuel	808 961 <sup>(2)</sup>		3 881	9 447	822 289

(1) Rémunération annuelle de 725 510 € sur 5 mois (475 510 € pour la partie Crédit Mutuel et 250 000 € pour la partie CIC) et rémunération annuelle de 880 000 € sur 7 mois pour la partie Crédit Mutuel.

(2) Rémunération annuelle de 709 506 € sur 5 mois et rémunération annuelle de 880 000 € sur 7 mois.

2018 Montants en euros <sup>(a)</sup>	Origine	Part fixe	Part variable <sup>(b)</sup>	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	475 510		11 531	11 649	498 690
	CIC	250 000			1 189	251 189
Daniel Baal	Crédit Mutuel	709 506		3 881	9 262	722 649

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la CFdeCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.





Depuis 2003, CIC est le grand partenaire du musée de l'Armée des Invalides dans le cadre de la mise en valeur de son patrimoine et de son développement culturel. Il soutient de nombreux projets portant notamment sur le financement de nombreuses restaurations et acquisitions d'œuvres, le développement d'expositions temporaires ou encore le rayonnement de la saison musicale du musée.

# 5

## RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

<b>INTRODUCTION</b>	<b>189</b>	<b>5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>211</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>190</b>	<b>5.5 FONDS PROPRES</b>	<b>214</b>
<b>5.1 CHIFFRES CLÉS</b>	<b>190</b>	5.5.1 Composition des fonds propres	214
5.1.1 Solvabilité	190	5.5.2 Exigences de fonds propres	217
5.1.2 Liquidité	194	<b>5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS</b>	<b>218</b>
<b>5.2 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>195</b>	5.6.1 Ratio de solvabilité	218
5.2.1 Risque de crédit	195	5.6.2 Grands risques	220
5.2.2 Risques liés aux contextes macroéconomiques et de marché (taux)	196	5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomerats financiers	221
5.2.3 Risque réglementaire/prudentiel	197	5.6.4 Ratio de levier	222
5.2.4 Risques de liquidité et de financement	198	<b>5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL</b>	<b>224</b>
5.2.5 Risques liés aux activités d'assurance	199	<b>5.8 RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>226</b>
5.2.6 Risques opérationnels	199	5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)	226
5.2.7 Risques de marché	200	5.8.2 Expositions	229
5.2.8 Risque de gouvernance	200	5.8.3 Qualité de crédit des actifs	236
5.2.9 Risques climatiques	201	5.8.4 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	247
<b>5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA)</b>	<b>202</b>	5.8.5 Approche standard	247
5.3.2 Appétence aux risques	202	5.8.6 Systèmes de notations internes	248
5.3.3 Gouvernance des risques	203		
5.3.4 Dispositif de contrôle interne	206		



<b>5.9</b>	<b>RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>266</b>	<b>5.14</b>	<b>RISQUE OPÉRATIONNEL<sup>V</sup></b>	<b>295</b>
<b>5.10</b>	<b>TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>273</b>	5.14.1	Principaux objectifs	295
5.10.1	Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	273	5.14.2	Dispositif de mesure et de maîtrise	296
5.10.2	Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	273	5.14.3	Reporting et pilotage général	296
5.10.3	Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	273	5.14.4	Documentation et procédure	297
5.10.4	Principales catégories de fournisseurs de protection	274	5.14.5	Plans d'urgence et de poursuite de l'activité	297
<b>5.11</b>	<b>TITRISATION</b>	<b>277</b>	5.14.6	Organisation de la gestion de crise	297
5.11.1	Objectifs poursuivis	277	5.14.7	Utilisation des techniques d'assurance	297
5.11.2	Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché	277	5.14.8	Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	298
5.11.3	Données chiffrées dans le cadre des activités de marché	278	5.14.9	Risques juridiques	298
5.11.4	Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché	279	<b>5.15</b>	<b>RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>298</b>
5.11.5	Approches et méthodes prudentielles	279	<b>5.16</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS</b>	<b>299</b>
5.11.6	Principes et méthodes comptables	279	<b>5.17</b>	<b>RISQUE ACTIONS</b>	<b>301</b>
5.11.7	Expositions par type de titrisation	279	5.17.1	Actifs financiers en juste valeur par résultat	301
<b>5.12</b>	<b>RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>	<b>282</b>	5.17.2	Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	301
5.12.1	Organisation générale	282	5.17.3	Placements des activités d'assurance	301
5.12.2	Le dispositif de contrôle	283	<b>5.18</b>	<b>CAPITAL-DÉVELOPPEMENT</b>	<b>301</b>
5.12.3	La gestion des risques <sup>v</sup>	284	<b>5.19</b>	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>301</b>
5.12.4	Le risque lié au modèle	285	<b>ANNEXES</b>	<b>302</b>	
5.12.5	Les dérivés de crédit	285	Annexe 1 : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (EU LI3) – Détail par entité	302	
<b>5.13</b>	<b>RISQUE DE GESTION DE BILAN</b>	<b>286</b>	Annexe 2 : Informations détaillées sur les fonds propres	304	
5.13.1	Organisation générale	286	Annexe 3 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	314	
5.13.2	La gestion du risque de taux <sup>v</sup>	286	<b>INDEX DES TABLEAUX</b>	<b>320</b>	
5.13.3	La gestion du risque de liquidité	289			
5.13.4	La gestion du risque de change	295			

# INTRODUCTION

Le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les piliers I et II des accords de Bâle *via* des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8<sup>e</sup> partie du règlement (UE) n° 575/2013 relatives aux exigences de fonds propres ainsi qu'aux orientations relatives à la publication du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de l'Autorité Bancaire Européenne.

Depuis la crise de 2008, le Comité de Bâle, dont l'essentiel des directives a été transposé en droit européen, le régulateur et le superviseur européen ont cherché à rendre les banques plus solides et plus à même d'absorber des chocs économiques avec, notamment, une définition plus stricte des fonds propres, des règles de calcul des actifs pondérés plus homogènes, l'introduction d'un ratio de levier, d'un ratio de liquidité à court terme (le LCR), et d'un autre à long terme (le NSFR ou *Net Stable Funding Ratio*), la mise en place du Mécanisme de Supervision Unique et du Mécanisme de Résolution Unique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a intégré l'ensemble de ces évolutions réglementaires et, partant d'un niveau de solvabilité déjà élevé avant la crise, a poursuivi le renforcement de ses fonds propres et de son dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie « Pilier 3 ».

*Les chiffres qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce sont marqués d'un « v ».*



## GLOSSAIRE

<b>APR</b>	Actifs Pondérés par le Risque. Voir RWA.
<b>ARC</b>	Atténuation du Risque de Crédit. Voir CRM.
<b>CCF</b>	<i>Credit Conversion Factor</i> : facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.
<b>CRM</b>	<i>Credit Risk Mitigation</i> : Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.
<b>CVA</b>	<i>Credit Valuation Adjustment</i> : Ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non...). L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties.
<b>EAD</b>	<i>Exposure At Default</i> : Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors-bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.
<b>EFP</b>	Exigence en Fonds Propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).
<b>EL</b>	<i>Expected Loss</i> : perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).
<b>LGD</b>	<i>Loss Given Default</i> : Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.
<b>LGD*</b>	LGD spécifique pour les expositions « non Retail » en approche notation interne.
<b>PD</b>	<i>Probability of default</i> : Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.
<b>RCC</b>	Risque de crédit de la contrepartie : risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.
<b>RWA</b>	<i>Risk Weighted Assets</i> ou Actifs Pondérés par le risque : montant des actifs calculé à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle 2.

## 5.1 CHIFFRES CLÉS

### 5.1.1 Solvabilité

#### Ratios de solvabilité

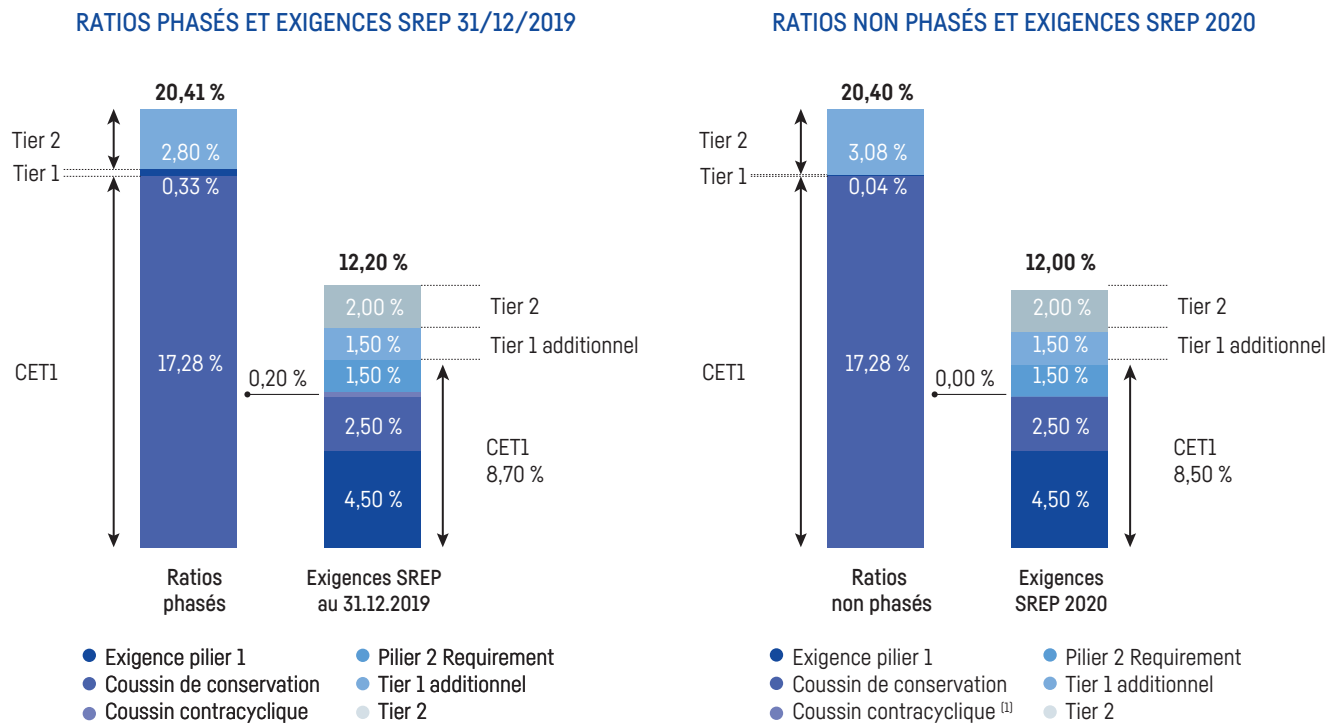
TABLEAU 1 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

[en millions d'euros]	Ratios phasés <sup>(1)</sup>		Ratios non phasés <sup>(2)</sup>	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	38 995	35 438	38 995	35 474
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	744	953	94	87
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 331	5 856	6 953	6 685
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>46 070</b>	<b>42 247</b>	<b>46 042</b>	<b>42 246</b>
<b>TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS</b>	<b>225 713</b>	<b>214 048</b>	<b>225 713</b>	<b>214 048</b>
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,3 %	16,6 %	17,3 %	16,6 %
Ratio Tier one (T1)	17,6 %	17,0 %	17,3 %	16,6 %
Ratio Global	20,4 %	19,7 %	20,4 %	19,7 %

(1) Avec application des mesures transitoires.

(2) Sans mesures transitoires.

TABLEAU 2 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

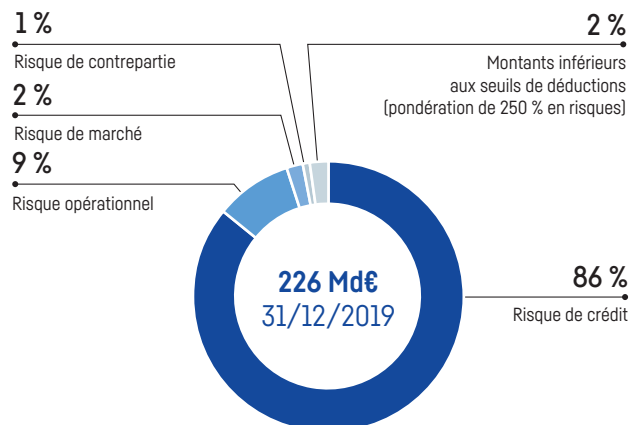


[1] selon la décision du HCSF, de la BaFin et de la BNB de relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique, conséquence de la crise liée au COVID19.

TABLEAU 3 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES (RWA) RÉPARTIS PAR TYPE DE RISQUE

(en millions d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Risque de crédit	195 224	183 290
Risque opérationnel	19 149	19 620
Risque de marché	2 784	3 182
Risque de contrepartie	2 614	2 422
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	953	822
Risque de règlement livraison	1	1
Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondération de 250 % en risques)	4 988	4 711
<b>TOTAL DES RWA</b>	<b>225 713</b>	<b>214 048</b>



## Risque de crédit

TABLEAU 4 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Clientèle de détail	287 247	270 915
Entreprises	131 616	124 418
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	123 814	104 484
Établissements (banques)	30 271	29 999
Actions	13 974	13 784
Autres actifs	7 015	5 971
<b>TOTAL DES EAD</b>	<b>593 937</b>	<b>549 571</b>

Hors risques de crédit de la contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

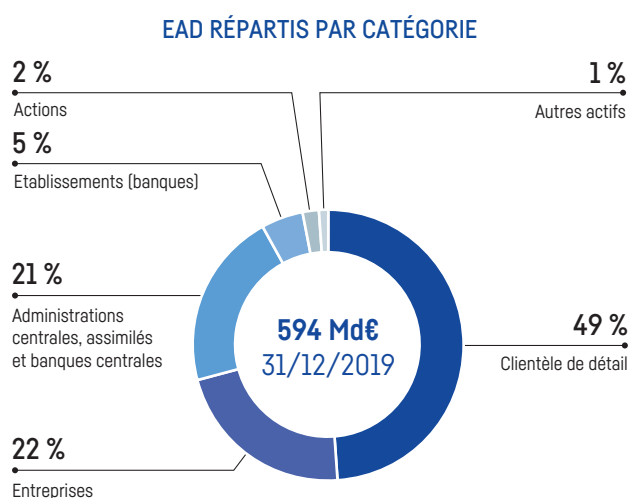


TABLEAU 5 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Zone Europe</b>	<b>568 965</b>	<b>526 296</b>
France	490 730	455 788
Allemagne	31 773	28 199
Autres pays	46 462	42 309
<b>Reste du monde</b>	<b>24 972</b>	<b>23 275</b>
États-Unis	10 196	9 514
Autres pays	14 776	13 761
<b>TOTAL DES EAD</b>	<b>593 937</b>	<b>549 571</b>

Hors risques de crédit de la contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

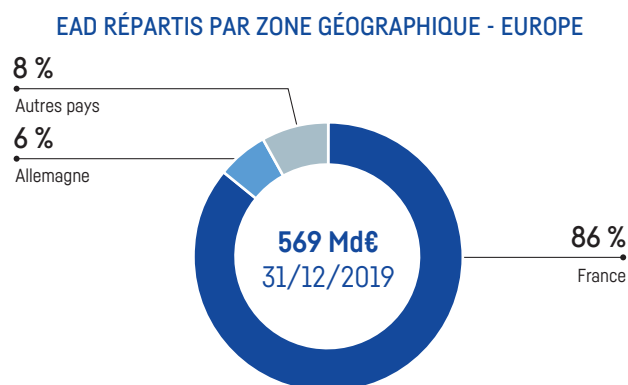
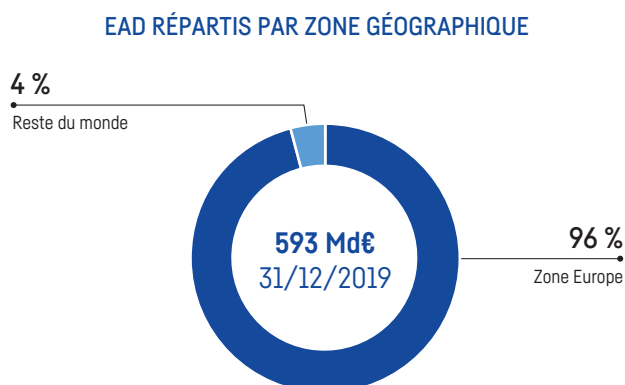


TABLEAU 6 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Entreprises	82 831	76 395
Clientèle de détail	58 598	53 998
Actions	44 257	44 146
Établissements (banques)	5 375	5 424
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	2 611	2 470
Autres actifs	6 540	5 568
<b>TOTAL DES RWA</b>	<b>200 212</b>	<b>188 001</b>

Hors risques de crédit de la contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

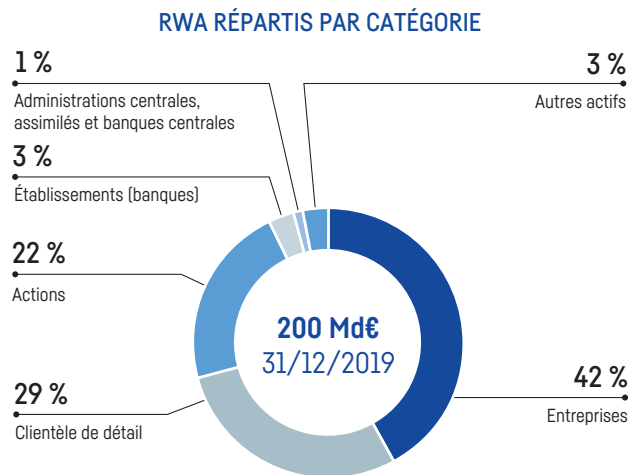
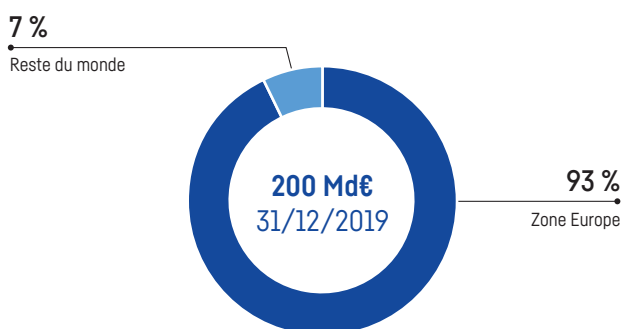


TABLEAU 7 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

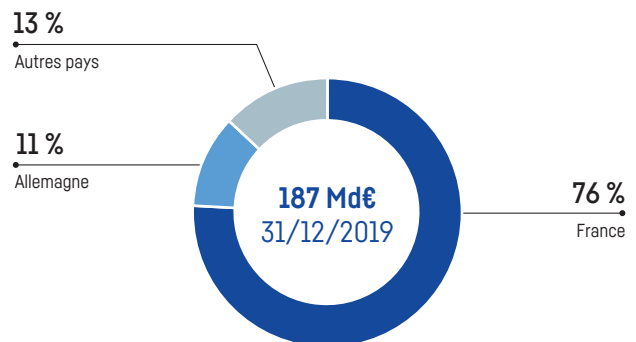
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Zone Europe</b>	<b>187 117</b>	<b>175 944</b>
France	141 445	135 769
Allemagne	20 406	18 648
Autres pays	25 266	21 527
<b>Reste du monde</b>	<b>13 095</b>	<b>12 057</b>
États-Unis	4 687	4 477
Autres pays	8 408	7 580
<b>TOTAL DES RWA</b>	<b>200 212</b>	<b>188 001</b>

Hors risques de crédit de la contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

**RWA RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**



**RWA RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - EUROPE**



## Ratios de levier

TABLEAU 8 : RATIOS DE LEVIER

### RATIO DE LEVIER PHASÉ <sup>(1)</sup>

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>	Avec exemption de l'épargne centralisée à la CDC	
Fonds propres Tier 1	39 739	36 391
<b>TOTAL EXPOSITIONS DE LEVIER (TOTAL EXPOSURE MEASURE) <sup>(2)</sup></b>	<b>611 219</b>	<b>571 778</b>
Ratio de levier	6,5 %	6,4 %

(1) Avec application des mesures transitoires.

(2) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le groupe est autorisé à déduire des expositions de levier l'épargne centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

### RATIO DE LEVIER NON PHASÉ <sup>(1)</sup>

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>	Avec exemption de l'épargne centralisée à la CDC	
Fonds propres Tier 1	39 090	35 561
<b>TOTAL EXPOSITIONS DE LEVIER (TOTAL EXPOSURE MEASURE) <sup>(2)</sup></b>	<b>611 219</b>	<b>571 778</b>
Ratio de levier	6,4 %	6,2 %

(1) Sans mesures transitoires.

(2) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le groupe est autorisé à déduire des expositions de levier l'épargne centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

## 5.1.2 Liquidité

TABLEAU 9 : RATIOS DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)

LCR annuel et moyen <i>(en millions d'euros)</i>	LCR annuel (fin de mois)		Ratio moyen fin de semestre (sur 12 mois glissants) <sup>(2)</sup>			
	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2019	30/06/2018	31/12/2018
<b>Buffer de liquidité (après pondérations)</b>	<b>92 792</b>	<b>74 758</b>	<b>82 131</b>	<b>85 906</b>	<b>79 061</b>	<b>79 170</b>
<i>dont expositions Banques Centrales et encaisses</i>	67 344	53 117	60 129	61 450	58 232	58 756
<i>dont autres HQLA <sup>(1)</sup></i>	25 448	21 640	22 002	24 456	20 829	20 414
Ratio de liquidité à court terme - LCR	153,7 %	125,8 %	136,3 %	142,8 %	129,6 %	131,2 %

(1) High Quality Liquid Assets.

(2) Nombre de points de données utilisées pour le calcul des moyennes : 12.

## 5.2 FACTEURS DE RISQUE

Ce paragraphe décrit les principaux risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe ») est exposé. Compte tenu des spécificités de l'organisation du groupe ils concernent intrinsèquement l'ensemble des deux périmètres qui composent le groupe :

- le pôle mutualiste ou « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel;
- le pôle capitalistique ou « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (émetteur) et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Les risques présentés ci-dessous, sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et qui pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur leur activité, leur situation financière et/ou leurs résultats et perspectives. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

### 5.2.1 Risque de crédit

**Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise.** Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 702 milliards d'euros au 31 décembre 2019 et mobilisent environ 90 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle 3.

Les impacts d'une dégradation similaire à celle de 2008 sur la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être significatifs. Néanmoins, cette dégradation pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

**1.1** Le premier impact serait lié au risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles (risque de défaut). Les contreparties pouvant être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou de garantie (qui apparaissent au hors bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Au 31 décembre 2019, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 3,07 % et le coût du risque 1 061 millions d'euros (rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,27 %). Cependant, après la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 4,68 % [31 décembre 2009] générant un pic de coût du risque de 1 987 millions d'euros (le coût du risque représentant 0,77 % des crédits bruts de l'époque), sur un périmètre plus restreint compte tenu des acquisitions opérées par le groupe depuis 2009.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019, l'épidémie de COVID-19 et sa propagation dans le monde entraîne un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement marqué de l'activité. Le caractère récent et inédit de la crise sanitaire rend toutefois impossible, à ce stade, toute estimation de ses conséquences sur l'activité, la situation financière, les résultats et l'évolution des risques des exercices 2020 et futurs. Les impacts de cette épidémie devraient néanmoins être négatifs pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et augmenter la probabilité de matérialisation de certains des facteurs de risques décrits infra.

La gravité de la crise sanitaire COVID-19 a conduit les autorités de régulation nationales et européennes à prendre un certain nombre d'assouplissements portant sur les seuils et/ou sur le calendrier d'application des directives ou règlements. Ces mesures, comme le décalage d'un an des mesures du cadre de finalisation des accords Bâle III et l'ajustement temporaire du niveau d'exigence de certains coussins, allègent les contraintes initialement prévues et visées dans les paragraphes ci-dessous.

**1.2** Le deuxième impact concerne **le calcul des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité.** Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, près de 70 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle 3 et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe.

**1.3** Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobilier (50 % des crédits à la clientèle), principalement en France, le groupe est **exposé à un retournement de la conjoncture immobilière.** Un scénario de ce type impacterait son coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, si la valeur des logements donnés en garantie devait être significativement et durablement affectée par une baisse du marché immobilier. A la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années (2009 et 2010). Il a atteint 0,02 % des crédits habitat au bilan en 2019.

**1.4** Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Sur les États, le groupe est principalement exposé sur la France, majoritairement sur la Banque de France, membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations (assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2019, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros (soit environ 10 % du résultat net) sur les banques représentaient 5,1 milliards d'euros pour 8 contreparties et sur les entreprises elles représentaient 37,4 milliards pour 56 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.



## 5.2.2 Risques liés aux contextes macroéconomiques et de marché (taux)

On entend par risques liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée. L'un des principaux risques concernés est le risque de taux d'intérêt qui se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres Tier 1. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à un aplatissement de la courbe des taux avec une sensibilité à la baisse de la VAN de -8,48 % par rapport aux fonds propres de base CET1 au 31 décembre 2019. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec floor) et deux scénarios de stress (dépendantification / inversion de la courbe des taux et baisse durable des taux courts et longs). Le scénario « baisse durable des taux courts et longs » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de - 4,08 % soit - 495 millions d'euros au 31 décembre 2019.

**2.1** Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'emprise, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des États et également celle de l'État français sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.) notamment. Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affectent les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En raison des annonces de la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'automne 2019 notamment, cette situation de taux bas tend à perdurer. Dans ce contexte, les impacts pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être de ne pas compenser suffisamment la baisse des revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marchés avec le niveau des taux d'intérêt des ressources clientèle et notamment les produits d'épargne réglementée (type Livret A, livret bleu, PEL) rémunérés à des taux supérieurs au taux de marché. De même, cette situation entraîne la progression des remboursements anticipés et des renégociations sur les crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises pouvant chercher à tirer parti de la baisse des taux d'intérêt. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit faire face à une nouvelle production de crédits à des taux particulièrement bas. Par ailleurs, et toujours dans ce contexte, le respect des contraintes réglementaires de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale implique le placement en banque centrale des excédents de liquidité rémunérés à taux négatifs alors que par ailleurs les dépôts bancaires ne sont pas facturés aux clients ce qui

contribue à diminuer la marge d'intérêt et la rentabilité de la banque. L'ensemble de ces facteurs pourraient affecter sensiblement l'activité du groupe, sa situation financière et ses résultats.

- 2.2** De même, une remontée brutale des taux de marché pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, une sortie brutale de ces niveaux de taux pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, cette hausse des taux d'intérêt pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises la hausse de ces taux d'intérêt, alors que le coût des dépôts clientèle serait amené à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue volatiles non rémunérés aujourd'hui seraient transformés en dépôts plus onéreux de type comptes à terme ou livrets. Une partie des dépôts volatiles serait également susceptible d'être réorientée vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance-vie.
- 2.3** Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et de produits dérivés pourraient affecter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La valeur nette comptable des actifs du portefeuille de liquidité est ajustée au niveau de son bilan à chaque date d'arrêté. Les ajustements des actifs sur la base de la juste valeur sont comptabilisés soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres. Toutes évolutions défavorables des marchés et notamment celles affectant la valeur des actifs du portefeuille de liquidité pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur les capitaux propres et par conséquent sur la rentabilité et sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- 2.4** L'évolution des indices de référence notamment les indices Euribor et Libor pourrait affecter Crédit Mutuel Alliance Fédérale à différents niveaux. Ainsi au sujet de la réglementation relative aux indices de référence, il convient de noter que certains d'entre eux (LIBOR, EURIBOR, EONIA) seront considérés comme des indices non conformes à partir du 1er janvier 2022 ou ne seraient plus représentatif et ne pourront plus être utilisés dans des contrats, instruments financiers existant ou dans les nouveaux contrats et instruments financiers. La transition vers ces nouveaux indices comporte de nombreux points d'attention. Le premier porte sur le niveau des taux de substitution dont la structure (ancien indice/nouvel indice) diffère techniquement et nécessite la mise en place d'une marge d'ajustement. La méthodologie pour certains indices a déjà été communiquée, comme par exemple pour l'indice EONIA qui est recalibré à l'€STER + spread (€uro Short-Term Rate). A l'inverse, la méthodologie d'autres indices reste à ce jour encore à définir par les autorités. Le deuxième point d'attention porte sur le passage de l'ancien au nouvel indice qui potentiellement pourrait entraîner un risque de dissymétrie de traitement entre les différents postes de bilan (actifs et passifs) et leur couverture.

### 5.2.3 Risque réglementaire/prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe « 2.1.2 Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué en 1.2, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle 3 » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais la survenance interviendra progressivement entre 2022 et 2027.

- 3.1** La finalisation des accords Bâle 3 prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRBA (calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de défaut notamment), le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 % pour tous les établissements à partir du 1er janvier 2022 ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera, pour le groupe, les contreparties « banques » et « grands comptes » (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit environ 90 milliards d'euros d'expositions bilan et hors bilan au 31 décembre 2019.
- 3.2** A partir de 2022 sera progressivement mis en place un « output floor » dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. Comme indiqué en 1.2, environ 70 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes, bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. L'application de l'« output floor » se fera par paliers progressifs entre 2022 (50 %) et 2027 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité.
- 3.3** Comme indiqué en 1.3., les expositions sur l'immobilier du groupe sont significatives. Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera en 2022. Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la Loan-To-Value (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 % alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 148 milliards d'euros au 31 décembre 2019 - est de 35 % (et 14 % en méthode interne). Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier (portefeuilles en méthode standard et portefeuilles utilisant une méthode interne via le mécanisme de l'output floor évoqué en 2.2.).
- 3.4** La mission de revue des modèles internes ou TRIM (Targeted Review of Internal Models) menée par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens peut se traduire par une dégradation du niveau de CET1 en raison d'exigences additionnelles sur les RWA ou de marges de prudence complémentaires sur les paramètres bâlois (PD, LGD, CCF).
- 3.5** La transposition en droit national de la directive européenne BRRD 2 (Bank Recovery and Resolution Directive) adopté en décembre 2018 par le Conseil de l'UE et le Parlement entraînera de nouvelles mesures et obligations concernant le mécanisme de résolution des banques. En particulier, selon les modalités d'entrée en vigueur de la directive, les exigences concernant le MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities) à respecter pourraient être renforcées. Les exigences MREL du groupe Crédit Mutuel contraignent aussi, de facto, la structure du passif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (vu son poids dans le groupe Crédit Mutuel) et nécessitent de sa part le recours aux marchés de dettes subordonnées, ce qui a un impact sur le coût, la stratégie et potentiellement la capacité de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- 3.6** En Allemagne, second marché domestique du groupe, le régulateur national (BaFin) souhaite limiter le niveau des commissions en assurance vie versées par l'assureur au distributeur, impactant potentiellement les revenus de la filiale Targobank en Allemagne.

## 5.2.4 Risques de liquidité et de financement

On entend le risque de liquidité comme l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme [LCR – Liquidity Coverage Ratio] qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 142,8 % sur l'année 2019 ce qui représente un excédent supérieur à 25 milliards d'euros en moyenne par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales, de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 134,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire, mais complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Sous réserve du traitement réglementaire (taux de fuite en particulier) des dépôts collectés dans le calcul du LCR, son amélioration contribue positivement au LCR. Cet indicateur affiche un niveau de 114,2 % au 31 décembre 2019.

**4.1** L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de situations de marchés fortement dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme constituent une source essentielle pour le maintien des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradent sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en termes de rentabilité.

**4.2** La hausse des décotes de la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourrait diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'un montant de 134,6 milliards d'euros se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créances un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse. Ainsi, la révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique

des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourraient affecter le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avoir un effet défavorable sur la situation financière du groupe.

**4.3** Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

Les niveaux de taux d'intérêt sont bas depuis plusieurs années, notamment dans un contexte de politique accommodante de la Banque Centrale Européenne. Cet environnement de taux a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) qui sont rémunérés à un niveau peu attractif par rapport aux comptes courants. Les comptes courants n'étant généralement pas rémunérés, ils peuvent être retirés à tout moment.

Ainsi l'évolution à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient soit les orienter vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur livret, comptes à terme), soit dans des fonds type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts pourrait affecter la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dégrader son ratio crédits sur dépôts.

**4.4** Une dégradation significative de la notation de la BFCM et du CIC pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. A ce titre BFCM porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme de la BFCM au 31 décembre 2019 sont A+ pour Fitch Ratings, Aa3 pour Moody's et A pour Standard & Poor's (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs). Ainsi une baisse de ces notations de crédit et notamment la détérioration des facteurs contribuant à la notation financière pourrait avoir une incidence élevée sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales qui interviennent sur les marchés financiers (y compris CIC). Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts et réduire la capacité de développement du groupe. Ainsi une dégradation pourrait impacter de manière importante la situation de liquidité du groupe, ses résultats, sa rentabilité et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux, contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

Le coût de refinancement non sécurisé à long terme de la BFCM et du CIC est directement lié à leurs spreads de crédit respectifs (l'écart de taux au-delà du taux des titres d'État de même maturité qui est payé aux investisseurs obligataires), qui dépendent eux-mêmes en grande partie de leurs notations. L'augmentation des spreads de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la BFCM et du CIC. Les évolutions de spreads de crédit dépendent du marché et subissent parfois des fluctuations imprévisibles et très volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception de la solvabilité de l'émetteur.

## 5.2.5 Risques liés aux activités d'assurance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également soumis à une surveillance complémentaire au titre de la Directive dite conglomérat financier de par son activité de bancassureur qui résulte de la détention majoritaire à près de 80 % du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Le GACM contribue à environ 25 % des résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et distribue ses produits principalement via les réseaux bancaires des caisses de Crédit Mutuel et d'agences CIC auxquels il reverse des commissions.

Les deux principaux facteurs de risques qui ressortent sont les risques de marché et les risques de souscription.

**5.1** Risques de marché : les risques de marché regroupent notamment le risque de taux lié à l'activité d'épargne en euros, le risque actions et assimilés et le risque immobilier.

En cas de hausse brutale des taux, le GACM pourrait servir un taux en dessous du marché sur ses contrats en euros entraînant une perte probable d'une partie sa clientèle. Cela l'obligerait à vendre des titres obligataires et donc à constater des moins-values latentes si les rachats deviennent significatifs. A l'inverse le maintien durable des taux bas, pourrait diluer le taux de rendement de l'actif, en deçà des taux minimums garantis prévus dans les contrats d'épargne en euros, ce qui pèserait sur la rentabilité du GACM.

Par ailleurs, un krach du marché actions ou immobilier entraînerait une dépréciation de ces actifs. Le GACM serait amené à constater des provisions liées aux moins-values latentes.

La structure du portefeuille de placement (101,8 millions d'euros) est répartie à 77 % sur des produits de taux, 11 % sur des actions et assimilés et 6 % sur l'immobilier (les 6 % restants étant placés sur des supports monétaires). Au 31 décembre 2019, les risques de marché représentent 54 % du SCR du GACM.

**5.2** Les risques de souscription : ils concernent les activités de prévoyance, assurance emprunteurs, épargne, retraite et assurance non-vie et santé du GACM.

Trois types d'évènements sont susceptibles de matérialiser le risque de souscription :

- une variation imprévue des taux de mortalité, longévité, incapacité ou invalidité pèserait sur les activités de prévoyance, d'assurance emprunteur ou de retraite en augmentant la sinistralité et les prestations fournies sur ces portefeuilles ;
- une hausse massive des rachats (ou résiliations) forcerait le GACM à rembourser par anticipation les porteurs de contrats d'assurance emprunteur ou non-vie changeant d'assureur entraînant un manque à gagner. En épargne, pour les contrats en euros bénéficiant d'une garantie en capital, cela présenterait un risque de pertes financières lié à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers ;
- une inadéquation de la tarification ou du montant des provisions techniques vis-à-vis de la structure des sinistres et des frais à couvrir générerait une perte de rentabilité.

Au 31 décembre 2019, les risques de souscription représentent 37 % du SCR du GACM dont 14 % liés au risque de souscription vie, 13 % au risque de souscription santé et 10 % au risque de souscription non-vie.

5

## 5.2.6 Risques opérationnels

Il s'agit du risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance de processus internes, ou dues à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les risques opérationnels comprennent également le risque de non-conformité, le risque informatique et le risque de réputation, y compris les risques juridiques, ainsi que le risque d'atteinte à l'image du groupe qui pourrait survenir du fait du non-respect des obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques.

Les principaux facteurs de risques associés aux risques opérationnels sont :

- 6.1** Les fraudes internes et externes organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- 6.2** Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- 6.3** Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

**6.4** Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle. A fin 2019, 1,5 milliard d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. A cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à 14 (soit 1,5 milliard d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 108 millions d'euros). Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes (externes et internes) et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales (dont le risque juridique). Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée de 2019 ont été (i) les fraudes, (ii) les erreurs, et (iii) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales. Les fraudes ont représenté 45 % de la sinistralité avérée du groupe en 2019 (dont 42 % pour les fraudes externes) et 45 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (hors récupérations des assurances le cas échéant) a représenté en 2019 environ 0,7 % du produit net bancaire du groupe.

## 5.2.7 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marchés réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé ailleurs dans ce chapitre (une hausse de taux augmente le coût des ressources tout en considérant qu'elle favorise également la marge nette d'intérêt). Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risques associés aux risques de marché sont :

**7.1 Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers** dans la mesure où ils sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité du niveau de valorisation augmenterait. L'effet sur les activités de CIC Marchés serait négatif. En particulier, le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où ce

métier intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie pariant sur la hausse des marchés actions sur une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette. En outre, le métier commercial souffrirait également de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient avec des opérations portant sur des montants qui diminueraient vu le niveau de valorisation baissier. Le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) afficherait une tendance baissière, cela impliquant moins de commissions.

**7.2 La politique monétaire** est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché. La politique monétaire accommodante de la BCE influe sur la marge nette d'intérêt de la banque et, en conséquence, sa rentabilité en est fortement impactée (maintien à un niveau bas).

En synthèse, le risque de marché auquel est exposée la filière des activités de marché du groupe, CIC Marchés, est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 555 millions d'euros (1,2 % des fonds propres prudentiels globaux qui s'élèvent à 46 milliards d'euros au 31 décembre 2019). A fin 2019, cette limite était consommée à hauteur de 314 millions d'euros (contre 800 millions en 2008). La VaR à 99 % sur un jour du portefeuille de négociation s'élève à 4 millions d'euros à fin 2019. Le produit net bancaire 2019 s'affiche à 312 millions d'euros et le résultat avant impôts à 104 millions.

## 5.2.8 Risque de gouvernance

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la BFCM, en cas de défaut de l'émetteur ou si le groupe auquel il appartient fait défaut ou est susceptible de faire défaut (et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable) avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, des fusions, la substitution de

l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la BFCM pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des créanciers (y compris actionnaires, porteurs de parts). L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, laisser les investisseurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.



## 5.2.9 Risques climatiques

Acteur du développement des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités.

La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux constitue un des axes majeurs de son plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde et se concentrent autour de décisions majeures :

1. Investissements dans le financement des projets à fort impact climatique.
2. Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques.
3. Renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement.
4. Alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels au travers de sa stratégie climat.
5. Intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité des risques (organe exécutif) puis au comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour validation et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale. De plus, ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Pour rappel, les risques financiers liés au changement climatique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont de trois types :

- les risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie-bas-carbone et qui sont sectoriels ;
- un risque de réputation.

Les risques liés au changement climatique, principalement analysés à ce stade dans le cadre des risques opérationnels (dont les conséquences potentielles peuvent être minorées grâce aux PUPA), ont évolué et permis de créer une première démarche pour les implémenter dans le cadre du nouveau dispositif de suivi des limites financières par pays. Cette évaluation, basée, entre autres, sur une notation financière interne permet de définir un encours maximal par pays et génère des alertes de suivi d'encours par pays. C'est un système de surveillance des risques pays.

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, le groupe de travail mandaté sur le projet de l'évaluation des risques climatiques a choisi d'intégrer une composante ESG (Environmental Social Governance) dans la définition de ses limites pays, c'est-à-dire le plafond d'expositions que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays.

Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice « Notre Dame Global Adaptation Index » - ou ND-GAIN qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique (vulnerability), basé sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements (readiness), basé sur 9 critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Le calcul des limites est dynamique et revu au moins en fonction des mises à jour annuelles de l'indice.

Pour parfaire, des corrections ponctuelles peuvent compléter le système pour tenir compte au plus vite de tout nouveau projet spécifiquement liés à la lutte contre le changement climatique qu'un pays mettrait en place et ne pas pénaliser des pays pro-actifs qui chercheraient à améliorer leur capacité de résistance aux changements climatiques présents et à venir.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche itérative pour évaluer le suivi des risques climatiques et fera l'objet d'évolutions en fonction des avancées sur les chantiers connexes menés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les éléments relatifs aux risques climatiques sont développés dans la partie dédiée située au chapitre 3 « Responsabilité Sociale et Mutualiste » de ce présent document.



## 5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une banque mutualiste, non cotée et propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)<sup>[1]</sup> au 31 décembre 2019. Seul le groupe Crédit Mutuel est recensé parmi les autres établissements d'importance systémique (A-EIS) listés par l'ACPR<sup>[2]</sup> conformément aux dispositions de l'article L.511-41-1 A du code monétaire et financier.

La stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres (90 % au 31/12/2019) et la prédominance du portefeuille *Retail* dans l'ensemble de ses expositions. Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne).

### 5.3.2 Appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques. Ils découlent de son identité mutualiste et de son choix de la bancassurance de détail.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour but de :

- donner à la direction générale et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe ;
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques ;
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

La politique de tolérance aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du Crédit Mutuel. Elle est destinée à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Elle est fondée sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes de tolérance aux risques est contrôlée et supervisée par l'Audit Groupe, la Conformité et la Fonction de Gestion des Risques.

La politique de tolérance aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des sociétaires et clients.

La politique de tolérance aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la direction générale et le conseil d'administration. Elle permet notamment de :

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement ;
- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques ;

Fidèle à son modèle coopératif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à maintenir et à renforcer sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité. Ainsi, les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité *Common Equity Tier 1* (CET1) de 17,3 % (avec mesures transitoires) le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques, sa stratégie et les systèmes de gestion des risques appropriés.

- présenter les profils de risques des métiers et entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés ;
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fondé la définition de sa politique de risques sur 3 piliers majeurs :

- le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, procédure d'évaluation de l'adéquation du capital) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques ; le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon trois ans, sont mis à jour annuellement et présentés au comité des risques groupe (CRG) et au comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;
- le processus ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*, procédure d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) : la politique de tolérance au risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités ; son suivi est effectué par les comités de contrôle, les comités de suivi et les comités techniques ; afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de maîtriser le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, la gestion de bilan (ALM) et la Trésorerie groupe ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte ; des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel ;
- la mise en place d'un dispositif complet de limites : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et des risques à savoir des limites sur les risques de crédit (limites de concentration unitaire, limites sectorielles, limites pays, souverains et géographiques, limites propres à chaque commission des engagements thématique, limites décentralisées dans chaque groupe régional pour la banque de réseau), des limites sur les risques de taux – liquidité – ALM, des limites sur les activités de marché (limites par métiers, Corps de règles, indicateurs de risques et niveaux d'alerte exhaustifs).

[1] Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé « indicateurs de systémicité ».

[2] La liste des A-EIS est publiée sur le site de l'ACPR.

## 5.3.3 Gouvernance des risques

### 5.3.3.1 Le dispositif de surveillance des risques

#### 5.3.3.1.1 La fonction gestion des risques

La direction des risques (DR) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'activité de l'ensemble des entités, réseaux, métiers, filiales et succursales françaises et étrangères du Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors activités non-financières (presse, domotique, etc.). Elle est responsable de la Fonction de Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires au niveau central du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'ensemble des structures concernées.

Elle est en relation étroite avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et avec les correspondants risques nommés dans chaque entité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La DR, en toute indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles, est chargée de détecter, mesurer et suivre les risques à l'échelle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et d'en rendre compte aux organes exécutifs et de surveillance notamment à la direction générale et au conseil d'administration. Elle fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'appuie sur les travaux des équipes de la direction du contrôle permanent et de la direction de la conformité avec lesquelles elle forme la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité (DRCC).

Plus précisément, les missions et objectifs de la DR sont :

#### Détecter

- Collecter et traiter les données de risques concernant toutes les activités bancaires et non bancaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.
- Disposer des outils de collecte avec un niveau de granularité suffisant pour obtenir les données nécessaires à la mesure et à l'analyse des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Identifier et analyser les risques émergents au regard des contextes structurels ou conjoncturels des activités, secteurs ou des zones géographiques concernées.
- S'assurer de la bonne qualité des données produites et diffusées, et de l'application des principes réglementaires BCBS 239 de gouvernance, d'agrégation et de *reporting* des données de risques *via* l'élaboration et la déclinaison du cadre de gouvernance de la qualité des données.

#### Mesurer

- Évaluer les risques, le niveau et la qualité des expositions du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses différentes composantes pour détecter les risques importants et les risques émergents, pris individuellement et à l'échelle globale.
- Mettre en place un système de mesure et de suivi d'indicateurs de risque associés à chaque famille de risque (crédit, liquidité, taux, marché, solvabilité, opérationnel, non-conformité, assurance, etc.) conformément à l'appétence au risque du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Instaurer un système de détection et d'alerte précoce (seuil d'alerte) en cas d'infraction à l'appétence au risque du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou d'une de ses entités, et y décliner un schéma d'escalade associé.
- Élaborer, en lien avec la direction des risques de la CNCM, une cartographie des risques évaluant le niveau de significativité de chaque risque du Groupe et la décliner sur le périmètre pertinent.

#### Suivre

- Exercer un suivi permanent des activités comportant une prise de risque et des expositions au risque, compte tenu de l'appétence au risque, des limites de risque définies et des besoins de fonds propres ou de liquidité qui en découlent.
- Suivre et s'assurer que les éventuels dépassements de limites sont gérés conformément aux procédures et mesures en vigueur.
- S'assurer que les risques identifiés sont effectivement suivis, mesurés et contrôlés par les unités opérationnelles et que les dispositifs d'atténuation des risques sont bien mis en œuvre.

#### Rendre compte et alerter

- Élaborer un tableau de bord des risques a minima trimestriel analysant l'ensemble des risques auxquels le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses différentes composantes font face.
- Piloter et animer les comités des risques au niveau des organes exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques).
- Élaborer les supports, notes et analyses des risques importants ou émergents à destination des organes exécutifs et de surveillance en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration.
- Informer les organes exécutifs et de surveillance en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration de tous les risques significatifs devant être portés à sa connaissance pour tout le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Alerter les organes exécutifs et de surveillance en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration en cas de dysfonctionnements constatés dans le cadre de sa mission de surveillance des risques en particulier concernant les dépassements de seuils d'alerte et de limites.
- Conseiller les organes exécutifs et de surveillance en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration sur les mesures à envisager pour réduire les risques en lien avec le cadre d'appétence au risque et la stratégie du groupe.
- Intervenir autant que de besoin pour orienter les décisions pouvant générer des risques importants.

- Le cas échéant, escalader auprès du conseil de la CNCM et au niveau ultime auprès des autorités de supervision les risques jugés très significatifs.

#### Gouvernance

- Élaborer et mettre en œuvre, sous réserve de l'examen et de l'approbation du conseil d'administration, le cadre de gouvernance et la politique de gestion des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en particulier le dispositif d'appétence pour le risque définissant les indicateurs et les limites de risque.
- Piloter, en articulation avec la direction des risques de la CNCM, les dispositifs annuels composant le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) mené par la BCE dont le cadre d'appétence aux risques, l'ICAAP et l'ILAAP.
- Animer le réseau des correspondants risques en charge, au sein des différentes entités et structures du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la mesure, du suivi et de la maîtrise des risques, afin de diffuser la culture « risques » et déclinée l'appétence au risque du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Gérer, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le dispositif de gestion des risques opérationnels et mettre en œuvre le dispositif de gestion des crises et les plans d'urgence de poursuite de l'activité (PUPA) adaptés aux activités exercées.
- Piloter, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le plan préventif de rétablissement (PPR) du groupe Crédit Mutuel et les travaux portant sur la résolution du Groupe au regard des demandes du Conseil de résolution unique (CRU).

#### Par ailleurs, la DR est notamment chargée par la direction générale :

- d'assurer l'interface globale avec les autorités de tutelle (BCE, ACPR, AMF, BDF, etc.) en France et à l'étranger et de coordonner le suivi des missions de contrôle et des entretiens de supervision ainsi que la mise en œuvre et la clôture des recommandations émises ;
- de mener une veille économique et prudentielle sur tous les sujets relatifs à l'environnement réglementaire bancaire et assurantiel et concernant le positionnement du Groupe par rapport à la place, l'évolution de la stratégie et les résultats des principaux concurrents ;
- du suivi et des relations avec les agences de notation financière et extra-financière ;
- de définir et mettre en œuvre la politique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) en particulier l'élaboration des politiques sectorielles.

### 5.3.3.1.2 Le pilotage du dispositif

#### Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé d'administrateurs représentant toutes les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Outre les membres désignés par les organes délibérants, participent de manière permanente aux travaux du CSRG : le président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (membre du comité), le directeur général, le directeur financier, le directeur des engagements et le directeur des risques, du contrôle permanent et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le CSRG est un comité spécialisé du conseil d'administration, il assiste l'organe de surveillance et émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques pour l'ensemble du périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques et supervise les travaux de la DR et du CRG sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par le directeur des risques. Le directeur des risques prépare les documents, dossiers et tableaux de bord soumis à l'examen du comité et anime les réunions. Les membres du CSRG disposent auprès des auditeurs, des contrôleurs internes et externes, des commissaires aux comptes, des directions financières et des risques, des moyens d'information et des sources documentaires nécessaires.

Les membres du CSRG rendent compte à leurs organes délibérants respectifs, avec l'assistance de la DR, des informations et décisions résultant de leurs réunions. À chaque réunion, un rapport, recensant notamment les principaux indicateurs des risques suivis, est présenté et commenté. Les comptes rendus des comités des risques sont adressés aux secrétaires des conseils d'administration.

Il se réunit au moins trimestriellement et à chaque fois que nécessaire.

#### Le comité des risques groupe (CRG)

Il est présidé par le directeur général du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activités du groupe. Le CRG assiste l'organe exécutif dans l'examen des risques sur l'ensemble des activités bancaires et non bancaires du périmètre consolidé du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il émet des avis et des conseils visant à assister l'organe exécutif concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques auxquels le groupe est exposé sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par la direction des risques qui sont ensuite soumis à l'examen du CSRG. Cette surveillance indépendante s'exerce sur la base d'un *reporting* normalisé et périodique (tableau de bord des risques) donnant une information exhaustive sur les risques de crédit, de marchés, opérationnels, de taux, de liquidité, de non-conformité et liés aux métiers spécialisés du groupe (assurance, crédit à la consommation, banque privée, affacturage, etc.).

Il se réunit *a minima* trimestriellement et à chaque fois que nécessaire.

### 5.3.3.2 Les méthodes et les outils

#### 5.3.3.2.1 Les outils

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Des outils communs ont été développés, qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

##### Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toutes natures, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par les différents services de contrôle périodique du groupe et les autorités de tutelle a été mis en place. Une nouvelle version de cet outil a été déployée durant le second semestre 2019.

##### Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

##### Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La fonction conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

#### 5.3.3.2.2 Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, *via* des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des « procédures cadre » ont été définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité et le contrôle périodique.

### 5.3.3.3 La gestion et la surveillance des risques

#### 5.3.3.3.1 La gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

Un référentiel de mesure et surveillance du risque de crédit a pour but de présenter de manière synthétique l'ensemble des pratiques et règles de gestion internes pour la bonne maîtrise du risque de crédit dans le cadre des dispositions réglementaires, comptables, statutaires et organisationnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il décrit notamment les dispositifs en matière de mesure et de surveillance du risque de crédit, de gestion de la Masse Risquée, et de *reporting* et de communication. La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée au niveau de la BFCM. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine.

#### 5.3.3.3.2 La surveillance des risques

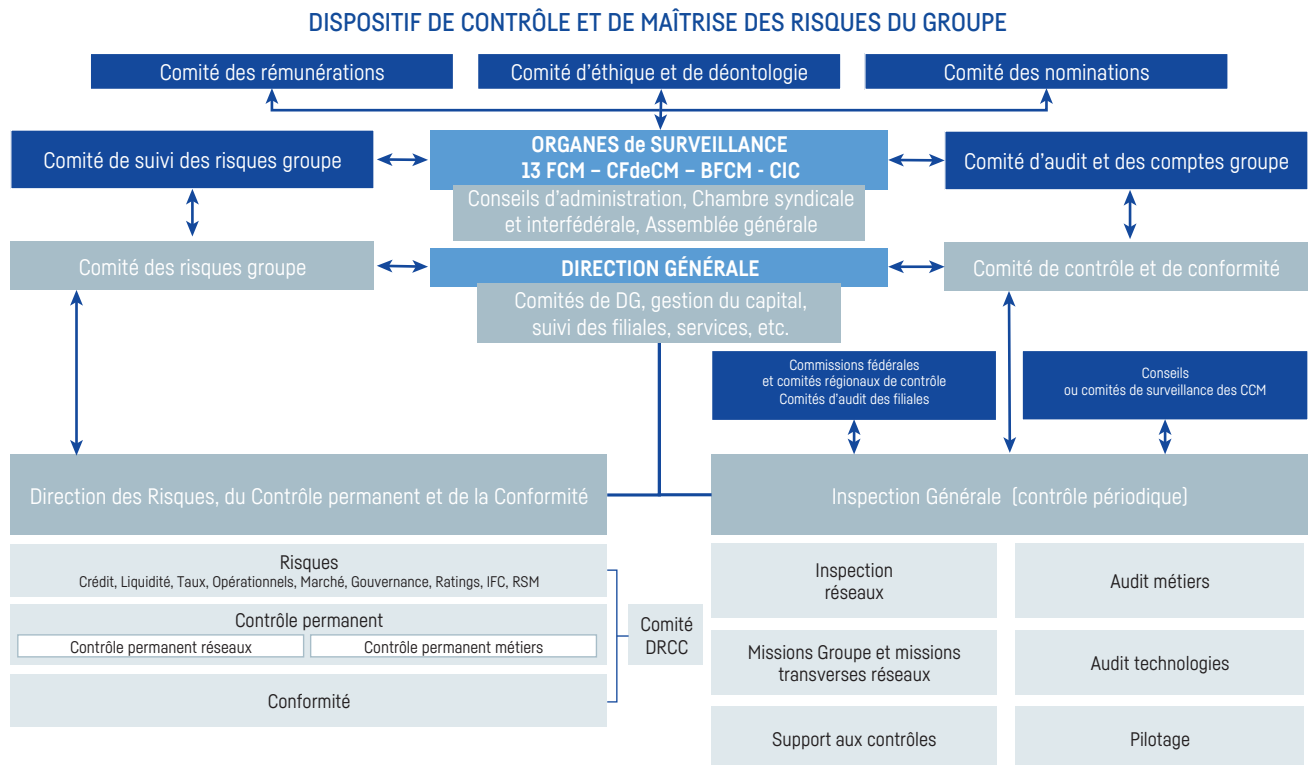
Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

## 5.3.4 Dispositif de contrôle interne

### 5.3.4.1 Le cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.



#### 5.3.4.1.1 Des références réglementaires

Pilier d'une gestion saine des activités bancaires, les principes et modalités applicables en matière de contrôle interne et surveillance des risques sont encadrés par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par différentes normes internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014. Cet arrêté qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement décliné dans la réglementation française les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4).

Traitant de la classification des risques, de la conformité ainsi que de la surveillance des risques, il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information, ainsi qu'à la surveillance des flux.

#### 5.3.4.1.2 Un dispositif commun

Dans le respect des quatre préceptes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle (universalité, indépendance, impartialité et adéquation des ressources allouées aux missions) et rappelés dans l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leur mission dans des conditions idoines.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale puis déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;

- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

### 5.3.4.1.3 Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe a entrepris une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé (contrepartie, marché, gestion de bilan, opérationnels...). Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

### 5.3.4.1.4 Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des opérations qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'actions correctrices visant à pallier les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipes dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel directement aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs

## 5.3.4.2 Le dispositif de contrôle interne

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

### 5.3.4.2.1 L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique ;
- le contrôle permanent ;
- la fonction conformité.

Les deux dernières, qui sont depuis fin 2017 rattachées à une direction commune des risques, du contrôle permanent et de la conformité, sont soumises au contrôle périodique de la première. La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par un comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'organe exécutif. Ce comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes groupe, représentant les organes de surveillance du groupe.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, locaux, matériels, logiciels et informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

#### Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection ou d'audit, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles, incluant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

#### Une répartition réseaux/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseaux correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...), qui exercent leurs activités au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



### Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de *reporting* des opérations et missions de contrôle et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

#### 5.3.4.2.2 Le pilotage du dispositif

##### Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables du dispositif de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il s'est réuni à quatre reprises en 2019 (4 mars, 24 juin, 16 septembre, 3 décembre).

##### Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé d'administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel d'audit interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, le comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe met en œuvre un processus d'autoévaluation de ses activités, en s'appuyant sur une évaluation du Contrôle permanent, de la Conformité et de l'Inspection Générale, visant à améliorer son fonctionnement en tenant compte des expériences passées. La dernière autoévaluation a été réalisée en novembre 2019.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises en 2019 (18 février, 25 avril, 24 juillet, 20 septembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations.

Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 lors de sa séance du 17 février 2020 sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

##### Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L.511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales. Celui-ci exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et procède annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ce comité s'assure également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, le comité des rémunérations rend régulièrement compte de ses travaux à l'organe délibérant.

##### Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

#### 5.3.4.3 Données comptables et mode de contrôle au niveau du groupe

La Direction financière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en charge de la tenue des comptabilités générales des principaux établissements de crédit du Groupe et elle procède à ce titre à des contrôles comptables.

L'établissement des comptes consolidés du groupe ainsi que la communication financière relèvent également de la direction financière, qui les soumet au comité d'audit et des comptes groupe puis les présente aux instances délibérantes.

#### Contrôles sur les comptes sociaux

##### Le système comptable

##### L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui

comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques [moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.] ;
- les outils de restitution [SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...] et de pilotage [contrôle de gestion].

L'administration du système d'information comptable commun est confiée à la division « Procédures et schémas comptables ».

Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- la gestion du plan de comptes commun [création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.] ;
- la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

La division « procédures et schémas comptables » est indépendante, tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du Groupe, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle. L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

#### Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par la division « Procédures et schémas comptables ».

Le plan de comptes définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires [correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels - PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.] ;
- certains aspects fiscaux [régime TVA, etc.] ;
- les caractéristiques de gestion [présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, caractéristiques IFRS, etc.].

#### Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

#### La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération. L'ensemble de la banque [agences et services centraux] est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

#### La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets. Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque. Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier.

#### Le mode de contrôle

##### Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle automatisé des comptes est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle :

- un seuil d'alerte ;
- un montant limite.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil d'alerte génère un Événement à destination du chargé de clientèle. Le dépassement du montant limite a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation et suppose une validation selon le principe des « 4 yeux » avant imputation définitive.

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte [automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel] sont tracés et archivés dans la gestion des événements.

##### Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable [contrôle de gestion et contrôle budgétaire].

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux [dépôts, crédits et hors bilan], le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;

- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

#### Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

#### Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes pour les arrêts semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place.

#### L'exercice des contrôles

##### Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques. Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

##### La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

### Contrôles sur les comptes consolidés

#### Principes et méthodes comptables

##### L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

##### L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Les filiales étrangères appliquent les principes et méthodes définies par le Groupe pour procéder au passage des normes locales vers les normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reportings financiers.

Les comptes individuels établis selon les normes IFRS sont documentés dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun.

Les responsables comptables des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêts des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les normes françaises (ANC).

#### Remontée des informations et consolidation

##### Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêt des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

##### La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle, élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

#### L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux Conseils d'administration arrêtant les comptes ; ainsi qu'aux sessions du Comité d'Audit (cf. ci-après).

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et aux différents conseils d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

### Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques s'inscrit dans l'organisation des contrôles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

## 5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, des activités de presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

Les différences entre les périmètres comptable et prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2019 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

TABLEAU 10 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (EU LI1)

	Valeurs comptables des éléments :						
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie <sup>(1)</sup>	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché <sup>(1)</sup>	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Actif</b>							
Caisse, Banques centrales – Actif	71 171	71 171	71 171	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 907	33 510	5 143	16 990	-	28 344	-
Instruments dérivés de couvert. – Actif	2 420	2 420	-	2 420	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 459	30 468	24 194	-	6 274	-	-
Titres au coût amorti	2 813	7 814	7 314	-	-	-	500
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	40 825	40 313	34 342	5 958	-	-	13
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	384 535	385 906	384 859	984	-	-	63
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	2 079	2 079	-	-	-	-	2 079
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	129 869	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	1 611	1 340	1 340	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	1 529	967	965	-	-	-	3
Comptes de régularisation et actifs divers	9 342	9 173	9 173	-	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	726	-	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	620	8 945	8 694	-	-	-	250
Immeubles de placement	89	89	89	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	3 669	3 371	3 371	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	735	610	-	-	-	-	610
Écart d'acquisition	4 118	3 927	-	-	-	-	3 927
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>718 519</b>	<b>602 103</b>	<b>550 654</b>	<b>26 353</b>	<b>6 274</b>	<b>28 344</b>	<b>7 445</b>

## Valeurs comptables des éléments :

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie <sup>(1)</sup>	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché <sup>(1)</sup>	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Passif</b>							
Banques centrales – Passif	715	715	-	-	-	-	715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 854	19 305	-	18 321	-	19 276	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 291	2 291	-	2 291	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	36 461	36 570	-	3 281	-	-	33 289
Dettes envers la clientèle	336 806	342 605	-	3	-	-	342 601
Dettes représentées par un titre	124 792	132 272	-	-	-	-	132 272
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	- 4	- 4	-	-	-	-	- 4
Passifs d'impôt courants	787	658	-	-	-	-	658
Passifs d'impôt différés	1 295	468	466	-	-	-	1
Comptes de régularisation et passifs divers	11 628	11 112	-	2 500	-	-	8 612
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	725	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques	117 138	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC – JVO	7 306	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre – JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de <i>trading</i>	1	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	153	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	391	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	300	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	3 498	2 654	-	-	-	-	2 654
Dettes subordonnées émises par les banques	8 235	8 317	-	-	-	-	8 317
Capitaux propres totaux	47 146	45 140	-	-	-	-	45 140
Capitaux propres – part du groupe	43 827	43 827	-	-	-	-	43 827
Capital et primes liées	6 482	6 482	-	-	-	-	6 482
Réserves consolidées – Groupe	33 552	33 552	-	-	-	-	33 552
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	961	961	-	-	-	-	961
Résultat – Groupe	2 832	2 832	-	-	-	-	2 832
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 319	1 313	-	-	-	-	1 313
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>718 519</b>	<b>602 103</b>	<b>466</b>	<b>26 397</b>	<b>-</b>	<b>19 276</b>	<b>574 255</b>

(1) Les actifs financiers peuvent contenir des risques de contrepartie et de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

TABLEAU 11 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS  
 (EU LI2)

(en millions d'euros)	Total des éléments soumis	Éléments soumis au :			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie <sup>(1)</sup>	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
<b>1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)</b>	<b>611 625</b>	<b>550 654</b>	<b>26 353</b>	<b>6 274</b>	<b>28 344</b>
<b>2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)</b>	<b>46 140</b>	<b>466</b>	<b>26 397</b>	<b>-</b>	<b>19 276</b>
<b>3 TOTAL NET SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>565 485</b>	<b>550 188</b>	<b>- 44</b>	<b>6 274</b>	<b>9 068</b>
<b>4 Engagements Hors Bilan</b>	<b>124 220</b>	<b>124 099</b>		<b>121</b>	
<b>Écart de valorisation sur HB</b>	<b>- 84 570</b>	<b>- 84 570</b>		<b>-</b>	
5 Écarts de valorisation	2 986		2 986	-	
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 <sup>(2)</sup>	9 009		9 714		- 705
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions	4 818	4 818	-	-	-
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-	-	-	-
9 Autres	- 597	- 597	-	-	-
<b>10 Valeur réglementaire des expositions</b>	<b>621 351</b>	<b>593 937</b>	<b>12 656</b>	<b>6 396</b>	<b>8 363</b>

(1) Les données présentées correspondent à la valeur nette des actifs et des passifs des dérivés et des pensions.

(2) Les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie.

TABLEAU 12 : DESCRIPTION DES ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (EU LI3)

Nom de l'entité/regroupement	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire			Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidée, ni déduite <sup>(1)</sup>	
<b>Groupe des Assurances du Crédit Mutuel <sup>(2)</sup></b>	<b>Intégration globale <sup>(3)</sup></b>			<b>X</b>	<b>Sociétés d'assurance</b>
<b>Activités de Presse <sup>(2)</sup></b>	<b>Intégration globale <sup>(4)</sup></b>			<b>X</b>	<b>Autres activités</b>
Banque du Groupe Casino	Mise en équivalence		X		Filiales du réseau bancaire
Bancas	Mise en équivalence		X		Filiales du réseau bancaire
FCT CM-CIC Home loans	Intégration globale			X	Filiales du réseau bancaire
LYF SA (ex Fivory)	Mise en équivalence		X		Filiales du réseau bancaire
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence		X		Logistique et Holding
EI Telecom	Intégration globale			X	Logistique et Holding
Euro Protection Surveillance	Intégration globale			X	Logistique et Holding
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	Mise en équivalence		X		Logistique et Holding

(1) Il s'agit d'entités entrant dans la franchise de déduction des fonds propres ou bénéficiant du compromis danois. Elles sont prises en compte dans les RWA au titre du risque de crédit.

(2) Le détail par entité figure dans l'annexe 1.

(3) Sauf ASTREE Assurances qui est mise en équivalence.

(4) Sauf Journal de la Haute Marne et Lumedia qui sont mises en équivalence.

Le détail par entité de la description des écarts entre les périmètres de consolidation est présenté en Annexe 1.



## 5.5 FONDS PROPRES

### 5.5.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres sont constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1 – CET1*), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2 – T2*) nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. À ce titre, au 31 décembre 2019, quelques éléments de fonds propres bénéficient encore de clauses transitoires.

#### Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe<sup>[1]</sup>, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes liés à la mise en équivalence des participations (hormis les titres en couverture de flux de trésorerie), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements réglementaires en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement.

Par ailleurs, les détentions directes et indirectes détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier sont intégralement incluses dans la franchise et ne sont pas déduites du CET1.

#### Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ; et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

[1] Voir Tableau 13 : Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres.

TABLEAU 13 : RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER/BILAN RÉGLEMENTAIRE/FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Consolidation Comptable	Consolidation Prudentielle	Écart
<b>Capitaux propres</b>	<b>47 147</b>	<b>45 142</b>	
① <b>Capitaux propres – part du groupe – Hors OCI</b>	<b>42 866</b>	<b>42 866</b>	-
Capital souscrit et primes d'émissions	6 482	6 482	-
Réserves consolidées – Groupe	33 552	33 552	-
Résultat consolidé – Groupe	2 832	2 832	-
② <b>Capitaux propres – intérêts minoritaires – Hors OCI</b>	<b>2 994</b>	<b>1 304</b>	<b>1 690</b>
Réserves consolidées – Intérêts minoritaires	2 680	1 172	1 508
Résultat consolidé – Intérêts minoritaires	314	132	182
③ <b>Gains ou pertes latents – Part du Groupe</b>	<b>961</b>	<b>961</b>	-
dont instruments de capitaux propres	622	622	-
dont instruments de dettes	658	658	-
dont couverture de flux de trésorerie	2	2	-
<b>Gains ou pertes latents – Intérêts minoritaires</b>	<b>326</b>	<b>11</b>	<b>315</b>
<b>Autres éléments bilantiels</b>			
④ Immobilisations incorporelles [a]	735	610	125
Écart d'acquisition [y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence]	4 194	4 177	17
⑤ Impôts différés			
Actifs	1 529	967	562
dont IDA sur déficit fiscal	3	3	-
Passifs	1 295	468	827
dont IDP sur immobilisations incorporelles [b]	52	52	-
⑥ Dettes subordonnées	8 535	8 317	- 84

<i>(en millions d'euros)</i>	CET1	AT1	T2
<b>Fonds propres</b>	<b>38 995</b>	<b>744</b>	<b>6 331</b>
① <b>Fonds Propres – Part du groupe</b>	<b>44 002</b>		
Capital appelé versé et primes d'émission*	6 470		
Résultats antérieurs non distribués	34 768		
Bénéfice ou perte (part du groupe)	2 832		
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	- 68		
② <b>Fonds Propres – Intérêts minoritaires</b>	<b>551</b>	<b>94</b>	<b>125</b>
Intérêts minoritaires éligibles*	551	94	125
③ <b>Gains ou pertes latents – part du groupe</b>	<b>- 255</b>		
dont instruments de capitaux propres*	44		
dont instruments de dettes*	- 27		
dont Réserve de couverture de flux de trésorerie	2		
<b>Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres</b>	<b>- 5 303</b>	<b>650</b>	<b>6 206</b>
④ (-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles [a-b]	- 559		
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	- 4 177		
⑤ (-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	- 2		
⑥ Dettes subordonnées*		650	6 632
Déductions et filtres prudentiels (détails page suivante)	- 565		- 426

Les astérisques (\*) indiquent l'existence de clauses transitoires.

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit :

- ① l'écart reflète le traitement requis dans la notice du Secrétariat général de l'ACPR relatif aux plus ou moins-values portées par les sociétés consolidées par MEE (cf. point 3) ;
- ② les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR ;
- ③ L'écart reflète le traitement requis dans la notice du Secrétariat général de l'ACPR relatif aux plus ou moins-values portées par les sociétés consolidées par MEE (cf. point 1) ;
- ④ le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés ;
- ⑤ les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen ;
- ⑥ les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les cinq dernières années pour les dettes à durée déterminée.

(en millions d'euros)

	CET1	AT1	T2
<b>Détails des déductions et filtres prudentiels</b>	<b>- 565</b>		<b>- 426</b>
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250 %	- 13		
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif*			
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif*			- 500
Déductions excédentaires par niveau de fonds propres			
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	- 433		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			74
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	- 2		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	- 115		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	- 2		
Autres			

Les principales caractéristiques des instruments de fonds propres selon le format de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013 sont présentées en Annexe 2.

De même les informations détaillées sur les fonds propres selon le format de l'annexe VI du règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013 sont présentées en Annexe 3.

## 5.5.2 Exigences de fonds propres

TABLEAU 14 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA (EU OV1)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA (Actifs Pondérés des Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
	2019	2018	2019
<b>Risque de crédit (hors risque de contrepartie -RCC)</b>	<b>195 224</b>	<b>183 290</b>	<b>15 618</b>
Article 438(c)(d) dont approche standard	55 855	51 289	4 468
Article 438(c)(d) dont approche de base fondée sur les notations internes	12 775	11 305	1 022
Article 438(c)(d) dont approche avancée fondée sur les notations internes	86 804	80 635	6 944
Article 438(d) dont actions en approche NI	39 790	40 061	3 183
Article 107, Article 438(c)(d) <b>Risque de contrepartie</b>	<b>2 614</b>	<b>2 422</b>	<b>209</b>
Article 438(c)(d) dont valeur de marché	1 877	1 569	150
Article 438(c)(d) dont exposition initiale	-	-	-
dont approche standard appliquée au risque de contrepartie 60 (AS – RCC)	-	-	-
dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
Article 438(c)(d) dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	155	191	12
Article 438(c)(d) dont CVA	582	662	47
Article 438(e) <b>Risque de règlement</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Article 449(o)(i) <b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire</b>	<b>953</b>	<b>822</b>	<b>76</b>
dont approche fondée sur les notations internes (NI)	410	761	33
dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
dont approche par évaluation interne	-	-	-
dont approche standard (AS)	543	61	43
Article 438 (e) <b>Risque de marché</b>	<b>2 784</b>	<b>3 182</b>	<b>223</b>
dont approche standard (AS)	2 784	3 182	223
dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
Article 438(e) <b>Grands Risques</b>	-	-	-
Article 438(f) <b>Risque opérationnel</b>	<b>19 149</b>	<b>19 620</b>	<b>1 532</b>
dont approche indicateur de base	1 654	1 582	132
dont approche standard	706	720	56
dont approche de mesure avancée	16 789	17 318	1 343
Article 437(2), Article 48 et Article 60 <b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)</b>	<b>4 988</b>	<b>4 710</b>	<b>399</b>
Article 500 <b>Ajustement du plancher</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>225 713</b>	<b>214 048</b>	<b>18 057</b>

## 5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS

### 5.6.1 Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe au 31 décembre 2019, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 15 : RATIOS DE SOLVABILITÉ**

*(en millions d'euros)*

	31/12/2019	31/12/2018
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>38 995</b>	<b>35 438</b>
Capital	6 470	6 152
Réserves éligibles avant ajustements	37 828	34 624
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 5 303	- 5 338
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>	<b>744</b>	<b>953</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>6 331</b>	<b>5 856</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>46 070</b>	<b>42 247</b>
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	203 197	190 583
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 367	3 845
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	19 149	19 620
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>225 713</b>	<b>214 048</b>
<b>RATIOS DE SOLVABILITÉ</b>		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,3 %	16,6 %
Ratio Tier one	17,6 %	17,0 %
Ratio Global	20,4 %	19,7 %
<b>Pour information : Ratios sans clauses transitoires</b>		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,3 %	16,6 %
Ratio Tier one	17,3 %	16,6 %
Ratio Global	20,4 %	19,7 %

Dans le cadre du CRR<sup>[1]</sup>, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (*Risk-Weighted Assets* ou « RWA »).

En complément de l'exigence minimale de CET1, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- Un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : 2,5 % des risques pondérés au 31 décembre 2019 ;
- Un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement : 0,2 % des risques pondérés au 31 décembre 2019.

Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), est défini au niveau national sur décision d'une autorité désignée et porte sur les expositions situées dans les pays concernés, quelle que soit la nationalité de la banque concernée, grâce à des accords de réciprocité. En France, le taux de coussin de fonds propres contracyclique est fixé par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 le HCSF a fixé le coussin de fonds propres contracyclique à un niveau de 0,25 % pour les expositions France.

Le 3 avril 2019, le HCSF a publié sa décision de relever le taux du coussin de fonds propre contracyclique à un niveau de 0,5 %, avec entrée en vigueur au 2 avril 2020. Cette décision a été confirmée par le HCSF le 13 janvier 2020.

Toutefois dans son communiqué de presse du 18 mars 2020, le HCSF a décidé de relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contracyclique et de le fixer à 0 % jusqu'à nouvel ordre. Ceci afin de soutenir le crédit aux petites et moyennes entreprises, qui dépendent du financement bancaire.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

En 2020 les évolutions suivantes étaient attendues :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les expositions Luxembourg seront soumises à un coussin de fonds propre contracyclique de 0,25 % ;
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 les expositions Allemagne seront soumises à un coussin de fonds propre contracyclique de 0,25 % ;
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 les expositions Belgique seront soumises à un coussin de fonds propre contracyclique de 0,5 %, nécessitant une décision de reconnaissance de la part du HCSF.

[1] CRR : troisième partie/titre I/chapitre I/section 1/article 92.

Toutefois au moment de la publication du Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale les décisions suivantes ont été actées :

- la BaFin dans son communiqué du 18 mars 2020 relâche intégralement le coussin de fonds propres bancaire contracyclique qui devait s'activer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- la BNB dans sa décision du 10 mars 2020 relâche intégralement le coussin de fonds propres bancaires contracyclique qui devait s'activer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

D'autres décisions de modification des taux de coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique sont à prévoir pour l'année 2020.

Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique Crédit Mutuel Alliance Fédérale est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas assujéti au coussin AEIS (« Autre Établissement d'Importance Systémique »), uniquement applicable au niveau consolidé national.

TABLEAU 16 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>		12/2019	12/2018
010	Total des emplois pondérés	225 713	214 048
020	Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,2036 %	0,0202 %
030	Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	460	43

TABLEAU 17 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2019											Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres			Total			
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	dont : Expositions générales de crédit	dont : expositions du portefeuille de négociation	dont : expositions de titrisation				
France	21 215	348 035			522	829	10 892		12	10 905	70,31 %	0,25 %	
Royaume-Uni	760	2 825			27	334	185		6	191	1,22 %	1,00 %	
Irlande	79	820			26	36	45		1	45	0,29 %	1,00 %	
Hong Kong	15	821			0	84	31		0	31	0,20 %	2,00 %	
Suède	82	1 122			0	0	25		0	25	0,16 %	2,50 %	
Tchèque, République	204	8			0	0	15		0	15	0,10 %	1,50 %	
Norvège	36	484			0	0	12		0	12	0,08 %	2,50 %	
Danemark	78	151			0	0	11		0	11	0,07 %	1,00 %	
Slovaquie	115	2			0	0	8		0	8	0,05 %	1,50 %	
Bulgarie	8	1			0	0	1		0	1	0,00 %	0,50 %	
Lituanie	4	0			0	0	0		0	0	0,00 %	1,00 %	
Islande	1	0			0	0	0		0	0	0,00 %	1,75 %	

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2018											Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres			Total			
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	dont : expositions générales de crédit	dont : expositions du portefeuille de négociation	dont : expositions de titrisation				
Royaume-Uni	700	2 550				503	156		6	161	1,10 %	1,00 %	
Hong Kong	31	978				82	35		0	35	0,24 %	1,88 %	
Suède	99	842				0	18		0	18	0,12 %	2,00 %	
Norvège	21	374				6	7		0	7	0,05 %	2,00 %	
Tchèque, République	156	9				0	12		0	12	0,08 %	1,00 %	
Slovaquie	67	3				0	5		0	5	0,03 %	1,25 %	
Lituanie	4	0				0	0		0	0	0,00 %	0,50 %	
Islande	1	0				0	0		0	0	0,00 %	1,25 %	



## 5.6.2 Grands risques

Les banques ont l'obligation de mesurer et de limiter la valeur de leurs expositions sur un même bénéficiaire, client ou groupe de clients.

L'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours nets sur un même bénéficiaire ne peuvent pas être supérieurs à 25 % des fonds propres de la banque.

L'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours bruts auprès d'un même bénéficiaire supérieurs à 10 % des fonds propres de la banque doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des grands risques.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire <sup>(1)</sup> (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres de la banque.

**TABLEAU 18 : GRANDS RISQUES**

### ENTREPRISES

Concentration des risques (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS</b>		
Nombre de groupes de contreparties	56	55
Total engagements (en millions d'euros), dont	37 369	34 882
Total bilan	14 340	14 273
Total hors bilan de garantie et de financement	23 029	20 609
<b>ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS</b>		
Nombre de groupes de contreparties	202	191
Total engagements (en millions d'euros), dont	60 733	56 365
Total bilan	27 242	26 570
Total hors bilan de garantie et de financement	33 491	29 795

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors Banque Casino.

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

### BANQUES

Concentration des risques (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS</b>		
Nombre de groupes de contreparties	8	8
Total engagements (en millions d'euros), dont	5 097	4 757
Total bilan	4 116	3 572
Total hors bilan de garantie et de financement	981	1 185
<b>ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS</b>		
Nombre de groupes de contreparties	22	26
Total engagements (en millions d'euros), dont	7 455	7 517
Total bilan	5 956	5 709
Total hors bilan de garantie et de financement	1 499	1 809

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement. Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

(1) Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

### 5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR.

L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance-vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement *via* les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR (Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « VME pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dites de la « consolidation comptable », aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes intersectorielles, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture des fonds propres du conglomérat est de 100 % et se calcule comme suit :

$$\text{Ratio Conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$$

Au 31 décembre 2019, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 174 % (175 % en 2018), après intégration du résultat net de dividendes estimés.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros, avec a minima, les dix plus grands risques sur établissements et les dix plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le groupe ne détient un total d'encours brut représentant 10% des fonds propres de conglomérat qu'auprès d'un seul bénéficiaire.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors-bilan ainsi que sur les produits échangés.

TABLEAU 19 – PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2019	12/2018
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	8 073	8 335
<b>TOTAL RWA</b>	<b>29 870</b>	<b>30 838</b>

## 5.6.4 Ratio de levier

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des comités des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. ;

- une limite interne a été définie à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a été définie.

**TABLEAU 20 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (LRCOM)**

Présentation des principaux composants du ratio de levier

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2019	Expositions au 31/12/2018
<b>BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES)</b>			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	574 525	530 942
2	[Actifs déduits pour déterminer le Tier 1]	- 434	- 349
<b>3</b>	<b>Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2</b>	<b>574 091</b>	<b>530 593</b>
<b>DÉRIVÉS</b>			
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	1 136	947
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 973	3 016
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	- 2 482	- 2 255
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	8 474	7 893
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du <i>add-on</i> pour les dérivés de crédit vendus)	- 6 315	- 5 534
<b>11</b>	<b>Total des expositions sur dérivés – somme des lignes 4 à 10</b>	<b>3 786</b>	<b>4 067</b>
<b>EXPOSITIONS SUR CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES</b>			
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisées comme des ventes	15 990	17 819
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	13	55
<b>16</b>	<b>Total des expositions sur cessions temporaires de titres – somme des lignes 12 à 15a</b>	<b>16 003</b>	<b>17 874</b>
<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN</b>			
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	112 109	106 672
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 70 819	- 67 037
<b>19</b>	<b>Autres expositions hors-bilan – somme des lignes 17 à 18</b>	<b>41 289</b>	<b>39 635</b>
<b>EXPOSITIONS EXEMPTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 429.7 ET 429.14 DU CRR (BILAN ET HORS-BILAN)</b>			
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	-	-
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)) <sup>(1)</sup>	- 23 950	-
<b>FONDS PROPRES ET EXPOSITION TOTALE</b>			
<b>20</b>	<b>Tier 1</b>	<b>39 739</b>	<b>36 391</b>
<b>21</b>	<b>Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b</b>	<b>611 219</b>	<b>592 169</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>			
<b>22</b>	<b>Ratio de levier</b>	<b>6,5 %</b>	<b>6,1 %</b>
<b>CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANTS DES ÉLÉMENTS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS</b>			
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI	OUI

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le groupe est autorisé à déduire des expositions de levier l'épargne centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette déduction n'a pas été intégrée dans les chiffres présentés ci-dessus.

**TABLEAU 21 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRSUM)**

**RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS COMPTABLES CONSOLIDÉS ET LES EXPOSITIONS RETENUES DANS LE RATIO DE LEVIER**

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2019	Expositions au 31/12/2018
<b>1</b>	<b>Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers</b>	<b>718 519</b>	<b>667 364</b>
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en dehors du périmètre prudentiel	- 116 416	- 107 819
3	(Ajustements sur les actifs fiduciaires reconnus dans le bilan comptable selon le cadre comptable applicable, mais exclus du calcul du ratio de levier conformément à l'article 429.13 du CRR)	N/A Crédit Mutuel Alliance Fédérale	
4	Ajustements sur les dérivés	- 1 764	- 2 129
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	- 544	- 489
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	41 289	39 635
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	- 23 950	-
7	Autres ajustements	- 5 915	- 4 393
<b>8</b>	<b>TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>611 219</b>	<b>592 169</b>

**TABLEAU 22 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN – EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES (LRSPL)**

**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PRISES EN COMPTE POUR LE RATIO DE LEVIER**

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2019	Expositions au 31/12/2018
EU-1	<b>Total des expositions du bilan <sup>(1)</sup> dont :</b>	<b>548 093</b>	<b>528 687</b>
EU-2	<b>Expositions du <i>trading book</i></b>	<b>14 072</b>	<b>13 991</b>
EU-3	<b>Expositions du <i>banking book</i>, dont :</b>	<b>534 021</b>	<b>514 697</b>
EU-4	Obligations sécurisées	5 241	2 995
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	94 243	98 542
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 968	5 072
EU-7	Établissements	23 771	25 609
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	159 829	150 784
EU-9	Expositions <i>Retail</i>	127 043	119 690
EU-10	Expositions <i>corporate</i>	85 763	80 488
EU-11	Expositions en défaut	5 398	5 027
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	27 765	26 488

(1) Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions *exe*.

## 5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL

Le Pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

### Gouvernance et démarche

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du Pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le conseil d'administration de la CNCM du 2 mars 2016 qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du Pilier 1 ;
- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à jour sa démarche d'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres en suivant un dispositif général commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Il identifie les risques auquel son activité l'expose, il les cartographie et vérifie que les exigences de fonds propres réglementaires couvrent suffisamment les risques potentiels pesant sur ses fonds propres et, en cas contraire, détermine le montant additionnel d'exigences à prendre en compte au titre des besoins en fonds propres économiques. À l'issue de la démarche, il s'assure que les trajectoires des ratios réglementaires et économiques (en scénario central et en scénarii adverses) s'inscrivent bien dans le dispositif de seuils d'alerte fixés par le conseil d'administration Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre de l'appétence quantitative aux risques.

La démarche s'appuie en premier lieu sur l'identification des risques et l'appétence au risque associée, et sur le calcul, en application des méthodologies nationales, du niveau minimum de fonds propres économiques requis étant précisé que :

- les fonds propres économiques sont les mêmes que les fonds propres réglementaires prudentiels (de la meilleure qualité au niveau national puisque constitués dans leur large majorité en CET1 et en son sein de réserves). Lorsque l'évaluation économique des stress impacte la valeur des fonds propres, les fonds propres économiques sont égaux à la différence entre les fonds propres réglementaires et l'impact du stress sur les fonds propres (conformément au principe 5 § 68 du guide de la BCE relatif à l'ICAAP) ;

- les exigences de fonds propres économiques sont égales aux exigences réglementaires (le cas échéant) majorées des allocations économiques décidées par les instances dirigeantes.

Les impacts mesurés portent sur les chiffres comptables et prudentiels et non sur la valeur économique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (EBA/CP/2016/10, section 6.1, § 29.d). Les résultats sont intégrés dans les prévisions à trois ans de fonds propres prudentiels et de risques (EBA/CP/2016/10, section 6.1, § 29.e), en scénario central et sous conditions de stress.

Les méthodologies d'identification des risques et de quantification des besoins en fonds propres sont élaborées dans le cadre de la gouvernance nationale du groupe Crédit Mutuel. Leur application et l'allocation de fonds propres économique en complément des fonds propres réglementaires sur périmètre des filiales de la responsabilité de leurs dirigeants effectifs. Au terme de l'exercice, l'information construite doit être suffisante pour permettre aux instances dirigeantes de se positionner sur l'adéquation des fonds propres du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

De manière générale, et conformément à sa très faible appétence aux risques, les méthodologies développées sont robustes et construites à partir d'un degré de prudence élevé, au moins égal à celui retenu dans les modèles de Pilier 1. Ainsi, l'évaluation du niveau de fonds propres économiques requis pour couvrir les risques identifiés s'appuie en premier lieu sur les modèles internes développés pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires (homologués ou non). Dans tous les cas, les encours mesurés à partir des modèles internes sont confrontés avec les exigences de fonds propres réglementaires déclarées au superviseur (lesquelles peuvent être mesurées en standard lorsque les modèles utilisés n'ont pas été homologués).

Sur le périmètre des risques couverts par la démarche ICAAP et qui ne font pas l'objet d'une exigence de fonds propres spécifique au titre du Pilier 1, l'exigence de fonds propres économique est évaluée soit en étendant les modèles retenus en Pilier 1 au-delà du périmètre réglementaire (cas de la CVA par exemple), soit à partir de la différence entre une situation stressée et un scénario central (cas du risque de taux ou du risque de *spread* souverain notamment).

La vision économique est ensuite intégrée à l'exercice de projection du ratio de solvabilité (prévisions des fonds propres et des risques pondérés), lequel est effectué en scénario central (le même que celui retenu pour le *reporting* SREP) et selon deux approches stressées sur un horizon de trois ans.

Les résultats sont chiffrés sur périmètre consolidé du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les filiales les déclinent sur leur périmètre. La définition de méthodologies spécifiques (sur des zones de risques spécifiques à une entité ou à une ligne d'activité notamment) est demandée en complément, sur justification et en transparence avec les instances de la gouvernance des risques nationale.

## Les scénarios de stress

Les méthodologies des stress sont définies et validées à l'échelle nationale pour déterminer les besoins en fonds propres économiques (par les mêmes instances, quel que soit l'objectif de l'exercice de stress, [EBA/GL/2016/10, section 5.4, § 27.b et c] s'appliquent à l'intégralité du périmètre assujetti à la démarche ICAAP.

L'élaboration des scénarios de stress est effectuée en lien avec la cartographie globale des risques permettant d'identifier les risques matériels pour le groupe.

Ainsi, les risques identifiés comme significatifs et principaux dans la cartographie sont pris en compte dans les scénarios de stress afin d'en quantifier l'impact potentiel sur le Crédit Mutuel Alliance Fédérale en condition stressée.

Les stress sont calibrés sur la base d'hypothèses plausibles. Ils se fondent sur des scénarios macroéconomiques prospectifs (3 ans), en lien avec les taux d'intérêt ou sur des scénarios historiques, en lien avec le coût du risque, par exemple.

Le raisonnement sous-tendant la définition des scénarios de stress pertinents au regard de l'ICAAP tient compte du fait que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être soumis à un choc externe, lequel peut être d'ordre systémique ou isolé (idiosyncratique à une seule entité), interne ou externe.

De façon générale, le choc prospectif et hypothétique pourrait provenir :

- d'une dégradation conjoncturelle forte et potentiellement durable ;
- ou de manière plus isolée d'une crise externe au groupe en lien avec des marchés chahutés, ou avec la défaillance d'un acteur économique majeur (entreprise, banque ou voire d'un état) ;
- ou enfin de manière isolée mais sur le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* la matérialisation d'un risque spécifique, essentiellement de type opérationnel (la notion de risque opérationnel utilisée au niveau du Groupe couvrant notamment les risques juridiques et de conformité).

Les stress développés sont classiques pour un groupe bancaire largement axé sur la banque de masse. Concernant la solvabilité, il s'agit du risque de défaut et de migration de notes (ou risque de crédit), du risque de taux et de change, des risques opérationnels et de marché.

La méthodologie de stress tests est déclinée en tenant compte de la déclinaison régionale de la cartographie des risques, notamment en analysant la pertinence à enrichir le socle commun par des scénarios spécifiques en lien avec les vulnérabilités propres aux filiales.

Conformément aux exigences réglementaires [EBA/GL/2018/04 art. 84], le Crédit Mutuel Alliance Fédérale effectue aussi des *reverse stress tests* au sein de son programme de stress tests, partageant la même gouvernance interne que les autres types de stress test.

À travers cet exercice de *reverse stress tests*, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure la distance de la banque à une situation le plaçant au-delà de son appétence, voire en redressement, et détermine à partir de quand et sous quelle(s) circonstance(s) le dispositif gradué de pilotage des risques mis en place sur décision du conseil d'administration obligerait à la formalisation de plus en plus détaillée d'un plan d'action pour revenir dans l'appétence aux risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et analyse l'adéquation de ses stress tests, en particulier stress tests ICAAP et ILAAP, au regard de ces résultats.

Les résultats de l'application de l'ensemble des stress ICAAP sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et in fine sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation des fonds propres et forment un outil essentiel pour la détermination des allocations en fonds propres économiques.

Enfin, les résultats de l'ICAAP sont présentés trimestriellement aux instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel, permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition selon son appétence aux risques.



## 5.8 RISQUE DE CRÉDIT

### 5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)

#### Un modèle axé sur la clientèle de détail

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entreprises principalement françaises depuis l'acquisition du groupe CIC. Depuis son intégration au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC a lui aussi axé son développement sur la clientèle de particuliers. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Près de la moitié des encours de crédits à la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et plus de 70 % des expositions sur la clientèle concernent des clients *Retail*.

#### Une politique de crédit visant un développement prudent

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent intervenir. Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale (notamment marchés ou produits spécifiques ou interdits, personnes « interdit bancaire », anciens contentieux, selon les cotations...), soit au travers des politiques sectorielles respectueuses des engagements environnementaux du groupe et du financement de la transition énergétique. Ces politiques sont régulièrement révisées pour accroître l'analyse des risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en intégrant notamment dans le processus d'octroi les notations extra-financières des contreparties étudiées.

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, *via* un dispositif de limites et de seuils d'alertes, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

#### Un dispositif renforcé de gestion des risques

##### Organisation de la filière

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes. L'octroi est rattaché à la direction des engagements tandis que la mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

##### 1/ Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

##### Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

##### Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

##### Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut [A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+] et trois positions pour le défaut [E-, E= et F].

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

#### Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme « groupe de clients liés » les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontre des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n° 575/2013.

#### Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

#### Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

#### Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n°107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

#### Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Sa mission principale est de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris.

#### 2/ Dispositif de mesure des risques, de surveillance des risques de crédit et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

#### Mesure des risques

Pour mesurer les risques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

#### Surveillance des risques de crédit

La filière risques contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière risques intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau et le contrôle permanent. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires *corporate* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

### Contrôle permanent des risques de crédit

La fonction de contrôle permanent réseau est indépendante de la fonction engagements. Elle assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

### Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables.

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable [règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014/règlement (UE) n° 575/2013]. Elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

### Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous masse risquée » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

### Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus. En novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la nouvelle définition du défaut de l'EBA sur le périmètre des expositions homologuées en méthode interne.

### Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

### Liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à une bonne séparation des fonctions d'octroi et de gestion des engagements avec celles de contrôle et d'audit des opérations. Cette séparation est assurée notamment par le rattachement de ces fonctions à des directions différentes et indépendantes :

- les fonctions d'octroi et de gestion des crédits, localisées à la direction des engagements groupe ;
- les fonctions de suivi et de contrôle du risque et de la conformité des opérations sont localisées à la direction des risques, du contrôle et de la conformité ;
- l'audit interne est localisé au sein de l'Inspection Générale – Audit Réseaux, pour le contrôle de troisième niveau des opérations réalisées dans les réseaux et à l'Inspection Générale – Audit Métiers pour le contrôle de troisième niveau des engagements portés par les métiers spécialisés.

La Direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité anime le dispositif de surveillance des crédits notamment *via* les Commissions trimestrielles de Surveillance des Engagements et les Commissions Masses Risquées pour le suivi des risques sensibles notamment et la bonne affectation aux différentes classes de risques des principaux engagements du groupe. Elle propose, en collaboration avec la direction des engagements, les seuils d'alerte et les limites internes de risque de crédit et veille au bon fonctionnement du dispositif de suivi du risque de crédit et à l'information des instances exécutives et délibérantes sur le niveau des risques. *Via* le Contrôle Permanent, elle réalise les contrôles de second niveau des opérations de crédit et vérifie que les tâches de contrôle de premier niveau sont bien réalisées par les opérationnels et par la direction des engagements.

L'Inspection Générale s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif, y compris le dispositif de second niveau mis en place par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité, *via* des missions générales ou thématiques sur les engagements.

Le dispositif de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne est décrit de manière détaillée dans le chapitre 5.3 "Gestion des risques".

## 5.8.2 Expositions

Le groupe Crédit Mutuel s’est orienté vers les formes avancées de l’accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

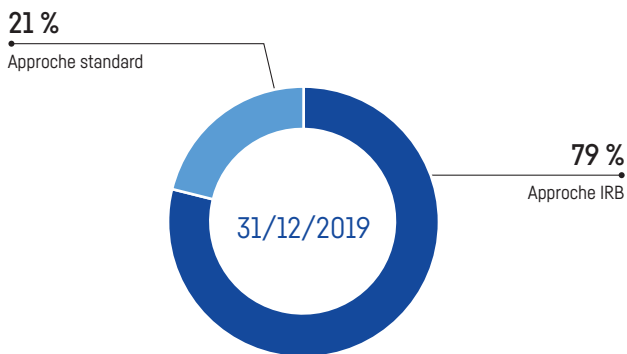
- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille *Corporate* et le portefeuille Banque ;
- en méthode avancée, à partir du 31 mars 2018, pour le portefeuille promotion immobilière.

Dans le cadre du plan de roll out (plan de passage en SNI), les projets d’utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d’affacturation du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France et de Targobank AG sont engagés. Ces dernières représentent 9 % des expositions des portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail.

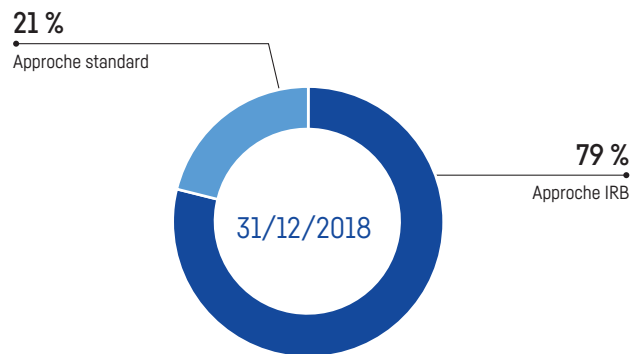
Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail s’élève à 79 % au 31 décembre 2019.

TABLEAU 23 : PART DES EXPOSITIONS BRUTES EN MÉTHODE AVANCÉE ET STANDARD

MESURE SUR LE PÉRIMÈTRE DES ÉTABLISSEMENTS, DES ENTREPRISES ET DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL  
 PART DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31.12.2019



PART DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31.12.2018



**TABLEAU 24 : MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS (EU CRB-B)**

<b>Au 31/12/2019</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Expositions nettes fin de période</b>	<b>Moyenne des expositions nettes sur l'année</b>
Administrations centrales et banques centrales	-	-
Établissements (banques)	30 632	30 347
Entreprises	130 213	128 051
<i>dont : Financements structurés</i>	10 341	10 016
<i>dont : PME</i>	28 525	27 741
Clientèle de détail	262 848	257 232
<i>dont : Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	142 544	140 117
<i>dont : PME</i>	22 131	21 501
<i>dont : Non-PME</i>	120 413	118 616
<i>dont : revolving</i>	17 721	17 322
<i>dont : Autres Clientèle de détail</i>	102 582	99 793
<i>dont : PME</i>	29 257	28 688
<i>dont : Non-PME</i>	73 325	71 105
Actions	13 265	13 159
Autres actifs	5 375	5 597
<b>Total approche IRB</b>	<b>442 333</b>	<b>434 385</b>
Administrations centrales et banques centrales	90 387	81 768
Administrations régionales ou locales	5 658	5 822
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	26 653	25 903
Banques multilatérales de développement	670	684
Organisations internationales	925	878
Établissement (banques)	1 721	1 679
Entreprises	38 014	36 260
<i>dont : PME</i>	4 904	4 554
Clientèle de détail	47 288	45 989
<i>dont : PME</i>	9 945	9 772
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 811	7 311
<i>dont : PME</i>	462	465
Expositions en défaut	1 998	1 889
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	924	606
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	36	33
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	4	4
Expositions sur actions	412	468
Autres actifs	1 639	1 706
<b>Total approche standard</b>	<b>223 140</b>	<b>210 999</b>
<b>TOTAL</b>	<b>665 473</b>	<b>645 384</b>

12/2018	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
Administrations centrales ou banques centrales	-	-
Établissements (banques)	29 735	31 608
Entreprises	122 361	117 860
<i>dont : Financements structurés</i>	9 327	8 954
<i>dont : PME</i>	26 756	26 161
Clientèle de détail	248 288	243 224
<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	134 730	131 425
PME	20 425	19 858
Non-PME	114 305	111 567
Revolving	16 464	16 042
Autre – clientèle de détail	97 094	95 757
PME	27 923	27 718
Non-PME	69 171	68 039
Actions	13 200	12 812
Autres actifs	4 695	4 717
<b>Total approche IRB</b>	<b>418 279</b>	<b>410 222</b>
Administrations centrales ou banques centrales	75 011	77 156
Administrations régionales ou locales	5 503	5 257
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	22 950	22 356
Banques multilatérales de développement	765	811
Organisations internationales	713	768
Établissements (banques)	2 437	1 731
Entreprises	35 736	34 262
<i>dont : PME</i>	4 642	3 451
Clientèle de détail	44 051	42 367
<i>dont : PME</i>	9 572	8 829
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 997	6 623
<i>dont : PME</i>	457	327
Expositions en défaut	1 783	1 640
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	497	515
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	25	35
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	1
Expositions sur actions	449	352
Autres actifs	1 276	1 313
<b>Total approche standard</b>	<b>198 197</b>	<b>195 186</b>
<b>TOTAL</b>	<b>616 476</b>	<b>605 408</b>



TABLEAU 25 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS (EU CRB-C)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes												Total	
	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autres	Reste du monde	États-Unis	Canada		Autres
Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	27 732	22 151	547	304	121	212	608	905	2 882	2 900	682	888	1 330	30 632
Entreprises	117 833	101 931	3 866	1 382	771	2 485	2 166	2 384	2 848	12 380	5 539	203	6 638	130 213
Clientèle de détail	261 682	259 311	213	287	109	178	36	377	1 170	1 166	288	63	815	262 848
Actions	12 139	12 052	3	15	0	62	0	1	7	1 127	154	0	972	13 265
Autres actifs	5 281	5 264	3	5	0	0	0	10	0	94	75	0	18	5 375
<b>Total approche IRB</b>	<b>424 666</b>	<b>400 709</b>	<b>4 632</b>	<b>1 994</b>	<b>1 001</b>	<b>2 937</b>	<b>2 810</b>	<b>3 677</b>	<b>6 907</b>	<b>17 666</b>	<b>6 738</b>	<b>1 155</b>	<b>9 773</b>	<b>442 333</b>
Administrations centrales et banques centrales	82 670	71 979	3 991	759	1 067	1 377	206	21	3 268	7 718	4 319	273	3 126	90 387
Administrations régionales ou locales	5 632	5 152	477	0	1	1	0	0	1	26	0	25	0	5 658
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	26 653	26 156	493	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	26 653
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670	0	0	670	670
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	925	0	0	925	925
Établissement (banques)	1 472	586	454	11	82	68	0	114	157	249	190	18	41	1 721
Entreprises	35 984	8 745	14 069	947	1 467	1 850	659	895	7 353	2 029	734	81	1 214	38 014
Clientèle de détail	47 240	13 596	24 600	1 263	2 497	153	21	61	5 048	48	8	3	37	47 288
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 743	285	29	126	1 075	1 391	1	34	3 802	68	2	0	66	6 811
Expositions en défaut	1 957	1 075	421	36	177	10	11	47	180	41	9	0	32	1 998
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	815	404	33	1	0	67	0	0	309	109	1	109	0	924
Obligations sécurisées (Covered bond)	36	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	4	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Expositions sur actions	214	92	3	4	3	77	0	0	35	198	198	0	0	412
Autres actifs	1 639	400	632	150	136	194	2	0	124	0	0	0	0	1 639
<b>Total approche standard</b>	<b>211 060</b>	<b>128 506</b>	<b>45 202</b>	<b>3 298</b>	<b>6 506</b>	<b>5 198</b>	<b>900</b>	<b>1 173</b>	<b>20 278</b>	<b>12 080</b>	<b>5 460</b>	<b>510</b>	<b>6 110</b>	<b>223 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>635 726</b>	<b>529 215</b>	<b>49 833</b>	<b>5 292</b>	<b>7 507</b>	<b>8 135</b>	<b>3 710</b>	<b>4 850</b>	<b>27 185</b>	<b>29 746</b>	<b>12 198</b>	<b>1 665</b>	<b>15 883</b>	<b>665 473</b>

## Expositions nettes

Au 31/12/2018 (en millions d'euros)	Zone Europe	France	Alle- magne	Bel- gique	Espa- gne	Luxem- bourg	Pays- Bas	Royaume- Uni	Autres	Reste du monde	États- Unis	Canada	Autres	Total
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	26 638	22 212	217	287	26	403	434	769	2 290	3 097	840	1 012	1 246	29 735
Entreprises	110 132	95 532	3 605	1 238	639	2 076	2 058	2 105	2 879	12 230	5 718	177	6 335	122 361
Clientèle de détail	247 249	245 029	216	289	94	166	32	359	1 064	1 039	253	53	733	248 288
Actions	12 242	12 159	2	16	0	62	0	1	2	957	70	0	887	13 200
Autres actifs	4 670	4 650	4	11	0	0	0	5	0	24	18	0	6	4 695
<b>Total approche IRB</b>	<b>400 932</b>	<b>379 582</b>	<b>4 044</b>	<b>1 841</b>	<b>759</b>	<b>2 708</b>	<b>2 524</b>	<b>3 238</b>	<b>6 235</b>	<b>17 347</b>	<b>6 898</b>	<b>1 241</b>	<b>9 207</b>	<b>418 279</b>
Administrations centrales ou banques centrales	68 194	58 414	3 311	452	782	548	484	22	4 180	6 816	3 753	172	2 891	75 011
Administrations régionales ou locales	5 409	5 211	180	0	15	1	0	0	2	94	0	94	0	5 503
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	22 937	22 550	379	0	0	8	0	0	0	13	0	13	0	22 950
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	765	0	0	765	765
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	713	0	0	713	713
Établissements (banques)	2 332	673	515	24	78	53	38	768	183	105	38	12	55	2 437
Entreprises	33 897	9 604	13 529	983	1 458	1 832	553	852	5 086	1 839	586	45	1 209	35 736
Clientèle de détail	43 954	12 883	23 083	1 233	2 257	225	20	94	4 159	97	31	3	63	44 051
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 941	240	25	69	996	1 059	4	39	4 509	56	1	0	55	6 997
Expositions en défaut	1 728	933	401	30	171	10	8	29	146	54	14	0	40	1 783
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	463	394	11	0	0	23	0	0	35	34	1	32	1	497
Obligations sécurisées (Covered bond)	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Expositions sur actions	312	186	3	10	3	77	0	0	33	138	138	0	0	449
Autres actifs	1 276	302	400	161	147	186	0	0	80	0	0	0	0	1 276
<b>Total approche standard</b>	<b>187 472</b>	<b>111 415</b>	<b>41 837</b>	<b>2 962</b>	<b>5 907</b>	<b>4 027</b>	<b>1 106</b>	<b>1 805</b>	<b>18 412</b>	<b>10 725</b>	<b>4 561</b>	<b>373</b>	<b>5 792</b>	<b>198 197</b>
<b>TOTAL</b>	<b>588 404</b>	<b>490 998</b>	<b>45 880</b>	<b>4 803</b>	<b>6 666</b>	<b>6 735</b>	<b>3 630</b>	<b>5 043</b>	<b>24 648</b>	<b>28 072</b>	<b>11 459</b>	<b>1 614</b>	<b>14 999</b>	<b>616 476</b>

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions nettes au 31 décembre 2019 en est le reflet avec 95 % des engagements en zone Europe.

TABLEAU 26 : CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE (EU CRB-D)

Expositions nettes par type d'industrie ou de contrepartie au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Banques et Établissements financiers		Parti- culiers	Entre- preneurs indi- viduels	Agri- culteurs	Asso- ciations	Voyages & loisirs	Chimie	Distri- bution	Industrie auto- mobile	Bâtiment & maté- riaux de cons- truction	Biens & services indus- triels	Santé	Autres act. finan- cières
	Adminis- trations publiques	Établissements financiers												
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements (banques)	-	30 632	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	-	240	1 136	1 574	4 527	1 620	11 157	3 405	9 999	9 249	3 380	8 051
Clientèle de détail	-	-	213 259	15 529	6 382	625	2 283	41	3 863	704	2 942	2 043	424	2 262
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total approche IRB</b>	<b>-</b>	<b>30 632</b>	<b>213 259</b>	<b>15 769</b>	<b>7 518</b>	<b>2 199</b>	<b>6 810</b>	<b>1 660</b>	<b>15 020</b>	<b>4 108</b>	<b>12 940</b>	<b>11 292</b>	<b>3 803</b>	<b>10 312</b>
Administrations centrales et banques centrales	90 387	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	5 658	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	26 653	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	670	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	925	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissement (banques)	-	1 721	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	0	5	25	31	146	116	2 273	1 130	756	995	249	162
Clientèle de détail	-	-	37 058	129	115	145	109	25	829	143	1 051	633	140	72
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	4 055	219	-	-	22	1	15	3	20	8	12	6
Expositions en défaut	39	0	1 199	27	4	3	12	1	128	12	92	76	15	9
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	9	-	1	0	22	2	100	14	46	65	6	5
Obligations sécurisées (Covered bond)	-	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total approche standard</b>	<b>124 332</b>	<b>1 757</b>	<b>42 322</b>	<b>379</b>	<b>145</b>	<b>180</b>	<b>311</b>	<b>146</b>	<b>3 344</b>	<b>1 302</b>	<b>1 964</b>	<b>1 777</b>	<b>422</b>	<b>253</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 332</b>	<b>32 389</b>	<b>255 581</b>	<b>16 148</b>	<b>7 663</b>	<b>2 379</b>	<b>7 121</b>	<b>1 806</b>	<b>18 365</b>	<b>5 410</b>	<b>14 904</b>	<b>13 069</b>	<b>4 225</b>	<b>10 566</b>

[1] CIC Suisse, BDL et les entités de leasing et d'affacturage en Allemagne rachetées à General Electric : absence de données liées aux portefeuilles sectoriels de clientèle.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. Les deux secteurs les plus significatifs sont les particuliers (38 %) et les administrations publiques (19 %).

Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immobilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collectivités	Agroalimentaire & boissons	Media	Holdings & Conglomérats	Technologies de pointe	Pétrole & gaz Matières premières	Télécommunications	Autres filiales groupe*	Divers	Actions	Autres actifs	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 632
6 916	2 796	9 667	12 881	3 016	6 302	2 593	9 564	4 328	5 126	1 418	296	10 972	-	-	130 213
1 192	322	-	1 969	246	570	175	976	199	95	16	-	6 732	-	-	262 848
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 265	-	13 265
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 375	5 375
<b>8 108</b>	<b>3 119</b>	<b>9 667</b>	<b>14 850</b>	<b>3 261</b>	<b>6 873</b>	<b>2 768</b>	<b>10 540</b>	<b>4 528</b>	<b>5 222</b>	<b>1 434</b>	<b>296</b>	<b>17 704</b>	<b>13 265</b>	<b>5 375</b>	<b>442 333</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 387
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 658
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 653
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	670
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	925
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 721
426	266	33	168	366	507	132	286	553	219	227	23 725	5 217	-	-	38 014
302	82	-	87	39	144	67	91	74	45	8	5 027	874	-	-	47 288
5	1	-	185	2	6	0	1	-	1	-	2 194	57	-	-	6 811
25	37	3	32	4	16	19	12	12	6	2	114	98	-	-	1 998
13	6	3	3	5	18	5	5	7	10	3	269	16	292	-	924
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	412	-	412
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 639	1 639
<b>771</b>	<b>392</b>	<b>39</b>	<b>475</b>	<b>415</b>	<b>691</b>	<b>222</b>	<b>394</b>	<b>646</b>	<b>281</b>	<b>240</b>	<b>31 329</b>	<b>6 262</b>	<b>707</b>	<b>1 639</b>	<b>223 140</b>
<b>8 879</b>	<b>3 510</b>	<b>9 706</b>	<b>15 325</b>	<b>3 677</b>	<b>7 564</b>	<b>2 990</b>	<b>10 934</b>	<b>5 174</b>	<b>5 503</b>	<b>1 674</b>	<b>31 625</b>	<b>23 966</b>	<b>13 973</b>	<b>7 014</b>	<b>665 473</b>

TABLEAU 27 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS BRUTES (VENTILATION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE)

Exposition brutes au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 ans < D < 5 ans	D > 5 ans	Durée indéterminée	Total
<b>BILAN</b>								
Administrations et banques centrales	72 951	2 389	4 515	2 303	4 788	30 956	115	118 017
Établissements	4 426	11 899	2 571	1 979	4 994	8 041	32	33 942
Entreprises	26 877	9 499	9 207	9 831	27 857	24 079	18	107 367
Clientèle de détail	16 293	6 518	21 284	26 552	67 453	141 340	1	279 440
<b>TOTAL</b>	<b>120 547</b>	<b>30 304</b>	<b>37 576</b>	<b>40 665</b>	<b>105 092</b>	<b>204 417</b>	<b>165</b>	<b>538 766</b>
<b>HORS-BILAN</b>								
Administrations et banques centrales	118	1	83	183	300	359	4	1 048
Établissements	2 034	84	440	181	389	322	291	3 740
Entreprises	21 347	3 732	6 456	5 841	18 444	2 961	7 579	66 360
Clientèle de détail	23 878	2 163	2 268	3 181	913	9 083	1 928	43 413
<b>TOTAL</b>	<b>47 377</b>	<b>5 979</b>	<b>9 246</b>	<b>9 385</b>	<b>20 046</b>	<b>12 725</b>	<b>9 802</b>	<b>114 561</b>

Expositions brutes au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 ans < D < 5 ans	D > 5 ans	Durée indéterminée	Total
<b>BILAN</b>								
Administrations et banques centrales	58 571	1 779	4 782	2 252	4 448	26 348	10	98 191
Établissements	4 800	6 709	2 824	7 380	4 418	7 440	19	33 591
Entreprises	28 094	9 302	8 185	9 230	23 897	21 751	596	101 056
Clientèle de détail	15 579	6 323	20 341	25 463	63 925	131 922	32	263 584
<b>TOTAL</b>	<b>107 045</b>	<b>24 113</b>	<b>36 132</b>	<b>44 324</b>	<b>96 688</b>	<b>187 462</b>	<b>657</b>	<b>496 421</b>
<b>HORS-BILAN</b>								
Administrations et banques centrales	148	12	86	56	652	400	4	1 359
Établissements	1 897	81	343	199	457	714	351	4 042
Entreprises	21 046	3 557	4 767	5 996	17 666	2 487	7 079	62 596
Clientèle de détail	22 405	2 166	2 273	3 100	831	8 745	1 263	40 783
<b>TOTAL</b>	<b>45 496</b>	<b>5 816</b>	<b>7 469</b>	<b>9 350</b>	<b>19 606</b>	<b>12 346</b>	<b>8 697</b>	<b>108 780</b>

### 5.8.3 Qualité de crédit des actifs

#### Expositions dépréciées et en souffrance

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500 € *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – elle consiste à présenter une autoévaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en octobre 2019 ;
- étape 2 – elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent également dans le rapport financier, partie « Arriérés de paiement ».

## Dépréciations pour risque de crédit

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répartit en trois catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

## Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio ») ;
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio »).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

### Critères qualitatifs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

## Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.



Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

## Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du groupe Crédit Mutuel). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;

- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

## Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Au 31 décembre 2019 la ventilation des encours et dépréciations par statut est la suivante :

**TABLEAU 28 : VENTILATION DES ENCOURS ET DÉPRÉCIATIONS PAR STATUT**

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours bilan provisionnable <sup>(1)</sup>	Dépréciations
Statut 1	435 681	- 946
Statut 2	21 703	- 1 065
Statut 3	12 348	- 6 687
<b>TOTAL</b>	<b>469 732</b>	<b>- 8 698</b>

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours hors-bilan avant CCF provisionnable	Provisions
Statut 1	122 312	- 95
Statut 2	1 854	- 48
Statut 3	336	- 139
<b>TOTAL</b>	<b>124 502</b>	<b>- 282</b>

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours bilan provisionnable <sup>(1)</sup>	Dépréciations
Statut 1	422 556	- 868
Statut 2	22 335	- 1 007
Statut 3	12 046	- 6 521
<b>TOTAL</b>	<b>456 936</b>	<b>- 8 935</b>

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours hors-bilan avant CCF provisionnable	Provisions
Statut 1	117 727	- 83
Statut 2	2 199	- 47
Statut 3	300	- 137
<b>TOTAL</b>	<b>120 226</b>	<b>- 267</b>

*(1) Encours au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres. Les encours concernent les instruments de dettes et les créances clientèle dont les créances envers les établissements de crédit et les banques centrales (hors dépôts à vue).*

## Expositions restructurées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Le groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (Statut 3) systématique et se traduit *a minima* par un passage en Statut 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31 décembre 2019 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

TABLEAU 29 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (EU CRI-A)

Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-
Établissements (banques)	30 637	1	7	-	30 632
Entreprises	129 500	2 417	1 705	-	130 213
dont : Financements spécialisés	10 244	128	31	-	10 341
dont : PME	28 165	906	545	-	28 525
Clientèle de détail	261 012	4 804	2 969	-	262 848
dont : Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	141 426	2 239	1 121	-	142 544
dont : PME	21 865	579	313	-	22 131
dont : Non-PME	119 561	1 660	807	-	120 413
dont : revolving	17 709	136	123	-	17 721
dont : Autres Clientèle de détail	101 877	2 430	1 725	-	102 582
dont : PME	28 740	1 674	1 157	-	29 257
dont : Non-PME	73 137	756	568	-	73 325
Actions	13 267	-	2	-	13 265
Autres actifs	5 375	-	0	-	5 375
<b>Total approche IRB</b>	<b>439 792</b>	<b>7 223</b>	<b>4 682</b>	<b>-</b>	<b>442 333</b>
Administrations centrales et banques centrales	90 400	-	13	-	90 387
Administrations régionales ou locales	5 661	-	3	-	5 658
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	26 653	-	0	-	26 653
Banques multilatérales de développement	670	-	0	-	670
Organisations internationales	925	-	0	-	925
Établissement (banques)	1 721	-	1	-	1 721
Entreprises	38 096	-	82	-	38 014
dont : PME	4 906	-	2	-	4 904
Clientèle de détail	48 251	-	963	-	47 288
dont : PME	9 955	-	10	-	9 945
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 820	-	9	-	6 811
dont : PME	463	-	0	-	462
Expositions en défaut	-	5 087	3 089	-	1 998
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	924	-	0	-	924
Obligations sécurisées (Covered bond)	36	-	-	-	36
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	4	-	-	-	4
Expositions sur actions	412	-	-	-	412
Autres actifs	1 639	-	-	-	1 639
<b>Total approche standard</b>	<b>222 214</b>	<b>5 087</b>	<b>4 161</b>	<b>-</b>	<b>223 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>662 006</b>	<b>12 310</b>	<b>8 844</b>	<b>-</b>	<b>665 473</b>

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-
Établissements (banques)	29 739	1	5	-	29 735
Entreprises	121 895	1 940	1 474	-	122 361
dont : Financements spécialisés	9 272	89	33	-	9 327
dont : PME	26 437	879	561	-	26 756
Clientèle de détail	246 282	5 061	3 054	-	248 288
dont : Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	133 437	2 423	1 130	-	134 730
dont : PME	20 133	610	319	-	20 425
dont : Non-PME	113 303	1 813	811	-	114 305
dont : revolving	16 460	136	132	-	16 464
dont : Autres Clientèle de détail	96 385	2 502	1 792	-	97 094
dont : PME	27 441	1 708	1 226	-	27 923
dont : Non-PME	68 944	793	566	-	69 171
Actions	13 201	-	2	-	13 200
Autres actifs	4 695	-	0	-	4 695
<b>Total approche IRB</b>	<b>415 812</b>	<b>7 002</b>	<b>4 535</b>	<b>-</b>	<b>418 279</b>
Administrations centrales et banques centrales	75 012	-	1	-	75 011
Administrations régionales ou locales	5 507	-	3	-	5 503
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	22 950	-	0	-	22 950
Banques multilatérales de développement	765	-	0	-	765
Organisations internationales	713	-	0	-	713
Établissement (banques)	2 437	-	0	-	2 437
Entreprises	35 817	-	81	-	35 736
dont : PME	4 649	-	7	-	4 642
Clientèle de détail	44 962	-	911	-	44 051
dont : PME	9 582	-	10	-	9 572
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	7 008	-	11	-	6 997
dont : PME	457	-	0	-	457
Expositions en défaut	-	4 722	2 939	-	1 783
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	497	-	0	-	497
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	25	-	-	-	25
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	-	-	-	3
Expositions sur actions	449	-	-	-	449
Autres actifs	1 276	-	-	-	1 276
<b>Total approche standard</b>	<b>197 421</b>	<b>4 722</b>	<b>3 946</b>	<b>-</b>	<b>198 197</b>
<b>TOTAL</b>	<b>613 233</b>	<b>11 724</b>	<b>8 481</b>	<b>-</b>	<b>616 476</b>

TABLEAU 30 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU TYPE DE CONTREPARTIE (EU CR1-B)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations publiques	124 310	41	19	-	124 332
Banques et Établissements financiers	32 395	2	7	-	32 389
Particuliers	254 206	6 540	5 165	-	255 581
Entrepreneurs individuels	16 016	375	243	-	16 148
Agriculteurs	7 557	251	145	-	7 663
Associations	2 382	18	21	-	2 379
Voyages & loisirs	6 974	405	258	-	7 121
Chimie	1 806	10	10	-	1 806
Distribution	17 983	907	526	-	18 365
Industrie automobile	5 384	94	67	-	5 410
Bâtiment & matériaux de construction	14 667	443	206	-	14 904
Biens & services industriels	12 905	354	191	-	13 069
Santé	4 219	39	32	-	4 225
Autres act. financières	10 471	348	253	-	10 566
Transport industriel	8 735	263	119	-	8 879
Produits ménagers	3 450	130	69	-	3 510
Promotion immobilière	9 647	187	128	-	9 706
Immobilier autres (dont location et foncières)	15 260	180	115	-	15 325
Services aux collectivités	3 610	84	17	-	3 677
Agroalimentaire & boissons	7 504	176	116	-	7 564
Media	2 961	63	35	-	2 990
Holdings & Conglomérats	10 750	353	169	-	10 934
Technologies de pointe	5 145	58	30	-	5 174
Pétrole & gaz Matières premières	5 470	200	167	-	5 503
Télécommunications	1 646	34	7	-	1 674
Autres filiales groupe*	31 567	161	103	-	31 625
Divers	23 999	593	625	-	23 966
Actions	13 974	-	2	-	13 973
Autres Actifs	7 015	-	0	-	7 014
<b>TOTAL</b>	<b>662 006</b>	<b>12 310</b>	<b>8 844</b>	<b>-</b>	<b>665 473</b>

[1] CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage en Allemagne rachetées à General Electric.

[en millions d'euros] Au 31/12/2018	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations publiques	104 946	35	8		104 974
Banques et Établissements financiers	32 201	1	5		32 197
Particuliers	238 639	6 508	5 002		240 145
Entrepreneurs individuels	15 039	402	258		15 183
Agriculteurs	7 174	254	150		7 278
Associations	2 231	21	23		2 229
Voyages & loisirs	6 595	359	218		6 736
Chimie	1 542	14	10		1 547
Distribution	17 694	884	513		18 065
Industrie automobile	4 729	102	64		4 768
Bâtiment & matériaux de construction	13 024	432	216		13 239
Biens & services industriels	11 536	346	197		11 685
Santé	3 934	35	26		3 943
Autres act. financières	10 082	372	273		10 181
Transport industriel	7 746	191	105		7 832
Produits ménagers	2 661	98	61		2 698
Promotion immobilière	6 294	186	127		6 353
Immobilier autres (dont location et foncières)	16 382	168	100		16 450
Services aux collectivités	3 638	21	9		3 649
Agroalimentaire & boissons	7 246	184	118		7 312
Media	2 585	41	30		2 596
Holdings & Conglomérats	10 142	131	71		10 201
Technologies de pointe	5 304	44	25		5 323
Pétrole & gaz Matières premières	5 664	205	146		5 723
Télécommunications	1 883	51	6		1 928
Autres filiales groupe*	29 831	98	84		29 845
Divers	24 733	542	635		24 640
Actions	13 784	-	2		13 783
Autres Actifs	5 971	-	0		5 971
<b>TOTAL</b>	<b>613 233</b>	<b>11 724</b>	<b>8 481</b>	<b>-</b>	<b>616 476</b>

[1] CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric.

TABLEAU 31 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CR1-C)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
<b>Zone Europe</b>	<b>632 439</b>	<b>12 010</b>	<b>8 723</b>		<b>635 726</b>
France	526 158	8 982	5 926		529 215
Allemagne	49 927	1 475	1 569		49 833
Belgique	5 230	149	87		5 292
Espagne	7 418	580	492		7 507
Luxembourg	8 130	31	27		8 135
Pays-Bas	3 702	13	5		3 710
Royaume-Uni	4 807	65	22		4 850
Autres	27 067	714	596		27 185
<b>Reste du monde</b>	<b>29 566</b>	<b>300</b>	<b>120</b>		<b>29 746</b>
États-Unis	12 168	79	49		12 198
Canada	1 665	1	2		1 665
Autres	15 734	220	70		15 883
<b>TOTAL</b>	<b>662 006</b>	<b>12 310</b>	<b>8 844</b>	-	<b>665 473</b>

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2018	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
<b>Zone Europe</b>	<b>585 287</b>	<b>11 519</b>	<b>8 402</b>		<b>588 404</b>
France	488 045	8 786	5 833		490 998
Allemagne	45 939	1 450	1 508		45 880
Belgique	4 793	93	82		4 803
Espagne	6 582	515	430		6 666
Luxembourg	6 726	42	33		6 735
Pays-Bas	3 625	10	5		3 630
Royaume-Uni	5 012	49	18		5 043
Autres	24 567	575	494		24 648
<b>Reste du monde</b>	<b>27 945</b>	<b>205</b>	<b>78</b>		<b>28 072</b>
États-Unis	11 414	86	41		11 459
Canada	1 614	2	2		1 614
Autres	14 917	118	35		14 999
<b>TOTAL</b>	<b>613 233</b>	<b>11 724</b>	<b>8 481</b>	-	<b>616 476</b>



TABLEAU 32 : AGE DES EXPOSITIONS EN SUPPORT (EU CR1-D)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute						
	Encours performants			Encours non performants			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	En impayés > 90 jours et ≤ 180 jours	En impayés > 180 jours et ≤ 1 an	En impayés > 1 an ≤ 5 ans	En impayés > 5 ans
Prêts	491 332	1 035	2 799	405	644	7 911	404
Titres de dettes	38 388	-	48	-	-	136	-
<b>TOTAL</b>	<b>529 720</b>	<b>1 035</b>	<b>2 847</b>	<b>405</b>	<b>644</b>	<b>8 047</b>	<b>404</b>

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute						
	Encours performants			Encours non performants			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	En impayés > 90 jours et ≤ 180 jours	En impayés > 180 jours et ≤ 1 an	En impayés > 1 an ≤ 5 ans	En impayés > 5 ans
Prêts	467 965	1 198	2 691	379	639	7 658	286
Titres de dettes	35 177	-	261	-	-	134	-
<b>TOTAL</b>	<b>503 142</b>	<b>1 198</b>	<b>2 952</b>	<b>379</b>	<b>639</b>	<b>7 791</b>	<b>286</b>

TABLEAU 33 : EXPOSITIONS DÉFAILLANTES ET RESTRUCTURÉES (EU CR1-E)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes							Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit			Sûretés et garanties reçues		
	dont encours performants présentant des impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	dont encours restructurés performants	dont encours non performants				dont encours performants		dont encours non performants	dont encours restructurés	dont encours non performants	dont encours restructurés	
			dont encours en défaut	dont encours déclassés comptablement	dont encours restructurés	dont encours restructurés	dont encours restructurés						
Titres de dettes	38 573	-	-	185	185	185	136	18	-	168	-	-	-
Prêts et avances	504 529	1 035	766	12 163	12 163	12 163	2 309	1 993	72	6 519	1 113	2 853	1 005
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	133 031	390	217	4 686	4 686	4 686	478	554	8	2 288	204	1 579	408
<i>dont : Ménages – prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	94 535	82	94	1 117	1 117	1 117	252	134	4	360	66	698	275
<i>dont : Ménages – crédits à la consommation</i>	43 746	374	384	4 036	4 036	4 036	930	968	55	2 849	511	29	14
Hors bilan	124 502	8	336	336	336	336	6	143	-	139	-	93	8

TABLEAU 34 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (TEMPLATE 1)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute/montant nominal des encours restructurés				Dépréciation et juste valeur négative cumulées liées au risque de crédit		Collatéral et garanties financières reçues sur les encours restructurés	
	Encours performants	Encours non performants			Sur encours restructurés performants	Sur encours restructurés non performants	dont collatéral et garanties sur encours non performants restructurés	dont encours restructurés
		dont encours en défaut	dont encours dépréciés	Sur encours restructurés performants				
Prêts et avances	766	2 309	2 309	2 309	- 72	- 1 113	1 005	663
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	17	83	83	83	- 1	- 54	44	29
Entreprises non financières	262	1 011	1 011	1 011	- 11	- 471	652	437
Ménages	487	1 215	1 215	1 215	- 60	- 587	309	197
Instruments de dettes	0	136	136	136	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	8	6	6	6	0	0	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>2 452</b>	<b>2 452</b>	<b>2 452</b>	<b>- 72</b>	<b>- 1 113</b>	<b>1 013</b>	<b>663</b>

TABLEAU 35 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (TEMPLATE 3)

VALEUR COMPTABLE BRUTE/MONTANT NOMINAL

Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Encours performants				Encours non performants				
		Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	dont encours en défaut
<b>Prêts et avances</b>	<b>419 584</b>	<b>418 550</b>	<b>1 035</b>	<b>12 163</b>	<b>2 799</b>	<b>405</b>	<b>644</b>	<b>8 315</b>	<b>12 163</b>
Banques centrales	115	115	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 399	6 367	33	40	16	0	0	24	40
Établissements de crédit	35 000	35 000	0	1	0	0	0	1	1
Autres entreprises financières	10 393	10 386	7	190	74	0	1	116	190
Entreprises non financières	187 400	186 890	510	6 526	1 757	120	108	4 541	6 526
dont PME	128 346	127 956	390	4 686	884	99	81	3 622	4 686
Ménages	180 277	179 792	485	5 406	952	285	535	3 634	5 406
<b>Instruments de dettes</b>	<b>38 388</b>	<b>38 388</b>	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>185</b>
Banques centrales	840	840	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	16 103	16 103	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	11 104	11 104	0	1	1	0	0	0	1
Autres entreprises financières	5 956	5 956	0	140	4	0	0	136	140
Entreprises non financières	4 385	4 385	0	44	44	0	0	0	44
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>124 166</b>			<b>336</b>					<b>336</b>
Banques centrales	45			0					0
Administrations publiques	1 334			0					0
Établissements de crédit	31 223			43					43
Autres entreprises financières	3 039			3					3
Entreprises non financières	59 678			271					271
Ménages	28 848			18					18
<b>TOTAL</b>	<b>582 138</b>	<b>456 937</b>	<b>1 035</b>	<b>12 683</b>	<b>2 847</b>	<b>405</b>	<b>644</b>	<b>8 452</b>	<b>12 683</b>

**TABLEAU 36 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (TEMPLATE 4)**

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues				
	Encours performants		Encours non performants		Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants		
	dont statut 1	dont statut 2		dont statut 2	dont statut 3		dont statut 1	dont statut 2		dont statut 2				dont statut 3	
<b>Prêts et avances</b>	<b>419 584</b>	<b>397 986</b>	<b>21 598</b>	<b>12 163</b>		<b>12 163</b>	<b>- 1 993</b>	<b>- 930</b>	<b>- 1 063</b>	<b>- 6 519</b>		<b>- 6 519</b>		<b>244 041</b>	<b>2 853</b>
Banques centrales	115	115	0	0		0	0	0	0	0		0		0	0
Administrations publiques	6 399	6 302	97	40		40	- 9	- 7	- 2	- 3		- 3		1 340	14
Établissements de crédit	35 000	35 000	0	1		1	- 2	- 2	0	0		0		116	0
Autres entreprises financières	10 393	10 042	350	190		190	- 18	- 13	- 4	- 86		- 86		3 479	78
Entreprises non financières	187 400	174 870	12 530	6 526		6 526	- 783	- 327	- 457	- 3 049		- 3 049		111 108	1 961
dont PME	128 346	118 718	9 628	4 686		4 686	- 554	- 187	- 367	- 2 288		- 2 288		89 413	1 579
Ménages	180 277	171 657	8 620	5 406		5 406	- 1 181	- 581	- 600	- 3 380		- 3 380		127 998	800
<b>Instruments de dettes</b>	<b>38 388</b>	<b>37 695</b>	<b>105</b>	<b>185</b>		<b>185</b>	<b>- 18</b>	<b>- 16</b>	<b>- 2</b>	<b>- 168</b>		<b>- 168</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Banques centrales	840	823	0	0		0	0	0	0	0		0		0	0
Administrations publiques	16 103	16 070	33	0		0	- 4	- 4	0	0		0		0	0
Établissements de crédit	11 104	11 037	17	1		1	- 8	- 7	- 2	- 1		- 1		0	0
Autres entreprises financières	5 956	5 840	0	140		140	- 1	- 1	0	- 138		- 138		0	0
Entreprises non financières	4 385	3 925	55	44		44	- 4	- 4	0	- 29		- 29		0	0
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>124 166</b>	<b>122 312</b>	<b>1 854</b>	<b>336</b>		<b>336</b>	<b>- 143</b>	<b>- 95</b>	<b>- 48</b>	<b>- 139</b>		<b>- 139</b>		<b>16 015</b>	<b>93</b>
Banques centrales	45	45	0	0		0	0	0	0	0		0		0	0
Administrations publiques	1 334	1 334	0	0		0	0	0	0	0		0		658	0
Établissements de crédit	31 223	30 974	249	43		43	- 2	- 2	0	- 21		- 21		176	4
Autres entreprises financières	3 039	3 004	35	3		3	- 5	- 4	- 1	- 2		- 2		426	1
Entreprises non financières	59 678	58 575	1 104	271		271	- 115	- 73	- 42	- 115		- 115		10 445	82
Ménages	28 848	28 382	466	18		18	- 21	- 16	- 5	- 1		- 1		4 310	5
<b>TOTAL</b>	<b>582 138</b>	<b>557 994</b>	<b>23 557</b>	<b>12 683</b>		<b>12 683</b>	<b>- 2 154</b>	<b>- 1 041</b>	<b>- 1 113</b>	<b>- 6 826</b>		<b>- 6 826</b>		<b>260 056</b>	<b>2 946</b>

**TABLEAU 37 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (TEMPLATE 9)**

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
Immobilisations corporelles		
Autres qu'immobilisations corporelles	54	- 10
Biens immobiliers résidentiels	54	- 10
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>- 10</b>

## 5.8.4 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'évolution du solde des ajustements pour risque de crédit.

TABLEAU 38 : ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT [EU CR2-A]

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>- 8 395</b>	
Augmentations dues à l'origine et à l'acquisition	- 758	
Diminutions dues à la décomptabilisation	261	
Variations dues aux variations des risques de crédit (net)	- 197	
Variations dues aux modifications sans décomptabilisation (net)	- 151	
Variations dues à la mise à jour des modèles	0	
Reprises de provisions dues à des passages en pertes	694	
Différence de change	0	
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	0	
Autres	- 151	
<b>Solde de clôture</b>	<b>- 8 698</b>	

## 5.8.5 Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Depuis septembre 2017, le groupe s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions *Corporate*.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

5

TABLEAU 39 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD [EU CR5]

Catégories d'expositions au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondérations										Total
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %		
Administrations centrales et banques centrales	88 148	0	374	0	105	0	66	0	550	89 244	
Administrations régionales ou locales	391	0	5 096	0	0	0	0	0	0	5 487	
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	27 464	0	0	0	0	0	0	0	0	27 464	
Banques multilatérales de développement	670	0	0	0	0	0	0	0	0	670	
Organisations internationales	925	0	0	0	0	0	0	0	0	925	
Établissement (banques)	2	0	1 477	0	72	0	1	0	0	1 552	
Entreprises	0	0	724	0	2 298	0	19 607	121	0	22 751	
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	34 755	0	0	0	34 755	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	5 129	1 458	57	68	0	0	6 713	
Expositions en défaut	9	0	0	0	0	0	1 271	658	0	1 938	
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	894	0	894	
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	0	36	0	0	0	0	0	0	0	36	
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	411	0	1	412	
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	1 639	0	0	1 639	
<b>TOTAL</b>	<b>117 609</b>	<b>36</b>	<b>7 671</b>	<b>5 129</b>	<b>3 934</b>	<b>34 812</b>	<b>23 068</b>	<b>1 673</b>	<b>551</b>	<b>194 484</b>	

Catégories d'expositions au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondérations									
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %	Total
Administrations centrales ou banques centrales	72 788	0	319	0	46	0	41	0	510	73 705
Administrations régionales ou locales	84	0	5 256	0	0	0	0	0	0	5 340
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	23 921	0	28	0	0	0	0	0	0	23 950
Banques multilatérales de développement	765	0	0	0	0	0	0	0	0	765
Organisations internationales	713	0	0	0	0	0	0	0	0	713
Établissements (banques)	16	0	2 055	0	49	0	1	0	0	2 121
Entreprises	0	0	707	0	1 840	0	18 353	173	0	21 073
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	31 931	0	0	0	31 931
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	5 370	1 352	149	66	0	0	6 936
Expositions en défaut	4	0	0	0	0	0	1 148	556	0	1 708
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	474	0	474
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	0	25	0	0	0	0	0	0	0	25
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	449	0	1	449
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	1 276	0	0	1 276
<b>TOTAL</b>	<b>98 291</b>	<b>25</b>	<b>8 367</b>	<b>5 370</b>	<b>3 287</b>	<b>32 080</b>	<b>21 337</b>	<b>1 202</b>	<b>511</b>	<b>170 469</b>

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours d'actifs différés.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité à des contreparties de bonne qualité pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## 5.8.6 Systèmes de notations internes

### Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation, la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques, ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres *Corporate* dit « de masse » et *Retail*, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les

emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, *Corporate* et *Retail*.

Sur les périmètres *Corporate* « de masse » et *Retail*, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « downturn » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « downturn »).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles *Corporate* et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre *Corporate* et *Retail*, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

## Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie	
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, <i>Covered Bonds</i>	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Entreprises	Grands Comptes (GC) [CA > 500 M€]	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	<i>Corporate</i> « de masse » [CA < 500 M€]		3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert	
	Financements d'acquisition Grands Comptes		1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Financements d'acquisition <i>Corporate</i>		1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert	
	Financements spécialisés		FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Autres <i>Corporates</i>		2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
	LGD	Établissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
			Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels
		<i>Corporate</i> « de masse »		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
Retail			1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
CCF	Entreprises	<i>Corporate</i> « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	



TABLEAU 40 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
<b>ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES</b>					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)</b>					
	0 à < 0,15	26 391	2 268	32	27 053
	0,15 à < 0,25	172	313	63	379
	0,25 à < 0,50	750	263	60	873
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	168	51	36	187
	2,50 à < 10,00	129	84	31	157
	10,00 à < 100,00	13	35	38	32
	100,00 (défaut)	1	0	0	1
	<b>Sous-total</b>	<b>27 625</b>	<b>3 014</b>	<b>38</b>	<b>28 682</b>
<b>ENTREPRISES</b>					
	0 à < 0,15	7 375	13 964	46	14 063
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	13 897	16 620	43	21 022
	0,50 à < 0,75	8 506	1 444	44	9 145
	0,75 à < 2,50	30 564	10 933	45	35 215
	2,50 à < 10,00	10 676	3 341	50	12 258
	10,00 à < 100,00	1 493	465	49	1 693
	100,00 (défaut)	2 073	194	80	2 251
	<b>Sous-total</b>	<b>74 583</b>	<b>46 962</b>	<b>45</b>	<b>95 648</b>
dont : Financements spécialisés					
	0 à < 0,15				
	0,15 à < 0,25				
	0,25 à < 0,50				
	0,50 à < 0,75				
	0,75 à < 2,50				
	2,50 à < 10,00				
	10,00 à < 100,00				
	100,00 (défaut)				
	<b>Sous-total</b>				

PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	-	0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
0,04	185	34	2,5	3 661	14	3	5
0,23	44	39	2,5	231	61	0	0
0,43	44	37	2,5	679	78	1	1
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
1,02	32	26	2,5	143	77	1	0
2,82	44	40	2,5	235	150	2	0
21,61	30	41	2,5	88	275	3	0
99,98	1	45	2,5	0	0	0	0
<b>0,10</b>	<b>380</b>	<b>34</b>	<b>2,5</b>	<b>5 039</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
0,10	296	30	2,5	3 019	21	4	6
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,34	4 631	27	2,5	7 834	37	19	16
0,54	5 145	22	2,5	3 125	34	11	6
1,28	15 241	28	2,5	22 255	63	122	70
4,41	5 235	29	2,5	11 594	95	148	202
17,69	1 420	28	2,5	2 498	148	80	85
100,00	1 952	61	2,5	1 153	51	1 354	1 287
<b>3,84</b>	<b>33 920</b>	<b>28</b>	<b>2,5</b>	<b>51 480</b>	<b>54</b>	<b>1 738</b>	<b>1 672</b>

Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan niales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	3 942	511	52	4 209
	0,50 à < 0,75	5 361	698	48	5 695
	0,75 à < 2,50	11 168	1 687	49	11 994
	2,50 à < 10,00	3 566	599	54	3 891
	10,00 à < 100,00	539	94	45	581
	100,00 (défaut)	822	84	90	898
	<b>Sous-total</b>	<b>25 397</b>	<b>3 673</b>	<b>51</b>	<b>27 267</b>
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>					
	0 à < 0,15	86 515	11 288	34	90 403
	0,15 à < 0,25	31 769	4 150	36	33 279
	0,25 à < 0,50	39 172	2 894	36	40 215
	0,50 à < 0,75	14 174	2 808	34	15 123
	0,75 à < 2,50	33 227	5 638	38	35 384
	2,50 à < 10,00	20 203	2 775	40	21 316
	10,00 à < 100,00	6 027	372	39	6 171
	100,00 (défaut)	4 687	117	80	4 780
	<b>Sous-total</b>	<b>235 774</b>	<b>30 043</b>	<b>36</b>	<b>246 671</b>
dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier					
	0 à < 0,15	48 532	1 369	41	49 092
	0,15 à < 0,25	19 448	518	41	19 660
	0,25 à < 0,50	27 785	640	41	28 048
	0,50 à < 0,75	7 163	184	42	7 240
	0,75 à < 2,50	19 986	620	41	20 243
	2,50 à < 10,00	11 121	283	42	11 241
	10,00 à < 100,00	3 723	52	42	3 745
	100,00 (défaut)	2 230	8	41	2 234
	<b>Sous-total</b>	<b>139 990</b>	<b>3 675</b>	<b>41</b>	<b>141 503</b>
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 380	37	42	1 395
	0,25 à < 0,50	6 310	131	42	6 365
	0,50 à < 0,75	4 576	116	42	4 626
	0,75 à < 2,50	4 387	157	42	4 453
	2,50 à < 10,00	3 271	121	43	3 323
	10,00 à < 100,00	1 354	24	42	1 365
	100,00 (défaut)	578	1	42	578
	<b>Sous-total</b>	<b>21 857</b>	<b>587</b>	<b>42</b>	<b>22 105</b>

PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
0,31	2 681	21	2,5	1 039	25	3	1
0,54	3 832	21	2,5	1 807	32	7	4
1,29	9 026	21	2,5	5 205	43	33	26
4,46	2 980	22	2,5	2 517	65	38	38
17,42	854	22	2,5	559	96	22	21
100,00	1 199	65	2,5	688	77	532	455
<b>5,03</b>	<b>20 572</b>	<b>23</b>	<b>2,5</b>	<b>11 816</b>	<b>43</b>	<b>635</b>	<b>545</b>
0,07	2 593 295	14	0,0	2 214	2	9	7
0,20	1 006 540	15	0,0	1 891	6	10	8
0,37	531 611	15	0,0	3 632	9	22	15
0,59	619 865	18	0,0	1 947	13	16	11
1,39	1 286 400	16	0,0	7 045	20	80	82
5,00	726 348	17	0,0	7 802	37	182	278
20,41	246 579	17	0,0	4 007	65	211	275
100,00	159 240	53	0,0	1 749	37	2 376	2 294
<b>3,23</b>	<b>7 169 878</b>	<b>16</b>	<b>0,0</b>	<b>30 286</b>	<b>12</b>	<b>2 905</b>	<b>2 969</b>
0,07	376 778	14	0,0	1 237	3	5	4
0,19	142 919	14	0,0	1 112	6	5	4
0,37	193 525	15	0,0	2 604	9	15	10
0,58	36 327	17	0,0	968	13	7	5
1,32	145 776	15	0,0	4 371	22	39	44
4,74	71 817	15	0,0	5 201	46	79	145
19,69	25 485	15	0,0	3 000	80	110	167
100,00	19 681	46	0,0	747	33	965	742
<b>2,82</b>	<b>1 012 308</b>	<b>15</b>	<b>0,0</b>	<b>19 240</b>	<b>14</b>	<b>1 226</b>	<b>1 121</b>
0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
0,16	10 377	15	0,0	61	4	0	0
0,36	36 576	17	0,0	539	8	4	1
0,58	22 779	17	0,0	577	12	5	3
1,57	22 999	17	0,0	1 032	23	12	11
4,86	17 174	17	0,0	1 487	45	27	37
19,19	8 081	16	0,0	994	73	43	65
100,00	4 261	48	0,0	240	41	260	195
<b>5,08</b>	<b>122 247</b>	<b>17</b>	<b>0,0</b>	<b>4 929</b>	<b>22</b>	<b>350</b>	<b>313</b>

Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	48 532	1 369	41	49 092
	0,15 à < 0,25	18 069	481	41	18 266
	0,25 à < 0,50	21 475	509	41	21 683
	0,50 à < 0,75	2 586	68	42	2 615
	0,75 à < 2,50	15 599	463	41	15 790
	2,50 à < 10,00	7 850	162	41	7 917
	10,00 à < 100,00	2 369	28	41	2 381
	100,00 (défaut)	1 652	7	41	1 655
	<b>Sous-total</b>	<b>118 133</b>	<b>3 088</b>	<b>41</b>	<b>119 398</b>
dont : Revolving					
	0 à < 0,15	2 343	5 708	20	3 491
	0,15 à < 0,25	1 116	1 616	20	1 441
	0,25 à < 0,50	528	594	20	647
	0,50 à < 0,75	785	881	20	962
	0,75 à < 2,50	1 491	1 198	20	1 732
	2,50 à < 10,00	781	400	20	861
	10,00 à < 100,00	213	55	20	224
	100,00 (défaut)	130	6	20	132
	<b>Sous-total</b>	<b>7 388</b>	<b>10 457</b>	<b>20</b>	<b>9 489</b>
dont : Autre – clientèle de détail					
	0 à < 0,15	35 639	4 211	52	37 820
	0,15 à < 0,25	11 204	2 017	48	12 178
	0,25 à < 0,50	10 859	1 661	40	11 520
	0,50 à < 0,75	6 227	1 742	40	6 921
	0,75 à < 2,50	11 749	3 820	43	13 409
	2,50 à < 10,00	8 301	2 092	44	9 214
	10,00 à < 100,00	2 091	265	42	2 202
	100,00 (défaut)	2 326	104	86	2 415
	<b>Sous-total</b>	<b>88 396</b>	<b>15 911</b>	<b>46</b>	<b>95 678</b>
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	100	0
	0,15 à < 0,25	2 354	527	38	2 551
	0,25 à < 0,50	3 384	882	32	3 663
	0,50 à < 0,75	4 646	1 186	32	5 027
	0,75 à < 2,50	5 743	1 385	34	6 220
	2,50 à < 10,00	5 768	1 223	37	6 218
	10,00 à < 100,00	1 445	198	36	1 517
	100,00 (défaut)	1 582	91	89	1 664
	<b>Sous-total</b>	<b>24 922</b>	<b>5 492</b>	<b>35</b>	<b>26 860</b>

PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
0,07	376 778	14	0,0	1 237	3	5	4
0,20	132 542	14	0,0	1 052	6	5	4
0,37	156 949	14	0,0	2 065	10	11	9
0,57	13 548	16	0,0	391	15	2	2
1,24	122 777	14	0,0	3 340	21	27	33
4,68	54 643	14	0,0	3 714	47	52	107
19,98	17 404	14	0,0	2 005	84	67	102
100,00	15 420	45	0,0	507	31	706	547
<b>2,40</b>	<b>890 061</b>	<b>14</b>	<b>0,0</b>	<b>14 311</b>	<b>12</b>	<b>875</b>	<b>807</b>
0,08	529 740	30	0,0	56	2	1	1
0,21	196 809	30	0,0	52	4	1	1
0,38	76 376	30	0,0	38	6	1	1
0,51	152 567	30	0,0	71	7	1	1
1,50	276 869	30	0,0	287	17	8	6
5,29	144 909	30	0,0	344	40	14	10
19,75	44 288	30	0,0	189	84	13	10
100,00	22 581	56	0,0	30	23	71	94
<b>2,75</b>	<b>1 444 139</b>	<b>31</b>	<b>0,0</b>	<b>1 066</b>	<b>11</b>	<b>110</b>	<b>123</b>
0,06	1 686 777	13	0,0	922	2	3	2
0,20	666 812	15	0,0	727	6	4	3
0,36	261 710	15	0,0	990	9	6	4
0,61	430 971	18	0,0	909	13	8	5
1,49	863 755	16	0,0	2 387	18	33	33
5,28	509 622	18	0,0	2 256	24	89	123
21,71	176 806	18	0,0	818	37	87	98
100,00	116 978	59	0,0	972	40	1 339	1 457
<b>3,88</b>	<b>4 713 431</b>	<b>16</b>	<b>0,0</b>	<b>9 980</b>	<b>10</b>	<b>1 569</b>	<b>1 725</b>
0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
0,20	63 204	18	0,0	160	6	1	1
0,33	68 358	18	0,0	304	8	2	1
0,63	71 483	19	0,0	646	13	6	4
1,62	104 927	19	0,0	1 168	19	19	15
5,49	117 196	19	0,0	1 470	24	64	60
22,44	50 870	19	0,0	541	36	64	71
100,00	39 736	60	0,0	771	46	934	1 005
<b>9,29</b>	<b>515 774</b>	<b>21</b>	<b>0,0</b>	<b>5 061</b>	<b>19</b>	<b>1 090</b>	<b>1 157</b>



Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	35 639	4 211	52	37 820
	0,15 à < 0,25	8 851	1 490	52	9 626
	0,25 à < 0,50	7 475	779	49	7 856
	0,50 à < 0,75	1 581	556	56	1 894
	0,75 à < 2,50	6 006	2 435	49	7 189
	2,50 à < 10,00	2 534	869	53	2 996
	10,00 à < 100,00	646	66	59	685
	100,00 (défaut)	744	12	63	752
	<b>Sous-total</b>	<b>63 475</b>	<b>10 419</b>	<b>51</b>	<b>68 818</b>
Actions	0 à < 0,15	0	0	0	0
Actions	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
Actions	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
Actions	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
Actions	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
Actions	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
Actions	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
Actions	100,00 (défaut)	0	0	0	0
Actions	Sous-total	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 586</b>	<b>74 971</b>	<b>43</b>	<b>352 161</b>

	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
	0,06	1 686 777	13	0,0	922	2	3	2
	0,20	603 608	14	0,0	566	6	3	2
	0,37	193 352	13	0,0	686	9	4	3
	0,54	359 488	17	0,0	262	14	2	1
	1,37	758 828	14	0,0	1 219	17	14	18
	4,84	392 426	17	0,0	786	26	25	63
	20,09	125 936	17	0,0	277	40	23	27
	100,00	77 242	56	0,0	201	27	405	452
	<b>1,77</b>	<b>4 197 657</b>	<b>14</b>	<b>0,0</b>	<b>4 919</b>	<b>7</b>	<b>479</b>	<b>568</b>
	0,00	0	-	0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	<b>3,22</b>	<b>7 037 609</b>	<b>21</b>	<b>2,5</b>	<b>80 635</b>	<b>23</b>	<b>4 503</b>	<b>4 499</b>

Au 31/12/2018 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
<b>ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)</b>					
	0 à < 0,15	25 388	2 230	36	26 111
	0,15 à < 0,25	347	402	68	663
	0,25 à < 0,50	572	234	60	669
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	78	131	47	140
	2,50 à < 10,00	214	120	29	249
	10,00 à < 100,00	11	12	38	20
	100,00 (défaut)	1	0	0	1
	<b>Sous-total</b>	<b>26 611</b>	<b>3 129</b>	<b>42</b>	<b>27 853</b>
<b>ENTREPRISES</b>					
	0 à < 0,15	7 554	13 693	46	13 869
	0,15 à < 0,25	0	0	58	0
	0,25 à < 0,50	13 600	14 840	45	20 160
	0,50 à < 0,75	9 589	2 733	46	10 847
	0,75 à < 2,50	26 789	9 268	49	31 021
	2,50 à < 10,00	9 829	2 672	51	11 118
	10,00 à < 100,00	1 557	500	47	1 720
	100,00 (défaut)	1 683	168	83	1 823
	<b>Sous-total</b>	<b>70 600</b>	<b>43 874</b>	<b>47</b>	<b>90 557</b>
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	3 685	498	48	3 926
	0,50 à < 0,75	5 298	778	49	5 678
	0,75 à < 2,50	10 376	1 565	52	11 187
	2,50 à < 10,00	3 213	384	51	3 411
	10,00 à < 100,00	564	75	41	595
	100,00 (défaut)	806	74	89	871
	<b>Sous-total</b>	<b>23 943</b>	<b>3 374</b>	<b>51</b>	<b>25 667</b>
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>					
	0 à < 0,15	79 972	9 994	34	83 385
	0,15 à < 0,25	30 043	3 592	36	31 330
	0,25 à < 0,50	44 453	3 572	41	45 910
	0,50 à < 0,75	6 332	2 339	35	7 145
	0,75 à < 2,50	31 472	4 231	39	33 107
	2,50 à < 10,00	19 926	3 687	41	21 435
	10,00 à < 100,00	6 222	446	40	6 399
	100,00 (défaut)	4 953	107	79	5 038
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>223 374</b>	<b>27 968</b>	<b>37</b>	<b>233 750</b>

PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
0,04	166	36	2,5	3 500	13	3	1
0,23	54	36	2,5	354	53	1	0
0,42	38	36	2,5	482	72	1	1
0,00	0	-	0,0	0	0	0	0
1,02	36	49	2,5	191	136	1	0
2,80	39	43	2,5	394	158	3	1
21,61	29	51	2,5	64	326	2	1
99,96	2	45	2,5	0	0	1	1
<b>0,10</b>	<b>364</b>	<b>36</b>	<b>2,5</b>	<b>4 985</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>5</b>
0,10	322	31	2,5	2 995	22	4	5
0,20	1	39	2,5	0	50	0	0
0,34	4 519	28	2,5	7 587	38	19	19
0,57	6 393	23	2,5	4 024	37	14	6
1,31	13 598	28	2,5	19 441	63	113	68
4,43	5 208	29	2,5	10 209	92	135	167
17,89	1 484	27	2,5	2 320	135	84	76
100,00	2 005	67	2,5	960	53	1 185	1 098
<b>3,50</b>	<b>33 530</b>	<b>29</b>	<b>2,5</b>	<b>47 536</b>	<b>52</b>	<b>1 556</b>	<b>1 439</b>
		-					
0,00	0	-	-	-	-	-	-
0,00	0	-	-	-	-	-	-
0,32	2 551	23	3	1 022	26	3	1
0,55	3 787	22	3	1 826	32	7	3
1,31	8 899	22	3	4 873	44	32	28
4,53	2 982	23	3	2 215	65	35	30
18,63	919	22	3	570	96	25	21
100,00	1 227	70	3	584	67	562	477
<b>5,17</b>	<b>20 365</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>11 091</b>	<b>43</b>	<b>664</b>	<b>561</b>
0,07	2 061 431	15		2 142	3	8	6
0,18	838 693	15		1 716	5	9	7
0,37	1 101 771	15		4 125	9	26	18
0,62	573 756	20		889	12	9	6
1,34	1 253 512	16		6 462	20	75	74
4,92	644 457	17		7 500	35	177	236
19,92	355 905	17		3 980	62	219	286
100,00	174 190	50		1 300	26	2 413	2 421
<b>3,48</b>	<b>7 003 715</b>	<b>16</b>		<b>28 114</b>	<b>12</b>	<b>2 935</b>	<b>3 054</b>

Au 31/12/2018 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0 à < 0,15	44 969	1 409	41	45 548
	0,15 à < 0,25	18 378	484	41	18 577
	0,25 à < 0,50	32 027	766	42	32 346
	0,50 à < 0,75	936	38	43	953
	0,75 à < 2,50	18 886	516	42	19 101
	2,50 à < 10,00	11 027	383	42	11 188
	10,00 à < 100,00	3 571	48	42	3 591
	100,00 (défaut)	2 416	8	42	2 419
	<b>Sous-total</b>	<b>132 209</b>	<b>3 651</b>	<b>41</b>	<b>133 722</b>
dont : PME	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 250	37	42	1 265
	0,25 à < 0,50	9 147	204	42	9 234
	0,50 à < 0,75	658	22	45	668
	0,75 à < 2,50	4 073	134	43	4 130
	2,50 à < 10,00	3 170	120	44	3 223
	10,00 à < 100,00	1 298	20	43	1 306
	100,00 (défaut)	609	1	43	609
	<b>Sous-total</b>	<b>20 205</b>	<b>538</b>	<b>43</b>	<b>20 436</b>
dont : Non-PME	0 à < 0,15	44 969	1 409	41	45 548
	0,15 à < 0,25	17 128	447	41	17 312
	0,25 à < 0,50	22 879	562	41	23 112
	0,50 à < 0,75	278	16	41	285
	0,75 à < 2,50	14 813	382	41	14 971
	2,50 à < 10,00	7 857	263	41	7 966
	10,00 à < 100,00	2 273	28	42	2 285
	100,00 (défaut)	1 807	7	41	1 809
	<b>Sous-total</b>	<b>112 003</b>	<b>3 113</b>	<b>41</b>	<b>113 286</b>
dont : Revolving	0 à < 0,15	2 168	5 078	20	3 188
	0,15 à < 0,25	1 059	1 504	20	1 362
	0,25 à < 0,50	512	564	20	625
	0,50 à < 0,75	760	851	20	932
	0,75 à < 2,50	1 439	1 136	20	1 667
	2,50 à < 10,00	604	347	20	673
	10,00 à < 100,00	329	109	20	351
	100,00 (défaut)	131	5	20	132
	<b>Sous-total</b>	<b>7 002</b>	<b>9 595</b>	<b>20</b>	<b>8 930</b>

PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
0,07	359 128	14		1 169	3	4	3
0,18	139 527	14		992	5	5	4
0,37	217 551	15		2 963	9	18	13
0,64	6 433	16		127	13	1	1
1,25	144 168	15		3 945	21	35	42
4,64	73 441	15		5 021	45	77	137
19,51	25 488	15		2 792	78	105	162
100,00	21 076	43		705	29	995	767
<b>3,04</b>	<b>986 812</b>	<b>15</b>		<b>17 714</b>	<b>13</b>	<b>1 239</b>	<b>1 130</b>
0,00	0	-		-	-	-	-
0,16	9 458	15		52	4	0	0
0,37	50 953	16		754	8	6	4
0,66	3 536	17		88	13	1	1
1,49	21 783	16		863	21	10	10
4,73	17 070	16		1 317	41	25	37
18,81	8 111	16		884	68	40	63
100,00	4 366	45		174	29	260	203
<b>5,43</b>	<b>115 277</b>	<b>17</b>		<b>4 132</b>	<b>20</b>	<b>340</b>	<b>319</b>
0,07	359 128	14		1 169	3	4	3
0,18	130 069	14		940	5	4	4
0,37	166 598	14		2 210	10	12	9
0,59	2 897	15		39	14	0	0
1,19	122 385	14		3 082	21	25	31
4,60	56 371	14		3 703	46	52	100
19,90	17 377	14		1 908	84	65	99
100,00	16 710	43		531	29	735	564
<b>2,61</b>	<b>871 535</b>	<b>15</b>		<b>13 582</b>	<b>12</b>	<b>899</b>	<b>811</b>
0,08	491 729	34		60	2	1	0
0,20	190 316	34		53	4	1	1
0,38	76 524	34		40	6	1	0
0,53	151 340	34		79	8	2	1
1,53	270 671	34		312	19	9	6
4,65	118 004	34		279	41	11	7
16,75	72 684	34		299	85	20	13
100,00	23 945	57		29	22	73	104
<b>2,91</b>	<b>1 395 213</b>	<b>34</b>		<b>1 152</b>	<b>13</b>	<b>117</b>	<b>132</b>



Au 31/12/2018 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
dont : Autre – clientèle de détail					
	0 à < 0,15	32 836	3 507	52	34 649
	0,15 à < 0,25	10 606	1 604	49	11 392
	0,25 à < 0,50	11 914	2 242	46	12 939
	0,50 à < 0,75	4 635	1 450	43	5 260
	0,75 à < 2,50	11 148	2 579	46	12 339
	2,50 à < 10,00	8 295	2 957	43	9 573
	10,00 à < 100,00	2 323	289	47	2 458
	100,00 (défaut)	2 407	95	85	2 488
	<b>Sous-total</b>	<b>84 164</b>	<b>14 722</b>	<b>47</b>	<b>91 098</b>
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	44	0
	0,15 à < 0,25	2 171	474	38	2 352
	0,25 à < 0,50	3 921	902	34	4 227
	0,50 à < 0,75	3 672	947	32	3 979
	0,75 à < 2,50	5 356	1 192	36	5 786
	2,50 à < 10,00	5 857	1 261	38	6 333
	10,00 à < 100,00	1 505	184	38	1 574
	100,00 (défaut)	1 629	79	88	1 699
	<b>Sous-total</b>	<b>24 110</b>	<b>5 039</b>	<b>37</b>	<b>25 951</b>
dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	32 836	3 507	52	34 649
	0,15 à < 0,25	8 435	1 130	53	9 040
	0,25 à < 0,50	7 993	1 340	54	8 712
	0,50 à < 0,75	963	503	63	1 281
	0,75 à < 2,50	5 792	1 388	55	6 553
	2,50 à < 10,00	2 439	1 696	47	3 240
	10,00 à < 100,00	818	105	63	884
	100,00 (défaut)	778	16	72	789
	<b>Sous-total</b>	<b>60 054</b>	<b>9 683</b>	<b>53</b>	<b>65 147</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 586</b>	<b>74 971</b>	<b>43</b>	<b>352 161</b>

PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
0,06	1 210 574	14		912	3	3	2
0,18	508 850	15		672	6	3	3
0,36	807 696	15		1 121	9	7	5
0,64	415 983	18		683	13	6	4
1,46	838 673	17		2 205	18	31	26
5,28	453 012	17		2 200	23	89	91
20,99	257 733	18		889	36	94	111
100,00	129 169	56		566	23	1 344	1 550
<b>4,18</b>	<b>4 621 690</b>	<b>17</b>		<b>9 247</b>	<b>10</b>	<b>1 578</b>	<b>1 792</b>
0,09	1	18		0	3	-	0
0,19	59 556	18		137	6	1	1
0,34	74 070	17		335	8	3	2
0,67	58 656	18		491	12	5	3
1,61	99 816	18		1 003	17	17	14
5,57	122 807	18		1 389	22	64	62
22,55	52 042	18		523	33	65	73
100,00	40 764	56		387	23	918	1 072
<b>9,81</b>	<b>507 712</b>	<b>20</b>		<b>4 265</b>	<b>16</b>	<b>1 072</b>	<b>1 226</b>
0,06	1 210 573	14		912	3	3	2
0,18	449 294	15		534	6	2	2
0,36	733 626	14		786	9	5	3
0,54	357 327	19		192	15	1	1
1,32	738 857	16		1 202	18	14	13
4,70	330 205	16		811	25	25	29
18,22	205 691	19		366	41	30	38
100,00	88 405	56		179	23	426	478
<b>1,94</b>	<b>4 113 978</b>	<b>15</b>		<b>4 983</b>	<b>8</b>	<b>507</b>	<b>566</b>
<b>3,22</b>	<b>7 037 609</b>	<b>21</b>	<b>2,5</b>	<b>80 635</b>	<b>23</b>	<b>4 503</b>	<b>4 499</b>

## Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont :

- l'étude de la stabilité;
- les performanc;
- les diverses analyses complémentaires.

Ce *reporting* est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi, de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles *a posteriori* des paramètres et à l'évolution des RWA dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier 3 confédéral.

## Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent Bâle 2 du groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du groupe Crédit Mutuel. Celui-ci effectue des contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif bâlois ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

## Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

**TABLEAU 41 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)**

**Bilan et Hors Bilan**  
(en millions d'euros)

	RWA	EFP
<b>RWA décembre 2018</b>	<b>189 014</b>	<b>15 121</b>
Montant des actifs	10 148	812
Qualité des actifs	- 1 314	- 105
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0
Mouvements de devises	0	0
Autres*	3 473	278
<b>RWA décembre 2019</b>	<b>201 320</b>	<b>16 106</b>

[1] Dont impact de l'homologation du nouveau défaut

**TABLEAU 42 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (EU CR9)**

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel

**TABLEAU 43 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET ACTIONS (EU CR10)**

**ACTIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE AU 31/12/2018 (EN MILLIONS D'EUROS)**

Catégories	Montant d'exposition	Pondération	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	2 044	190 %	3 884	311
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	8	290 %	22	2
Autres expositions sur actions <sup>(1)</sup>	9 762	370 %	36 127	2 890
Participations importantes du secteur financier <sup>(2)</sup>	1 385	250 %	3 463	277
<b>TOTAL</b>	<b>13 200</b>		<b>43 496</b>	<b>3 480</b>

[1] Dont 8 335 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois.

[2] Dont Banque de Tunisie et Caisse centrale de Crédit Mutuel.

## 5.9 RISQUE DE CONTREPARTIE

### Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC (EU CCRA)

#### Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des salles de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

#### La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie de la salle de marchés sont essentiellement des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

#### Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état CCRI, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés sont calculées (i) via la méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un add-on, pour les expositions via les produits dérivés et (ii) via la méthode générale

fondé sur les sûretés financières s'agissant des expositions via opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures via des CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont : (i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. close out netting en cas de défaillance de la contrepartie) et (ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré-à-gré auprès d'une contrepartie centrale.

#### Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, Wrong Way Risk, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

TABLEAU 44 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (EU CCR1)

<b>Au 31/12/2019</b> <i>(en millions d'euros)</i>		<b>Montants notionnels</b>	<b>Coût de remplacement/ valeur de marché courante</b>	<b>Exposition de crédit potentielle future</b>	<b>Exposition positive anticipée effective</b>	<b>Multiplicateur</b>	<b>EAD (Valeur exposée au risque post-ARC)</b>	<b>RWA</b>
1	Méthode utilisant les prix du marché		4 011	2 231			3 338	1 780
2	Exposition initiale							
3	Approche standard							
4	MMI (pour les dérivés et SFT)							
5	dont opérations de financement sur titres							
6	dont dérivés et opérations à règlement différé							
7	dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						8 454	80
10	VaR pour les SFT							
<b>11</b>	<b>TOTAL</b>							<b>1 860</b>

<b>Au 31/12/2018</b> <i>(en millions d'euros)</i>		<b>Montants notionnels</b>	<b>Coût de remplacement/ valeur de marché courante</b>	<b>Exposition de crédit potentielle future</b>	<b>Exposition positive anticipée effective</b>	<b>Multiplicateur</b>	<b>EAD (Valeur exposée au risque post-ARC)</b>	<b>RWA</b>
1	Méthode utilisant les prix du marché		3 236	2 311			3 319	1 515
2	Exposition initiale							
3	Approche standard							
4	MMI (pour les dérivés et SFT)							
5	dont opérations de financement sur titres							
6	dont dérivés et opérations à règlement différé							
7	dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						9 479	33
10	VaR pour les SFT							
<b>11</b>	<b>TOTAL</b>							<b>1 548</b>



TABLEAU 45 : EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA (EU CCR2)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>		Montant de l'exposition	RWA
<b>1</b>	<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée</b>		
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		
<b>4</b>	<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard</b>	<b>1 777</b>	<b>582</b>
<b>EU4</b>	<b>Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine</b>		
<b>5</b>	<b>Total subject to the CVA capital charge</b>	<b>1 777</b>	<b>582</b>

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>		Montant de l'exposition	RWA
<b>1</b>	<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée</b>		
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		
<b>4</b>	<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard</b>	<b>1 970</b>	<b>662</b>
<b>EU4</b>	<b>Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine</b>		
<b>5</b>	<b>TOTAL SUBJECT TO THE CVA CAPITAL CHARGE</b>	<b>1 970</b>	<b>662</b>

TABLEAU 46 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE (EU CCR3)

Catégories d'expositions au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	EAD						
	Pondération						Total
	0 %	2 %	20 %	50 %	75 %	100 %	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	5	0	0	0	0	3	8
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1	0	0	0	0	3	4
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	863	46	0	0	0	908
Entreprises	0	0	0	0	0	133	133
Clientèle de détail	0	0	0	0	22	0	22
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>863</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>139</b>	<b>1 075</b>

Catégories d'expositions au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondération						
	0 %	2 %	20 %	50 %	75 %	100 %	Total
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	7	0	0	0	0	3	10
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1	0	0	0	0	3	5
Banques multilatérales de développement	12	0	0	0	0	0	12
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	1 060	37	0	0	0	1 098
Entreprises	0	0	0	0	0	140	140
Clientèle de détail	0	0	0	0	1	0	1
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	15	15
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1 060</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>162</b>	<b>1 282</b>

TABLEAU 47 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4)

Montants au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Échelle de PD	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
<b>ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)</b>							
	0 à < 0,15	7 449	0,06	14	1,8	381	5
	0,15 à < 0,25	860	0,23	20	1,9	224	26
	0,25 à < 0,50	41	0,44	0	1,5	12	30
	0,50 à < 0,75	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,00	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0	0,0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>8 349</b>	<b>0,08</b>	<b>15</b>	<b>1,8</b>	<b>617</b>	<b>7</b>
<b>ENTREPRISES</b>							
	0 à < 0,15	2 146	0,05	13	2,4	182	8
	0,15 à < 0,25	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	157	0,36	36	2,5	83	53
	0,50 à < 0,75	99	0,55	29	2,5	50	51
	0,75 à < 2,50	339	1,10	48	2,5	368	109
	2,50 à < 10,00	165	3,79	25	2,5	128	77
	10,00 à < 100,00	6	19,39	41	2,5	15	229
	100,00 (défaut)	2	100,00	45	2,5	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>2 914</b>	<b>0,54</b>	<b>20</b>	<b>2,5</b>	<b>825</b>	<b>28</b>
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>							
	0 à < 0,15	3	0,08	45		0	2
	0,15 à < 0,25	2	0,23	45		0	5
	0,25 à < 0,50	0	0,00	0		0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,51	45		0	8
	0,75 à < 2,50	0	1,63	45		0	14
	2,50 à < 10,00	0	5,97	45		0	19
	10,00 à < 100,00	0	18,21	45		0	25
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>0,55</b>	<b>45</b>		<b>0</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 269</b>	<b>0,20</b>	<b>16</b>	<b>2,4</b>	<b>1 442</b>	<b>13</b>

Montants au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
<b>ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)</b>							
	0,00 à < 0,15	7 735	0,05	13	1,8	422	5
	0,15 à < 0,25	1 051	0,23	17	1,8	237	23
	0,25 à < 0,50	670	0,44	2	1,2	1	0
	0,50 à < 0,75	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,00	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0	0,0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>9 456</b>	<b>0,10</b>	<b>13</b>	<b>1,8</b>	<b>660</b>	<b>7</b>
<b>ENTREPRISES</b>							
	0,00 à < 0,15	2 321	0,05	8	2,5	121	5
	0,15 à < 0,25	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	221	0,35	34	2,5	103	47
	0,50 à < 0,75	64	0,54	37	2,5	41	63
	0,75 à < 2,50	202	1,19	35	2,5	165	82
	2,50 à < 10,00	56	4,25	43	2,5	80	143
	10,00 à < 100,00	13	17,32	43	2,5	31	227
	100,00 (défaut)	2	99,99	45	2,5	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>2 879</b>	<b>0,39</b>	<b>14</b>	<b>2,5</b>	<b>540</b>	<b>19</b>
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>							
	0,00 à < 0,15	2	0,09	45		0	3
	0,15 à < 0,25	1	0,23	45		0	5
	0,25 à < 0,50	0	0,00	0		0	0
	0,50 à < 0,75	1	0,53	45		0	9
	0,75 à < 2,50	0	1,29	45		0	13
	2,50 à < 10,00	0	4,34	45		0	18
	10,00 à < 100,00	0	12,86	45		0	21
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>0,50</b>	<b>45</b>		<b>0</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 339</b>	<b>0,17</b>	<b>13</b>	<b>2,4</b>	<b>1 201</b>	<b>10</b>

TABLEAU 48 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
<b>Montants notionnels</b>			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	10 638	6 695	
Contrats dérivés sur défaut indiciels	2 294	1 779	
Contrats d'échange sur rendement total			
Options de crédit			
Autres dérivés de crédit			
<b>TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>12 932</b>	<b>8 474</b>	
<b>Justes valeurs</b>			
Juste valeur positive (actif)	-	111	
Juste valeur négative (passif)	133	37	

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2018	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
<b>Montants notionnels</b>			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	8 033	4 868	
Contrats dérivés sur défaut indiciels	2 611	3 025	
Contrats d'échange sur rendement total			
Options de crédit			
Autres dérivés de crédit			
<b>TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>10 644</b>	<b>7 893</b>	
<b>Justes valeurs</b>			
Juste valeur positive (actif)	-	93	
Juste valeur négative (passif)	91	30	

TABLEAU 49 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (EU CCR7)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA	EFP
<b>Dérivés et pensions</b>		
<b>RWA décembre 2018</b>	<b>1 569</b>	<b>126</b>
Montant des actifs	- 27	- 2
Qualité des actifs	269	22
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0
Mouvements de devises	0	0
Autres	65	5
<b>RWA décembre 2019</b>	<b>1 877</b>	<b>150</b>

TABLEAU 50 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
<b>EXPOSITIONS AUX QCCP (TOTAL)</b>		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré	650	13
(ii) Dérivés cotés	114	2
(iii) SFT	92	2
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée	1 530	
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	41	155
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
<b>EXPOSITIONS AUX NON-QCCP (TOTAL)</b>		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée		
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Contributions au fonds de défaillance non financées		
<b>Au 31/12/2018</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeur exposée au</b> <b>risque post-ARC</b>	<b>RWA</b>
<b>EXPOSITIONS AUX QCCP (TOTAL)</b>		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré	631	13
(ii) Dérivés cotés	221	4
(iii) SFT	209	4
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée	2 721	
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	80	191
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
<b>EXPOSITIONS AUX NON-QCCP (TOTAL)</b>		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée		
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Contributions au fonds de défaillance non financées		

## 5.10 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en

technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

### 5.10.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

(CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Avec les contreparties établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

### 5.10.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Groupe Crédit Mutuel exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Etablissements et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de

ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

- Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande. L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

5

### 5.10.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; les groupes régionaux bénéficient d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle 3. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.



## 5.10.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TABLEAU 51 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	615 684	4 613	3 443	1 170	0
Total titres de créance	24 188	0	0	0	0
<b>Expositions totales</b>	<b>639 872</b>	<b>4 613</b>	<b>3 443</b>	<b>1 170</b>	<b>0</b>
dont en défaut	5 558	65	14	51	0

[1] Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2018	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	571 533	4 596	3 641	955	0
Total titres de créance	20 595	0	0	0	0
<b>Expositions totales</b>	<b>592 129</b>	<b>4 596</b>	<b>3 641</b>	<b>955</b>	<b>0</b>
dont en défaut	5 174	64	20	43	0

[1] Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des

risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

TABLEAU 52 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes		EAD		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA [%]
Administrations centrales et banques centrales	89 583	804	89 020	223	1 569	2
Administrations régionales ou locales	5 236	421	5 358	129	1 020	19
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	26 409	244	27 187	277	0	0
Banques multilatérales de développement	670	0	670	0	0	0
Organisations internationales	925	0	925	0	0	0
Établissement (banques)	1 416	304	1 411	141	332	21
Entreprises	20 243	17 770	19 558	3 193	20 981	92
Clientèle de détail	33 997	13 291	33 749	1 006	25 071	72
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 613	198	6 613	100	2 608	39
Expositions en défaut	1 966	32	1 916	22	2 258	117
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	895	29	879	14	1 332	149
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	36	0	36	0	4	10
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	4	0	4	0	4	100
Expositions sur actions	412	0	412	0	413	100
Autres actifs	1 639	0	1 639	0	1 639	100
<b>TOTAL</b>	<b>190 046</b>	<b>33 094</b>	<b>189 379</b>	<b>5 104</b>	<b>57 231</b>	<b>29</b>

Catégories d'expositions au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes		EAD		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA [%]
Administrations centrales ou banques centrales	73 918	1 093	73 347	358	1 403	2
Administrations régionales ou locales	4 993	510	5 156	184	1 051	20
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	22 682	268	23 633	317	6	0
Banques multilatérales de développement	765	0	765	0	0	0
Organisations internationales	713	0	713	0	0	0
Établissements (banques)	2 034	403	2 032	89	437	21
Entreprises	18 416	17 320	17 835	3 238	19 568	93
Clientèle de détail	31 317	12 734	30 996	935	22 981	72
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 883	114	6 883	53	2 704	39
Expositions en défaut	1 749	34	1 685	23	1 982	116
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	476	22	463	11	702	148
Obligations sécurisées ( <i>Covered bond</i> )	25	0	25	0	3	10
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	0	3	0	3	100
Expositions sur actions	449	0	449	0	450	100
Autres actifs	1 276	0	1 276	0	1 276	100
<b>TOTAL</b>	<b>165 699</b>	<b>32 498</b>	<b>165 262</b>	<b>5 207</b>	<b>52 564</b>	<b>31</b>

**TABLEAU 53 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)**

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**TABLEAU 54 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (EU CCR5-A)**

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	9 237	5 759	3 477	2 341	1 136
Pensions*	17 116	1 136	15 981	8 631	7 349
Compensations multiproduits					
<b>TOTAL</b>	<b>26 353</b>	<b>6 895</b>	<b>19 458</b>	<b>10 972</b>	<b>8 485</b>

[1] À noter qu'en approche notations internes, les expositions nettes sur opérations de pensions et de prêts – emprunts ne tiennent pas compte des sûretés détenues, celles-ci étant prises en compte dans le calcul de la perte effective en cas de défaut (LGD\*) méthode retenue par le groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 228 § 2 du CRR.

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	10 203	6 750	3 453	2 298	1 155
Pensions*	18 864	823	18 041	9 516	8 525
Compensations multiproduits					
<b>TOTAL</b>	<b>29 067</b>	<b>7 573</b>	<b>21 494</b>	<b>11 814</b>	<b>9 680</b>

\* À noter qu'en approche notations internes, les expositions nettes sur opérations de pensions et de prêts – emprunts ne tiennent pas compte des sûretés détenues, celles-ci étant prises en compte dans le calcul de la perte effective en cas de défaut (LGD\*) méthode retenue par le groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 228 § 2 du CRR.

**TABLEAU 55 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5-B)**

Au 31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Marge de variation		2 347		2 539	163	158
Marge initiale			2 058		15 355	18 180
<b>TOTAL</b>		<b>2 347</b>	<b>2 058</b>	<b>2 539</b>	<b>15 518</b>	<b>18 338</b>

Ségréguée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Marge de variation		2 433		2 463	83	158
Marge initiale			2 059		17 437	19 930
<b>TOTAL</b>		<b>2 433</b>	<b>2 059</b>	<b>2 463</b>	<b>17 520</b>	<b>20 088</b>

Ségréguée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

## 5.11 TITRISATION

### 5.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marchés, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le canal utilisé est l'outil Satellite, mis en place en novembre 2019. Il souscrit aux parts senior de véhicules de titrisation et émet des billets de trésorerie.

Satellite est une société de titrisation créée sous la forme d'une société par actions simplifiée et sponsorisée par la banque Crédit Industriel et Commercial. Les programmes d'émission ABCP du conduit Satellite sont notés A-1[sf] par S&P Global Ratings et P-1[sf] par Moody's France S.A.S. Ces programmes d'émission ABCP du conduit Satellite permettront au Crédit Mutuel Alliance Fédérale de constituer une source alternative de financement court terme et notamment de refinancer les opérations de titrisations de la banque avec sa clientèle *corporate*.

Ce canal bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

### 5.11.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles et validées par la direction des engagements groupe. Les limites font l'objet d'une révision annuelle, au minimum. Le corps de règle encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarios sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Des tests de résistance sont ainsi réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des Stress Tests, en 2014, 2016 et à nouveau en 2018, avec des résultats très satisfaisants.

### 5.11.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché

Au cours de l'exercice 2019, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 166 millions d'euros (+ 2,1 %), et représentent 7,957 milliards d'euros d'encours comptables au 31 décembre 2019. Les investissements de la filière des activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, intitulée CIC Marchés, représentent 89 % des encours de titrisations. Les statistiques se trouvant dans les tableaux de cette section n'incluent pas 2,52 milliards d'euros en 2019 (1,89 milliards en 2018) de tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie-Mae (*Government National Mortgage Association*) et SBA (*Small Business Administration*). Ces tranches sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines. Ces encours ne sont donc plus comptabilisés sous la classe réglementaire bâloise « titrisations ».

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2019, qui a porté essentiellement sur des titres AAA a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles. Dorénavant la quasi-totalité des chiffres est Investment grade (99,8 %) dont l'essentiel classé AAA. Les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade (0,2 % du total) font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne).

**TABEAU 56 : RÉPARTITION DES ENCOURS DE TITRISATION**

<b>Encours par portefeuille</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Portefeuille Bancaire	6 910	7 079
Portefeuille de Négociation	1 047	712
<b>TOTAL DES ENCOURS<sup>(1)</sup></b>	<b>7 957</b>	<b>7 791</b>

(1) Ces encours n'intègrent pas les tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie-Mae et SBA.

<b>Encours Investment Grade/Non Investment Grade</b> <i>(en %)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Investment Grade	99,8 %	98 %
Non Investment Grade	0,2 %	2 %
<b>TOTAL DES ENCOURS</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<b>Encours par zone géographique</b> <i>(en %)</i>	<b>31/12/2019</b>
USA	47,29 %
France	18,99 %
Allemagne	6,39 %
Royaume-Uni	6,27 %
Pays-Bas	4,90 %
Italie	4,20 %
Espagne	3,90 %
Australie	3,63 %
Hong Kong	1,59 %
Irlande	1,05 %
Autriche	0,85 %
Suisse	0,44 %
Finlande	0,20 %
Portugal	0,13 %
Belgique	0,12 %
Corée du Sud	0,03 %
Grèce	0,02 %
<b>TOTAL DES ENCOURS</b>	<b>100,00 %</b>

La succursale de New York détient depuis 2008 un portefeuille de RMBS américains émis avant la crise de 2008. Une gestion extinctive est appliquée à ce portefeuille. À fin 2019, le portefeuille est quasiment soldé. Il reste 154 KUSD d'encours.

### 5.11.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des CDS peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

### 5.11.5 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

### 5.11.6 Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

### 5.11.7 Expositions par type de titrisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le risque de titrisation est encadré par le nouveau règlement (EU) 2017/2401 qui est venu amender le CRR (règlement (EU) 575/2013).

Ce texte révisé, notamment, les approches existantes (notation interne, approche standard) et introduit une nouvelle approche basée sur les notations externes.

L'année 2019 est une période transitoire. Les titrisations émises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 se voient appliquer le nouveau règlement alors que les titrisations antérieures sont encadrées par le CRR avant amendement.

Ainsi les expositions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont scindées en deux parties. À noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dispositions du règlement (EU) 2017/2401 s'applique à toutes les émissions.

Les expositions sont nettes de provisions et les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1250 % sont déduites des fonds propres.

TABLEAU 57 : TITRISATION PAR NATURE

	31/12/2019				31/12/2018			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
<b>Bilan : EAD</b> <i>(en millions d'euros)</i>								
Investisseur								
Bilan								
Titrisation classique	53	4 677	460		74	6 661	725	
Titrisation synthétique								
Hors-bilan								
Titrisation classique						263		
Titrisation synthétique								
Dérivés								
Titrisation classique								
Titrisation synthétique				339				309
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>4 677</b>	<b>460</b>	<b>339</b>	<b>74</b>	<b>6 924</b>	<b>725</b>	<b>309</b>



**TABLEAU 58 : DÉTAIL DES ENCOURS PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT**

Échelons de qualité de crédit EAD <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
E1	0	4 241	364		0	5 810	578	
E2	27	374	88		37	596	138	
E3	10	0	0		6	271	0	
E4	6	30	0		7	40	0	
E5	0	0	0		6	2	0	
E6	7	25	0		0	25	0	
E7	0	0	0		7	0	0	
E8	0	0	0		0	175	0	
E9	2	0	0		0	0	0	
E10	0	2	0		0	5	0	
E11	0	5	6		10	2	7	
Positions pondérées à 1 250 %	0	0	2		0	0	3	
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>4 677</b>	<b>460</b>	<b>339</b>	<b>74</b>	<b>6 924</b>	<b>725</b>	<b>309</b>

Les organismes externes utilisés sont Standard 1 Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

**TABLEAU 59 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES**

Exigences de fonds propres <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>61</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

Les expositions pondérées à 1 250 % sont déduites des fonds propres. Au 31/12/19, elles s'élèvent à 13 M€.

**TABLEAU 60 : TITRISATION PAR NATURE RELEVANT DU RÈGLEMENT (EU) 2017/2401**

Bilan : EAD <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Nouvelle approche standard	Approche notations externes	Approche notations externes	Approche notations externes
Investisseur				
Bilan				
Titrisation classique	435	1 611	598	
Titrisation synthétique	0	0	0	0
Hors-bilan				
Titrisation classique	67	55	0	
Titrisation synthétique	0	0	0	0
Dérivés				
Titrisation classique	0	0	0	
Titrisation synthétique	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>1 666</b>	<b>598</b>	<b>0</b>

TABLEAU 61 : DÉTAIL DES ENCOURS PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT RELEVANT DU RÈGLEMENT (EU) 2017/2401

Échelons de qualité de crédit <i>(EAD en millions d'euros)</i>	31/12/2019	
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation
	Approche notations externes	
E1	1 485	409
E2		58
E3	104	48
E4	63	84
E5		
E6	14	
E7		
E8		
E9		
E10		
E11		
E12		
E13		
E14		
E15		
E16		
E17		
Positions pondérées à 1 250 %		
<b>TOTAL</b>	<b>1 666</b>	<b>598</b>

Les organismes externes utilisés sont Standard 1 Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

Tranche de rw% <i>(EAD en millions d'euros)</i>	31.12.2019
	Portefeuille bancaire
	nouvelle approche standard
= < 20%	175
>20% à 50%	73
>50% à 100%	254
>100% à 1250%	0
Positions pondérées à 1250%	0
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>

TABLEAU 62 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELEVANT DU RÈGLEMENT (EU) 2017/2401

Exigences de Fonds Propres <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019			
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	
	Nouvelle approche standard	Approche notations externes	Approche notations externes	Approche notations externes
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

## 5.12 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

### 5.12.1 Organisation générale

Les activités de marché du groupe sont organisées autour de trois métiers : la trésorerie du groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), le commercial et l'investissement pour les activités taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est « saine et prudente ».

Les activités sont exercées en France et dans les succursales de Londres (Trésorerie Groupe), New York (investissement) et Singapour (investissement et commercial). L'appétit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les activités de marché est très faible. La limite de consommation de fonds propres au titre des risques de marché représente environ 1% des fonds propres globaux du groupe à fin 2019.

#### Trésorerie Groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centralise l'ensemble du refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi aux États-Unis (format US144A), en Asie (format Samourai) et en Australie (format Kangourou) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion du collatéral, une autre équipe à la Banque de Règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments à terme fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en actif à la juste valeur par capitaux propres ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

#### Commercial

CIC Market Solutions est la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités.

L'équipe Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux, de change, ou encore d'actions et de matières premières. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions. L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'équipe Solutions de Placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN Libre Arbitre et Stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres soumise à une limite.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche globale, des Solutions de marché primaire et Solutions dépositaires.

Sur le périmètre CIC Market Solutions, il n'y a pas de risque de marché sur les matières agricoles car les opérations sont en strict back-to-back.

Celles-ci sont réalisées sur demande clientèle, sur des produits de gré à gré. CIC Market Solutions ne peut pas influencer sur le cours de matières premières.

#### Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

## 5.12.2 Le dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle s'appuie sur un cadre de référence et sur une structure organisationnelle dédiée.

Le cadre de référence intègre un système de limites unifié qui encadre les activités de marché, y compris celles exercées par les succursales du CIC. Ce cadre de référence est formalisé dans deux « corps de règles ». Un corps de règles CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie Groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Le groupe dispose d'une politique de négociation qui décrit les règles régissant l'affectation des opérations de marchés dans l'un des deux portefeuilles prudentiels, le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La politique de négociation couvre aussi bien les métiers Investissement et Commercial (CIC Marchés) que les opérations menées par la Trésorerie Groupe. S'agissant du métier investissement, une annexe de la politique définit de façon granulaire – par spécialité d'investissement – l'horizon de détention des positions, le classement prudentiel et la justification du classement.

Le cadre de référence ainsi que l'application de la politique de négociation font l'objet de contrôles spécifiques dans le cadre du contrôle permanent de premier niveau.

La structure organisationnelle repose sur des acteurs ou des fonctions ainsi que sur une comitologie dédiés aux activités de marché.

Les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office).

Les organes de contrôle sont encadrés par la Direction des Risques Groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du post marché : (i) le contrôle des risques-résultats [CRR] valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites, (ii) le post marché comptable et réglementaire [PMCR], responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires, (iii) le juridique et fiscal, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau.

Un contrôle de second niveau organisé autour (i) du Contrôle Permanent Groupe Marchés [CPGM] qui, rattaché au Contrôle

Permanent Groupe [CPG], supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités, (ii) de la Direction des Engagements Groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties, (iii) de la Direction Juridique et Fiscale Groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CIC Marchés et (iv) de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires.

Un contrôle de troisième niveau organisé autour (i) du contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intervient avec une équipe spécialisée et assure à posteriori, par la réalisation d'audits, le contrôle et la conformité des activités de marché et (ii) l'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel [CNCM] qui interviennent en complément des audits réalisés par le contrôle périodique métiers.

Un comité des risques de marché mensuel [CRM] et un comité des risques Trésorerie Groupe trimestriel [CRTG] sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de la Trésorerie Groupe, dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en charge de CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post marché, celui de la direction des risques, celui de la Conformité Groupe et celui du CPM Groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Le CRTG est présidé par le directeur général de la BFCM, il comprend le responsable de la Trésorerie Groupe, le responsable de l'ALM Groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités du groupe et celles des actifs de liquidité.

Le Comité des Risques Groupe (niveau exécutif) et le Comité de Suivi des Risques Groupe (comité spécialisé de l'organe délibérant), pilotés par la Direction des Risques Groupe, analysent trimestriellement tous les risques auxquels le groupe est exposé, dont les risques de marché. Ils étudient les encours, les risques, les résultats, les consommations de fonds propres (réglementaires et internes), les évolutions réglementaires, les chantiers et les audits (internes et externes) en cours relatifs aux activités de marché.

**TABLEAU 63 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)**

<b>Au 31/12/2019</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>RWAs</b>	<b>Exigences de Fonds Propres</b>
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 100	88
Risque sur actions (général et spécifique)	938	75
Risque de change	530	42
Risque sur produits de base	-	-
Options	-	-
Approche simplifiée	-	-
Méthode delta-plus	33	3
Approche par scénario	-	-
Titrisation (risque spécifique)	182	15
<b>TOTAL</b>	<b>2 784</b>	<b>223</b>

<b>Au 31/12/2018</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>RWAs</b>	<b>Exigences de Fonds Propres</b>
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 420	114
Risque sur actions (général et spécifique)	859	69
Risque de change	755	60
Risque sur produits de base	-	-
Options		
Approche simplifiée	-	-
Méthode delta-plus	54	4
Approche par scénario	-	-
Titrisation (risque spécifique)	94	7
<b>TOTAL</b>	<b>3 182</b>	<b>255</b>

### 5.12.3 La gestion des risques<sup>v</sup>

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la valeur réglementaire, déclinée par desk, et en VaR;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la Direction des Risques Groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et des indicateurs de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2019 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2018. Pour 2020, les limites de ces activités ont été revues à la hausse afin de prendre en compte l'impact de la nouvelle réglementation sur les titrisations. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel Alliance Fédérale était de 3,9 millions d'euros à fin 2019. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS en catégorie comptable Loans and Receivables exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive, à fin 2019 la valeur comptable résiduelle est négligeable. Les activités de trading sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour globalisant le CIC et la BFCM ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2020, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de Trésorerie Groupe et CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

#### 1 Refinancement :

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HQLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES (très proche des définitions réglementaires). Au cours de l'année 2019, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 71,6 millions d'euros à 82,4 millions d'euros, niveau le plus haut atteint en décembre.

Les augmentations portent majoritairement sur le RES Bilan (achats de titres sur le portefeuille de liquidité) et sur le RES Hors Bilan (hausse des EAD notamment via la composante Add-On).

#### 2 Hybrides :

La consommation en fonds propres, s'établit à 61,5 millions d'euros en moyenne en 2019 pour terminer l'année à 58 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles atteint 1,6 milliard d'euros fin 2019.

#### 3 Crédit :

Les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), ou à des ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille de crédit corporates et financières, après un plus haut à 63,1 M€ en février 2019, la consommation de fonds propres évolue autour de 52,8 millions d'euros au cours de l'année et termine à 45,1 millions d'euros fin 2019. Les variations sur l'activité s'expliquent notamment par l'arrivée à maturité de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 32,9 millions d'euros (35,2 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques matérialisée par un allègement des positions.

#### 4 M&A et divers actions :

La consommation de fonds propres s'est établie à 37,9 millions d'euros en moyenne en 2019 avec un plus haut à 61,1 millions d'euros en juin. Cette hausse suit l'évolution des encours sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 265 millions d'euros en décembre 2019 (avec un plus haut à 534 millions d'euros en juin), contre 209 millions d'euros fin 2018.

#### 5 Fixed income :

Les positions concernent majoritairement des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les États périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année autour de 363 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 1 milliard en 2018 contre 1,2 milliard d'euros fin 2019 dont 0,6 milliard d'euros sur la France.

## 5.12.4 Le risque lié au modèle

Le CRR de CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2019, les modèles concernés sont au nombre de quatre (inchangé par rapport à l'année précédente). Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de

leur performance également produit par le CRR et revu par le Contrôle Permanent Groupe Marchés et la Direction des Risques Groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par l'Inspection Générale - Audit Métiers.

## 5.12.5 Les dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont

suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).



## 5.13 RISQUE DE GESTION DE BILAN

### 5.13.1 Organisation générale

La gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne principalement la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt. Cette gestion est centralisée.

Les comités décisionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, s'articulent sur plusieurs niveaux décisionnels que sont :

- les comités techniques qui permettent une analyse des risques, notamment de liquidité et de taux d'intérêt, ainsi que la concertation entre les métiers pour une gestion optimisée aidant aux prises de décision ;
- les comités de suivi qui assurent une revue régulière des décisions des comités techniques, et fixent les seuils d'alerte et les limites. Ils représentent un support important dans le cadre d'une gestion globale des risques en adéquation avec le profil de risque du groupe ;

### 5.13.2 La gestion du risque de taux'

#### 5.13.2.1 Gouvernance et pilotage du risque de taux d'intérêt

Le dispositif en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant le risque de taux d'intérêt s'inscrit dans les recommandations de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, celles de l'Autorité Bancaire Européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) de décembre 2014 (2014/13), les recommandations du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (BCBS368 – avril 2016) ainsi que les orientations de l'ABE (2018/02) sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation.

Le risque de taux d'intérêt est géré et suivi par la gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion du risque de taux est réalisée par le comité technique ALM qui se réunit trimestriellement. Celui-ci est chargé de gérer ce risque en fonction des limites de risque en vigueur au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le comité de suivi ALM qui est semestriel, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

- les comités de contrôle qui ont un rôle de surveillance du dispositif et de reporting aux organes de gouvernance.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et de VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses sur les risques de liquidité et de taux d'intérêt sont présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

#### 5.13.2.2 Systèmes de mesures et de surveillance et dispositif de couverture

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La situation de risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macrocouverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. C'est le comité technique qui est en charge de décider des couvertures à mettre en place et de les répartir au prorata des besoins de chaque entité. Ces couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité du PNB et de la VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe.

Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Certaines entités, dans le cadre de leur *Risk Appetite Framework* (RAF) disposent d'un corps spécifique de limites et de seuils d'alerte. Pour les autres entités, des seuils d'alerte de même niveau que les limites globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appliquent.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

1. **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;

2. L'impasse statique « taux livret et inflation » sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans ;

3. La sensibilité de la marge nette d'intérêt calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés. Le scénario central de taux retenu pour le calcul des indicateurs ALM repose sur les prévisions de taux utilisées par la fonction contrôle de gestion pour les prévisions de résultats. Ces prévisions sont élaborées trimestriellement sous l'égide de la CNCM.

Les autres scénarios de taux d'intérêt sont les suivants :

Chocs de taux normalisés :

- scénario de référence S1 : Hausse de la courbe des taux de 100 bp (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- scénario de référence S2 : Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans floor (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- scénario S3 : Hausse de la courbe des taux de 200 bp ;
- scénario S4 : Baisse de la courbe des taux de 200 bp, avec un *floor* progressif de - 1 % à spot à 0 % à 20 ans.

Scénarios de stress :

- scénario S5 : Dépenditisation/inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50 bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200 bp) ;
- scénario S6 : Baisse durable des taux courts et longs conjuguée au maintien des taux réglementés à des niveaux sensiblement supérieurs.

Deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100 % Euribor 3 mois ;
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Au 31 décembre 2019, les produits nets d'intérêt du *banking book* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM sur périmètre consolidé sont exposés à un an et à deux ans, selon le scénario de référence (scénario 2), à la baisse des taux.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la sensibilité à la baisse des taux est de - 1,58 % à 1 an [- 191,5 millions d'euros en valeur absolue] et - 2,56 % à 2 ans [- 311,0 millions d'euros], dans le respect des limites de risque ;
- pour la BFCM sur périmètre consolidé, la sensibilité est de - 176,2 millions d'euros en année 1 et - 150,1 millions d'euros en année 2, soit respectivement - 1,95 % et - 1,66 % du PNB.

Indicateurs de sensibilité du PNB de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

#### TABLEAU 64 : INDICATEURS DE SENSIBILITÉ DU PNB

##### CHOC DE TAUX NORMALISÉS

Au 31/12/2019	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S1	2,19 %	2,69 %
Scénario S2	- 1,58 %	- 2,56 %
Scénario S3	4,60 %	5,40 %
Scénario S4	0,67 %	1,01 %
Scénario S1 Bilan constant	1,88 %	2,20 %
Scénario S2 Bilan constant	- 1,18 %	- 2,03 %

##### SCÉNARIOS DE STRESS

Au 31/12/2019	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S5	- 0,70 %	- 4,00 %
Scénario S5 bis [1]	- 1,22 %	0,92 %
Scénario S6	- 1,36 %	- 4,08 %
Scénario S6 bis [1]	- 1,87 %	- 2,07 %

[1] Règle d'adossement alternative.

4. Le risque de base, lié à des actifs et passifs corrélés sur des index différents, correspond au risque de changement des relations entre les différents taux de marché (emploi à taux variable financé par des ressources à taux variables mais non indexées sur le même indice). Le risque de base est encadré par une limite sur l'encours moyen à 1 an d'actifs Euribor 3 mois financés par des ressources Eonia.

### 5.13.2.3 Indicateur réglementaire

La sensibilité de la VAN est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à J+1 des immobilisations ;
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de *swap* (sans *spread* de liquidité, ni *spread* de crédit) ;
- application d'un *floor* progressif de - 1 % à spot à 0 % à 20 ans aux taux de marché ;
- la durée moyenne des dépôts non échéancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Les sensibilités de VAN sont déterminées à partir des six scénarios de taux EBA :

- déplacement parallèle vers le haut ;
- déplacement parallèle vers le bas ;
- pentification de la courbe ;
- aplatissement de la courbe ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

Globalement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente une sensibilité de VAN en deçà du seuil d'alerte de 20 % des fonds propres Tier 1 et Tier 2, à :

- une baisse des taux de 200 bp, de + 1,20 % (+ 547 millions d'euros en valeur absolue) des fonds propres Tier 1 et Tier 2 ;
- une hausse des taux de 200 bp, de - 1,72 % (- 781 millions d'euros).

**TABLEAU 65 : SENSIBILITÉ DE LA VAN À + 200 BP ET - 200 BP**

<i>En % des fonds propres Tier 1 et Tier 2</i>		<b>31/12/2019</b>
Sensibilité + 200 bp		- 1,72 %
Sensibilité - 200 bp		1,20 %
<i>En % des fonds propres CET 1</i>		<b>31/12/2019</b>
Sensibilité + 200 bp		- 2,02 %
Sensibilité - 200 bp		1,42 %
Hausse taux court terme		- 5,95 %
Baisse taux court terme		2,63 %
Aplatissement		- 8,48 %
Pentification		6,35 %

### 5.13.2.4 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de taux d'intérêt au profil de risque des activités commerciale, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de taux d'intérêt sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

### 5.13.3 La gestion du risque de liquidité

#### 5.13.3.1 Tableau des informations qualitatives/quantitatives en matière de risque de liquidité conformément à l'article 435, paragraphe 1, du règlement (UE) 575/2013 (EU LIQA)

##### 5.13.3.1.1 Stratégie et pilotage du risque de liquidité

La protection des clients, la défense de la culture et de l'organisation mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en régions sont au cœur de la stratégie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le groupe s'appuie sur le dispositif ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes*) ou Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité qui s'inscrit dans les recommandations générales du Comité de Bâle (09-2008), celles de l'Autorité Bancaire Européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – *Supervisory Review and Evaluation Process*) de décembre 2014 [2014/13], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, les orientations de l'ABE [2016/10] ainsi que les orientations de la BCE de novembre 2018 relatives à l'ILAAP.

Le groupe a fait le choix de définir une politique d'appétence aux risques qui se définit par une politique de tolérance au risque d'une manière générale et plus particulièrement une politique d'aversion au risque en matière de gestion de la liquidité et du refinancement. Il s'inscrit dans un objectif de gestion saine et prudente au regard de l'exigence de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, Titre 1<sup>er</sup> Article 2 privilégiant la pérennité à long terme, avec un émetteur unique de dette à moyen long terme, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM »). Son but est d'immuniser les comptes d'exploitation des caisses et des agences contre les risques de liquidité et de taux, révéler les prix de marché nécessaires à une tarification clientèle adaptée, et garantir les marges du réseau commercial.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur les axes suivants :

- gouvernance du risque de liquidité assurant son suivi centralisé et les prises de décision en comités techniques, de suivi et de contrôle ;
- détermination des impasses de liquidité faisant l'objet de limites et de seuils d'alerte qui permettent de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- pilotage et suivi de *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe ;
- pilotage et suivi du coefficient d'engagement (ratio crédits sur dépôts) ;
- détermination et suivi des besoins de liquidité en situation normale et en situation de stress.

##### 5.13.3.1.2 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité – Centralisation de la gestion de la liquidité et interactions entre unités du groupe

###### 1/ Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité

La liquidité est gouvernée par des comités techniques et de suivi et elle est encadrée par des comités de contrôle.

La gestion opérationnelle de la liquidité est partagée entre, d'un côté la Trésorerie Groupe dont le métier Trésorerie Centrale et Liquidité assure l'interface entre les marchés et les entités du périmètre centralisé, et de l'autre côté, la gestion de bilan (ALM Groupe), qui, sur le périmètre de gestion centralisée, assure la mesure des besoins et la mise en œuvre des couvertures des activités commerciales. La Trésorerie Groupe et l'ALM Groupe sont rattachés à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et agissent conformément aux décisions des comités *ad hoc* (Comité technique ALM, comité risques trésorerie groupe, comité trésorerie centrale et liquidité, comité de gestion du plan d'urgence).

Ni la gestion de bilan, ni la Trésorerie Groupe ne constituent des centres de profits, ou gérés comme tels. Les besoins de financement du groupe identifiés par l'ALM, en comité technique ALM, sont communiqués à la Trésorerie Centrale chargée d'emprunter dans les marchés les ressources nécessaires.

Sur le plan du contrôle, la direction des risques assure la fonction de gestion des risques pour toutes les natures de risques et toutes les entités du groupe. Elle est rattachée au directeur général, et rapporte aux organes délibérant et exécutif de la gouvernance.

###### La Trésorerie Groupe

Elle répond aux deux objectifs étroitement liés, de sécuriser et refinancer aux meilleures conditions possible les besoins du groupe, et veiller à la réputation du groupe sur le marché.

Sur les marchés, l'équipe dédiée de la Trésorerie Groupe assure la gestion et l'animation des programmes d'émissions, la maîtrise des cotations et la réalisation des opérations de couverture des risques de taux et de change.

Grâce à une relation directe avec les investisseurs, elle maîtrise toutes les composantes de l'accès aux marchés, une présence permanente à travers ses cotations, la gestion centralisée des portefeuilles, la capacité immédiate d'émission d'instruments de liquidité et de refinancement diversifiant les supports, les devises, les pays sources.

La BFCM est l'unique émetteur de dette à moyen long terme sur les marchés de capitaux, ainsi que la dette sécurisée à travers Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Elle entretient la capacité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à satisfaire ses besoins de refinancement, à maîtriser les enjeux de son développement et la préservation de sa solvabilité.

###### La gestion de bilan

La fonction a pour objectif d'immuniser les marges commerciales des entités locales et des métiers spécialisés contre le risque. Son dispositif s'assure de la gestion des risques à travers la révision annuelle des seuils d'alertes et des limites dans le respect des contraintes prudentielles.

La maîtrise du risque de liquidité sur l'activité de banque commerciale est assurée, avec un haut niveau d'exigence, par la couverture automatique en ressources de la transformation générée du 3 mois au 7 ans, sur des actifs et passifs dont l'écoulement se rapproche des pondérations du LCR et du NSFR, avec des seuils d'alerte restreints sur les impasses de liquidité « scénario de stress Bâle III ».

### La direction des risques (DR)

La DR met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de liquidité. Elle informe régulièrement les instances dirigeantes (tableau de bord trimestriel), anime et participe aux différents comités de contrôle (comité de suivi des risques groupe, comité des risques groupe, comité d'audit et des comptes, et comité de contrôle et de conformité), aux comités de suivi, aux comités techniques traitant du risque de liquidité ainsi qu'aux conseils d'administration. Elle anime le réseau de correspondants risques des différents métiers et entités du groupe. La direction des risques est le point d'entrée de la BCE et des banques centrales nationales. Elle coordonne également le suivi des mises en œuvre des recommandations des missions de contrôle des Superviseurs.

### 2/ Centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre unités du groupe (EU LIQ1.19)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte un mode de gestion et un pilotage centralisés de la liquidité tant au niveau de la gestion de bilan que de la Trésorerie Groupe, avec des règles communes et homogènes aux lignes métiers pour les mesures de risques ainsi que pour les allocations à travers chaque entité du groupe.

La centralisation permet ainsi d'optimiser la gestion des expositions de trésorerie, et les prises de décision en comités techniques, de suivi, et de contrôle.

La gestion de bilan ne permet pas aux entités de se prêter entre elles, mais administre la liquidité disponible par maturité aux entités en besoin, mutualisant ainsi les positions et optimisant le recours à la Trésorerie Groupe et aux marchés.

Le périmètre administré par la gestion de bilan couvre 100 % des prêts à la clientèle, 100 % des dépôts en provenance de la clientèle du groupe, et 100 % des passifs de marchés de la Trésorerie Groupe.

Ce périmètre est pertinent pour certifier des mesures de risques de liquidité, de taux et de couvertures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors Assurances et gestion d'actifs.

Les entités d'Assurances et de gestion d'actifs, bénéficiant d'une autonomie de mesure et de gestion opérationnelle de leur liquidité, disposent d'un dispositif robuste de suivi du risque de liquidité. Elles rendent compte régulièrement au groupe des résultats de leur stress de liquidité adaptés à leur activité.

#### 5.13.3.1.3 Systèmes de mesures et de surveillance

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques sont de portée globale, et couvrent l'intégralité du périmètre du groupe. Les entités non financières sont exclues.

Les indicateurs de gestion de bilan sont restitués au niveau consolidé et par entité. Il s'agit des indicateurs suivants :

- impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors-bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de limites ;
- impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.

Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Le système de limite est global, et le cas échéant, se décompose et s'applique à chaque entité ou métier, de façon granulaire (LCR, impasses de liquidité « Bâle III »).

Ce dispositif limite les expositions en liquidité sur toute la courbe de cash afin de prévenir une transformation excessive.

#### 5.13.3.1.4 Gestion de la trésorerie et concentration des ressources (EU LIQ1.19)

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou « buffer » de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés et permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international à travers des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance du groupe à des stress sévères.

En 2019, le contexte économique mondial, fortement pénalisé par les tensions commerciales USA/Chine et les craintes d'un Brexit non négocié, a obligé les principales banques centrales à reprendre la main.

Dans ce contexte la BCE a rapidement rassuré les marchés par des annonces favorables à la liquidité suivies par des mesures concrètes en septembre 2019 : baisse du taux de dépôt de -0,40 % à -0,50 %, mesures de *tiering* concernant 6 fois les RO (réserves obligatoires) des banques, reprise du QE (*Quantitative Easing*) pour 20 milliards d'euros/mois et mise en place d'une nouvelle opération de refinancement à trois ans des banques de la zone euro ou « TLTRO 3 ».

Globalement le marché de la dette a été favorable tout au long de l'année et a permis le refinancement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans de bonnes conditions.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés par la Trésorerie Groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via la BFCM et sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH, ressort à 143,6 milliards d'euros à fin décembre 2019, soit une progression de 4,0 % par rapport à la fin 2018.

Les ressources courtes de marché monétaire (moins de 1an) représentent un encours de 52,0 milliards d'euros à fin 2019 et progressent de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 36 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une proportion stable par rapport à l'an passé (36 % en 2018). Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via la BFCM et le CIC, dispose de tous les programmes d'émission à court terme (NeuCP, ECP, London cd's) nécessaires à la bonne diversification de ses ressources.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 91,6 milliards d'euros à fin 2019, soit un accroissement de 3,6 % par rapport à l'année 2018. En 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 16,3 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (*covered bonds*) bénéficiant du meilleur échelon de notation par les agences. 71,2 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde (soit 28,8 %), en devises étrangères (dollar US, yen, livre sterling, franc suisse), illustrant ainsi la bonne diversification de la base d'investisseurs. La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 74 % et 26 %.

La durée moyenne des ressources à moyen long terme levées en 2019 a été de 5,7 ans proche de celle constatée en 2018 (5,5 ans).

### Programme de refinancement 2019

En 2019, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 12,0 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
  - 3,75 milliards d'euros à + 4 ans et 7 ans, émis en janvier, avril et juillet,
  - 1,15 milliard de livres sterling à 5 et 7 ans, émis en janvier, juin et octobre,
  - 525 millions de francs suisses (1 émission de 200 millions à + 6 ans en avril, 1 émission de 125 millions à 7 ans en juin et deux émissions de 100 millions chacune à 5 et 10 ans réalisées en avril et en Novembre,
  - 1,5 milliard de dollars US à 3 et 5 ans, émis en novembre sous un format US144A,
  - 130,0 milliards de yens à 5, 7 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samourai ;
- BFCM sous format EMTN NPS (émission inaugurale) : 1 milliard d'euros à 10 ans, émis en mars ;
- BFCM sous format EMTN subordonné Tier 2 : 1 milliard d'euros à 10 ans, émis en juin ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 2 milliards d'euros sur deux tranches de 1 milliard chacune à 5 ans et 10 ans réalisées en janvier.

Par ailleurs 2 milliards d'euros (1 milliard à 9 ans et 1 milliard à 11 ans) ont été mis en place en Avril et souscrits par la BFCM dans le cadre de test de son dispositif de secours en cas de fermeture des marchés.

### Opérations de refinancement ciblées

Dans le cadre de l'enveloppe « Prêts pour PME & ETI II » allouée par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») en 2018, la BFCM a procédé en Novembre 2019 au tirage de la seconde tranche (Tranche B) pour 100 millions d'euros sur une durée de sept ans.

Deux nouvelles lignes de financement ont été approuvées en 2019 avec une signature prévue en 2020 :

- une enveloppe « Prêts pour PME & ETI III » d'un montant de 250 millions d'euros utilisables en deux tranches (150 et 100 millions d'euros) ;

- une enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » d'un montant de 100 millions d'euros dédiée aux PME & ETI des secteurs agricoles et de la bio-économie avec une contribution minimale de 50 % sur le changement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de partenariat entre notre Groupe et la BEI signé fin 2018 («Crédit Mutuel Alliance Fédérale Co-Financing») pour 150 millions d'euros, un premier contrat a été signé avec la contrepartie NACON (ex-BIGBEN INTERACTIVE) en Décembre 2019 pour 6 millions d'euros (deux fois 3 millions d'euros) sur une durée de cinq ans.

### 5.13.3.1.5 Indicateurs réglementaires et réserve de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les *reportings* de liquidité définis par l'EBA (*European Banking Authority*), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit « LCR » (« Liquidity Coverage Ratio »), à fréquence mensuelle ;
- ratio structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » (« Net Stable Funding Ratio »), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. La réserve de liquidité LCR est financée par de la dette à court terme (maturités jusqu'à 1 an).

Les dispositions relatives au NSFR ont été publiées dans le nouveau règlement européen (CRR2) du 7 juin 2019. La date de mise en application est en juin 2021. L'EBA est mandatée pour élaborer les normes techniques réglementaires et d'exécution (ITS/RTS) afin de préciser les dispositions de CRR2. En l'état actuel des travaux et de notre compréhension, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecterait d'ores et déjà les exigences de ce ratio.

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2019 de 142,8 % (vs 131,2 % en 2018) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA de 85,9 milliards d'euros, dont 71 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total de réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

TABLEAU 66 : RÉSERVES DE LIQUIDITÉ

Montant après haircut BCE (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Cash déposé en banques centrales et encaisses	66 436	52 288
Titres LCR (après haircut LCR)	26 356	22 471
dont titres HQLA Level 1	21 126	18 551
Autres actifs éligibles banques centrales	41 854	35 819
<b>TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ</b>	<b>134 646</b>	<b>110 578</b>

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marchés à 12 mois.



TABLEAU 67 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1.18)

Portée de la consolidation : consolidé Au 31/12/2019 (en millions d'euros) Trimestre se terminant le :		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
		31/03/2019	30/06/2019	30/09/2019	31/12/2019	31/03/2019	30/06/2019	30/09/2019	31/12/2019
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12									
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ</b>									
<b>1</b>	<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>					<b>80 735</b>	<b>82 131</b>	<b>82 936</b>	<b>85 906</b>
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>									
2	Dépôts de détail et Dépôts de petites entreprises clientes, dont :	202 284	206 231	210 260	214 440	13 486	13 787	14 091	14 400
3	Dépôts stables	146 748	149 178	151 697	154 329	7 337	7 459	7 585	7 716
4	Dépôts moins stables	55 505	57 024	58 534	60 082	6 118	6 299	6 477	6 654
5	Financement de gros non garanti, dont :	93 863	94 600	94 757	95 275	53 468	53 609	52 880	52 344
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	21 970	22 512	23 395	24 406	5 256	5 384	5 597	5 842
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	64 970	64 993	64 240	64 175	41 289	41 130	40 162	39 808
8	Créances non garanties	6 923	7 095	7 122	6 694	6 923	7 095	7 122	6 694
9	Financement de gros garanti					3 251	3 175	3 385	3 509
10	Exigences supplémentaires, dont :	70 826	71 977	71 943	71 805	8 150	8 187	8 248	8 201
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 111	1 116	1 120	1 126	1 111	1 116	1 120	1 126
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	69 716	70 861	70 823	70 679	7 039	7 071	7 127	7 075
14	Autres obligations de financement contractuel	302	286	257	246	301	286	256	245
15	Autres obligations de financement éventuel	379	383	1 729	3 074	26	32	108	181
<b>16</b>	<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>78 682</b>	<b>79 075</b>	<b>78 969</b>	<b>78 880</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>									
17	Opérations de prêt garantie (par exemple, prises en pension)	10 451	9 904	9 362	9 131	3 632	3 418	3 277	3 383
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	21 934	22 285	22 546	22 417	12 879	13 055	13 246	13 170
19	Autres entrées de trésorerie	2 295	2 325	2 007	2 155	2 295	2 325	2 007	2 155
EU-19a	Différence entre le total des entrées de trésorerie et sorties					0	0	0	0
	Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé					0	0	0	0
<b>20</b>	<b>Total des entrées de trésorerie, dont :</b>	<b>34 679</b>	<b>34 515</b>	<b>33 915</b>	<b>33 703</b>	<b>18 805</b>	<b>18 798</b>	<b>18 531</b>	<b>18 708</b>
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	34 679	34 515	33 915	33 703	18 805	18 798	18 531	18 708
<b>21</b>	<b>Coussin de liquidité</b>					<b>80 735</b>	<b>82 131</b>	<b>82 936</b>	<b>85 906</b>
<b>22</b>	<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>					<b>59 877</b>	<b>60 277</b>	<b>60 439</b>	<b>60 172</b>
<b>23</b>	<b>Ratio de couverture des besoins et liquidité (%)</b>					<b>134,84 %</b>	<b>136,26 %</b>	<b>137,22 %</b>	<b>142,77 %</b>



Portée de la consolidation : consolidé  
Au 31/12/2018  
(en millions d'euros)

	Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12								
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ</b>								
<b>1</b>	<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>				<b>80 047</b>	<b>79 061</b>	<b>80 128</b>	<b>79 170</b>
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>								
2	Dépôts de détail et Dépôts de petites entreprises clientes, dont :				12 702	12 797	12 992	13 208
3	Dépôts stables				6 885	6 994	7 107	7 219
4	Dépôts moins stables				5 786	5 772	5 854	5 959
5	Financement de gros non garanti				56 184	55 214	55 121	54 251
6	Dépôts opérationnels				4 493	4 755	4 885	5 029
7	Dépôts non opérationnels				42 882	42 407	42 472	41 988
8	Créances non garanties				8 810	8 052	7 764	7 235
9	Financement de gros garanti				3 256	3 074	2 974	3 051
10	Exigences supplémentaires				6 967	7 326	7 687	8 000
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté				419	673	909	1 110
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance				0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie				6 548	6 653	6 778	6 890
14	Autres obligations de financement contractuel				383	306	259	263
15	Autres obligations de financement éventuel				20	20	20	21
<b>16</b>	<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>				<b>79 512</b>	<b>78 737</b>	<b>79 052</b>	<b>78 794</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>								
17	Opérations de prêt garantie				3 753	3 638	3 584	3 659
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes				12 543	12 563	12 454	12 712
19	Autres entrées de trésorerie				1 462	1 537	2 010	2 095
EU-19a	Différence entre le total des entrées de trésorerie et sorties				0	0	0	0
EU-19b	Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé				0	0	0	0
<b>20</b>	<b>Total des entrées de trésorerie</b>				<b>17 757</b>	<b>17 738</b>	<b>18 048</b>	<b>18 466</b>
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées				valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %				valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %				17 757	17 738	18 048	18 466
<b>21</b>	<b>Coussin de liquidité</b>				<b>80 047</b>	<b>79 061</b>	<b>80 128</b>	<b>79 170</b>
<b>22</b>	<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>				<b>61 754</b>	<b>61 000</b>	<b>61 004</b>	<b>60 328</b>
<b>23</b>	<b>Ratio de couverture des besoins et liquidité [%]</b>				<b>129,79 %</b>	<b>129,61 %</b>	<b>131,35 %</b>	<b>131,23 %</b>

TABLEAU 68 : DÉTAIL DU BUFFER DE LIQUIDITÉ – LCR

Montant après haircut BCE (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Tier 1</b>	<b>87 562</b>	<b>70 838</b>
Cash déposé en banques centrales	65 063	51 053
HQLA	21 126	18 551
Encaisses	1 373	1 235
<b>Tier 2a</b>	<b>965</b>	<b>462</b>
<b>Tier 2b</b>	<b>4 265</b>	<b>3 458</b>
<b>TOTAL DU BUFFER</b>	<b>92 792</b>	<b>74 758</b>

La ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie se présente de la façon suivante :

**TABLEAU 69 : VENTILATION DU BILAN CONSOLIDÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES FLUX DE FUTURS CONTRACTUELS DE TRÉSORERIE (CAPITAL ET INTÉRÊTS)**

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2019	Maturités résiduelles contractuelles						Indéterm <sup>(2)</sup>	Total
	≤ 1 mois <sup>(1)</sup>	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>ACTIF</b>								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	8 665	2 901	6 180	2 483	4 699	2 795	644	28 367
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	14	18	11	56	214	191	4 640	5 143
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	1	86	560	727	800	247	0	2 420
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	952	977	2 450	3 297	10 903	11 406	483	30 468
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	53 659	15 103	32 726	38 034	97 080	189 477	140	426 219
Titres au cout amorti	247	5	5 199	290	1 257	754	61	7 814
Autres actifs	673	8 297	64	10	12	30	86	9 173
<b>PASSIF</b>								
Dépôts de banques centrales	715	0	0	0	0	0	0	715
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	8 272	3 892	4 053	225	1 804	1 057	2	19 305
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	48	28	542	404	814	456	0	2 291
Passifs fin. évalués au coût amorti	287 509	27 670	80 438	29 790	57 462	36 379	516	519 764
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>7 902</i>	<i>13 543</i>	<i>44 040</i>	<i>11 087</i>	<i>32 989</i>	<i>22 711</i>	<i>0</i>	<i>132 272</i>
<i>dont passifs subordonnés hors activités d'assurance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 009</i>	<i>0</i>	<i>1 019</i>	<i>5 272</i>	<i>1 018</i>	<i>8 317</i>

*hors activités d'assurance.*

*(1) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.*

*(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.*

*Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.*

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

### 5.13.3.1.6 Expositions sur instruments dérivés et appels de garantie (EU LIQ1.19)

Dans le cadre de sa gestion de son risque de taux et de liquidité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place les couvertures appropriées à ses risques. Pour ce qui concerne le suivi des flux du LCR, le groupe suit

les appels de garantie des différents contrats existants. Le groupe calcule, par ailleurs, une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant à des besoins de sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.

### 5.13.3.1.7 Asymétrie des monnaies dans le RCL (EU LIQ1.19)

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

### 5.13.3.1.8 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de liquidité au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de liquidité sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe et tiennent compte du contexte économique et des marchés.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une revue a minima annuelle par les conseils d'administration de la CFdeCM, de la BFCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

### 5.13.4 La gestion du risque de change

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la majeure partie des activités est réalisée en euros (87 % du total du passif), est peu exposé au risque de change. La seule autre devise significative est le dollar américain (9 % du total du passif).

Dans un souci de diversification géographique de ses sources de financement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lève une partie significative du refinancement à court terme et à moyen long terme sur les marchés américain et anglais. À court terme, ce risque de change est géré grâce au swap systématique de la ressource levée. À moyen long terme, une partie des refinancements est conservée en devise d'origine, afin de couvrir les impasses en devises des entités du groupe. Le solde est systématiquement converti en euros à l'aide de swaps de change.

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la BFCM et la holding CIC. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises. Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée. Les entités du groupe, sauf rares exceptions, ne supportent aucun risque de change à leur niveau. La BFCM et le CIC se chargent de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales du CIC à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat. Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

## 5.14 RISQUE OPÉRATIONNEL<sup>V</sup>

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationales et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du Groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring.

L'homologation a été étendue à Crédit Mutuel Factoring avec application effective pour l'arrêté au 31 mars 2012, à la Banque de Luxembourg pour l'arrêté au 30 septembre 2013, à Cofidis France pour l'arrêté au 30 septembre 2014 et à Targobank Allemagne pour l'arrêté au 30 juin 2018.

### 5.14.1 Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (Pilier 3 des accords de Bâle).

## 5.14.2 Dispositif de mesure et de maîtrise

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

### Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la direction des risques est en charge du risque opérationnel. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontés à des évaluations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000€, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

### Périmètre d'homologation en méthode AMA

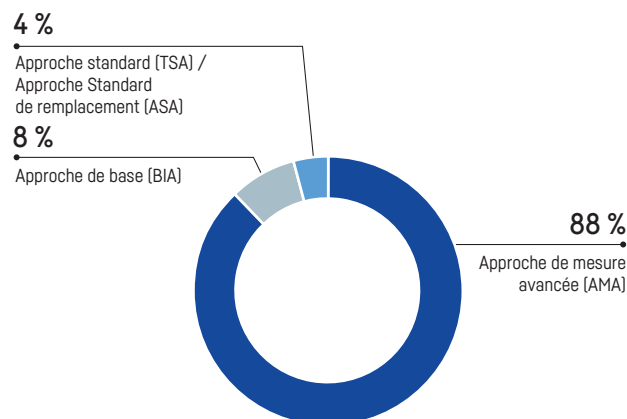
Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (88 % du périmètre au 31 décembre 2019). Cette autorisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du Groupe Cofidis et a été étendu aux sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Factoring à compter de l'arrêté au 31 mars 2012 ;
- Banque de Luxembourg à compter de l'arrêté au 30 septembre 2013 ;
- Cofidis France à compter de l'arrêté au 30 septembre 2014 ;
- Targobank Allemagne à compter de l'arrêté au 30 juin 2018.

## 5.14.3 Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014.

TABLEAU 70 : RÉPARTITION DES RWA RISQUES OPÉRATIONNELS PAR APPROCHE AU 31.12.2019



### Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées dans les cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la Place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des plans de continuité des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Chaque année, des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

### 5.14.4 Documentation et procédure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un ensemble de procédures pérennisées, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;

- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

### 5.14.5 Plans d'urgence et de poursuite de l'activité

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

La méthodologie d'élaboration d'un PUPA, document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

### 5.14.6 Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter les trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;

- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

### 5.14.7 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence en fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves *via* des assureurs et réassureurs externes ;

- développer l'autoassurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

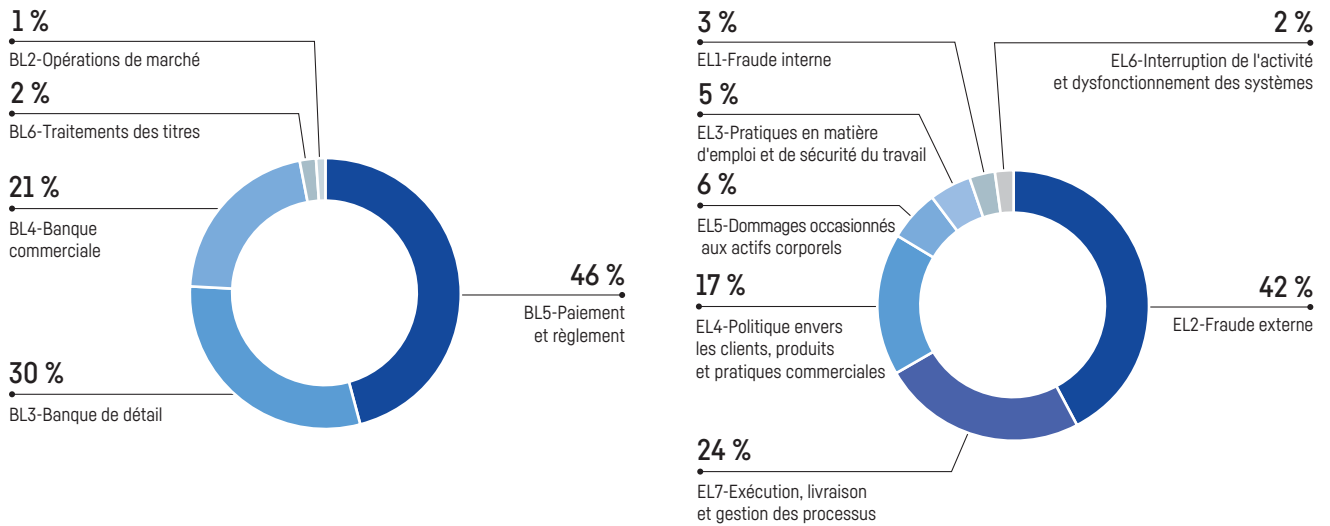
Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N° 575/2013 du Parlement Européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cyber-risques (*police cyber*).

### 5.14.8 Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le total des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 108.1 M€ en 2019, dont 102 M€ de pertes, 73,4 M€ de dotations aux provisions et 67,3 M€ de reprises de provisions sur des sinistres passés. Il s'est réparti comme suit :

**TABLEAU 71 : SINISTRALITÉ ANNUELLE PAR LIGNE DE MÉTIER ET PAR ÉVÉNEMENT DE RISQUE**



### 5.14.9 Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

## 5.15 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal du chapitre 2 "Responsabilité sociale et mutualiste".



## 5.16 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

Depuis le 31/12/2014 et en application de l'article 100 du CRR, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;
- garanties financières collatéralisées ;

- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2019 le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale se déclinent comme suit :

TABLEAU 72 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS <sup>(1)</sup> (MODÈLE A)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
<b>Actifs de l'établissement déclarant (A)</b>	<b>76 179</b>	<b>6 713</b>			<b>513 192</b>	<b>24 656</b>		
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	5 700	64	5 700	64
Titres de créances	11 625	6 601	11 625	6 606	38 105	24 633	38 020	24 721
dont obligations sécurisées	318	318	318	318	4 487	4 405	4 487	4 463
dont titres adossés à des actifs	2 066	1 807	2 066	1 807	6 581	615	6 683	628
dont émis par des administrations publiques	3 333	3 173	3 333	3 173	15 786	15 523	16 086	15 547
dont émis par des entreprises financières	6 228	2 308	6 228	2 308	13 546	6 756	13 469	6 832
dont émis par des entreprises non financières	1 901	1 187	1 901	1 187	7 187	595	7 179	595
Autres actifs <sup>(2)</sup>	64 536	114			469 837	0		

<sup>(1)</sup> Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

<sup>(2)</sup> Dont Prêts et avances.

TABLEAU 73 : SÛRETÉS REÇUES <sup>(1)</sup> (MODÈLE B)

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>14 854</b>	<b>10 677</b>	<b>9 210</b>	<b>2 930</b>
Prêts à vue	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	1 471	1 004	446	265
Titres de créances	13 747	9 999	5 292	2 729
dont obligations sécurisées	166	166	114	114
dont titres adossés à des actifs	1 128	834	2 674	1 884
dont émis par des administrations publiques	8 375	8 137	606	537
dont émis par des entreprises financières	4 082	1 036	3 672	2 010
dont émis par des entreprises non financières	1 040	720	1 012	159
Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	278	0
Autres sûretés reçues	0	0	3 538	0
<b>Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS</b>	<b>91 089</b>	<b>17 651</b>		

(1) Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

TABLEAU 74 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS <sup>(1)</sup> (MODÈLE C)

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	68 453	86 796

(1) Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

## 5.17 RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de différentes natures.

### 5.17.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions évalués en juste valeur par résultat s'élevaient à 5 218 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 811 un an plus tôt.

### 5.17.2 Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres

Les encours des actions classées en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se situent à 473 millions d'euros.

Les titres immobilisés comprennent notamment les titres VISA INC pour 198 millions d'euros.

### 5.17.3 Placements des activités d'assurance

Les encours des actions classés en placements des activités d'assurance sont de 39 198 millions d'euros à fin décembre 2019 contre 35 274 un an plus tôt.

Les titres immobilisés comprennent notamment les titres Desjardins pour 140 millions d'euros et les titres Covivio (ex Foncière des Régions) pour 670 millions d'euros.

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

## 5.18 CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

L'activité est effectuée *via* des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

TABLEAU 75 : RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Risques liés à l'activité du capital-développement	31/12/2019	31/12/2018
Nombre de lignes cotées	27	30
Nombre de lignes non cotées	308	305
Nombre de fonds	24	24
Portefeuille réévalué pour compte propre <i>(en millions d'euros)</i>	2 873	2 529
Capitaux gérés pour comptes de tiers <i>(en millions d'euros)</i>	98	157

source : Crédit Mutuel Equity

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissent sur 335 lignes (hors encours investis dans des fonds), concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

## 5.19 RÉMUNÉRATION

Les informations sur les politiques de rémunération saines sont décrites dans le chapitre II. « Gouvernement d'entreprise ».

## ANNEXES

### Annexe 1 : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (EU LI3) – Détail par entité

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire			Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidée, ni déduite <sup>(1)</sup>	
Bancas	Mise en équivalence		X		B. Filiales du réseau bancaire
Banque du Groupe Casino	Mise en équivalence		X		B. Filiales du réseau bancaire
FCT CM-CIC Home loans	Intégration globale			X	B. Filiales du réseau bancaire
LYF SA (ex Fivory)	Mise en équivalence		X		B. Filiales du réseau bancaire
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence		X		F. Logistique et Holding
EI Telecom	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
Euro Protection Surveillance	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	Mise en équivalence		X		F. Logistique et Holding
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
L'Est Républicain	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
SAP Alsace	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
Société d'Investissements Médias (SIM)	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
Société de Presse Investissement (SPI)	Intégration globale			X	F. Logistique et Holding
ACM GIE	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ACM IARD	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ACM Services	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ACM Vie SA	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupacion Pensiones)	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Agrupació serveis administratius	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
AMDIF	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU (ex AMGEN)	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Asistencia Avançada Barcelona	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ASTREE Assurances	Mise en équivalence			X	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Asesores SL	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
GACM España	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
ICM Life	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
MTRL	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance
NELB (North Europe Life Belgium)	Intégration globale			X	G. Sociétés d'assurance

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire				Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidée, ni déduite <sup>(1)</sup>	Déduite	
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Intégration globale			X		G. Sociétés d'assurance
Partners	Intégration globale			X		G. Sociétés d'assurance
Procourtage	Intégration globale			X		G. Sociétés d'assurance
Serenis Assurances	Intégration globale			X		G. Sociétés d'assurance
Targo seguros mediacion (ex Voy Mediación)	Intégration globale			X		G. Sociétés d'assurance
Affiches d'Alsace Lorraine	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Alsacienne de Portage des DNA	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
EBRA events	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
EBRA Medias Alsace	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
EBRA services	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Est Bourgogne Médias	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
France Régie	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Groupe Dauphiné Media	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Groupe Progrès	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Journal de la Haute Marne	Mise en équivalence			X		H. Autres sociétés
La Liberté de l'Est	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
La Tribune	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Le Dauphiné Libéré	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Le Républicain Lorrain	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Lumedia	Mise en équivalence			X		H. Autres sociétés
Mediaportage	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
NEWCO4	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Presse Diffusion	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Publiprint Province n° 1	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Républicain Lorrain Communication	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Républicain Lorrain – TV news	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
Foncière Massena	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI ACM	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI ACM Cotentin	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI Le Progrès Confluence	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI Provence Lafayette	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI 14 Rue de Londres	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI Saint Augustin	Intégration globale			X		H. Autres sociétés
SCI Tombe Issoire	Intégration globale			X		H. Autres sociétés

(1) Il s'agit d'entités rentrant dans la franchise de déduction des fonds propres ou bénéficiant du compromis danois. Elles sont prises en compte dans les RWA au titre du risque de crédit.

## Annexe 2 : Informations détaillées sur les fonds propres

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (CET1)

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales de type B - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	199,24 M€	6 270,27 M€
Valeur nominale de l'instrument	15 €	1 €
Prix d'émission	15 €	1 €
Prix de rachat	15 €	1 €
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
<i>Coupons/dividendes</i>		
Dividende/coupon fixe ou flottant	N/A	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes ( <i>dividend stopper</i> )	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération ( <i>step up</i> ) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A
N/A si non applicable		



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (AT1)

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0207764712	XS0212581564
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
<i>Traitement réglementaire</i>		
Règles transitoires CRR	30 % fonds propres additionnels de catégorie 1 70 % fonds propres de catégorie 2	30 % fonds propres additionnels de catégorie 1 70 % fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ TSS</li> <li>■ art. 52 et suivants du CRR</li> <li>■ art. 484 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ TSS</li> <li>■ art. 52 et suivants du CRR</li> <li>■ art. 484 et suivants du CRR</li> </ul>
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	733,73 M€	250,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	750,00 M€	250,00 M€
Prix d'émission	750,00 M€	250,00 M€
Prix de rachat	750,00 M€	250,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	15/12/2004	25/02/2005
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: le 15/12/2014 au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (« tax call »): à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 25/02/2015 au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (« tax call »): à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : à tout moment au pair</li> </ul>
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 15/12/2014, pour la totalité de la souche	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 25/02/2015, pour la totalité de la souche
<i>Coupons/dividendes</i>		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis, à compter du 15/12/2005, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %	7 % puis, à compter du 25/02/2006, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes ( <i>dividend stopper</i> )	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de « compulsory interest provisions » ( <i>dividend pusher</i> )	Discrétion partielle: clause de « compulsory interest provisions » ( <i>dividend pusher</i> )
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération ( <i>step up</i> ) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion ( <i>trigger</i> )	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente	Temporaire ou permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, <i>i.e.</i> deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, <i>i.e.</i> deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: ■ discrétion partielle: clause de « compulsory interest provisions » ( <i>dividend pusher</i> ) ■ clause de retour à meilleure fortune non discrétionnaire	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: ■ discrétion partielle: clause de « compulsory interest provisions » ( <i>dividend pusher</i> ) ■ clause de retour à meilleure fortune non discrétionnaire

N/A si non applicable.

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)**

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805	FR0000047789	FR0000584377	FR0000165847	XS0548803757	XS1069549761	
Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	
<i>Traitement réglementaire</i>							
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé	Consolidé	
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres participatifs</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres participatifs</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés à durée indéterminée</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	8,28 M€	12,20 M€	18,96 M€	2,85 M€	148,75 M€	878,36 M€	
Valeur nominale de l'instrument	137,20 M€	15,43 M€	18,96 M€	7,25 M€	1 000,00 M€	1 000,00 M€	
Prix d'émission	137,20 M€	15,43 M€	18,96 M€	7,25 M€	999,39 M€	991,43 M€	
Prix de rachat	178,37 M€ si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 28/05/1997	20,06 M€ si exercice de l'option de rachat le 01/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 01/06/1997	19,15 M€	7,25 M€	1 000,00 M€	1 000,00 M€	
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	
Date d'émission initiale	28/05/1985	01/06/1985	20/07/1987	26/12/1990	22/10/2010	21/05/2014	
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle	Durée déterminée	Durée déterminée	
Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	22/10/2020	21/05/2024	
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
XS1288858548	XS1385945131	XS1512677003	XS1587911451	XS1717355561	XS1824240136	FR0013425162
Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Français
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titres subordonnés</li> <li>■ art. 62 et suivants du CRR</li> </ul>
1 000,00 M€	1 000,00 M€	700,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€
1 000,00 M€	1 000,00 M€	700,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€
990,84 M€	990,98 M€	695,09 M€	497,62 M€	495,72 M€	499,43 M€	99,684 %
1 000,00 M€	1 000,00 M€	700,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€
Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11/09/2015	24/03/2016	04/11/2016	31/03/2017	15/11/2017	25/05/2018	18/06/2019
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
11/09/2025	24/03/2026	04/11/2026	31/03/2027	15/11/2027	25/05/2028	18/06/2029
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 28/05/1997 à 130 % du nominal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 01/06/1997 à 130 % du nominal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101 % du nominal + intérêts courus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: le 26/12/1999 au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux [« Withholding tax event » ou « Tax deduction event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de « Gross-Up Event »: à tout moment au pair</li> </ul>
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 01/06/1997	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999	N/A	N/A
<i>Coupons/dividendes</i>						
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	40 % x TAM + 43 % x TAM x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ minimum 85 % (TAM+TMO)/2</li> <li>■ maximum 130 % (TAM+TMO)/2</li> </ul>	35 % x TMO + 35 % x TMO x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ minimum 85 % du TMO</li> <li>■ maximum 130 % TMO</li> </ul>	Moyenne des 12 derniers TME + 0.25 %	PIC + 1.75 % pour les intérêts payables chaque année depuis 2006	4,00 %	3,00 %

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon [« Withholding tax event », « Tax deduction event » ou « Tax gross-up event »]: à tout moment au pair</li> <li>■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 [« Capital Event »]: à tout moment au pair</li> </ul>
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
3,00 %	2,375 %	1,875 %	2,625 %	1,625 %	2,500 %	1,875 %

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes ( <i>dividend stopper</i> )	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Discrétion partielle	Discrétion partielle	Obligatoire	Obligatoire	
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération ( <i>step up</i> ) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	Cumulatif	Cumulatif	N/A	N/A	
Convertible ou non-convertible	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Si convertible, déclencheur de la conversion ( <i>trigger</i> )	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

N/A si non applicable.



	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## Annexe 3 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérogative (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES</b>				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférent	6 470	26 [1], 27, 28, 29, liste ABE 26 [3]	
	<i>dont : Parts sociales</i>	6 470	liste ABE 26 [3]	
	<i>dont : Prime d'émission</i>	0	liste ABE 26 [3]	
2	Bénéfices non distribués	34 768	26 [1] c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	- 255	26 [1]	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 [1] f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférent qui seront progressivement exclus du CET1	-	486 [2]	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	551	84, 479, 480	
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 764	26 [2]	
<b>6</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>44 298</b>		
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>				
7	Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 115	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 4 736	36 [1] b, 37, 472 [4]	
9	Ensemble vide dans l'UE			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	- 2	36 [1] c, 38, 472 [5]	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	- 2	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 433	36 [1] d, 40, 159, 472 [6]	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 [1]	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	- 2	33 [1] b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 [1] e, 41, 472 [7]	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 [1] f, 41, 472 [8]	
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 [1] g, 41, 472 [9]	
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 [1] h, 43, 45, 46, 49 [2] [3], 79, 472 [10]	
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 [1] i, 43, 45, 47, 48 [1] b, 49 [1] à [3], 79, 470, 472 [11]	

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-réglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
20	Ensemble vide dans l'UE			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 13	36 [1] k	
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	36 [1] k (i), 89 à 91	
20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	- 13	36 [1] k (ii), 243 [1] b, 244 [1] b, 258	
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	36 [1] k (iii), 379 [3]	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 [1] c, 38, 48 [1] a, 470, 472 [5]	
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 [1]	
23	<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	36 [1] (i), 48 [1] b, 470, 472 [11]	
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 [1] c, 38, 48 [1] a, 470, 472 [5]	
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 [1] a, 472 [3]	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	36 [1] (i)	
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	0		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	-		
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	-	468	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	-	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 [1] (i)	
28	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>- 5 303</b>		
29	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>38 995</b>		

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS</b>				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférent	-	51, 52	
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférent qui seront progressivement exclus de l'AT1	650	486 [3]	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	94	85, 86, 480	
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	486 [3]	
<b>36</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>744</b>		
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52[1] b, 56 a, 57, 475 [2]	
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 [3]	
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 [4]	
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 [4]	
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 [3] a, 472 [4], 472 [6], 472 [8] a, 472 [9], 472 [10] a, 472 [11] a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 [3], 477 [4] a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>-</b>		
<b>44</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>744</b>		
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>39 739</b>		

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-réglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS</b>				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférent	6 604	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférent qui seront progressivement exclus du T2	28	486 [4]	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 [y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5] émis par des filiales et détenus par des tiers	125	87,88, 480	
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	486 [4]	
50	Ajustements pour risque de crédit	74	62 c et d	
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>6 831</b>		
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS</b>				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b [i], 66 a, 67, 477 [2]	
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 [3]	
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 [4]	
54a	<i>dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-		
54b	<i>dont detentions existant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-		
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	- 500	66 d, 69, 79, 477 [4]	
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 [3] a, 472 [4], 472 [6], 472 [8] a, 472 [9], 472 [10] a, 472 [11] a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 [2] a, 475 [3], 475 [4] a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
Ajout	<i>dont : subventions reçues par les sociétés de crédit-bail</i>	-	481	
Ajout	<i>dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	-	481	
Ajout	<i>dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	481	

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérogative (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>- 500</b>		
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>6 331</b>		
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>46 070</b>		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>	-	472 (8) b	
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2,, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
<b>60</b>	<b>Total actifs pondérés</b>	<b>225 713</b>		
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS</b>				
<b>61</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>17,28 %</b>	92 (2) a, 465	
<b>62</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>17,61 %</b>	92 (2) b, 465	
<b>63</b>	<b>Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>20,41 %</b>	92 (2) c	
<b>64</b>	<b>Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque</b>	<b>2,70 %</b>	CRD 128, 129, 130	
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	<b>2,50 %</b>		
66	dont : exigence de coussin contracyclique	<b>0,20 %</b>		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	<b>0,00 %</b>		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	<b>0,00 %</b>	CRD 131	
<b>68</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)</b>	<b>12,78 %</b>	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prééglèrent (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
<b>MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)</b>				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	602	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	1 445	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	550	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
<b>PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	686	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	- 186	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	578	62	
<b>INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 UNIQUEMENT)</b>				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	649	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 334	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	28	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 55	484 (5), 486 (4) et (5)	



# INDEX DES TABLEAUX

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		<b>5.1 Chiffres clés</b>	<b>190</b>
		<b>Solvabilité</b>	<b>190</b>
Tableau 1		Ratios de solvabilité	190
Tableau 2		Exigences réglementaires et ratios de solvabilité	191
Tableau 3		Actifs pondérés par les risques (RWA) répartis par type de risque	191
Tableau 4		Expositions au défaut (EAD) répartis par catégorie	192
Tableau 5		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique	192
Tableau 6		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par catégorie	193
Tableau 7		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique	193
Tableau 8		Ratios de levier	194
		<b>Liquidité</b>	<b>194</b>
Tableau 9		Ratio de liquidité à court terme (LCR)	194
		<b>5.2 Facteurs de risque</b>	<b>195</b>
	<b>EU OVA</b>	<b>5.3 Gestion des risques</b>	<b>202</b>
		<b>5.4 Champ d'application du cadre réglementaire</b>	<b>211</b>
Tableau 10	EU LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	211
Tableau 11	EU LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	213
Tableau 12	EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	213
		<b>5.5 Fonds propres</b>	<b>214</b>
Tableau 13		Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire /fonds propres	215
Tableau 14	EU OV1	Vue d'ensemble des RWA	217
		<b>5.6 Indicateurs prudentiels</b>	<b>218</b>
Tableau 15		Ratios de solvabilité	218
Tableau 16		Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	219
Tableau 17		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	219
Tableau 18		Grands risques	220
Tableau 19	EU INS1	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	221
Tableau 20	LRCCom	Ratio de levier – déclaration commune	222
Tableau 21	LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins de ratio de levier	223
Tableau 22	LRSpI	Ventilation des expositions au bilan – excepté dérivés, SFT et expositions exemptés	223
		<b>5.7 Adéquation du capital</b>	<b>224</b>
		<b>5.8 Risque de crédit</b>	<b>226</b>
Tableau 23		Part des expositions brutes en méthode avancée et standard	229
Tableau 24	EU CRB-B	Montant net total et moyen des expositions	230
Tableau 25	EU CRB-C	Ventilation géographique des expositions	232
Tableau 26	EU CRB-D	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	234
Tableau 27		Échéance des expositions brutes (ventilation par échéance résiduelle)	236
Tableau 28		Ventilation des encours et dépréciations par statut	238
Tableau 29	EU CRI-A	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	239
Tableau 30	EU CRI-B	Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie	241
Tableau 31	EU CRI-C	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	243
Tableau 32	EU CRI-D	Age des expositions en souffrance	244
Tableau 33	EU CRI-E	Expositions défaillantes et restructurées	244

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Tableau 34	TEMPLATE 1	Qualité de crédit des expositions restructurées	244
Tableau 35	TEMPLATE 3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	245
Tableau 36	TEMPLATE 4	Expositions performantes et non performantes et provisions associées	246
Tableau 37	TEMPLATE 9	Collatéraux obtenus par prise de possession et procédures d'exécution	246
Tableau 38	EU CR2-A	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	247
Tableau 39	EU CR5	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	247
Tableau 40	EU CR6	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	250
Tableau 41	EU CR8	Etat des flux de RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	265
Tableau 42	EU CR9	Approche NI – Contrôles <i>a posteriori</i> de la PD par catégorie d'expositions	265
Tableau 43	EU CR10	NI – financement spécialisé et actions	265
		<b>5.9 Risque de contrepartie</b>	<b>266</b>
Tableau 44	EU CCR1	Analyse de l'exposition au RCC par approche	267
Tableau 45	EU CCR2	Exigence de fonds propres au titre CVA	268
Tableau 46	EU CCR3	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	268
Tableau 47	EU CCR4	Approche NI – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	269
Tableau 48	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	271
Tableau 49	EU CCR7	Etat des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	271
Tableau 50	EU CCR8	Expositions sur des contreparties centrales (CCR8)	272
		<b>5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit</b>	<b>273</b>
Tableau 51	EU CR3	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble	274
Tableau 52	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	275
Tableau 53	EU CR7	Approche NI – Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC	276
Tableau 54	EU CCR5	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	276
Tableau 55	EU CCR5-B	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	276
		<b>5.11 Titrisation</b>	<b>277</b>
Tableau 56		Répartition des encours de titrisation	278
Tableau 57		Titrisation par nature	279
Tableau 58		Détail des encours par échelon de qualité de crédit	280
Tableau 59		Exigences de fonds propres	280
Tableau 60		Titrisation par nature relevant du règlement (EU) 2017/2401	280
Tableau 61		Détail des encours par échelon de qualité de crédit relevant du règlement (EU) 2017/2401	281
Tableau 62		Exigences de fonds propres relevant du règlement (EU) 2017/2401	281
		<b>5.12 Risque des activités de marché</b>	<b>282</b>
Tableau 63	EU MR1	Risque de marché selon l'approche standard	284
		<b>5.13 Risque de gestion de bilan</b>	<b>286</b>
Tableau 64		Indicateurs de sensibilité du PNB	287
Tableau 65		Sensibilité de la VAN à + 200 bp et - 200 bp	288
Tableau 66		Réserves de liquidité	291
Tableau 67	EU LIQ1.18	Ratio de liquidité à court terme – LCR	292
Tableau 68		Détail du buffer de liquidité – LCR	293
Tableau 69		Ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)	294
		<b>5.14 Risque opérationnel</b>	<b>295</b>
Tableau 70		Répartition des RWA risques opérationnels par approche	296
Tableau 71		Sinistralité par ligne de métier et par événement de risque	298
		<b>5.15 Risques industriels et environnementaux</b>	<b>298</b>

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		<b>5.16 Informations sur les actifs grevés et non grevés</b>	<b>299</b>
Tableau 72	Modèle A	Actifs grevés et non grevés	299
Tableau 73	Modèle B	Sûretés reçues	300
Tableau 74	Modèle C	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	300
		<b>5.17 Risque actions</b>	<b>301</b>
		<b>5.18 Capital-développement</b>	<b>301</b>
Tableau 75		Risques liés à l'activité capital-développement	301
		<b>5.19 Rémunération</b>	<b>301</b>





Credit Mutuel

Alliance  
135  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE GYMNASTIQUE

Crédit Mutuel est aux côtés de la Fédération Française de Gymnastique et de ses 330 000 licenciés depuis 2017. Partenaire des fédérations régionales et des athlètes, la banque soutient également de nombreuses compétitions nationales et internationales mais également les bénévoles impliqués dans ce sport.

# 6

## ÉLÉMENTS FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

---

6.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	326	6.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	332
6.1.1	Bilan	326			
6.1.2	Compte de résultat	328	6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	403
6.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	330			
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie	331			

---

## 6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### 6.1.1 Bilan

#### Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Caisse, Banques centrales	71 171	56 696	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 907	18 590	5a
Instruments dérivés de couverture	2 420	2 640	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 459	27 182	7
Titres au coût amorti	2 813	2 990	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	40 825	44 168	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	384 535	370 886	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 079	1 169	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	129 869	122 004	13a
Actifs d'impôts courants	1 611	1 852	14a
Actifs d'impôts différés	1 529	1 473	14b
Compte de régularisation et actifs divers	9 342	9 100	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	726	0	3e
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	620	719	16
Immeubles de placement	89	86	17
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	3 669	2 973	18a
Immobilisations incorporelles	735	719	18b
Écarts d'acquisition	4 118	4 118	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>718 519</b>	<b>667 364</b>	

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles » [cf. note 1].



## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Banques centrales	715	350	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 854	4 392	5b
Instruments dérivés de couverture	2 291	2 350	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	124 792	119 680	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	36 461	53 635	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	336 806	304 319	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 4	19	6b
Passifs d'impôts courants	787	648	14a
Passifs d'impôts différés	1 295	1 031	14b
Compte de régularisation et passifs divers <sup>(1)</sup>	11 628	11 290	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	725	0	3e
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	125 289	115 565	13b
Provisions	3 498	3 266	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 235	7 224	21
Capitaux propres totaux	47 147	43 595	22
Capitaux propres – Part du Groupe	43 827	40 290	22
Capital et réserves liées	6 482	6 167	22a
Réserves consolidées	33 552	30 926	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	961	502	22b
Résultat de l'exercice	2 832	2 695	
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>	<b>3 320</b>	<b>3 305</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>718 519</b>	<b>667 364</b>	

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Compte de régularisation et passifs divers » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers (cf. note 1).

## 6.1.2 Compte de résultat

### Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>	Notes
Intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	14 190	14 162	24
Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup>	- 7 555	- 7 953	24
Commissions (produits)	4 738	4 917	25
Commissions (charges)	- 1 139	- 1 304	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	771	616	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	80	192	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	2	1	28
Produits nets des activités d'assurance	2 617	2 579	29
Produits des autres activités	1 930	1 878	30
Charges des autres activités	- 1 065	- 1 019	30
<b>Produit net bancaire</b>	<b>14 569</b>	<b>14 070</b>	
Charges générales d'exploitation	- 8 319	- 8 248	31 a,b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 623	- 466	31 c
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 627</b>	<b>5 356</b>	
Coût du risque de contrepartie	- 1 061	- 904	32
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 566</b>	<b>4 452</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7	67	16
Gains ou pertes sur autres actifs	79	44	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	34
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 652</b>	<b>4 563</b>	
Impôts sur les bénéfices	- 1 507	- 1 569	35
<b>Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>3 145</b>	<b>2 993</b>	
Résultat - Intérêts minoritaires	313	298	
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>2 832</b>	<b>2 695</b>	

(1) En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ses instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants :

(i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture dans la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». Le groupe a également revu la présentation des produits d'intérêts sur crédit-bail. Ceux-ci sont dorénavant présentés en produits nets d'intérêt alors qu'ils étaient auparavant scindés en produits et charges d'intérêt.

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités selon cette définition dans les états financiers et la note annexe 24.

## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net</b>	<b>3 145</b>	<b>2 993</b>
Écarts de conversion	35	42
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	- 5	- 169
Réévaluation des placements des activités d'assurance	591	- 274
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	- 2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5	1
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>626</b>	<b>- 403</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	67	56
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	- 1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 112	33
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 1	- 11
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 47</b>	<b>77</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3 724</b>	<b>2 667</b>
<i>dont part du Groupe</i>	3 291	2 326
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	433	342

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

### 6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de con- version	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instru- ments dérivés de cou- verture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>6 010</b>	<b>0</b>	<b>29 035</b>	<b>- 55</b>	<b>1 670</b>	<b>4</b>	<b>- 273</b>	<b>2 208</b>	<b>38 600</b>	<b>2 390</b>	<b>40 990</b>
<b>Impact de première application d'IFRS 9</b>			<b>- 437</b>		<b>- 475</b>				<b>- 912</b>	<b>- 97</b>	<b>- 1 009</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>6 010</b>	<b>0</b>	<b>28 598</b>	<b>- 55</b>	<b>1 194</b>	<b>4</b>	<b>- 273</b>	<b>2 208</b>	<b>37 688</b>	<b>2 293</b>	<b>39 981</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 208					- 2 208	0		0
Augmentation de capital	157								157		157
Distribution de dividendes			- 81						- 81	- 77	- 158
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			4						4	- 96	- 93
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>2 131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 2 208</b>	<b>80</b>	<b>- 174</b>	<b>- 94</b>
Résultat consolidé de la période								2 695	2 695	298	2 993
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres				44	- 365	- 1	33		- 290	- 61	- 351
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>- 365</b>	<b>- 1</b>	<b>33</b>	<b>2 695</b>	<b>2 405</b>	<b>237</b>	<b>2 643</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			212		- 80				133	948	1 080
Autres variations		0	- 16						- 16	1	- 16
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>6 167</b>	<b>0</b>	<b>30 926</b>	<b>- 11</b>	<b>750</b>	<b>3</b>	<b>- 240</b>	<b>2 695</b>	<b>40 290</b>	<b>3 306</b>	<b>43 595</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 695					- 2 695	0		0
Augmentation de capital	315								315		315
Distribution de dividendes			- 88						- 88	- 430	- 518
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>315</b>	<b>0</b>	<b>2 607</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 2 695</b>	<b>227</b>	<b>- 430</b>	<b>- 203</b>
Résultat consolidé de la période								2 832	2 832	314	3 145
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 28	38	531	- 1	- 109		431	119	551
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 28</b>	<b>38</b>	<b>531</b>	<b>- 1</b>	<b>- 109</b>	<b>2 832</b>	<b>3 263</b>	<b>433</b>	<b>3 696</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0		0
Autres variations		0	47						47	11	58
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>6 482</b>	<b>0</b>	<b>33 552</b>	<b>28</b>	<b>1 281</b>	<b>2</b>	<b>- 349</b>	<b>2 832</b>	<b>43 827</b>	<b>3 319</b>	<b>47 146</b>

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2019 par la réserve légale pour 366 M€, les réserves statutaires pour 5 492 M€, et les autres réserves pour 27 694 M€.

## 6.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	3 145	2 993
Impôt	1 507	1 569
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 652</b>	<b>4 563</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	626	469
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	0
+/- Dotations nettes aux provisions	419	51
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 7	- 67
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	29	- 49
+/- Autres mouvements	8 595	- 1 911
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>9 660</b>	<b>- 1 507</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 16 809	4 259
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	19 476	- 11 181
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 6 102	93
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 237	2 475
Impôts versés	- 1 199	- 1 618
<b>= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 4 871</b>	<b>- 5 971</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>9 441</b>	<b>- 2 915</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	464	- 1 103
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2	- 125
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 585	- 476
<b>Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>- 119</b>	<b>- 1 705</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 203	- 1
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	5 680	6 539
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>5 477</b>	<b>6 538</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>	<b>88</b>	<b>81</b>
<b>Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>14 888</b>	<b>1 999</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	9 441	- 2 915
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 119	- 1 705
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 477	6 538
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	88	81
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>53 510</b>	<b>51 511</b>
Caisse, banques centrales, CCP	56 346	56 766
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 2 837	- 5 255
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>68 397</b>	<b>53 510</b>
Caisse, banques centrales, CCP	70 457	56 346
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 2 059	- 2 837
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>14 888</b>	<b>1 999</b>

## 6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	333	<b>Note 22</b>	Réserves liées au capital et réserves	389
<b>Note 2</b>	Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique	351	<b>Note 23</b>	Engagements donnés et reçus	391
<b>Note 3</b>	Périmètre de consolidation	355	<b>Note 24</b>	Intérêts et produits/charges assimilés	392
<b>Note 4</b>	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	362	<b>Note 25</b>	Commissions	392
<b>Note 5</b>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	362	<b>Note 26</b>	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	393
<b>Note 6</b>	Couverture	364	<b>Note 27</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	393
<b>Note 7</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	365	<b>Note 28</b>	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	393
<b>Note 8</b>	Hierarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	366	<b>Note 29</b>	Produits nets des activités d'assurance	393
<b>Note 9</b>	Note sur les encours de titrisation	369	<b>Note 30</b>	Produits et charges des autres activités	394
<b>Note 10</b>	Actifs financiers au coût amorti	371	<b>Note 31</b>	Frais généraux	394
<b>Note 11</b>	Passifs financiers au coût amorti	373	<b>Note 32</b>	Coût du risque de contrepartie	396
<b>Note 12</b>	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	375	<b>Note 33</b>	Gains ou pertes sur autres actifs	398
<b>Note 13</b>	Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	377	<b>Note 34</b>	Impôts sur les bénéfices	398
<b>Note 14</b>	Impôts	379	<b>Note 35</b>	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	399
<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	380	<b>Note 36</b>	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	400
<b>Note 16</b>	Participation dans les entreprises mises en équivalence	381	<b>Note 37</b>	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	401
<b>Note 17</b>	Immeubles de placement	382	<b>Note 38</b>	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	401
<b>Note 18</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	383	<b>Note 39</b>	Exposition aux risques	402
<b>Note 19</b>	Écart d'acquisition	384	<b>Note 40</b>	Honoraires des commissaires aux comptes	402
<b>Note 20</b>	Provisions et passifs éventuels	385			
<b>Note 21</b>	Dettes subordonnées	388			

## Note 1 Principes et méthodes comptables

### 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-2002 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

#### La norme IFRS 16

Adoptée par l'Union européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à la précédente norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :

- de retenir :
  - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Le périmètre des contrats demeure ainsi inchangé,
  - l'approche rétrospective simplifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte durée,
  - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37 ;
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats de faible valeur (fixée à 5 000 euros) ;

- Le groupe a également fait le choix d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes.

Les impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivants (en millions d'euros) :

Actif	01/01/2019
Droits d'utilisation - Immobilier	724
Droits d'utilisation - Autres	28

Passif	01/01/2019
Obligations locatives - Immobilier	725
Obligations locatives - Autres	38

*Les droits d'utilisation sont comptabilisés au sein des immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs. L'approche rétrospective simplifiée a été retenue. Comme le permet la norme, le groupe a fait le choix d'exclure les variables d'ajustement (coûts directs initiaux...), de ce fait les droits d'utilisation sont égaux aux obligations locatives et ne génèrent donc pas d'impact en capitaux propres, à l'exclusion de Cofidis Portugal après application de ses normes locales (1 million d'euros).*

Sur la détermination de la période exécutoire d'un contrat, l'IFRIC a publié sa décision finale en décembre 2019. Sur cette base, le Groupe analysera les incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction au plus vite. Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-dessus, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. À ce stade les données ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir les communiquer.

#### IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte/n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (*i.e.* il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique précédente. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les impacts de présentation au bilan (reclassement de la ligne provision en impôts courants passifs) sont précisés en note 20.



## Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement *Benchmark* dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables.

Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le Groupe suit l'ensemble des travaux menés par l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière qui se déclinent en deux phases :

- phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Suite à son adoption par l'Union européenne au 16 janvier 2020, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que :

- l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ; ou
- jusqu'à ce que l'arrêt de la couverture pour des raisons indépendantes de la réforme soit constaté.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster dans les contrats et sur les modalités de transition – *spread* ou soulte –), sur le taux EURIBOR (jusqu'à la modification contractuelle des instruments financiers indexés sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

Concernant la phase 2, le groupe Crédit Mutuel a pris note du calendrier estimé de l'IASB sur le traitement des questions relatives aux incidences de la réforme des taux :

- sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers ;
- sur les désignations de relations de couverture et la fin des exemptions de la phase 1 ;
- sur les impacts sur les normes IAS 19, IFRS 16 et IFRS 17 ;
- en matière d'information complémentaire à fournir.

Ainsi, les parties prenantes ont été informées des papiers de discussion de l'IASB, publiés sur :

- les sujets relatifs à l'appréciation du caractère substantiel (ou non) d'une modification d'un instrument de dette dans le cas de la réforme IBOR et des impacts comptables en cas de décomptabilisation ;
- les amendements à IFRS 9 et IAS 39 envisagés en matière de comptabilité de couverture (documentation de couverture, mesure de l'inefficacité).

## D'autres amendements ne présentant pas d'impact pour le groupe en 2019

### Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers ;
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. À date d'arrêté, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

### Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post-modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. À date d'arrêté, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

### Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

Toutefois, les conséquences fiscales des dividendes peuvent être classées en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon les événements ou transactions passés qui sont à l'origine.

Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

### Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

## 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

### Entité consolidante

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 11 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L. 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

### Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

#### Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

## Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

## Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

## Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

## Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

## Écarts d'acquisition

### Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

### Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### 1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

#### 1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

#### Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » [modèle de collecte] ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés [modèle de collecte et vente] ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*seulement paiement de principal et d'intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé<sup>[1]</sup> est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;

- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de huit ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

[1] Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.



### **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités en note 24.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

### **Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

### 1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

#### Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

#### Les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération.

Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### 1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### 1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

#### Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### 1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

### Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### – Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

#### – Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### Comptabilités de couverture

#### – Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### – Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;



- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### – Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### – Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### 1.3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 1.3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

### Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

### Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- les portefeuilles HDP (*High default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

### Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

#### Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

#### Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

### Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- Étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

### Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### 1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

### Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

### 1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer *stricto sensu* la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.



Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

### 1.3.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

##### a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

##### b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

##### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de

juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

#### Actifs financiers disponibles à la vente

##### Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

##### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

##### Dépréciation et risque de crédit

##### a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

##### b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

#### Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

#### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

#### Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

### Prêts et créances

#### Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

#### Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

### Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### 1.3.2.2 Activités d'assurance – Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

#### 1.3.2.3 Activités d'assurance – Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

### 1.3.3 Instruments non financiers

#### 1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 [cf. § « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »].

### Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

#### 1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

#### 1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

#### Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière du réseau bancaire en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM VIE, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.



### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

### Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

### Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM VIE SA.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 1.3.3.4 Immobilisations

### Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné).
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

#### Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

#### Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financièrement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de six mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de neuf ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de neuf ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

#### 1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

#### 1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

##### Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### 1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### 1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

## 1.4 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques,

lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

## 1.5 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

### IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an *a minima, via* un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Malgré les nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le *Board* a limité les sujets inclus dans l'exposé-sondage relatif à l'amendement de la norme IFRS 17. Celui-ci porte notamment sur :

- les modalités de première application (les dates d'entrée en vigueur et exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ; modification des dispositions transitoires et allègements transitoires) ;
- les cartes de crédit ou contrats de prêt avec composante assurance ;
- le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge future des contrats (Contractual Service Margin/CSM) pour les contrats incluant la prestation du service de retour sur investissement et à des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- l'applicabilité du choix relatif à l'atténuation des risques aux contrats de réassurance détenus (cession) ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » de contrats.

En revanche, il a refusé de revoir les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats d'assurances. D'autres amendements mineurs pourraient être entérinés par le biais des améliorations annuelles aux IFRS.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an complémentaire (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023), au vu des actions de lobbying menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.

Le groupe a également entamé des réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

## Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les caisses du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les activités de financement et de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements structurés, l'international et les succursales étrangères,
  - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;

- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

## 2a Répartition du bilan par activité

31/12/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisse, Banques centrales	10 033		1 662	3 151		56 325	71 171
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	378		26 072	123	2 880	2 453	31 907
Instruments dérivés de couverture	11		467	2		1 941	2 420
Actifs financiers au coût amorti dont :	378 627		23 435	17 490	15	8 606	428 173
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	29 040		2 598	931	1	8 255	40 825
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	349 268		20 321	14 598	2	347	384 535
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	342		12 059	59		17 999	30 459
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		129 869					129 869
Participations dans les entreprises mises en équivalence	82	17				521	620
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales			5			710	715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2		18 488	129		235	18 854
Instruments dérivés de couverture - Passif	17		1 226	73		976	2 291
Dettes envers les établissements de crédit			36 461				36 461
Dettes envers la clientèle	296 707		13 602	23 719		2 777	336 806
Dettes représentées par un titre	19 277		22 287	16		83 212	124 792

31/12/2018	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisse, Banques centrales	4 033		1 679	3 154		47 829	56 696
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	466		13 302	150	2 537	2 134	18 590
Instruments dérivés de couverture	8		199	9		2 424	2 640
Actifs financiers au coût amorti dont :	354 867	1	34 649	16 596	23	11 908	418 044
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	25 364	1	5 549	1 502	2	11 750	44 168
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	329 117		28 617	12 987	12	153	370 886
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	247		11 302	64		15 568	27 182
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		122 004					122 004
Participations dans les entreprises mises en équivalence	64	144				511	719
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales						350	350
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2		3 964	158		268	4 392
Instruments dérivés de couverture - Passif	9		1 354	81		905	2 350
Dettes envers les établissements de crédit			53 636				53 635
Dettes envers la clientèle	267 516		11 197	21 991	10	3 604	304 319
Dettes représentées par un titre	19 200		16 413	16		84 052	119 680

## 2b Répartition du compte de résultat par activité

31/12/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	10 537	1 779	720	572	265	1 652	- 956	14 569
Frais généraux	- 6 608	- 629	- 347	- 413	- 51	- 1 850	956	- 8 942
Résultat brut d'exploitation	3 929	1 149	373	159	214	- 198		5 627
Coût du risque de contrepartie	- 913		- 141	6		- 13		- 1 061
Gains sur autres actifs *	- 4	97		2		- 9		86
Résultat avant impôts	3 013	1 246	232	166	214	- 219		4 652
Impôt sur les sociétés	- 1 042	- 374	- 19	- 34	- 1	- 39		- 1 507
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								
<b>Résultat net comptable</b>	<b>1 971</b>	<b>873</b>	<b>214</b>	<b>133</b>	<b>213</b>	<b>- 258</b>		<b>3 145</b>
Minoritaires								313
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>2 832</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2018	Banque de détail	assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	10 284	1 822	639	551	278	1 330	- 835	14 070
Frais généraux	- 6 495	- 584	- 324	- 375	- 50	- 1 722	835	- 8 714
Résultat brut d'exploitation	3 789	1 238	316	176	229	- 391		5 356
Coût du risque de contrepartie	- 867		8	- 16	1	- 30		- 904
Gains sur autres actifs *	6	28		26		50		111
Résultat avant impôts	2 928	1 267	323	186	230	- 371		4 563
Impôt sur les sociétés	- 1 040	- 423	- 86	- 47	1	25		- 1 569
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								
<b>Résultat net comptable</b>	<b>1 889</b>	<b>844</b>	<b>237</b>	<b>139</b>	<b>231</b>	<b>- 346</b>		<b>2 993</b>
Minoritaires								298
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>2 695</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## 2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2019				31/12/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
<b>ACTIF</b>								
Caisses, Banques centrales	63 106	6 396	1 668	71 171	49 464	5 547	1 684	56 696
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 950	119	2 837	31 907	15 958	155	2 476	18 590
Instruments dérivés de couverture	2 414	2	4	2 420	2 626	9	5	2 640
Actifs financiers au coût amorti	370 800	48 543	8 831	428 173	365 576	44 798	7 669	418 044
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	<i>37 932</i>	<i>1 156</i>	<i>1 737</i>	<i>40 825</i>	<i>41 532</i>	<i>1 790</i>	<i>846</i>	<i>44 168</i>
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>332 400</i>	<i>45 042</i>	<i>7 093</i>	<i>384 535</i>	<i>323 645</i>	<i>40 580</i>	<i>6 661</i>	<i>370 886</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 201	259	7 000	30 459	21 235	311	5 636	27 182
Placements des activités d'assurance et part de réassureurs dans les provisions techniques	126 211	3 658		129 869	117 708	4 296		122 004
Participations dans les entreprises MEE	517	8	95	620	469	19	231	719
<b>PASSIF</b>								
Banques centrales	710		4	715	350			350
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 280	130	444	18 854	4 058	159	176	4 392
Instruments dérivés de couverture	2 209	74	8	2 291	2 267	81	2	2 350
Dettes envers les établissements de crédit	21 521	7 180	7 761	36 461	38 680	6 695	8 260	53 635
Dettes envers la clientèle	286 932	47 894	1 980	336 806	261 672	41 765	882	304 319
Dettes représentées par un titre	109 019	6 709	9 064	124 792	107 352	5 122	7 206	119 680

\* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

## 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2019				31/12/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire**	11 275	3 098	195	14 569	10 951	2 940	179	14 070
Frais généraux	- 7 063	- 1 785	- 94	- 8 942	- 6 935	- 1 698	- 81	- 8 714
Résultat brut d'exploitation	4 212	1 313	101	5 627	4 016	1 242	98	5 356
Coût du risque de contrepartie	- 605	- 444	- 12	- 1 061	- 527	- 378	1	- 904
Gains sur autres actifs***	79	- 12	20	86	- 12	32	91	111
Résultat avant impôts	3 686	856	110	4 652	3 477	895	190	4 563
Résultat net global	2 446	593	106	3 145	2 187	631	175	2 993
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 185</b>	<b>545</b>	<b>102</b>	<b>2 832</b>	<b>1 949</b>	<b>578</b>	<b>168</b>	<b>2 695</b>

\* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

\*\* 23,7 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2019 (en 2018 : 23 % du PNB).

\*\*\*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.



## Note 3 Périmètre de consolidation

### 3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois (FCMDV) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN) ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA) ;
  - la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCLACO) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois (CRCMDV) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN) ;
  - la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA) ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie ;
  - les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.
- Depuis le 31 décembre 2018, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :
- Entrées de périmètre : CIC Bruxelles (succursale du CIC), Satellite, Paysurf, EBRA Services, EBRA events, EBRA Médias Alsace, EBRA Médias LFC, Newco4 ;
  - Fusions, absorptions : Cofacredit avec Factofrance, C2C avec BFCM, Adepi avec CIC ;
  - Changement de méthode de consolidation : Aucun ;
  - Changements de dénomination :
    - CM-CIC Asset Management devient Crédit Mutuel Asset Management,
    - CM-CIC Bail devient Crédit Mutuel Leasing,
    - CM-CIC Bail Espagne (succursale) devient Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale),
    - CM-CIC Capital devient Crédit Mutuel Capital,
    - CM-CIC Caution Habitat devient Crédit Mutuel Caution Habitat,
    - CM-CIC Conseil devient CIC Conseil,
    - CM-CIC Épargne Salariale devient Crédit Mutuel Épargne Salariale,
    - CM-CIC Factor devient Crédit Mutuel Factoring,
    - CM-CIC Gestion devient Crédit Mutuel Gestion,
    - CM-CIC Home Loan SFH devient Crédit Mutuel Home Loan SFH,
    - CM-CIC Immobilier devient Crédit Mutuel Immobilier,
    - CM-CIC Innovation devient Crédit Mutuel Innovation,
    - CM-CIC Investissement devient Crédit Mutuel Equity,
    - CM-CIC Investissement SCR devient Crédit Mutuel Equity SCR,
    - CM-CIC Lease devient Crédit Mutuel Real Estate Lease,
    - CM-CIC Leasing Benelux devient Crédit Mutuel Leasing Benelux,
    - CM-CIC Leasing GmbH devient Crédit Mutuel Leasing GmbH,
    - CM-CIC Leasing Nederland (succursale) devient Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale),
    - CM-CIC Leasing Solutions SAS devient CCLS Leasing Solutions,
    - CM-CIC services (CCS) devient Centre de Conseil et de Service (CCS) ;
  - Sortie de périmètre : Royale Marocaine d'Assurances (RMA Watanya).

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG			
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	Iles Caïmans	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
<b>B. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
Cartes et crédits à la consommation	France			FU	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofacrédit SA	France			FU	100	98	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis France	France	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Italie	Italie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	69	IG	100	69	IG
Creatis	France	100	69	IG	100	69	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	96	IG	95	96	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux) ***	Pays-Bas	100	98	IG			
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
FactoFrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	44	43	ME	46	45	ME
Monabanq	France	100	69	IG	100	69	IG
Paysurf	France	100	89	IG			
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
<b>C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG			
<b>D. BANQUE PRIVÉE</b>							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT</b>							
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>F. LOGISTIQUE ET HOLDING</b>							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	34	33	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	50	53	ME	50	53	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Participations	France	71	69	IG	71	69	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EI Telecom	France	95	76	IG	95	76	IG

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lyf SAS	France	45	36	ME	46	36	ME
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
<b>G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>							
ACM GIE	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	76	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France			FU	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	75	IG	95	75	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones S.A.	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU (ex AMGEN)	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	80	78	IG	80	78	IG
ICM Life	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Partners	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Procourtage	France	100	78	IG	100	78	IG
Royale Marocaine d'Assurance	Maroc			NC	22	17	ME
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	78	IG
Targo seguros mediacion	Espagne	90	69	IG	90	69	IG

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>H. AUTRES SOCIÉTÉS</b>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG			
EBRA Medias Alsace	France	100	97	IG			
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG			
EBRA services	France	100	98	IG			
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	69	IG	100	69	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
NEWCO4	France	100	98	IG			
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publiprint Province n° 1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain – TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	78	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

\*\* Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

\*\*\*Inclus dans Crédit Mutuel Leasing Benelux jusqu'en 2018.

### 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2016.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 687	653	- 195	19	- 113	5 879	0
Belgique	131	37	- 9	- 1	- 8	618	0
Espagne	445	52	- 18	- 4	- 25	2 341	0
États Unis d'Amérique	118	66	3	- 2	- 9	91	0
France	11 299	5 497	- 1 200	- 43	- 1 795	52 645	0
Hong Kong	8	4	- 1	- 0	- 1	15	0
Hongrie	42	7	- 1	- 0	- 2	351	0
Italie	60	7	- 0	0	- 5	275	0
Luxembourg	314	124	- 20	2	- 29	993	0
Maroc*	0	6	0	0	0	0	0
Monaco	6	4	-1	0	-0	9	0
Pays-Bas	0	0	0	0	- 0	1	0
Pologne	2	- 2	0	0	- 0	66	0
Portugal	187	95	- 30	5	- 7	759	0
République Tchèque	8	- 2	0	0	- 1	137	0
Royaume-Uni	43	22	- 3	0	- 4	69	0
Saint Martin (Partie Néerlandaise)	3	2	- 0	- 0	- 0	8	0
Singapour	66	32	- 4	0	- 4	139	0
Slovaquie	2	- 2	0	0	- 1	59	0
Suisse	147	53	- 5	2	- 11	357	0
Tunisie*	0	13	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14 569</b>	<b>6 667</b>	<b>- 1 484</b>	<b>- 23</b>	<b>- 2 016</b>	<b>64 812</b>	<b>0</b>

\* Entités consolidées par mise en équivalence.

### 3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2019</b>								
Euro Information	20 %	21	225	- 1	1 659	135	0	1 394
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22 %	192	1 923	- 405	125 032	860	1 462	1 727
Cofidis Belgique	31 %	4	221	0	904	13	- 1	96
Cofidis France	31 %	23	340	0	9 914	83	- 6	555

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2018</b>								
Euro Information	20 %	19	211	- 1	1 495	112	0	1 279
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22 %	182	2 035	- 74	116 041	806	938	1 722
Cofidis Belgique	31 %	4	217	0	852	13	0	97
Cofidis France	31 %	19	334	0	8 593	71	- 4	546

### 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

#### ■ Financements d'actifs :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

#### ■ Organismes de placement collectif ou fonds :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2019			31/12/2018		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)*	Autres entités structurées**	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)*	Autres entités structurées**
Total bilan	0	28 593	2 350	0	23 733	1 974
Valeurs comptables des actifs financiers	0	13 381	943	0	11 962	949

\* Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

\*\* Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.



### 3e Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants destinés à être cédés	726	0
Passifs non courants destinés à être cédés	725	0

Ces actifs et passifs non courants destinés à être cédés concernent la cession du portefeuille NELL par notre filiale Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La cession du portefeuille NELL interviendra au premier trimestre 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La vente de ce portefeuille apporté par un réseau de courtiers s'accompagne de la reprise par l'acquéreur de l'intégralité du personnel salarié de NELL.

Les actifs et passifs rattachés à ce portefeuille sont présentés dans les états financiers selon IFRS 5 dans les postes du bilan : « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

### Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Caisse, Banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	69 797	55 460
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 959	2 745
Caisse	1 374	1 236
<b>Total</b>	<b>71 171</b>	<b>56 696</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>715</b>	<b>350</b>

### Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019				31/12/2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>11 378</b>	<b>437</b>	<b>4 721</b>	<b>16 536</b>	<b>10 455</b>	<b>418</b>	<b>4 413</b>	<b>15 286</b>
■ Effets publics	941	0	0	941	774	0	0	774
■ Obligations et autres titres de dettes	9 788	437	150	10 375	9 135	418	149	9 702
Cotés	9 788	97	25	9 910	9 135	82	25	9 242
Non cotés	0	340	125	465	0	336	124	460
<i>dont OPC</i>	133		1	134	130		7	137
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	647		3 590	4 237	546		3 253	3 799
Cotés	647		1 212	1 859	546		1 068	1 614
Non cotés	0		2 378	2 378	0		2 185	2 185
■ Titres immobilisés			981	981			1 011	1 011
Titres de participations			347	347			365	365
Autres titres détenus à long terme			260	260			180	180
Parts dans les entreprises liées			349	349			437	437
Autres titres immobilisés			25	25			29	29
<b>Instruments dérivés</b>	<b>3 011</b>			<b>3 011</b>	<b>3 302</b>			<b>3 302</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>12 360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 360</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont pensions<sup>(1)</sup></i>	<i>12 360</i>	<i>0</i>		<i>12 360</i>		<i>0</i>		<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>26 749</b>	<b>437</b>	<b>4 721</b>	<b>31 907</b>	<b>13 757</b>	<b>418</b>	<b>4 413</b>	<b>18 588</b>

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

## LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank of Africa) <sup>[1]</sup>	Coté	< 30 %	23 842	295 547	13 233	2 809
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	1 709	10 813	204	102
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	563	28 103	2	0

[1] La sortie de périmètre de la BMCE Bank of Africa a été réalisée en 2018 suite au constat de la perte de l'influence notable par le groupe. Les titres BMCE Bank of Africa sont désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirham Marocain.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018.

### 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction <sup>[1]</sup>	18 854	4 392
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 854</b>	<b>4 392</b>

### PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2019	31/12/2018
Vente à découvert de titres	979	1 227
■ Effets publics	0	3
■ Obligations et autres titres de dettes	357	585
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	622	639
Dettes représentatives des titres donnés en pension <sup>[1]</sup>	15 084	0
Instruments dérivés de transaction	2 786	3 160
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>18 854</b>	<b>4 392</b>

[1] Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (11b et 11c).

### 5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2019			31/12/2018 retraité <sup>[1]</sup>		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	284 884	1 735	1 534	309 045	1 945	1 814
Swaps	156 489	1 614	1 325	72 900	1 600	1 682
Autres contrats fermes <sup>[1]</sup>	97 408	2	1	211 268	6	4
Options et instruments conditionnels	30 987	119	208	24 877	339	128
Instrument de change	121 205	1 022	845	123 103	980	881
Swaps	87 027	40	38	88 357	37	44
Autres contrats fermes	9 460	915	740	7 749	846	740
Options et instruments conditionnels	24 718	67	67	26 997	97	97
Autres que taux et change	26 833	255	407	27 187	375	466
Swaps	11 057	112	171	10 668	93	130
Autres contrats fermes	11 014	12	101	8 401	14	90
Options et instruments conditionnels	4 762	131	135	8 118	268	246
<b>TOTAL</b>	<b>432 922</b>	<b>3 011</b>	<b>2 786</b>	<b>459 335</b>	<b>3 300</b>	<b>3 161</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

[1] Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le groupe. Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie Transaction vers la catégorie Couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 282 649 millions d'euros et a été retraité en conséquence.

## Note 6 Couverture

### 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2019			31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	264 358	2 420	2 286	236 951	2 640	2 350
<i>Swaps</i>	49 722	2 422	2 285	61 010	2 643	2 349
Autres contrats fermes <sup>(1)</sup>	213 866	0	0	174 885	0	0
Options et instruments conditionnels	770	[2]	1	1 056	[3]	1
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	267	0	5	0	0	0
<i>Swaps</i>	267	0	5	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>264 625</b>	<b>2 420</b>	<b>2 291</b>	<b>236 951</b>	<b>2 640</b>	<b>2 350</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

(1) Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le Groupe. Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie Transaction vers la catégorie Couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 103 504 millions d'euros et a été retraité en conséquence.

### ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2019
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	8 237	26 005	126 897	103 219	264 358
<i>Swaps</i>	3 137	14 015	24 293	8 277	49 722
Autres contrats fermes	5 028	11 775	102 122	94 941	213 866
Options et instruments conditionnels	71	214	483	1	770
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	89	178	0	0	267
<i>Swaps</i>	89	178	0	0	267
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 326</b>	<b>26 183</b>	<b>126 897</b>	<b>103 219</b>	<b>264 625</b>

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2018 retraité
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	9 292	18 209	95 062	114 387	236 951
<i>Swaps</i>	5 708	7 080	37 626	10 596	61 010
Autres contrats fermes	3 513	10 915	56 667	103 790	174 885
Options et instruments conditionnels	71	214	769	1	1 056
<b>TOTAL</b>	<b>9 292</b>	<b>18 209</b>	<b>95 062</b>	<b>114 387</b>	<b>236 951</b>

### 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2019	31/12/2018
<b>JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLES</b>		
■ d'actifs financiers	2 079	1 169
■ de passifs financiers	- 4	19

## 6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

### ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	1 300	0	0	1 503	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	129 511	2 070	9	155 753	1 190	(3)
Titres au coût amorti	1 287	54	3	1 455	55	(20)
Actifs financiers à la JVCP	18 322	868	0	16 373	109	8
<b>TOTAL</b>	<b>150 420</b>	<b>2 992</b>	<b>12</b>	<b>175 084</b>	<b>1 354</b>	<b>(15)</b>

### ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	54 793	1 411	2	53 798	1 031	3
Dettes envers les établissements de crédit	11 831	929	2	12 850	827	2
Dettes envers la clientèle	45 214	27	3	45 048	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>111 838</b>	<b>2 367</b>	<b>7</b>	<b>111 696</b>	<b>1 866</b>	<b>5</b>

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics	10 262	9 574
Obligations et autres titres de dettes	19 577	17 081
■ Cotés	19 168	16 700
■ Non cotés	409	381
Créances rattachées	165	156
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>30 004</b>	<b>26 811</b>
dont titres de dettes dépréciés (S3)	2	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 17	- 11
Autres dépréciations (S3)	- 1	- 1
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>29 986</b>	<b>26 799</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	26	22
■ Cotés	16	19
■ Non cotés	10	3
Titres immobilisés	447	362
■ Titres de participations	44	44
■ Autres titres détenus à long terme	342	243
■ Parts dans les entreprises liées	61	75
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>473</b>	<b>384</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 459</b>	<b>27 183</b>
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	46	- 54
dont titres de participation cotés.	- 6	- 6

## Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	26 203	3 004	1 253	30 459
Effets publics et valeurs assimilées	10 342	0	0	10 342
Obligations et autres titres de dettes	15 650	3 001	993	19 645
Actions et autres instruments de capitaux propres	24	2	0	26
Participations et ATDLT	187	0	199	386
Parts entreprises liées	0	0	60	60
Transaction / JVO /Autres	10 870	16 471	4 566	31 907
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	689	201	52	941
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	8 079	1 510	199	9 788
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	33	0	404	437
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	102	0	48	150
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	647	0	0	647
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 203	0	2 388	3 591
Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	604	606
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	374	374
Prêts et créances sur établissements de crédit – Transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 360	0	12 360
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	115	2 399	497	3 011
Instruments dérivés de couverture	0	2 418	2	2 420
<b>TOTAL</b>	<b>37 073</b>	<b>21 893</b>	<b>5 821</b>	<b>64 786</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	21 623	5 419	0	27 043
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 422	2 273	0	4 695
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 201	3 147	0	22 348
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	79 714	3 227	633	83 574
Effets publics et valeurs assimilées	18 256	205	0	18 461
Obligations et autres titres de dettes	47 804	458	0	48 262
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 716	2 564	1	15 281
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	937	0	632	1 570
<b>TOTAL</b>	<b>101 337</b>	<b>8 646</b>	<b>633</b>	<b>110 617</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	125	18 282	448	18 854
Dettes - Transaction		15 085		15 085
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	125	3 197	448	3 770
Instruments dérivés de couverture	0	2 271	20	2 291
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>20 553</b>	<b>468</b>	<b>21 146</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	1	7 306	0	7 307
Transaction	1	0	0	1
Juste valeur sur option	0	7 306	0	7 306
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7 306</b>	<b>0</b>	<b>7 307</b>

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	2 027	465	- 361	0	259	0	- 2	2 388

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	23 080	2 726	1 376	27 182
Effets publics et valeurs assimilées	9 612	37	0	9 648
Obligations et autres titres de dettes	13 320	2 687	1 152	17 159
Actions et autres instruments de capitaux propres	19	2	0	22
Participations et ATDLT	129	0	159	288
Parts entreprises liées	0	0	65	65
Transaction / JVO /Autres	10 658	3 613	4 318	18 589
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	615	159	0	774
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	7 882	926	327	9 135
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	35	20	363	418
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	102	0	48	149
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	546	0	0	546
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 227	0	2 027	3 254
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	1	552	556
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	442	442
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	247	2 507	560	3 314
Instruments dérivés de couverture	0	2 628	11	2 640
<b>TOTAL</b>	<b>33 738</b>	<b>8 967</b>	<b>5 706</b>	<b>48 411</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	22 771	4 752	0	27 523
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 275	3 094	0	5 369
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	20 496	1 658	0	22 154
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	72 562	2 234	520	75 316
Effets publics et valeurs assimilées	18 200	104	0	18 303
Obligations et autres titres de dettes	43 811	81	0	43 893
Actions et autres instruments de capitaux propres	9 786	2 024	1	11 811
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	765	25	519	1 309
<b>TOTAL</b>	<b>95 333</b>	<b>6 986</b>	<b>520</b>	<b>102 839</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	1 443	2 168	781	4 392
Instruments dérivés de couverture	0	2 329	21	2 350
<b>TOTAL</b>	<b>1 443</b>	<b>4 497</b>	<b>802</b>	<b>6 741</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	6 007	0	6 007
Transaction	0	- 1	0	- 1
Juste valeur sur option	0	6 008	0	6 008
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>6 007</b>	<b>0</b>	<b>6 007</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.



## Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2019	31/12/2018
RMBS	1 561	1 518
CMBS	662	543
CLO	3 561	3 211
Autres ABS	2 185	2 404
<b>Sous-total</b>	<b>7 969</b>	<b>7 677</b>
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	215
<b>TOTAL</b>	<b>7 969</b>	<b>7 892</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

### EXPOSITIONS AU 31/12/2019

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	487	-	65	506	1 059
Coût amorti	53	-	300	533	886
Juste valeur - Autres	8	-	-	-	8
Juste valeur par capitaux propres	1 013	662	3 196	1 145	6 016
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
France	334	-	571	606	1 511
Espagne	112	-	-	188	301
Royaume Uni	256	-	136	84	475
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	470	-	247	774	1 490
USA	198	662	2 608	254	3 722
Autres	190	-	-	279	468
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
<i>US Agencies</i>	194	659	-	-	853
AAA	1 163	4	3 410	1 070	5 646
AA	168	-	96	582	846
A	17	-	44	-	60
BBB	7	-	-	25	31
BB	8	-	-	7	15
Inférieur ou égal à B	4	-	-	-	4
Non noté	-	-	11	502	513
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
Origination 2005 et avant	39	51	-	-	90
Origination 2006-2008	94	-	-	20	114
Origination 2009-2011	65	4	-	-	69
Origination 2012-2019	1 362	607	3 561	2 165	7 696
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>

**EXPOSITIONS AU 31/12/2018**

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	472	0	0	253	725
Coût amorti	237	0	260	256	753
Juste valeur – Autres	9				9
Juste valeur par capitaux propres	801	543	2951	1 895	6 190
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
France	251	0	555	644	1 450
Espagne	125	0	0	195	320
Royaume Uni	344	0	135	211	690
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	310	0	363	1 199	1 871
USA	293	543	2158	1	2 995
Autres	197	0		155	351
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
<i>US Agencies</i>	125	543	0	0	668
AAA	1 045	0	3041	1 634	5 719
AA	141	0	120	508	770
A	20	0	38	57	115
BBB	7	0	0	200	207
BB	18	0	0	7	24
Inférieur ou égal à B	162	0	0	0	162
Non noté	0	0	11	0	11
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
Origination 2005 et avant	60	0	0	0	60
Origination 2006-2008	283	0	0	56	338
Origination 2009-2011	31	1	0	0	32
Origination 2012-2018	1144	542	3211	2 349	7 247
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>

## Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Titres au coût amorti	2 813	2 990
Prêts et créances sur les établissements de crédit	40 825	44 168
Prêts et créances sur la clientèle	384 535	370 886
<b>TOTAL</b>	<b>425 360</b>	<b>418 044</b>

### 10a Titres au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Titres	2 969	3 189
■ Effets publics	1 663	1 921
■ Obligations et autres titres de dettes	1 306	1 268
Cotés	497	489
Non cotés	809	779
Créances rattachées	12	14
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 981</b>	<b>3 203</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	183	392
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1	0
Autres dépréciations (S3)	- 167	- 213
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 813</b>	<b>2 990</b>

### 10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Créances saines (S1/S2)	40 534	43 890
Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	26 187	22 503
Autres comptes ordinaires	2 940	3 385
Prêts	3 195	3 898
Autres créances	6 572	6 927
Pensions <sup>(2)</sup>	1 641	7 177
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	293	281
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 3
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 825</b>	<b>44 168</b>

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

(2) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

### 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Créances saines (S1/S2)	365 602	353 154
Créances commerciales	15 273	15 357
Autres concours à la clientèle	349 718	337 163
■ crédits à l'habitat	191 365	179 338
■ autres concours et créances diverses dont pensions	158 353	157 825
Créances rattachées	610	634
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 589	11 150
<b>Créances brutes</b>	<b>377 191</b>	<b>364 304</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1 866	- 1 736
Autres dépréciations (S3)	- 6 281	- 6 073
<b>Sous total I</b>	<b>369 043</b>	<b>356 495</b>
Location financement (investissement net)	15 298	14 263
■ Mobilier	10 802	9 983
■ Immobilier	4 496	4 280
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	490	427
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 108	- 110
Autres dépréciations (S3)	- 190	- 190
<b>Sous total II</b>	<b>15 491</b>	<b>14 390</b>
<b>TOTAL</b>	<b>384 535</b>	<b>370 885</b>
dont prêts subordonnés	14	13
dont pensions <sup>(1)</sup>	912	9 205

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

### OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Valeur brute comptable	14 690	2 384	- 1 273	- 13	15 788
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 300	- 98	101	- 1	- 297
Valeur nette comptable	14 390	2 286	- 1 172	- 14	15 491

### VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 971	8 963	2 884	15 819
Valeurs actualisées des loyers futurs	3 812	8 733	2 874	15 419
<b>PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS</b>	<b>159</b>	<b>230</b>	<b>10</b>	<b>400</b>

## Note 11 Passifs financiers au coût amorti

### 11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	137	216
TMI & TCN	56 396	56 406
Emprunts obligataires	66 421	62 293
Titres seniors non préférés	1 044	0
Dettes rattachées	793	766
<b>TOTAL</b>	<b>124 792</b>	<b>119 681</b>

### 11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	1 773	2 546
Emprunts	16 230	15 934
Autres dettes	5 156	6 158
Pensions <sup>(1) (2)</sup>	13 257	28 897
Dettes rattachées	46	100
<b>TOTAL</b>	<b>36 461</b>	<b>53 635</b>

(1) Le groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

### 11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'épargne à régime spécial	132 863	126 222
■ à vue	90 901	86 016
■ à terme	41 962	40 206
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	26	31
<b>Sous-total</b>	<b>132 889</b>	<b>126 253</b>
Comptes à vue	148 568	133 501
Comptes et emprunts à terme	55 114	42 230
Pensions <sup>(1)</sup>	3	2 024
Dettes rattachées	224	301
Autres dettes	8	11
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>203 917</b>	<b>178 067</b>
<b>TOTAL</b>	<b>336 806</b>	<b>304 320</b>

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

## 11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2019	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadres de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	8 884	- 3 452	5 432	- 1 302	0	- 2 526	1 604
Pensions	20 526	0	20 526	0	- 20 338	- 162	25
<b>TOTAL</b>	<b>29 410</b>	<b>- 3 452</b>	<b>25 958</b>	<b>- 1 302</b>	<b>- 20 338</b>	<b>- 2 689</b>	<b>1 629</b>

31/12/2019	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadres de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	8 530	- 3 452	5 078	- 1 302	0	- 2 244	1 532
Pensions	35 670	0	35 670	0	- 35 493	- 140	37
<b>TOTAL</b>	<b>44 200</b>	<b>- 3 452</b>	<b>40 747</b>	<b>- 1 302</b>	<b>- 35 493</b>	<b>- 2 384</b>	<b>1 568</b>

31/12/2018	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadres de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	7 517	- 1 576	5 941	- 1 118	0	- 3 194	1 629
Pensions	19 297	0	19 297	0	- 19 011	- 185	101
<b>TOTAL</b>	<b>26 814</b>	<b>- 1 576</b>	<b>25 238</b>	<b>- 1 118</b>	<b>- 19 011</b>	<b>- 3 379</b>	<b>1 731</b>

31/12/2018	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadres de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	7 085	- 1 576	5 509	- 1 150	0	- 2 828	1 531
Pensions	37 004	0	37 004	0	- 36 206	- 791	7
<b>TOTAL</b>	<b>44 089</b>	<b>- 1 576</b>	<b>42 513</b>	<b>- 1 150</b>	<b>- 36 206</b>	<b>- 3 619</b>	<b>1 538</b>

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2<sup>e</sup> colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadres de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à

compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers

## Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

### 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>	Acquisition / production	Vente / remboursement	Modification des flux <sup>(2)</sup>	Transfert <sup>(3)</sup>	Autres	31/12/2019
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>44 171</b>	<b>66 104</b>	<b>- 69 457</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 827</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	44 158	66 096	- 69 444	9	3	0	40 822
aux pertes attendues à maturité [S2]	13	8	- 13	0	- 3	0	5
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis<sup>(1)</sup></b>	<b>378 995</b>	<b>146 929</b>	<b>- 133 888</b>	<b>440</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>392 980</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	354 982	126 626	- 121 185	54	- 1 494	0	358 983
aux pertes attendues à maturité [S2]	12 436	19 259	- 9 194	64	- 648	0	21 917
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	11 532	1 043	- 3 463	322	2 143	0	11 577
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	45	1	- 46	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>3 203</b>	<b>3 313</b>	<b>- 3 649</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>2 981</b>
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	2 810	3 305	- 3 426	0	109	0	2 798
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	0	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	392	8	- 223	0	6	0	183
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>26 811</b>	<b>12 260</b>	<b>- 8 955</b>	<b>0</b>	<b>- 112</b>	<b>0</b>	<b>30 004</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	26 702	12 189	- 8 921	0	- 73	0	29 897
aux pertes attendues à maturité [S2]	107	38	0	0	- 40	0	105
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	33	- 34	0	1	0	2
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>453 180</b>	<b>228 606</b>	<b>- 215 949</b>	<b>449</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>466 792</b>

(1) Montants des Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis, retraité au 31 décembre 2018 afin notamment de mieux refléter la réalité économique des encours de crédit-bail.

(2) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

(3) Dont transfert de Buckets.



## 12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2018	Dotations	Reprise	Autres	31/12/2019
<b>Prêts et créances Établissements de crédit</b>	<b>- 3</b>	<b>- 2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>- 2</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 3	- 2	3	0	- 2
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 3	0	0	3	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Prêts et créances clientèle</b>	<b>- 8 109</b>	<b>- 2 205</b>	<b>1 942</b>	<b>- 73</b>	<b>- 8 445</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 844	- 292	214	5	- 917
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 1 002	- 492	433	5	- 1 056
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 6 263	- 1 421	1 295	- 82	- 6 471
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>- 213</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>- 168</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	- 1	0	0	- 1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 213	0	1	45	- 167
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP – titres de dettes</b>	<b>- 12</b>	<b>- 9</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>- 18</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 11	- 7	3	0	- 15
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	- 2	0	0	- 2
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 8 337</b>	<b>- 2 217</b>	<b>1 949</b>	<b>- 28</b>	<b>- 8 633</b>

## Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

### 13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

#### ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur par résultat	27 043	27 523
■ Transaction	0	0
■ Juste valeur sur option - titres de dettes	4 695	5 369
■ Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	22 348	22 154
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	83 575	75 316
■ Effets publics et valeurs assimilées	18 461	18 303
■ Obligations et autres titres de dettes	48 263	43 893
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	15 281	11 811
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 570	1 309
Prêts et créances	5 914	3 033
Détenus jusqu'à l'échéance	9 066	11 988
Sous total actifs financiers	125 598	117 860
<b>Immeubles de placement</b>	<b>3 476</b>	<b>3 383</b>
<b>Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs</b>	<b>796</b>	<b>762</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129 870</b>	<b>122 005</b>

(1) Dont actifs SPPI 65 424 millions d'euros.

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 4 491 millions d'euros au 31/12/2019.

#### LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20%	402	872	393	123
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10%	11 358	24 384	884	1 143
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10%	3 304	6 740	225	227
Certas, Cie d'assurances auto et habitation <sup>(1)</sup>	Non coté	10%	1 153	6 751	1 937	8

(1) En millions de Dollars Canadiens.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018.

#### VENTILATION PAR NOTATION STANDARD AND POOR'S DES ACTIFS D'ASSURANCE SPPI

Notation Standard & Poor's	Actifs d'assurance SPPI
AAA	12 %
AA+	2 %
AA	27 %
AA-	4 %
A+	8 %
A	7 %
A-	11 %
BBB+	9 %
BBB	7 %
BBB-	0 %
BB+	0 %
NN *	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

\* Non noté.

### 13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

#### PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2019	31/12/2018
Vie	98 720	92 551
Non vie	4 409	3 764
Unités de compte	13 695	12 129
Autres	314	307
<b>Total</b>	<b>117 138</b>	<b>108 751</b>
dont participation aux bénéfices différée passive	17 787	12 225
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	424	348
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>116 714</b>	<b>108 403</b>

#### PASSIFS FINANCIERS

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur par résultat	7 307	6 007
■ Transaction	1	- 1
■ Juste valeur sur option	7 306	6 008
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	153	167
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>7 760</b>	<b>6 474</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>391</b>	<b>339</b>
<b>Total</b>	<b>8 151</b>	<b>6 813</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>125 289</b>	<b>115 564</b>

## Note 14 Impôts

### 14a Impôts courants

	31/12/2019	31/12/2018
Actif (par résultat)	1 611	1 852
Passif (par résultat)	787	648

Suite à l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux, le groupe a reclassé 150 millions d'euros du poste « provisions » (note 20a) vers le poste « Impôts courants » (note 14a).

### 14b Impôts différés

	31/12/2019	31/12/2018
Actif (par résultat)	1 271	1 291
Actif (par capitaux propres)	258	182
Passif (par résultat)	659	650
Passif (par capitaux propres)	636	381

#### RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur				
■ Dépréciations des actifs financiers	874		891	
■ Réserve latente de location financement		396		352
■ Réévaluation des instruments financiers	602	1 029	437	653
■ Charges à payer et produits à recevoir	265	95	235	127
■ Résultats des sociétés transparentes				
■ Déficits fiscaux	3		3	
■ Activité d'assurance	56	112	74	125
■ Autres décalages temporaires	216	150	111	55
Compensation	- 487	- 487	- 279	- 281
<b>TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 529</b>	<b>1 295</b>	<b>1 473</b>	<b>1 031</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

## Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2019	31/12/2018
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	260	291
Comptes d'ajustement sur devises	385	268
Produits à recevoir	558	533
Comptes de régularisation divers	3 886	3 735
<b>Sous-total</b>	<b>5 089</b>	<b>4 827</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	119	104
Débiteurs divers	4 039	4 077
Stocks et assimilés	51	44
Autres emplois divers	45	48
<b>Sous-total</b>	<b>4 254</b>	<b>4 273</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 343</b>	<b>9 100</b>

### 15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2019	31/12/2018
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	46	26
Comptes d'ajustement sur devises	137	85
Charges à payer	1 536	1 500
Produits constatés d'avance	1 393	1 463
Comptes de régularisation divers	5 695	6 001
<b>Sous-total</b>	<b>8 807</b>	<b>9 075</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier*	673	0
Obligations locatives – Autres*	26	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	475	422
Versements restant à effectuer sur titres	53	71
Créditeurs divers	1 595	1 722
<b>Sous-total</b>	<b>2 822</b>	<b>2 215</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 629</b>	<b>11 290</b>

\* À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiements des loyers. (cf. note 1).

### 15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2019	≤ 1 an	de 1 an à ≤3 ans	de 3 ans à ≤6 ans	de 6 ans à ≤9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	182	143	149	125	100	699
■ Immobilier	169	130	149	125	100	673
■ Autres	13	13	0	0	0	26

## Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

### 16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	17	5	1	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	172	9	5	195
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	53,48 %	349	5	2	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)***	Maroc	NA	0	6	0	NC*
Autres participations			- 7	- 13		
<b>Total<sup>(1)</sup></b>			<b>536</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	8	- 11	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00 %	75	7	0	NC*
<b>Total<sup>(2)</sup></b>			<b>84</b>	<b>- 4</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1) + (2)</b>			<b>620</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* La Caisse Centrale de Crédit Mutuel a été maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote devenu supérieur à 50 % en 2019.

\*\*\*Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.

31/12/2018	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	14	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00 %	160	16	7	171
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)**	Maroc	NA	NA	56	19	NA
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53,17 %	341	7	2	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	46,00 %	8	- 1	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02 %	130	17	12	NC*
Autres participations			- 9	- 12		
<b>Total<sup>(1)</sup></b>			<b>643</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	19	- 23	6	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00 %	55	5	0	NC*
<b>Total<sup>(2)</sup></b>			<b>75</b>	<b>- 19</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAL (1) + (2)</b>			<b>719</b>	<b>67</b>	<b>46</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* Sortie de périmètre de BMCE en 2018 suite à la perte de l'influence notable.

## 16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2019					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
ASTREE Assurance <sup>(2)</sup>	607	131	59	52	21	185
Banque de Tunisie <sup>(1) (2)</sup>	5 990	328	161	111	NC*	839
CCCM	4 786	17	10	9	8	667
LYF SAS	13	1	- 27	- 28	0	- 19
LYF SA	19	0	- 1	- 1	0	16
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) <sup>(1) (3)</sup>	333 002	18 604	4 264	973	3 800	6 194
<b>COENTREPRISES</b>						
Euro Automatic Cash	72	14	3	0	2	58
Banque Casino	1 427	164	79	14	0	151

(1) Montants 2018.

(2) en millions Dinar Tunisien.

(3) en millions Dirham Marocain.

\* NC : Non communiqué.

	31/12/2018					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
ASTREE Assurance <sup>(2)</sup>	525	122	22	17	55	179
Banque de Tunisie <sup>(1) (2)</sup>	5 279	269	164	136	NC*	801
CCCM	4 700	16	11	9	9	661
LYF SAS	11	1	- 26	- 26	0	- 24
LYF SA	18	- 1	- 1	- 1	0	16
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya) <sup>(1) (3)</sup>	351 720	18 695	4 630	1 119	3 961	6 558
<b>COENTREPRISES</b>						
Euro Automatic Cash	99	20	9	- 18	1	56
Banque Casino	1 198	136	63	9	0	112

(1) Montants 2017.

(2) en millions Dinar Tunisien.

(3) en millions Dirham Marocain.

\* NC : Non communiqué.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Coût historique	160	3	- 15	10	158
Amortissement et dépréciation	- 74	- 3	2	6	- 69
<b>Montant net</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>- 13</b>	<b>16</b>	<b>89</b>

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.



## Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 18a Immobilisations corporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres <sup>(1)</sup>	31/12/2019
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	571	7	- 8	0	570
Constructions d'exploitation	4 973	232	- 127	10	5 088
Droits d'utilisation - Immobilier <sup>(1)</sup>	0	106	- 32	726	800
Droits d'utilisation - Autres <sup>(1)</sup>	0	0	0	38	38
Autres immobilisations corporelles	2 713	394	- 328	0	2 779
<b>Total</b>	<b>8 257</b>	<b>739</b>	<b>- 495</b>	<b>774</b>	<b>9 275</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	- 9	- 2	0	0	- 10
Constructions d'exploitation	- 3 136	- 179	88	- 8	- 3 235
Droits d'utilisation - Immobilier	0	- 128	4	- 9	- 133
Droits d'utilisation - Autres	0	- 13	0	0	- 13
Autres immobilisations corporelles	- 2 139	- 213	135	1	- 2 216
<b>Total</b>	<b>- 5 284</b>	<b>- 535</b>	<b>227</b>	<b>- 16</b>	<b>- 5 607</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 973</b>	<b>204</b>	<b>- 268</b>	<b>758</b>	<b>3 669</b>

(1) Dont 762 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.

### DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	106		- 2		104
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>- 2</b>	<b>0</b>	<b>111</b>

### 18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	2 030	123	- 22	23	2 154
■ logiciels	519	28	- 3	3	547
■ autres	1 511	95	- 19	20	1 607
<b>Total</b>	<b>2 030</b>	<b>123</b>	<b>- 22</b>	<b>23</b>	<b>2 154</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	- 1 311	- 92	5	- 20	- 1 418
■ logiciels	- 474	- 20	2	- 1	- 493
■ autres	- 837	- 72	3	- 19	- 925
<b>Total</b>	<b>- 1 311</b>	<b>- 92</b>	<b>5</b>	<b>- 20</b>	<b>- 1 418</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>719</b>	<b>31</b>	<b>- 17</b>	<b>3</b>	<b>735</b>

## Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2019
Écart d'acquisition brut	4 613				0	4 613
Dépréciations	- 495				0	- 495
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>4 118</b>				<b>0</b>	<b>4 118</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2019
Targobank en Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
EI Telecom	78					78
Factofrance SA	68					68
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	53					53
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>4 118</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 118</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Au 31 décembre 2019, le coût du capital retenu pour les UGTs pour lesquelles la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation s'élève à :

- 9 % pour les UGTs de banque de détail, de crédit à la consommation, d'assurance et de leasing, implantés en Europe ;
- 7,6 % pour l'UGT EI Telecom.

Les paramètres de calcul du coût du capital sont inchangés entre les clôtures 2018 et 2019, compte tenu de conditions économiques jugées comme similaires.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- Le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- Le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital (impact sur le goodwill)	- 427	- 163
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs (impact sur le goodwill)	- 65	- 45

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill.

## Note 20 Provisions et passifs éventuels

### 20a Provisions

	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2019
<b>Provisions pour risques</b>	<b>410</b>	<b>230</b>	<b>- 94</b>	<b>- 223</b>	<b>66</b>	<b>389</b>
<b>Sur engagements de garantie</b>	<b>205</b>	<b>98</b>	<b>- 7</b>	<b>- 87</b>	<b>3</b>	<b>212</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	32	23	0	- 18	0	37
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	37	25	0	- 25	- 1	36
■ dont provisions pour exécution des engagements sur ignature	136	50	- 7	- 44	4	139
<b>Sur engagements de financement</b>	<b>61</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>- 74</b>	<b>- 1</b>	<b>70</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	50	59	0	- 51	0	58
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	10	24	0	- 22	0	12
<b>Sur risques pays</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions fiscales</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>- 13</b>	<b>- 5</b>	<b>8</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>84</b>	<b>18</b>	<b>- 18</b>	<b>- 19</b>	<b>- 1</b>	<b>64</b>
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>- 69</b>	<b>- 29</b>	<b>67</b>	<b>34</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 535</b>	<b>485</b>	<b>- 134</b>	<b>- 93</b>	<b>- 246</b>	<b>1 547</b>
■ Provision pour épargne logement	199	35	0	0	- 1	233
■ Provisions pour éventualités diverses <sup>(2)</sup>	925	302	- 100	- 50	- 134	943
Autres provisions <sup>(1)(2)</sup>	411	149	- 33	- 43	- 113	371
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>1 321</b>	<b>72</b>	<b>- 26</b>	<b>- 11</b>	<b>206</b>	<b>1 562</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 266</b>	<b>787</b>	<b>- 254</b>	<b>- 327</b>	<b>26</b>	<b>3 498</b>

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 305 millions d'euros.

(2) Conformément à la norme IAS 1, le groupe a procédé à un reclassement de 150 millions d'euros des lignes « provisions pour éventualités diverses » et « autres provisions » vers la ligne « Impôts courants (passif) » (note 14).

### 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE</b>					
Indemnités de fin de carrière	942	83	- 35	228	1 218
Compléments de retraite	208	12	- 11	- 50	159
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	148	9	- 2	13	168
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>1 298</b>	<b>104</b>	<b>- 48</b>	<b>191</b>	<b>1 545</b>
<b>RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	23	0	- 1	- 5	17
Juste valeur des actifs					
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>17</b>
Autres engagements	0	0	0	0	0
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>1 321</b>	<b>104</b>	<b>- 49</b>	<b>186</b>	<b>1 562</b>

## RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	0,75 %	1,5 %
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 0,7 %	Minimum 1 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2018	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2019
						démographiques	financières					
Engagements	1 502	22	0	55	- 1	3	191	- 50	0	0	- 35	1 687
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	560	0	8	0	0	0	31	0	- 14	0	- 116	469
Provisions	942	22	- 8	55	- 1	3	160	- 50	14	0	81	1 218

### Sensibilité taux d'actualisation :

Passif à 0,25 % : 144

Passif à 1,25 % (+50 pb) : -141

Duration : 18

	31/12/2017	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2018
						démographiques	financières					
Engagements	1 550	20	0	55	- 2	3	- 80	- 51	0	1	5	1 502
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	569	0	4	0	- 1	0	- 22	- 7	18	0	0	560
Provisions	981	20	- 4	55	- 1	3	- 58	- 44	- 18	1	5	942

## VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2018	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	31/12/2019

	JV des actifs 31/12/2017	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	31/12/2018

## DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Composition des actifs du régime	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif					
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres		
									79 %	10 %

## 20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

### ENCOURS DES PLANS ET COMPTES D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté inférieure à 10 ans	22 465	21 022
Ancienneté supérieure à 10 ans	10 864	10 963
<b>Total</b>	<b>33 329</b>	<b>31 985</b>
<b>Encours de comptes d'épargne logement</b>	<b>3 004</b>	<b>2 945</b>
<b>TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>	<b>36 333</b>	<b>34 930</b>

### PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2019	31/12/2018
Encours de prêts d'épargne-logement sources de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	88	126

### PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2018	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2019
Sur comptes d'épargne-logement	3	(3)	0	0
Sur plans d'épargne-logement	194	38	0	232
Sur prêts d'épargne-logement	2	(1)	0	1
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>233</b>
<b>ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>				
Ancienneté inférieure à 10 ans	142	31	0	173
Ancienneté supérieure à 10 ans	52	7	0	59
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>232</b>

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

## Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées	7 119	6 116
Emprunts participatifs	20	21
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 006	1 006
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	90	81
<b>TOTAL</b>	<b>8 235</b>	<b>7 224</b>

### PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1 000 M€	919 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1 000 M€	1 000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1 000 M€	1 000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1 000 M€	1 000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18.06.2029
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

## Note 22 Réserves liées au capital et réserves

### 22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2019	31/12/2018
Capital et réserves liées au capital	6 482	6 167
■ Capital	6 482	6 167
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	33 552	30 926
■ Réserves réglementées	6	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	33 430	30 803
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 24	6
■ dont report à nouveau	116	114
<b>TOTAL</b>	<b>40 034</b>	<b>37 093</b>

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;

- les parts souscrites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de Crédit Mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2019, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 199,3 millions d'euros au titre des parts A ;
- 6 272,4 millions d'euros au titre des parts B ;
- 10,8 millions d'euros au titre des parts P.

### 22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2019	31/12/2018
<b>GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS* LIÉS AUX :</b>		
■ Écarts de conversion	63	29
■ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 264	794
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 29	- 25
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	42	- 23
■ Dérivés de couverture (CFH)	2	3
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 31	- 36
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 349	- 240
<b>TOTAL</b>	<b>961</b>	<b>502</b>

\* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.



## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	34	41
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>41</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 5	- 167
<b>Sous-total</b>	<b>- 5</b>	<b>- 167</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	- 1
Autres mouvements	65	55
<b>Sous-total</b>	<b>65</b>	<b>54</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1	- 1
<b>Sous-total</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	- 59	0
Autres mouvements	529	- 318
<b>Sous-total</b>	<b>470</b>	<b>- 318</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 109	33
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5	- 11
<b>TOTAL</b>	<b>459</b>	<b>- 369</b>

Ces éléments sont maintenant présentés pour la part du groupe des capitaux propres uniquement ; cette modification a également été appliquée sur les montants du 31.12.2018.

## 22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	34	0	34	41	0	41
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	- 9	4	- 5	- 201	34	- 167
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	64	1	65	54	0	54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	0	- 1	- 2	1	- 1
Réévaluation des placements des activités d'assurance	652	- 181	470	- 478	160	- 318
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 165	56	- 109	37	- 4	33
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5	0	5	- 11	0	- 11
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>579</b>	<b>- 120</b>	<b>459</b>	<b>- 560</b>	<b>191</b>	<b>- 369</b>

Ces éléments sont maintenant présentés pour la part du groupe des capitaux propres uniquement ; cette modification a également été appliquée sur les montants du 31.12.2018.

## Note 23 Engagements donnés et reçus

### ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>69 882</b>	<b>65 447</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	867	1 143
Engagements en faveur de la clientèle	69 015	64 304
<b>Engagements de garantie</b>	<b>22 816</b>	<b>21 878</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 526	4 527
Engagements d'ordre de la clientèle	18 290	17 351
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 389</b>	<b>3 440</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	2 389	3 440
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>3 907</b>	<b>2 562</b>

### ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>13 257</b>	<b>13 322</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	13 257	13 322
<b>Engagements de garantie</b>	<b>75 830</b>	<b>75 943</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	48 106	46 296
Engagements reçus de la clientèle	27 724	29 647
<b>Engagements sur titres</b>	<b>976</b>	<b>1 598</b>
Autres engagements reçus	976	1 598
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>6 966</b>	<b>4 740</b>

### TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs donnés en pension	35 716	37 063
Passifs associés	35 624	36 933

### AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 186	4 434
<b>TOTAL</b>	<b>4 186</b>	<b>4 434</b>

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2019		31/12/2018 retraité <sup>(2)</sup>		31/12/2018 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales <sup>(1)</sup>	386	- 545	374	- 629	374	- 629
Clientèle	9 686	- 2 163	9 485	- 2 187	12 997	- 5 699
■ dont crédit-bail et location simple	580	- 221	549	- 199	4 061	- 3 711
■ dont obligation locative	0	- 7				
Instruments dérivés de couverture	2 837	- 2 943	3 251	- 3 427	3 161	- 2 843
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	721	- 16	532	- 22	4 923	- 4 907
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	460	0	385	0	385	0
Titres au coût amorti	100	0	135	0	135	0
Dettes représentées par un titre	0	- 1 879	0	- 1 676	0	- 1 676
Dettes subordonnées	0	- 9	0	- 12	0	- 12
<b>TOTAL</b>	<b>14 190</b>	<b>- 7 555</b>	<b>14 162</b>	<b>- 7 953</b>	<b>21 975</b>	<b>- 15 766</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>10 633</i>	<i>- 4 596</i>	<i>10 379</i>	<i>- 4 504</i>	<i>13 891</i>	<i>- 8 016</i>

(1) dont - 330 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 164 millions d'euros en charges au 31/12/2019, et dont - 311 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 188 millions d'euros en charges au 31/12/2018.

(2) En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ses instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants :

(i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture dans la rubrique "produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture". Le groupe a également revu la présentation des produits d'intérêts sur crédit-bail. Ceux-ci sont dorénavant présentés en produits nets d'intérêt alors qu'ils étaient auparavant scindés en produits et charges d'intérêt.

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités selon cette définition.

## Note 25 Commissions

	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	19	- 14	9	- 7
Clientèle	1 712	- 30	1 752	- 29
Titres	866	- 45	837	- 38
■ dont activités gérées pour compte de tiers	649	0	616	0
Instruments dérivés	6	- 10	4	- 8
Change	20	- 2	21	- 2
Engagements de financement et de garantie	73	- 4	67	- 3
Prestations de services	2 042	- 1 034	2 227	- 1 217
<b>TOTAL</b>	<b>4 738</b>	<b>- 1 139</b>	<b>4 917</b>	<b>- 1 304</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de transaction	294	215
Instruments à la juste valeur sur option	8	29
Inefficacité des couvertures	- 27	- 18
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 27	- 18
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	865	106
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 892	- 124
Résultat de change	163	147
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1)</sup>	334	243
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>772</b>	<b>616</b>

(1) Dont 214 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement en 2019 contre 209 millions d'euros en 2018.

## Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	10	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	69	184
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>192</b>

## Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	2	1
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et TRF	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

## Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CONTRATS D'ASSURANCE</b>		
Primes acquises	11 741	11 652
Charges des prestations	- 8 650	- 8 670
Variations des provisions	- 5 239	- 1 582
Autres charges et produits techniques et non techniques	70	101
Produits nets des placements	4 696	1 079
<b>Produits nets sur contrats d'assurance</b>	<b>2 618</b>	<b>2 580</b>
Marge d'intérêt/commissions	- 10	- 9
<b>Produits nets sur actifs financiers</b>	<b>- 10</b>	<b>- 9</b>
<b>Autres produits nets</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>2 617</b>	<b>2 579</b>

### Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	3	0
■ plus-values de cession	3	0
Charges refacturées	95	93
Autres produits	1 832	1 785
<b>Sous-total</b>	<b>1 930</b>	<b>1 878</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	- 3	- 4
■ dotations aux provisions/amortissements	- 3	- 4
Autres charges	- 1 061	- 1 015
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 064</b>	<b>- 1 019</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>866</b>	<b>859</b>

### Note 31 Frais généraux

	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	- 5 171	- 5 054
Autres charges	- 3 771	- 3 660
<b>TOTAL</b>	<b>- 8 942</b>	<b>- 8 714</b>

#### 31a Charges de personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	- 3 248	- 3 205
Charges sociales	- 1 228	- 1 192
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 3
Intéressement et participation des salariés	- 351	- 311
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 340	- 343
Autres	- 2	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 172</b>	<b>- 5 054</b>

#### EFFECTIFS

<b>Effectifs moyens</b>	31/12/2019	31/12/2018
Techniciens de la banque	38 508	38 510
Cadres	26 304	25 619
<b>TOTAL</b>	<b>64 812</b>	<b>64 129</b>
dont France	52 645	52 113
dont étranger	12 167	12 016
<b>TOTAL</b>	<b>64 812</b>	<b>64 129</b>
Effectifs inscrits*	71 823	70 499

\* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

### 31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	- 473	- 472
Locations	- 300	- 429
■ locations à court terme d'actifs <sup>(2)</sup>	- 159	- 299
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>(3)</sup>	- 130	- 120
■ autres locations	- 11	- 10
Autres services extérieurs	- 2 248	- 2 163
Autres charges diverses	- 126	- 131
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 146</b>	<b>- 1 686</b>

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de - 155 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2019, contre - 138 millions d'euros en 2018.

(2) Inclut l'immobilier en tacite reconduction.

(3) Inclut le matériel informatique.

### 31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements	- 623	- 465
■ immobilisations corporelles	- 536	- 394
dont droits d'utilisation	- 141	
■ immobilisations incorporelles	- 87	- 72
Dépréciations	0	- 1
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	0	- 1
<b>TOTAL</b>	<b>- 623</b>	<b>- 466</b>

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 93	- 89
Pertes attendues à maturité (S2)	- 24	- 73
Actifs dépréciés (S3)	- 944	- 741
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 061</b>	<b>- 903</b>

31/12/2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>- 382</b>	<b>289</b>				<b>- 93</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	3				1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 291	214				- 77
■ dont location financement	- 28	23				- 5
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 1	0				- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 7	3				- 4
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 81	69				- 12
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>- 542</b>	<b>519</b>				<b>- 23</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 491	433				- 58
■ dont location financement	- 20	21				1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 2	0				- 2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 49	86				37
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>- 1 456</b>	<b>1 319</b>	<b>- 651</b>	<b>- 299</b>	<b>143</b>	<b>- 944</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 369	1 232	- 646	- 294	142	- 935
■ dont location financement	- 15	21	- 11	- 4	3	- 6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 3	3	0	- 3	1	- 2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 84	82	- 5	- 2	0	- 9
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 380</b>	<b>2 126</b>	<b>- 651</b>	<b>- 299</b>	<b>143</b>	<b>- 1 061</b>



31/12/2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>- 442</b>	<b>353</b>				<b>- 89</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	1				- 1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 387	304				- 83
■ dont location financement	- 41	30				- 11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	5				- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 47	43				- 4
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>- 598</b>	<b>526</b>				<b>- 72</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	3				3
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti *	- 506	478				- 28
■ dont location financement	- 39	45				6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 92	45				- 47
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>- 1 156</b>	<b>1 314</b>	<b>- 650</b>	<b>- 393</b>	<b>144</b>	<b>- 741</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 073	1 247	- 640	- 384	134	- 716
■ dont location financement	- 31	33	- 9	- 5	3	- 9
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 4	5	0	0	0	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 3	1	- 2	- 7	10	- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 76	61	- 8	- 2	0	- 25
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 196</b>	<b>2 193</b>	<b>- 650</b>	<b>- 393</b>	<b>144</b>	<b>- 902</b>

### Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 9	15
■ Moins-values de cession	- 31	- 24
■ Plus-values de cession	22	39
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	87	29
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>44</b>

### Note 34 Impôts sur les bénéfices

#### DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt exigible	- 1 602	- 1 529
Charge d'impôt différé	- 23	- 74
Ajustements au titre des exercices antérieurs	118	34
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 507</b>	<b>- 1 569</b>

#### RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat taxable	4 645	4 496
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>- 1 599</b>	<b>- 1 548</b>
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	62	78
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	83	54
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	54	44
Décalages permanents	- 86	- 157
Autres	- 21	- 40
<b>Charge d'impôt</b>	<b>- 1 507</b>	<b>- 1 569</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>32,44 %</b>	<b>34,90 %</b>

## Note 35 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
<b>ACTIFS</b>				
Actifs à la juste valeur par résultat	24	246	35	42
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	40
Actifs financiers au coût amorti	3 486	3 625	3 158	4 673
Placements des activités d'assurance	0	555	0	609
Actifs divers	13	6	16	22
<b>TOTAL</b>	<b>3 522</b>	<b>4 472</b>	<b>3 209</b>	<b>5 387</b>
<b>PASSIFS</b>				
Passifs à la juste valeur par résultat	0	36	0	36
Dettes représentées par un titre	0	22	0	29
Dettes envers les établissements de crédit	1 029	660	1 144	1 625
Dettes envers la clientèle	24	517	28	1 532
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	173	0	196
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Passifs divers	0	5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 053</b>	<b>1 413</b>	<b>1 172</b>	<b>3 417</b>
Engagements de financement donnés	67	0	115	0
Engagements de garantie donnés	15	142	15	109
Engagements de financement reçus	0	10	0	0
Engagements de garanties reçus	0	682	0	629

### ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	(1)	97	2	138
Intérêts versés	3	(85)	4	(123)
Commissions reçues	1	15	1	15
Commissions versées	0	(5)	0	(4)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	7	12	33	(6)
Produits nets des activités d'assurance	(18)	(220)	(13)	(207)
Autres produits et charges	25	94	28	107
Frais généraux	2	(24)	3	(19)
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>(116)</b>	<b>57</b>	<b>(99)</b>

### Note 36 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2019. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non-monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2019.

31/12/2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>443 581</b>	<b>428 173</b>	<b>15 408</b>	<b>2 233</b>	<b>48 788</b>	<b>392 561</b>	<b>443 581</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	41 438	40 825	613	0	41 259	179	41 438
Prêts et créances à la clientèle	399 213	384 535	14 678	0	7 108	392 104	399 213
Titres	2 931	2 813	118	2 233	420	278	2 931
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>15 980</b>	<b>14 980</b>	<b>1 000</b>	<b>10 066</b>	<b>5 914</b>	<b>0</b>	<b>15 980</b>
Prêts et créances	5 914	5 914	0	0	5 914	0	5 914
Détenus jusqu'à l'échéance	10 066	9 066	1 000	10 066	0	0	10 066
<b>Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>512 387</b>	<b>506 294</b>	<b>6 093</b>	<b>0</b>	<b>321 474</b>	<b>190 913</b>	<b>512 387</b>
Dettes envers les établissements de crédit	35 732	36 461	-729	0	35 680	52	35 732
Dettes envers la clientèle	339 409	336 806	2 603	0	148 569	190 840	339 409
Dettes représentées par un titre	128 272	124 792	3 480	0	128 251	20	128 272
Dettes subordonnées	8 974	8 235	739	0	8 974	0	8 974
<b>Passifs des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>453</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>453</b>
Dettes envers les établissements de crédit	153	153	0	0	153	0	153
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

31/12/2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>429 159</b>	<b>418 044</b>	<b>11 116</b>	<b>2 284</b>	<b>51 749</b>	<b>375 126</b>	<b>429 159</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	44 328	44 168	160	0	44 101	226	44 327
Prêts et créances à la clientèle	381 674	370 886	10 788	0	7 331	374 343	381 674
Titres	3 158	2 990	168	2 284	317	557	3 158
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>15 919</b>	<b>15 021</b>	<b>898</b>	<b>12 886</b>	<b>3 033</b>	<b>0</b>	<b>15 919</b>
Prêts et créances	3 033	3 033	0	0	3 033	0	3 033
Détenus jusqu'à l'échéance	12 886	11 988	898	12 886	0	0	12 886
<b>Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>491 472</b>	<b>484 859</b>	<b>6 613</b>	<b>0</b>	<b>317 668</b>	<b>173 805</b>	<b>491 473</b>
Dettes envers les établissements de crédit	53 124	53 635	- 512	0	53 055	69	53 124
Dettes envers la clientèle	307 192	304 319	2 873	0	133 507	173 685	307 192
Dettes représentées par un titre	123 164	119 680	3 483	0	123 112	51	123 164
Dettes subordonnées	7 993	7 224	769	0	7 993	0	7 993
<b>Passifs des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>467</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>467</b>
Dettes envers les établissements de crédit	167	167	0	0	167	0	167
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

## Note 37 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a décidé de mettre en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le Président et le Directeur général à compter du 1er juin 2019. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

### RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS\*

[en milliers d'euros]	31/12/2019	31/12/2018
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires sociaux – Comité de direction – Membres du conseil touchant une rémunération	8 143	7 958

\* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 471 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a décidé du versement, sous conditions de performance :

- d'une indemnité de cessation de mandat du président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 380 000 euros (charges sociales incluses) ;

- d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général M. Daniel Baal, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 398 000 euros (charges sociales incluses).

## Note 38 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale clos au 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2020.

## Note 39 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

## Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2019			
	Ernst & Young et autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant en M€ HT	%	Montant en M€ HT	%
<b>CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ Entité mère	0,188	5 %	0,158	3 %
■ Filiales intégrées globalement	3,303	82 %	3,110	55 %
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ Entité mère	0,005	0 %	0,050	1 %
■ Filiales intégrées globalement	0,523	13 %	2,291	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,019</b>	<b>100 %</b>	<b>5,609</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,522		2,553	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,236		0,398	

	31/12/2018			
	Ernst & Young et autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant en M€ HT	%	Montant en M€ HT	%
<b>CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ Entité mère	0,241	6 %	0,086	2 %
■ Filiales intégrées globalement	3,061	70 %	2,746	61 %
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ Entité mère	0,005	0 %	-	0 %
■ Filiales intégrées globalement	1,041	24 %	1,686	37 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,348</b>	<b>100 %</b>	<b>4,518</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	1,630		2,165	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	0,620		0,372	

## 6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

[Exercice clos le 31 décembre 2019]

À l'assemblée générale

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables relatifs, d'une part, à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et, d'autre part, à la présentation, au compte de résultat, des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat et des opérations de location-financement et de location simple, exposés dans la note 1 « Principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à ces changements de méthodes comptables.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les notes annexes aux comptes consolidés exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » ainsi que le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat et des opérations de location-financement et de location simple. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, nous avons vérifié le bien-fondé de ces changements et la présentation qui en est faite.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 10, 12 et 32 des notes annexes aux comptes consolidés). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1.3 des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale comptabilise des provisions techniques sur les contrats d'assurance emprunteurs et des provisions pour sinistres sur les corporels Auto comme précisé dans la note 1.3.2.3 des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons apprécié la pertinence des travaux réalisés par les commissaires aux comptes des ACM sur les méthodologies retenues, sur les hypothèses calculatoires ainsi que sur les formules actuarielles utilisées.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations (notes 1.2 et 19 des notes annexes aux comptes consolidés). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 9 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France  
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj



Depuis 2019, Crédit Mutuel soutient la Fédération Française d'Athlétisme en tant que partenaire officiel. À ce titre, il est associé aux plus grandes compétitions nationales et internationales. La banque accompagne également les ligues régionales, les comités départementaux et clubs d'athlétisme, avec un soutien particulier aux catégories Espoirs et jeunes athlètes.



# 7

## COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

---

7.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	408	7.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	414
7.1.1	Bilan	408	7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	483
7.1.2	Compte de résultat	410			
7.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	412			
7.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	413			

---

## 7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### 7.1.1 Bilan

#### Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Caisse, banques centrales	64 764	55 518	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 819	18 287	5a
Instruments dérivés de couverture	3 440	3 063	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 451	27 194	7
Titres au coût amorti	2 780	2 957	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	51 675	57 322	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	250 142	244 000	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	897	696	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	115 200	108 740	13a
Actifs d'impôts courants	1 029	1 111	14a
Actifs d'impôts différés	1 154	1 132	14b
Compte de régularisation et actifs divers	8 149	7 867	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	726	0	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	727	782	16
Immeubles de placement	56	53	17
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	2 381	1 829	18a
Immobilisations incorporelles	509	513	18b
Écarts d'acquisition	4 049	4 049	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>569 947</b>	<b>535 112</b>	

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles » (cf. note 1).



## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Banques centrales	715	350	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 854	4 390	5b
Instruments dérivés de couverture	2 291	2 356	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	125 110	119 755	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	39 919	62 197	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	217 103	193 459	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 4	19	6b
Passifs d'impôts courants	575	373	14a
Passifs d'impôts différés	1 190	958	14b
Compte de régularisation et passifs divers <sup>(1)</sup>	8 771	8 406	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	725	0	3e
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	111 192	102 868	13b
Provisions	2 700	2 601	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 735	7 724	21
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>32 072</b>	<b>29 654</b>	<b>22</b>
<b>Capitaux propres – Part du Groupe</b>	<b>27 802</b>	<b>25 290</b>	<b>22</b>
Capital et réserves liées	6 197	6 197	22a
Réserves consolidées	18 619	16 662	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	704	347	22b
Résultat de l'exercice	2 282	2 084	
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>	<b>4 269</b>	<b>4 364</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>569 947</b>	<b>535 112</b>	

[1] À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Compte de régularisation et passifs divers » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers (cf. note 1).

## 7.1.2 Compte de résultat

### Compte de résultat

<i>[en millions d'euros]</i>	31/12/2019	31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>	Notes
Intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	11 674	11 660	24
Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup>	- 6 527	- 6 877	24
Commissions (produits)	3 612	3 800	25
Commissions (charges)	- 1 024	- 1 202	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	734	584	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	79	192	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	2	1	28
Produits nets des activités d'assurance	2 102	2 027	29
Produits des autres activités	777	756	30
Charges des autres activités	- 565	- 587	30
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 865</b>	<b>10 354</b>	
Charges générales d'exploitation	- 5 946	- 5 863	31a, 31b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 280	- 188	31c
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 639</b>	<b>4 303</b>	
Coût du risque de contrepartie	- 998	- 805	32
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 641</b>	<b>3 498</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	74	130	16
Gains ou pertes sur autres actifs	72	37	33
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 786</b>	<b>3 664</b>	
Impôts sur les bénéfices	- 1 124	- 1 224	34
<b>Résultat net</b>	<b>2 663</b>	<b>2 440</b>	
Résultat - Intérêts minoritaires	380	356	
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>2 282</b>	<b>2 084</b>	

(1) En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ses instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants :

(i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture dans la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». Le groupe a également revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés entre les produits et charges d'intérêts.

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités selon cette définition dans les états financiers et la note annexe 24.



## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net</b>	<b>2 663</b>	<b>2 440</b>
Écarts de conversion	35	42
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	- 4	- 177
Réévaluation des placements des activités d'assurance	533	- 241
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	- 2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5	2
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>568</b>	<b>- 377</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	67	56
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	- 0	- 1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 92	34
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 1	-11
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 27</b>	<b>78</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3 204</b>	<b>2 141</b>
<i>dont part du groupe</i>	2 637	1 787
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	565	354

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

### 7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de con- version	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instru- ments dérivés de cou- verture	Écarts actuariels				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>15 393</b>	<b>- 56</b>	<b>1 323</b>	<b>4</b>	<b>- 218</b>	<b>1 549</b>	<b>24 192</b>	<b>3 412</b>	<b>27 604</b>
<b>Impact de première application d'IFRS 9</b>			<b>- 351</b>		<b>- 409</b>				<b>- 760</b>	<b>- 86</b>	<b>- 846</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>15 042</b>	<b>- 56</b>	<b>915</b>	<b>4</b>	<b>- 218</b>	<b>1 549</b>	<b>23 432</b>	<b>3 326</b>	<b>26 757</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 549					- 1 549	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			- 81						- 81	- 131	- 212
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			4						4	- 70	- 66
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 471</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 1 549</b>	<b>- 77</b>	<b>- 201</b>	<b>- 279</b>
Résultat consolidé de la période								2 084	2 084	355	2 440
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				45	- 308	- 1	34		- 230	- 93	- 323
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>- 308</b>	<b>- 1</b>	<b>34</b>	<b>2 084</b>	<b>1 854</b>	<b>262</b>	<b>2 117</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			175		- 67				108	972	1 080
Autres variations		0	- 26						- 26	5	- 22
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>16 662</b>	<b>- 11</b>	<b>540</b>	<b>3</b>	<b>- 185</b>	<b>2 084</b>	<b>25 290</b>	<b>4 364</b>	<b>29 654</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 084					- 2 084	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			- 130						- 130	- 685	- 815
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 2 084</b>	<b>- 130</b>	<b>- 685</b>	<b>- 815</b>
Résultat consolidé de la période								2 282	2 282	381	2 663
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 29	39	410	- 1	- 90		329	184	513
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 29</b>	<b>39</b>	<b>410</b>	<b>- 1</b>	<b>- 90</b>	<b>2 282</b>	<b>2 611</b>	<b>565</b>	<b>3 176</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0		0				0	0	0
Autres variations		0	31						31	26	57
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>18 619</b>	<b>28</b>	<b>949</b>	<b>2</b>	<b>- 275</b>	<b>2 282</b>	<b>27 802</b>	<b>4 269</b>	<b>32 072</b>

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2019 par la réserve légale pour 169 M€, les réserves statutaires pour 3 424 M€, et les autres réserves pour 15 026 M€.

## 7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	2 663	2 440
Impôt	1 124	1 224
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>3 786</b>	<b>3 664</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	283	194
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	0
+/- Dotations nettes aux provisions	386	48
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 74	- 130
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	36	- 42
+/- Autres mouvements	7 629	- 1 781
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>8 258</b>	<b>- 1 711</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 14 078	4 267
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	18 087	- 10 867
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 5 153	- 132
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	273	1 274
- Impôts versés	- 901	- 1 253
<b>= Diminution/nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 1 772</b>	<b>- 6 710</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>10 272</b>	<b>- 4 757</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	224	- 1 069
+/- Flux liés aux immeubles de placement	13	- 122
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 227	- 129
<b>Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>9</b>	<b>- 1 319</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 815	- 212
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	5 680	6 539
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 865</b>	<b>6 327</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>	<b>88</b>	<b>81</b>
<b>Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>15 235</b>	<b>332</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	10 272	- 4 757
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	9	- 1 319
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 865	6 327
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	88	81
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>43 077</b>	<b>42 745</b>
Caisse, banques centrales, CCP	55 169	55 658
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 12 092	- 12 913
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>58 312</b>	<b>43 077</b>
Caisse, banques centrales, CCP	64 050	55 169
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 5 738	- 12 092
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>15 235</b>	<b>332</b>

## 7.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	415	<b>Note 22</b>	Réserves liées au capital et réserves	469
<b>Note 2</b>	Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique	432	<b>Note 23</b>	Engagements donnés et reçus	471
<b>Note 3</b>	Périmètre de consolidation	436	<b>Note 24</b>	Intérêts et produits/charges assimilés	472
<b>Note 4</b>	Caisse, banques centrales (actif/passif)	442	<b>Note 25</b>	Commissions	472
<b>Note 5</b>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	442	<b>Note 26</b>	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	473
<b>Note 6</b>	Couverture	444	<b>Note 27</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	473
<b>Note 7</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	445	<b>Note 28</b>	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	473
<b>Note 8</b>	Hierarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	446	<b>Note 29</b>	Produits nets des activités d'assurance	474
<b>Note 9</b>	Note sur les encours de titrisation	449	<b>Note 30</b>	Produits et charges des autres activités	474
<b>Note 10</b>	Actifs financiers au coût amorti	451	<b>Note 31</b>	Frais généraux	474
<b>Note 11</b>	Passifs financiers au coût amorti	453	<b>Note 32</b>	Coût du risque de contrepartie	476
<b>Note 12</b>	Valeur brute et cadrage des dépréciations	455	<b>Note 33</b>	Gains ou pertes sur autres actifs	478
<b>Note 13</b>	Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	457	<b>Note 34</b>	Impôts sur les bénéfices	478
<b>Note 14</b>	Impôts	459	<b>Note 35</b>	Résultat par action	478
<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	460	<b>Note 36</b>	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	479
<b>Note 16</b>	Participation dans les entreprises mises en équivalence	461	<b>Note 37</b>	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	480
<b>Note 17</b>	Immeubles de placement	462	<b>Note 38</b>	Relations avec les principaux dirigeants du Groupe	481
<b>Note 18</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	463	<b>Note 39</b>	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	481
<b>Note 19</b>	Écart d'acquisition	464	<b>Note 40</b>	Exposition aux risques	481
<b>Note 20</b>	Provisions et passifs éventuels	465	<b>Note 41</b>	Honoraires des commissaires aux comptes	482
<b>Note 21</b>	Dettes subordonnées	468			

## Note 1 Principes et méthodes comptables

### 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-2002 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

#### La norme IFRS 16

Adoptée par l'Union européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à la précédente norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :

- de retenir :
  - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Le périmètre des contrats demeure ainsi inchangé,
  - l'approche rétrospective simplifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte durée,
  - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37 ;
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats de faible valeur (fixée à 5 000 euros) ;
- Le groupe a également fait le choix d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes.

Les impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivants (en millions d'euros) :

Actif	01/01/2019
Droits d'utilisation - Immobilier	619
Droits d'utilisation - Autres	2

Passif	01/01/2019
Obligations locatives - Immobilier	620
Obligations locatives - Autres	2

*Les droits d'utilisation sont comptabilisés au sein des immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs. L'approche rétrospective simplifiée a été retenue. Comme le permet la norme, le groupe a fait le choix d'exclure les variables d'ajustement (coûts directs initiaux...), de ce fait les droits d'utilisation sont égaux aux obligations locatives et ne génèrent donc pas d'impact en capitaux propres, à l'exclusion de Cofidis Portugal après application de ses normes locales (1 million d'euros).*

Sur la détermination de la période exécutoire d'un contrat, l'IFRIC a publié sa décision finale en décembre 2019. Sur cette base, le groupe analysera les incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction au plus vite. Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-dessus, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. À ce stade les données ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir les communiquer.

#### IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte/n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (*i.e.* il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique précédente. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les impacts de présentation au bilan (reclassement de la ligne provision en impôts courants passifs) sont précisés en note 20.

## Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement *Benchmark* dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables.

Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le groupe suit l'ensemble des travaux menés par l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière qui se déclinent en deux phases :

- phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Suite à son adoption par l'Union européenne au 16 janvier 2020, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que :

- l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ; ou
- jusqu'à ce que l'arrêt de la couverture pour des raisons indépendantes de la réforme soit constaté.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster dans les contrats et sur les modalités de transition – *spread* ou soulte –), sur le taux EURIBOR (jusqu'à la modification contractuelle des instruments financiers indexés sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

Concernant la phase 2, le groupe Crédit Mutuel a pris note du calendrier estimé de l'IASB sur le traitement des questions relatives aux incidences de la réforme des taux :

- sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers ;
- sur les désignations de relations de couverture et la fin des exemptions de la phase 1 ;
- sur les impacts sur les normes IAS 19, IFRS 16 et IFRS 17 ;
- en matière d'information complémentaire à fournir.

Ainsi, les parties prenantes ont été informées des papiers de discussion de l'IASB, publiés sur :

- les sujets relatifs à l'appréciation du caractère substantiel (ou non) d'une modification d'un instrument de dette dans le cas de la réforme IBOR et des impacts comptables en cas de décomptabilisation ;
- les amendements à IFRS 9 et IAS 39 envisagés en matière de comptabilité de couverture (documentation de couverture, mesure de l'inefficacité).

## D'autres amendements ne présentant pas d'impact pour le groupe en 2019

### Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers ;
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. À date d'arrêt, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

### Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post-modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. À date d'arrêt, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

### Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

Toutefois, les conséquences fiscales des dividendes peuvent être classées en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon les événements ou transactions passés qui sont à l'origine.

Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

### Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

## 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

### Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

#### Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

#### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

#### Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

#### Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

#### Écarts d'acquisition

##### Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

##### Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite de *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».



Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### 1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

#### 1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

#### Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » [modèle de collecte] ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés [modèle de collecte et vente] ;

■ en juste valeur par résultat, si :

- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI [*seulement paiement de principal et d'intérêts*] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé<sup>[1]</sup> est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a

[1] Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de huit ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

#### **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités en note 24.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### **Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

#### **1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

#### **Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

#### **Les passifs financiers au coût amorti**

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### 1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### 1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

#### Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### 1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

#### Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

#### Classification des dérivés et comptabilité de couverture

##### Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

##### – Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

#### – Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Comptabilités de couverture

##### – Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

##### – Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des

éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

##### – Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

##### – Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.



Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### 1.3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 1.3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

### Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

### Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants.
- les portefeuilles HDP (*High default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

### Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

### Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

### Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

### Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarii* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.



La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

### Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le Groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

### Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### 1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

## Hierarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer *stricto sensu* la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

### 1.3.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

##### a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

##### b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

##### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

**Actifs financiers disponibles à la vente****Critères de classement**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

**Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

**Dépréciation et risque de crédit****a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres**

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

**b) Dépréciation au titre du risque de crédit**

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

**Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance****Critères de classement**

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « *actifs financiers disponibles à la vente* » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

**Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* » dans le compte de résultat.

**Risque de Crédit**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

**Prêts et créances****Critères de classement**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif [sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option].

**Risque de crédit**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

**Passifs financiers au coût amorti**

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

### 1.3.2.2 Activités d'assurance – Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

### 1.3.2.3 Activités d'assurance – Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

## 1.3.3 Instruments non financiers

### 1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;

- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § « 1.3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

#### Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;



- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### **Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite**

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

#### **Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière du réseau bancaire en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM VIE, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

#### **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

#### **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM VIE SA.

#### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

#### **1.3.3.4 Immobilisations**

##### **Immobilisations dont le Groupe est propriétaire**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### **Immobilisations corporelles**

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné).
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

#### **Immobilisations incorporelles**

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

#### **Immobilisations dont le Groupe est locataire**

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de six mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de neuf ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de neuf ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

#### **1.3.3.5 Commissions**

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

### 1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

#### Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

### 1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### 1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

### 1.4 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

### 1.5 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

#### IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an *a minima*, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) soit également décalée à la même date.



IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Malgré les nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le *Board* a limité les sujets inclus dans l'exposé-sondage relatif à l'amendement de la norme IFRS 17. Celui-ci porte notamment sur :

- les modalités de première application (les dates d'entrée en vigueur et exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ; modification des dispositions transitoires et allègements transitoires) ;
- les cartes de crédit ou contrats de prêt avec composante assurance ;
- le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge future des contrats (Contractual Service Margin/CSM) pour les contrats incluant la prestation du service de retour sur investissement et à des services liés à l'investissement ;

- le recouvrement des pertes sur contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- l'applicabilité du choix relatif à l'atténuation des risques aux contrats de réassurance détenus (cession) ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » de contrats.

En revanche, il a refusé de revoir les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats d'assurances. D'autres amendements mineurs pourraient être entérinés par le biais des améliorations annuelles aux IFRS.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an complémentaire (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023), au vu des actions de lobbying menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.

Le groupe a également entamé des réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

## Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les activités de financement et de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères,
  - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;

- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

## 2a Répartition du bilan par activité

31/12/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisse, banques centrales	3 627		1 662	3 151		56 325	64 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	188		26 377	123	2 880	2 546	32 113
Instruments dérivés de couverture	11		512	2		2 915	3 440
Actifs financiers au coût amorti	222 985		23 435	17 490	15	40 673	304 597
■ dont Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 828		2 597	931	1	40 318	51 675
■ dont Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	214 870		20 321	14 598	2	351	250 142
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	260		12 059	59		17 778	30 157
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		115 200					115 200
Participations dans les entreprises mises en équivalence	92	17				619	727
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales			5			710	715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2		18 488	129		235	18 854
Instruments dérivés de couverture – Passif	16		1 226	73		976	2 291
Dettes envers les établissements de crédit			39 919				39 919
Dettes envers la clientèle	176 890		13 602	23 719		2 891	217 103
Dettes représentées par un titre	19 235		21 939	16		83 920	125 110

31/12/2018	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisse, banques centrales	2 855		1 679	3 154		47 829	55 518
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	281		13 303	150	2 537	2 016	18 287
Instruments dérivés de couverture	8		401	9		2 646	3 063
Actifs financiers au coût amorti	208 841	1	34 917	16 596	23	43 901	304 278
■ dont Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	6 406	1	5 673	1 502	2	43 738	57 322
■ dont Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	202 083		28 761	12 987	12	158	244 000
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	186		11 302	64		15 641	27 194
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		108 740					108 740
Participations dans les entreprises mises en équivalence	74	144				564	782
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales						350	350
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			3 964	158		268	4 390
Instruments dérivés de couverture – Passif	9		1 354	81		912	2 356
Dettes envers les établissements de crédit			62 197				62 197
Dettes envers la clientèle	156 498		11 202	21 991	10	3 759	193 459
Dettes représentées par un titre	19 075		16 411	16		84 253	119 755

## 2b Répartition du compte de résultat par activité

31/12/2019	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
Produit net bancaire	7 449	1 723	720	572	265	223	- 88	10 865
Frais généraux	- 4 373	- 600	- 347	- 413	- 51	- 530	88	- 6 226
Résultat brut d'exploitation	3 077	1 123	373	159	214	- 307	0	4 639
Coût du risque de contrepartie	- 855		- 141	6	0	- 7		- 998
Gains sur autres actifs *	- 8	97		2		55		145
Résultat avant impôts	2 214	1 220	232	166	214	- 260		3 786
Impôt sur les sociétés	- 752	- 362	- 19	- 33	- 1	42		- 1 124
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
<b>Résultat net comptable</b>	<b>1 461</b>	<b>859</b>	<b>214</b>	<b>133</b>	<b>213</b>	<b>- 217</b>		<b>2 663</b>
Minoritaires								380
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>2 282</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2018	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
Produit net bancaire	7 302	1 720	639	551	278	- 60	- 77	10 354
Frais généraux	- 4 298	- 553	- 324	- 375	- 50	- 529	77	- 6 051
Résultat brut d'exploitation	3 005	1 167	316	176	229	- 589	0	4 303
Coût du risque de contrepartie	- 776		8	- 16	1	- 22		- 805
Gains sur autres actifs *	5	28	0	26		107		167
Résultat avant impôts	2 233	1 195	323	186	230	- 503		3 664
Impôt sur les sociétés	- 786	- 389	- 86	- 47	1	83		- 1 224
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
<b>Résultat net comptable</b>	<b>1 448</b>	<b>806</b>	<b>237</b>	<b>139</b>	<b>231</b>	<b>- 420</b>		<b>2 440</b>
Minoritaires								356
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>2 084</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## 2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2019				31/12/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays *	Total	France	Europe hors France	Autres pays *	Total
<b>ACTIF</b>								
Caisses, banques centrales	56 700	6 396	1 668	64 764	48 287	5 547	1 684	55 518
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 157	119	2 837	32 113	15 656	155	2 476	18 287
Instruments dérivés de couverture	3 434	2	4	3 440	3 050	9	5	3 063
Actifs financiers au coût amorti	247 224	48 543	8 831	304 597	251 811	44 798	7 669	304 278
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	48 782	1 156	1 737	51 675	54 686	1 790	846	57 322
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	198 007	45 042	7 093	250 142	196 758	40 580	6 661	244 000
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 898	259	7 000	30 157	21 248	311	5 636	27 194
Placements des activités d'assurance et part de réassureurs dans les provisions techniques	111 542	3 658	0	115 200	104 444	4 296	0	108 740
Participations dans les entreprises MEE	632	0	95	727	551	0	231	782
<b>PASSIF</b>								
Banques centrales	710	0	4	715	350	0	0	350
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 279	130	444	18 854	4 056	159	176	4 390
Instruments dérivés de couverture	2 208	74	8	2 291	2 273	81	2	2 356
Dettes envers les établissements de crédit	29 124	3 035	7 761	39 919	47 255	6 682	8 260	62 197
Dettes envers la clientèle	167 229	47 894	1 980	217 103	150 812	41 765	882	193 459
Dettes représentées par un titre	109 338	6 709	9 064	125 110	107 427	5 122	7 206	119 755

\* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

## 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2019				31/12/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays *	Total	France	Europe hors France	Autres pays *	Total
Produit net bancaire **	7 571	3 098	195	10 865	7 235	2 940	179	10 354
Frais généraux	- 4 347	- 1 785	- 94	- 6 226	- 4 272	- 1 698	- 81	- 6 051
Résultat brut d'exploitation	3 224	1 313	101	4 639	2 963	1 242	98	4 303
Coût du risque de contrepartie	- 542	- 444	- 12	- 998	- 428	- 378	1	- 805
Gains sur autres actifs ***	127	- 1	20	145	50	26	91	167
Résultat avant impôts	2 809	868	110	3 786	2 584	890	190	3 664
Résultat net global	1 952	605	106	2 663	1 639	625	175	2 440
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 622</b>	<b>559</b>	<b>101</b>	<b>2 282</b>	<b>1 336</b>	<b>580</b>	<b>169</b>	<b>2 084</b>

\* USA, Singapour, Hong Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc.

\*\* 30,7 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2019 (en 2018 : 29,7 % du PNB).

\*\*\*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## Note 3 Périmètre de consolidation

### 3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2018, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- entrées de périmètre : CIC Bruxelles, Satellite (succursale du CIC), Paysurf, EBRA Services, EBRA events, EBRA Médias Alsace, EBRA Médias LFC, Newco4 ;
- fusions, absorptions : Cofacredit par FactoFrance, C2C par BFCM, Adepi par Crédit Industriel et Commercial (CIC) ;
- changement de méthode de consolidation : Aucun ;
- changements de dénomination :
  - CM-CIC Asset Management devient Crédit Mutuel Asset Management,
  - CM-CIC Bail devient Crédit Mutuel Leasing,
  - CM-CIC Bail Espagne (succursale) devient Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale),
  - CM-CIC Capital devient Crédit Mutuel Capital,
  - CM-CIC Caution Habitat devient Crédit Mutuel Caution Habitat,
- CM-CIC Conseil devient CIC Conseil,
- CM-CIC Épargne Salariale devient Crédit Mutuel Épargne Salariale,
- CM-CIC Factor devient Crédit Mutuel Factoring,
- CM-CIC Gestion devient Crédit Mutuel Gestion,
- CM-CIC Home Loan SFH devient Crédit Mutuel Home Loan SFH,
- CM-CIC Immobilier devient Crédit Mutuel Immobilier,
- CM-CIC Innovation devient Crédit Mutuel Innovation,
- CM-CIC Investissement devient Crédit Mutuel Equity,
- CM-CIC Investissement SCR devient Crédit Mutuel Equity SCR,
- CM-CIC Lease devient Crédit Mutuel Real Estate Lease,
- CM-CIC Leasing Benelux devient Crédit Mutuel Leasing Benelux,
- CM-CIC Leasing GmbH devient Crédit Mutuel Leasing GmbH,
- CM-CIC Leasing Nederland (succursale) devient Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale),
- CM-CIC Leasing Solutions SAS devient CCLS Leasing Solutions ;
- sortie de périmètre : Royale Marocaine d'Assurances (RMA Watanya).

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	99	IG			
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	îles Cayman	100	99	IG	100	99	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>B. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Cartes et crédits à la consommation	France			FU	100	100	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofacredit SA	France			FU	100	100	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	71	IG	100	71	IG

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Cofidis France	France	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Italie	Italie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	71	IG	100	71	IG
Creatis	France	100	71	IG	100	71	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	95	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)***	Belgique	100	99	IG			
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA (ex-Fivory)	France	44	44	ME	46	46	ME
Monabanq	France	100	71	IG	100	71	IG
Paysurf	France	51	51	IG			
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	99	IG			
<b>D. BANQUE PRIVÉE</b>							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT</b>							
CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
<b>F. LOGISTIQUE ET HOLDING</b>							
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	34	34	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Participations	France	71	71	IG	71	71	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
<b>G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>							
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	96	64	IG	96	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM VIE SA	France	100	66	IG	100	66	IG
Adepi	France	0	0	FU	100	99	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex-Agrupación pensiones)	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.U. (ex-AMGEN)	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTRÉE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM ESPAÑA	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	71	IG	100	71	IG



	Pays	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Procourtage	France	100	66	IG	100	66	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex-RMA Watanya)	Maroc	0	0	NC	22	15	ME
Sérénis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targo seguros mediacion (ex-Voy Mediación)	Espagne	90	58	IG	90	58	IG
<b>H. AUTRES SOCIÉTÉS</b>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG			
EBRA services	France	100	100	IG			
EBRA Medias Alsace	France	100	98	IG			
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG			
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Masséna	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	71	IG	100	71	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
NEWCO4	France	100	100	IG			
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint Province n° 1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	78	51	IG	78	51	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Isoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

\*\* Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

\*\*\*Inclus dans Crédit Mutuel Leasing Benelux jusqu'en 2018.

### 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2016.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 687	653	- 195	19	- 113	5 879	0
Belgique	131	37	- 9	- 1	- 8	618	0
Espagne	445	63	- 18	- 4	- 25	2 341	0
États-Unis d'Amérique	118	66	3	- 2	- 9	91	0
France	7 595	3 905	- 806	- 54	- 1 080	28 969	0
Hong Kong	8	4	- 1	- 0	- 1	15	0
Hongrie	42	7	- 1	- 0	- 2	351	0
Italie	60	7	- 0	0	- 5	275	0
Luxembourg	314	124	- 20	2	- 29	993	0
Maroc *	0	6	0	0	0	0	0
Monaco	6	4	- 1	0	- 0	9	0
Pays-Bas	0	0	0	0	- 0	1	0
Pologne	2	- 2	0	0	- 0	66	0
Portugal	187	95	- 30	5	- 7	759	0
République Tchèque	8	- 2	0	0	- 1	137	0
Royaume-Uni	43	22	- 3	0	- 4	69	0
Saint Martin (partie néerlandaise)	3	2	- 0	- 0	- 0	8	0
Singapour	66	32	- 4	0	- 4	139	0
Slovaquie	2	- 2	0	0	- 1	59	0
Suisse	147	53	- 5	2	- 11	357	0
Tunisie *	0	13	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 865</b>	<b>5 086</b>	<b>- 1 089</b>	<b>- 35</b>	<b>- 1 300</b>	<b>41 136</b>	<b>0</b>

\* Entités consolidées par mise en équivalence.

### 3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement *			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2019</b>								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	304	3 299	- 663	125 068	860	1 462	1 723
Cofidis Belgique	29 %	4	211	0	904	13	- 1	96
Cofidis France	29 %	22	325	0	9 914	83	- 6	555

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement *			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2018</b>								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	284	3 472	- 128	116 088	806	938	1 720
Cofidis Belgique	29 %	4	207	0	852	13	0	97
Cofidis France	29 %	19	320	0	8 593	71	- 4	546

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

### 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

#### Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire. Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

#### Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31.12.2019			31.12.2018		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)*	Autres entités structurées **	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)*	Autres entités structurées **
<b>Total bilan</b>	<b>0</b>	<b>28 593</b>	<b>2 350</b>	<b>0</b>	<b>23 733</b>	<b>1 974</b>
Valeurs comptables des actifs financiers	0	13 381	943	0	11 962	949

\* Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20% et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

\*\* Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

### 3e Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs non courants destinés à être cédés	726	0
Passifs non courants destinés à être cédés	725	0

Ces actifs et passifs non courants destinés à être cédés concernent la cession du portefeuille NELL par notre filiale Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La cession du portefeuille NELL interviendra au premier trimestre 2020 avec effet au 1er janvier 2020. La vente de ce portefeuille apporté par

un réseau de courtiers s'accompagne de la reprise par l'acquéreur de l'intégralité du personnel salarié de NELL.

Les actifs et passifs rattachés à ce portefeuille sont présentés dans les états financiers selon IFRS 5 dans les postes du bilan : "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

### Note 4 Caisse, banques centrales (actif/passif)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Caisse, banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	63 822	54 659
dont réserves obligatoires	2 118	1 980
Caisse	942	859
<b>Total</b>	<b>64 764</b>	<b>55 518</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>715</b>	<b>350</b>

### Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019				31/12/2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>11 376</b>	<b>437</b>	<b>4 620</b>	<b>16 433</b>	<b>10 455</b>	<b>418</b>	<b>4 014</b>	<b>14 887</b>
■ Effets publics	941	0	0	941	774	0	0	774
■ Obligations et autres titres de dettes	9 788	437	150	10 375	9 135	418	149	9 702
Cotés	9 788	97	25	9 910	9 135	82	25	9 242
Non cotés	0	340	125	465	0	336	124	460
<i>dont OPC</i>	<i>133</i>		<i>1</i>	<i>134</i>	<i>130</i>		<i>7</i>	<i>137</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	647		3 492	4 139	546		3 158	3 704
Cotés	647		1 151	1 798	546		1 007	1 553
Non cotés	0		2 341	2 341	0		2 151	2 151
■ Titres immobilisés			684	684			707	707
Titres de participations			193	193			202	202
Autres titres détenus à long terme			260	260			180	180
Parts dans les entreprises liées			230	230			324	324
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>1</i>	<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>3 190</b>			<b>3 190</b>	<b>3 398</b>			<b>3 398</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>12 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 490</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont pensions <sup>(1)</sup></i>	<i>12 490</i>	<i>0</i>		<i>12 490</i>		<i>0</i>		<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>27 056</b>	<b>437</b>	<b>4 326</b>	<b>31 819</b>	<b>13 853</b>	<b>418</b>	<b>4 014</b>	<b>18 285</b>

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

## LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank of Africa) <sup>[1]</sup>	Coté	< 30%	23 842	295 547	13 233	2 809
Crédit Logement	Non coté	< 10%	1 709	10 813	204	102
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20%	563	28 103	2	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018.

[1] La sortie de périmètre de la BMCE Bank of Africa a été réalisée en 2018 suite au constat de la perte de l'influence notable par le groupe. Les titres BMCE Bank of Africa sont désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirham Marocain.

## 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 854	4 390
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 854</b>	<b>4 390</b>

## PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2019	31/12/2018
Vente à découvert de titres	979	1 227
Effets publics	0	3
Obligations et autres titres de dettes	357	585
Actions et autres instruments de capitaux propres	622	639
Dettes représentatives des titres donnés en pension <sup>[1]</sup>	15 085	0
Instruments dérivés de transaction	2 785	3 159
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>18 854</b>	<b>4 390</b>

[1] Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

## 5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2019			31/12/2018 retraité <sup>[1]</sup>		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	287 911	1 914	1 534	312 158	2 042	1 812
Swaps	159 519	1 793	1 325	76 014	1 697	1 680
Autres contrats fermes <sup>[1]</sup>	97 408	2	1	211 268	6	4
Options et instruments conditionnels	30 984	119	208	24 876	339	128
Instrument de change	121 205	1 022	845	123 131	980	881
Swaps	87 027	40	38	88 385	37	44
Autres contrats fermes	9 460	915	740	7 749	846	740
Options et instruments conditionnels	24 718	67	67	26 997	97	97
Autres que taux et change	26 833	255	407	27 187	375	466
Swaps	11 057	112	171	10 668	93	130
Autres contrats fermes	11 014	12	101	8 401	14	90
Options et instruments conditionnels	4 762	131	135	8 118	268	246
<b>TOTAL</b>	<b>435 949</b>	<b>3 191</b>	<b>2 786</b>	<b>462 476</b>	<b>3 397</b>	<b>3 159</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe B0R dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

[1] Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le groupe. Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie Transaction vers la catégorie Couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 282 649 millions d'euros et a été retraité en conséquence.

## Note 6 Couverture

### 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2019			31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	290 347	3 440	2 285	263 340	3 064	2 357
<i>Swaps</i>	75 288	3 442	2 285	86 814	3 067	2 356
Autres contrats fermes <sup>(1)</sup>	213 866	0	0	174 885	0	0
Options et instruments conditionnels	1 193	(2)	0	1 641	(3)	1
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	267	0	5		0	0
<i>Swaps</i>	267	0	5		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>290 614</b>	<b>3 440</b>	<b>2 290</b>	<b>263 340</b>	<b>3 064</b>	<b>2 357</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

(1) Afin d'améliorer les données utilisées dans le reporting FINREP, une revue du plan de compte a été effectuée par le Groupe. Cette revue a abouti à la création de nouveaux comptes de notionnels et au reclassement de certains comptes, de la catégorie Transaction vers la catégorie Couverture. Le montant publié du notionnel au 31 décembre 2018 s'élevait à 103 504 millions d'euros et a été retraité en conséquence.

### Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2019
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	8 543	26 257	140 503	115 045	
<i>Swaps</i>	3 403	14 146	37 637	20 102	75 288
Autres contrats fermes	5 028	11 775	102 122	94 941	213 866
Options et instruments conditionnels	112	336	745	1	1 193
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	89	178	0	0	267
<i>Swaps</i>	89	178	0	0	267
<b>TOTAL</b>	<b>8 632</b>	<b>26 435</b>	<b>140 503</b>	<b>115 045</b>	<b>290 614</b>

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2018
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	10 327	18 439	103 476	131 098	263 340
<i>Swaps</i>	6 702	7 188	45 617	27 307	86 814
Autres contrats fermes	3 513	10 915	56 667	103 790	174 885
Options et instruments conditionnels	112	336	1 192	1	1 641
<b>TOTAL</b>	<b>10 327</b>	<b>18 439</b>	<b>103 476</b>	<b>131 098</b>	<b>263 340</b>

### 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2019	31/12/2018
<b>JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLES</b>		
■ d'actifs financiers	897	696
■ de passifs financiers	- 4	19

## 6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

### ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	22 745	0	0	23 235	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	70 753	887	6	86 453	717	(3)
Titres au coût amorti	1 287	54	3	1 455	55	(20)
Actifs financiers à la JVCP	18 322	868	0	16 373	109	8
<b>TOTAL</b>	<b>113 107</b>	<b>1 809</b>	<b>9</b>	<b>127 516</b>	<b>881</b>	<b>(15)</b>

### ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	dont réévaluation liée à la couverture	dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	54 793	1 411	2	53 798	1 031	3
Dettes envers les établissements de crédit	11 831	929	2	12 656	822	2
Dettes envers la clientèle	27 218	27	3	26 082	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>93 842</b>	<b>2 367</b>	<b>7</b>	<b>92 536</b>	<b>1 861</b>	<b>5</b>

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics	10 262	9 574
Obligations et autres titres de dettes	19 575	17 078
■ Cotés	19 166	16 697
■ Non cotés	409	381
Créances rattachées	165	156
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>30 002</b>	<b>26 808</b>
dont titres de dettes dépréciés (S3)	2	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 17	- 11
Autres dépréciations (S3)	- 1	- 1
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>29 984</b>	<b>26 796</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	19	16
■ Cotés	9	13
■ Non cotés	10	3
Titres immobilisés	153	383
■ Titres de participations	60	60
■ Autres titres détenus à long terme	263	185
■ Parts dans les entreprises liées	124	138
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>466</b>	<b>399</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 451</b>	<b>27 195</b>
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	3	- 97
dont titres de participation cotés	- 1	- 1



## Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	26 174	3 017	1 261	30 452
Effets publics et valeurs assimilées	10 342	0	0	10 342
Obligations et autres titres de dettes	15 627	3 014	1 000	19 642
Actions et autres instruments de capitaux propres	18	2	0	20
Participations et ATDLT	187	0	136	323
Parts entreprises liées	0	0	124	124
Transaction/JVO/Autres	10 832	16 749	4 236	31 818
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	689	201	52	941
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	8 079	1 510	199	9 788
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	33	0	404	437
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	102	0	48	150
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	647	0	0	647
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 166	0	2 326	3 492
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	0	451	452
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	230	230
Prêts et créances sur établissements de crédit – transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – transaction	0	12 489	0	12 489
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	115	2 548	526	3 190
Instruments dérivés de couverture	0	3 438	2	3 440
<b>TOTAL</b>	<b>37 006</b>	<b>23 204</b>	<b>5 499</b>	<b>65 709</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	20 194	5 263	0	25 457
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 321	2 273	0	4 594
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	17 872	2 990	0	20 862
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	69 090	2 916	633	72 639
Effets publics et valeurs assimilées	16 127	169	0	16 296
Obligations et autres titres de dettes	40 951	448	0	41 399
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 075	2 282	1	13 357
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	937	17	632	1 586
<b>TOTAL</b>	<b>89 283</b>	<b>8 179</b>	<b>633</b>	<b>98 095</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction/JVO	125	18 281	447	18 854
Instruments dérivés de couverture	0	2 271	19	2 291
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>20 553</b>	<b>467</b>	<b>21 144</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	1	6 435	0	6 436
Transaction	1	0	0	1
Juste valeur sur option	0	6 435	0	6 435
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>6 435</b>	<b>0</b>	<b>6 436</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	2 026	465	- 361	0	259	0	- 2	2 387

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	23 053	2 726	1 415	27 193
Effets publics et valeurs assimilées	9 612	37	0	9 648
Obligations et autres titres de dettes	13 293	2 687	1 152	17 147
Actions et autres instruments de capitaux propres	19	2	0	15
Participations et ATDLT	129	0	101	245
Parts entreprises liées	0	0	161	138
Transaction/JVO/Autres	10 623	3 734	3 930	18 286
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	615	159	0	774
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	7 882	926	327	9 135
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	35	20	363	418
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	102	0	48	149
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	546	0	0	546
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 193	0	2 026	3 158
Participations et ATDLT – Autres JVPR	3	0	389	383
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	217	325
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	247	2 629	560	3 398
Instruments dérivés de couverture	0	3 052	11	3 063
<b>TOTAL</b>	<b>33 676</b>	<b>9 512</b>	<b>5 356</b>	<b>48 542</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	21 348	4 751	0	26 099
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	2 167	3 093	0	5 260
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 181	1 658	0	20 839
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	63 048	1 911	520	65 479
Effets publics et valeurs assimilées	16 066	0	0	16 066
Obligations et autres titres de dettes	37 742	81	0	37 824
Actions et autres instruments de capitaux propres	8 458	1 809	1	10 267
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	782	21	519	1 322
<b>TOTAL</b>	<b>84 396</b>	<b>6 662</b>	<b>520</b>	<b>91 579</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction/JVO	1 443	2 168	779	4 390
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 443	2 168	779	4 390
Instruments dérivés de couverture	0	2 336	21	2 356
<b>TOTAL</b>	<b>1 443</b>	<b>4 503</b>	<b>800</b>	<b>6 746</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	5 315	0	5 315
Transaction	0	- 1	0	- 1
Juste valeur sur option	0	5 316	0	5 316
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 315</b>	<b>0</b>	<b>5 315</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

## Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2019	31/12/2018
RMBS	1 561	1 518
CMBS	662	543
CLO	3 561	3 211
Autres ABS	2 185	2 404
<b>Sous-total</b>	<b>7 969</b>	<b>7 677</b>
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	215
<b>TOTAL</b>	<b>7 969</b>	<b>7 892</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

### EXPOSITIONS AU 31/12/2019

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	487	-	65	506	1 059
Coût amorti	53	-	300	533	886
Juste valeur - Autres	8	-	-	-	8
Juste valeur par capitaux propres	1 013	662	3 196	1 145	6 016
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
France	334	-	571	606	1 511
Espagne	112	-	-	188	301
Royaume-Uni	256	-	136	84	475
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	470	-	247	774	1 490
USA	198	662	2 608	254	3 722
Autres	190	-	-	279	468
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
US Agencies	194	659	-	-	853
AAA	1 163	4	3 410	1 070	5 646
AA	168	-	96	582	846
A	17	-	44	-	60
BBB	7	-	-	25	31
BB	8	-	-	7	15
Inférieur ou égal à B	4	-	-	-	4
Non noté	-	-	11	502	513
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>
Origination 2005 et avant	39	51	-	-	90
Origination 2006-2008	94	-	-	20	114
Origination 2009-2011	65	4	-	-	69
Origination 2012-2019	1 362	607	3 561	2 165	7 696
<b>TOTAL</b>	<b>1 561</b>	<b>662</b>	<b>3 561</b>	<b>2 185</b>	<b>7 969</b>

**EXPOSITIONS AU 31/12/2018**

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	472	0	0	253	725
Coût amorti	237	0	260	256	753
Juste valeur – Autres	9				9
Juste valeur par capitaux propres	801	543	2 951	1 895	6 190
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
France	251	0	555	644	1 450
Espagne	125	0	0	195	320
Royaume-Uni	344	0	135	211	690
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	310	0	363	1 199	1 871
USA	293	543	2 158	1	2 994
Autres	197	0	0	155	351
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
US Agencies	125	543	0	0	668
AAA	1 045	0	3 041	1 634	5 719
AA	141	0	120	508	770
A	20	0	38	57	115
BBB	7	0	0	200	207
BB	18	0	0	7	24
Inférieur ou égal à B	162	0	0	0	162
Non noté	0	0	11	0	11
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>
Origination 2005 et avant	60	0	0	0	60
Origination 2006-2008	283	0	0	56	338
Origination 2009-2011	31	1	0	0	32
Origination 2012-2018	1 144	542	3 211	2 349	7 247
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>543</b>	<b>3 211</b>	<b>2 404</b>	<b>7 677</b>

## Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Titres au coût amorti	2 780	2 957
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 675	57 322
Prêts et créances sur la clientèle	250 142	243 999
<b>TOTAL</b>	<b>304 597</b>	<b>304 278</b>

### 10a Titres au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Titres	2 936	3 156
■ Effets publics	1 663	1 921
■ Obligations et autres titres de dettes	1 273	1 235
Cotés	497	489
Non cotés	776	746
Créances rattachées	12	14
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 947</b>	<b>3 170</b>
<i>dont actifs dépréciés [S3]</i>	183	392
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 1	0
Autres dépréciations [S3]	- 167	- 213
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 780</b>	<b>2 957</b>

### 10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Créances saines [S1/S2]	51 448	57 076
Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	7 171	5 757
Autres comptes ordinaires	2 933	3 365
Prêts	35 030	35 832
Autres créances	4 674	4 945
Pensions <sup>(2)</sup>	1 641	7 177
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3]	0	0
Créances rattachées	229	249
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 2	- 3
Autres dépréciations [S3]	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51 675</b>	<b>57 322</b>

<sup>(1)</sup> Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

<sup>(2)</sup> Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

## 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Créances saines (S1/S2)	231 929	227 075
Créances commerciales	15 240	15 323
Autres concours à la clientèle	216 275	211 317
■ crédits à l'habitat	87 384	82 037
■ autres concours et créances diverses dont pensions	128 891	129 280
Créances rattachées	413	436
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 618	9 064
<b>Créances brutes</b>	<b>241 547</b>	<b>236 139</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1 529	- 1 419
Autres dépréciations (S3)	- 5 372	- 5 120
<b>Sous-total I</b>	<b>234 646</b>	<b>229 600</b>
Location financement (investissement net)	15 304	14 273
■ Mobilier	10 802	9 983
■ Immobilier	4 502	4 290
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	490	427
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 108	- 110
Autres dépréciations (S3)	- 190	- 190
<b>Sous-total II</b>	<b>15 496</b>	<b>14 400</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 142</b>	<b>244 000</b>
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions <sup>(1)</sup>	912	9 350

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

## OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Valeur brute comptable	14 700	2 384	- 1 278	- 12	15 794
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 300	- 98	101	- 1	- 298
Valeur nette comptable	14 400	2 286	- 1 177	- 13	15 496

## VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 976	8 963	2 884	15 823
Valeurs actualisées des loyers futurs	3 817	8 733	2 874	15 424
<b>PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS</b>	<b>159</b>	<b>230</b>	<b>10</b>	<b>399</b>



## Note 11 Passifs financiers au coût amorti

### 11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	42	38
TMI & TCN	56 396	56 406
Emprunts obligataires	66 833	62 544
Titres seniors non préférés	1 044	0
Dettes rattachées	795	767
<b>TOTAL</b>	<b>125 110</b>	<b>119 755</b>

### 11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2019	31/12/2018
Autres comptes ordinaires	6 770	13 920
Emprunts	15 478	15 182
Autres dettes	4 458	4 193
Pensions <sup>(1) (2)</sup>	13 172	28 807
Dettes rattachées	42	95
<b>TOTAL</b>	<b>39 920</b>	<b>62 197</b>

(1) Le Groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

### 11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'épargne à régime spécial	58 072	55 208
■ à vue	42 386	40 349
■ à terme	15 686	14 859
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	1
<b>Sous-total</b>	<b>58 072</b>	<b>55 209</b>
Comptes à vue	112 105	101 845
Comptes et emprunts à terme	46 813	34 227
Pensions <sup>(1)</sup>	3	2 024
Dettes rattachées	102	144
Autres dettes	7	10
<b>Sous-total</b>	<b>159 030</b>	<b>138 250</b>
<b>TOTAL</b>	<b>217 102</b>	<b>193 459</b>

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

## 11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2019	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	10 094	- 3 452	6 642	- 1 302	0	- 3 131	2 209
Pensions	21 559	0	21 559	0	- 21 372	- 162	25
<b>TOTAL</b>	<b>31 653</b>	<b>- 3 452</b>	<b>28 201</b>	<b>- 1 302</b>	<b>- 21 372</b>	<b>- 3 293</b>	<b>2 234</b>

31/12/2019	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	8 529	- 3 452	5 076	- 1 302	0	- 2 244	1 530
Pensions	34 710	0	34 710	0	- 34 532	- 140	37
<b>TOTAL</b>	<b>43 238</b>	<b>- 3 452</b>	<b>39 786</b>	<b>- 1 302</b>	<b>- 34 532</b>	<b>- 2 384</b>	<b>1 568</b>

31/12/2018	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	8 038	- 1 576	6 462	- 1 118	0	- 3 194	2 150
Pensions	19 813	0	19 813	0	- 19 527	- 185	102
<b>TOTAL</b>	<b>27 851</b>	<b>- 1 576</b>	<b>26 275</b>	<b>- 1 118</b>	<b>- 19 527</b>	<b>- 3 379</b>	<b>2 252</b>

31/12/2018	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	7 090	- 1 576	5 514	- 1 150	0	- 2 828	1 536
Pensions	36 221	0	36 221	0	- 35 429	- 791	1
<b>TOTAL</b>	<b>43 311</b>	<b>- 1 576</b>	<b>41 735</b>	<b>- 1 150</b>	<b>- 35 429</b>	<b>- 3 619</b>	<b>1 537</b>

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2<sup>e</sup> colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadres de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à

compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non *via* des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

## Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

### 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2018 retraité <sup>(1)</sup>	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Modification des flux <sup>(2)</sup>	Transfert <sup>(3)</sup>	Autres	31/12/2019
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>57 325</b>	<b>63 928</b>	<b>- 69 591</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>51 677</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	57 312	63 923	- 69 581	9	9	0	51 672
aux pertes attendues à maturité [S2]	13	5	- 10	0	- 3	0	5
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis <sup>(1)</sup></b>	<b>250 840</b>	<b>116 288</b>	<b>- 110 111</b>	<b>321</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>257 341</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	228 606	103 438	- 99 114	27	- 736	0	232 221
aux pertes attendues à maturité [S2]	12 743	11 848	- 8 597	37	- 1 019	0	15 012
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	9 447	1 000	- 2 354	257	1 758	0	10 108
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	44	2	- 46	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>3 170</b>	<b>3 313</b>	<b>- 3 650</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>2 948</b>
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	2 778	3 305	- 3 427	0	109	0	2 765
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	0	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	392	8	- 223	0	6	0	183
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>26 808</b>	<b>12 261</b>	<b>- 8 955</b>	<b>0</b>	<b>- 112</b>	<b>0</b>	<b>30 002</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	26 699	12 190	- 8 921	0	- 73	0	29 895
aux pertes attendues à maturité [S2]	107	38	0	0	- 40	0	105
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	33	- 34	0	1	0	2
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>338 143</b>	<b>195 790</b>	<b>- 192 307</b>	<b>330</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>341 968</b>

(1) Montants des Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis, retraité au 31 décembre 2018 afin notamment de mieux refléter la réalité économique des encours de crédit-bail.

(2) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

(3) Dont transfert de Buckets.

## 12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2018	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2019
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit</b>	<b>- 6</b>	<b>- 2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>- 2</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 6	- 2	3	3	- 2
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>- 6 839</b>	<b>- 1 813</b>	<b>1 530</b>	<b>- 77</b>	<b>- 7 199</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 755	- 238	165	31	- 797
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 774	- 335	293	58	- 758
■ dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 5 311	- 1 240	1 072	86	- 5 393
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>- 213</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>- 168</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	- 1	0	0	- 1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 213	0	1	45	- 167
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVCP – titres de dettes</b>	<b>- 12</b>	<b>- 9</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>- 18</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 11	- 7	3	0	- 15
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	- 2	0	0	- 2
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	0	- 1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 070</b>	<b>- 1 825</b>	<b>1 537</b>	<b>- 29</b>	<b>- 7 387</b>

## Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

### 13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

#### ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur par résultat	25 457	26 099
■ Transaction	0	0
■ Juste valeur sur option - titres de dettes	4 594	5 260
■ Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	20 863	20 839
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	72 638	65 479
■ Effets publics et valeurs assimilées	16 296	16 066
■ Obligations et autres titres de dettes	41 399	37 824
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	13 357	10 267
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 586	1 322
Prêts et créances	5 125	2 624
Détenus jusqu'à l'échéance	7 877	10 559
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>111 097</b>	<b>104 761</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>3 313</b>	<b>3 228</b>
<b>Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs</b>	<b>789</b>	<b>751</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 199</b>	<b>108 740</b>

(1) Dont actifs SPPI 56 602 millions d'euros.

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 4 306 millions d'euros au 31/12/2019.

#### LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20%	402	872	393	123
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10%	11 358	24 384	884	1 143
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10%	3 304	6 740	225	227
Certas, Cie d'assurances auto et habitation <sup>(1)</sup>	Non coté	10%	1 153	6 751	1 937	8

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018.

(1) En millions de Dollars Canadiens.

#### VENTILATION PAR NOTATION STANDARD AND POOR'S DES ACTIFS D'ASSURANCE SPPI

Notation Standard & Poor's	Actifs d'assurance SPPI
AAA	12 %
AA+	2 %
AA	27 %
AA-	4 %
A+	8 %
A	7 %
A-	11 %
BBB+	9 %
BBB	7 %
BBB-	0 %
BB+	0 %
NN *	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

\* Non noté.

### 13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

#### PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2019	31/12/2018
Vie	86 101	80 963
Non-vie	4 408	3 763
Unités de compte	13 093	11 716
Autres	314	307
<b>Total</b>	<b>103 916</b>	<b>96 749</b>
dont participation aux bénéfices différée passive	15 128	10 302
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	424	348
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>103 492</b>	<b>96 401</b>

#### PASSIFS FINANCIERS

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur par résultat	6 436	5 315
■ Transaction	1	- 1
■ Juste valeur sur option	6 435	5 316
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	153	167
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>6 889</b>	<b>5 782</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>389</b>	<b>337</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 278</b>	<b>6 119</b>
Total des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	111 194	102 868

## Note 14 Impôts

### 14a Impôts courants

	31/12/2019	31/12/2018
Actif (par résultat)	1 029	1 111
Passif (par résultat)	575	373

Suite à l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux, le groupe a reclassé 150 millions d'euros du poste « provisions » (note 20a) vers le poste « Impôts courants » (note 14a).

### 14b Impôts différés

	31/12/2019	31/12/2018
Actif (par résultat)	896	950
Actif (par capitaux propres)	258	182
Passif (par résultat)	612	614
Passif (par capitaux propres)	578	344

#### RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur				
■ Dépréciations des actifs financiers	704		719	
■ Réserve latente de location financement		396		352
■ Réévaluation des instruments financiers	537	971	378	617
■ Charges à payer et produits à recevoir	182	39	148	72
■ Résultats des sociétés transparentes				
■ Activité d'assurance	57	116	75	127
■ Autres décalages temporaires	170	167	80	61
■ Déficit fiscal	3		3	
Compensation	- 499	- 499	- 271	- 271
<b>TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 154</b>	<b>1 190</b>	<b>1 132</b>	<b>958</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.



## Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2019	31/12/2018
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	136	158
Comptes d'ajustement sur devises	385	267
Produits à recevoir	503	483
Comptes de régularisation divers	3 468	3 194
<b>Sous-total</b>	<b>4 492</b>	<b>4 102</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	117	103
Débiteurs divers	3 478	3 604
Stocks et assimilés	32	25
Autres emplois divers	31	32
<b>Sous-total</b>	<b>3 658</b>	<b>3 764</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 150</b>	<b>7 866</b>

### 15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2019	31/12/2018
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	45	25
Comptes d'ajustement sur devises	137	85
Charges à payer	961	891
Produits constatés d'avance	602	664
Comptes de régularisation divers	4 761	5 002
<b>Sous-total</b>	<b>6 506</b>	<b>6 667</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier *	582	0
Obligations locatives – Autres *	2	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	475	422
Versements restant à effectuer sur titres	52	71
Créditeurs divers	1 155	1 245
<b>Sous-total</b>	<b>2 266</b>	<b>1 738</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 772</b>	<b>8 405</b>

\* À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiements des loyers. (cf. note 1).

### 15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2019	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	164	117	101	104	98	584
■ Immobilier	163	116	101	104	98	582
■ Autres	1	1	0	0	0	2

## Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

### 16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTRÉE Assurances	Tunisie	30,00 %	17	5	1	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	172	9	5	195
Euro-Information	France	26,36 %	404	41	1	NC *
Euro Protection Surveillance	France	25,00 %	41	6	0	NC *
LYF SA (ex-Fivory)	France	43,75 %	7	0	0	NC *
Royale Marocaine d'Assurance (ex-RMA Watanya) **	Maroc	NA	0	6	0	NC *
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC *
Autres participations			1	0		NC *
<b>Total (1)</b>			<b>651</b>	<b>66</b>	<b>7</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC *
Banque du groupe Casino	France	50,00 %	75	7	0	NC *
<b>Total (2)</b>			<b>76</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1)+ (2)</b>			<b>727</b>	<b>74</b>	<b>7</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* Sortie de périmètre de RMA en 2019 suite à la cession des titres détenus par le GACM.

31/12/2018	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTRÉE Assurances	Tunisie	30,00 %	14	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00 %	160	16	7	171
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) **	Maroc	NA	NA	56	19	NA
Euro-Information	France	26,36 %	367	28	0	NC *
flyf	France	25,00 %	35	6	0	NC *
LYF SA (ex-Fivory)	France	46,00 %	8	- 1	0	NC *
Royale Marocaine d'Assurance (ex-RMA Watanya)	Maroc	22,02 %	130	17	12	NC *
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC *
Autres participations			2	0		NC *
<b>Total (1)</b>			<b>726</b>	<b>125</b>	<b>39</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	1	0	0	NC *
Banque du groupe Casino	France	50,00 %	55	5	0	NC *
<b>Total (2)</b>			<b>56</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1)+ (2)</b>			<b>782</b>	<b>130</b>	<b>39</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* Sortie de périmètre de BMCE en 2018 suite à la perte de l'influence notable.

## 16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2019					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
ASTRÉE Assurance <sup>(2)</sup>	607	131	59	52	21	185
Banque de Tunisie <sup>(1) (2)</sup>	5 990	328	161	111	NC *	839
Euro-Information <sup>(1)</sup>	1 412	1 280	164	100	0	1 205
Euro Protection Surveillance <sup>(1)</sup>	225	172	39	25	0	174
LYF SA (ex-Fivory)	19	0	- 1	- 1	0	16
RMA Watanya <sup>(1) (3)</sup>	333 002	18 604	4 264	973	3 800	6 194
<b>COENTREPRISES</b>						
Banque Casino	1 427	164	79	14	0	151

(1) Montants 2018 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain \*NC : Non communiqué.

	31/12/2018					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
ASTRÉE Assurance <sup>(2)</sup>	525	122	22	17	55	179
Banque de Tunisie <sup>(1) (2)</sup>	5 279	269	164	136	NC *	801
Euro-Information <sup>(1)</sup>	1 292	1 132	167	97	0	1 106
Euro Protection Surveillance <sup>(1)</sup>	199	161	41	26	0	149
LYF SA (ex-Fivory)	18	- 1	- 1	- 1	0	16
RMA Watanya <sup>(1) (3)</sup>	351 720	18 695	4 630	1 119	3 961	6 558
<b>COENTREPRISES</b>						
Banque Casino	1 198	136	63	9	0	112

(1) Montants 2017.

(2) En millions Dinar Tunisien.

(3) En millions Dirham Marocain.

\* NC : Non communiqué.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Coût historique	91	2	- 13	9	89
Amortissement et dépréciation	- 39	- 2	1	6	- 34
<b>Montant net</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>- 12</b>	<b>15</b>	<b>55</b>

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

## Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 18a Immobilisations corporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres <sup>(1)</sup>	31/12/2019
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	489	1	- 7	0	483
Constructions d'exploitation	3 071	92	- 74	5	3 094
Droits d'utilisation - Immobilier <sup>(1)</sup>	0	97	- 32	622	687
Droits d'utilisation - Autres <sup>(1)</sup>	0	0	0	2	2
Autres immobilisations corporelles	1 153	106	- 101	0	1 158
<b>Total</b>	<b>4 713</b>	<b>296</b>	<b>- 214</b>	<b>629</b>	<b>5 424</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	- 9	- 2	0	1	- 10
Constructions d'exploitation	- 1 978	- 93	57	- 5	- 2 019
Droits d'utilisation - Immobilier	0	- 106	4	- 8	- 110
Droits d'utilisation - Autres	0	- 1	0	0	- 1
Autres immobilisations corporelles	- 898	- 51	46	1	- 902
<b>Total</b>	<b>- 2 885</b>	<b>- 253</b>	<b>107</b>	<b>- 11</b>	<b>- 3 042</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 828</b>	<b>43</b>	<b>- 107</b>	<b>618</b>	<b>2 382</b>

[1] Dont 621 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS 16.

### 18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	1 427	42	- 20	3	1 452
■ Logiciels	519	28	- 3	3	547
■ Autres	908	14	- 17	0	905
<b>Total</b>	<b>1 427</b>	<b>42</b>	<b>- 20</b>	<b>3</b>	<b>1 452</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	- 914	- 32	4	0	- 942
■ Logiciels	- 474	- 20	2	- 1	- 493
■ Autres	- 440	- 12	2	1	- 449
<b>Total</b>	<b>- 914</b>	<b>- 32</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>- 942</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>513</b>	<b>10</b>	<b>- 16</b>	<b>3</b>	<b>510</b>

## Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2019
Écart d'acquisition brut	4 544				0	4 544
Dépréciations	- 495				0	- 495
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>4 049</b>				<b>0</b>	<b>4 049</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2019
Targobank Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
Factofrance SA	68					68
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.U. (ex-AMGEN)	53					53
SIIC Foncière Masséna	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>4 049</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 049</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Au 31 décembre 2019, le coût du capital retenu pour les UGTs pour lesquelles la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation s'élève à :

- 9 % pour les UGTs de banque de détail, de crédit à la consommation, d'assurance et de leasing, implantés en Europe ;
- 7,6 % pour l'UGT EI Telecom.

Les paramètres de calcul du coût du capital sont inchangés entre les clôtures 2018 et 2019, compte tenu de conditions économiques jugées comme similaires.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne		Cofidis
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	
Coût du capital	9,00 %	9,00 %	
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital (impact sur le goodwill)	- 427	-163	
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs (impact sur le goodwill)	- 65	-45	

## Note 20 Provisions et passifs éventuels

### 20a Provisions

	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2019
<b>Provisions pour risques :</b>	<b>377</b>	<b>211</b>	<b>- 91</b>	<b>- 202</b>	<b>63</b>	<b>358</b>
<b>Sur engagements de garantie</b>	<b>187</b>	<b>88</b>	<b>- 5</b>	<b>- 76</b>	<b>1</b>	<b>195</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	31	22	0	- 17	0	36
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	33	23	0	- 23	0	33
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	123	43	- 5	- 36	1	126
<b>Sur engagements de financement</b>	<b>53</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>- 67</b>	<b>0</b>	<b>63</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	45	54	0	- 47	1	53
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	8	22	0	- 20	0	10
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	26	1	0	- 13	- 4	10
Provisions pour litiges	76	16	- 18	- 17	0	57
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>- 69</b>	<b>- 28</b>	<b>68</b>	<b>32</b>
<b>Autres provisions :</b>	<b>1 355</b>	<b>409</b>	<b>- 124</b>	<b>- 74</b>	<b>- 246</b>	<b>1 320</b>
■ Provision pour épargne logement	64	13	0	0	0	77
■ Provisions pour éventualités diverses <sup>(2)</sup>	880	248	- 91	- 31	- 134	872
■ Autres provisions <sup>(1) (2)</sup>	411	149	- 33	- 43	- 113	371
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>869</b>	<b>65</b>	<b>- 26</b>	<b>- 11</b>	<b>125</b>	<b>1 022</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 601</b>	<b>685</b>	<b>- 241</b>	<b>- 287</b>	<b>- 58</b>	<b>2 700</b>

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 305 millions d'euros.

(2) Conformément à la norme IAS 1, le Groupe a procédé à un reclassement de 150 millions d'euros des lignes « provisions pour éventualités diverses » et « autres provisions » vers la ligne « Impôts courants (passif) » (note 14).

### 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES</b>					
Indemnités de fin de carrière	640	82	- 35	152	839
Compléments de retraite	136	7	- 11	- 47	85
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	71	8	- 1	3	81
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>847</b>	<b>97</b>	<b>- 47</b>	<b>108</b>	<b>1 005</b>
<b>RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE :</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	23	0	- 1	- 5	17
Juste valeur des actifs					
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>17</b>
Autres engagements	0	0	0	0	0
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>870</b>	<b>97</b>	<b>- 48</b>	<b>103</b>	<b>1 022</b>

## RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	0,75 %	1,5 %
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 0,7 %	Minimum 1 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2018	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2019
						démographiques	financières					
Engagements	1 200	17	0	39	- 1	3	157	- 34	- 1	0	- 71	1 309
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	560	1	8	3	0	- 1	31	- 2	- 14	0	- 116	470
Provisions	640	16	- 8	36	- 1	4	126	- 32	13	0	45	839

### Sensibilité taux d'actualisation :

Passif à 0,25 % : 121

Passif à 1,25 % (+50 pb) : -120

Duration : 18

	31/12/2017	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2018
						démographiques	financières					
Engagements	1 242	16	0	40	- 1	5	- 75	- 37	1	0	9	1 200
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	569	0	4	0	- 1	0	- 22	- 7	18	0	0	560
Provisions	673	16	- 4	40	0	5	- 53	- 30	- 17	0	9	640

## VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2018	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	31/12/2019

	JV des actifs 31/12/2017	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	31/12/2018

## DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	76 %	14 %	0 %	9 %	0 %	0 %	2 %	0 %



## 20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté inférieure à 10 ans	6 745	6 295
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 354	4 406
<b>Total</b>	<b>11 099</b>	<b>10 701</b>
<b>Encours de comptes d'épargne logement</b>	<b>656</b>	<b>645</b>
<b>TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>	<b>11 755</b>	<b>11 346</b>

### PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2019	31/12/2018
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	18	26

### PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2018	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2019
Sur comptes d'épargne-logement	1			1
Sur plans d'épargne-logement	63	13		76
Sur prêts d'épargne-logement	0	0		-
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>13</b>		<b>77</b>
<b>ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>				
Ancienneté inférieure à 10 ans	44	11		55
Ancienneté supérieure à 10 ans	19	2		21
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>13</b>		<b>76</b>

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagement :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

## Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées	7 119	6 116
Emprunts participatifs	20	21
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 506	1 506
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	90	81
<b>TOTAL</b>	<b>8 735</b>	<b>7 724</b>

### PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1 000 M€	919 M€	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1 000 M€	1 000 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	1 000 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	1 000 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	500 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	500 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	500 M€	2,500	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
CIC	Participatif	28/05/1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500 M€	500 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750 M€	734 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250 M€	250 M€	(6)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

## Note 22 Réserves liées au capital et réserves

### 22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2019	31/12/2018
Capital et réserves liées au capital	6 198	6 198
■ Capital	1 689	1 689
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	18 619	16 662
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	18 609	16 653
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 25	6
■ dont Report à nouveau	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 817</b>	<b>22 860</b>

### 22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2019	31/12/2018
<b>GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS * LIÉS AUX :</b>		
■ Écarts de conversion	64	29
■ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	969	621
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 33	- 29
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	14	- 53
■ Dérivés de couverture (CFH)	2	3
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 36	- 40
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 274	- 184
■ Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>347</b>

\* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	35	42
<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>42</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 4	- 178
<b>Sous-total</b>	<b>- 4</b>	<b>- 178</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	- 1
Autres mouvements	67	57
<b>Sous-total</b>	<b>67</b>	<b>56</b>
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	348	- 241
<b>Sous-total</b>	<b>348</b>	<b>- 241</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1	- 2
<b>Sous-total</b>	<b>- 1</b>	<b>- 2</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 90	34
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4	- 9
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>- 298</b>

Ces éléments sont maintenant présentés pour la part du groupe des capitaux propres uniquement; cette modification a également été appliquée sur les montants du 31.12.2018.

## 22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	35	0	35	42	0	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	- 8	3	- 4	- 212	34	- 178
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	66	1	67	55	1	56
Réévaluation des placements des activités d'assurance	483	- 135	348	- 382	141	- 241
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 1	0	- 1	- 3	1	- 2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 137	46	- 90	42	- 8	34
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4	0	4	- 9	0	- 9
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>442</b>	<b>- 84</b>	<b>358</b>	<b>- 467</b>	<b>169</b>	<b>- 298</b>

Ces éléments sont maintenant présentés pour la part du groupe des capitaux propres uniquement; cette modification a également été appliquée sur les montants du 31.12.2018.

## Note 23 Engagements donnés et reçus

### ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>52 932</b>	<b>49 605</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	867	1 143
Engagements en faveur de la clientèle	52 065	48 462
<b>Engagements de garantie</b>	<b>26 187</b>	<b>21 525</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 511	4 512
Engagements d'ordre de la clientèle	21 676	17 013
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 377</b>	<b>3 425</b>
Autres engagements donnés	2 377	3 425
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>3 514</b>	<b>2 314</b>

### ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>13 257</b>	<b>13 322</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	13 257	13 322
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>69 121</b>	<b>65 882</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	46 623	44 320
Engagements reçus de la clientèle	22 498	21 562
<b>Engagements sur titres</b>	<b>964</b>	<b>1 583</b>
Autres engagements reçus	964	1 583
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>6 184</b>	<b>4 340</b>

### TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs donnés en pension	34 755	36 284
Passifs associés	34 668	36 147

### AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 238	4 434
<b>TOTAL</b>	<b>4 238</b>	<b>4 434</b>

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2019		31/12/2018 retraité <sup>(2)</sup>		31/12/2018 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales <sup>(1)</sup>	418	- 569	446	- 609	446	- 609
Clientèle	6 919	- 1 096	6 679	- 1 100	10 191	- 4 612
■ dont crédit-bail et location simple	582	- 221	550	- 199	4 062	- 3 711
■ dont obligation locative	0	- 6				
Instruments dérivés de couverture	3 055	- 2 951	3 481	- 3 442	3 278	- 2 845
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	722	- 16	534	- 22	5 038	- 4 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	460	0	385	0	385	0
Titres au coût amorti	100	0	135	0	135	0
Dettes représentées par un titre	0	- 1 886	0	- 1 679	0	- 1 679
Dettes subordonnées	0	- 10	0	- 25	0	- 25
<b>TOTAL</b>	<b>11 674</b>	<b>- 6 528</b>	<b>11 660</b>	<b>- 6 877</b>	<b>19 473</b>	<b>- 14 690</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>7 897</i>	<i>- 3 561</i>	<i>7 645</i>	<i>- 3 413</i>	<i>11 158</i>	<i>- 6 924</i>

(1) Dont - 316 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 195 millions d'euros en charges au 31/12/2019, et dont - 301 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 217 millions d'euros en charges au 31/12/2018.

(2) En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ses instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture dans la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». Le groupe a également revu la présentation des produits et charges de l'activité de crédit-bail et présente désormais les éléments de l'activité de crédit-bail sous une forme compensée au sein des produits d'intérêts alors qu'ils étaient auparavant scindés en produits et charges d'intérêt.

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités selon cette définition.

## Note 25 Commissions

	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	8	- 8	3	- 7
Clientèle	1 164	- 15	1 185	- 14
Titres	826	- 61	797	- 58
■ dont activités gérées pour compte de tiers	630	0	599	0
Instruments dérivés	6	- 10	4	- 8
Change	19	- 2	20	- 2
Engagements de financement et de garantie	51	- 4	44	- 3
Prestations de services	1 538	- 924	1 747	- 1 110
<b>TOTAL</b>	<b>3 613</b>	<b>- 1 024</b>	<b>3 800</b>	<b>- 1 202</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de transaction	293	214
Instruments à la juste valeur sur option	8	29
Inefficacité des couvertures	- 24	- 17
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 24	- 17
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	158	- 119
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 182	102
Résultat de change	147	133
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1)</sup>	310	225
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>734</b>	<b>584</b>

(1) Dont 214 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement en 2019 contre 209 millions d'euros en 2018.

## Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	10	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	69	184
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>192</b>

## Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	2	1
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et TRF	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>



## Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CONTRATS D'ASSURANCE</b>		
Primes acquises	10 887	11 080
Charges des prestations	- 8 068	- 8 089
Variations des provisions	- 4 490	- 1 341
Autres charges et produits techniques et non techniques	70	100
Produits nets des placements	3 703	277
<b>Produits nets sur contrats d'assurance</b>	<b>2 102</b>	<b>2 027</b>
Marge d'intérêt/commissions	- 10	- 9
<b>Produits nets sur actifs financiers</b>	<b>- 10</b>	<b>- 9</b>
<b>Autres produits nets</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>2 102</b>	<b>2 026</b>

## Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	3	0
■ reprises de provisions/amortissements	0	0
■ plus values de cession	3	0
Charges refacturées	90	86
Autres produits	685	670
<b>Sous-total</b>	<b>778</b>	<b>756</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	- 2	- 5
■ dotations aux provisions/amortissements	- 2	- 5
■ moins values de cession	0	0
Autres charges	- 563	- 582
<b>Sous-total</b>	<b>- 565</b>	<b>- 587</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>213</b>	<b>169</b>

## Note 31 Frais généraux

	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	- 3 333	- 3 256
Autres charges	- 2 891	- 2 794
<b>TOTAL</b>	<b>- 6 224</b>	<b>- 6 050</b>

### 31a Charges de personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	- 2 170	- 2 140
Charges sociales	- 792	- 758
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 3
Intéressement et participation des salariés	- 185	- 167
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 187	- 188
Autres	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 333</b>	<b>- 3 256</b>

### EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2019	31/12/2018
Techniciens de la banque	24 582	24 636
Cadres	16 554	16 320
<b>TOTAL</b>	<b>41 136</b>	<b>40 956</b>
dont France	28 969	28 940
dont étranger	12 167	12 016
<b>TOTAL</b>	<b>41 136</b>	<b>40 956</b>
Effectifs inscrits *	47 297	46 661

\* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

### 31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	- 348	- 350
Locations	- 201	
■ locations à court terme d'actifs <sup>(2)</sup>	- 117	
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>(3)</sup>	- 76	
■ autres locations	- 8	
Autres services extérieurs	- 2 078	- 2 278
Autres charges diverses	16	22
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 611</b>	<b>- 2 606</b>

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de (-124) millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2019, contre (-111) millions en 2018.

(2) Inclut l'immobilier en tacite reconduction.

(3) Inclut le matériel informatique.

### 31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements	- 280	- 188
■ immobilisations corporelles	- 253	- 151
dont droits d'utilisation	- 107	
■ Immobilisations incorporelles	- 27	- 37
<b>TOTAL</b>	<b>- 280</b>	<b>- 188</b>

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 89	- 78
Pertes attendues à maturité (S2)	- 26	- 46
Actifs dépréciés (S3)	- 884	- 681
<b>TOTAL</b>	<b>- 998</b>	<b>- 805</b>

31/12/2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>- 324</b>	<b>235</b>				<b>- 89</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	3				1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 238	165				- 73
dont location financement	- 28	23				- 5
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 1	0				- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 7	3				- 4
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 76	64				- 12
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>- 383</b>	<b>357</b>				<b>- 26</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 335	293				- 42
dont location financement	- 20	21				1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 2	0				- 2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 46	64				18
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>- 1 269</b>	<b>1 093</b>	<b>- 563</b>	<b>- 283</b>	<b>138</b>	<b>- 884</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 192	1 020	- 563	- 278	137	- 876
dont location financement	- 15	21	- 11	- 4	3	- 6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	- 3	1	- 2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 77	71	0	- 2	0	- 8
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 976</b>	<b>1 686</b>	<b>- 563</b>	<b>- 283</b>	<b>138</b>	<b>- 998</b>

31/12/2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>- 383</b>	<b>305</b>				<b>- 78</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	1				- 1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 333	260				- 73
■ dont location financement	- 41	30				- 11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	5				- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 42	39				- 3
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>- 433</b>	<b>387</b>				<b>- 46</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	3				3
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti *	- 363	344				- 19
■ dont location financement	- 39	45				6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 70	40				- 30
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>- 984</b>	<b>1 099</b>	<b>- 560</b>	<b>- 376</b>	<b>140</b>	<b>- 681</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 911	1 044	- 557	- 367	130	- 661
■ dont location financement	- 31	33	- 9	- 5	3	- 9
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 4	5	0	0	0	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 2	- 7	10	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 69	50	- 1	- 2	0	- 22
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 800</b>	<b>1 791</b>	<b>- 560</b>	<b>- 376</b>	<b>140</b>	<b>- 805</b>

### Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 15	8
■ Moins-values de cession	- 22	- 10
■ Plus-values de cession	7	18
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	86	29
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>37</b>

### Note 34 Impôts sur les bénéfices

#### DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt exigible	- 1 202	- 1 204
Charge d'impôt différé	- 35	- 25
Ajustements au titre des exercices antérieurs	113	5
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 124</b>	<b>- 1 224</b>

#### RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat taxable	3 713	3 535
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>- 1 278</b>	<b>- 1 217</b>
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	62	78
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	83	40
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	54	44
Décalages permanents	- 89	- 155
Autres	45	- 14
<b>Charge d'impôt</b>	<b>- 1 124</b>	<b>- 1 224</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>- 30,26 %</b>	<b>- 34,64 %</b>

### Note 35 Résultat par action

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net part du Groupe	2 282	2 084
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	67,58	61,71
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	67,58	61,71

## Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2019			31/12/2018		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
<b>ACTIFS</b>						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	270	179	20	57	97
Instruments dérivés de couverture	0	0	1 020	0	0	424
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	0	40	0
Actifs financiers au coût amorti	1 246	1 600	32 068	1 047	2 621	32 129
Placements des activités d'assurance	0	465	0	0	519	0
Actifs divers	1	1	0	1	11	7
<b>TOTAL</b>	<b>1 246</b>	<b>2 376</b>	<b>33 267</b>	<b>1 068</b>	<b>3 248</b>	<b>32 657</b>
<b>PASSIFS</b>						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	36	0	0	36	0
Dettes représentées par un titre	0	22	0	0	29	0
Dettes envers les établissements de crédit	7	372	5 800	37	561	11 727
Dettes envers la clientèle	525	517	25	467	1 532	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	173	0	0	196	0
Dettes subordonnées	0	0	500	0	0	500
Passifs divers	65	5	0	67	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>597</b>	<b>1 125</b>	<b>6 325</b>	<b>571</b>	<b>2 354</b>	<b>12 252</b>
Engagements de financement donnés	67	0	0	115	0	0
Engagements de garantie donnés	0	27	3 967	0	0	210
Engagements de financement reçus	0	10	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	682	2 196	0	629	1 986

### ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2019			31/12/2018		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	14	86	431	14	122	470
Intérêts versés	1	(85)	(49)	0	(121)	(54)
Commissions reçues	15	(0)	5	14	2	6
Commissions versées	(38)	(5)	(42)	(28)	(4)	(44)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	6	12	(0)	26	(9)	0
Produits nets des activités d'assurance	(18)	(220)	(467)	(13)	(207)	(463)
Autres produits et charges	(10)	0	0	(6)	0	0
Frais généraux	(630)	1	(54)	(581)	0	(44)
<b>TOTAL</b>	<b>(661)</b>	<b>(212)</b>	<b>(177)</b>	<b>(574)</b>	<b>(216)</b>	<b>(130)</b>

### Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2019. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur. Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts, ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information. La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable. Certaines entités du groupe peuvent

également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an. Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2019.

31/12/2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>313 628</b>	<b>304 597</b>	<b>9 031</b>	<b>2 233</b>	<b>58 509</b>	<b>252 887</b>	<b>313 629</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	51 948	51 675	273	0	51 774	175	51 949
Prêts et créances à la clientèle	258 782	250 142	8 640	0	6 315	252 467	258 782
Titres	2 898	2 780	118	2 233	420	245	2 898
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>13 873</b>	<b>13 002</b>	<b>871</b>	<b>8 748</b>	<b>5 125</b>	<b>0</b>	<b>13 873</b>
<i>dont actifs SPPI</i>	<i>13 787</i>	<i>12 917</i>	<i>871</i>	<i>8 728</i>	<i>5 059</i>	<i>0</i>	<i>13 787</i>
Prêts et créances	5 125	5 125	0	0	5 125	0	5 125
Détenus jusqu'à l'échéance	8 748	7 877	871	8 748	0	0	8 748
<b>Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>396 620</b>	<b>390 868</b>	<b>5 752</b>	<b>0</b>	<b>290 502</b>	<b>106 199</b>	<b>396 701</b>
Dettes envers les établissements de crédit	40 271	39 919	352	0	40 254	17	40 271
Dettes envers la clientèle	218 287	217 103	1 184	0	112 105	106 182	218 287
Dettes représentées par un titre	128 588	125 110	3 477	0	128 588	0	128 588
Dettes subordonnées	9 474	8 735	739	0	9 555	0	9 555
<b>Passifs des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>453</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>453</b>
Dettes envers les établissements de crédit	153	153	0	0	153	0	153
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

31/12/2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus- ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>311 035</b>	<b>304 278</b>	<b>6 757</b>	<b>2 284</b>	<b>64 151</b>	<b>244 600</b>	<b>311 035</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	57 443	57 322	122	0	57 283	161	57 443
Prêts et créances à la clientèle	250 467	244 000	6 467	0	6 551	243 915	250 467
Titres	3 125	2 957	168	2 284	317	524	3 125
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>14 081</b>	<b>13 183</b>	<b>898</b>	<b>11 457</b>	<b>2 624</b>	<b>0</b>	<b>14 081</b>
<i>dont actifs SPPI</i>	<i>11 457</i>	<i>10 559</i>	<i>898</i>	<i>11 457</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 457</i>
Prêts et créances	2 624	2 624	0	0	2 624	0	2 624
Détenus jusqu'à l'échéance	11 457	10 559	898	11 457	0	0	11 457
<b>Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9</b>	<b>389 309</b>	<b>383 136</b>	<b>6 173</b>	<b>0</b>	<b>296 339</b>	<b>92 971</b>	<b>389 310</b>
Dettes envers les établissements de crédit	62 771	62 197	574	0	62 771	0	62 771
Dettes envers la clientèle	194 822	193 459	1 363	0	101 851	92 971	194 822
Dettes représentées par un titre	123 223	119 755	3 468	0	123 224	0	123 224
Dettes subordonnées	8 493	7 724	769	0	8 493	0	8 493
<b>Passifs des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>467</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>467</b>
Dettes envers les établissements de crédit	167	167	0	0	167	0	167
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300



## Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 3 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du Groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations

respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces quatre dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

### RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS \*

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le Président et le Directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne seraient plus rémunérés par la BFCM à compter du 1er juin 2019.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite

supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

	31/12/2019	31/12/2018
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
<i>[en milliers d'euros]</i>		
Mandataires sociaux – Comité de direction – Membres du conseil touchant une rémunération	8 143	7 958

\* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 471 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

## Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM, clos au 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2020.

## Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

## Note 41 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2019			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%
<b>CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ BFCM	0,182	5 %	0,174	4 %
■ Filiales intégrées globalement	3,121	81 %	2,869	65 %
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ BFCM	0,202	5 %	0,240	5 %
■ Filiales intégrées globalement	0,339	9 %	1,126	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>3,844</b>	<b>100 %</b>	<b>4,409</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,334		2,328	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,231		0,348	

	31/12/2018			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%
<b>CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ BFCM	0,170	4 %	0,16	4 %
■ Filiales intégrées globalement	2,891	70 %	2,586	70 %
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
■ BFCM	0,586	14 %	0,23	6 %
■ Filiales intégrées globalement	0,455	11 %	0,730	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,102</b>	<b>100 %</b>	<b>3,707</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,389		2,079	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,615		0,372	

## 7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société BFCM,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BFCM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable relatifs, d'une part, à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et, d'autre part, à la présentation, au compte de résultat, des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat et des opérations de location financement de location simple, exposés dans la note 1 « Principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à ces changements de méthode comptable.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

### Risque identifié

Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élevaient à M€ 4 049 en valeur nette au 31 décembre 2019 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement (note 19).

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximale de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisitions constituait un point clé de l'audit en raison de :

- leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ;
- l'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

### Notre réponse

Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :

- une analyse de la méthodologie retenue ;
- une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- effectué un examen des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- procédé à un recalcul des valeurs d'utilités déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- examiné les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

## RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PORTEFEUILLES EN STATUT 3 (ENCOURS DOUTEUX) POUR LES EXPOSITIONS DE LA BANQUE DE FINANCEMENT

### Risque identifié

Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit qui sont inhérents à leurs activités et qui sont portés principalement par la banque de financement pour les risques de crédit sur des entreprises implantées en Europe, en Amérique du Nord, ou en Asie.

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise en Statut 3 (encours douteux) les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Pour ces encours, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties.

Les encours comptabilisés en Statut 3 (encours douteux) et les dépréciations correspondantes sur les prêts et créances sur la clientèle au coût amorti sont présentés dans les notes 10c et 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur créances comptabilisées en Statut 3 (créances douteuses), nous avons considéré que l'estimation des dépréciations sur ces créances constituait un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par le groupe pour identifier les prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.

Nos travaux ont consisté à examiner :

- l'application des règles de classement des encours en Statut 3 sur un échantillon de créances ;
- les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- les conclusions des comités spécialisés des principales entités du groupe en charge du suivi des créances en Statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles des encours classés en Statut 3 (créances douteuses) sur un échantillon de dossiers de crédits.

Nous avons également examiné l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants :

- rapport des encours comptabilisés en Statut 3 (encours douteux) sur les encours totaux et ;
- taux de couverture des encours en Statut 3 (encours douteux) par des dépréciations.

Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons analysé l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

## VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de marché pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur tel que mentionné dans la note 1.3.1.5 de l'annexe des comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ;</li> <li>■ l'utilisation de modèles de valorisation internes ;</li> <li>■ l'estimation des principaux ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité par exemple ;</li> <li>■ l'analyse des écarts de valorisation éventuels avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge ou de cession d'instruments.</li> </ul>	<p>Nous avons évalué les processus et testé les contrôles mis en place par le groupe pour identifier et valoriser les instruments financiers complexes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la gouvernance autour des modèles de valorisation et les ajustements de valeur ;</li> <li>■ l'explication et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ;</li> <li>■ les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3.</li> </ul> <p>Des spécialistes en valorisation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ réalisé nos propres tests de valorisation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ;</li> <li>■ analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ;</li> <li>■ examiné les principaux écarts d'appels de marge, les pertes et/ou gains en cas de cessions d'instruments financiers complexes afin d'apprécier la cohérence des valorisations précédemment retenues ;</li> <li>■ analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>

## ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPLEXES OU COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DU PÔLE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche <i>mark-to-model</i> fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>En raison du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers non cotés et de la complexité de sa modélisation, nous avons estimé que l'évaluation des participations complexes ou comptabilisées en niveau 3 du pôle capital développement constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à la valorisation des titres de capital développement.</p> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ à analyser les méthodes de valorisation et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche <i>mark-to-model</i> ;</li> <li>■ et à contrôler que la valorisation retenue par votre groupe est comparable au prix observé lors d'une transaction récente pour les lignes évaluées sur la base d'un prix de transaction.</li> </ul>

## EVALUATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMPRUNTEURS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES SUR LES CORPORELS AUTO

### Risque identifié

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués aux passifs générés par les contrats des sociétés d'assurance sont ceux de la norme IFRS 4 selon la note 1.3.2.3 « Activités d'assurance – Passifs non financiers » des annexes aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques nettes des contrats d'assurance s'élèvent à M€ 103 492 comme indiqué dans la note 13b « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » de l'annexe aux comptes consolidés.

Parmi ces passifs, les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs correspondent aux valeurs de rachat des contrats d'assurance-vie et les provisions pour sinistres sur les contrats d'assurance non-vie (corporel Auto) correspondent aux primes non acquises (car relatives à des exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

L'évaluation de ces provisions fait appel à des méthodes actuarielles qui requièrent l'exercice du jugement professionnel de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement dans leur évaluation, nous avons considéré que les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs et les provisions pour sinistres sur les corporels Auto, constituaient un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Pour les provisions spécifiques mentionnées ci-contre les travaux réalisés, avec l'aide d'experts en actuariat, ont principalement consisté à :

- analyser la cohérence entre la méthodologie d'évaluation des provisions et les conditions contractuelles ;
- examiner la pertinence des hypothèses calculatoires au regard des risques assurés et de la réglementation applicable (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ;
- examiner les formules actuarielles utilisées ;
- analyser le niveau des provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés ;
- tester, par sondages, le montant des provisions constituées sur les dossiers de sinistres corporels Auto par examen du dossier.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFCM par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-huitième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France  
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj

7





Depuis 2016, Crédit Mutuel est le partenaire officiel de la Fédération Française de Volley-Ball. La banque soutient plus particulièrement la Coupe de France, les compétitions des sections jeunes et la « Tournée des Sables » qui fait, chaque été, la promotion du beach-volley à travers de nombreuses animations.

# 8

## ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

---

8.1	ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM	490	8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	522
8.1.1	Comptes annuels	490			
8.1.2	Notes annexes aux comptes annuels	493			
8.2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	518			

---

## 8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

### 8.1.1 Comptes annuels

#### Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP		22 689 072 308,41	21 400 087 962,02
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	7 296 574 394,00	7 024 131 675,77
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	114 616 942 716,30	115 268 119 417,52
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	2 214 885 025,18	1 834 834 717,14
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	21 086 089 884,77	19 388 782 817,32
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	902 158 398,93	825 766 564,97
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	410 439 239,20	418 914 802,71
Parts dans les entreprises liées	2.17	16 119 341 888,36	15 605 114 203,53
Crédit-bail et location avec option d'achat		0,00	0,00
Location simple		0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0	6 814 201,68	6 783 555,27
Capital souscrit non versé		0,00	0,00
Actions propres		0,00	0,00
Autres actifs	2.24	4 485 677 774,58	5 058 720 493,45
Comptes de régularisation	2.25	2 120 786 808,17	1 651 557 756,79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>191 956 782 780,58</b>	<b>188 490 814 107,49</b>

#### Hors-bilan

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	3.0	1 880 401 242,19	2 365 447 565,59
Engagements de garantie	3.1	4 806 340 001,04	3 951 006 877,02
Engagements sur titres		0,00	0,00

## Passif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, CCP		0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	72 924 796 736,32	75 093 041 814,53
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	11 155 919 466,48	11 800 375 371,83
Dettes représentées par un titre	2.3	83 229 862 712,37	80 222 472 043,03
Autres passifs	2.24	2 723 427 085,67	2 268 030 106,20
Comptes de régularisation	2.25	723 749 930,53	768 971 050,18
Provisions pour risques et charges	2.27	547 492 676,12	568 512 911,11
Dettes subordonnées	2.7	8 786 054 473,13	7 777 456 252,26
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20	11 803 927 455,53	9 930 402 313,92
<i>Capital souscrit</i>	2.20	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
<i>Primes d'émission</i>	2.20	4 508 844 923,87	4 508 844 923,87
<i>Réserves</i>	2.20	3 602 409 955,26	2 741 409 955,26
<i>Écarts de réévaluation</i>		0,00	0,00
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>	2.20	0,00	0,00
<i>Report à nouveau</i>	2.20	601 163,29	0,00
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.20	2 003 541 913,11	991 617 934,79
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>191 956 782 780,58</b>	<b>188 490 814 107,49</b>

## Hors-bilan

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	3.0	12 784 187 451,49	13 083 651 935,61
Engagements de garantie	3.1	0,00	14 646 163,55
Engagements sur titres		15 023 612,12	322 425 658,04

## Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	4 150 694 067,52	4 720 080 374,76
- Intérêts et charges assimilées	4.1	- 4 196 993 663,74	- 4 803 085 390,75
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple		0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple		0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	1 929 022 278,50	1 677 288 402,88
+ Commissions (produits)	4.3	119 310 060,89	94 507 997,23
- Commissions (charges)	4.3	- 112 966 740,71	- 93 311 729,79
+/- Gains sur op. des portefeuilles de négociation	4.4	20 273 806,41	14 115 162,12
+/- Gains sur op. des portefeuilles placement et assimilés	4.5	90 137 447,32	- 346 509 550,24
+ Autres produits d'exploitation	4.6	1 274 108,65	464 531,52
- Autres charges d'exploitation	4.6	- 2 153 553,29	- 158 501 447,51
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 998 597 811,55</b>	<b>1 105 048 350,22</b>
- Charges générales d'exploitation	4.7	- 69 304 548,21	- 71 751 210,92
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		- 9 704,35	- 9 248,89
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 929 283 558,99</b>	<b>1 033 287 890,41</b>
+/- Coût du risque	4.8	- 7 207 476,44	304 989 700,00
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 922 076 082,55</b>	<b>1 338 277 590,41</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	81 915 442,77	- 344 073 598,52
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>2 003 991 525,32</b>	<b>994 203 991,89</b>
+/- Résultat exceptionnel	4.10	- 308 197,32	- 630 816,74
- Impôt sur les bénéfices	4.11	- 141 414,89	- 1 955 240,36
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>2 003 541 913,11</b>	<b>991 617 934,79</b>



## 8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

### SOMMAIRE DE NOTES

<b>Note 1</b>	Principes comptables et méthodes d'évaluation	493	<b>Note 3</b>	Notes annexes au hors-bilan	510
<b>Note 2</b>	Notes annexes au bilan	497	<b>Note 4</b>	Notes annexes au compte de résultat	514

#### Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

##### 1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

##### 1.2 Créances clientèle

Par défaut, toutes les créances clientèle n'entrant pas dans une des catégories ci-dessous sont considérées comme étant saines.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- à dire d'expert, lorsque la créance présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain sont automatisés sur une base quotidienne et sont conformes aux règles prudentielles, notamment quant au seuil de matérialité (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

### 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable »,

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application de l'article 1124-15 de la norme ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins d'un an) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus d'un an, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ;

les titres de placement sont valorisés selon la moyenne des cours de différentes places de cotation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

#### Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

#### Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

L'impact des reclassements opérés par le passé est détaillé en note 2.9.

#### Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement,



la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

## 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

## 1.5 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

## 1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

## 1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont converties au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

## 1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application de l'article 2522-1 de la norme ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors-bilan.

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 5.1 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

## 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'État à long terme.

### Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

### Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurances « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62<sup>e</sup> anniversaire.

## 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Définis dans le poste 9 de l'article 1121-3 de la norme ANC 2014-07, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

## 1.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

## 1.12 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5<sup>e</sup> alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CF de CM, société « tête d'intégration »,
- 1 348 caisses de Crédit Mutuel et 11 Caisses Régionales de Crédit Mutuel rattachées aux fédérations adhérentes à CM Alliance Fédérale, obligatoirement membres de cette intégration fiscale,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 24 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 et plus particulièrement de son article 1124-57, la rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

## 1.13 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

### 1.14 Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier, figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010 et modifié par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016.

### 1.15 Commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation. Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers.

## Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transferts ou remboursement	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations financières	28 576 469	2 353 556	24 513	- 2 124 045	28 781 467
Immobilisations corporelles	8 287	40			8 327
Immobilisations incorporelles	8 000				8 000
<b>TOTAUX</b>	<b>28 592 756</b>	<b>2 353 596</b>	<b>24 513</b>	<b>- 2 124 045</b>	<b>28 797 794</b>

### 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

#### AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2019
Immobilisations financières	0			
Immobilisations corporelles	1 503	10		1 513
Immobilisations incorporelles	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 503</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1 513</b>

#### DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2019
Immobilisations financières	1 364 376	39 625	116 332	1 287 669
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	0			0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 364 376</b>	<b>39 625</b>	<b>116 332</b>	<b>1 287 669</b>

## 2.2 Répartition des créances et dettes des établissements de crédit

### A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

	Montant 2019		Montant 2018	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	1 152 913		870 234	
Prêts, valeurs reçues en pension		109 387 404	43 668	110 388 220
Titres reçus en pension livrée		571 450		593 705
Valeurs non imputées				
Créances rattachées	- 240	134 265	- 202	304 343
Créances douteuses (Dépréciations)				
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 673</b>	<b>110 093 119</b>	<b>913 700</b>	<b>111 286 268</b>
<b>Total des créances sur les EC</b>		<b>114 616 943</b>		<b>115 268 119</b>
dont prêts participatifs		0		0
dont prêts subordonnés		3 371 151		3 068 151

### B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

	Montant 2019		Montant 2018	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	21 738 978		22 662 988	
Emprunts	2 332 230	37 373 015	1 357 897	39 271 039
Valeurs données en pension		9 994 000		9 994 000
Titres donnés en pension livrée		256 245		206 372
Valeurs non imputées				
Dettes rattachées	68	186 560	62	297 482
Autres sommes dues	1 043 702		1 303 202	
<b>TOTAL</b>	<b>25 114 978</b>	<b>47 809 820</b>	<b>25 324 149</b>	<b>49 768 893</b>
<b>Total des dettes envers les EC</b>		<b>72 924 798</b>		<b>75 093 042</b>

## 2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

### ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	1 152 913				[240]	1 152 673
À terme	17 252 187	25 115 555	47 012 657	23 949 606	134 265	113 464 270
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales						0
Autres concours à la clientèle	577 251	144 142	533 256	655 890	3 145	1 913 684
Créances douteuses				21 989		21 989
Comptes ordinaires débiteurs	187 058			92 000	154	279 212
<b>OBLIGATIONS &amp; AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>1 660 777</b>	<b>7 251 037</b>	<b>4 271 897</b>	<b>7 834 013</b>	<b>68 366</b>	<b>21 086 090</b>
<i>dont titres de transaction</i>	<i>20 743</i>					<i>20 743</i>
<b>TOTAL</b>	<b>20 830 186</b>	<b>32 510 734</b>	<b>51 817 810</b>	<b>32 553 498</b>	<b>205 690</b>	<b>137 917 918</b>

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

### PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	25 114 910				68	25 114 978
À terme	6 735 357	13 047 648	17 390 255	10 450 000	186 560	47 809 820
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue						0
À terme						0
Autres dettes						
À vue	4 420 194					4 420 194
À terme	1 234 500	5 000 000	500 000	0	1 225	6 735 725
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	10 068 252	21 240 416	4 340 477	33 000	102 846	35 784 991
Emprunts obligataires	452 609	7 259 503	26 438 361	11 988 347	292 090	46 430 910
Autres titres				1 000 000	13 962	1 013 962
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>86 054</b>	<b>8 786 054</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 025 822</b>	<b>48 047 567</b>	<b>49 669 093</b>	<b>29 671 347</b>	<b>682 805</b>	<b>176 096 634</b>

## 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 3 300 milliers d'euros sur créances brutes.

	Montant 2019			Montant 2018		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
<b>RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE</b>						
Sociétés	2 211 358	29 257	7 268	1 833 611		
Entrepreneurs individuels						
Particuliers	15			16		
Administrations publiques	212			556		
Administrations privées						
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 585</b>	<b>29 257</b>	<b>7 268</b>	<b>1 834 183</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>						
Agriculture et industries minières						
Commerces de détails et de gros	32 750			41 253		
Industries	85 199					
Services aux entreprises et holding	332 073	25 027	3 038	404 486		
Services aux particuliers						
Services financiers	1 445 198			1 138 042		
Services immobiliers	154 968			164 716		
Transports et communication	161 364	4 230	4 230	73 952		
Non ventilé et autres	33			11 734		
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 585</b>	<b>29 257</b>	<b>7 268</b>	<b>1 834 183</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES</b>						
France	1 993 283	29 257	7 268	1 567 772		
Europe hors France	218 297			266 411		
Autres pays	5					
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 585</b>	<b>29 257</b>	<b>7 268</b>	<b>1 834 183</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sur l'exercice 2019, la BFCM a comptabilisé des dotations aux provisions pour 7,268 M€ sur un encours de créances douteuses de 29,257 M€.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

## 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

### ACTIF

	Montant 2019	Montant 2018
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
À vue	331 599	94 218
À terme	77 078 545	76 696 376
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>		
Créances commerciales	0	0
Autres concours à la clientèle	699 531	748 838
Comptes ordinaires débiteurs	71 500	0
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>11 293 621</b>	<b>11 510 074</b>
<b>CRÉANCES SUBORDONNÉES</b>	<b>3 935 527</b>	<b>3 132 482</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 410 323</b>	<b>92 181 988</b>

### PASSIF

	Montant 2019	Montant 2018
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
À vue	17 949 568	11 637 574
À terme	31 722 745	33 339 212
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue	232 934	212 520
À terme	5 000 348	5 000 186
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 467 149	798 599
Emprunts obligataires	4 104 992	3 507 644
Autres dettes représentées par un titre		
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>97 598</b>	<b>100 087</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 575 334</b>	<b>54 595 822</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans le périmètre consolidé de la BFCM.

## 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2019		Montant 2018	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À terme	3 080 151		2 777 151	
Indéterminée	291 000		291 000	
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>				
Autres concours à la clientèle	660 550	660 550	161 150	161 150
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>133 333</b>	<b>128 929</b>	<b>132 948</b>	<b>128 547</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 165 034</b>	<b>789 479</b>	<b>3 362 249</b>	<b>289 697</b>



## 2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2019			Montant 2018		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
TSR 4%	EUR	1 000 000	22/10/2020	EUR	1 000 000	22/10/2020
TSR 3%	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5%	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3%	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375%	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875%	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625%	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 2,625%	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875%	EUR	1 000 000	18/06/2029			
Emp. SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emp. TSS	EUR	1 000 000	indéterminée	EUR	1 000 000	indéterminée
		<b>8 700 000</b>			<b>7 700 000</b>	
		86 054	Créances rattachées		77 456	Créances rattachées
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

## 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2019			Montant 2018		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et val ass.		7 296 574			7 024 132	
Obligations et autres titres	20 743	10 089 514	10 975 833	19 502	8 175 828	11 193 453
Actions et OPC		902 158			825 767	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 743</b>	<b>18 288 246</b>	<b>10 975 833</b>	<b>19 502</b>	<b>16 025 727</b>	<b>11 193 453</b>

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

## 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2019.

## 2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2019		Montant 2018	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	7 018	156 631	5 528	110 845
■ Marché monétaire				
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	4 204			
■ Marché monétaire	30			

## 2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2019	Montant 2018
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	1 242 025	940 047
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	342 332	387 174
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	5 512	68 048
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	15 119	7 795

## 2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2019	Montant 2018
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et OPC	0	0

## 2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2019		Montant 2018	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À vue				
À terme	571 450		593 706	
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>				
Autres concours à la clientèle				
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À vue				
À terme		256 245		206 372
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>				
Autres dettes				
À vue				
À terme				
<b>TOTAL</b>	<b>571 450</b>	<b>256 245</b>	<b>593 706</b>	<b>206 372</b>

Les actifs mis en pension au 31/12/2019 correspondent à :

- des Fonds Commun de Créances (FCC) pour 404 000 milliers d'euros ;
- des Emprunts d'État pour 167 450 milliers d'euros.

## 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2019			Montant 2018		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et aut. titres	10 117 480	18 130 896	134 288	9 618 727	16 670 979	123 208

## 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2019			Montant 2018		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et val. assimilés	7 230 652		65 922	6 963 453		60 679
Obligations et aut. titres	19 066 999	1 950 725	68 366	17 155 687	2 170 567	62 529
Actions et OPC	876 354	25 804		798 800	26 967	0
<b>TOTAUX</b>	<b>27 174 005</b>	<b>1 976 529</b>	<b>134 288</b>	<b>24 917 940</b>	<b>2 197 534</b>	<b>123 208</b>

## 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2019			Montant 2018		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC		26	26		26	26

	Montant 2019			Montant 2018		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC		26	26		26	26

## 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2019	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2018
Participations et activité de portefeuille	236 713	119 865
Parts dans les entreprises liées	6 784 214	6 772 140
<b>TOTAL</b>	<b>7 020 927</b>	<b>6 892 005</b>

## 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31/12/2019, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

## 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

## 2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital et aut. variations	Montant 2019
Capital souscrit	1 688 530			1 688 530
Primes d'émission	4 508 845			4 508 845
Réserve légale	168 853			168 853
Réserves statutaires et contractuelles	2 563 062	861 000		3 424 062
Réserves réglementées	0			0
Autres réserves	9 495			9 495
Report à nouveau	0	601		601
Résultat de l'exercice	991 617			2 003 542
Distribution de dividendes		130 016		
<b>TOTAL</b>	<b>9 930 402</b>	<b>991 617</b>	<b>0</b>	<b>11 803 928</b>
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Le capital est composé de 33 770 590 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

## 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2019	Montant 2018
Frais d'établissement		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
Frais de recherche et de développement		
Fonds commerciaux		
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>

## 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31/12/2019, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 64 708 milliers d'euros sur un encours mobilisable au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de 12 235 869 milliers d'euros.

## 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

## ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées	65 923	
Créances sur les établissements de crédit		
À vue	[240]	
À terme	134 265	
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	3 152	
Comptes ordinaires débiteurs	148	
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 366	
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		

## PASSIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
À vue		68
À terme		186 560
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue		
À terme		1 225
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		102 846
Emprunts obligataires		292 090
Autres dettes représentées par un titre		13 962
Dettes subordonnées		86 054
<b>TOTAL</b>	<b>271 614</b>	<b>682 805</b>

## 2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

### AUTRES ACTIFS

	Montant 2019	Montant 2018
Instruments conditionnels achetés	27 788	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 463	41 257
Débiteurs divers	4 443 427	5 017 463
Créances de <i>carry back</i>		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
<b>TOTAL</b>	<b>4 485 678</b>	<b>5 058 720</b>

### AUTRES PASSIFS

	Montant 2019	Montant 2018
Autres dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus	19 875	
Dettes de titres de transaction		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	337 608	330 417
Versement restant à effectuer sur titres non libérés		
Créditeurs divers	2 365 944	1 937 613
<b>TOTAL</b>	<b>2 723 427</b>	<b>2 268 030</b>

## 2.25 Comptes de régularisation

### ACTIF

	Montant 2019	Montant 2018
Siège et succursale – réseau		
Comptes d'encaissement	306	151
Comptes d'ajustement	361 880	929 025
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	29 129	33 560
Charges à répartir	255 752	258 368
Charges constatées d'avance	42 684	15 854
Produits à recevoir	664 706	21 933
Comptes de régularisation divers	766 330	392 667
<b>TOTAL</b>	<b>2 120 787</b>	<b>1 651 558</b>

### PASSIF

	Montant 2019	Montant 2018
Siège et succursale – réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	76	142
Comptes d'ajustement	28 408	270 326
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	369 789	327 175
Produits constatés d'avance	29 144	32 714
Charges à payer	158 366	12 344
Comptes de régularisation divers	137 967	126 270
<b>TOTAL</b>	<b>723 750</b>	<b>768 971</b>

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

## 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2019	Montant 2018
Prime d'émission des titres à revenu fixe	193 485	201 748
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	2 031	3 297



## 2.27 Provisions

	Montant 2019	Dotation	Reprise	Montant 2018	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	400 000			400 000	> 3 ans
Pour charges de retraite	0		1 820	1 820	
Sur <i>swaps</i>	10 737		11 204	21 941	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	7 345		9 255	16 600	< 3 ans
Pour engagement de garantie	7 483			7 483	< 3 ans
Pour impôts et redressements	120 000			120 000	> 1 an
Autres provisions	1 928	1 884	625	669	< 1 an
<b>TOTAL</b>	<b>547 493</b>	<b>1 884</b>	<b>22 904</b>	<b>568 513</b>	

## 2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

### ACTIF

	Montant 2019	Montant 2018
Caisse, banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	14 857 767	14 623 054
Créances sur la clientèle	28 124	158 814
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	880 423	803 989
Promotion immobilière		
Prets subordonnés		
Participations et activités de portefeuille	202 176	185 751
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs	110 386	84 665
Comptes de régularisation	259 540	207 202
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEISES</b>	<b>16 338 416</b>	<b>16 063 475</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>8,51 %</b>	<b>8,52 %</b>

### PASSIF

	Montant 2019	Montant 2018
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	5 545 507	3 754 771
Comptes créditeurs de la clientèle	205 932	150 898
Dettes représentées par un titre	28 046 652	24 748 570
Autres passifs	330 060	140 679
Comptes de régularisation	91 223	91 858
Provisions	0	0
Excédent de charges sur les produits	66 377	- 32 691
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEISES</b>	<b>34 285 751</b>	<b>28 854 085</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>17,86 %</b>	<b>15,31 %</b>

## Note 3 Notes annexes au hors-bilan

### 3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2019	Montant 2018
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>		
Établissements de crédits	502 227	587 778
Clientèle	1 378 174	1 777 669
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>		
Établissements de crédits	12 784 187	13 083 652
<i>dont BDF</i>	12 784 187	13 083 652
Clientèle	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14 664 588</b>	<b>15 449 099</b>

### 3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2019	Montant 2018
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>		
Établissements de crédits	4 693 706	3 771 160
Clientèle	112 634	179 847
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>		
Établissements de crédits	0	0
Clientèle	0	14 646
<b>TOTAL</b>	<b>4 806 340</b>	<b>3 965 653</b>

### 3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2019	Montant 2018
Valeurs affectées en garantie d'op. sur marchés à terme	0	0
Pensions données en nantissement	96 350	104 046
Autres valeurs affectées en garantie	22 781 187	23 077 652
<i>dont BDF</i>	22 778 187	23 077 652
<i>dont BEI</i>	3 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 877 537</b>	<b>23 181 698</b>

La société Crédit Mutuel Home Loan SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de Crédit Mutuel Home Loan SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31-décembre 2019 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

### 3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2019	Montant 2018
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	0	0
Autres valeurs reçues en garantie	3 000	0
<i>dont BEI</i>	3 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 4 467 462 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 6 410 929 milliers d'euros.

### 3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2019		Montant 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	5 085 007	5 101 884	5 715 150	5 584 242
<i>dont SWAPS de devises</i>	4 734 510	4 756 631	4 373 318	4 234 548
Devises à recevoir contre euros à livrer	26 025 898	25 672 915	19 584 490	19 352 668
<i>dont SWAPS de devises</i>	12 398 331	12 156 020	10 345 979	10 325 847
Devises à recevoir contre devises à livrer	5 543 006	5 438 233	8 175 320	8 315 266
<i>dont SWAPS de devises</i>	0	0	0	0

### 3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2019	Montant 2018
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES DE COUVERTURE</b>		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>		
Opérations fermes de couverture	203 536 780	196 656 138
<i>dont SWAPS de taux</i>	195 069 573	187 752 951
<i>SWAPS de taux en devises</i>	8 367 207	8 803 187
<i>Achat de FLOOR</i>	100 000	100 000
<i>Vente de FLOOR</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>dont Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>		
<i>dont Vente de CAP/FLOOR</i>		
Autres opérations fermes	380 000	300 000
<i>dont SWAPS de taux</i>	380 000	300 000
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations conditionnelles de couverture	237 306	
<i>dont Achat d'option change</i>	101 698	
<i>Vente d'option change</i>	135 608	
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

## 3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2019			Montant 2018		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	22 743 191	9 119 820	4 328 795	20 399 813	8 696 927	4 155 436
<b>OP. EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<b>OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>						
Opérations fermes	78 742 573	67 659 613	57 514 594	63 748 184	77 867 030	55 340 924
<i>dont SWAPS</i>	78 742 573	67 659 613	57 514 594	63 748 184	77 867 030	55 240 924
<i>Achat de FLOOR</i>			100 000			100 000
<i>Vente de FLOOR</i>						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>						
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>						
Autres opérations conditionnelles						
<b>OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>						
Opérations conditionnelles de couverture		237 306				
<i>dont Achat d'option change</i>		101 698				
<i>Vente d'option change</i>		135 608				
<b>OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME</b>						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

### 3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

#### ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2019	Montant 2018
Engagements de financement	167 000	215 000
Engagements de garantie	4 613 991	3 849 676
Engagements sur opérations devises	683 035	1 093 140
Engagements sur instruments financiers à terme	37 637 513	39 845 430
<b>TOTAL</b>	<b>43 101 539</b>	<b>45 003 246</b>

#### ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2019	Montant 2018
Engagements de financement		
Engagements de garantie	3 000	
Engagements sur opérations devises	684 312	619 573
Engagements sur instruments financiers à terme	135 608	
Engagements sur titres		200 009
<b>TOTAL</b>	<b>822 920</b>	<b>619 573</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans le périmètre consolidé de la BFCM.

### 3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2019		Montant 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>RISQUES DE TAUX – COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (MACRO-MICRO)</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	23 863	98 265	17 042	110 275
<i>Swaps</i>	2 790 776	2 525 658	2 486 911	1 496 480
<b>RISQUES DE TAUX – HORS COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps		6 536		
Dérivés incorporés	60 135		38 680	
<i>Swaps</i>	3 018	83 966	278 508	324 196
<b>RISQUES DE CHANGE</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
<i>Swaps</i>	117 641	27 720	85 043	40 340

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

**Note 4** Notes annexes au compte de résultat**4.1 Produits et charges d'intérêts**

	Produits 2019	Produits 2018
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	3 675 351	4 203 765
Produits sur opérations avec la clientèle	10 697	12 969
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	409 740	444 854
Produits sur prêts subordonnés	46 071	46 346
Autres produits à caractère d'intérêts	8 835	12 146
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses		
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts		
<b>TOTAL</b>	<b>4 150 694</b>	<b>4 720 080</b>

	Charges 2019	Charges 2018
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	2 698 969	3 232 531
Charges sur opérations avec la clientèle	69 548	100 109
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	1 087 261	1 037 289
Charges sur emprunts subordonnés	188 272	283 209
Autres charges à caractère d'intérêts	152 883	149 947
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	61	
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts		
<b>TOTAL</b>	<b>4 196 994</b>	<b>4 803 085</b>

**4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable**

	Montant 2019	Montant 2018
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	19 544	4 470
Revenus des titres de participation et de filiales	1 909 478	1 672 818
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
<b>TOTAL</b>	<b>1 929 022</b>	<b>1 677 288</b>

### 4.3 Commissions

	Produits 2019	Produits 2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	5 783	110
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 043	1 000
Commissions relatives aux opérations sur titres	27	6
Commissions sur opérations de change	5	5
Commissions sur prestations de services financiers	112 230	93 102
Commissions sur opérations de hors-bilan		
Commissions diverses d'exploitation	222	285
Reprises sur provisions relatives à des commissions		
<b>TOTAL</b>	<b>119 310</b>	<b>94 508</b>

	Charges 2019	Charges 2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1 512	1 303
Commissions sur opérations avec la clientèle	5	6
Commissions relatives aux opérations sur titres	6 350	7 823
Commissions sur opérations de change	778	825
Commissions sur prestations de services financiers	103 141	82 423
Commissions sur opérations de hors-bilan		
Commissions diverses d'exploitation	1 181	932
Dotations aux provisions relatives à des commissions		
<b>TOTAL</b>	<b>112 967</b>	<b>93 312</b>

### 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2019	Montant 2018
Titres de transaction	- 51	- 149
Change	9 121	35 152
Instruments financiers à terme	0	0
Dotations/reprises nettes de provisions	11 204	- 20 888
<b>TOTAL</b>	<b>20 274</b>	<b>14 115</b>

En 2018, un gain de 31 653 milliers d'euros impacte le poste « CHANGE » suite au transfert des titres BMCE dans la catégorie « placement ».

### 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2019	Montant 2018
Frais d'acquisition sur titres de placement		
Plus ou moins-values nettes de cessions	43 476	10 684
Dotations ou reprises nettes de provisions	46 661	- 357 194
<b>TOTAL</b>	<b>90 137</b>	<b>- 356 510</b>

En 2018, les dotations ont enregistré un montant de 376 217 milliers d'euros lié au reclassement des titres BMCE. Au 31/12/2019, la BFCM a repris une partie de la provision constituée en 2018 sur ce titre BMCE pour un montant de 41 045 milliers d'euros.



#### 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2019	Montant 2018
Produits divers d'exploitation	1 274	465
Charges diverses d'exploitation	- 2 154	- 158 501
<b>TOTAL</b>	<b>- 880</b>	<b>- 158 036</b>

Au 31/12/2018, la BFCM a comptabilisé une provision pour éventualité diverse de 158 000 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Il n'y a pas eu d'ajustement sur cette exposition au 31/12/2019.

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2019	Montant 2018
Salaires et traitements	7 861	7 933
Charges de retraites	975	968
Autres charges sociales	2 547	2 560
Intéressement et participation des salariés	838	785
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 457	1 439
Autres impôts et taxes	10 778	12 377
Services extérieurs	36 177	38 557
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	(1 820)	(2 429)
Autres charges diverses	12 145	11 018
Charges refacturées	(1 653)	(1 457)
<b>TOTAL</b>	<b>69 305</b>	<b>71 751</b>

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le Président et le Directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1er juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 8 143 013,47 € en 2019 contre 7 957 924,56 € en 2018. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillés ci-dessous :

en milliers d'euros HT	PricewaterhouseCoopers France	ERNST&YOUNG et autres
Certification des comptes	174	182
Services autres que la certification des comptes (1)	240	202

(1) les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

#### 4.8 Coût du risque

	Montant 2019	Montant 2018
Dotations aux provisions liées à des créances	- 7 207	- 10
Reprises de provisions liées à des créances		305 000
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions		
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 207</b>	<b>304 990</b>

En 2017, la BFCM avait décidé de garantir les engagements de crédits des sociétés de presse portés par la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM). À ce titre, une provision de 305 000 milliers d'euros avait été constituée. En 2018 cette provision a été reprise suite au remboursement des crédits couverts par la garantie corrélativement à la recapitalisation des sociétés de presse. Au 31-12-2019, aucune provision n'a été constituée sur ce dossier.

#### 4.9 Gains/pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2019	Montant 2018
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles		
Gains ou pertes sur immobilisations financières	- 4 047	39 990
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	76 707	- 384 064
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	9 255	
<b>TOTAL</b>	<b>81 915</b>	<b>- 344 074</b>

En 2018, la BFCM a enregistré une dotation aux provisions sur actifs immobilisés sur sa filiale Espagnole Targobank SA de 27 200 milliers d'euros et un complément de provisions sur sa filiale Marocaine, la BMCE de 43 178 milliers d'euros afin d'ajuster sa valeur avant le déclassement des titres en catégorie « placement ». Le stock de provision sur les titres BMCE d'un montant de 309 870 milliers d'euros (hors impact change) a également été transféré dans cette catégorie « placement ». Ce reclassement est motivé par l'incapacité répétée du groupe à pouvoir exercer son influence sur les décisions de gestion de l'entreprise.

En 2019, la provision sur la filiale Espagnole Targobank SA a été ajustée de 38 800 milliers d'euros (dotation) et celle de Factofrance de 111 100 milliers d'euros (reprise).

#### 4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2019	Montant 2018
Résultats de sociétés de personnes	- 597	- 651
Autres produits exceptionnels		
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	289	20
<b>TOTAL</b>	<b>- 308</b>	<b>- 631</b>

#### 4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2019	Montant 2018
(A) Impôt dû afférent au résultat ordinaire		
(B) Impôt dû afférent aux éléments exceptionnels	- 137	- 1 919
(C) Impôt dû afférent aux exercices antérieurs	- 4	- 36
<b>(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice</b>	<b>- 141</b>	<b>- 1 955</b>
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>- 141</b>	<b>- 1 955</b>

#### 4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	2019	2018
Techniciens de banque	21	22
Cadres	48	45
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>67</b>

## 8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

**A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 16 885 295 EUROS**

	Capital au 31/12/2018	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2018	Quote-part du capital détenu au 31/12/2019 en %
<b>1) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)</b>			
Mutuel Investissement SA (ex Devest 15), Strasbourg	930 000	- 4 969	90,00
CM Caution Habitat SA (ex Devest 16), Strasbourg	180 037	- 13	100,00
Crédit Mutuel Home Loan SFH (ex CM CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	1 713	100,00
Groupe Républicain Lorrain Communication, SAS, Woippy	35 512	11 591	100,00
CIC Iberbanco, SA à Directoire et conseil de surveillance, Paris	25 143	63 091	100,00
SIM (Ex EBRA), SAS, Houdemont	376 938	- 215 913	100,00
Crédit Mutuel Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvaulx	31 760	59 004	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 039 018	96,08
Société du Journal l'Est Républicain, SA, Houdemont	32 600	- 59 032	99,96
SAP L'Alsace, Mulhouse	101 710	- 117 178	99,88
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	608 440	13 108 000	93,14
Cofidis Participation, SA, Villeuneuve d'Asq	112 658	1 229 873	70,63
SPI (Société Presse Investissement), SA, Houdemont	39 360	- 7 654	100,00
FactoFrance SAS, Paris	507 452	522 252	100,00
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid	326 045	- 64 165	100,00
Targobank Deutschland GmbH, Düsseldorf	625 526	1 989 660	100,00
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 241 035	9 325 413	50,04
<b>2) PARTICIPATION (DE 10 À 50 % DU CAPITAL SONT DÉTENUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ)</b>			
Banque du Groupe Casino, SA, Saint Étienne	60 470	64 455	50,00
CM Real Estate Lease, SA, Paris	64 399	26 080	45,94
Caisse de refinancement de l'habitat, SA, Paris	539 995	22 580	18,01
Banque de Tunisie, Tunis	225 000 <sup>(1)</sup>	535 799 <sup>(1)</sup>	35,33
<b>3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (LE CAPITAL DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ EST INFÉRIEUR À 10 %)</b>			
Néant			

(1) Montants exprimés en milliers de dinars tunisiens (TND).

(2) PNB et bénéfice net exprimés en milliards de Dinars Tunisiens (TND).

(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.

(4) PNB pour les établissements de crédits ou financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2019	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2019	Chiffre d'affaires au 31/12/2018	Bénéfice net ou perte au 31/12/2018	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2019	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	0	0	0 <sup>(3)</sup>	58 884	0	
310 037	310 037	100 000	0	2 760 <sup>(3)</sup>	1 762	0	
220 000	220 000	5 259 862	0	5 375 <sup>(4)</sup>	3 066	2 970	
128 514	0	37 970	0	88	- 33 994	0	
84 998	84 998	395 000	0	32 888 <sup>(4)</sup>	3 881	3 982	
376 937	71 700	68 052	0	12 080	- 113 391	0	
80 986	80 986	2 913	0	4 535	7 448	2 234	
465 755	465 755	4 857 894	2 900 000	298 045 <sup>(4)</sup>	109 853	0	
116 860	13 588	28 993	0	84 545	- 7 457	0	
107 453	0	26 209	0	40 006	- 12 141	0	
4 061 391	4 061 391	53 441 481	1 339 715	5 021 000 <sup>(4)</sup>	1 385 000	931 490	Activité Consolidée
1 331 701	1 331 701	12 173 090	0	1 294 902 <sup>(4)</sup>	211 740	52 996	Activité Consolidée
75 200	51 500	0	0	0 <sup>(3)</sup>	- 34	0	
1 460 802	1 239 402	5 050 106	400 000	119 881 <sup>(4)</sup>	24 147	0	
535 548	204 698	435 193	13 320	69 049 <sup>(4)</sup>	- 19 691	0	
5 696 196	5 696 197	1 403 340	0	25 183	307 203	0	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	0	0	12 083 091	855 084	895 697	Activité Consolidée
119 571	78 971	1 231 030	67 000	135 896 <sup>(4)</sup>	6 766	0	Activité Consolidée
47 779	47 779	4 319 101	13 682	33 478 <sup>(4)</sup>	12 689	5 788	
101 074	101 074	0	222 083	1 857 <sup>(4)</sup>	18	0	
210 802	210 802	0	0	336 229 <sup>(2)</sup>	112 309 <sup>(2)</sup>	5 197	Activité Consolidée

## B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2018	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2018	Quote-part du capital détenu au 31/12/2019 en %
<b>1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A</b>			
a) filiales françaises (ensemble)			
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>			
b) filiales étrangères (ensemble)			
<b>2) PARTICIPATION NON REPRISES AU PARAGRAPHE A</b>			
a) participations françaises (ensemble)			
b) participations étrangères (ensemble)			
<b>3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A</b>			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2019	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2019	Chiffre d'affaires au 31/12/2018	Bénéfice net ou perte au 31/12/2018	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2019
Brute	Nette					
60 005	40 664	54 535	0			255
305	305	0	0			0
0	0					
26 186	22 111	851	0			781
3 659	705	4 230	0			6 795
22 306	22 034	0	0			430
1 049	1 049	0	0			0

## 8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société BFCM,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BFCM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## RISQUE DE VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation, les parts dans les entreprises liées et les créances rattachées sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la direction dans le choix des éléments à considérer qui peuvent correspondre selon les cas à des données historiques ou à des informations prévisionnelles.</p> <p>En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la direction pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des parts dans les entreprises liées, nos travaux ont consisté principalement à examiner, d'une part, la documentation des valeurs retenues par la direction et, d'autre part, l'application appropriée des méthodes d'évaluation aux titres concernés.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à examiner la documentation des ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ prendre connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance et de leur documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ;</li> <li>■ analyser, en incluant nos experts en évaluations, les méthodes et les paramètres de valorisation.</li> </ul> <p>En sus de l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFCM par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-huitième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

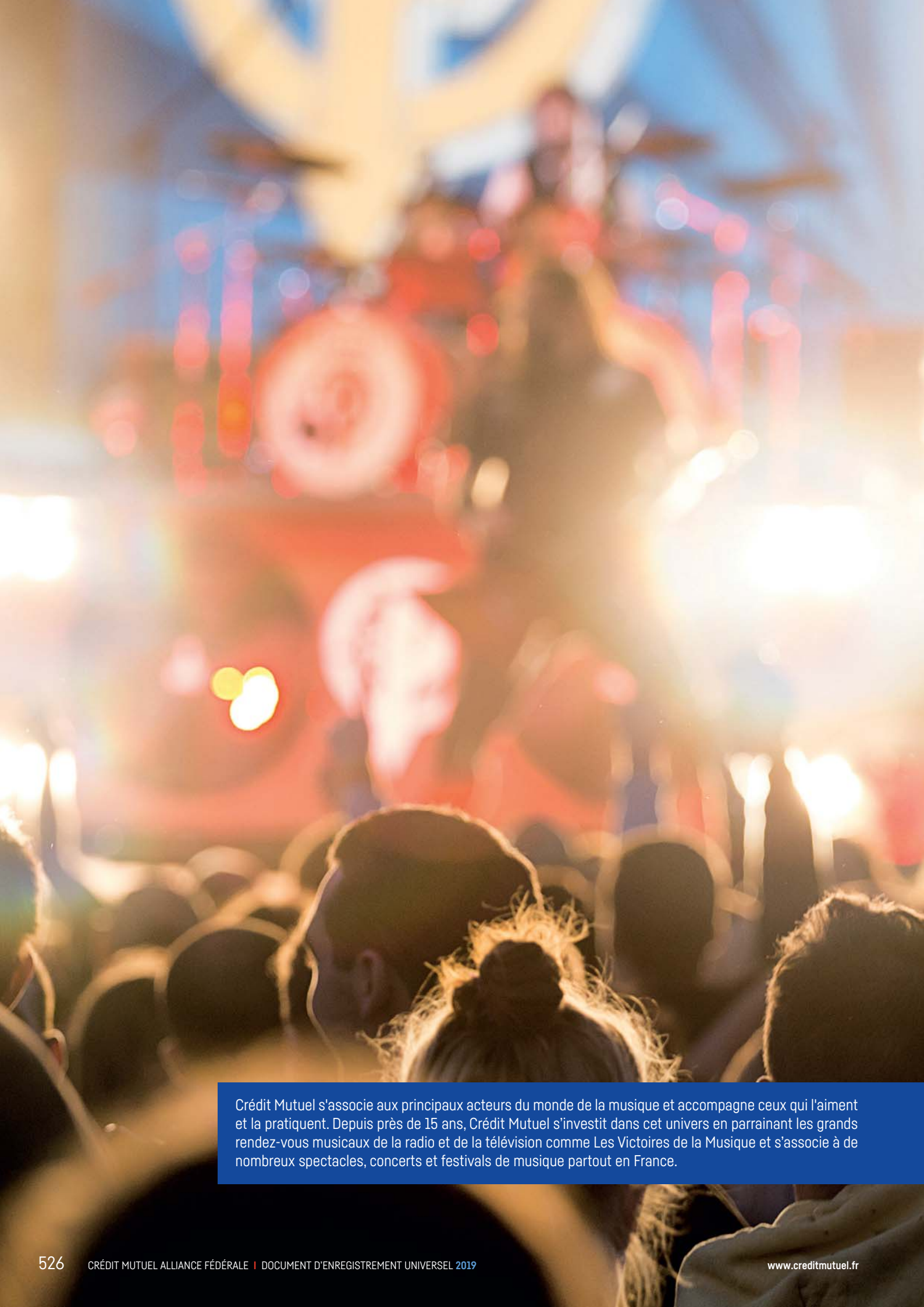
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France  
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj





Crédit Mutuel s'associe aux principaux acteurs du monde de la musique et accompagne ceux qui l'aiment et la pratiquent. Depuis près de 15 ans, Crédit Mutuel s'investit dans cet univers en parrainant les grands rendez-vous musicaux de la radio et de la télévision comme Les Victoires de la Musique et s'associe à de nombreux spectacles, concerts et festivals de musique partout en France.

# 9

## CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES DE LA BFCM

---

9.1	CAPITAL SOCIAL	528	9.6.4	Objet social	535
9.2	ACTIONNARIAT	528	9.6.5	Autres informations concernant l'émetteur	535
9.3	DIVIDENDES	529	9.6.6	Législation régissant les activités de la BFCM et forme juridique	535
9.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2020	530	9.6.7	Date des dernières informations financières	535
9.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	532	9.6.8	Changements significatifs	535
9.6	RENSEIGNEMENTS DIVERS	535	9.6.9	Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	536
9.6.1	Raison sociale et nom commercial	535	9.6.10	Contrats importants	536
9.6.2	Lieu de constitution de la BFCM, numéro d'enregistrement et LEI	535	9.6.11	Procédures judiciaires et d'arbitrage	536
9.6.3	Date de constitution et durée de vie	535	9.6.12	Situation de dépendance	536

---

## 9.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1 688 529 500,00 euros. Il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Il n'y a pas eu de modifications du capital social de la BFCM sur les trois derniers exercices.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Les principaux actionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détiennent pas de droits de vote différents.

## 9.2 ACTIONNARIAT

### Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2019

Raison sociale détentrice	% détenu	Nombre d'actions	Montant nominal détenu <i>[en euros]</i>
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,98 %	31 401 572	1 570 078 600
CRCM Midi-Atlantique	0,07 %	24 484	1 224 200
CCM Sud-Est (ex-CFCM)	0,18 %	61 535	3 076 750
CRCM Savoie-Mont Blanc	0,00 %	20	1 000
CRCM Méditerranéen	0,22 %	74 510	3 726 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00 %	81	4 050
CRCM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	2,20 %	741 959	37 097 950
CRCM Île-de-France	0,43 %	146 411	7 320 550
CRCM de Normandie	0,37 %	123 766	6 188 300
CRCM du Centre	0,91 %	308 716	15 435 800
CRCM Dauphiné-Vivaraïis	0,01 %	2 470	123 500
Personnes physiques	0,00 %	42	2 100
CRCM Anjou	0,52 %	175 991	8 799 550
CFCM Maine-Anjou, Basse-Normandie	1,36 %	459 722	22 986 100
CFCM Océan	0,51 %	172 116	8 605 800
CFCM Nord Europe	0,00 %	1	50
CFCM Antilles Guyane	0,01 %	3 111	155 550
CCM Anjou	0,00 %	400	20 000
CCM Centre Est Europe	0,17 %	59 066	2 953 300
CCM Centre	0,00 %	1 040	52 000
CCM Dauphiné-Vivaraïis	0,00 %	551	27 550
CCM Île-de-France	0,01 %	1 890	94 500
CCM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	0,00 %	1 470	73 500
CCM Méditerranéen	0,00 %	1 390	69 000
CCM Midi-Atlantique	0,00 %	1 172	58 600
CCM Normandie	0,00 %	910	45 500
CCM Savoie-Mont Blanc	0,00 %	490	24 500
CCM Sud-Est	0,02 %	5 704	285 200
	100,00 %	33 770 590	1 688 529 500

*CRCM : caisses régionales de Crédit Mutuel. - CCM : caisses de Crédit Mutuel.*

## Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

### En 2019

La CRCM Méditerranéen a cédé dix actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

### En 2018

La CRCM Anjou a cédé dix actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

La CRCM de Normandie a cédé 40 actions de la BFCM au profit de quatre caisses locales.

La CRCM Méditerranéen a cédé 40 actions de la BFCM au profit de quatre caisses locales.

La CRCM Loire-Atlantique et Centre-Ouest a acquis dix actions de la BFCM détenues par une caisse locale.

### En 2017

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a cédé 20 actions de la BFCM au profit de deux caisses locales.

La CRCM Sud-Est a cédé dix actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

La CRCM Centre a cédé dix actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

## Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

Au 31 décembre 2019, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel contrôle à 93 % la BFCM.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la BFCM sont conclues à des conditions normales de marché.

Le président du conseil d'administration de la BFCM est également président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le directeur général de la BFCM est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

## Changement de contrôle

Les statuts de la BFCM comportent des stipulations qui ont pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle en ce qu'elles limitent à certaines personnes strictement déterminées la possibilité de devenir actionnaires de la BFCM et imposent un agrément préalable du conseil d'administration pour le transfert des actions.

À la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

## 9.3 DIVIDENDES

En matière de politique de distribution de dividendes, la BFCM privilégie un actionariat de long terme composé exclusivement d'entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, elle verse régulièrement à ses actionnaires un dividende raisonnable tout en privilégiant le renforcement de ses fonds propres en reportant en réserves une part importante de ses bénéfices nécessaire à son développement et à la couverture de ses risques dans le respect des ratios réglementaires.

### ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'actions au 31 décembre	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590
Bénéfice net <i>(en euros par action)</i>	10,15	7,97	- 4,81	29,36	59,33
Dividende brut <i>(en euros par action)</i>	4,15	3,85	2,40*	3,85	8,90

\* Par prélèvement sur la réserve facultative.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L.27-3 du Code du Domaine de l'État qui dispose que « (...) les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'État (...) ».



## 9.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2020

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 2 003 541 913,11 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, en conséquence l'absence d'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 2 003 541 913,11 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 601 163,29 euros, soit la somme de 2 004 143 076,40 euros comme suit :

- de verser 8,90 euros de dividende à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète, soit une distribution totale de 300 558 251 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du code général des Impôts ;
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10 % du capital social ;
- de doter un montant de 1 703 000 000,00 euros à la réserve facultative ;
- de reporter à nouveau le montant résiduel de 584 825,40 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

Exercice	2016	2017	2018
Montant en euros	3,85 €	2,40 €	3,85 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	OUI	OUI	OUI

### Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés BFCM au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Nicolas THÉRY, au titre de l'exercice antérieur.

### Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués de Monsieur Daniel BAAL, au titre de l'exercice antérieur.

### Septième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

### Huitième résolution

L'assemblée générale approuve l'enveloppe des indemnités versées aux membres du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, prévue par la charte des moyens d'exercice des fonctions de membres du conseil d'administration et membres du conseil de surveillance du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et qui s'élève pour l'exercice 2020 à un montant maximal de 900 000 euros. Ce montant est un montant global maximal pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et la Banque Européenne du Crédit Mutuel prises dans leur ensemble.

## Neuvième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Nicolas HABERT en remplacement de Monsieur Gérard BONTOUX pour la durée de mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

## Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Nicolas THÉRY, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

## Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Michel VIEUX, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

## Douzième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années en qualité de membre du conseil d'administration Monsieur Charles GERBER, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

## Treizième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années en qualité de membre du conseil d'administration Monsieur Olivier GUIOT, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

## Quatorzième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années en qualité de membre du conseil d'administration Monsieur Elio GUMBS, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

## 9.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

[Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019]

À l'Assemblée générale de la société

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, à la suite de la demande qui nous a été faite pour les besoins de la 5<sup>e</sup> résolution, nous relatons les indemnités suivantes qui correspondaient à des engagements réglementés visés par l'article L.225-42-1 du Code de commerce jusqu'à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019.

#### Convention relative à l'indemnité de M. Nicolas Théry (Président du Conseil d'administration) à la cessation de son mandat social

##### Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, une rémunération fixe annuelle de 880 000 € pour M. Nicolas Théry en sa qualité de président du Conseil d'administration.

Le même Conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

Au titre de son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société.

##### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports, coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC, les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

## Convention relative à l'indemnité de M. Daniel Baal (Directeur Général) à la cessation de son mandat social

### Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, une rémunération fixe annuelle de 880 000 € pour M. Daniel Baal en sa qualité de directeur général.

Le même Conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

Au titre de son mandat social, M. Daniel Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société.

### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports et coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC, les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du Directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 9 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France  
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

[Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019]

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL – BFCM

À l'assemblée générale de la société BFCM

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 9 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

Jacques Levi

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

## 9.6 RENSEIGNEMENTS DIVERS

### 9.6.1 Raison sociale et nom commercial

Banque Fédérative du Crédit Mutuel  
Sigle : BFCM

### 9.6.2 Lieu de constitution de la BFCM, numéro d'enregistrement et LEI

Strasbourg B 355 801 929  
Code APE/NAF : 6419Z  
Numéro LEI : VBHFXYT70G62HNT8T76

### 9.6.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

### 9.6.4 Objet social

#### [Article 2 des statuts]

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe ;
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur ;
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement ;
- - et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrant dans le champ d'activité d'une banque.

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

### 9.6.5 Autres informations concernant l'émetteur

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Adresse du siège social de la BFCM :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg.

Adresse de contact de la BFCM :  
6 rue de Provence,  
75452 Paris Cedex 09

Téléphone : + 33 (0)1 53 48 77 02

Site internet : [www.bfcm.creditmutuel.fr](http://www.bfcm.creditmutuel.fr) <sup>[1]</sup>

### 9.6.6 Législation régissant les activités de la BFCM et forme juridique

La BFCM, société anonyme française, est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération bancaire française (FBF).

### 9.6.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2019.

### 9.6.8 Changements significatifs

Aucun changement significatif de performance financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM n'est intervenu depuis la publication le 19 février 2020 des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 hormis l'épidémie de Covid-19 évoquée aux points 2.2.3 et 2.3.2 "Évolutions récentes et perspectives" du présent document d'enregistrement universel.

[1] Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus, à l'exception de celles figurant le cas échéant par référence dans le document d'enregistrement universel.

### 9.6.9 Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidé n'est intervenu depuis la publication le 19 février 2020 des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 hormis l'épidémie de Covid-19 évoquée aux points 2.2.3 et 2.3.2 "Évolutions récentes et perspectives" du présent document d'enregistrement universel, de nature à altérer la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidé.

### 9.6.10 Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM ces deux dernières années qui pourrait altérer la situation financière de la BFCM au point que la BFCM ne puisse assumer les obligations liées à l'émission de ses titres.

### 9.6.11 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cadre du contentieux, suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence du 21 septembre 2010 de sanction à l'encontre des banques, dont CIC, concernant les commissions d'échange image chèques, la Cour de Cassation a cassé le 29 janvier 2020, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 qui avait validé cette décision de sanction. L'affaire est renvoyée devant cette même Cour d'appel autrement composée.

Il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### 9.6.12 Situation de dépendance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.







Depuis 2018, CIC s'engage dans la communauté e-sport en soutenant et valorisant les entrepreneurs de ce domaine en croissance. En 2019, CIC a choisi de s'associer à la Ligue française de *League of Legends*, un partenariat qui, avec l'aide de journalistes sportifs et d'ambassadeurs de qualité, permet de faire découvrir les métiers et volets économiques du sport de demain.

# 10

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

10.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	540	10.5	TABLES DE CONCORDANCE	542
10.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	540	10.5.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	542
10.3	RESPONSABLE DU DOCUMENT	540	10.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM	544
10.4	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	541	10.6	GLOSSAIRE	547

---

## 10.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

### Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

### Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

#### Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Département Juridique

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

## 10.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

### M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

### Mme Annie Gain

Directrice financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : annie.gain@creditmutuel.fr

## 10.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

### M. Daniel Baal,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la

consolidation, et que le rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel figurant dans le chapitre 10 du présent document d'enregistrement universel indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2020

## 10.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

**Ernst & Young et Autres**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Hassan Baaj - 1/2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1.

**Début du premier mandat** : 29 septembre 1992.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 11 mai 2016.

**Renouvellement** : l'assemblée générale du 11 mai 2016 a renouvelé le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

**PricewaterhouseCoopers France**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jacques Lévi – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

**Début du premier mandat** : 11 mai 2016.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 11 mai 2016.

L'assemblée générale du 11 mai 2016 a nommé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

### Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

## 10.5 TABLES DE CONCORDANCE

### 10.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>540</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>541</b>
<b>3. Facteurs de risque</b>	<b>195-201</b>
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>	<b>535-536</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	20 ; 6-7
5.2 Principaux marchés	21 ; 6-7
5.3 Évènements importants dans le développement des activités	55 ; 65
5.4 Stratégie et objectifs	8-9
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	536
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	21
5.7 Investissements	NA
<b>6. Structure organisationnelle</b>	
6.1 Description du groupe	11-34
6.2 Principales filiales	11-34
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1 Situation financière	37-69
7.2 Résultats d'exploitation	37-69
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	330 ; 412
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	331 ; 413
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	50-52
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	NA
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	NA
<b>9. Environnement réglementaire</b>	<b>39</b>
<b>10. Informations sur les tendances</b>	<b>55 ; 65</b>
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>NA</b>
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	144-155 ; 163-174
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	156-157 ; 175-176
<b>13. Rémunération et avantages</b>	<b>159-160 ; 184-185</b>
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	144-151 ; 154-155 ; 163-171 ; 173-174
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	158 ; 178-181
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	142 ; 161
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	200



Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
<b>15. Salariés</b>	
15.1 Nombre de salariés	394 ; 475 ; 516
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	NA
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA
<b>16. Principaux actionnaires</b>	
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	528
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	528
16.3 Contrôle de l'émetteur	529
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	528
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>	<b>399 ; 479</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1 Informations financières historiques	325-405 ; 407-487 ; 489-524 ; 543
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	NA
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	403-405 ; 483-487 ; 522-524
18.4 Informations financières pro forma	NA
18.5 Politique en matière de dividendes	529
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	536
18.7 Changement significatif de la situation financière	536
<b>19. Informations supplémentaires</b>	
19.1 Capital social	528
19.2 Acte constitutif et statuts	528
<b>20. Contrats importants</b>	<b>536</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>540</b>

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 27 avril 2020
<b>1. Informations à fournir concernant l'émetteur</b>	
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 108 à 183, 68 à 107 et 184 à 186 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19- 0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 328 à 400, 312 à 327 et 401 à 406 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19- 0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 présentés respectivement pour le groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 112 à 169, 68 à 111 et 170 à 171 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18- 0354 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 274 à 331, 251 à 272, 332 à 333 et 338 à 368 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18- 0354 ;



## 10.5.2 Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
<b>1 Attestation du responsable du document de référence</b>					<b>540</b>
<b>2 Rapport de gestion</b>					
2.1 Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé	L.232-1 II, L.233-26				4-5 ; 37-69
2.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 1°				4-5 ; 37-69
2.3 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 2°				37-69 ; 71-139
2.4 Autres informations sur la situation de la société et du groupe					
Évolution prévisible de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				65
Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	L.232-1 II, L.233-26				65
Activités en matière de recherche et de développement de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				NA
Succursales existantes	L.232-1 II				NA
Informations relatives aux implantations par état ou territoire		L.511-45, R.511-16-4			440
Prise, au cours d'un exercice, de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France	L.233-6, L.247-1				NA
Activité et résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	L.233-6				20-32 ; 66-69 ; 518-521
2.5 Informations sur les risques et les procédures de contrôle interne					
Principaux risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés	L.225-100-1 I 3°				195-200
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mise en œuvre d'une stratégie bas carbone	L.225-100-1 I 4°				201
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L.225-100-1 I 5°				208-211
Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la Société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				282-285
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				190-194 ; 226-265 ; 286-295
Dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges			223 quater		530-531
Montant et les caractéristiques des prêts qu'ils financent ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques		L.511-4-1			NA
2.6 Déclaration de performance extra-financière					
Informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées, les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	L.225-102-1 III, R.225-105				71-139
Conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits	L.225-102-1 III, R.225-105				109

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	L.225-102-1 III, R.225-105, R.225-105-1				88-111
Accords collectifs conclus dans l'entreprise, les filiales et les sociétés contrôlées et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés	L.225-102-1 III				100-104
Modèle d'affaires	R.225 -105				6-7
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la Société et des filiales et sociétés contrôlées, des politiques et des résultats de ces politiques de prévention, d'identification et d'atténuation de ces risques	R.225 -105				77-79 ; 195-201
2.7 Plan de vigilance	L.225-102-4				80-88
<b>3 Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales</b>	<b>L.225-102-1, R.225-105-2 II</b>				<b>137-139</b>
<b>4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>L.225-37</b>				
4.1 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux (section 13 de l'annexe 1 du Règlement délégué 2019/980)					159 ; 184
4.2 Principes et règles de rémunération de la population identifiée		L. 511-73			159 ; 182-183
4.3 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	L.225-37-4				144-155 ; 163-174
4.4 Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital	L.225-37-4				NA
4.5 Modalités d'exercice de la direction générale	L.225-37-4				159 ; 182
4.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	L.225-37-4				143 ; 156-157 ; 162 ; 175-176
4.7 Politique de diversité	L.225-37-4				156-157 ; 175-176
4.8 Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	L.225-37-4				159 ; 182
4.9 Déclaration indiquant si la société se réfère ou non à un code de gouvernement d'entreprise	L.225-37-4				142 ; 161
4.10 Modalités de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	L.225-37-4				530
<b>5 Informations concernant le capital social</b>	<b>L.233-13</b>				
5.1 Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice	L.233-13				528
5.2 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elle détiennent	L.233-13				518-521
5.3 Etat de la participation des salariés au capital social	L.225-102				NA
5.4 Informations relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions pendant l'exercice	L.225-211				NA
5.5 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice si applicable		L.621-18-2 et R.621-43-1		223-26	NA
5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	R. 225-31				532-534

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
<b>6 Autres informations comptables, financières et juridiques</b>					
6.1 Informations sur les délais de paiement	L.441-6-1 et D.441-4				67
6.2 Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			243 bis		529
6.3 Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la Société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles		L511-4-2			NA
6.4 Montant et caractéristiques des prêts financiers ou distribués par la Société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Si applicable		L.511-4-1			NA
6.5 Rendement des actifs de la Société		R.511-16-1			NA
<b>7 États financiers</b>					
7.1 Comptes sociaux					489-524
dont résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	R.225-102				69
7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels					522-524
7.3 Comptes consolidés					407-487
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes					482
7.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés					483-487

## 10.6 GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

### Acronymes

<b>ACPR</b> Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.	<b>FRA <i>Forward Rate Agreement</i></b> Accord futur sur les taux d'intérêt.
<b>AMF</b> Autorité des marchés financiers.	<b>HQLA (<i>level 1/level 2</i>) <i>High Quality Liquid Assets (level 1/level 2)</i></b> Actifs liquides de haute qualité ( <i>level 1</i> : liquidité et qualité extrêmement élevées / <i>level 2</i> : liquidité et qualité inférieures au <i>level 1</i> )
<b>APR</b> Actifs Pondérés des Risques. Voir RWA.	<b>IARD</b> Incendie, accidents et risques divers.
<b>ARC</b> Atténuation du risque de crédit. Voir CRM.	<b>IAS <i>International Accounting Standards</i></b> .
<b>BCE</b> Banque centrale européenne.	<b>IDA</b> Impôt différé actif.
<b>CCF <i>Credit Conversion Factor</i></b> Facteur de conversion des encours hors bilan.	<b>IFRS <i>International Financial Reporting Standards</i></b> Normes internationales d'information financière.
<b>CRD <i>Capital Requirement Directive</i></b> Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.	<b>M&amp;A <i>Mergers and acquisitions</i></b> Fusions et acquisitions.
<b>CRBF</b> Comité de réglementation bancaire et financière.	<b>NACE (code)</b> Nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne.
<b>DDA</b> Directive de distribution d'assurance.	<b>NRE</b> Loi sur les nouvelles réglementations économiques.
<b>EBA</b> European Banking Authority. Voir ABE.	<b>OPCVM</b> Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.
<b>EFP</b> Exigence en fonds propres.	<b>OST</b> Opérations sur titres.
<b>ETI</b> Entreprise de taille intermédiaire.	<b>OTC <i>Over-the-counter</i></b> Marché de gré à gré.
<b>ETP</b> Équivalent temps plein.	<b>PACTE (loi)</b> Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.
<b>FBF</b> Fédération bancaire française.	<b>PNI</b> Produit net d'intérêt.
<b>FCPE</b> Fonds commun de placement entreprise.	<b>RES</b> Ratio européen de solvabilité.
<b>FCPI</b> Fonds d'investissement de proximité dans l'innovation. OPCVM disposant d'importants avantages fiscaux acquis sous réserve de conserver les parts au minimum cinq ans.	<b>SCPI</b> Société civile de placement immobilier.
<b>FED <i>Federal Reserve System</i></b> Banque centrale des États-Unis.	<b>TMO</b> Taux moyen obligataire.

### Définitions

#### A

**ABCP *Asset-Backed Commercial Paper*** (Billet de trésorerie adossé à des actifs) : titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

**ABE *Autorité bancaire européenne (EBA)*** Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres et peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux *stress-tests*, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

**ABS *Asset-Backed Securities (titres adossés à des actifs)*** Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

**Add-on** <sup>(1)</sup> Exigence additionnelle.

**Agence de notation** Entreprise qui apprécie le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Leur rôle est de mesurer le risque de non-remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.

**ALM *Asset and Liability Management*** Gestion Actif Passif. Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

**AQR *Asset Quality Review*** Revue de la qualité des actifs : comprend l'évaluation prudentielle des risques, la revue de la qualité des actifs proprement dite et les tests de résistances.

**Arbitrage** 1- Sur un marché : opération qui consiste à vendre une valeur mobilière, un produit financier ou une devise pour en acheter une autre. Pour un contrat d'assurance-vie, opération qui consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support à un autre. 2- Terme juridique désignant un règlement amiable d'un litige. Il consiste à confier la solution du litige à un tiers, l'arbitre, choisi par les parties, et dont la décision s'impose à elles (contrairement à la médiation).

**AT1 *Additional Tier 1*** Fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un

mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un certain seuil.

**Auto-contrôle** Actions détenues par une société dans son propre capital notamment dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions d'auto-contrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

## B

**Bâle I (les accords de)** Dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %.

**Bâle II (les accords de)** Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants : - le Pilier 1, socle des exigences minimales : il vise à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel ; - le Pilier 2 institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs ; - le Pilier 3 est centré sur la discipline de marché. Il vise à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

**Bâle III (les accords de)** Au cours de l'année 2009, le Comité de Bâle a annoncé plusieurs séries de mesures ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation, gestion des risques dans le cadre du Pilier 2, transparence dans le cadre du Pilier 3.

**Banking book** <sup>(1)</sup> Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors-bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

**BCBS 239 Basel Committee on Banking Supervision** Le Comité de Bâle a édicté 14 principes relatifs à l'agrégation des données sur les risques et les pratiques de reporting [*principles for effective risk data aggregation and risk reporting*] afin de renforcer la capacité des banques à agréger leurs données de risques.

**Broker** Intermédiaire de bourse qui achète et vend pour le compte de ses clients.

**Buffer de liquidité** Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une « fermeture » des marchés et de l'accès à toute liquidité.

**Bureau de représentation** <sup>(2)</sup> Représentation d'une banque dans un pays étranger limitée à une activité d'information et de représentation. Ce bureau ne peut pas effectuer des opérations de banques.

## C

**Cash Flow Hedge** Couverture d'une exposition à la variation des flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction future hautement probable et qui peut affecter le résultat.

**CAD Capital Adequacy Directive (exigences minimales de fonds propres)** Directive imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit.

**CDS Credit Default Swap** <sup>(1)</sup> Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non-remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

**CET1 Common Equity Tier 1** Fonds propres de base de catégorie 1 correspondant au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaire pour risque bancaire généraux.

**CLO Collateralized Loan Obligations** Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

**CMBS Commercial Mortgage-Backed Securities** Titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque

**Coefficient d'exploitation** Ratio indiquant la part de PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

**Collatéral** Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

**COREP Common Solvency Ratio Reporting** Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS).

**Coût du risque avéré** Dotations aux provisions nettes sur actifs dépréciés (créances douteuses).

**Coût du risque non avéré** Instauré par la norme IFRS 9 qui impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur le principe du provisionnement de tout ou partie des pertes attendues, c'est-à-dire un provisionnement statistique dès l'octroi du crédit.

**Covered bond (Obligations sécurisées)** Instruments simples de la titrisation. Obligations sécurisées comparables à des obligations classiques à la différence d'une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation. Les *covered bonds* reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les *covered bonds* sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

**CRD 4** Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle III, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Elle présente une définition harmonisée des fonds propres, propose des règles relatives à la liquidité et cherche à lutter contre la procyclicité.

**CRM Credit Risk Mitigation (Atténuation du risque de crédit)** Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.

**CRR (dans le cadre du Pilier 3) Capital Requirement Regulation** Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD 4) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

**CVA Credit Valuation Adjustment** Ajustement de valeur de crédit. Ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (*swaps* de taux collatéralisés ou non...). Il consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties.

## D

**Dérivé** <sup>(1)</sup> Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

**Desk** Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

## E

**EAD *Exposure At Default*** Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors-bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

**EL *Expected Loss*** Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

**EMTN *Euro Medium Term Note*** Titre de créance d'une durée généralement entre cinq et dix ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

**Eonia *Euro Overnight Index Average*** Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.

**Épargne assurance** Encours d'assurance-vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance).

**ETF *Exchange Traded Funds*** <sup>[3]</sup> Fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions « classiques ». Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

**Euribor *Euro Interbank Offered Rate*** Taux interbancaire offert en euro. Taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

**European Securities and Markets Authority « ESMA »** (Autorité européenne des marchés financiers « AEMF ») L'ESMA réunit les régulateurs des marchés financiers des États membres de l'Union européenne. Cette autorité contribue à la création de normes et de pratiques communes en matière de réglementation et de surveillance.

**Exposition brute** Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

## F

**Fair value hedge** Couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.

**FIP *Fonds d'investissement de proximité*** Fonds dont l'actif est composé au minimum de 70 % de PME françaises non cotées issues de quatre régions limitrophes et créées depuis moins de sept ans.

**Fonds propres Tier 1** Ensemble des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

**Fonds propres Tier 2** Fonds propres de base de catégorie 2 correspondant aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

**Front office** Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

**FRU *Fonds de résolution unique*** Fonds destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution. Cette phase consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique CRU et bloque, pour la banque en question, l'accès au marché interbancaire.

**FSB *Financial Stability Board*** Organisme regroupant 26 autorités financières, plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

## G

**GAAP *Generally Accepted Accounting Principles*** [1] Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le Financial Accounting Standards Board.

**GAFI *groupe d'actions financières*** Organisme intergouvernemental qui a pour objectifs l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

## H

**Hybride (titre)** Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...).

## I

**Iboxx** Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

**ICAAP *Internal Capital Adequacy Assessment Process*** Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de *stress test* des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

**ILAAP *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*** Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

**Investment grade** Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

**IRB *Internal Rating Based*** Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation.

**ISR *Investissement Socialement Responsable*** Processus de sélection, par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille, en se fondant sur des critères autres que financiers comme les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec les dirigeants et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.

**Itraxx** Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.

## K

**KRI *Key Risk Indicators*** Indicateurs clé de risques opérationnels. Éléments clés de la modélisation des méthodes internes (AMA - *Advanced Measurement Approach*) implémentées par les banques. Identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. À chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.



## L

**LCR Liquidity Coverage Ratio** Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aigüe. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.

**LGD Loss Given Default** Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.

**Liquidité** Capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions [achat-vente] s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés.

## M

**Marché secondaire** Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelé bourse des valeurs.

**Mark-to-model** Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.

**Mezzanine** Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

**Micro-couverture** Couverture des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit d'un portefeuille d'actifs, actif par actif.

**Mid cap** Capitalisation boursière moyenne.

**MIF 1/MIF 2/MIFID 2/MIFIR** Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF 1), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007, qui définit les grandes lignes du cadre d'exercice des activités de marché en Europe. La directive MIF 1 a été complétée, en 2018, par la MIF 2. MIF 2 vise à améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi de renforcer la protection des investisseurs.

**MREL Minimum Requirement Eligible Liabilities** Niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) dont doit disposer un établissement de crédit. De l'ordre de 8 % du passif selon la directive *Bank Recovery and Resolution Directive*, le taux reste toutefois à la discrétion de l'autorité de résolution nationale.

## N

**Netting** Compensation. Les systèmes de *netting* permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

**Notation** Appréciation, par une agence de notation financière (*Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's*), du risque de solvabilité financière, d'un État ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

## O

**OAT Obligations assimilables du trésor** <sup>(2)</sup> Emprunts effectués par le Trésor Public, donc par l'État. Ces obligations cotées en bourse sont dites « assimilables », car chaque nouvelle série (tranche) émise est rattachée à une série déjà existante dont elle possède les mêmes caractéristiques : taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalités de remboursement.

**Obligation sécurisée** Obligation dont le versement des intérêts et le remboursement du nominal sont garantis par des prêts hypothécaires de première qualité ou des prêts au secteur public sur lesquelles les investisseurs bénéficient d'un droit préférentiel.

**OCI Other Comprehensive Income** Autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

**OPC Organisme de placement collectif** <sup>(1)</sup> Organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement ») qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPC). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée.

**OPE Offre publique d'échange** <sup>(1)</sup> Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

**Option** <sup>(2)</sup> Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.

## P

**PD Probability of Default** Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

**Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD)** Voir LGD.

**Production de crédits** Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « Banque de détail - réseau bancaire ».

**Produits dérivés** Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêt et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

**PUPA Plan d'urgence et de poursuite de l'activité** Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

## R

**Ratio CET 1** Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

**Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio)** Ratio à un an qui met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire. Le taux de couverture à un an des emplois par les ressources doit être de 100 %. Les emplois à financer sont pondérés selon leur liquidité, les sources de financement selon leur stabilité. Ce ratio trimestriel fait partie des dispositions Bâle 3.

**Ratio Tier 1** Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.



**RCC Risque de crédit de la contrepartie**

Risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.

**Retail** Activité de commerce de détail. *Retail banking* : banque de détail.

**Risque de liquidité** Risque pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable.

**Risque de marché** Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (un jour, un mois...).

**RMBS Residential Mortgage-Backed Securities** Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

**RWA** <sup>(1)</sup> ou actifs pondérés par le risque sont calculés à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II.

**S**

**Senior (titre)** Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

**SFH Société de financement de l'habitat** Filiales de banques généralistes dont objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat.

**Sous-jacent** <sup>(3)</sup> Actif financier (action, obligation...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

**Sponsor (dans le cadre des titrisations)** <sup>(1)</sup>

Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

**Spread (de crédit d'une obligation)**

Différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'État soit le taux du *swap*.

**SREP Supervisory Review and Evaluation**

**Process** L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquats ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les *stress-tests* ainsi que les risques systémiques.

**Stress-test (test de résistance)** Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de *stress-tests* est obligatoire dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II.

**Sûreté réelle** Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (Ex. : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier.)

**Swap** Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

**T**

**TCN Titre de créance négociable** Formules de placements à court terme qui regroupent des bons à moyen terme négociables, des certificats de dépôts ou encore des billets de trésorerie négociés de gré à gré.

**Titrisation (securitization en anglais)**

Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société *ad hoc* (appelé *Special Purpose Vehicle*), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

**TLTRO Targeted Long Term Refinancing**

**Operation** Opérations ciblées de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques leur permettant d'emprunter (pour le TLTRO2) jusqu'à trois fois le montant net des prêts accordés aux agents privés non financiers (hors prêts immobiliers aux ménages).

**Tracfin Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins**

Organisme du ministère des finances français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

**Trading/négociation** <sup>(3)</sup>

Le *trading* qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le *trading* s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

**TSS Titres super-subordonnés**

Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés auprès des autres créanciers.

**U****UGT Unité génératrice de trésorerie**

Plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme IAS 36.

**V**

**Value at Risk (VaR)** <sup>(1)</sup> Se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

**Valeur en risque stressée (SVaR)** Corrige la procyclicité de la VaR en appliquant des scénarios calibrés sur une période de stress et non uniquement sur l'observation des 12 derniers mois aux positions de portefeuille à une date de calcul donnée.

**Volatilité** <sup>(3)</sup> Amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. Cette amplitude donne une indication sur le risque du placement. Plus elle est élevée et plus le titre, le fonds ou l'indice risque de subir des variations importantes à l'avenir.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

[2] Source : <http://fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

[3] Source : [www.amf-france.org/En-plus/Lexique](http://www.amf-france.org/En-plus/Lexique).



Site Internet : [www.bfcm.creditmutuel.fr](http://www.bfcm.creditmutuel.fr)

#### **Responsables de l'information financière**

M. Alexandre Saada  
Directeur général adjoint de la BFCM

Mme Annie Gain  
Directrice financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### **Édition**

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,  
agence de communication financière du CIC

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale est partenaire de nombreux événements culturels et digitaux ainsi que de fédérations et associations sportives.  
Dans ce document d'enregistrement universel, les photos illustrent certains de ces engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

#### **Crédit photos**

Photo de Messieurs Théry et Baal : Antoine Doyen

Photos du Class 40 Crédit Mutuel : Breschi / Crédit Mutuel

Photo Chapitre 2 : Mathilde l'Azou

Photo Chapitre 4 : Caroline Doutre

Photo Chapitre 5 : Denis Meunier

Photo Chapitre 6 : FFGym / Michael Motz

Photo Chapitre 7 : Crédit Mutuel / Philippe Millereau

Photo Chapitre 8 : Crédit Mutuel / Julien Crosnier

Autres photos : Adobe Stock - IStock

Le présent document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92